This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

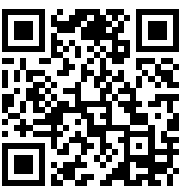

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

Digitized by Google

E

toria.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.

TOME CENT TRENTE-SEPTIÈME

Mai-Août 1921.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1921

Na

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

« PROPHÈTES » DU LANGUEDOC

EN 1701 ET 1702

LE PRÉDICANT-PROPHÈTE JEAN ASTRUC, DIT MANDAGOUT

(Suite et fin[1]*)*

L'affaire du Pont-de-Montvert.

Mandagout, arrêté à Beaucaire vers le 24 juillet 1702, fut conduit à Montpellier. Sa prise donna occasion aux juges d'achever la procédure relative aux assemblées de Roffières et de Peyremale. Le 28 juillet, en raison des assemblées de Roffières, le procureur du roi demandait, dans ses conclusions, la peine des galères pour Jacques Mouton, du Rouveret, et celle du fouet et du bannissement pour Suzanne Fabrègues, arrêtée avec lui. Quant à l'assemblée de Peyremale, qui avait été délibérément attaquée, ceux qui y avaient assisté furent tenus (sans doute à cause des propos de Mandagout qu'avait révélés l'enquête et où il parlait de massacres de prêtres et d'incendies d'églises) pour particulièrement coupables, si bien que le procureur conclut à la pendaison de huit d'entre eux, dont deux femmes[2]. Nous ignorons d'ailleurs ce qu'il advint de tous ces prévenus. Mandagout était mentionné dans les dossiers des assemblées de Roffières, comme dans celui de l'assemblée de Peyremale; Bâville ordonna, le 30, que le procès lui fût fait, et le prophète subit le 1er août un interrogatoire que nous n'avons plus.

Mais ce procès allait traîner en longueur. Des événements en effet venaient d'éclater dans les Hautes-Cévennes, qui obligèrent l'intendant à considérer d'un œil plus attentif toutes les agitations qui les avaient précédés.

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXXVI, p. 1-36.
2. C 182.

Digitized by Google

La haute montagne cévenole, de l'Aigoual à la Lozère, était maintenant possédée de la même frénésie que nous avons constatée à Uzès, autour d'Alais ou dans le bas pays. Dès la fin de février 1702, André Castanet[1], de Massevaque (Fraissinet-de-Fourques, au nord de l'Aigoual), le futur chef camisard (vingt-sept ans), réunit des assemblées où « des enfants prêchent ». Il mène avec lui deux compagnons, dont l'un, Roqueblave dit Pradet, dénonce l'Église catholique comme le temple des idoles, sa doctrine comme celle du diable et l'hostie qui s'y donne comme un morceau du Basilic. Les soldats de bourgeoisie guettent les trois prédicateurs. Le 20 mai, à la foire de Cabrillac (au nord de l'Aigoual), ils les surprennent. Castanet se défend d'un coup de pistolet chargé de chevrotines. Un soldat répond par un coup de fusil. Castanet se perd dans le bois, mais on se saisit de Roqueblave. Trois nouveaux convertis (dont les s^rs de La Roque et Pagézy), de Saint-André, veulent arracher aux soldats leur prisonnier, et ils provoquent un tumulte sur le champ de foire. Les soldats cependant conservent le dessus. Le 20 juin, Roqueblave était à Montpellier, où le procureur du roi requérait qu'il fût pendu, après avoir eu la langue percée d'un fer chaud. Nous ne savons quel fut son sort[2].

Le 15 mars, au hameau de Ventajols (Saint-Julien-d'Arpaon), près Florac, les soldats de bourgeoisie de M. de Miral tirent sur une assemblée et font cinq prisonniers, dont le prédicant Pierre Chantagrel, qui passe pour accomplir des miracles par la puissance du Saint-Esprit, « maniant des charbons ardents et mettant son pied nu dans le feu sans se brûler ». Le 1er avril, à Montpellier, des conclusions tendent à l'envoyer pour trois ans aux galères. Mais Chantagrel a promis de vivre en catholique, et l'intendant, à ce qu'il semble, le garde en prison, sans jugement[3].

Le 10 mai, à Majestavols, près Barre, le maire de Barre, Meynadier, qui n'aime pas l'abbé du Chayla et qui lui reproche

1. Castanet était signalé comme étant revenu depuis peu de Genève. Peut-être faut-il rapprocher ce fait du retour de Cavalier, qui lui aussi, vers la même époque, rentra de Genève dans son village des environs d'Alais.

2. Arch. de l'Hérault, C 183. L'information relative à l'affaire de Cabrillac eut lieu à Fraissinet-de-Fourques dans la maison du curé du lieu, Bugarel. Castanet garda contre les catholiques de Fraissinet un ressentiment violent, qui aboutit, comme on sait, à un massacre quand la révolte fut déchaînée (février 1703).

3. Assemblée de Ventajols, C 183.

Digitized by Google

d'être trop doux pour les prophètes qui pullulent, surprend une assemblée réunie en plein jour dans une chambre obscure autour d'un fanatique de vingt-deux ans, Huguet, qui prêche « dans un lit suspendu à plus de quatre pieds de terre, ressemblant à une *bierre* (un cercueil) ». Meynadier disperse à coups de bâton les assistants, puis tout d'un coup il s'arrête à la pensée du danger qu'il court au milieu d'eux, et le soir, en effet, en repassant dans le lieu, il apprend que « l'assemblée se repent de ne pas l'avoir assommé[1] ». Majestavols est le lieu d'origine de Pierre Séguier, qui maintenant, sous le nom d'*Esprit*, parcourt la région, fanatisant, dit Louvreleuil, en même temps qu'une inspirée, Catherine Doux, dont nous n'avons nulle part retrouvé le nom. Séguier avoua plus tard que « l'esprit, s'étant communiqué à lui en travaillant de son métier [de cardeur?], lui avait ordonné d'aller dans le désert, et qu'en lui obéissant, s'étant rendu dans les bois appelés d'Altefage [sur le Bougès] et du Fau-des-Armes [sur la Lozère], il y trouva deux *révélés* comme lui et d'autres qui ne l'étaient pas encore, et s'appelaient entre eux : *frères*[2] ».

Ce dernier témoignage est précieux, car il nous montre les prophètes ayant constitué dans les Hautes-Cévennes une troupe itinérante, dans laquelle ils se sont adjoint des amis qui n'ont pas « le don », et que des raisons diverses obligent à vivre en « fugitifs ». Un jeune Cévenol du Pont-de-Montvert, Jean Rampon, qui écrivit plus tard un précieux mémoire pour Court, nous apprend que Séguier l'avait pour « associé », c'est-à-dire pour guide ou pour « accompagnateur ». Jean Rampon ne fanatisait pas. Mais son frère Antoine (dix-neuf ans en 1701) avait été arrêté, en novembre 1701, comme inspiré. Conduit en diverses prisons, puis enrôlé de force, Antoine Rampon avait déserté des casernes de Montpellier et, en mai 1702, il avait rejoint, sur la Lozère, son frère Jean et le prophète Esprit[3].

De mai à juillet, nous perdons absolument de vue les prophètes des Hautes-Cévennes. Souvenons-nous seulement que

1. C 183 (dossier Meynadier).

2. Manuscrit Gaiffe. Louvreleuil (t. I, p. 28) dit que Séguier, âgé de cinquante ans alors, avait été condamné dans sa jeunesse à être pendu pour viol et, plus tard, aux galères pour vol. On se demande alors comment il aurait pu demeurer encore à Majestavols, d'où il est parti comme inspiré en 1702.

3. Lettre de Jean Rampon accompagnant son Mémoire (papiers Court, n° 17, K).

Digitized by Google

c'est l'époque où Mandagout, descendu du Pont-de-Montvert, prêche à Roffières avec Salomon Couderc et Abraham Mazel et est accusé de semer des propos graves sur les bandes qui, un jour, disaient-ils, abattront les églises et tueront les catholiques. C'est l'époque où l'écho amplifié de la fusillade de Peyremale se répand (jusqu'à Uzès) et excite naturellement de nouvelles colères contre les persécuteurs[1]. Notons enfin qu'à cette date, au dire d'Abraham Mazel lui-même, qui confirme ce que nous savons des propos de Mandagout, certains prophètes commencent à prêcher la révolte armée.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Théâtre sacré*[2]. C'est Abraham Mazel qui parle. Sa déposition a été sans doute rédigée par Élie Marion, le « secrétaire » des Camisards, et d'ailleurs retouchée par une main plus experte. Mazel va raconter la mort de l'abbé du Chayla, et il déclare sans ambages comment les résolutions les plus violentes se sont imposées lentement « par révélation », à lui-même et à d'autres inspirés.

« Quelque temps », dit-il, « avant que j'eusse reçu par l'Esprit l'ordre positif et redoublé de prendre les armes [c'est-à-dire avant le 23 juillet 1702], je songeai que je voyais dans un jardin de grands bœufs noirs fort gras qui broutaient les plantes du jardin. Une personne me dit de chasser ces bœufs, mais je refusai de le faire. Cependant, la même personne ayant fait instance, je les chassai. Fort peu de temps après, je reçus une inspiration, dans laquelle il me fut dit que ce jardin était l'Église, que les gros bœufs noirs étaient les prêtres qui la dévoraient, et que je serais appelé à mettre en fuite ces sortes d'hommes.

« A quelques jours de là, l'Esprit m'avertit de me préparer *à prendre les armes pour la cause de Dieu*. Cet avertissement fut suivi de quelques autres pareils, et comme je parlais assez haut dans l'extase, les uns qui voyaient ma faiblesse, ou pour mieux dire mon néant, étaient comme scandalisés de cet ordre

1. C'est à cet événement seulement que peut se rapporter l'indication donnée par le baron d'Aygalliers, d'Uzès (*Mémoires*, publiés par Frosterus. Lausanne, 1866, p. 18), et reproduite par Court (t. I, p. 9), de protestants surpris, en 1701 ou 1702, par des soldats de bourgeoisie du mandement de Russon, diocèse d'Uzès. Il y aurait eu dix-huit personnes tuées [le texte dit : *trouvées*], dont trois femmes enceintes, qui auraient été éventrées. Peyremale est du diocèse d'Uzès et, par rapport à Uzès, Russon (près d'Alais) est à peu près dans le même quartier que Peyremale.

2. *Théâtre sacré*, p. 85 (éd. Bost, p. 77). C'est nous qui soulignons quelques mots.

Digitized by Google

inconcevable, et les autres, plus humbles, se contentaient de lever les yeux au ciel. Dans ces réitérations, il n'y avait jusque-là qu'*une déclaration générale*. Pierre Esprit [Séguier] et Salomon Couderc, deux de nos principaux inspirés, *eurent des avertissements conformes aux miens, et quelques autres en eurent aussi.* »

Rien ne s'oppose à ce que nous placions Mandagout parmi ces « quelques autres », et les paroles qui lui ont été reprochées ne nous étonnent plus, si Mazel, Séguier et Couderc en ont tenu d'analogues dans leurs « extases ». Mandagout, maintenant, est emprisonné; mais ses amis agissent toujours. Nous allons voir comment la « déclaration générale » de l'Esprit va devenir particulière. Constatons seulement que nous avons toujours affaire à des prophètes, et que les sanglants incidents qui vont suivre s'insèrent dans une chaîne ininterrompue d' « inspirations » qui remonte jusqu'au sacrilège de Valérargues.

Après tant d'autres, nous raconterons la mort de l'abbé du Chayla. Mais ce sera pour insister (ce qu'on n'a pas toujours fait avant nous) sur le rôle qu'y a joué le « fanatisme », qui poussait en avant la troupe des émeutiers.

Le lieutenant de bourgeoisie du Pont-de-Montvert, Escalier, arrête (vers le 20 juillet 1702) un guide qui conduit à Genève trois filles travesties et deux hommes. Les prisonniers sont enfermés dans la maison où loge l'abbé quand il vient dans le bourg, la maison d'André. Un pont, au nord, passant sur le Tarn, rattache la maison à la place publique; un autre pont, au sud, franchissant le Rioumal, la joint au chemin qui descend du Bougès. L'abbé est justement dans le lieu, où depuis le 1er juillet il dirige une mission de prédicateurs. Il fait mettre aux ceps les prisonniers, ou tout au moins le guide, Massip, et ordonne une information qui s'achèvera, selon toute probabilité, par la pendaison de celui-ci ou sa condamnation aux galères.

Depuis de longs mois déjà, les nouveaux convertis des Hautes-Cévennes sont excédés par la sévérité ou la rapacité de l'archiprêtre. Les prophètes, tout particulièrement, lui reprochent la cruauté dont il a fait preuve à l'égard de jeunes inspirés qu'il a fustigés ou maltraités, et aussi les condamnations à l'amende, à l'enrôlement forcé, à la prison, aux galères, ou à la mort (Françoise Brès), qui ont terminé des enquêtes qu'il a menées contre eux.

Digitized by Google

Une assemblée religieuse a été convoquée pour la nuit du samedi 22 au dimanche 23 juillet sur la montagne du Bougès, dans une bergerie au-dessus de Rabiès[1]. Une foire s'est tenue à Barre le 22, qui a couvert les chemins de paysans, et a rendu moins suspect et moins dangereux le rassemblement des nouveaux convertis. Séguier et ses associés ont pu circuler plus librement pour annoncer le culte. Dans l'assistance se trouvent Séguier, les deux Rampon, Isaac Soulages (de Cassagnas), David Mazauric, Salomon Couderc le prophète, qui est de Vieljouvès (tout près de Rabiès), et aussi Abraham Mazel.

Ce dernier, avons-nous dit, a fourni un récit des événements. Nous avons transcrit le début de sa déposition, qui est pour nous d'une très grande valeur, car Mazel ne songe nullement à se disculper d'actes dont il attribue l'exécution à des injonctions de l'Esprit, et il nous transporte dans une atmosphère où les mots de responsabilité ou de préméditation n'ont qu'un sens fort atténué. Les diverses phases de l'expédition vont être rattachées par Mazel à des « ordres » que l'Esprit a dictés aux prophètes. N'oublions pas que ces ordres sont exprimés par l'inspiré après une crise de convulsions, qui peut d'ailleurs être très courte. Il ne parle, en tous cas, que lorsque l'Esprit « le saisit ».

Mazel, après avoir donc parlé d'une déclaration « générale » de prendre les armes, à lui imposée par une révélation, en vient à dire comment l'ordre s'est précisé et à quelle date. Nous sommes dans l'assemblée de Rabiès[2] :

Enfin, le dimanche 21 juillet [lire : dimanche *matin* 23], comme nous étions dans une assemblée proche la montagne de Lozère..., *l'Esprit me saisit, et m'ordonna, en m'agitant beaucoup, de prendre les armes* sans aucun retardement et d'aller délivrer ceux de nos frères que les persécuteurs détenaient prisonniers au Pont-de-Montvert... Aussitôt que l'ordre d'obéir promptement m'eut été donné, je ne balançai plus à me mettre en devoir de l'exécuter. *Ceux qui avaient reçu le même avertissement que moi* mirent ensemble la main à l'œuvre. Esprit, Salomon, Soulages, Mazauric et quelques autres s'en allèrent en grande hâte, l'un ici, l'autre là, chercher des ouvriers. [Nous reviendrons sur ce point important.]

1. Mémoire de Combes, papiers Court, n° 17, B, fol. 261.
2. *Théâtre sacré*, p. 85 (éd. Bost, p. 77).

Digitized by Google

Nous nous donnâmes rendez-vous pour le lendemain au soir [lundi 24] et nous nous rencontrâmes, avec nos enrôlés, au nombre d'environ quarante, dans le lieu marqué. Nous n'avions que quelques épées, des faux, de vieilles hallebardes et peut-être vingt fusils ou pistolets. Mais le Dieu des armées était notre force. Nous nous mimes tous en prière, *et plusieurs reçurent commandement de l'Esprit* d'entrer dans le bourg à nuit close, en chantant des psaumes, et d'aller droit au château [la maison d'André] pour délivrer nos frères...

Je laisse diverses circonstances... pour dire que, malgré les injures et la résistance de l'abbé du Chayla..., nous enlevâmes les prisonniers et entre autres le frère Massip [le guide]. On l'avait resserré dans une posture si gênée, les jambes passées entre deux poutres, qu'il ne pouvait ni se coucher ni se lever.

Le récit de Mazel est confirmé par un autre témoin oculaire, Jean Rampon, l'« associé » de Séguier qui a dressé un mémoire des faits pour Antoine Court, qu'une lettre complète[1]. Les pages de Rampon, plus naïves que celles de Mazel, parce qu'elles n'ont pas été corrigées par une main étrangère, ne font aucune allusion aux « inspirations » qui auraient commandé l'entreprise. Elles ont été, en effet, écrites en 1732, en un temps et en un lieu où les prophètes étaient suspects, et aussi pour un homme qui ne les aimait pas. Rampon, du moins, nous a gardé un tableau expressif de l'entrée de la troupe au Pont-de-Montvert et il nous dira l'esprit qui animait les justiciers. Il parle de l'assemblée pieuse du 22, fort nombreuse, convoquée, à la faveur de la foire de Barre, par lui-même et par Séguier :

Ledit jour, l'abbé, qui venait de Barre, coucha [en retournant au Pont-de-Montvert] à la cure de Saint-Julien [d'Arpaon], moitié chemin de sa retraite, et, étant à table à s'entretenir sur notre compte [sur le compte des protestants], il déclara hautement le dessein qu'il avait projeté, qui était, dès qu'il serait arrivé au Pont-de-Montvert, de faire partir l'ordre au bourreau de Mende pour faire exécuter le nommé Massip[2]... Et le 23 au matin, *lorsqu'on eut*

1. Papiers Court, n° 17, K, fol. 75.

2. Il est difficile de ramener ceci à l'exacte vérité. L'abbé du Chayla n'avait pas le pouvoir, naturellement, de faire exécuter un homme sans jugement, ni même de le juger. Mais il semble qu'il usait quelquefois de menaces pareilles à celles qu'aurait pu lancer Bâville. Le guide Massip prétend que l'abbé lui aurait dit, dans la maison d'André, « qu'il ne tenait que de lui de le faire pendre

Digitized by Google

donné la bénédiction à l'assemblée et les ordres pour leur retraite [le retour des assistants] dont il n'y eut pas de pris pour cette fois, puis (*sic*) nous vint à la pensée de faire arrêter [de retenir un instant] un ou deux de chaque quartier dudit pays. Et ayant consulté l'entreprise, nous dîmes à chacun [de ceux-là] s'il n'y avait pas moyen d'avoir quelques armes d'une ou d'autre part. Ils nous dirent qu'oui; lors nous leur dîmes que nous étions contents de leur bon zèle.

On voit que, d'après Rampon, l'inspiration de prendre les armes serait venue à Mazel non pendant l'assemblée, mais une fois l'assemblée congédiée, dans un cercle restreint d'amis qui demeurent réunis. Il semble que cette version soit plus près de la vérité. Rampon continue :

« Il en vint quarante-huit, et nous deux [Séguier et Rampon] faisaient cinquante. On se rassembla le soir à l'aile [l'extrémité] du bois, au sommet le plus haut de la montagne du Bougès [les Trois-Hêtres], tellement que le compte fut accompli environ les cinq heures et demie du soir. Et après s'être bien unis et promis chacun de ne pas se quitter et fait la prière tous ensemble, nous fîmes notre marche vers ledit lieu à deux de rang. Et lors que nous fûmes à la vue dudit lieu, sur les neuf heures du soir, il fut ordonné qu'il fallait avertir par le chant de ses (*sic*) louanges. Sur quoi on chanta la première pause [partie] du psaume 51, qui finit à l'entrée dudit lieu, et la chose alla très bien[1]. Puis on nomma huit hommes pour l'avant-garde, fusil en joue, criant : « Que personne ne sorte sous

au Pont (de Montvert), sans autre autorité que la sienne propre » (papiers Court, n° 17, K, fol. 67).

1. Dans une lettre qu'il adresse à Court (de Berne, 2 septembre 1732) et qui est écrite après son Mémoire, Rampon déclare que Cavalier, malgré son dire (*Mém. de Cavalier*, éd. Puaux, p. 41-45), n'a pas été témoin de l'affaire. « Quand Cavalier parle du chant des Psaumes, [disant qu'on aurait chanté le psaume 68], preuve que cela n'est pas : puisque moi-même je choisis celui-là [le psaume 51], que chacun savait par cœur, comme étant déjà nuit et que moi-même, qui le commandais [l'entonnais] n'aurais pas su la pause du 68 par cœur. Et lorsqu'il dit avoir été de l'assemblée lorsque le complot se fit, je ne sais qui l'aurait porté là-haut, sur cette montagne, car quand il parle de parents dans ce quartier du pays je n'ai jamais su qu'il en eût un. » Cavalier (p. 43) prétend s'être trouvé dans l'assemblée du 22-23, mais avoir été exclu de l'expédition. « Mes amis ne me le permirent pas, disant qu'en cas de malheur j'étais trop jeune, et de plus étranger au pays. » Ces deux raisons sont contredites par les faits. Cavalier avait près de vingt et un ans, mais Salomon Couderc avait à peu près cet âge et fut de l'affaire. De plus, on verra plus loin que parmi les attroupés se trouvaient des personnes « étrangères au pays ».

Digitized by Google

peine de mort! » — Et ainsi on avança le chemin. Et comme ledit abbé ou ses gens eurent entendu le bruit, et même qu'on avait lâché un coup de fusil à la porte du s[r] Dubos [chez la femme d'un lieutenant de bourgeoisie], où il y avait deux capucins logés, il envoya son secondaire [vicaire] pour voir ce que c'était, croyant que c'étaient des prisonniers qu'on menait, de nos gens. On lui répondit que oui. Si pourtant, lors qu'il voulut tourner la face, disant qu'il allait avertir ledit abbé pour faire ouvrir les prisons, il eut le sort de recevoir un coup de hallebarde qui le perça jour à jour aux reins, et resta là.

Rampon commet une confusion de personnes. Ce n'est pas un prêtre que les attroupés ont d'emblée frappé mortellement de trois coups de hallebarde aux reins, mais le régent ecclésiastique du lieu, nommé Roux[1] :

Puis on avança sans bruit dix ou douze pas, et voilà l'homme de chambre [le valet] dudit abbé qui vint pour voir, et eut le même sort. Mais encore celui-là entra, tout blessé à mort qu'il était, dans le logis du s[r] Guin, qui [et il] y mourut bientôt après.

Ici encore Rampon confond les personnes. Un valet de l'abbé, nommé Michel, fut en effet blessé à mort, mais ce fut plus tard, après l'évasion de l'abbé. Il s'agit ici sans doute du paysan qui était « rentier » (locataire) de la maison d'André, qui la gardait en l'absence de l'archiprêtre, et qui fut également tué[2]. N'oublions pas qu'il fait nuit. Les erreurs de Rampon s'expliquent sans effort.

Rampon dit ensuite comment les attroupés arrivent devant la maison de l'archiprêtre. Ils n'y trouvent qu'une sentinelle, un soldat de bourgeoisie, à qui ils commandent « de mettre les armes bas et de remettre les prisonniers ». Mais la porte reste close et l'abbé refuse de l'ouvrir. Joanny[3], de Genolhac, particulièrement vigoureux, l'enfonce au moyen d'une hache, qu'on est allé chercher chez un voisin à qui on la rendra soigneusement. Les gens de l'abbé cependant se défendent : « A la faveur

1. Louvreleuil, t. I, p. 27, et déposition de Gardès sur la mort de l'abbé, C 183 (Gardès était le greffier du commissaire Le Blanc, venu de Florac au Pont-de-Montvert pour instruire le procès du guide Massip).

2. Brueys, t. I, p. 298, et déposition de Gardès.

3. Ou *Jouanin*. Ceci d'après Rampon et une note de Court insérée dans le Mémoire de celui-ci.

Digitized by Google

des coups de fusil [c'est-à-dire : malgré les coups de fusil] qu'on tirait par les fenêtres », dit Rampon, « nous forçâmes la porte pour entrer dedans malgré leur feu, et nous délivrâmes nos prisonniers du cep. » Un second soldat de bourgeoisie, pris derrière la porte enfoncée, est épargné sur la demande des captifs, qu'il a humainement traités. L'abbé et ses deux valets se sont réfugiés dans l'étage supérieur de la maison.

L'affaire, brusquement, va devenir plus grave. Abraham Mazel nous apprend que ce fut à la suite d'une nouvelle « inspiration ».

« Après cette expédition », dit-il [c'est-à-dire une fois les prisonniers libérés], « nous demandâmes, *par ordre*, de parler à l'abbé. » *Par ordre*, cela signifie évidemment pour lui : par un ordre de l'Esprit. Le curé de Barre-des-Cévennes, en relatant l'événement sur son registre curial[1], confirme le récit de Mazel. « Les fanatiques demandèrent les prisonniers, à quoi M. l'abbé répondit qu'on les fît rendre [ceci est faux] ; mais, n'étant pas contents de cela, ils environnèrent la maison et *demandèrent à lui parler.* »

Qu'est-ce donc que les inspirés, sur l'ordre de l'Esprit, avaient l'intention de dire à l'archiprêtre?

Antoine Court, qui a eu l'occasion de correspondre et de causer avec quelques-uns des témoins du drame et, comme il dit (t. I, p. 42), de « démêler leurs idées », écrit avec beaucoup de sagesse : « Il serait difficile de savoir au juste si les attroupés se seraient contentés de la liberté des prisonniers au cas où l'abbé la leur aurait accordée », et il ajoute « qu'il y en avait parmi eux qui avaient reçu de sa part de fort mauvais traitements ». Pour s'en tenir à des faits qui paraissent indiscutables, disons que plusieurs des conjurés avaient tout au moins souffert dans la personne de leurs parents. Salomon Couderc avait à cette heure un frère, David, ancien prédicant, enfermé à Aigues-Mortes dans la tour de Constance et amputé d'un bras, que l'abbé en personne, à la tête d'un détachement, avait arrêté en 1692[2]. Sa sœur Françoise, emprisonnée au Pompidou en 1701 comme fanatique, y avait entendu les cris des jeunes inspirés fustigés par l'archiprêtre[3]. Un autre Couderc, de Mazelrosade (près de

1. Mairie de Barre-des-Cévennes (Lozère).

2. Bost, *Prédicants protestants*, t. II, p. 11.

3. Papiers Court, n° 30. Notes de Morin-Saltet, qui dit tenir le fait de Françoise Couderc elle-même.

Digitized by Google

Saint-Germain), avait été enfermé, en juin 1702, au Pont-de-Montvert dans les mêmes ceps qu'on venait d'ouvrir et lui-même (ou son frère) était parmi les Cévenols ameutés[1]. Enfin, il y avait là également un certain Larguier de l'Hermet (Saint-Julien-d'Arpaon). Or, un enfant de sept ans, d'une veuve Larguier, de l'Hermet, avait été si odieusement tiraillé par l'abbé, qui voulait l'obliger à accuser sa mère, qu'il en était mort[2].

Si violents que fussent ces griefs — ou tant d'autres — il ne paraît pas cependant que les inspirés et leurs compagnons soient venus au Pont-de-Montvert avec l'intention formelle de tuer le prêtre. Les prophètes qui conduisaient la troupe ne se décidaient que par « inspiration », et Mazel n'avait reçu d'abord que l'inspiration de libérer des frères captifs. Mais l' « inspiration », qui n'était ici que le déchaînement d'une passion irraisonnée, subissait la pression des événements. La résistance armée de l'archiprêtre, la vue des ceps de Massip firent oublier le premier dessein de l'entreprise, conçu déjà d'une manière assez violente, puisque, selon Rampon, on avait déjà blessé mortellement deux hommes avant même d'être arrivé au logis d'André. Les prisonniers, maintenant, s'effaçaient derrière le persécuteur, et Mazel « reçut l'ordre » de parler à l'abbé. Il semble vraisemblable qu'en le réclamant, ou en lui faisant demander, comme le dit Rampon, « de se rendre à vie[3] », le prophète voulait simplement que les « enfants de Dieu » s'affrontassent à lui, sans se représenter encore clairement ce qu'il adviendrait de la rencontre.

Sommé de se remettre aux mains des attroupés, l'archiprêtre — comme il était trop naturel — refusa. Un des Cévenols, ayant tenté de monter l'escalier qui menait à lui, fut blessé à la joue d'un coup de feu[4]. C'est alors, raconte Louvreleuil (t. I, p. 26),

1. Louvreleuil, t. I, p. 60. Le décret de Bâville, du 29 août (voir plus loin), nomme parmi les attroupés Couderc, de Masaraissast (*sic*, erreur très probable pour Mazelrosade).

2. Le Mémoire de Rampon donne les détails relatifs à l'enfant. La lettre de Rampon nomme à la fois la veuve de Larguier et le Larguier des attroupés. Le décret du 29 août nomme un Larrié [= Larguier] « de Saint-André-de-Lancize » (peut-être y a-t-il une erreur dans le nom du lieu).

3. Rampon écrit : « L'abbé, avec les soldats qui étaient avec lui..., montèrent au deuxième étage et, de là, faisaient toujours feu sans vouloir se rendre à vie. »

4. Rampon nomme le blessé Chaptal, de Recoules (Fraissinet-de-Lozère). Au matin, les attroupés l'emmenèrent vers Frutgères, arrêtant sur la route un che-

Digitized by Google

que « le chef des bandits s'écria tout à coup : Enfants de Dieu! mettez vos armes bas. Ceci nous arrêterait trop. Il faut brûler cette maison et tous ceux qui y sont ». Pour l'homme qui la lançait, cette injonction était encore évidemment l'effet d'un « ordre » divin, auquel ses compagnons obéirent avec empressement. Dans la salle basse qui servait de chapelle, on fit un monceau de meubles et de bancs; on y jeta les paillasses des soldats et l'on alla se fournir de bois dans une maison qui était proche. Mazel ne dit pas expressément que l'incendie fut allumé par « inspiration ». Mais un trait de son récit nous montre les prophètes épiant partout les manifestations de la volonté de Dieu. « L'abbé, dit-il [à qui nous avions demandé de parler], « fit feu sur nous... », mais il ne trouva pas son compte dans la résistance. Le château fut réduit en cendres, *et même d'une manière miraculeuse.* » Le miracle d'alors, Mazel déclare ailleurs[1] l'avoir d'autres fois observé en d'autres occasions « et particulièrement quand on criait : *A sac! A sac!* contre les temples de Babylone [les églises catholiques] ». C'est « que le feu prit au bois en un instant, au premier attouchement ».

Forcé dans son refuge par la flamme et la fumée, l'abbé reçut la confession des deux valets qui étaient avec lui[2] et tenta une évasion désespérée. Par une corde faite de rideaux et de draps de lit, il voulut descendre dans un jardin situé au nord, dont la pente aboutissait à la rivière. Une sentinelle postée sur le pont du Tarn l'aperçut, et lui tira un coup de feu. L'abbé tomba. Blessé à la cuisse par le coup ou par la chute, il fut conduit par son cuisinier, Michel, qui l'avait suivi, sous la haie qui séparait le jardin du Tarn. Le domestique, abandonnant alors son maître, fut aperçu par les sentinelles et reçut une blessure dont il mourut dix jours plus tard[3]. L'autre valet, nommé La Violette, « ramassant des habits et des hardes », s'était jeté à travers les flammes. Il tomba entre les mains des attroupés, qui le menèrent, dit Louvreleuil, « devant le commandant ». Louvreleuil, qui nous a rapporté ces détails d'après la déposition du valet, que nous n'avons plus (t. I, p. 28, 29), nomme ce commandant : Laporte,

val pour le hisser dessus (déposition du s[r] de Lascombes, 21 août 1702, C 183).

1. *Théâtre sacré*, p. 53 (éd. A. Bost, p. 101).

2. Peut-être y avait-il avec lui et les valets quelques soldats de bourgeoisie qui purent fuir par les fenêtres.

3. Louvreleuil, t. I, p. 29; Mingaud, p. 11.

Digitized by Google

et il semble avéré, en effet, que Gédéon Laporte, l'ancien soldat de Branoux, fut l'organisateur militaire de l'expédition. Rampon nous parle si naturellement de sentinelles postées, de consignes données, que nous sommes tenus de nous représenter l'action comme soumise à une manière de discipline. Laporte, cependant, ne décida pas du sort du prisonnier : les prophètes étaient les vrais maîtres de la troupe. Il remit La Violette à Séguier, pendant que ses hommes, le fusil en joue, attendaient que la sentence fût prononcée. Séguier « fit divers gestes de ses doigts et divers regards vers le ciel en silence », attendant intérieurement sans doute « un ordre ». Un des soldats de bourgeoisie, qui avaient été épargné déjà, prit ce moment pour parler de la douceur dont le valet avait fait preuve à l'égard des prisonniers de l'abbé. Les prisonniers libérés insistèrent, et Séguier, « mettant alors les mains sur la tête du patient », prononça devant l'assemblée : « Grâce pour La Violette! L'Éternel veut qu'il vive, pourvu qu'il renonce au papisme! »

A ce moment, le toit de la maison d'André s'effondra dans le feu, la clarté plus vive de l'incendie éclaira le jardin et le pont du Tarn. L'abbé, qui s'était blotti sous un lierre touffu, et qu'on cherchait vainement depuis sa chute, fut enfin aperçu par un des émeutiers, qui poussa un cri de triomphe : « Je le vois, ce persécuteur des enfants de Dieu! » La Violette, abandonné, s'alla au plus vite réfugier dans un grenier à foin[1]. L'abbé fut traîné sur le pont. Peu d'instants après, son corps gisait à terre, percé de cinquante-deux coups d'arme à feu ou de bayonnette.

Il est difficile de raconter la scène même du meurtre. Mazel n'en parle pas. Rampon n'y assistait pas, parce que, dit-il, « il courait d'un poste à l'autre ». Il prétend (à tort semble-t-il) que l'abbé, ayant réussi par ses propres forces à passer du jardin sur le pont, y fut arrêté par une sentinelle, et il se borne à rapporter un dialogue très court : « Lui, persistant à dire de le laisser passer et qu'il ne ferait plus de mal à nos gens, on lui répondit que non, qu'il n'en ferait plus et qu'il n'en avait que trop fait. » On le tua, dit un Cévenol, « après lui avoir reproché les cruautés et les barbaries qu'il avait exercées[2] », et Rampon explique

1. Nous connaissons le nom de La Violette par Brueys (t. I, p. 299), qui fait de lui un soldat de bourgeoisie. Le nom parait dans la lettre de Rampon à Court.

2. Mémoire de Combes, papiers Court, n° 17, B.

Digitized by Google

qu'on s'acharna sur lui « crainte qu'il ne fût [pas] mort, parce qu'il avait renom de magicien, ce qui ne le mit pas à couvert ».

La première déposition qui fut recueillie au Pont-de-Montvert, le 27 juillet, lors des enquêtes judiciaires, et qui émane du greffier Gardès, logé dans le bourg la nuit du meurtre, rapporte que « les attroupés offrirent quartier à l'abbé, pourvu qu'il voulût renoncer à la religion catholique et que, leur ayant dit qu'il aimait mieux mourir, ils le tuèrent[1] ». Louvreleuil a connu ce témoignage, mais il a pu le compléter sur place et il nous montre un prophète intervenant encore aux derniers moments du prêtre. Les Cévenols, amassés autour de lui, lui crient : « Tu expieras toutes les violences que tu as faites à nos parents et à nos amis. » Mais Séguier les interrompt : « Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive! Accordons-lui la vie s'il veut... faire parmi nous les fonctions de ministre de l'Éternel! » Et comme l'abbé refuse violemment, l'inspiré le condamne en prononçant le mot biblique : « Ton péché est contre toi! » Bien que Court ait suspecté la véracité de ce témoignage, la scène nous paraît trop bien s'accorder avec tout ce qui a précédé pour que nous ne la tenions pas, dans son fond, pour exacte[2]. Les prophètes ont conduit toute l'entreprise, depuis l'assemblée du Bougès jusqu'à la mort du persécuteur, et rien n'a été accompli que conformément aux « révélations » successives qu'ils ont reçues.

« Les vainqueurs au nom du Seigneur », dit Mazel, « passèrent le reste de la nuit à chanter ses louanges et à lui rendre des actions de grâces pour le succès qu'il avait donné à la première entreprise de ses serviteurs. » Les prophètes, et Salomon Couderc entre autres, prêchèrent et fanatisèrent sur la place où avait été pendue Françoise Brès.

« Au point du jour », continue Mazel, « nous nous retirâmes, en chantant toujours, entre les mêmes montagnes d'où nous étions partis le jour précédent. » Un certain nombre des quarante attroupés, en effet, remontent à l'aube vers le Bougès. Mais les autres vont prendre une route différente. Rampon ne fait pas mystère de leurs desseins.

1. Arch. de l'Hérault, C 183 (reproduit dans *Hist. du Languedoc*, t. XIV, p. 1571).

2. Nous avons dit que déjà plusieurs inspirés des Basses-Cévennes ont conjuré en plein jour des prêtres de se repentir et de se convertir. Un inspiré de Grizac (près du Pont-de-Montvert), pris d'une crise en janvier 1702, en présence du prieur, a fait de même (C 183. Assemblées de Grizac).

Digitized by Google

« Après que le coup fut fait, nous nous ramassâmes sur la place... Nous nous fîmes apporter à manger et à boire sur la rue, crainte de surprise. Pour moi, je fus à ma maison pour la dernière fois cette nuit-là [il était du bourg même, où vivait sa mère] et, après, je rejoignis mes gens et les fis ramasser, voyant qu'il était déjà jour, et que nous voulions avoir le curé de Frutgères le matin. »

Un nouveau projet de représailles, en effet, a été concerté entre ceux des attroupés qui sont originaires du Pont-de-Montvert ou des environs immédiats. L'abbé du Chayla a persécuté toute la région, mais ils ont, eux, une rancune spéciale contre le prêtre de la paroisse. Le 25 juillet, aux premières heures du matin, l'église de Frutgères (dont dépend ecclésiastiquement le Pont-de-Montvert) est saccagée. La maison où loge le prieur Reversat est incendiée; le prieur lui-même, contraint pour échapper aux flammes de se lancer à travers les protestants, est tué d'un coup de feu.

La troupe pousse alors à Saint-Maurice-de-Ventalon. Le prêtre du lieu s'est enfui. On dîne chez lui, on lui prend deux fusils, et l'on va se reposer dans les bois de la Lozère, où l'on demeure immobile toute la journée[1].

A l'aube du 26, les révoltés, qui, sans doute, sont maintenant tous réunis, quittent la Lozère, passent le Bougès et paraissent sur la commune de Saint-André-de-Lancize (d'où est originaire Salomon Couderc). Il y a là, dit Rampon, « deux mauvais curés (le curé et le régent ecclésiastique des écoles) ». Mais tous deux sont absents, car ils assistent, à une lieue de là, aux funérailles solennelles de l'abbé du Chayla, dans l'église de Saint-Germain-de-Calberte. L'approche des attroupés y va semer la panique parmi les prêtres assemblés. Cependant, la fausse nouvelle qu'il y a à Saint-Germain un fort contingent de soldats émeut les attroupés à leur tour. Ils retardent leur avance et demeurent vers le Bougès. Mais le 27 au matin, faisant irruption à Saint-André, ils pillent la maison du curé Boissonnade, saccagent l'église, découvrent le prêtre dans le clocher, l'en précipitent et frappent son corps de coups de fusil et de dague. Le régent ecclésiastique, Jean-François Parent, est par eux non seulement frappé, mais affreusement mutilé. Rampon,

1. La chronologie des faits, telle que nous la donnons, a été soigneusement vérifiée.

Digitized by Google

qui ne rapporte pas ce dernier fait, écrit une phrase qui nous en donne la raison : « On ne trouva pas leur concubine, qu'on eût aussi tuée[1]. »

Enfin, le 28, au point du jour encore, la troupe, conduite, à ce qu'il semble, par Séguier, qui cette fois vient sur son terroir d'origine, arrive devant le château de La Devèze, sur la Cam de Barre, qui est habité par une famille d'anciens catholiques. Les prophètes ont-ils pensé qu'ils pourraient là recueillir des armes? Ou ont-ils cru plutôt que des prêtres s'étaient réfugiés dans la maison? Leur résolution, en tout cas, est implacable. Rampon dit, avec une effroyable simplicité : « Devant que d'aller à La Devèze, on savait qu'on n'en pouvait pas épargner, tant qu'on en trouverait dans la maison. » Il ne fallait pas qu'il restât un témoin capable de nommer l'un des attroupés, dont plusieurs étaient du quartier même. Au moment de pénétrer dans le château, les assaillants reçurent un coup de feu, qui tua, dit Rampon, « David (?) Couderc, de la Roche (près de Vieljouvès), frère (?) de Salomon ». Les protestants répondirent par un massacre. Un fils du fermier, les deux gentilshommes (MM. de La Devèze et de Nougueyrol), leur sœur Marthe (vingt-cinq ans), leur mère (Mlle de la Cam, soixante-dix ans) tombent sous leurs coups. Ils mettent le feu au logis; et un oncle âgé, et faible d'esprit, M. de Grézel, qui sonne la cloche d'alarme, meurt aussi dans les flammes.

La troupe se retire dans la direction du nord, enterre le corps de Couderc et va se restaurer au Plan-de-Font-Morte avec les provisions prises dans la maison. C'est là que, peu d'heures après, le capitaine Poul, avec dix-huit soldats, surprit les meurtriers endormis, qui n'avaient pas posé de sentinelles, les poursuivit sur la pente qui descend au nord vers le Crémadet, en tua deux, en prit trois (dont Séguier) et dispersa les autres.

Les trois prisonniers furent conduits à Barre et interrogés le jour même (28 juillet) par le subdélégué Campredon, qui les expédia aussitôt à Bâville avec le capitaine qui les avait arrêtés. Mais l'intendant arrêta Poul dans sa marche, à Saint-Hippolyte (1er août), et lui commanda de reconduire ses prisonniers

1. Le fait de la mutilation du régent, mentionné par Louvreleuil, t. I, p. 34 (qui était de Saint-Germain), est confirmé par les notes du curé Mingaud, de Saint-Étienne-Valfrancesque. Mingaud vit le corps du curé et du régent et confia le moribond à un chirurgien de Saint-Germain (Mingaud, *Troubles des Cévennes*, p. 10).

Digitized by Google

dans la montagne jusqu'à Florac, en même temps qu'il donnait ordre à une commission du présidial de Nîmes, qui allait siéger à Marvéjols, de demeurer elle-même à Florac pour instruire et juger l'affaire. Les interrogatoires de Florac commencèrent le 5 août. Le 10 (sans doute), le jugement fut rendu et, conformément aux sentences, Séguier eut le poing coupé et fut brûlé vif au Pont-de-Montvert le 11 août, Moïse Bonnet de Peyremale fut rompu vif et brûlé à Saint-André-de-Lancize le 12 et, le 12 également, Pierre Nouvel de Vialas (qui avait été blessé à Font-Morte de deux coups de sabre) fut pendu, puis brûlé devant le château de la Devèze. Rampon dit que Séguier traversa tout le lieu, « sa main pendante et saignante, ce qui fit qu'il était presque mort quand il fut au feu. Mais toujours avec un grand zèle, il parla jusqu'à la fin ». Le *Manuscrit Gaiffe*, dont l'auteur semble avoir parcouru la procédure faite, fournit quelques détails de plus, qu'il est bon de connaître pour revoir dans leur pleine réalité ces premiers ouvriers de la grande insurrection : « Le prophète Séguier répondit dans tous ses interrogats qu'il n'avait fait et dit que ce que l'Esprit lui avait suggéré... Étant présenté au banc de gêne, il réitéra tout ce qu'il avait dit dans ses interrogatoires, et y étant, après, étendu, *il y fanatisa dans toutes les formes* et se laissa ensuite couper le poing avec une intrépidité sans égale; lequel, tenant encore de la peau, il acheva lui-même de le couper avec les dents et le jeta dans son bûcher, où, y étant finalement attaché avec deux chaînes de fer, il s'y donna deux si grandes secousses qu'il se tua avant qu'on y eût mis le feu. »

A sa dernière heure, Séguier formula une prédiction, comme l'avait fait Françoise Brès, s'il faut en croire un Cévenol[1]. « Avant d'être mené au supplice, il protesta... qu'un débordement d'eaux ravagerait et ruinerait la place où on le ferait mourir, sans que jamais elle pût être réparée. Ce qui arriva », ajouta notre témoin, « dans la même année ou au commencement de celle d'après, car la rivière de Tarn..., dont le bord battait la muraille de la place du Marché au milieu de laquelle Esprit Séguier fut brûlé, se déborda avec une telle fureur qu'il emporta la place jusqu'aux rochers mêmes qui soutenaient les fondements de la muraille, de manière qu'elle est irréparable. Cette

1. Notes de Morin, dit Saltet (papiers Court, n° 30).

Digitized by Google

prédiction, méprisée des papistes et même des protestants, dont la plus grande partie méprisait les inspirations (qu'on appelait *fanatisme*), fut un sujet d'étonnement à tout le peuple... J'ai vu moi-même le précipice qui est au milieu de la place. » Ces lignes furent écrites en 1742. La légende de Séguier persistait encore vivante au Pont-de-Montvert cent ans plus tard. C'est là que Napoléon Peyrat recueillit une tradition, suivant laquelle le prophète, adjuré de « se repentir de ses crimes », aurait répondu : « Mon âme est un jardin plein d'ombrages et de fontaines[1]. »

L'assemblée de Champmaurel.

Le comte de Peyre, un des lieutenants généraux du Languedoc, personnage considérable[2], qui habitait son château de la Baume en Gévaudan, avait cru pouvoir intervenir au Pont-de-Montvert, dès qu'il avait appris le meurtre de l'abbé, de sa propre autorité, avec des milices bourgeoises hâtivement assemblées. L'approche de ces troupes très catholiques (30 juillet) épouvanta si fort la région que le comte de Broglie, lieutenant général également, mais investi (au moins dans le quartier) d'une autorité supérieure, et qui arriva au Pont-de-Montvert le même jour, lui donna l'ordre de se retirer. Broglie se chargeait de rétablir l'ordre, à lui seul, avec moins de frais. Il ne voulait pas « ébranler toutes les milices bourgeoises et faire des mouvements qui eussent été d'une suite fâcheuse et exciter de grands désordres, par la frayeur où chacun était, et dont les malintentionnés auraient pu profiter[3] ».

Très mortifié de son aventure, le comte de Peyre écrivit en cour à la fois pour se justifier de son initiative et pour se plaindre de toute l'administration religieuse de Bâville, dont Broglie, comme on sait, était le beau-frère. « On persiste à dire », lit-on dans sa lettre du 19 août, « que, si le commandement des Cévennes pouvait changer, tout y serait tranquille et en repos, la dureté avec laquelle on les a gouvernés ayant tout

1. Nap. Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert*, 1842, t. I, p. 305.
2. Il avait présidé les États du Languedoc à Carcassonne en 1701.
3. Broglie au ministre de la Guerre, 3 août 1702 (*Hist. du Languedoc*, t. XIV, p. 1578).

Digitized by Google

gâté[1]. » Ainsi le comte de Peyre, que Broglie redoute de voir mettre les Hautes-Cévennes en révolution par sa violence, se fait ici le dénonciateur d'une politique de brutalité à laquelle il ne voudrait pas s'associer. Rien ne montre mieux le désarroi des autorités diverses du Languedoc en face de ce mouvement énigmatique du prophétisme, que l'on ne savait guérir, et dont on redoutait obscurément les conséquences.

Le bref rapport que le comte de Peyre envoya en cour, en même temps que sa lettre, relativement aux trois condamnations prononcées à Florac et aux résultats de la procédure, est clairement défavorable à l'abbé du Chayla[2]. Il y est parlé de l'archiprêtre sans un mot de sympathie, et on y lit tous les griefs que nourrissaient contre lui les prisonniers qu'il avait détenus et les hommes qui venaient de l'exécuter. Après le procès, les juges réunis à Florac ne furent pas plus sympathiques à la mémoire de l'abbé que ne l'était le comte de Peyre, et Bâville n'en fut point content.

Le même rapport du comte de Peyre nous montre, en effet, l'intendant en conflit avec les juges dès leur sentence rendue. « M. de Bâville a écrit à MM. du présidial de lui envoyer toutes leurs procédures, qu'il voulait connaître de la suite de cette affaire, et voudrait bien qu'on n'en eût [qu'ils n'en eussent] pas tant connu. » Le sens de cette phrase est clair. Bâville tient essentiellement à rester le maître des procédures dirigées dans sa province contre les religionnaires. Elles sont, pour lui, avant tout des affaires de police. Il n'entend pas que des subtilités juridiques ou des considérations d'humanité y apportent la moindre douceur ou le moindre retardement. Dépossédé en 1698, à l'occasion de la déclaration royale de décembre, des pouvoirs judiciaires exceptionnels que le roi lui avait accordés en 1685[3], il s'était fait rendre, nous l'avons dit, ses anciennes prérogatives dès qu'avaient paru dans le Bas-Languedoc les premiers inspirés. S'il avait fait agir à Florac le présidial de Nîmes sans y siéger lui-même, c'était parce qu'une circonstance favorable transportait les juges dans la montagne et per-

1. *Hist. générale de Languedoc*, t. XIV, p. 1583. Reproduit dans *Bulletin* cité, t. LVIII, p. 248.
2. *Ibid.*
3. Ch. Bost, *les Prédicants...*, t. I, p. 92; t. II, p. 293.

Digitized by Google

mettait de frapper immédiatement des meurtriers et des sacrilèges, et sur les lieux mêmes de leurs attentats. Les premiers jugements prononcés, l'intendant se hâtait de réclamer ses droits pour achever le procès selon ses méthodes personnelles.

Mais, en outre, Bâville — la chose est évidente — trouvait que trop de témoins avaient été entendus et avec trop de complaisance. « On avait trop connu de l'affaire » : l'abbé du Chayla sortait fort maltraité de la procédure engagée contre ses assassins. Or, avec l'abbé, l'intendant aussi était touché. Depuis 1698, Bâville affirmait que la politique des sévérités outrées était la seule qui fût efficace dans le Languedoc. Il ajoutait qu'aucun mouvement séditieux n'était à redouter dans le pays. Il lui était dur d'avouer qu'il s'était trompé, que sa méthode — et celle de ses agents les plus zélés — loin de pacifier le pays, avait en quelques jours provoqué le meurtre de trois prêtres, de deux régents ecclésiastiques, de sept anciens catholiques, le sac de deux églises et l'incendie ou la ruine de trois maisons curiales.

L'intendant jugea bon, par conséquent, et dès l'abord, de présenter ces graves événements sous leur jour le moins défavorable. La première dépêche de Broglie à la cour, expédiée de Montpellier, le 28 juillet, alors qu'il ne connaît encore que la mort de l'abbé et celle du curé de Frutgères, débute ainsi : « Il vient d'arriver une *désagréable aventure* à l'abbé du Chayla[1]. » Quelques heures plus tard, Bâville envoie au ministre la déposition de Gardès, qu'il vient de recevoir des Cévennes. Il ne manque pas d'y ajouter que les attroupés, à ce qu'il croit, ont seulement voulu libérer des prisonniers, « et comme ces prisonniers étaient dans la même maison que cet abbé, après les avoir délivrés, ils se sont portés, par un mouvement de fureur, à le tuer[2] ». Le 31 juillet, du Pont-de-Montvert (où Bâville ne se trouve pas), Broglie, moins diplomate et même maladroit, dans un langage de rodomont qui touche au comique, affirme que sa présence a rassuré un pays épouvanté, et il montre les insurgés tuant l'abbé de propos bien délibéré, après avoir cependant obtenu de lui les prisonniers qu'ils ont réclamés[3]. Bâville, lui,

1. De Montpellier, 28 juillet 1702. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1564.
2. De Montpellier, 28 juillet (après le départ de Broglie pour les Cévennes). *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1568.
3. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1572.

Digitized by Google

garde sa prudence, et avant même que le procès fait à Séguier, Nouvel et Bonnet soit achevé, il écrit, le 4 août, ces lignes innocentes : « Il est certain que leur dessein n'était pas d'abord de faire les meurtres et incendies qu'ils ont commis. Ils voulaient sauver l'un d'eux *qui était malheureusement prisonnier dans la même maison où était l'abbé du Chayla.* Un de ses valets tira un coup de fusil et en tua un. Cela les irrita et, étant entrés en fureur, ils tuèrent l'abbé du Chayla[1]. » La phrase est plus lénitive encore que celle du 28 juillet.

Bâville prétend-il donc expliquer aussi par un malheureux hasard les meurtres et incendies qui ont suivi, à Frutgères, puis à Saint-André-de-Lancize, puis à La Devèze? M. Frank Puaux dit : « Pour que l'intendant ait pu affirmer que les Cévenols n'avaient d'abord aucun dessein de meurtre et d'incendie, il a fallu qu'il en possédât la preuve décisive[2]. » Il paraît étrange, en effet, que Bâville ait jamais pu chercher à diminuer la culpabilité de nouveaux convertis armés, meurtriers et incendiaires. Mais les mots du comte de Peyre nous apprennent quelles étaient alors les préoccupations du « roi du Languedoc ». Son avis est que le présidial a « trop connu de l'affaire ». Il ne veut pas que la cour reçoive indirectement, et en dehors de lui, des avis sur des événements qui l'ont surpris plus qu'il ne dit et dont il appréhende les suites. Il ne veut pas surtout qu'on parle des colères que l'abbé du Chayla ou les autres prêtres ont amassées contre eux depuis si longtemps, car tout ce qu'ils ont fait dans la province, Bâville l'a permis ou commandé.

Les juges de Florac ne cédèrent pas de bon gré aux ordres de l'intendant. « MM. du présidial », écrit le comte de Peyre, « ont fait quelque difficulté, disant qu'ayant pris connaissance de cette affaire, qui de droit leur appartenait, M. de Bâville ne pouvait connaître des suites à leur préjudice[3], et néanmoins ils lui ont envoyé extrait de toutes leurs procédures[4]. Bâville

1. Cité par F. Puaux, *Rev. histor.*, novembre-décembre 1918, p. 211. Aucun des attroupés ne fut tué dans l'affaire. Un seul, Jean Chaptal, de Recoules, fut blessé légèrement à la joue d'un coup de feu tiré dans l'escalier de la maison.

2. *Ibid.*

3. L'affaire ne leur appartenait pas de droit, puisque des « fanatiques » y étaient impliqués. Par là, elle appartenait à Bâville, qui les a délégués en son lieu, comme cela lui était permis.

4. La procédure elle-même est donc restée dans les archives du présidial. Nous n'avons pas retrouvé l'extrait communiqué à Bâville.

Digitized by Google

réclama de plus dix-neuf prisonniers qui restaient à Florac « dans des prisons trop peu sûres » et Poul les amena jusqu'à Saint-Hippolyte[1]. Broglie écrivait le 15 août : « On ne perdra pas un moment à les juger. » L'intendant en fit interroger particulièrement cinq et en retint trois, auxquels il ordonna de faire le procès. De leurs interrogatoires, ou de l'extrait qui lui avait été communiqué des interrogatoires antérieurs, il tira le nom de vingt-cinq personnes qu'il décréta de prise de corps le 29 août. Dans le nombre figurent « Abraham [Mazel] de Saint-Jean, de Gardonnenque, âgé de vingt-huit ans environ », « Salomon Couderc, de Vieljouvé », et « Laporte, prédicant[2] ».

Le 28 juillet, Bâville avait écrit au ministre de la Guerre, après lui avoir parlé des événements des Cévennes : « Je veillerai à empêcher que le désordre ne commence pas ailleurs. » Il veilla mal, ou du moins put se convaincre que sa vigilance était mise en défaut, car le désordre commença aussi dans la plaine.

Le dimanche 13 août, le baron de Saint-Cosme, qui passait pour l'instigateur et l'exécuteur de toutes les mesures violentes prises dans le bas pays contre les fanatiques, fut assassiné en plein jour au moyen de l'un de ses pistolets, puis achevé à coups de pierres et de bâtons, entre Vestric et le château de Boissières, sur un chemin public[3]. Parmi les meurtriers s'étaient trouvés le fanatique Boudon, de Bernis, dont nous avons déjà transcrit le nom, et Catinat, du Cailar (Abdias Maurel), le futur camisard, qui aurait été le chef de l'entreprise[4]. Comme le baron était parti le matin de Marsillargues et était passé par Vauvert, de nombreuses arrestations eurent lieu à Vauvert et au Cailar. Le seul des prisonniers qui ait été retenu fut un inspiré du Cailar, nommé Paul Bousanquet. Toutes les pièces du procès (qui fut instruit à Nîmes) nous manquent. Brueys seul nous a rapporté un détail que nous croyons exact, car il s'accorde avec le récit que Mazel nous a laissé de la mort de l'abbé du Chayla.

1. Ils y étaient le dimanche 13 août.

2. *Décret contre les prévenus des crimes commis dans les Cévennes.* De Montpellier, Arch. de l'Hérault, C 192. Publié par l'abbé Rouquette (*l'Abbé du Chayla...*, p. 109), mais avec des erreurs de lecture.

3. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1581. Voir *Bulletin* cité, t. LX, p. 128.

4. Témoignage du camisard Béchard, d'Aubais (papiers Court, n° 17, K, fol. 105). Avec Boudon et Catinat, il nomme « les deux David du Cailar, Bancillon de Vauvert et Bénézet de Vauvert ».

Digitized by Google

Bousanquet, ayant vu passer Saint-Cosme sous ses fenêtres, aurait dit à des coreligionnaires réunis chez lui (c'était un dimanche) : « Mes frères, voilà notre ennemi qui passe, demandons à Dieu si c'est sa volonté qu'il soit tué par nous. » « Le prophète trembla, tomba par terre, demeura assoupi quelques moments, puis, s'étant relevé, il leur dit que l'Esprit venait de lui déclarer qu'il fallait tuer M. de Saint-Cosme[1]. » Il semble avéré que Bousanquet n'était pas du nombre des meurtriers, bien que le cocher du baron ait prétendu le reconnaître[2]. Mais là encore les prophètes et leurs compagnons ont « obéi aux ordres de l'Esprit ». Un jugement du 7 septembre rendu par le présidial de Nîmes condamna Bousanquet à être rompu vif, et le corps fut exposé sur le lieu du meurtre.

Les préoccupations que les événements du Pont-de-Montvert ou de Vestric imposèrent à Bâville, un voyage aussi qu'il fit jusqu'à Alais[3] retardèrent, on le conçoit, le procès de Mandagout. Mais une autre circonstance accrut encore la lenteur de l'instruction. L'intendant reçut des Cévennes d'autres dossiers qui semblaient aggraver la culpabilité du prophète, en rattachant son activité de mai et de juin aux récents attentats.

Bâville eut avis, en effet, que le 23 juillet, « veille du jour qu'on fit mourir l'abbé du Chayla », le capitaine de bourgeoisie de Sainte-Cécile-d'Andorge, averti par le curé de Blannaves, avait dissipé à cinq heures du soir une assemblée de 600 personnes, réunie depuis dix heures du matin dans le vallon de Champmaurel, limitant Blannaves et le Collet de Dèze. Les soldats n'avaient pu appréhender que trois personnes, dans une petite maison, le Pradau, refuge ordinaire des prédicants[4]. Or, cette nouvelle assemblée parut au juge d'Alais, le s[r] de La Fabrègue, avoir été d'une extrême importance, en raison de sa date et du lieu où elle avait été tenue. C'était, avons-nous dit, la veille du meurtre de l'archiprêtre, et dans le quartier même où Mandagout, un mois auparavant, avait parlé de troupes qui

1. Brueys, t. I, p. 343, 344.

2. Papiers Court, n° 35 (journal écrit à Calvisson).

3. Bâville sortait alors de maladie. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il ne s'était pas transporté lui-même jusqu'à Florac (Brueys, t. I, p. 312).

4. Henri Gleize père (soixante ans) et Henri Gleize fils (vingt-cinq ans), de Blannaves, et Pierre Donnadieu. Ce dernier venait de sortir du fort de Saint-Hippolyte après trois mois de détention. Le lendemain, on arrêta deux femmes, dont la fille de Gleize père (Arch. de l'Hérault, C 182).

Digitized by Google

s'assembleraient « pour abattre les églises et tuer tous les catholiques ». On ne douta pas autour d'Alais que la réunion de Champmaurel n'eût préparé les meurtres et les incendies qui l'avaient immédiatement suivie et qu'elle n'eût précisé, par conséquent, le jour où devait éclater une conjuration générale des nouveaux convertis, ou tout au moins des fanatiques.

Les questions posées le 4 août aux trois hommes arrêtés au Pradau sont l'écho des bruits qui coururent alors dans le pays : « S'il ne fut dit dans l'assemblée qu'il ne fallait pas retourner à la messe, prendre les armes, égorger les prêtres, brûler les églises et tuer tous les vieux catholiques? S'il n'y avait pas dans l'assemblée des gens du pays étranger qui promirent du secours, de l'argent, des armes pour les soulever, disant que le roi ne saurait parer le coup et leur religion florirait? S'il n'y fut résolu d'assassiner le lendemain l'abbé du Chayla, le curé de Frutgères, le curé de Saint-André-de-Lancize et d'autres, de brûler les églises et de faire un soulèvement général? »

Ces faits, que les accusés nièrent résolument, ne se trouvent pas, dans la procédure, rapportés par des témoins assignés. Ce sont, très probablement, des suppositions du magistrat enquêteur ou de son entourage. Le juge d'Alais s'est sans doute rappelé les propos tenus par Mandagout à Roffières et à Peyremale, et les a précisés d'après ses propres conjectures, en se fournissant de la sorte une explication de l'émeute sanglante du Pont-de-Montvert.

Bâville, lui aussi, et depuis 1689, ne voyait dans tous les prédicants de la province que des « émissaires de l'étranger ». Il tenait les nouveaux convertis pour un peuple « résolu de se remettre dans ses droits lorsqu'il en trouverait l'occasion » et « qui ne renfermait son ressentiment que par faiblesse[1] ». Quand il reçut les procédures de l'assemblée de Champmaurel, il fit à nouveau interroger Mandagout (9 août)[2] et demanda à Alais une information supplémentaire, qui eut lieu le 21 août et ne donna rien.

Quelques jours plus tard, une nouvelle arrestation sembla devoir apporter des précisions utiles. Les soldats qui surveillaient toujours la montagne de Roffières mirent la main, le matin du dimanche 27 août, sur un passementier de Branoux,

1. Ch. Bost, *les Prédicants...*, t. II, p. 279, 280; p. 278, 281.
2. Interrogatoire mentionné dans le jugement. Il manque au dossier.

Digitized by Google

Étienne Soleyret (quarante-huit ans), porteur d'un pistolet. Il se rendait sans doute à une assemblée, qu'on sut ensuite s'être réunie en effet le même jour à La Melouze. Soleyret avait assisté aux assemblées de Roffières en mai, et ce fut lui qui révéla qu'il y avait vu Laporte et qu'il y avait entendu « Salamon », deux des hommes que Bâville savait depuis peu avoir été parmi les attroupés du Pont-de-Montvert. Mais Soleyret déclara aussi qu'il avait vu à Branoux, le 25 août, ce même Gédéon Laporte. Deux prédicants étaient alors avec lui, « dont l'un de Saint-Jean-du-Gard, que les enfants nommaient Salamon de Saint-Jean » (nous avons déjà relevé cette confusion entre Salomon, du Bougès et Abraham, de Saint-Jean). Cette déposition était d'autant plus précieuse que depuis l'exploit de Poul à Font-Morte, c'est-à-dire depuis un mois, les restes dispersés de la troupe de Séguier n'avaient plus donné signe de vie. On demanda naturellement à Soleyret si, dans l'assemblée de Champmaurel, « on n'avait pas résolu de prendre les armes partout », et il fut expédié à Bâville[1].

Ce fut précisément vers la date où Soleyret signalait la présence récente de Laporte, d'Abraham et de Salomon à Branoux que se ralluma dans les Cévennes, et encore autour de Roffières, le feu que Bâville avait cru un instant éteint. Laporte, au dire de Rampon, et Cavalier confirme le fait dans ses *Mémoires*, « avait rallié la troupe après Esprit. » Il reprit, par les mêmes procédés, la chasse « aux gros bœufs noirs qui dévoraient l'Église ». La nuit du 7 au 8 septembre, l'église de Saint-Paul-la-Coste est pillée et saccagée. Le curé Descamps, qui a entendu les émeutiers sortant du bois de Mallebouisse, a pu fuir. Le 8, à dix heures du soir, Laporte entre au Collet de Dèze, vidé de sa garnison par un billet supposé; il prêche dans le temple qui est resté debout, abîme quelques maisons (dont le logis du curé) et quitte le bourg dans la nuit[2]. Le 11, Poul, que Broglie a lancé de Saint-Germain sur les insurgés, les atteint à Champdomergue, au-dessus du Collet, et les disperse, mais après avoir senti cette fois la vigueur de leur résistance. Désormais, les incendies d'églises et les meurtres de catholiques se poursuivront presque journellement dans les Cévennes.

1. Arch. de l'Hérault, C 182. Interrogatoire isolé de Soleyret, du 2 septembre. C'est « le second ». Le premier manque.

2. Il n'incendia pas l'église catholique parce que le temple du lieu [qui subsiste encore] avait été laissé debout. La marquise de Portes voulait le transformer en un hôpital.

Digitized by Google

L'obstination huguenote qui se manifestait depuis quatre mois dans le quartier de Roffières et les excès derniers de Laporte réclamaient de Bâville un exemple. Il termina le procès de trois des accusés de Branoux. Nous ne savons ce qu'il advint de Soleyret (recolé le 12 dans ses interrogatoires). Le 13, l'intendant soumit au « dernier interrogatoire » Mandagout et Abraham Pouget[1]. Pouget était accusé d'avoir prêché à Roffières le 7 mai. Bâville voulut qu'il se fût trouvé à l'assassinat de l'abbé du Chayla, ce qui nous apprend qu'il était arrêté depuis peu de jours. Au surplus, il nia tout, sauf qu'il connaissait Laporte « pour être de son lieu » et se déclara « catholique apostolique romain ». Astruc Mandagout n'eut pas sur la sellette une attitude plus héroïque. Il se donna également pour « catholique romain » et opposa des dénégations formelles à toutes les questions de l'intendant concernant son activité religieuse ou ses propos violents[2].

Notons que Bâville, dans cet interrogatoire, qui décidait du sort de l'accusé, ne le questionna que sur les paroles qu'il avait prononcées ou sur le rôle qu'il avait joué à Roffières et à Peyremale. Cette observation a sa valeur, car Louvreleuil (t. I, p. 55) prétend que le prédicant fut condamné « pour avoir acheté à la foire de Beaucaire six charges de fusils et pour les avoir distribuées en divers lieux suspects de fanatisme ».

L'erreur de Louvreleuil ou de ses informateurs s'explique facilement. L'opinion catholique, quand se déchaîna la révolte camisarde, fut convaincue que le mouvement avait été fomenté par des étrangers et formellement prémédité. Quand il lui fallut trouver des preuves de la préméditation, elle s'attacha aux moindres indices. La Baume, conseiller au présidial de Nîmes, dont le travail historique est fondé sur des pièces judiciaires, nous fournit des exemples typiques de ces jugements hâtifs. Il parle disertement de la venue en France d'émissaires étrangers[3]; mais il se contente à cet égard de développer simplement l'accusation gratuite que le s[r] de La Fabrègue a formulée à l'occasion de l'assemblée de Champmaurel. Plus loin, il dépeint l'enrôlement clandestin de tous les nouveaux convertis en état de porter les armes, accompli par des prédicants itinérants. Sa

1. Brès père, le chantre prédicateur, s'était évadé des prisons d'Alais avant le 18 juillet.

2. Arch. de l'Hérault, C 183.

3. La Baume, p. 30, 31.

Digitized by Google

phrase, ici, sans doute s'appuie sur un aveu judiciaire formel, mais qui nous transporte à la date du 9 octobre, c'est-à-dire à une époque où les agitations, d'abord isolées, se coordonnent[1]. Enfin, La Baume ajoute : « Ils firent plusieurs quêtes qui leur rapportèrent beaucoup d'argent, dont ils achetèrent des armes et des munitions à la foire de Beaucaire de 1702. Tous les fusils qu'on y avait apportés pour vendre furent enlevés dans deux heures de temps. » Plus loin, il parle de la poudre achetée dans les mêmes circonstances[2]. On peut affirmer que ces indications, comme celles de Louvreleuil, ont leur origine dans le simple fait que Mandagout a été arrêté à Beaucaire, et au début de la foire[3].

Malgré la précision apparente de Louvreleuil, il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à son allégation. Si l'accusation a été formulée, elle s'est montrée insoutenable. Elle ne figure pas dans le jugement du prophète qui fut rendu le 13 septembre. Deux sentences de ce jour envoyèrent Pouget aux galères et Jean Astruc Mandagout à la potence, ce dernier « pour assemblées illicites, phanatisme et port d'armes ». Mandagout devait subir la question[4].

L'arrêt relatif à Mandagout allait être exécuté à Alais. Un catholique de Saint-Hippolyte note que ce « Mandagout, maçon de Vézenobres, fanatique », est passé dans le lieu, le 14, accompagné de la justice et du bourreau[5].

Louvreleuil (t. I, p. 55) dit s'être trouvé à Alais quand le

1. Information dirigée contre J.-J. Sollier, peigneur de laine (vingt-trois ans), de Saint-Hilaire-de-Brethmas, près Alais (C 182). Sollier dépose que, le 9 octobre, au bois des Plans, près de Brouzet, « Laporte le Châtreur » (le neveu de Gédéon Laporte, le futur Rolland), « en prêchant, leur dit que, lors que le roi voulait du monde, il en trouvait autant qu'il voulait pour faire la guerre et que, s'agissant de l'intérêt de leur religion, personne ne voulait se soulever, et les exhorta à le suivre ».

2. La Baume, p. 31, 157.

3. L'auteur anonyme du *Fragment sur la guerre des Camisards*, publié par M. Tallon, dit (p. 16) que « la résolution des N. Convertis [en 1702] était de faire un coup d'État à la foire [à la date de la foire] de Beaucaire ». Comme cet auteur habitait Alais ou les environs, il nous confirme dans l'opinion que ce bruit a été provoqué par l'arrestation de Mandagout.

4. Les deux jugements sont aux Arch. de l'Hérault, C 192. Les quelques pages du registre d'écrou des chiourmes de Marseille retrouvées à Toulon par l'amiral Baudin, en 1846, portent le nom d'Abraham Pouget (*Bulletin* cité, t. I, p. 54). Amené aux galères, le 28 septembre, il mourut à l'hôpital le 7 ou le 8 décembre suivant.

5. Papiers Court, n° 17, B, fol. 225.

Digitized by Google

prophète fut exécuté. Mais il résulte de l'ensemble de son récit qu'il n'est venu séjourner dans la ville qu'en octobre. Ce qu'il rapporte de la fin du condamné lui aurait donc été raconté un peu plus tard. « Les remontrances du R. P. Milhet, supérieur des Jésuites », écrit-il, « animées d'une grâce efficace de Dieu, le firent rentrer dans le sein de l'Église avant que de mourir. » Mandagout, on s'en souvient, s'était déjà déclaré catholique dans son dernier interrogatoire.

Un autre témoignage, qui ne contredit pas le précédent, nous prouve du moins que Jean Astruc, à certains égards, fut ressaisi par la vigueur dont il avait fait preuve quelques mois auparavant. Il émane d'un anonyme (sans doute un officier) qui habitait alors Alais[1].

« Le 15 septembre 1702, Mandagout, maçon, fut pris à Beaucaire et mis aux prisons de Montpellier pour longtemps, d'où il fut conduit à Alais pour être pendu pour avoir convoqué des assemblées, excité des émotions, etc. Jamais on n'a vu un homme aller au supplice avec plus d'ardeur et d'effronterie, tournant les yeux de côté et d'autre, sans doute dans l'espérance qu'il avait que ses gens viendraient le tirer du danger. Se voyant trompé, il appela le Père Malet (*sic*), jésuite, qu'il avait [qui l'avait?] déjà abandonné, et fit abjuration de sa religion et se disposa à mourir en bon catholique. Les protestants osèrent nier le fait et accuser le Père de fausseté. »

Louvreleuil parle de Mandagout comme d'un « fameux prédicant ». L'épithète est de trop. Mandagout n'avait tenu qu'une place de second rang parmi les prophètes de 1702, et son souvenir fut entièrement effacé par les prédicateurs qui se levèrent après lui. Mais son nom avait été lié aux assemblées de Roffières et, comme on prétendit à Alais que toute la révolution camisarde en était sortie, Mandagout porta quelque temps le poids de cette infamie pour les uns, de cette gloire pour les autres.

*
* *

Au moment où mourait Mandagout, les autorités du Languedoc pouvaient constater que le mouvement « fanatique » qui ébranlait la province depuis deux ans n'était pas seulement une bizarrerie mentale. Les excès isolés que nous avons notés tout au

1. *Fragment sur les Camisards...*, publié par M. Tallon, p. 16.

Digitized by Google

long de notre récit vont devenir plus fréquents et plus sanguinaires. Des troupes diverses d'insurgés vont se former, incendiant les églises, massacrant les prêtres ou les catholiques, assaillant les patrouilles de soldats pour se procurer des armes, des munitions, des équipements. La guerre des Camisards commence. Partout nous verrons agir des hommes qui nous sont connus déjà comme des « inspirés ». D'Alais à Florac, ce seront Laporte, Abraham Mazel, Salomon Couderc, La Couette; vers l'Aigoual, Castanet; dans la plaine, Catinat, Boudon, Samuelet. Dans les Basses-Cévennes, autour d'Anduze, ce seront le neveu de Laporte (Rolland) et Cavalier, qui prétend dans ses *Mémoires* s'être trouvé dans les Hautes-Cévennes à la mort de l'abbé du Chayla et que nous croyons au contraire ne s'être enrôlé dans la révolte qu'à la fin de septembre, lors des premiers appels de Rolland. Il faudra quelques semaines encore pour que certaines de ces bandes consentent à s'associer, pour qu'elles s'organisent, nous dirons même pour qu'elles prennent nettement con science du but qu'elles poursuivent. Loin d'avoir été savamment concerté, soit par des protestants de France, soit par des étrangers, le mouvement camisard a été la réaction spontanée d'un peuple dont la souffrance était intolérable.

Si à cet égard nous donnons raison aux conclusions de M. Puaux, nous sommes cependant amenés à juger un peu autrement qu'il ne le fait le problème de la « préméditation » dans le drame du Pont-de-Montvert. Il s'en tient nettement aux paroles que Bâville écrit à son ministre et croit à un meurtre commis dans un mouvement de fureur par des hommes que l'abbé a accueillis à coups de fusil. Il semble donc se représenter les attroupés qui descendent du Bougès pour délivrer les prisonniers de l'archiprêtre, comme un amas de paysans rudes, excités par la colère ou la passion de la justice, mais *de sens rassis*. L'intendant du Languedoc, lui aussi, les voyait de la sorte. Il n'a jamais su vraiment ce qu'étaient les prophètes; il les a tenus pour de vulgaires simulateurs qui cachaient sous des contorsions étudiées des desseins séditieux très précis. Villars, cependant, y verra plus clair dès son arrivée dans la province, il ne parlera à la cour que des « fous » qu'il rencontre. Il comprendra qu'il a affaire à des gens qui ne sont plus dans leur état normal. Tout notre exposé nous oblige à parler comme lui. Les prophètes se disent menés par l'esprit; ils n'agissent que par inspirations successives, c'est-à-dire sans raisonner. Leurs

Digitized by Google

[illegible] aveuglément à des ordres qu'ils croient [illegible]. Personne donc dans la troupe n'est plus maître [illegible] de ses actes. Le mot de « préméditation », [illegible] une expédition ordonnée par des prophètes en [illegible] eux, n'a proprement pas de sens. On ne [illegible] une spontanéité constante dans la passion des [illegible].

[illegible] pas lieu, cependant, de se demander si, comme le [illegible] d'Alais, l'assemblée de Champmaurel du 23 juil- [illegible] ne commençait pas par quelque lien avec la mort de [illegible] le soir? Mazel et Rampon s'accordent pour nous [illegible] la résolution prise au matin du 23 juillet sur le [illegible] de journée du 23, la nuit du 23 au 24 et la journée du [illegible] employées à chercher des hommes et des armes pour [illegible]. Le soir du 24, au rendez-vous marqué, s'as- [illegible] les compagnons, dont quelques-uns viennent d'assez [illegible] parmi ceux qui nous sont nommés dans les récits divers, [illegible] condamnés à Florac, ou que Bâville, sur le vu des [illegible] de Florac, a décrétés de prise de corps le 29 août, [illegible] non seulement des Cévenols du Bougès ou de la Lozère [illegible] aussi des rancunes personnelles contre l'abbé du Chayla, [illegible] de Frutgères ou celui de Saint-André-de-Lancize, mais [illegible] voyons là Joanny de Genolhac (le futur chef camisard); [illegible] Revel le Bonnet, du Malhiguier, près de Genolhac »; Pierre [illegible] de Vialas; Moïse Bonnet et son fils aîné, de Peyremale. [illegible] Louis Bounel, aussi de Peyremale. Ces protestants ne sont mon- [illegible] de Vialas, de Genolhac ou de Peyremale que sur un appel. Il [illegible] vrai que Vialas et Peyremale sont assez éloignés du vallon de Champmaurel. Mais le décret de Bâville porte encore les noms [illegible] Laporte, qui est de Branoux, et de Jacques Thérond, de [illegible] (Saint-Martin-de-Boubaux). Ces deux derniers, par [illegible], se sont-ils trouvés à l'assemblée de Champmaurel? Y [illegible] été rejoints par un émissaire envoyé du Bougès en vue [illegible] l'entreprise concertée[1]? Le bruit, dès lors, a-t-il couru dans [illegible] quartier qu'on se proposait de forcer la maison de l'abbé du Chayla? Ce bruit est-il venu jusqu'au juge d'Alais, qui n'au-

1. On remarquera que ni Mazel ni Rampon ne parlent de Laporte comme s'étant trouvé à l'assemblée de Rabiès du 22-23 juillet. S'il a commandé l'entreprise du Pont-de-Montvert, n'est-on pas allé le chercher spécialement à Branoux?

Digitized by Google

rait fait que le préciser dans les interrogatoires auxquels il soumet les prisonniers du Pradau? La réponse à ces questions reste incertaine.

On peut seulement affirmer qu'au moment où se tenait l'assemblée considérée (à tort, certainement) par le s[r] de La Fabrègue pour le signal d'une conjuration générale, des hommes venus du Bougès cherchaient, vers Branoux, des affidés en armes. Il s'agissait de tenter une entreprise violente contre le logis du grand persécuteur des Cévennes. « Le coup », comme dit Rampon, devait être tenté sous la conduite de prophètes à qui Dieu avait ordonné plus d'une fois déjà de prendre les armes pour délivrer son Église. Étant donnés les actes de violence auxquels, depuis plusieurs mois, s'étaient laissés aller les inspirés ou leurs auditeurs, ces diverses circonstances ne pouvaient que provoquer une suprême explosion. Le meurtre de l'abbé devait entraîner ensuite les prophètes à de nouvelles exécutions. Un mois et demi plus tard, Laporte inaugurait une autre série de représailles, à laquelle s'associèrent, en d'autres quartiers, d'autres prophètes chefs de bandes. Le « fanatisme » allait donner à la guerre des Camisards ses conducteurs, ses meilleurs soldats et son « inspiration », à la fois maladive et héroïque, tour à tour sublime d'audace et répugnante de brutalité vengeresse[1].

Ch. Bost.

1. On notera que, si les pièces du temps mettent à la charge des Camisards des actes de vraie sauvagerie, on ne leur a jamais reproché un seul attentat aux mœurs. La chose vaut la peine d'être relevée, étant donné ce que nous avons noté plus haut du dérèglement moral de certains prophètes (p. 35, 36). Comme complément à notre exposé, relativement à cette question des mœurs, M. le professeur Eug. Choisy, de l'Université de Genève, nous signale le cas du prophète J.-J. Donadille, des Hautes-Cévennes, passé en Suisse en 1706, qui fut condamné à Genève, en 1731, à la prison perpétuelle. Donadille était un mystique érotomane. Il assurait « qu'il était permis aux prophètes et aux inspirés tels que lui d'approcher de la femme d'autrui lorsque l'esprit le lui commandait » (D[r] Ch. Ladame, *Un prophète cévenol à Genève...*, dans les *Archives d'anthropologie criminelle...*, publiées sous la direction de A. Lacassagne. Lyon, année 1911, p. 837, 902).

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

CHARLES DESMARETS, CORSAIRE DIEPPOIS

DOCUMENTS INÉDITS DE 1445

Comme les livres, les pièces d'archives ont leur destin. C'est à Dijon, dans les archives de la Côte-d'Or, que nous avons trouvé des documents nouveaux sur les corsaires dieppois à la fin de la guerre de Cent ans et sur un de leurs plus fameux capitaines.

La figure de Charles Desmarets[1] appartenait autant à la légende qu'à l'histoire. Nous n'en savions guère que le peu qu'en rapportent les chroniqueurs Thomas Basin[2] et Monstrelet[3].

D'origine cauchoise, ouvrier terrassier, vassal du sieur de Rambures, Charles Desmarets se distingua de bonne heure dans la lutte contre les Anglais. Dès sa jeunesse, témoin impuissant des infortunes de son seigneur — fait prisonnier en 1429 — il n'eut qu'un souci : reprendre à l'ennemi le château de Rambures. En 1432, à la tête d'une poignée d'hommes résolus, il y réussit. Tel fut son coup d'essai. Devenu capitaine de Rambures, il s'empare, dès les premiers jours de janvier 1433, de Saint-Valery-sur-Somme. En mai 1435, il passe la Somme au gué de Blanquetaque. Nous le retrouvons avec 300 partisans du roi, « droites gens d'armes et vaillans gens d'élite », à la prise de Rue[4]. La même année, dans la nuit du 16 au 17 novembre, il répond à l'appel des Dieppois, décidés à secouer le joug anglais. Il pénètre par surprise dans le port, et, secondé par le maréchal de Rieux, chasse l'ennemi de Dieppe.

1. Voir les *Cronicques de Normendie* (édition Hellot). Notes sur Ch. Desmarets. Le nom de Desmarets ne se rencontre pas une seule fois dans l'*Histoire de Charles VII*, par G. Du Fresne de Beaucourt; cf. Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 262.

2. Thomas Basin, *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, t. I, p. 111 (édition de la Société de l'histoire de France).

3. Monstrelet, t. IV, p. 433 (même Société).

4. Ibid., t. V, p. 117.

Digitized by Google

D'après Monstrelet, Charles Desmarets, « du consentement de tous les aultres et pour le roy de France », devint capitaine de la ville conquise.

Les Anglais regrettèrent vivement leur perte « et non point sans cause », dit notre chroniqueur, « car ycelle ville de Dieppe estoit merveilleusement forte et bien garnye sur ung des bons pays de Normandie[1] ».

Les vainqueurs s'y installèrent en nombre. Ils s'y fortifièrent. Charles Desmarets arma les nombreux navires laissés dans le port par les Anglais. Il répara les murs de la ville et, sur la falaise de l'ouest, hâta la construction d' « ung beau chasteau et fort[2] ». Mais la défensive pesait à son caractère aventureux. Plus de 4,000 paysans armés et plus de 3,000 chevaux sont rassemblés dans la place. Charles Desmarets et « plusieurs nobles et chiefs de guerre » résolurent de « guerroyer hardiment les Anglais[3] ». Le 24 décembre, ils surprirent Fécamp. Dès le lendemain, ils assaillaient Harfleur. D'abord repoussés, ils purent traiter avec les ennemis qui abandonnèrent le port normand. Puis presque toutes les places fortes de la région se rendirent : Tancarville, Les Loges, Valmont, Graville, Montivilliers, Longueville.

Nos campagnes cauchoises, soulevées, virent partout s'enfuir l'Anglais. Mais comment se ravitailler dans un pays sans cesse ravagé? Aussi fallut-il licencier les troupes, et Charles Desmarets, qui avait pris une part active à ces conquêtes, regagna Dieppe.

Les ennemis réagirent.

En 1436, pendant que Charles VII se portait sur Paris, ils purent reconquérir une bonne partie des places fortes normandes. Bientôt Harfleur capitule. Rouen est assiégé et, en novembre 1442, Talbot bloque le port de Dieppe.

Les assaillants ne pouvaient songer à aborder la ville par le sud, car Charles Desmarets avait fait consolider les fortifications; ils ne pouvaient attaquer à l'ouest, car, sur la falaise, le château construit par les soins du capitaine dressait fièrement ses tours menaçantes. Ils attaquèrent à l'est. De la Tour-aux-Crabes, les canonniers dieppois ripostèrent énergiquement aux coups des Anglais retranchés dans leur bastille.

Pendant de longs mois, la faible garnison amenée par Dunois seconda leurs efforts. Mais le roi tardait à envoyer des secours. Enfin, de Poitiers, Charles VII fit partir 100 lances commandées

1. Monstrelet, t. VI, p. 201.
2. *Les Cronicques de Normendie* (édition Hellot), p. 90.
3. Monstrelet, *Ibid.*

Digitized by Google

par Tudoal le Bourgeois et Guillaume de Ricarville[1]. Renfort insuffisant mais qui ranima pour quelque temps l'ardeur des assiégés. Amiens, de son côté, contribua de ses deniers au « secours et avitaillement de la ville[2] ». Puis, grâce à la vigilance des marins de Charles Desmarets, entrèrent dans le port des navires bretons et rochelais conduits par Guillaume de Coëtivy, frère de l'amiral, et « chargez de bled, vin, chair salée et quantités de traits, de poudre et autres provisions qui soulagèrent les bourgeois et la garnison[3] ». L'amiral anglais Trégoran, en observation dans la Manche, ne put intercepter ce convoi.

Enfin, le dauphin Louis arrive à Dieppe, le 11 août 1443, avec 3,000 hommes environ. Le 14 août, les retranchements anglais étaient enlevés. La bastille tombée entre nos mains, la ville était délivrée[4].

On sait que le futur roi, renouvelant à Dieppe le fait d'armes qu'il avait accompli un an avant sous les murs de Dax, donna l'exemple du plus ferme courage et brava les plus grands dangers. On sait moins quelle aide intelligente, en cette circonstance, il reçut du capitaine de Dieppe. Les constructeurs les plus réputés de la ville amenèrent sous la bastille les engins les plus perfectionnés : machines, grues, ponts de bois. Les paysans travaillèrent avec acharnement à combler de fascines les fossés. Pendant l'assaut, les arbalétriers dieppois secondèrent activement les troupes royales. Les habitants, hommes et femmes, distribuèrent eau et vin aux combattants. Après la victoire, ils soignèrent les blessés.

Tant de dévouement ne resta pas sans récompense. Pendant son séjour dans la ville, le dauphin combla de faveurs les Dieppois. S'il affranchit de plusieurs droits la cité, l'autorisant à lever des aides[5], il n'oublia pas le vaillant défenseur de Dieppe. Le capitaine Charles

1. Asseline, *Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe*, t. I, p. 160.

2. Archives municipales d'Amiens, CC 31, fol. 15.

3. Guibert, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, t. I, p. 33.

4. Pour plus de détails sur la délivrance de Dieppe, cf. Asseline et Guibert, *Ibid.*; Croisé, manuscrit à la bibl. de Dieppe; Vitet, *Histoire de Dieppe*; Le Corbeiller, *Notes dieppoises*; Vasselin, *Récits dieppois et normands*.

5. A diverses reprises, et notamment le 17 octobre 1450 (lettre patente délivrée à Montbazon) et le 5 mars 1454 (lettre patente donnée à Mehun-sur-Yèvre), la ville de Dieppe reçut confirmation de ces droits. D'autres lettres patentes, le 18 juin 1457 et le 1er avril 1459, lui permirent de réparer les fortifications et les jetées. Le dauphin, devenu roi, renouvela tous ces droits par lettres du 26 septembre 1463. Le 24 octobre 1466, il accordait aux Dieppois le franc-saler du poisson. Enfin, il les exemptait de l'imposition foraine par lettres patentes du 12 avril 1467 (Archives municipales de Dieppe. Privilèges de la ville).

Digitized by Google

Desmarets, qui, depuis un an, était « escuier d'escurie du roy », devint le « maistre d'ostel » de l'héritier royal. Fonction très enviée à l'époque et gage de l'estime princière.

En quittant le théâtre de ses exploits, c'est à Charles Desmarets que le dauphin confia le commandement de la garnison. Sous l'impulsion d'un tel capitaine, la ville prospéra. Dieppe abrita les marins les plus audacieux dont les vaisseaux coururent hardiment l'aventure. Ces croisières inquiétèrent fort les Anglais. Au cours d'une incursion dans l'estuaire de la Seine, les marins de Charles Desmarets surprirent les ennemis à Caudebec et à Montivilliers et enlevèrent le lieutenant général du bailli de Caux. Bientôt, remontant la mer du Nord, ils rançonnèrent le commerce anglais. C'était de bonne guerre. Ce qui l'était moins, c'était de s'en prendre aux marins de Flandres, Hollande et Zélande, qui se plaignirent à diverses reprises à Charles VII. Mais, contre ces marins, les Dieppois n'avaient-ils pas de nombreux griefs, dont le principal était que ces sujets du duc de Bourgogne continuaient, en dépit du traité d'Arras, à entretenir des relations avec nos ennemis d'outre-mer?

En leur nom et pour obtenir lui-même des réparations, Charles Desmarets intervint auprès du dauphin. Les doléances réciproques des Flamands et des Dieppois donnèrent lieu à de nombreuses négociations sur lesquelles nos documents apportent un peu plus de clarté.

Voici, en premier lieu, une lettre inédite du dauphin. Le futur roi prend énergiquement la défense de ses « gens ». Ses plaintes, accompagnées de menaces non équivoques, obligent les Flamands à répondre. Dans les « Advertissemens » qui suivent, « ceulx de Bruges[1] » fournissent longuement des explications.

Mais pouvaient-elles satisfaire nos Dieppois qui, défendant loyalement la cause royale, désirent surtout obtenir gain de cause?

En ces temps troublés, ne l'oublions pas, la guerre de course remplace la guerre d'escadre; la faiblesse de Charles VII rend nos marins aussi exigeants qu'indisciplinés; chez eux, l'insubordination n'a d'égale que la hardiesse.

Aussi, l'intervention du dauphin ayant été sans résultat, leurs revendications, par l'intermédiaire du capitaine de la ville, se font pressantes et hautaines.

La lettre de Charles Desmarets, que renferment nos documents,

1. A cette époque, Bruges était la ville la plus importante des Pays-Bas et du nord de l'Europe. Par le port de L'Écluse, alors florissant, s'y accumulaient les productions de l'univers. Plus tard, Anvers détrônera Bruges.

Digitized by Google

souligne singulièrement cet état d'esprit. Elle met bien en lumière ces deux traits du caractère de nos corsaires : intrépidité, qui rappelle celle des Normands du xe siècle, et âpreté au gain, qu'on retrouve parfois encore chez certains de nos paysans.

I.

Cy sensuit la copie de certaines lettres closes envoyées de par le daulphin de Viennois à la loy de la ville de Bruges et receues par la dicte loy le premier jour de may l'an XLV[1].

De par le daulphin de Viennois. Chiers et bien amez; nous avons esté et sommes informez que deux [ans] a ou environ[2] ung petit balenier, nommé *Eveillé qui dort*, appartenant à Perrot Feré[3], nostre huissier d'armes, se partit de devant Dieppe pour aler à ses aventures sur la mer, en entencion de rencontrer les Englois, et tant singla sur mer qu'il arriva au port de Lescluse en Flandres pour soy refreschier et recueillir vitailles, où ilz furent receuz à seurté; auquel lieu de Lescluse vint à la cognissance des compaignons qui lors estoient dedens le dit balenier que y avoit plusieurs navieres d'Angleterre et en prindrent l'un qu'ilz amenoient au dit lieu de Dieppe, lesquelz en eulx en venant furent poursuis par les Flamens qui leur rescouvrent leur prinse, et en ont emmené les aucuns prisonniers à Bruges où ilz les ont fait mourir. Et pour ce que le cas est advenu en ce Royaume et commis par les subgés de Monseigneur et en son obéissance, et que

1. 1445.

2. En 1443.

3. Perrot Féré commandait les barges dieppoises sous les ordres du capitaine de la ville, Charles Desmarets. En 1440, Dieppe étant menacé par les Anglais, il refusa d'accéder à la demande du duc de Bourgogne et d'escorter au Crotoy une armée de secours. Une flotte anglaise, avec le duc de Sommerset, n'était-elle pas annoncée? Féré, avec Charles Desmarets, préparait la défense de Dieppe. Il arma de nombreux navires pour la course. Les archives de la ville (1re cl., layette 1, 4e liasse, n° 7) mentionnent ses exploits. Notre capitaine, désirant obtenir une remise de droits, rappelle, dans sa demande, qu' « il a tenu sur la mer grant compaignie de gens à ses dépens pour grever et repeller les Englois... et faire choses au bien de la dicte ville et autres lieux ». Ses marins « ont gaigné pluiseurs navires, marchandises et autres choses estans dedens, ceulx sur nos dicts ennemiz et derrenièrement une barque... ».

Le dauphin, qui affectionnait les « petites gens », encouragea les efforts du capitaine dieppois dont les navires assuraient si bien la police des mers. Il en fit son huissier d'armes en attendant de lui faire obtenir une charte d'anoblissement. Enfin, il intervint pour lui auprès de Charles VII, et, le 10 octobre 1443, des lettres patentes permirent à Féré de jouir de l'exemption de « tous droits d'ayde appartenans au Roy et à la ville ». Cette faveur entraînera des démêlés entre les receveurs de la vicomté et notre capitaine. Mais de nouvelles lettres patentes, le 19 mars 1444, confirmeront, selon leur « forme et teneur », les précédentes lettres.

Digitized by Google

onques nulz de Dieppe n'ont fait guerre à ceulx de Flandres, combien que chacun jour ilz leur pevent porter grant dommaiges, nous vous prions, requérons et néantmoins mandons sur tant que désirez éviter le dommage dud. lieu de Bruges et de tout le païs de Flandres, que faciez restituer le dit Perroit Feré du dommage qu'il a eu et peu avoir tant des mors que autrement à l'occasion des choses dessus dictes; en nous certiffiant de vostre voulenté sur ce par nostre serviteur porteur de ces présentes, affin que au surplus y soit donnée provision tele qu'il appartiendra de raison.

Chiers et bien amez, nostre seigneur soit garde de vous.

Escript à Nancey, le XXIXe jour de mars.

LOYS. SIBLON.

A nos chiers et bien amez le Bourgmaistres et eschevins de la ville de Bruges[1].

II.

Advertissemens touchans les lettres closes que Monseigneur le daulphin de Viennois a nagaires envoyées à ceulx de Bruges...

(1445.)

Et affin que nostre très redoubté seigneur et prince puist estre infourmé sur la vérité de la matière contenue ès dictes lectres et aussi à la manière tenue par ceulx de Diepe à la journée de Saint-Omer, entre le cappitaine et les autres députez de Diepe d'une part, et les députez des villes de Bruges et de Lescluses d'autre, pour trouver traittié des prinses et dommaiges dont les d. de Diepe se douloient de ceulx de Flandres, et aussi de plusieurs prinses et dommaiges dont ceulx de Flandres se douloient de ceulx de Diepe; les d. de Bruges remonstrent les advertissemens qui s'ensuivent :

Et premiers que il est vray que ou mois de juillet, l'an mil CCCC XLIII, se mist sus en tout Bouloigne sur la mer une petite neif appelée « scaffe », estouffée et garnye de XVIII compaignons ou environ qui estoient allyez et assemblez de diverses nacions, assavoir aucuns de Flandres, aucuns de Zellande, autres d'Allemagne, autres de Bouloigne sur mer et illec environ et autres de Diepe et d'illec environ, en entencion de avecques la dicte scaffe comme ilz disoient de faire guerre et prinses sur les Anglois, lesquelz compaignons, venant environ Dunkerke en Flandres, fisrent leur capitaine ung nommé Jehan Teghelare, natif de Neufport en Flandres; et la dicte scaffe ainsi venant en mer prinst son chemin vers le port de Lescluse, pour illec espier les marchans y entrant et yssant; et ou chemin, assavoir devant Ostende, à quatre lieues du dit lieu de Neufport encontrèrent deux neifs de pescheurs de Flandres desquels ilz prinsrent et robèrent assavoir de chacune ung tonnel de cervoyse, contre le gré

1. Archives départementales de la Côte-d'Or, série B, liasse 11927.

Digitized by Google

et volenté des diz pescheurs et par forche. En après vint la dicte scaffe au dit port de Lescluse, qui est ung lieu de seurté et où les neifs de tous Royaulmes et nations viennent et reposent pour la bonne seurté que y est et ouquel, combien que plusieurs fois y arrivent neifz de nations ennemyes l'une à l'autre, toutesfois elles y demeurent en bonne seurté sans faire guerre ou prinses l'une sur l'autre; et passa parmi le dit port et en ycelluy, dedens la baillie et eschevinage de la mer, prinst et roba par forche hors d'une neif de la Goude[1] en Hollande qui y gisoit robes, pourpoins et autres vestures qui y estoient, appartenant aus d. de la Goude. Et en après, assavoir le XXVIIIe jour de juillet ou dit an XLIII, ou matin, prinsrent et robèrent par forche, hors deux ploytes gisant illec à leur ancre paisiblement attendant la marée pour sangler vers Zellande, certain grant quantité de substances d'espèces saffran, chaudron, payelles, mercherie et aultres biens, desquelz ilz chargièrent et emplirent leur dicte scaffe et s'en alèrent avec les d. prinses. Et quant les choses dessus dictes vindrent à la cognissance des bailli et officiers de la mer, ilz fisrent diligence de prendre les d. robeurs, et ainsi ilz furent prins dedens le dit port, ensemble les biens par eulx pilliez et robez. Et après que les d. robeurs fusrent ainsi prins et détenuz et par justice examinez, ils confessèrent les cas dessus d. par eulx perpétrez et aucuns d'eux confessèrent plusieurs autres roberies par eulx en temps passé fais et perpétrez, par quoy ilz furent tous par la loy de la ville condempnez à la mort et justiciez.

Item, que ou mois de février derrain passé, à la requeste des bailli, bourgois et conseilliers de Diepe fu prinse et accordée certaine journée estre tenue le premier jour de mars derrain passé en la ville de Saint-Omer par le sceu et consentement de nostre très redoubté seigneur et prince Monseigneur le duc de Bourgoigne, etc., entre les cappitaine, bourgois, manans et habitans de Diepe, d'une part, et ceulx des villes de Bruges et de Lescluse, d'autre, pour traittier et appointer d'aucuns cas d'estrousses et autres manières de prinses faictes et advenues sur la mer depuis le temps que la guerre avoit eu cours, auquel jour et lieu ceulx de Bruges et de Lescluse envoyèrent leurs députez à ce souffisamment fondez par procurations, et pareillement comparurent au d. lieu députez ou nom du cappitaine et des bourgois de Diepe, aussi souffisamment fondez.

Item, que les députez d'un costé et d'autre eurent communication et parolles ensemble, tant sur les demandes que faisoient aucuns ou nom et comme procureur du capitaine de Diepe, et sur les demandes que faisoient aucuns députez de la dicte ville de Diepe ou nom d'aucuns bourgois particuliers de Diepe, d'une part, comme aussi sur aucunes demandes que faisoient yceulx de Bruges et de Lescluses ou nom d'aucuns bourgois et habitans des d. villes de Bruges et Lécluse

1. Gouda ou Ter-Gouw, ville de la province de Sud-Hollande (Pays-Bas).

Digitized by Google

et autres villes et plaches du pays de Flandres, d'autre; et baillèrent les dictes parties leurs demandes l'une à l'autre par escript.

Item, par dessus ce, dirent ceulx de Diepe de bouche que deux ans a ou environ une neif appartenant à ceulx de Diepe fut prinst par ceulx de Flandres et les gens estans en icelle exécutez à mort[1], laquelle chose ilz dirent estre irréparable; à quoy les députez de Bruges et Lescluse respondirent pareillement de bouche que la dicte exécution a esté faicte par loy et justice, pour les excès et délis des dictes personnes exécutées par loy et justice.

Item, et pour ce que les demandes que faisoient les dictes parties l'une à l'autre n'estoient pas toutes recogneues et vériffiées, et aussi que les d. députez de Bruges et de Lescluses n'avoient pas entièrement toutes les plaintes des adommagiez du pays de Flandres pour parvenir à bon appointement et trouver moyen de paix, et avanchier et entretenir le cours des marchandises entre icelles parties, fu lors la dicte journée proroguée, différée et continuée en l'estat qu'elle estoit jusques au dimence après Quasimodo prochain ensuivant. Et promirent les diz députez d'ung côté et d'autre souffisamment fondez pour en la matière encommenchiée procéder en oultre comme il appartiendroit de raison, moyennant que, ce temps pendant, les d. parties ne useroient ni devroient user de voye de fait ou d'arrest, ne attempteroient en quelque manière l'une contre l'autre.

Item, et pendant la dicte continuation ceulx de Bruges et de Lescluses pour aucuns affaires et nécessitez à eulx survenans escripprent à ceulx de Diepe en requerrant la dicte journée estre encore prolonguée et continuée; sur quoy ceulx de Diepe rescripprent et consentirent par leurs lettres que la continuation se fesit encore jusques au premier jour de may ensuivant; toutes choses, ce temps pendant, demourans en mesme état qu'elles estoient pour lors.

Item, ce non obstant, ung baleinier dont estoit maistre ung nommé Robin Barbey, bourgois et habitant de la ville de Diepe, cacha[2], le XXVIIIe jour d'avril derrainement passé, une escute[3] chargiée de chervoises appartenant à Girard Gardin, Niclais, P. Diérix et Michiel-P. Diérix, bourgois de Dunkerke en Flandres, tellement que par forche de cache la dicte escute fery à terre au devant de Zoudcoute, à une lieue prez de Dunkerke, où elle rompy et la plus grande partie des chervoises fu perdue, et sont les d. bourgois de Dunkerke, à cause de la dicte neif des chervoises et autres biens et apparaulx estans en icelle, adommagiés bien de CXLII nobles et demi d'or.

Item, encores le XXIXe jour d'avril, le dit Robin Berbey prist et rencontra une neif dont estoit maistre ung nommé Jehan Vander Most,

1. Il s'agit du baleinier l'*Éveillé qui dort*, appartenant au capitaine dieppois Perrot Féré, dont il est fait mention dans la lettre du dauphin (document I).

2. Chassa.

3. Il faut voir dans ce mot la francisation du hollandais *schuit*, bateau.

Digitized by Google

bourgois de Malines, laquelle neif le dit Robin amena au devant du port de Dunkerke et la renchonna le dit Jehan Vander Most à IIIIˣˣ et III nobles d'Angleterre, et par dessus la dicte renchon ont ceulx de Diepe prins beaucop de biens hors la dicte neif de Malines.

Item, et au mesme jour et heure, prindrent ceulx de Diepe une neif de Brabant dont estoit maistre Leurens Pierneif, lequel ilz renchonnèrent à XLIII nobles d'or, et par dessus ce ostèrent plusieurs biens hors la dicte neif.

Item, ceulx de Bruges et de Lescluses ont envoyé leurs députez en la ville de Saint-Omer, au premier jour de may derrain passé, et aussi comparurent députez de par le capitaine et ceulx de Diepe, et a esté entretenue et continuée la journée et traittiée paravant encommenchée; et a esté illec remonstré par les députez de Bruges et de Lescluse à ceulx de Diepe comment ceulx de Diepe et mesmement le dit Robin Berbey a enfraint le traittié, l'estat et abstinence pourpalée et conclue entre les dictes parties dont dessus est faicte mension par espécial en la prinse des dictes neifs de Flandres; de quoy iceulx de Diepe se sont excusez, disans qu'ilz n'en savoient riens; mais, s'il étoit ainsi, il leur déplaisoit et ilz en feroient faire bonne et loyale restitution.

Item, au regard de la matière principale, assavoir des demandes faictes par les dictes parties l'une à l'autre, fu dit à la dicte journée par ceulx de Diepe que, premiers et devant toute euvre, il convendroit que leur capitaine fust contenté et appaisié, et, ou cas que le pays de Flandres voulsist païer au dit capitaine de Diepe pour ses demandes IIIIˣ saluz[1], ilz le contenteroient de leurs propres deniers du surplus pour l'affection et le grand désir qu'ilz avoient d'avoir paix et union avecques le pays de Flandres pour fréquenter le dit pays en fait de marchandise, si comme ilz disoient. Et, au regard des demandes particulières faictes d'un costé et d'autre, ilz feroient tant de leur costé que tout ce que seroit trouvé véritablement estre osté et prins à ceulx de Flandres par ceulx de Diepe leur seroit rendu par tele manière qu'ilz en devroient estre contens, moyennant que pareillement ceulx de Diepe adommagiez fussent aussi récompensez de leurs dommaiges.

Item, sur ce fu respondu par les députez de Bruges et de Lescluse que, pour appaisier la rigeur encommenchiée entre les dictes parties et pour le bien et avanchement de la marchandise, jà soit ce que ceulx de Diepe et mesmement le capitaine de Diepe n'avoit nulle cause de demander à ceulx de Flandres aucune restitution à cause d'une sienne barge arrestée au port de Dunkerke, veu et considéré qu'elle n'avoit point esté prinse de force, mais arrestée par loy et justice par le Lieutenant de l'Amiral de Flandres à la requeste de partie, et qu'il eust peu poursuir la délivrance de sa barge par voye de droyt s'il luy eust pleu, veu que il n'estoit point ennemy de mon très redoubté seigneur

1. Le salut d'or tirait son nom de la salutation angélique que représentait une des faces de la pièce. Il valait 25 sous (25 francs de notre monnaie).

Digitized by Google

ne de son pays de Flandres; et pour ce, se aucun dommaige luy en estoit advenu, il en estoit en coulpe. Et pareillement ou regart des autres biens que le capitaine de Diepe et aultres se dient avoir en temps passé derrement conquesté sur les Anglois leurs ennemis, lesquelz biens leur dient estre ostez de force par ceulx de Flandres, il leur fu respondu que les biens dessus d. n'appartenoient pas aux Anglois, mais à aucuns marchans de Hollande et Zellande, comme il apparu loyaument qui, pour lors, n'estoient pas leurs ennemis; et pour ce furent par justice constrains de leur restituer les d. biens.

Toutes lesquelles choses considérées et par aultres plusieurs raisons à ce faisans alléguées, il apparoit que à mauvaise cause ilz demandoient les dictes sommes de deniers au pays de Flandres et que, d'autre costé, les subgets et habitans du pays de Flandres estoient à tors et sans cause grandement adommagiez par ceulx de Diepe, comme il apparoit par les plaintes de ceulx de Flandres bailliez par escript; toutesfois, ceulx de Flandres, pour le bien de paix et affin que marchandise peust avoir cours paisiblement par mer et par terre, leur offrirent et leur accordèrent de compenser les pertes et dommaiges d'un costé et d'aultre, dont ceux de Diepe n'en voulloient pas estre contens, mais se partirent tantost et incontinent par manière de corrous et mautalent.

Item, après ce, les d. députez de Bruges et de Lescluse leur requerroient de faire encores ung estat et abstinence de voye de fait entre les dictes parties, de trois ou quatre mois ou sans terme au desdit de ung mois ou deux pour, ce temps pendant, labourer à trouver manière de bon appointement, ou aussi que, ce temps pendant, les querelles d'un costé et d'autre fussent mises en justice; mais ceulx de Diepe n'ont à riens voulu entendre fors que de recevoir IIIIˣ salus pour leur capitaine, comme dit est, et ainsi sont partis de Saint-Omer et est le traittié du tout rompu et falli.

Item, est à noter que ceulx de Diepe ont obtenu abolicion générale du Roy de tout ce qu'ilz ont meffait sur les Flamens et tous autres, et que ce non obstant ilz requirent avoir restitution de ce qu'ilz dient que les Flamens ont fait sur eulx[1].

III.

Lettre de Charles Desmarets, capitaine de Dieppe, « à honnorables et sages bourgmaistres, eschevins et conseil des villes de Bruges et Lescluses, en Flandres ».

Honnorables et sagez,

Il est vray que puis naguerez pour et affin d'avoir repparation de certains grans tors et griefz qui faiz me ont esté en vostre pais de

1. Archives départementales de la Côte-d'Or, série B, liasse 11927. Original papier.

Digitized by Google

Flandres, tant sur la mer de certaines marchandises gaengnées par aucuns de mes vaisseaulx sur les Anglois, anciens ennemis et adversaires du Roy nostre souverain seigneur, comme laynez et autres bonnes et richez marchandises montans à haulte somme qui leur ont esté ostez par forche; et aussi m'avez ostez et détenu une mienne barge en la ville de Dunkerke avec plusieurs biens et prisonniers anglois estans dedens montant à certaine aultre haulte somme; je avoie fait naguèrez mettre en arrest une escute chargiée de heerens caques, et sur ce que je voulloie pour icelle recompensation avoir procédé par voie de fait tant sur icellui arrest comme sur autrez de vostre d. païs. Ce venu à la congnoissance des bailli et bourgois gouverneurs de ceste d. ville, journèrent devers moy, disant que ilz me requéroient que de ce ne voulusse souffrir, attendant qu'ilz vous eussent escript pour sur icellui arrest et aultres arretz que l'on disoit voulloir faire en vostre d. païs sur les marchans de par de çà, à cause d'aucunes prinses ou aultrez choses advenus durant le temps de la guere et en paravant des présentes trêvez trouver moïen de communiquer et assembler ensembles en certain lieu pour ce faire traittié et bon acord, quelle chose ilz eussent fait; et par le moïen des lettres de chacun de vous assemblé en la ville de Saint-Omer, au VIIe jour de mars derrain passé, auquel jour je feis estre certaines personnes pour moy souffisamment fondés par lesquelz je feiz remonstrer aux commis et depputez de vous les tors et griefz qui me ont esté faiz, la valleur d'iceulx bailliez par déclaration, et aussi y ont comparu par la d. ville le bailli et deux des gouverneurs d'icelle et en leur compaignie deux des aultres bourgois pour sur le d. traittié pacifier et trouver bonne union; auquel jour par vos d. depputez feust requis icelle journée estre prolongnée jusques au premier jour de ce présent mois de may et de l'advis de vos d. depputez et de ceulx de par de çà fu par entre eulx faitte certaine escripture signée de chacune des parties; auquel premier jour de may derrain passé vos d. depputez et les nostres ont comparu et convenu ensemble et par iceulx voz depputez a esté dit et desclairé que vostre intencion n'est point que je soie aucunement récompensé de mes dictes pertez autrement ne en plus avant que de ce que j'ay fait arrester par deçà en disant que plus auroit mis plus auroit perdu; quelle chose je n'ay pas intencion de faire, car tout ce qui est arresté ne souffiroit pas aux despens que j'ay faiz en pour sauf mon bon droit. Et sachez certainement que, en brief, je ne seray récompensé et piéçà le fusse, se ne feissent les dessus d. de ceste d. ville qui, à leur prière et requeste, me ont en ce fait différer; combien que je soye desplaisant que par voie de fait y conviengne procéder méus, puisque par amours ne peult estre, je convient que par forche soit; et vous souviengne de mes gens lesquelz avez prins et fait mourir pour avoir prins les ennemis du Roy nostre d. seigneur; aussi il avoit esté acordé par entre nous toute voie de fait estre cessée durant le temps de la d. convencion, laquelle failly dès lundi six heures après disner que les d. bailli et bourgeois partèrent du d. lieu de Saint-

Digitized by Google

Omer, ausquelz iceulx voz depputez distrent que pendant icelle convencion et la d. assuranche aucuns de par deçà avoient fait des prinses sur aucuns du païs de Flandre pour ce que par nos d. depputez leur fu accordé icelles prinses leur estre renduez si aucunes y en avoit; je rescrips devers vous affin que incontinent ces lettres veues vous envoiez par deçà aseurément ceulx à qui vous dittez les d. prinses avoir esté optez, se ainsi est qu'ilz soient de vostre d. païs de Flandre, pour leur en faire restitution; aussi aucuns de vous gens partans de Nyeport durant le temps de la d. convencion ont osté et resceus par voie de fait à puissance d'armée à aucuns gens de guerre de par de çà certaines prinses par eulx faittes sur les Hollandois ou Zellandois, lesquelles prinses faittez, qu'ilz soient restituez car vous y estez tenus par la d. convencion; par vous ont esté faiz pluiseurs grans tors et griefz à ceulx de ceste d. ville, de quoy, pour le présent, je me déporte de le vous desclaré, mais j'ay bonne volenté en temps et lieu de une fois et de brief le vous faire savoir; et se vous avez failly à vostre intreprinse ne vous en vueillez courroucher, mais se je fail à la mienne, le me vueillez pardonner. Notre Seigneur vous ait en sa garde.

Escript à Dieppe, le VIIe jour de may.

Charles DESMARES, escuier d'escurie du Roy, nostre seigneur, maistre d'ostel de Monseigneur le Daulphin, cappitaine de Dieppe et de Gam[ache] en Vimeu[1].

Le ton autoritaire de la lettre de Charles Desmarets pouvait faire craindre aux Flamands de sérieuses représailles, car le capitaine dieppois était, avant tout, homme d'action. Encouragé par le dauphin qui se plaisait à multiplier les conflits entre le duc de Bourgogne et Charles VII, il mit ses menaces à exécution. Bientôt les vaisseaux de Dieppe sillonnent la mer du Nord et nos corsaires, déçus dans leurs espérances et conscients de l'importance des intérêts en jeu, renouvellent leurs exploits.

En vain, leurs adversaires s'abstiennent de tout acte d'hostilité, eux « continuent journellement à faire tout dommaige qu'ilz pevent, au grand préjudice et retardement du bien et cours de la marchandise[2] ». Des plaintes véhémentes sont alors adressées par les communautés maritimes intéressées au sénéchal de Boulogne, Villiers de l'Isle. Charles VII lui-même, prévenu, reçoit les doléances du Conseil du duc de Bourgogne. Les Flamands

1. Archives départementales de la Côte-d'Or, série B, liasse 11927. Original papier.

2. *Remonstrances faictes par les gens du Conseil de Monseigneur de Bourgoigne touchant le fait de Dieppe...* Collection de Bourgogne, vol. XCIX, p. 460; cité par le marquis de Beaucourt (*Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, t. III, pièces justificatives).

Digitized by Google

supplient le roi d'intervenir auprès du capitaine Desmarets et d' « ordonner une surséance de guerre jusques au terme de deux ans ou autre terme qu'il lui plaira[1] ». Ils promettent de « ne porter aucun dommaige » aux Dieppois, mais demandent instamment qu'ils cessent toute prise. Leur désir est de régler définitivement tous les différends. Après avoir entendu les explications de Charles Desmarets, le roi décida que la « matière de Dieppe » serait au nombre des questions soumises à la conférence de Châlons, conférence instituée pour régler les nombreuses affaires pendantes entre la France et la Bourgogne[2]. Au cours de cette conférence, le 16 juin 1445, un accord sérieux fut conclu entre les notables de Dieppe, dont Charles Desmarets, et les gens du Conseil de la maison de Bourgogne. De part et d'autre, on signa une trêve jusqu'au 1er octobre, en attendant que fût réglée définitivement la question délicate des indemnités.

C'est cet accord que reproduit le document inédit suivant :

IV.

Copie du seur estat apoincté et accordé entre les pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frise, d'une part, et les capitaine, bourgeois, manans et habitans de la ville de Dieppe, d'autre part.

Sur la question et différent estant entre les conté et pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frise, d'une part, et les capitaine, bourgeois, manans et habitans de la ville de Dieppe, d'autre part, à cause de certaines prises, destrousses, omicides et autres entrefaictes que les d. parties dient et maintiennent avoir esté faictes tant par mer comme par terre l'une sur l'autre; par madame la duchesse de Bourgoingne et les gens du Conseil de monseigneur le duc de Bourgoingne estant avec elle, c'est assavoir Révérend Père en Dieu monseigneur l'évesque de Verdun, maistre Jehan, seigneur de Créqui, messire Diene, seigneur de [Hum... (?)][3], messire Guillaume le Joint, seigneur de Contay, maistre d'ostel de ma dicte dame, maistre Estienne Arménié, président des parlements de Bourgoingne et autres, d'une part; Charles Des Marez, capitaine, Pierre Galopin, bailli, et Jehan Blancbaston, l'un des gouverneurs du d. lieu de Dieppe, fondés de povoir, et eulx faisans fors pour le corps et communauté de la d. ville de Dieppe, assemblez en la ville de Chaalon, d'aultre part; a esté apoinctié et accordé que, de ce jourd'uy jusques au premier jour d'octobre prochainement venant incluz, bon et sceur estat sera, et cessera toute voye de fait d'un costé et d'autre; et pourront tous les habitans des d. pays et autres pays subjets de mon dit seigneur de Bourgoingne aler et converser paisiblement, marchandamment et autrement, ainsi qu'il

1. *Remonstrances*, citées plus haut.
2. Cf. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 131.
3. Sans doute André, seigneur d'Humières. *Ibid.*, p. 130.

Digitized by Google

leur plaira, en la d. ville de Dieppe et par tout ailleurs par mer et par terre. Et pareillement les diz capitaine, bailli, bourgeois, manans et habitans du d. Dieppe pourront aler et converser paisiblement, marchandemment et autrement, ainsi qu'il leur plaira, par mer et par terre par tous les d. pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frize et autres quelconques pays du mon d. seigneur de Bourgoingne, sans ce que, soubz umbre ne à l'occasion de quelconques choses faictes et advenuues par ci-devant par mer ou par terre, l'en peust user de quelque voye de fait ne de prison ne autre quelconque empeschement à requeste de quelque prisonnier ne pour quelconque cause que ce soit. Et en oultre est accordé et appoinctée que, le premier jour de septembre prouchain venant, une journée amiable sera tenue en la ville de Thérouane, à laquelle mon d. seigneur de Bourgoingne fera que ceulx des d. pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frize envoieront leurs gens ou députez garniz de povoir seufisant; et pareillement les d. capitaine, bourgois et habitans de Dieppe y envoieront leurs gens ou députez semblablement garniz et fondez de povoir souffisant, pour des d. question et différens, plus appoincter, accorder et conclure. Et pour [garantie (?)] entretement et sceurté des choses dessus dictes est appoincté par ma dicte dame et gens du Conseil que de ce présent appoinctement seront faictes lettres soubz le seel de mon d. seigneur le duc et envoiées au d. lieu de Dieppe tantost que ma dicte dame sera retournée devers mon dit seigneur; et néantmoins ce d. jourduy, sans attendre les dictes lettres, le d. sceur estat et cessation de voye de fait sera entretenu et continué jusques aud. premier jour d'octobre. En tesmoing desquelles choses a esté fait et escript cest appoinctement double et signé, par l'ordonnance de ma dicte dame, par maistre Loys Dommessons, secrétaire de mon dit seigneur, et pour la part des d. de Dieppe par les d. capitaine, bailli et gouverneur, le XVIe jour de juing, l'an mil quatre cent quarante cinq[1].

La question flamande résolue — au mieux des intérêts dieppois, comme il est à présumer — Charles Desmarets, en bon corsaire, porte tous ses coups contre l'ennemi d'outre-Manche.

En dépit d'une trève signée en 1444 pour deux ans et prolongée d'année en année, les inimitiés entre Anglais et Français persistaient, toujours vives, surtout en Normandie.

Personnellement, le capitaine dieppois intervint auprès du roi de France pour se plaindre que, sur la mer, « avoient de nouvel esté grant prins quantité de navires garnis de vivres et marchandises appartenans à plusieurs gens de la ville de Dieppe[2] ».

C'est qu'aux portes de la cité normande veillaient, toujours mena-

1. Archives municipales de Dijon, fonds Baudot, n° 39, fol. 347.

2. Lettre de Henri VI à Charles VII (*Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, pièces justificatives, t. III, p. 218-220).

Digitized by Google

çants, les partisans du roi d'Angleterre Henri VI. Jean de Pevvrel, sire d'Offranville, oubliant l'accueil cordial que son père, d'origine anglaise, avait reçu en France, armait de nombreux vaisseaux pour le compte de nos ennemis. C'était pour les marins dieppois un adversaire redoutable.

A Arques, le lieutenant Jehan Peinchon, également au service des Anglais, laissait ses hommes d'armes harceler les partisans de Charles VII.

Charles Desmarets, dont l'énergie eut alors vraiment à se dépenser, se plaint au roi qu'ils « ont couru en plusieurs lieux obéissance à environ la dicte ville de Dieppe, y ont prins plusieurs gens de divers estats, tant des diz lieux que d'icelle ville, et commis plusieurs autres excez et delitz[1] ». Or, Charles VII venait d'apprendre la prise de Beuvroy et de Mortain. Il se montra fort indigné de ces « graves attemptaz faiz et commis par les Anglais à l'encontre de la trêve[2] ».

De Montils-lès-Tours, le 17 mars 1447, puis le 23, il écrivit à Henri VI, demandant pour lui et pour Charles Desmarets des explications et des réparations. Le 3 mai suivant, le roi d'Angleterre répond. Les réclamations de Charles Desmarets sont de sa part l'objet d'une réglementation toute spéciale. C'est que le capitaine de Dieppe est un puissant ennemi. Henri VI le craint; il le ménage.

« En toute diligence », il fait rechercher une nef capturée par les Anglais; il lui en fait restitution et lui fait remettre les marchandises confisquées[3]. On ne pouvait être plus conciliant.

Mais bientôt, après la prise de Fougères, la trêve est rompue; la guerre recommence. A l'appel du roi et au lendemain d'une attaque fructueuse contre les Bresmois, les marins de Charles Desmarets, infatigables, arment à nouveau.

Sans doute le capitaine de Dieppe avait obtenu des Anglais de larges compensations; mais il ne pouvait refuser son concours au roi de France qui ne l'avait jamais oublié dans ses libéralités. Charles Desmarets ne venait-il pas encore de recevoir, le 26 mai 1447, un don de 600 livres tournois que le trésorier et receveur des finances royales, Estienne Petit, avait versé dans la caisse du receveur de la vicomté de la ville, Jehan Blancbaston, pour « estre convertie et employée es reparacions de la ville de Dieppe[4] »?

Tout dévoué à la cause française, le capitaine dieppois arme donc contre les Anglais. A la hâte, dès 1448, il forme cinq compagnies.

1. Lettre de Henri VI à Charles VII (*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, pièces justificatives, t. III, p. 218-220).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Chronique de Mathieu d'Escouchy.* Rôle des dépenses du 26 mai 1447, *loc. cit.*

Digitized by Google

Il réussit à entretenir des intelligences avec les moines de Fécamp, pénètre dans la ville par l'abbaye et s'en empare presque sans coup férir. Un navire anglais, chargé de quatre-vingt-sept hommes, est pris au moment où il entre dans le port. Nos Dieppois font prisonniers les renforts anglais, débarquant fort mal à propos[1].

Le 19 septembre 1449, le château d'Arques tombe entre les mains de Charles Desmarets, après deux jours de siège.

La fortune des armes favorise Charles VII. Le 10 novembre, Rouen lui ouvre ses portes, Harfleur capitule le 25 décembre, Honfleur le 18 février 1450.

Les baleiniers dieppois prirent une part active au blocus de ces villes.

Un dernier port normand, Cherbourg, appartenait aux Anglais. En août 1450, cette place se rend et nos marins contribuèrent encore à ce succès. Les chroniqueurs nous apprennent que Charles Desmarets équipa à ses frais un navire qui, unissant ses efforts à ceux de la flotte, isola la ville et rendit efficace le tir de l'artillerie française postée sur la grève.

Chassés de Normandie, les Anglais ne s'en éloignèrent pas sans idée de retour. En attendant des jours meilleurs, ils accrurent considérablement leurs forces navales. Le 11 août 1454, une escadre anglaise parut en rade de Dieppe. Cette menace provoqua un vif émoi et Charles Desmarets fit pousser activement les préparatifs de défense. De son côté, Charles VII, pour prévenir une attaque ennemie, arma une flotte imposante. Le 25 août 1457, plus de 4,000 Français, embarqués sur au moins soixante bâtiments, quittèrent le mouillage de la Fosse-de-l'Eure. Le dimanche 28, vers six heures du matin, seize à dix-huit cents hommes débarquèrent à deux lieues de Sandwich, dans le comté de Kent, pour cerner la ville, tandis que la flotte bloquait entièrement le port. Le grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brezé, dirigeait les opérations. Les principales villes normandes avaient répondu à son appel ; le port de Dieppe avait fourni les meilleures nefs. Au nombre des chefs, et non le moins intrépide, se remarquait Charles Desmarets.

L'assaut fut rude. Les Anglais perdirent 500 hommes. La flotte française, entrant dans le port, dut lutter contre quatre navires de guerre ; mais les marins ennemis abandonnèrent vite leur bord. Le jeudi 1er septembre nos troupes, craignant une surprise, se retirèrent ; elles emmenaient avec elles trois grandes nefs anglaises, vingt et un petits navires, un certain nombre de prisonniers et deux

1. Asseline, *Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe*, t. I, p. 196.

Digitized by Google

à trois cent mille livres de butin. En route, il fallut entrer en lutte avec une flotte portugaise. Nouvelle victoire pour nos marins. La rentrée à Dieppe fut un véritable triomphe pour le capitaine de la ville[1].

La guerre contre les Anglais continuant, Charles Desmarets, en qualité d' « escuier d'escurie et de conseiller de Charles VII », dut accompagner les troupes royales. Plus tard, la défense de Perpignan lui est confiée. De 1464 à 1475, il occupe la charge de capitaine du château, qu'il put conserver au roi de France[2].

Notre capitaine cumule les fonctions. Dans la lettre qu'il adresse aux Flamands, ne s'attribue-t-il pas aussi le titre de capitaine de Gamaches en Vimeu? En outre, vers la fin de sa vie, revenu en Normandie, il s'intitule seigneur de Boissi-le-Chastel (en Brie), de la Cour-le-Comte et de Saint-Aubin-le-Cauf (près Dieppe).

Se retira-t-il à Bures où, d'après M. de Grattier[3], « il occupa sa vieillesse à construire et à embellir un charmant manoir »? A-t-il été inhumé à Dieppe, dans l'ancienne église Saint-Remi, au pied de ce château qu'il construisit sur la falaise? Ou bien repose-t-il dans l'église d'Arques, où l'on remarque de curieuses verrières peintes aux armes de sa famille?

Autant de conjectures que ni les archives ni les chroniqueurs de Dieppe ne viennent confirmer. Le fait est que, dès 1485, l'amiral de Graville succède à Charles Desmarets comme « cappitaine de la ville et du chastel de Dieppe[4] ».

Veuf de Marie des Essars, Charles Desmarets laissait cinq enfants légitimes : une fille et quatre garçons. L'aîné continua les traditions de son père et arma de nombreux navires; deux autres se firent religieux et le dernier se conduisit vaillamment avec Charles VIII en Italie où il fut armé chevalier.

André BOUDIER.

1. Cf. Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 290-293.
2. *Les Cronicques de Normendie*, édition Hellot, notes.
3. Ad. de Grattier, *Notice sur Charles Desmarets*, 1857.
4. Archives municipales de Dieppe (privilèges de la ville), 1re cl., layette 11, 8e liasse, n° 5.

Digitized by Google

UN PRÉCÉDENT DE L'AFFAIRE MORTARA[1]

Le 26 juin 1840, Rayneval[2], notre chargé d'affaires à Rome, adressait à M. Thiers, président du Conseil, la dépêche suivante[3] :

Monsieur le Ministre,

Une affaire fort grave et dont il y a, je crois, peu d'exemples, a

1. Pour l'affaire Mortara, qui, vieille aujourd'hui de plus de soixante ans, est peut-être oubliée, nous emprunterons le récit qu'en a donné l'*Annuaire des Deux Mondes* de 1858-1859, p. 268-270 : « L'événement de l'histoire religieuse qui a le plus occupé l'attention publique, c'est l'affaire de l'Israélite Mortara, dont il convient de parler ici avec quelque détail.

« Dans les premiers jours de juillet 1858, un commis de la police pontificale se présenta, accompagné de deux gendarmes, chez M. Ramolo Mortara, israélite qui habite Bologne, et lui enjoignait de lui livrer son fils Edgard, âgé de sept à huit ans, que réclamait le Saint-Office. Le père dut céder à la force, sans même avoir obtenu des explications suffisantes. Le cardinal-légat lui-même ne put rien lui apprendre, parce qu'il ne savait rien, les ordres étant venus directement de Rome. M. Mortara se dirigea donc en toute hâte vers la capitale où, d'ailleurs, le jeune Edgard venait d'être conduit afin d'être élevé chrétiennement dans l'établissement de la *Madona dei Monti*, consacré à l'éducation des jeunes Israélites néophytes.

« A Rome, M. Mortara apprit enfin qu'une fille Morisi, qu'il avait eue jadis à son service, venait de déclarer formellement au Saint-Office que deux ans auparavant, durant une maladie grave qu'avait faite le petit Mortara, elle lui avait secrètement administré le baptême. Dès lors, ajoutait-on, les lois de l'Église ne permettaient plus de laisser l'enfant entre les mains de son père, à moins que celui-ci ne s'engageât à l'élever dans la religion chrétienne. »

« Nous n'avons pas à suivre plus loin cette curieuse affaire; il suffira de dire que tous les efforts de la famille Mortara pour rentrer en possession de l'enfant, l'intervention diplomatique des gouvernements français, anglais, prussien, italien, se heurtèrent à une fin de non-recevoir obstinée de la part de la Cour pontificale. L'enfant ayant été baptisé, c'eût été, aux yeux du Saint-Siège, une « cruauté horrible » de le rendre « aux ténèbres de sa première religion ».

2. Rayneval (Alphonse, comte de) (1813-1858). Attaché, très jeune, à Madrid, où son père était ambassadeur, il devint, en 1836, chef de cabinet du comte Molé. Premier secrétaire à Rome (1839), lorsque son chef cessa d'être ministre, il passa, en 1844, en qualité de chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, ministre plénipotentiaire à Naples en juin 1849, ambassadeur à Rome en 1851, il rédigea, en 1856, un mémoire qui fit grand bruit et dans lequel il se prononçait nettement en faveur du maintien de l'occupation française et plaidait chaudement la cause du pouvoir temporel. Nommé, en août 1857, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il mourut presque subitement à Paris, en février 1858, avant d'avoir pu se rendre à son poste.

3. Archives du ministère des Affaires étrangeres. Rome, volume 982. Direction politique, n° 3, fol. 96-97.

Digitized by Google

motivé d'actives démarches de ma part auprès du gouvernement pontifical. — Un Israélite français, le sieur Daniel Montel, de Nimes, débarque à Fiumicino dans les premiers jours de ce mois avec sa femme, fort avancée dans sa grossesse, et qui ne se trouve plus en état de supporter la mer. A peine a-t-elle touché terre qu'elle met au monde une fille. Le curé se présenta pour la baptiser et, sur l'opposition du père, cet ecclésiastique s'éloigna en protestant de son respect pour toutes les croyances. Quelques jours après, la famille entière se transporta à Rome et, le 17 au soir, un individu, accompagné de plusieurs carabiniers et d'une nourrice, se présenta au domicile du sieur Montel, lui enjoignant de lui livrer son enfant sous prétexte qu'il avait été baptisé et qu'en conséquence il ne pouvait rester entre les mains de personnes étrangères à la religion catholique. Le père protesta, et, sur les assurances tout à fait sérieuses de sa part que le baptême n'avait pas été administré, on consentit à lui laisser son enfant; mais deux gendarmes sont placés dans la maison pour veiller à ce qu'il ne soit pas soustrait à l'action qu'on ne renonçait pas à exercer sur lui, si les assertions du père se trouvaient n'être pas fondées.

Dès que je fus instruit de ces faits, j'en portai plainte verbalement à Mgr Capaccini[1]. Il m'apprit que l'enfant avait été baptisé à *l'insu* de ses parents par une femme de Fiumicino qui avait assisté aux couches de Mme Montel et que, si le sacrement avait été administré dans les règles, il serait impossible, suivant les lois canoniques, de laisser un enfant *chrétien* à ses parents *juifs*.

Après ces explications, j'écrivis officiellement au cardinal[2] et ne tar-

1. Capaccini (François, Mgr) (1784-1845), ordonné prêtre en 1807, se fit remarquer par de beaux travaux de physique et d'astronomie et fut pour cette raison appelé à prendre, en 1811, la direction de l'Observatoire de Naples, qu'il conserva jusqu'en 1815. Nommé, en 1824, par Léon XII, adjoint au secrétaire des Brefs, il fut envoyé, en 1826, en Hollande pour y seconder le cardinal Capellani, chargé de négocier un concordat avec ce royaume. Nonce à La Haye en 1828, il fut choisi en 1831 par Grégoire XVI pour remplir les fonctions de sous-secrétaire à la secrétairerie d'État. En septembre 1837, le pape lui confie une mission secrète à Vienne et à Berlin pour régler, d'une part, la question de l'évacuation des Légations par les troupes autrichiennes, de l'autre, le différend avec l'archevêque de Cologne. Secrétaire de l'Académie théologique de Rome en 1838, il est de nouveau envoyé en mission en Hollande en 1841, puis, en 1842, à Lisbonne en qualité d'internonce et de légat apostolique, et enfin créé cardinal le 22 juillet 1844. Mais sa nomination ne fut publiée que le 24 août 1845, peu de temps seulement avant sa mort (cf. dans Gualtiero, *Gli Ultimi Rivolgimenti italiani*, t. I, p. 152, un très remarquable portrait de Mgr Capaccini).

2. Lambruschini (Louis, cardinal) (1776-1854), d'abord Barnabite, puis évêque de Sabine avant de devenir archevêque de Gênes. Nonce à Paris sous le règne de Charles X, cardinal (septembre 1831), il fut appelé par Grégoire XVI à remplacer le cardinal Bernetti à la secrétairerie d'État. Adversaire déclaré des idées de progrès, il fut l'âme des persécutions politiques et des procès religieux qui ont marqué le pontificat de Grégoire XVI. Détesté par les populations des États romains, il n'en réunit pas moins le plus grand nombre de suf-

Digitized by Google

dai pas à avoir avec lui à ce sujet un entretien approfondi. Je fis valoir toutes les raisons possibles en faveur de M. Montel et présentai l'affaire sous toutes ses faces. Mon principal argument était que mon gouvernement ne pouvant admettre dans la protection qu'il doit aux Français aucune distinction de croyance, je ne pouvais voir dans M. Montel qu'un citoyen français blessé dans ses droits les plus sacrés.

Le cardinal m'exprima tout son regret de ce qu'une pareille affaire se fût élevée. Il me dit qu' « il comprenait mes réclamations; qu'il les avait déjà soumises au Saint-Père; que toutes les garanties possibles seraient données; qu'une enquête allait être ordonnée; que la femme qui avait administré le baptême serait arrêtée, jugée, punie, à moins qu'elle n'alléguât en faveur de sa conduite les raisons les plus satisfaisantes; que, s'il devenait évident qu'elle eût baptisé l'enfant, elle serait immédiatement interrogée sur la manière dont elle avait administré ce sacrement; que le résultat de cet interrogatoire serait soumis au tribunal du Saint-Office, lequel déciderait si le baptême était valide ou non; que, s'il était déclaré non valide, l'enfant serait libre, mais que, s'il avait été régulièrement administré, l'enfant serait élevé, jusqu'à l'âge de raison, loin de ses parents à Rome, avec tous les soins désirables et sous la surveillance spéciale du Saint-Siège ».

Je cherchai par tous les moyens à persuader Son Éminence de céder sur ce dernier point; mais je vis facilement que tous mes efforts étaient inutiles; qu'il s'agissait pour le chef de la religion catholique d'un cas de conscience, d'un cas prévu par les lois canoniques et dont il y a quelques exemples. La question posée sur ce terrain était pour moi hors d'atteinte. J'obtins du moins que tous les égards possibles seraient gardés vis-à-vis de la malheureuse famille, victime de cette excessive rigueur de conscience, et qu'aucune mesure qui la menaçât ne serait prise sans que j'en fusse prévenu et sans qu'elle eût été préalablement consentie par moi. Le cardinal m'a assuré qu' « à cet égard nous nous donnerions la main ».

Le père de l'enfant a consulté le principal rabbin de la colonie juive qui réside à Rome et en a reçu la réponse la moins rassurante. Je l'ai trouvé moins ému que je ne m'y attendais. Les soins de tout genre, que je lui ai promis de donner et que je donnerai effectivement aux moindres détails de cette affaire, ont paru le tranquilliser.

Depuis mon entretien avec le cardinal-secrétaire d'État, j'ai reçu de lui la réponse, fort vague, comme de coutume, dont j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la traduction. J'ai annoncé à Son Éminence que j'en porterai le contenu à la connaissance de mon gouvernement qui jugerait jusqu'à quel point les motifs allégués par le gouvernement pontifical pourront satisfaire au devoir de protection qui nous était imposé à l'égard de nos nationaux.

frages lors du premier vote émis par le Sacré Collège, peu après l'ouverture du conclave qui s'assembla à la mort de Grégoire XVI, mais il ne put obtenir ensuite la majorité nécessaire pour être élu. Membre de la *Consulta* d'État en 1847, il accompagna Pie IX à Gaëte en 1849.

Digitized by Google

Jusqu'à nouvel ordre, je me bornerai à surveiller l'exacte exécution de ce qui m'a été promis et je tiendrai Votre Excellence au courant des divers incidents qui pourront survenir dans la suite de cette malheureuse affaire. Elle peut compter que je ne négligerai aucun moyen de la faire tourner à bien, mais j'en conserve peu l'espoir. Je ferai du moins en sorte d'adoucir, autant qu'il me sera possible dans la forme, ce qu'elle a de blessant et de cruel dans le fond.

Veuillez agréer, etc., etc.

Traduction de l'office adressé par le cardinal-secrétaire d'État de Sa Sainteté au chargé d'affaires de France. (Annexé à la dépêche n° 3.)

Monsieur le Comte,

Aussitôt après avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 19 de ce mois, je me suis empressé d'en porter le contenu à la connaissance du Saint-Père et de prendre ses ordres relativement à la réponse qu'il m'appartient de vous faire.

Sa Sainteté, qui avait déjà reçu une relation fidèle de l'événement en question, s'est aperçue facilement que les faits ne vous avaient pas été exactement rapportés et qu'on avait cherché à surprendre votre religion en exagérant notablement certaines circonstances.

Toutefois, voulant procéder avec justice et avec toute la maturité possible dans une affaire de cette nature, affaire véritablement grave, et en considération de l'intérêt que vous y prenez, Sa Sainteté n'a pas hésité à ordonner que le tribunal compétent en fût immédiatement saisi.

Vous pouvez être assuré qu'aussitôt que l'examen légal de l'affaire sera terminé, et il le sera sans retard, conformément aux ordres déjà donnés, le Saint-Père s'empressera de prendre la décision qui lui sera suggérée par le sentiment de ses devoirs sacrés.

Ce sera à moi à vous informer, et je le ferai dès que j'en aurai été informé moi-même.

Agréez, etc...

Rome, 26 juin 1840.

Signé : cardinal LAMBRUSCHINI.

Rome, 7 juillet 1840[1].

... Le tribunal du Saint-Office est saisi du procès relatif au baptême administré à Fiumicino à l'enfant de M. Montel et par suite duquel le gouvernement pontifical prétend élever cet enfant dans la religion

1. Rayneval à Thiers, Rome, 7 juillet 1840. Rome, volume 982. Direction politique, n° 6, fol. 107.

Digitized by Google

catholique, loin de ses parents. La sentence doit être rendue d'un moment à l'autre et le Saint-Père ne tardera pas à prononcer.

J'ai tout lieu de craindre que Sa Sainteté, par conviction personnelle, ne regarde comme un devoir de conscience de rendre une décision défavorable. Mais il ne sera pris aucune mesure sans le concours de l'ambassade du Roi; j'en ai sollicité et reçu de nouvelles assurances.

M. Montel est parti pour Malte. Sa femme est restée seule ici avec l'enfant, dont j'ai eu soin de faire constater la naissance sur les registres de l'état civil.

Veuillez agréer, etc...

Pendant que Rayneval faisait ces démarches à Rome et tenait M. Thiers au courant des péripéties de cette affaire qui, transportée sur le terrain purement canonique et déférée au tribunal du Saint-Office, devait fatalement se terminer par une sentence concluant à la validité du baptême et à l'approbation des mesures proposées par le gouvernement pontifical, le Département avait prêté à cette affaire toute l'attention qui lui était due et faisait tenir le 8 juillet, à Rayneval, des instructions nettes et précises par lesquelles il approuvait, du reste sans la moindre réserve, la conduite tenue par notre chargé d'affaires depuis le moment où il avait reçu la première communication du Saint-Siège.

N° 33, fol. 108.

Paris, 8 juillet 1840.

Département au comte de Rayneval,

L'office, dont vous m'entretenez dans votre dépêche n° 3, est très grave et la conduite tenue par le Saint-Siège envers le sieur Montel ne blesse pas moins les principes du droit international que ceux de la liberté de conscience. En effet, parce qu'une femme de Fiumicino a baptisé, dit-on, à l'insu du sieur Montel et de sa femme, l'enfant dont celle-ci venait d'accoucher, le gouvernement pontifical fait enlever de force cet enfant à ses parents pour ne pas laisser une fille chrétienne au sein d'une famille juive. On saisit de cette affaire le tribunal du Saint-Office et le sort en est subordonné à la décision qu'il rendra, c'est-à-dire que l'enfant, qu'on arrache ainsi à la tendresse de ses parents, ne leur sera pas rendu s'il est reconnu que le baptême a été régulièrement administré. Et lorsque vous réclamez contre cet acte d'arbitraire et d'intolérance, on allègue des lois canoniques; on vous répond qu'il y a là pour le pape un cas de conscience. Que tel soit effectivement aux yeux du Saint-Siège le côté dogmatique et théologique de la question, c'est ce dont je n'ai pas à m'occuper. Je ne veux même pas en appeler aux lois inviolables de la nature et de l'équité, aux droits sacrés d'homme et de père si cruellement méconnus envers

Digitized by Google

le sieur Montel. Je me borne à envisager la question sous le point de vue du droit des gens et de la nationalité. Car c'est là la principale, pour ne pas dire l'unique à mes yeux. Sous ce rapport, le sieur Montel n'est pas, à proprement parler, un juif pour nous, mais un citoyen français qui doit être traité dans les États romains à l'égal de tous ses compatriotes et au préjudice duquel nous ne saurions admettre d'exception basée sur une différence de culte. J'ajoute que, dans les relations ordinaires de droit international, le chef spirituel de l'Église disparaît devant le souverain temporel et que prétendre apprécier en casuiste des questions qui appartiennent uniquement à la sphère pratique de ces rapports, ce serait risquer d'y apporter la confusion et de les compliquer d'une manière très grave.

Dès lors, nous ne pouvons point accepter comme bonnes et valables les explications qui vous ont été données par le cardinal-secrétaire d'État. Au surplus, voici la marche que vous devrez suivre :

Vous devez faire venir le sieur Montel à l'ambassade. Dites-lui que la meilleure manière de lui faire rendre son enfant est d'obtenir que celui-ci soit envoyé en France. Entendez-vous avec lui sur ce point. Le sieur Montel n'aura sans doute pas de peine à trouver les moyens de faire arriver sûrement sa fille à Nîmes. Puis, après vous être mis d'accord avec lui, adressez-vous au gouvernement pontifical pour demander péremptoirement que l'enfant soit envoyé en France et insistez pour que l'ordre en soit donné sans délai.

La prudence fait évidemment au Saint-Siège une loi de terminer au plus vite cette affaire, car il ne saurait gagner à ce que la publicité s'en emparât. Dans ce dernier cas, on voudrait peut-être attribuer sa conduite à un esprit peu généreux de réaction contre les Juifs, au moment où le déplorable événement de Damas[1] les met, pour ainsi dire, au ban de la chrétienté.

Enfin, le gouvernement du roi verrait avec d'autant plus de peine la cour de Rome persister à ne pas accueillir ses réclamations qu'il lui serait impossible de les abandonner et qu'il a sincèrement à cœur, vous le savez, d'éviter tout ce qui pourrait créer des difficultés et soulever des orages entre les deux gouvernements.

Post-scriptum. — Je reviens sur l'affaire qui concerne le sieur Montel, afin de bien vous faire comprendre le point de vue sous lequel nous l'envisageons. Je conçois jusqu'à un certain point et, sans vouloir affaiblir le principe qui est énoncé dans la présente dépêche, je conçois que le Saint-Siège se croie autorisé par la loi canonique à refuser de rendre l'enfant du sieur Montel à son père, tant que l'un et l'autre se trouvent sur le territoire pontifical; mais ce que je ne sau-

1. Il s'agit là d'une affaire qui, comme le montrent les emprunts aux dépêches du comte de Sambuy, ministre de Sardaigne à Vienne, que l'on trouvera plus loin à l'appendice, fit grand bruit dans le monde, d'un prétendu crime rituel commis par les Juifs accusés d'avoir assassiné à Damas un missionnaire capucin, le Père Thomas.

Digitized by Google

rais admettre, c'est qu'on voulût retenir cet enfant lorsque nous demandons qu'il soit, à titre de Français, envoyé en France. Tel est le terrain sur lequel vous devez placer la question et la soutenir vis-à-vis du gouvernement romain.

Pendant que le Département expédiait ses instructions à Rayneval, le gouvernement pontifical avait eu le temps d'examiner la question sous toutes ses faces. Cédant aux sages conseils de Mgr Capaccini, le cardinal Lambruschini avait reconnu la nécessité de faire droit aux réclamations du gouvernement français et proposé à notre chargé d'affaires une solution qui lui donnait satisfaction, tout en ménageant jusqu'à un certain point le prestige du Saint-Siège, soucieux avant tout de ne pas créer de précédent qu'on pût, plus tard, invoquer contre lui.

Rome, 17 juillet 1840[1].

Monsieur le Ministre,

Le tribunal du Saint-Office a déclaré valide le baptême administré à l'enfant du sieur Montel, et je désespérais d'amener le gouvernement pontifical à abandonner l'idée d'enlever cet enfant à ses parents et de l'élever loin d'eux quand, redoublant d'efforts et puissamment secondé par Mgr Capaccini, qui s'était laissé depuis longtemps convaincre des conséquences funestes, non seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue religieux, que ne pouvait manquer d'entraîner une pareille mesure, nous sommes parvenus aujourd'hui seulement à terminer, non sans peine, cette fâcheuse affaire, et voici comment :

Le cardinal-secrétaire d'État, en me donnant les détails de la procédure suivie devant le Saint-Office et m'annonçant la décision par lui rendue, m'informera que le Saint-Père, ne pouvant en conscience restituer à ses parents infidèles un enfant devenu chrétien, mais d'un autre côté, comprenant toute la valeur des réclamations dont j'étais l'organe et voulant donner au gouvernement du Roi une preuve de sa confiance, mettra cet enfant à ma disposition en émettant le vœu qu'il soit élevé dans la religion catholique, déchargeant ainsi sa conscience sur la mienne et celle de mon gouvernement. A cela je répondrai que mon gouvernement prendra sans doute soin qu'il en soit ainsi et je serai libre d'envoyer la mère et l'enfant où bon me semblera.

On sait ici parfaitement, et j'ai eu plus d'une fois occasion de le répéter à propos de cette même affaire, que le gouvernement du Roi n'a nullement le pouvoir d'engager un Français, encore moins de le forcer, à élever son enfant dans une croyance différente de la sienne. L'assurance qui m'était demandée était donc purement de forme et il était évident que le Saint-Siège cherchait à mettre sa conscience à l'abri

1. Rayneval à Thiers, Rome, 17 juillet 1840. Rome, volume 982. Direction politique, n° 8, fol. 113.

Digitized by Google

derrière des mots. J'ai donc consenti à répondre comme on me le demandait. On aurait voulu que je prisse à cet égard les ordres de Votre Excellence. Dans ce cas, l'assurance demandée, quelque vague qu'elle soit, aurait été refusée ou aurait pris une valeur qu'elle ne pouvait avoir, venant de moi. Dans la première hypothèse, j'ai pu m'apercevoir qu'on aurait poussé la résistance très loin ; dans l'autre, fort improbable, la responsabilité du gouvernement du Roi aurait été positivement engagée. J'ai cru de mon devoir, pour éviter l'un et l'autre inconvénient, de faire en sorte que ma réponse suffit. Je crois que cette solution, vu les idées qu'on s'était fait ici d'une obligation absolue pour le Saint-Siège d'assurer à l'enfant une éducation catholique, est la plus favorable qu'on pût raisonnablement espérer, et je désire ardemment qu'elle obtienne l'approbation de Votre Excellence.

Veuillez agréer, etc...

Dix jours plus tard, grâce à l'habileté, mais surtout au tact de M. Rayneval, l'incident était clos, sans bruit, et à l'entière satisfaction des deux gouvernements.

Rome, 27 juillet 1840[1].

Monsieur le Ministre,

A la suite d'un échange de lettres conçues dans le sens que j'ai indiqué dans ma dépêche n° 8, le gouvernement pontifical a mis à ma disposition l'enfant du sieur Montel que j'ai immédiatement rendu à sa mère. Il est bien entendu qu'il n'y avait point eu séparation et que tout cela n'a été que de forme. Ils s'embarqueront le 24 pour Malte.

Je joins ici copie des pièces relatives à cette restitution.

Le cardinal Lambruschini, comme de raison, est allé plus loin dans ses écritures que dans ses paroles, et ce n'est pas sans de grandes disputes de mots, de part et d'autre, que la rédaction définitive de ces pièces a été arrêtée. On me demandait beaucoup plus que je ne pouvais donner; mais j'ai eu soin que l'assurance réclamée de moi ne fût exprimée que dans la forme d'opinion personnelle. Comme il ne s'agissait que de *mots*, ainsi que je l'ai déjà dit, et qu'on ne pouvait raisonnablement espérer rien obtenir de mieux, on s'est contenté de mes paroles, et elles ont suffi à la conscience du Saint-Père pour se déclarer complètement tranquillisé.

Tout était donc terminé quand m'est parvenue la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à ce sujet. Il n'était plus temps de me conformer à ses instructions, et d'ailleurs le départ de M. Montel pour Malte, dès le 23 juin, avant même que j'eusse reçu aucune réponse du gouvernement pontifical, et dans le moment le plus critique pour sa femme et son enfant, en avait rendu depuis longtemps la stricte exécution impossible. Je suis convaincu d'ailleurs que nous

1. Rayneval à Thiers, Rome, 27 juillet 1840. Rome, volume 982. Direction politique, n° 10, fol. 127-129.

Digitized by Google

n'aurions jamais obtenu la remise directe de l'enfant à ses parents[1], et, l'aurions-nous obtenue, ce n'eût été certainement qu'en froissant de la manière la plus vive les convictions du Saint-Père et en laissant chez lui un sentiment de dignité blessée qui eût entièrement modifié sa manière de penser et d'agir à notre égard.

Je m'étais proposé, dans cette affaire, d'atteindre un double but : de rendre l'enfant à ses parents et d'éviter que les rapports des deux gouvernements ne reçussent aucune altération sérieuse. Dès qu'il a été démontré qu'on ne céderait pas sur la restitution directe, j'ai demandé qu'on mît purement et simplement l'enfant à ma disposition en laissant à mon gouvernement le soin de décider ce qu'il y aurait à faire.

Cette idée a d'abord été repoussée avec force : « Votre gouvernement », me disait-on, « n'a aucun pouvoir pour conserver à cet enfant le bénéfice du baptême. Il est soumis à l'empire de lois qui lui interdisent absolument de se mêler en quoi que ce soit des croyances religieuses de ses sujets. Autant vaudrait le remettre à ses parents eux-mêmes. »

Ce parti était cependant le meilleur. On y est revenu plus tard en demandant, malgré ce qui avait été dit, l'assurance que cet enfant serait élevé dans la religion catholique. « Comment demander à mon gouvernement ce que vous-même savez qu'il ne pourra tenir, ni par conséquent promettre », répondis-je?

On me disait à cela qu'un gouvernement avait beaucoup de moyens d'influence et d'action, que l'argent, par exemple, était tout-puissant auprès des Juifs et qu'on n'aurait plus tard qu'à en offrir à la famille Montel pour qu'elle consentît à tout ce qu'on voudrait. On reconnut cependant la force de mes raisonnements et ce fut alors qu'on me demanda de prendre sur moi de prononcer quelques paroles dans le sens que je viens d'indiquer.

Je résistai d'abord, mais il devint bientôt évident pour moi qu'on n'irait pas plus loin et, pour éviter des complications fâcheuses, des difficultés graves, conséquence certaine d'un refus de ma part, pour éviter surtout un refroidissement inévitable entre les deux cours, si cette affaire venait à être traitée directement de l'une à l'autre, sachant bien que le gouvernement du Roi ne pourrait faire aucune concession du genre de celle que le Saint-Siège regardait comme indispensable, faisant d'ailleurs la part des scrupules religieux du Saint-Père (et un passage de la dépêche de Votre Excellence m'y eût autorisé jusqu'à un certain point), j'ai cédé. J'espère que Votre Excellence voudra bien approuver les motifs qui m'ont fait agir de la sorte.

Les raisons de droit, les raisons de politique, que je faisais valoir près du cardinal-secrétaire d'État et qui toutes étaient conformes à celles que veut bien me donner Votre Excellence, étaient reconnues

1. En marge, la note au crayon du Département : « Ce n'est pas non plus ce qu'on demandait, mais l'envoi de l'enfant en France. »

Digitized by Google

parfaitement justes, mais on n'admettait pas qu'elles pussent entrer dans la balance.

« De la part de tout autre gouvernement », me disait-on, « un pareil enlèvement serait certainement l'abus le plus intolérable et ne saurait être souffert; mais c'est du Père commun des fidèles dont il est question ici. C'est sa conscience qui parle et il n'y a pas de force humaine qui puisse le faire transiger avec elle. »

Quand je parlais de l'obligation où était le gouvernement d'obtenir satisfaction d'un acte qu'il ne pouvait considérer que comme la violation la plus flagrante des droits les plus sacrés d'un citoyen français, et quand j'indiquais dans un entretien tout confidentiel jusqu'où il avait été forcé d'aller pour protéger des intérêts bien moindres, on me répondait, poussant immédiatement les choses à l'extrême : « Vous vous appuieriez de tout ce que vous avez de canons et vous enverriez sur nos côtes toutes vos flottes que ce ne serait qu'une raison de plus pour nous de nous montrer inébranlables. »

Traitant alors la question au point de vue religieux, je montrai combien cette mesure, devenue politique, nuirait à la cause catholique, combien de questions elle soulèverait, combien elle réveillerait de haines, et j'indiquai que le Pape n'avait une si haute position dans l'Église que pour être à même, dans certains cas, de sacrifier un intérêt moindre à un intérêt majeur.

A cela, on m'a d'abord répondu qu'il n'y avait pas d'intérêt, quelque majeur qu'il fût, qui pût autoriser de manquer à sa conscience et de commettre *le plus petit péché*. A la fin, cependant, c'est de cet argument que j'ai retiré le plus de fruits.

Je dois dire ici que les personnes du pays et le connaissant bien, à qui j'ai parlé de cette affaire, se sont montrées fort étonnées que le Saint-Siège l'eût ainsi terminée, et il ne doit pas manquer de gens qui l'en blâment.

Je crois que, dès le début, le cardinal Lambruschini s'était proposé de la terminer tout différemment, et je ne serais pas surpris qu'il en eût fait une affaire personnelle. Du moins a-t-il fallu pour le faire changer d'avis que je fusse appuyé de toute la persuasion, de toute l'influence de Mgr Capaccini, et même n'est-ce qu'après huit à dix entretiens des plus longs et des plus animés entre eux, sans compter les miens, que le cardinal a commencé à fléchir. Il avait par-devers lui un précédent dont il voulait, je suppose, renouveler l'exemple... Étant archevêque de Gênes, il arriva qu'un enfant juif, de douze à treize ans, fut envoyé par ses parents chez un marchand d'huile, qui, lui ayant demandé s'il deviendrait volontiers chrétien et, sur sa réponse affirmative, prit de l'eau et la lui versa sur la tête en prononçant les paroles sacramentelles du baptême. L'autorité ecclésiastique, avertie, fit enlever l'enfant de chez ses parents qui se plaignirent hautement. Le roi, qui se trouvait à Gênes, réclama lui-même près du cardinal. Celui-ci se montra inexorable. Seulement il y eut enquête et jugement

Digitized by Google

du Saint-Office à Rome. Le baptême fut déclaré valable. On mit le marchand au cachot, mais l'enfant ne fut pas rendu à sa famille et fut élevé loin d'elle.

J'ai pu remarquer, à propos de cette affaire, que la haine et le mépris pour la race juive, même de la part des esprits les plus éclairés, existaient encore ici dans toute leur force.

Je demande pardon à Votre Excellence de la longueur de cette lettre ; mais j'ai cru que les explications dans lesquelles je suis entré ne seraient pas dénuées d'intérêt. J'avais d'ailleurs à montrer, pour expliquer le parti auquel je me suis arrêté, quels efforts j'ai faits, quels obstacles j'ai eu à vaincre et quel but je m'étais proposé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma très haute considération.

RAYNEVAL.

A cette dépêche étaient jointes trois annexes, deux notes du cardinal-secrétaire informant notre chargé d'affaires de la résolution à laquelle le Saint-Père avait cru devoir s'arrêter et de la mesure gracieuse que le pape soumettait à l'acceptation du gouvernement français. J'aurais assurément pu me contenter de l'analyse si claire et si précise qu'en fait M. de Rayneval ; mais l'affaire dont il s'agit ici est si grave et surtout si délicate qu'il m'a semblé préférable de reproduire ici ces trois pièces qui permettent de se rendre un compte exact et de la procédure suivie à Rome et des scrupules qui dictèrent au Souverain Pontife le « terme moyen » qui, en donnant satisfaction au cabinet des Tuileries, permit au Saint-Siège de sauver les apparences et de terminer à l'amiable une affaire qui, si elle était venue à s'ébruiter, n'aurait pas manqué d'avoir pour lui des conséquences désagréables qu'il avait intérêt à éviter.

Traduction.

Palais du Quirinal, 18 juillet 1840.

A Monsieur le chargé d'affaires de S. M. le roi des Français.

Le cardinal-secrétaire d'État s'est fait un devoir de vous informer que, d'après les ordres de Sa Sainteté, la Suprême Inquisition examinerait soigneusement l'affaire concernant le baptême administré par Flavie Simonetti à une fille nouvellement née des époux juifs Daniel Montel, natif de Nîmes, et Miette Crémieux, de nation française, pour que l'on adoptât ensuite les mesures convenables.

Le Saint-Office, après avoir pris les renseignements nécessaires pour bien connaître les circonstances du fait, a prononcé son jugement *que le baptême subsistait et était valide.* Il ne sera pas hors de propos que je vous fasse le récit de ce qui s'est passé pour votre

Digitized by Google

information et pour que vous en fassiez l'usage que vous croirez le plus convenable.

Le 17 du mois de juin dernier naquit à Fiumicino, dans l'hôtellerie de Martignoni, une fille qui fut baptisée par Flavie Simonetti, femme de chambre dans cette hôtellerie, dans la persuasion que l'enfant était en danger de mort.

L'autorité ecclésiastique, informée de cette circonstance, observant les prescriptions canoniques et l'usage suivi en pareil cas, ordonna que l'enfant nouveau-né fût transporté à la maison pieuse des Catéchumènes. Les personnes envoyées pour cet objet à l'hôtellerie, sur la route de Chiavari, où logeaient lesdits époux juifs, éprouvèrent de la part de ceux-ci une opposition à la remise de l'enfant. Ils nièrent constamment que leur fille eût été baptisée à Fiumicino. On jugea prudent de s'abstenir de toute voie de fait jusqu'à ce que la chose eût été éclaircie. On laissa toutefois deux carabiniers de planton, afin que pendant l'examen l'enfant, objet de la contestation, ne fût pas enlevé.

L'examen ayant été terminé, on a dû reconnaître avec toute la certitude la validité du baptême, tant pour le fait que pour la forme dont il avait été administré. En effet, la jeune fille dont il s'agit est chrétienne catholique, et c'est à cause de cela que le Saint-Père ne peut permettre que l'on confie son éducation à ses parents, puisqu'il se rendrait responsable devant Dieu de la perte de cette âme. D'un autre côté, le Saint-Père est obligé de pourvoir par un plus sûr moyen à l'éducation de cette jeune fille dans le sein de l'Église où il a plu à la divine Providence de la placer. La maison pieuse des Catéchumènes remplirait très bien cet objet; mais, comme il s'agit de sujets du roi des Français, le Saint-Père désire employer les plus grands égards et Sa Sainteté, voulant témoigner à Sa Majesté et au Ministère royal sa pleine confiance dans la loyauté du gouvernement français, Elle est disposée à faire remettre cette jeune fille, aujourd'hui baptisée, à Votre Seigneurie, pourvu qu'au nom de votre gouvernement vous assuriez au Saint-Siège que ledit gouvernement s'engage à la faire élever dans la religion catholique.

L'affaire est d'une si grande importance pour la conscience du Saint-Père que, sans cette condition, il ne pourrait consentir à la remise de cet enfant.

C'est pourquoi Sa Sainteté ne procédera à cet acte qu'en en rendant responsable devant Dieu le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne, dont la religion ne permet pas de douter qu'il répondra comme on s'attend à cette nouvelle preuve de haute estime, de déférence et de confiance que le Saint-Siège se plaît à lui donner.

Dans l'attente de votre agréable réponse, le soussigné a l'honneur d'être, etc., etc...

Signé : le cardinal LAMBRUSCHINI[1].

1. Rome, volume 982. Traduction, fol. 118.

Digitized by Google

Vingt-quatre heures après la remise de cette note, Rayneval, comme il l'exposait tout au long dans sa dépêche du 27 juillet, avait pris sur lui de répondre au cardinal, sans en avoir naturellement référé dans l'intervalle à son gouvernement.

Copie. Rome, 21 juillet 1840[1].

Monsieur le Cardinal,

J'ai reçu hier l'office que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser pour m'informer que le tribunal du Saint-Office avait été saisi de la question de savoir si le baptême administré par une femme de Fiumicino à l'enfant du sieur Montel était valide ou non; que ce tribunal s'était prononcé pour l'affirmative et qu'en conséquence la conscience du Saint-Père ne lui permettait pas de rendre cet enfant à ses parents, desquels on pouvait attendre qu'ils lui feraient perdre le bénéfice du sacrement qu'il a reçu; mais que, considérant que cet enfant était Français et voulant donner au gouvernement du Roi une preuve de sa confiance, Sa Sainteté était prête à le mettre à ma disposition, pourvu que j'assurasse à Votre Éminence, au nom de mon gouvernement, qu'il sera élevé dans la religion catholique.

Je ne doute pas que le gouvernement du Roi ne prenne soin qu'il en soit ainsi et je suis persuadé qu'il emploiera à cet effet tous les moyens possibles. Je me rends avec plaisir au désir de Votre Éminence en lui donnant cette assurance. J'ose espérer qu'en conséquence Elle voudra bien donner cours aux intentions conciliantes qu'Elle m'a manifestées et dans lesquelles le gouvernement du Roi ne saurait manquer de trouver un nouveau témoignage des sentiments de Sa Sainteté.

Agréez, etc., etc...

A. DE RAYNEVAL.

La réponse de notre chargé d'affaires était aussi prudente qu'habile et moins de quarante-huit heures plus tard il recevait du cardinal l'office suivant qui terminait cette délicate affaire à son entière satisfaction :

Palais du Quirinal, 23 juillet 1840[2].

A Monsieur le chargé d'affaires de Sa Majesté le roi des Français.

D'après l'assurance que Votre Excellence m'a donnée dans sa note d'aujourd'hui au sujet de l'éducation catholique à donner en France à la jeune fille juive dûment baptisée à Fiumicino, je m'empresse de vous prévenir que je transmets en même temps les instructions de

1. Rayneval au cardinal Lambruschini. Rome, volume 982, fol. 122.
2. Rome, volume 982, fol. 129.

Digitized by Google

Sa Sainteté à M. le cardinal-vicaire pour que, par l'entremise de son représentant, il s'entende avec vous pour la remise à votre respectable personne de la jeune fille elle-même.

Le soussigné a l'honneur, etc., etc...

Signé : cardinal LAMBRUSCHINI.

Le jeune chargé d'affaires de France s'était remarquablement tiré d'une affaire délicate que la moindre maladresse menaçait d'aggraver, d'une négociation peu aisée à conduire, mais dans laquelle, heureusement pour lui, il avait été, comme il s'était plu à le reconnaître, puissamment secondé par l'influence et l'esprit libéral, juste et éclairé de Mgr Capaccini. Le Département lui rendit justice.

« J'ai appris », lit-on dans la dépêche en date de Paris, le 16 août 1840[1], « avec d'autant plus de plaisir la manière dont s'est terminée l'affaire relative à l'enfant du sieur Montel que le terme moyen qui a été adopté est précisément celui que j'avais indiqué, comme vous l'aurez vu en recevant ma dépêche du 8 juillet. Le Saint-Siège a très sagement apprécié les motifs qui devaient l'empêcher de prolonger un démêlé portant sur un sujet d'une nature si grave et j'approuve pleinement la ligne de conduite que vous avez suivie dans une question qu'il faut se féliciter pour le gouvernement pontifical que la presse ne s'en soit pas emparée... »

APPENDICE.

Le Père Tommaso della Sardegna (1777-1840), né à Calangiano (province de Cagliari), après avoir terminé ses études de pharmacie entra, à l'âge de dix-huit ans, dans l'ordre des Frères mineurs capucins. Aussitôt après avoir été ordonné prêtre, il exprima le désir de devenir missionnaire et fut désigné par la congrégation de la Propagande pour faire partie de la mission de Syrie avec le Père François de Ploaghe (auteur d'une biographie à laquelle le comte Degli Alberti a emprunté ces quelques notes) et le Père Bonaventure de Sassari. Parti de Livourne le 15 janvier 1807, il arriva à Damas le 14 avril suivant. Il y exerça avec autant de zèle que d'abnégation son ministère et ne tarda pas à acquérir les sympathies des infidèles et même des Juifs, auprès desquels il jouissait d'un prestige tout particulier en raison des soins qu'il donnait aux malades. Ce fut

1. Département à Rayneval. Paris, 16 août 1840, fol. 140. Rome, volume 982, n° 55.

Digitized by Google

ainsi que, dans la soirée du 5 février 1840, il fut appelé chez le juif Daoud Arari, pour y vacciner, à ce qu'on assurait, un de ses enfants. Mais alors fut accompli un horrible forfait auquel on s'empressa d'ailleurs de donner les apparences d'un meurtre rituel : assailli à l'improviste par plusieurs individus, le P. Tommaso fut réduit à l'impuissance et égorgé; son sang fut recueilli, dit-on, pour servir aux fêtes de Pâques. Les circonstances mêmes de ce meurtre ainsi que tous les détails de l'instruction et du procès sont exposées tout au long dans un curieux petit volume publié par un auteur anonyme, compatriote du Père Thomas et religieux comme lui, sous le titre de : *Aceldama, ossia Processo celebre istruito contro gli ebrei di Damasco nell' anno 1840 in seguito al doppio assassinio rituale da loro consumato nella persona del Padre Tommaso della Sardegna, missionario cappucino ed in quella del suo garzoncello cristiano Ebrahim Amarah all' unico scopo di avere il loro sangue*, avec documents et appendice historique (Cagliari et Sassari, G. Dessi, 1896). A ce pamphlet on peut opposer le rapport, de tous points favorable aux Juifs, qui fut envoyé par le Père François de Sardaigne, capucin, missionnaire apostolique à Damas, au préfet de la congrégation, en date du 5 mars 1840. Ce rapport a été cité par M. Isambert à la séance de la Chambre des députés du 4 juin 1840. Ajoutons quelques extraits de la correspondance diplomatique du comte de Sambuy :

Je vous suis fort reconnaissant, écrivait-il de Vienne, le 28 avril, au comte Solaro della Margarita (dépêche n° 874), de ce que vous avez la bonté de m'apprendre de certain sur la malheureuse catastrophe dont le Père Thomas a été la victime à Damas, fait sur lequel régnaient encore beaucoup de doutes...

Dans sa dépêche n° 899, 20 mai 1840, on lit :

Monseigneur le nonce apostolique paraît fort scandalisé de la protection ouverte que l'Autriche accorde aux Juifs de Damas, de la conduite des consuls autrichiens à cet égard et qu'on ait publié leurs dépêches...

Enfin le 4 juin, dans sa dépêche n° 908, il revient, cette fois en détail, sur cette affaire :

J'en ai causé avec le prince de Metternich qui m'a dit à cet égard que la seule chose à vérifier sur cela c'étaient les faits, savoir si véritablement les Juifs qu'on en accusait étaient coupables du meurtre du Père Thomas et qu'il fallait découvrir la vérité à ce sujet.

Qu'il est indubitable que le consul de France à Damas, Ratti Men-

Digitized by Google

ton[1], est une espèce de fou, qui s'est déjà fait chasser de plusieurs endroits, entre autres de Tiflis; qu'il a commis un excès de pouvoir en arrêtant un sujet autrichien; que sa correspondance avec le consul de l'empereur est celle d'un fou, pleine de déraison, d'insolence et d'injures grossières.

Que, quoi qu'il en soit du fait, M. Laurin[2] a bien fait d'adresser au pacha d'Égypte les demandes qu'il lui a faites; qu'elles consistent à le prier de faire cesser les tortures qui ne sont pas un bon moyen de parvenir à la découverte de la vérité et qui ne servent à rien, et d'envoyer à Damas des hommes de loi pour instruire régulièrement le procès.

Que le seul tort de M. Laurin a été de communiquer à Rothschild à Paris la correspondance de ses subordonnés, ce qu'il n'aurait jamais dû faire, et d'où est résulté l'inconvénient qu'on l'a publiée dans les journaux, ce qui a produit plusieurs autres conséquences fâcheuses.

Là-dessus Son Altesse a eu la bonté de me traduire la dépêche allemande qu'Elle a adressée le 21 mai à M. Laurin pour lui reprocher cette faute, l'en blâmer sévèrement et lui ordonner de n'adresser dorénavant ses rapports qu'à son seul gouvernement exclusivement.

Quoique le comte de Maltzahn[3] nous ait dit qu'il avait bien des soupçons sur le compte du consul autrichien en Égypte, il ne me paraît pas que le gouvernement impérial croie qu'il ait pu être corrompu. Quant à M. Merlato[4], sa partialité pour les Juifs est telle que, d'après les articles de la *Gazette d'Augsbourg*, l'opinion publique le croyait juif lui-même, et il a fallu une note de ce journal pour le tirer d'erreur.

L'idée générale sur ce malheureux événement est que, parmi les Juifs, il existe plusieurs sectes, une desquelles se rend en effet coupable des atrocités qu'on attribue à la nation entière. Ce qui est sûr, c'est que le pacha de Damas a enfermé séparément trois rabbins avec le Talmud, leur ordonnant d'en extraire et traduire les passages relatifs à leur manière de traiter les chrétiens; que ces trois manières se sont trouvées identiques et confirment pleinement l'opinion que l'on avait que le Talmud recommande aux Juifs de maltraiter de toutes manières les chrétiens dans leurs avoirs et dans leurs personnes.

Je trouve en outre dans l'*Écho français* du 2 courant, que l'*Univers* a publié une longue lettre du 21 avril du supérieur des Lazaristes

1. Ratti-Menton (Benoît-Ulysse-Laurent-François de Paule, comte de), élève vice-consul (1822), vice-consul à Arta (1831), à Tiflis (15 mai 1833), consul de deuxième classe sur place (20 août 1833), à Gibraltar (1837), consul à Damas (juillet 1839), à Canton (1842), à Calcutta (1846), consul général, chargé d'affaires à Lima (1849), à Gênes (1853), à La Havane (1855), admis à la retraite (1862).

2. Antoine Laurin, consul général d'Autriche à Alexandrie.

3. Maltzahn (Mortimer, comte de), ministre de Prusse à Vienne.

4. G. G. Merlato, vice-consul provisoire d'Autriche à Damas.

Digitized by Google

qui réfute le rapport de M. Merlato et un extrait d'une lettre d'Alexandrie qui est dans le même sens. Il me paraît donc que la vérité ne saurait tarder à se faire jour...

Il n'est plus question après cela de l'affaire de Damas dans le *Carteggio* du comte de Sambuy, mais en revanche notre ambassadeur à Rome s'en était, lui aussi, occupé, et voici ce que, dès le 28 mai, Latour-Maubourg avait mandé à ce sujet à Thiers[1] :

... C'est maintenant seulement que l'on commence à s'occuper ici de l'affaire des Juifs de Damas. La polémique, à laquelle se sont livrés à ce sujet les journaux français, a excité l'attention et donné lieu à l'opinion de se prononcer sur ce fait qui préoccupe si sérieusement l'Europe et l'Orient. Ainsi que Votre Excellence peut le penser, cette opinion n'est pas favorable aux Juifs. La propagande a reçu de nombreux rapports de ses divers agents dans l'Asie Mineure, lesquels s'accordent tous à reconnaître les accusés comme coupables des faits qui leur sont imputés, et le sentiment unanime en Asie Mineure est qu'ils sont bien les assassins du Père Thomas.

Le rapport passionné du consul d'Autriche a mal servi la cause qu'il a prétendu défendre, et l'impression produite par la publication de cette pièce est loin d'avoir répondu à ce qu'en attendaient sans doute ceux qui l'ont fait imprimer. Au total, le rôle qu'ont joué dans cette affaire les agents des diverses puissances a été apprécié ici de manière à ce que notre considération n'a pu que gagner près du Saint-Père et de tout ce qui l'entoure, à cause de l'intérêt qu'a pris le consul de France à la découverte de la vérité et de la partialité qu'ont manifestée d'autres agents en faveur d'individus auxquels les unissent des rapports de famille ou de patronage...

Quelque longue que soit déjà cette note, il m'a paru utile de la compléter en rappelant ici ce qu'aux pages 458 et 459 du volume de 1840 de l'*Histoire politique*, Lesur dit de l'affaire de Damas :

On accusait les Israélites d'avoir donné la mort à un religieux, le Père Thomas, dont le sang aurait été versé pour s'en servir dans la solennité de la pâque. Ainsi formulée, cette accusation se serait difficilement soutenue aux yeux d'hommes éclairés. Néanmoins, les autorités de Damas y donnèrent suite et, pour arracher aux accusés l'aveu de leur prétendue culpabilité, leur infligèrent des tortures inouïes.

Les consuls des diverses puissances européennes émirent dans cette affaire des opinions différentes. Les uns laissèrent faire ou encouragèrent les autorités égyptiennes; mais le représentant de l'Autriche protesta avec énergie contre les moyens violents employés pour la découverte de la vérité et réclama une instruction criminelle plus

1. Rome, volume 982. Direction politique, n° 78, fol. 84.

Digitized by Google

conforme aux mœurs du XIXe siècle. C'est ainsi, du reste, que parut l'entendre M. Thiers, lorsqu'il annonça à la tribune, le 2 juin 1840, que, par son ordre, un vice-consul allait se rendre en Orient pour s'enquérir de l'état des choses à ce sujet.

Les Chambres anglaise et américaine ne s'émurent pas moins de cet incident et, sans doute par l'influence morale de leur haute intervention, jointe aux efforts des Israélites européens, déterminèrent l'ordre donné par le pacha d'Égypte de suspendre une procédure qui avait pu frapper comme coupables des hommes sans doute innocents.

Enfin, il n'est pas inutile de remarquer que, dans sa note du 18 septembre 1840, le Département avait mandé ce qui suit à Rayneval :

... L'affaire des Juifs de Damas est terminée par la mesure que Méhémet-Ali a prise d'ordonner la mise en liberté des prisonniers. Mais l'opinion de leur culpabilité n'en est pas moins générale en Égypte ainsi qu'en Syrie, et les rapports que j'ai reçus de M. Des Méloizes[1] sont loin de tendre à infirmer cette opinion...

Je termine en faisant observer qu'il appert du rapport même du Père François de Sardaigne, capucin, missionnaire apostolique à Damas, au préfet de la congrégation, en date du 5 mars 1840, que « quatre personnes ont péri à la suite des tortures et que les autres sont dans un tel état de faiblesse qu'elles succomberont sous peu ».

Commandant WEIL.

L'INSURRECTION POLONAISE DE 1863

ET L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

L'insurrection polonaise de 1863 a, comme on sait, suscité les plus chaudes sympathies dans l'opinion publique en France. Les pétitions qui, dès le commencement de mars, arrivèrent au Sénat parlaient, sans oser prononcer le mot de guerre, « d'aide, de protestation, de défense du droit contre l'iniquité ». M. Pierre de La Gorce, auquel j'emprunte cette citation, a très bien exposé dans le tome IV

1. Méloizes-Fresnoy (Maxime-Renaud d'Avesnes, vicomte des), né en 1812, élève consul en Égypte (1838), consul à Beyrouth (1840), rédacteur à la Direction commerciale (1842), chef du cabinet (janvier 1851), consul général à Amsterdam (avril 1851), chef du cabinet (août 1852), ministre plénipotentiaire près du duc de Saxe-Weimar et des duchés de Saxe (1855), à Carlsruhe (1862), à Munich (1864), admis à la retraite (1867), trésorier-payeur général (1872).

Digitized by Google

de son *Histoire du second Empire* que les relations cordiales avec la Russie commandaient au gouvernement impérial une très grande réserve. Mais il a ajouté avec raison les considérations suivantes (*loc. cit.*, p. 441) : « Est-ce à dire pourtant qu'en ces conjectures Napoléon n'ait pas entrevu, ébauché peut-être, le plan d'une conduite plus active? Mis en face de la question polonaise, le monarque inclinait avant tout à provoquer du gouvernement russe, par une action tout officieuse, tout amicale, un octroi souverain qui permettrait de dire la Pologne à demi satisfaite et de déclarer l'incident clos. Donc, s'il était entraîné hors de cette voie, c'est à Vienne qu'il importerait de lier partie, non à Londres, où l'on n'obtiendrait que des articles de journaux ou des meetings. Tout en prêchant très sincèrement la paix, l'Empereur paraît avoir caressé une autre politique, toute différente, qui, en cas d'échec de la première, s'y substituerait, qui aurait en Autriche un principal point d'appui et qui, grande par les risques, pourrait l'être également par les résultats. Les informations que Napoléon recevait des bords du Danube étaient plus propres à le tenir en éveil qu'à le décourager. » A l'appui de ces remarques, M. de La Gorce reproduit des extraits de quelques rapports envoyés par le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne. On y pouvait voir, sans être taxé de légèreté, une provocation à une action commune. Avant même que la dernière dépêche, dont M. de La Gorce rend compte, arrivât à Paris, le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, était parti pour Vienne. « Était-il », se demande M. de La Gorce, « chargé d'une négociation précise? C'est ce qu'aucun document n'autorise à affirmer. Ce qui n'est guère douteux, c'est que le but principal de son voyage ait été de pénétrer les plus intimes pensées de sa cour et de recueillir les instructions de son souverain en vue d'une demande de coopération non seulement diplomatique, mais peut-être militaire, qui, de Paris, pourrait être adressée à l'Autriche. »

Émile Ollivier, dans son ouvrage *l'Empire libéral* (t. VI, p. 183), s'exprime d'une manière plus précise : « Napoléon III, en vertu de la logique particulière de l'illusion, crut que, si on avait refusé à l'Angleterre une petite action, on lui en accorderait à lui une grande. Il pria l'ambassadeur autrichien Metternich de se rendre à Vienne; il lui remit une lettre et un formulaire pour François-Joseph[1]. Il proposait de constituer une Pologne indépendante accrue de la Galicie, à la tête de laquelle on placerait un archiduc autrichien. De son côté, l'Autriche consentirait à la cession de la Vénétie moyennant une large compensation sur le littoral adriatique ou sur le Danube.

1. Ces deux pièces manquent aux Archives d'État de Vienne.

Digitized by Google

Toute divergence cessant ainsi entre les deux gouvernements, ils noueraient une alliance intime et l'alliance franco-autrichienne succéderait à l'alliance franco-russe. »

Je me réserve de traiter la question tout entière dans le tome IX de mon *Histoire de l'Europe de 1815 à 1871*. Qu'il me soit permis, en attendant, de communiquer ici quelques documents tirés des archives d'État de Vienne. Grâce à l'administration libérale de ces archives, j'y ai pu continuer mes recherches. La correspondance du prince de Metternich avec son chef, le comte de Rechberg, confirme dans ses traits essentiels le récit d'Émile Ollivier. Peut-être la partie la plus intéressante des dépêches du prince de Metternich est-elle l'exposé du rôle actif que joua l'impératrice Eugénie pendant ces négociations. Fille fidèle de l'Église catholique, l'impératrice avait les sympathies les plus ferventes pour la cause polonaise; elle la considérait à la fois comme pouvant devenir le point de départ d'une alliance franco-autrichienne et d'un remaniement de la carte de l'Europe. C'est ce qui résulte du rapport suivant envoyé par le prince de Metternich :

Paris, 22 février 1863.

Monsieur le Comte,

J'ai eu hier une conversation de trois heures avec l'Impératrice au sujet de la Pologne et je me félicite d'avoir eu cette occasion de devancer en quelque sorte ce qui forme l'objet de votre télégramme de ce matin.

L'Impératrice m'a annoncé que, vu la tournure que prenaient les choses, l'Empereur n'était plus préoccupé que de l'entente entre l'Autriche, la France et l'Angleterre, entente qui peut amener la solution de toutes les affaires, la consolidation de sa dynastie et le bonheur du monde. Il se réserve, me dit-elle, de me parler franchement de tout cela lorsque le moment serait venu. Elle voulait, disait-elle, jeter son bonnet par-dessus les moulins et me dire tout ce qu'elle pensait. Je la prendrais pour une folle si je voulais; mais, comme elle était sûre que d'elle à moi cela ne porterait pas à conséquence, elle voulait devancer l'Empereur et aller de suite beaucoup plus loin que lui.

Je lui dis que j'étais prêt à l'écouter, puisque je n'étais destiné qu'à entendre des rêveries politiques sans conséquence, comme toutes les pérégrinations auxquelles elle m'avait déjà fait assister.

L'Impératrice me répondit : « Je sais que votre Empereur vous écoute et vous aime; faites-lui connaître le fond de notre sac. Il en fera ce qu'il voudra; mais du moins il rendra justice à la franchise d'une femme qui est naturellement plus fantasque que les hommes, mais qui a trop à cœur l'intérêt de son pays adoptif, de son époux et de son fils pour se risquer de mentir en parlant de l'avenir. »

Je me suis permis d'observer à Sa Majesté que je ne méritais pas les assurances flatteuses qu'elle me donnait, mais que dans tous les cas

Digitized by Google

je croyais pouvoir répéter tout ce qu'elle me disait sans crainte de mécontenter mon souverain maître. « Vous savez du reste, Madame », ajoutai-je, « que, si réellement vous trahissez tous vos secrets, c'est là un fait d'une importance telle que vos plans, fussent-ils le renversement du monde, leur révélation aura un prix inestimable pour ceux auxquels vous voudrez bien les confier, car au moins serons-nous avertis. »

L'Impératrice me dit en souriant : « Pour vous faire comprendre ce que je voudrais, l'idéal de ma politique, il faut que nous prenions la carte! »

J'avoue que ma curiosité fut piquée au plus haut degré de la perspective de voyager avec l'Impératrice à travers une carte bien souvent parcourue par le couple impérial.

Sa Majesté prit l'atlas de Le Sage et m'expliqua pendant plus d'une heure le plan utopique, mais très curieux, qui l'enthousiasme.

Je ne saurais suivre dans tous les détails la pérégrination *à vol d'oiseau* (*quel vol* et *quel oiseau!*) de l'Impératrice et j'en arrive de suite à ce qui m'a paru être le but positif, l'arrangement décisif auquel on s'arrêterait une fois lancé dans les *remaniements*. Je procède par la désignation des puissances.

Russie. Refoulée en Orient et maigrement rétribuée de la perte de la Pologne et des provinces qui en fesaient partie par une compensation dans la Turquie d'Asie.

Pologne. Reconstituée avec un archiduc comme roi, si nous voulons, mais encore mieux avec le roi de Saxe, reprenant ses droits dynastiques en compensation de la cession de son royaume à la Prusse.

Prusse. Céderait la Posnanie à la Pologne, la Silésie à l'Autriche et la rive gauche du Rhin à la France, mais obtiendrait la Saxe, le Hanovre et les duchés au nord du Mein.

Autriche. Céderait la Vénétie au Piémont, une partie de la Gallicie (Lemberg et Cracovie) à la Pologne; prendrait une longue ligne de nouvelles frontières à travers la Servie le long de l'Adriatique, la Silésie et tout ce qu'elle voudrait au sud du Mein.

France. Ne céderait RIEN! mais prendrait la rive gauche du Rhin, respectant la Belgique à cause de l'Angleterre, à moins que cette puissance ne lui laisse Bruxelles et Ostende, etc., etc., pour prendre Anvers.

Italie. Le Piémont aurait la Lombardie, la Vénétie, la Toscane, Parme, Plaisance, Bologne et Ferrare, mais restituerait les deux Siciles au roi de Naples qui arrondirait le Pape.

Turquie. Supprimée pour cause d'utilité publique et de moralité chrétienne, se laisserait partager en cédant ses positions d'Asie à la Russie, la ligne de l'Adriatique à l'Autriche, la Thessalie, l'Albanie et Constantinople *à la Grèce*, les principautés comme une enclave indépendante à un prince du pays.

Les rois et les princes dépossédés en Europe iraient civiliser et monarchiser les belles républiques américaines, qui toutes suivraient l'exemple du Mexique.

Digitized by Google

Voilà le plan de l'Impératrice et je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien ne pas le considérer comme une plaisanterie ; je crois l'Impératrice et même l'Empereur très convaincus de la possibilité et de la *nécessité* de le réaliser une fois.

Mettons de côté ces phantasmagories napoléoniennes et permettez-moi d'examiner sérieusement la situation au point de vue de nos intérêts réels.

Mon instinct me dit qu'en usant de la sagesse et de l'habileté qui a présidé depuis trois ans à notre politique, nous pourrions profiter de nos avantages, ne fût-ce que pour amener l'Empereur à s'engager envers nous dans la question d'Orient. Pour y arriver il n'y aurait, je pense, qu'à laisser venir les événements et les avances que nous fera l'Empereur ; là où nous pourrons faire cause commune nous pouvons demander un engagement.

Je suis curieux de savoir si l'Angleterre entrera dans les idées de l'empereur Napoléon ?

Il est possible et désirable même que nous trouvions dans le cabinet de Londres un auxiliaire précieux pour modérer la marche des manifestations diplomatiques à notre guise. Je suis charmé que nous ne soyons pas en tête à tête pour le moment, et j'encourage de tous mes efforts l'idée de *l'entente à trois*, parce que je prévois que la politique anglaise pourra nous être d'un grand secours.

Les dangers sont grands et les difficultés que nous aurons à surmonter sont immenses ; mais je ne sais ce qui me dit que nous réussirons à mener au port notre barque, si tourmentée par les orages depuis quelques années.

La personnalité qui dirige la politique française aujourd'hui me paraît constituer une garantie réelle dans ces circonstances.

M. Drouyn de Lhuys est, en fait de principe, aussi correct que possible. — Son désir de s'allier avec nous ne date pas d'hier. — La copie ci-jointe d'un rapport de M. Lightenvelt de l'année 1855, qui emprunte aux circonstances présentes un caractère d'actualité remarquable, en fait foi [1].

Si nous voulons commencer à obtenir dès aujourd'hui quelque avantage en Orient, il faudrait, je crois, tâcher dès à présent à demander que l'influence française à Belgrade et à Bukareste se mette un peu à notre service ; il faudrait que M. Drouyn de Lhuys fasse comprendre aux princes Couze et Michel que nous sommes appelés à les prendre en tutelle, comme étant le voisin le plus intéressé, et tâcher d'éloigner les éléments révolutionnaires.

Agréez, Monsieur le Comte, l'hommage de mon respect.

METTERNICH.

1. Annexe : copie d'un rapport très secret de M. de Lightenveld, ministre des Pays-Bas, à M. van Hall, ministre des Affaires étrangères, en date de Paris 4 juin 1855 (concernant des négociations pendant la guerre de Crimée et le rôle de Drouyn de Lhuys).

Digitized by Google

Le comte de Rechberg engagea le prince de Metternich à ne pas s'engager, sans cependant rompre le fil des négociations entamées avec l'Empereur. Mais l'impatience de l'impératrice gênait beaucoup l'ambassadeur de l'Autriche, qui se trouvait, dit-il, sur un sol volcanique (rapport « très secret » du 5 mars). C'est alors qu'il fit parvenir au comte de Rechberg la copie d'une lettre très caractéristique que l'impératrice lui avait adressée après une conversation relative à la question de la Pologne et d'une alliance franco-autrichienne.

Copie d'une lettre de S. M. l'Impératrice Eugénie au prince de Metternich.

Palais des Tuileries, 2 mars 1863.

Mon cher prince, notre conversation a été si décousue et si peu précise, qu'il m'en est resté à peine quelques phrases à *répéter*; une autre fois nous commencerons, si vous le voulez bien, par les *faits* divers, afin de conserver la mémoire toute fraiche pour les choses qui peuvent avoir de l'importance.

En somme, je ne vois rien d'encourageant, et je crains bien que la montagne n'accouche d'une souris *morte et voilà tout.*

Je conçois fort bien que vous trouviez la *furia francese* en dehors de vos habitudes, qu'elle vous effraie et même que vous aimiez mieux l'abstention qu'une décision rapide. Mais plus j'y pense, plus je me demande par quel bout on relèvera le fil si on le laisse choir. Si l'ordre est rétabli en Pologne, si l'insurrection épuisée et abandonnée à ses *propres* forces est comprimée, comment ferez-vous pour remettre la question sur le tapis? On vous répondra avec raison : « Nous sommes assez forts chez nous pour remettre l'ordre et assez maîtres pour ne recevoir de conseils de personne. » Les circonstances ont sûrement fait surgir cette question dans un moment où chacun avait besoin de repos et on s'était tacitement promis d'écarter toute question propre à susciter des embarras. Mais elle existe aujourd'hui. La renvoyer à une autre époque n'est-ce pas courir le risque de perdre *l'occasion;* enfin, si vous vous abstenez de toute action commune, où se trouvera le point de contact qui doit cimenter notre union? — Voilà ce que je me demande depuis votre départ et j'avoue qu'il m'est impossible de *me répondre*. Voyages autour du monde, rêves et chimères, voilà ce qu'il restera : un train de plaisir *parti trop tôt* et un autre *parti trop tard* sans station intermédiaire et sans point de jonction. Et pourtant quand on pense à tout ce qu'il y a de grand, de pratique même, à ce rêve éveillé que nous avons fait ensemble, il me prend envie de pleurer et de me casser la tête contre le mur. Être incapable de faire passer la conviction qu'on a, et qu'on s'explique si bien à soi-même, dans la tête d'un autre, c'est bien triste; vous me répondez que c'est une affaire de tempérament, mais comment y changer quelque chose? — Si les événements pouvaient participer de *votre nature*, je serais bien tranquille, on aurait le temps de tout mener de front; mais,

Digitized by Google

hélas! ils vont même plus vite *que moi* et c'est tout dire. Nous disions l'autre jour que votre pays avait un bonheur à toute épreuve. Fautes entassées sur fautes ont souvent et je dirai *toujours* été réparées par une providence qui veille sur vous. Le bonheur vient en *dormant*, dit le proverbe; mais un autre dit : aide-toi et le ciel t'aidera. Quel avenir de grandeur se présente à vos yeux, et dire que vous n'étendrez pas la main pour la prendre, ou que vous le ferez trop tard... Pour ceux qui rêvent comme moi une alliance *sincère et durable* avec vous, où chacun mettra de sa part; une part dans les sacrifices *comme dans les avantages*, j'avoue qu'il en coûte d'y renoncer. Une autre chose ressort de ce que vous me dites : vous dites que, si on veut vous *séduire*, il faut un appât plus puissant. D'abord n'en est-ce *pas un* immense que d'être complètement identifié avec nous dans la question allemande, sauf quelques détails dont nous voudrions au moins la discussion; et, si on vous demande des sacrifices, n'est-ce pas toujours avec des compensations? Comme une maison de banque, vous pourrez faire votre livre en partie double des sorties et des rentrées. Vous me dites trop impatiente et c'est vrai, mais c'est qu'une entente avec vous a toujours été ce que j'ai *le plus désiré*. Le mariage d'inclination c'est *vous;* ne nous faites pas faire un mariage de *raison*. Mais si vous me disiez de préciser, je ne saurais trop le dire; ce que j'ai peur de perdre, c'est l'occasion. — Vous êtes plus près des événements et vous pouvez même juger le développement qu'ils prendront. — Mais surtout *précisons*, c'est ce qui est le plus pratique. Au fond, j'ai relu ma lettre et je ne sais pas si elle a une raison d'être; je crois que c'est par habitude que je reparle de l'affaire; mais surtout gardez-la pour vous, je ne veux pas décidément faire partie *d'un conte de fée ou des mille et une nuits*. — Nous avons de bonnes nouvelles du Mexique; à cette heure ils doivent être devant Puebla. — Le chemin de fer avance et avant la terrible époque pourra nous faire franchir les terres chaudes. Je suis donc d'une humeur charmante. A ce soir. Mes amitiés à la Princesse et surtout gardez ma lettre pour vous, j'ai peur de vos *principes;* elle a un parfum révolutionnaire, qui me perdrait aux yeux de Vienne, tandis que mon *Sr Benito Espagnol* me donne une bien mauvaise note ici[1]. Je ne suis ni l'un ni l'autre. — Mais si c'est un rêve, *rêvons*, il n'y a pas de mal.

Croyez à tous mes sentiments.

EUGÉNIE.

Au cours de ces négociations avec l'Empereur et avec Drouyn de Lhuys, le prince de Metternich élabora un « projet d'entente secrète ». Il y était dit en termes généraux : « Les gouvernements de la France comprennent aujourd'hui la nécessité d'entrer dans les plus confiantes communications sur la combinaison de leurs efforts dans le double but qu'elles se proposent, se réservant, s'il y a lieu,

1. Je ne suis pas capable d'éclaircir cette allusion.

Digitized by Google

de donner à leur action commune la garantie d'une alliance offensive et défensive dont les stipulations seraient arrêtées d'un commun accord. » L'impératrice, à laquelle il avait confié la papier, l'approuva, en changeant quelques mots (copie d'une lettre de Sa Majesté l'impératrice Eugénie adressée au prince de Metternich, 8 mars 1863). Elle apprit avec beaucoup de plaisir que le prince de Metternich était mandé de se rendre à Vienne; ses souhaits l'accompagnaient pendant son voyage.

Le résultat de ce voyage fut, comme on sait, négatif. Ni l'empereur François-Joseph, ni ses ministres n'étaient disposés à « se jeter dans des entreprises où les risques étaient certains et les avantages problématiques »[1]. L'Autriche s'associa en effet à la France et à l'Angleterre dans la campagne diplomatique infructueuse en faveur de la Pologne contre la Russie. Mais le projet d'une alliance franco-autrichienne, fondée sur la cession de deux provinces d'Autriche et sur la promesse de compensations incertaines, s'évanouit. On resta fidèle à Vienne aux principes d'une politique conservatrice. En tout cas, si l'insurrection polonaise devait faire naître des complications dans un avenir prochain, on voulait demander des garanties pour la possession de la Galicie[2]. L'impératrice Eugénie fut très mécontente de la conduite de l'Autriche. Quand l'empereur Napoléon essaya de se tirer d'embarras en évoquant de nouveau une de ses idées fixes, le Congrès, l'impératrice donna à entendre au prince de Metternich que l'Autriche n'avait aucun droit de se sentir blessée par cet appel à l'Europe. Elle reprocha au gouvernement de l'empereur François-Joseph d'avoir laissé le gouvernement français « pendant cinq mois » dans l'incertitude la plus profonde et d'avoir *refusé* les propositions loyales de son époux[3]. Cependant, elle ne fit pas peser les suites de son mécontentement sur l'ambassadeur autrichien. Au contraire, ses relations personnelles avec le prince et la princesse de Metternich devinrent plus étroites d'année en année.

Alfred STERN.

1. Lettre particulière de Rechberg à Drouyn de Lhuys, 21 mars 1863. Pièces relatives au voyage du prince de Metternich à Vienne en mars 1863 (*Archives d'État de Vienne*).

2. Schlitter : *Die Frage der Wiederherstellung Polens* (*Oesterreichische Rundschau*, vol. LVIII, p. 63 et suiv., 1919). Kozmian : *Das Jahr 1863. Polen und die europäische Diplomatie*. Vienne, 1896, p. 300 et suiv.

3. Copie d'une lettre de l'impératrice Eugénie au prince de Metternich. Compiègne, 13 novembre 1863. Annexe à la lettre particulière du prince de Metternich au comte de Rechberg.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

LA LITTÉRATURE HISTORIQUE DES SYRIENS.

L'histoire est une des branches les plus importantes de la littérature syriaque. Les documents que cette littérature offre aux érudits sont de deux sortes : des chroniques ou histoires générales, et une longue série de biographies, de monographies, de documents hagiographiques, qui constituent une mine abondante d'où l'on peut, avec une sage critique, tirer des matériaux de valeur. Nous ne parlerons ici que de l'histoire proprement dite.

Presque tous les manuscrits syriaques renfermant des ouvrages historiques ont été publiés, les uns intégralement, les autres par fractions, quelques-uns sans traduction et parfois sans tables. Ce sera un des avantages du *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*[1] de présenter, dans une série de volumes uniformes, le texte intégral et la traduction latine[2] de tous ces documents. Un index général doit terminer la série et coordonner les éléments parfois disparates et présentés avec cette absence d'ordre et de méthode qui caractérise les écrivains orientaux. En passant rapidement en revue la liste des ouvrages historiques dans l'ordre même où ils doivent être publiés par le *Corpus* (Scriptores Syri, series III), nous indiquerons ce qui a déjà été réuni dans cette collection et dans quels ouvrages on peut consulter les historiens qui n'y figurent pas encore.

1. *Chronique du pseudo-Denys de Tellmahré.* — Ouvrage anonyme qu'Assémani avait attribué à Denys de Tellmahré. Il est conservé dans un ms. unique de la bibliothèque Vaticane. Il va des origines du monde à l'an 775; il est divisé en quatre parties. La première, qui s'arrête à Constantin, a pour source principale la Chronique d'Eusèbe de Césarée; l'auteur y ajoute divers emprunts faits à des écrits syriens d'un caractère légendaire. Cette partie a été

1. *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, editum consilio Universitatis catholicæ Americanæ et Univ. cath. Lovaniensis, curantibus J.-B. Chabot, H. Hyvernat, I. Guidi, I. Forget (Gabalda, éditeur; paraît depuis 1903).

2. La traduction de chaque ouvrage est imprimée à part pour l'usage des personnes qui n'ont pas besoin de consulter les textes originaux.

Digitized by Google

éditée sans traduction par TULLBERG[1]. La seconde partie, comprenant la période de Constantin à Théodore le Jeune, est presque entièrement tirée de Socrate. Elle est inédite[2]. La troisième, qui s'arrête à Justin II, reproduit presque entièrement la seconde section, aujourd'hui perdue, de l'histoire de Jean d'Asie, complétée par d'importants documents. Un de ceux-ci, publié à part sous le titre de *Chronique de Josué le Stylite*[3], est le récit le plus exact et le plus développé qu'on ait sur les guerres d'Anastase Ier et de Cawad. La quatrième partie, éditée et traduite en français[4], renferme de nombreuses données historiques, surtout pour l'époque de la domination arabe. Je me suis procuré une photographie du ms. en vue d'une édition complète dans le *Corpus*.

2. *Histoire ecclésiastique de Jean d'Asie.* — Jean, originaire d'Amid, évêque monophysite d'Éphèse, mourut vers 588. Son ouvrage fournit des renseignements précieux et inconnus par ailleurs sur les événements politiques et religieux survenus sous les règnes de Justinien Ier et de Justin II. Les deux premières parties s'étendaient depuis Jules César jusqu'à l'an 572. Nous n'en possédons plus que les longs extraits insérés dans la Chronique du pseudo-Denys et les fragments recueillis par LAND[5] dans les mss. du British Museum. La troisième partie va de 572 à 585. Elle subsiste, avec quelques légères lacunes, dans un ms. du British Museum qui a été publié par CURETON[6] et traduit par PAYNE-SMITH (Oxford, 1860) et par SCHŒNFELDER (Munich, 1862).

3. *Chronica Minora.* — Sous ce titre, le *Corpus* a réuni une série de petites chroniques et de fragments en partie déjà édités et traduits, mais dispersés dans diverses revues, ou bien en partie inédits[7]. Ce sont :

a) *Chronicon Edessenum*, ainsi appelé du lieu où il fut rédigé

1. *Dionysii Telmahharensis Chronici liber primus* (Upsal, 1851).
2. Cf. Nau, *Analyse des parties inédites de la chronique attribuée à Denys de Tellmahré* (*Rev. de l'Orient chrétien*, 1897).
3. P. Martin, *Chronique de Josué le Stylite* (Leipzig, 1876); W. Wright, *Chronicle of Joshua the Stylite* (Cambridge, 1882).
4. J.-B. Chabot, *Chronique de Denys de Tellmahré*, 4e partie (Paris, 1895).
5. *Anecdota syriaca*, t. II (Leyde, 1868).
6. *The third part of the ecclesiastical history of John bishop of Ephesus* (Oxford, 1853).
7. T. IV. *Chronica Minora* (fasc. I, edidit et interpr. I. Guidi; fasc. 2, edidit E. W. Brooks, interpr. J.-B. Chabot; fasc. 3, ediderunt et interpretati sunt Brooks, Guidi, Chabot).

Digitized by Google

dans la seconde moitié du VIe siècle, sur des documents antérieurs, avec une admirable précision.

b) *Chronicon anonymum de ultimis regibus Persarum*, qui va de la mort d'Hormizd IV (590) jusqu'à la fin du royaume des Sassanides. Écrit vers 680.

c) *Chronicon Maroniticum*, composé vers la fin du VIIe siècle par un maronite; les derniers fragments s'arrêtent à l'an 664.

d) Fragment relatif à la conquête de la Syrie par les Arabes, qui fixe au 20 août 636 la célèbre bataille du Yarmouk.

e) *Chronicon Miscellaneum* (appelé par Land « Liber Chalipharum »), compilation faite sous le règne du calife Hischam (724-743) à l'aide de quatre séries de documents qui vont, la première jusqu'en 640, la seconde jusqu'en 570, la troisième jusqu'en 636, la dernière jusqu'en 529.

f) *Chronicon anonymum ad annum 846 pertinens*, qui paraît reproduire et compléter une chronique antérieure s'arrêtant à l'année 795.

g) *Fragmenta chronici anonymi*, qui vont de 754 à 813.

h) *Chronicon Jacobi Edesseni.*

i) Enfin, une série de six courtes notices, de médiocre intérêt, intitulées : *Narrationes variæ* (relatives au IXe siècle); *Expositio generationum, familiarum et annorum; Descriptio populorum et plagarum; De familiis linguarum; Pseudo-Dioclis fragmentum* (du IXe siècle); *Documentum nestorianum* (écrit à tendances polémiques).

1. *Histoire ecclésiastique de Zacharie le Rhéteur.* — La compilation connue sous ce titre a été rédigée, à la fin du VIe siècle, en partie avec des sources grecques (notamment avec les écrits de Zacharie de Mytilène, d'où vient le nom qu'on lui a donné), en partie avec des documents d'origine syriaque. Elle se rapporte aux événements du Ve et du VIe siècle qui concernent les églises monophysites de Syrie et d'Égypte, et elle sert de complément aux ouvrages de Jean d'Asie. Le texte publié d'abord par LAND[1] a été traduit en anglais[2], et partiellement en allemand[3]. M. BROOKS en donne dans le *Corpus*[4] une nouvelle recension sensiblement améliorée.

1 *Anecdota syriaca*, t. III (Leyde, 1870).

2 Hamilton and Brooks, *The Syriac Chronicle known as that of Zachariah of Mytilene* (Londres, 1899).

3 Krüger und Ahrens, *Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor* (Leipzig, 1899).

4 T. V et VI. *Historia ecclesiastica Zachariae Rhetori vulgo adscripta.* Texte seul publié. La traduction latine va être mise à l'impression.

Digitized by Google

5. *Chronique de Jacques d'Édesse.* — Jacques, évêque d'Édesse, mort en 708, fut l'écrivain syrien le plus actif et le plus érudit du VIIe siècle. Il s'était proposé, dans sa Chronique, de continuer celle d'Eusèbe de Césarée; son œuvre allait jusqu'à l'an 706. Elle comprenait deux parties répondant aux deux sections du *Chronicon* d'Eusèbe. Malheureusement, l'unique ms. (du Xe siècle) qui l'a conservée nous est parvenu fort mutilé. Il s'arrête à l'an 631. Tout ce qui reste de cette Chronique a été édité et traduit, en conservant fidèlement la disposition compliquée de l'original, par M. Brooks dans les *Chronica Minora.*

6. *Chronique anonyme de l'an 819.* — Ce bref document, découvert en 1911 dans le Tourabdin par le Rev. A. Barsaum (maintenant évêque syrien de Damas), est une des sources de la Chronique de l'an 846 publiée dans les *Chronica Minora.* Le ms. est du IXe siècle. Nous avons probablement la rédaction autographe de l'auteur. L'ouvrage est publié en tête du premier volume de la Chronique de 1234 (ci-après, n° 10).

7. *Chronique de Denys de Tellmahré.* — Denys fut patriarche jacobite d'Antioche de 818 à 845. Son ouvrage était divisé en deux sections, comprenant chacune huit livres partagés en chapitres; il s'étendait de l'avènement de Mauricius, empereur de Constantinople (582), à la mort de Théophile (844). Nous savons cela par Michel le Syrien. Du texte même de l'auteur, nous ne possédons plus qu'un fragment égaré dans un ms. de la Vaticane[1]; mais Michel y a fait de très larges emprunts et paraît l'avoir résumé en entier. L'auteur de la Chronique de l'an 1234 (ci-dessous, n° 10) l'a également utilisé. Les derniers chapitres, transcrits à peu près intégralement par ces écrivains, forment une intéressante autobiographie du patriarche.

8. *Chronique d'Élie de Nisibe.* — Cet ouvrage est le seul traité développé d'histoire générale que nous aient laissé les écrivains syriens appartenant à l'église nestorienne; ils ont, par contre, écrit beaucoup plus de monographies et d'histoires particulières que les Jacobites. La première partie de l'œuvre d'Élie est une véritable chronique, ayant l'avantage d'indiquer toutes ses sources année par année. La seconde partie est une sorte de « Doctrina temporum » traitant des ères et des calendriers des différentes nations. Le texte syriaque est accompagné d'une traduction arabe faite par l'auteur lui-même. Le ms. unique de cet ouvrage est contemporain de sa rédaction. Il comporte malheureusement de grandes lacunes dans

1. Assémani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 72-77.

Digitized by Google

[illegible]. Tout ce qui en subsiste, y compris la version [illegible] section, a été publié dans le *Corpus* avec tra[illegible] tableaux chronologiques ont été reproduits [illegible] en caractères syriaques avec une prodigieuse [illegible]

[illegible] *Michel le Syrien.* — Œuvre du patriarche [illegible]–1199), cette Chronique est la plus vaste com[illegible]ne que nous ont laissée les Syriens. Elle commence [illegible] monde et s'arrête à 1196. L'auteur y résume presque [illegible] dont nous venons de parler; il nous fait en [illegible] certain nombre d'ouvrages qui ne nous sont pas [illegible] comme nous l'avons dit, de longs extraits de [illegible], et aussi d'autres chroniqueurs plus récents, [illegible] de Mélitène et Basile d'Édesse, qui ne sont pas men[illegible][1]. Michel a pour nous l'avantage de citer ses [illegible] par les exemples d'Eusèbe et de Jacques d'Édesse, [illegible] de disposer son texte par sections chronolo[illegible] l'étendue des chapitres l'a contraint à y renoncer; en [illegible] chaque page est partagée en trois colonnes : celle du [illegible] la succession des empires et l'histoire profane; la [illegible] présente la succession des patriarches et l'histoire [illegible] la colonne intérieure narre certains événements par[illegible] tremblements de terre, etc.). Les canons chrono[illegible] à l'instar de ceux d'Eusèbe, sont rejetés au bas des [illegible] Cette disposition compliquée nuit parfois à l'enchaînement [illegible] faits. Mais l'abondance des renseignements compense [illegible] défauts de la méthode. Il n'est peut-être pas inutile [illegible] que l'ouvrage arménien publié sous le nom de *Chro*[illegible] *Michel*, traduit en français par V. Langlois[2], en partie [illegible] dans les *Historiens arméniens des Croisades* (t. I), [illegible] adaptation tendancieuse et fort abrégée dont on ne [illegible] faire usage sans se reporter au texte primitif.

[illegible] *Chronique anonyme de l'an 1234.* — L'unique ms. qui [illegible] document a été découvert à Constantinople en 1899 par

[illegible] VII et VIII. Elias Nisibenus, *Opus chronologicum*, pars I, edidit et [illegible] E. W. Brooks; pars II, edidit et interpr. J.-B. Chabot.

[illegible] *Chronique de Michel le Syrien*, éditée pour la première fois et traduite [illegible] français par J.-B. Chabot, 4 vol. in-4° (Paris, Leroux, 1899-1910). Un der[illegible] comprenant l'introduction et les tables, est sous presse.

[illegible] *Chronique de Michel le Grand* (Paris, 1866). Le texte arménien a été [illegible] d'après deux recensions un peu différentes (Jérusalem, 1869,

Digitized by Google

le patriarche Rahmani, qui en a publié le début en 1904. L'auteur écrivait en Syrie au commencement du XIIIe siècle. Il termina son travail en 1204; la suite fut ajoutée par lui-même. La Chronique est partagée en deux sections : histoire profane et histoire ecclésiastique; cette seconde section est fort mutilée; elle apporte néanmoins d'utiles compléments à la Chronique de Michel et permet de combler quelques lacunes dans les derniers chapitres de celui-ci. Le moine syrien qui rédigea cette compilation paraît avoir eu à sa disposition les mêmes ouvrages que Michel, mais il semble bien les avoir utilisés directement et non par l'intermédiaire de ce dernier. Le texte intégral a été publié dans le *Corpus*, qui ne tardera pas à en donner la traduction[1].

11. *Chronique de Barhébréus.* — C'est le plus connu des ouvrages historiques composés par les Syriens, à cause des longs emprunts que lui a faits Assémani dans sa *Bibliotheca orientalis*, et parce qu'il a été des premiers publiés. L'auteur, métropolitain des diocèses jacobites orientaux (Babylonie et Perse), est mort en 1286. L'ouvrage est, comme le précédent, divisé en deux parties : *Chronicon syriacum*, ou histoire profane[2], et *Chronicon ecclesiasticum*. Ce dernier est lui-même partagé en deux sections; la première retrace l'histoire de l'Église syrienne occidentale et des patriarches d'Antioche : elle a été continuée d'abord par son frère, et ensuite par un auteur anonyme, jusqu'en 1495; la seconde section, consacrée à l'Église syrienne orientale, renferme l'histoire des patriarches nestoriens et des « maphriens » ou métropolitains jacobites de Tagrit. Dans la Chronique profane et dans la première section de la Chronique ecclésiastique, pour toute la période antérieure à Michel le Syrien, Barhébréus n'a guère fait que résumer cet auteur, en essayant de disposer les faits plus méthodiquement. Pour la dernière partie de son œuvre, il a puisé aux archives de son siège épiscopal et utilisé le *Livre de la Tour*, ouvrage théologico-historique écrit en arabe par Mari ibn Soleiman, auteur nestorien du XIIe siècle. La Chronique profane a eu deux éditions : la première laisse beaucoup à désirer et la traduction est souvent fautive[3]; la seconde[4] n'a

1. T. XIV-XV. *Auctoris anonymi Chronicon ad annum Christi 1234 pertinens*, edidit J.-B. Chabot (Præmissum est *Chronicon ad ann. 819 pertinens*, cur. A. Barsaum).

2. Barhébréus a donné lui-même un abrégé en arabe de cette première partie, qui a été édité et traduit par Pocock, *Hystoriam compendiosam dynastiarum, authore Gregorio Abul-Pharagio* (Oxford, 1663).

3. *Bar Hebraei Chronicon syriacum...*, publié et traduit en latin par P.-J. Bruns et G.-G. Kirsch (Leipzig, 1789).

4. Imprimée à Leipzig par les soins de P. Bedjan (1890).

Digitized by Google

[illegible] mais présente un texte plus correct. La Chronique ecclésiastique a été copieusement annotée par ses éditeurs[1]. [illegible] aux nouvelles découvertes, et surtout à la Chronique de [illegible] pourra donner de l'œuvre complète une édition [illegible] satisfaisante.

J.-B. CHABOT,
membre de l'Institut.

HISTOIRE DE FRANCE

ÉPOQUE MODERNE JUSQU'EN 1660.

GÉNÉRALITÉS. — Quel ancien étudiant ne sait tout ce que l'histoire des institutions mérovingiennes doit aux formulaires? Sans avoir la même importance pour l'histoire moderne, les formules de chancellerie n'en sont pas à négliger. M. Eugène GRISELLE a donc bien fait de nous donner, d'après trois manuscrits de la bibliothèque de l'Institut, des formulaires relatifs en faible partie à François Ier et aux derniers Valois, davantage à Henri IV et surtout à Louis XIII, quelque peu à la minorité de Louis XIV[2]. On y trouvera des formules de lettres de et à ces princes, mais aussi de et à d'importants personnages. Quelquefois les lettres, en raison de l'intérêt qu'elles présentent (par exemple les lettres des infidèles), ont été reproduites presque en entier[3]. A ce précieux répertoire, M. Griselle a joint un [illegible] *gouvernement de la France* en 1642, où l'on trouvera, à côté de l'exposé classique des prérogatives de la couronne, une liste des charges, sorte d'almanach royal, avec des détails sur leurs titulaires[4].

Dans l'*Histoire universelle du travail* qu'il dirige, M. Georges RENARD, avec la collaboration de M. WEULERSSE, publie le volume [illegible] aux temps modernes[5]. Un seul tome pour la période immense

1. [illegible] *Bar Hebræi Chronicon ecclesiasticum...*, ediderunt J.-B. Abbeloos et Th. Lamy (Louvain, 1872).

2. Eugène Griselle, *Formulaire de lettres de François Ier à Louis XIV et [illegible] le Prince dressé en 1642*. Paris, Paul Catin, 1919, in-8°, 266 p., tables.

3. Il faut lire, je crois, Monsulmans et non Mousulmans. P. 54, pour Dijon, supprimer la virgule entre vicomte et mayeur.

4. Le dernier membre de phrase du premier paragraphe sur le grand Écuyer ne [illegible] semble avoir été ajouté après l'arrestation de Cinq-Mars.

5. G. Renard et G. Weulersse, *le Travail dans l'Europe moderne*. Paris, [illegible] Alcan, 1920, in-8°, 524 p., 29 grav.

Digitized by Google

et variée qui s'étend « depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au dernier tiers du XVIIIe », on avouera que c'est peu et qu'il y a peut-être, entre les diverses parties de la collection, un certain manque d'équilibre. A vouloir trop condenser, les auteurs se sont condamnés, malgré toute leur science spéciale, à ne faire qu'une œuvre de vulgarisation. Ils sont amenés, malgré toutes les précautions qu'ils prennent, à représenter l'histoire économique de plus de quatre siècles comme une évolution continue; ils ne peuvent tenir compte des régressions, notamment de cette remarquable régression qui, en France surtout, fait du milieu du XVIIe siècle une époque à maints égards moins avancée que le milieu du XVIe.

Le défaut que nous signalons est en grande partie corrigé par la largeur avec laquelle sont traitées l'introduction et la conclusion. Il y a là d'excellents tableaux, solidement composés, brossés d'une main vigoureuse, et l'on ne peut guère songer à y corriger que de rares détails[1].

MM. Renard et Weulersse ont découpé leur vaste matière en sections géographiques. Ils se sont ainsi interdit tout exposé synchronique. Leurs monographies seront très utiles à consulter et se lisent même avec agrément. Chacune d'elles se termine par une brève bibliographie. Les hispanisants leur reprocheront sans doute de n'avoir tenu compte, pour la péninsule ibérique, que des ouvrages défavorables au gouvernement des rois catholiques; il fallait au moins mentionner les récentes tentatives de réhabilitation[2]. Le chapitre sur les Pays-Bas ne commence réellement qu'avec la période espagnole; rien sur la fin de la période flamande-bourguignonne, qui fut si brillante et si originale. Le mouvement de la Bourse d'Anvers

1. P. 4, il est excessif de dire que les Communes n'ont plus aucun pouvoir sous les Tudors et que les villes impériales allemandes « sont réduites à l'impuissance au début du XVIe siècle »; c'est la belle époque d'Augsbourg et de Nuremberg. Il est un peu simpliste de parler, à ces dates, de « la Confédération suisse »; on dira plus exactement : « les cantons suisses et leurs confédérés ». P. 12, il faut tenir compte de la production des mines d'Europe qui, jusqu'en 1545, balance la production américaine. On ne peut dire : « dans toute l'Europe occidentale les foires déclinent », au moment où fleurissent celles de Lyon et de Francfort, sans parler de celles de Gênes et de Medina del Campo. P. 13-14, il faudrait insister sur la différence non de degré, mais bien de nature, entre la *séparation* médiévale des professions et la *division* du travail, telle qu'elle apparaît, par exemple, dans la draperie. Les mots : « Mais cela n'est point assez », ne donnent pas l'idée de cette opposition. P. 16, les premières gazettes ont été des feuilles d'*avis* et non d'*annonces*.

2. P. 48, éviter ces expressions, qui feront frémir tout géographe : « Vasco de Gama, ayant *remonté* la côte orientale de l'Afrique... » Laissons aux journalistes de guerre le soin de « remonter la Meuse de Saint-Mihiel à Verdun » ou l'Escaut de la Lys à la mer!

Digitized by Google

aurait gagné à être rendu de manière plus vivante. Le chapitre sur l'Angleterre serait excellent si, comme tout l'ouvrage, il était moins rapide. On n'y a point le loisir d'admirer comme il conviendrait l'œuvre immense de Burleigh, œuvre plus malaisée, plus cohérente et aussi plus efficace que celle même de Colbert[1].

Une place importante est naturellement réservée à la France, et c'est surtout ici que nous aurions à regretter l'excessive simplification des aperçus et le mélange des dates[2]. On passe en deux lignes (p. 202) des négociants bordelais du XVIIIe siècle à Claude de Seyssel. Les notions sur le rôle du crédit sont des plus vagues (p. 196). Mais tout ce qui est relatif à la différenciation progressive des classes sociales et aux progrès de la technique est d'une solide tenue.

Pour l'Italie, on ne tient pas assez compte, parmi les causes de la décadence de Venise, des facteurs politico-militaires dont l'importance était tout dernièrement mise en lumière par M. Fueter. Le rôle des foires de Gênes (p. 344), qui sont exclusivement des foires de paiements, est trop sommairement analysé : Ehrenberg et Strieder auraient pu, ici, être utilisés avec plus de profit. Pour le Piémont, il aurait été bon de rappeler que ce pays a vécu sous la domination française et de se reporter à M. Romier. Trop sommaire aussi sur l'Allemagne, dont le rôle fut capital dans les dernières années du XVe et les premières du XVIe siècle, à la fois pour l'industrie minière, la banque et le commerce d'outre-mer.

L'abondance même de nos critiques témoigne de l'intérêt que nous avons pris à la lecture de ce volume et de la valeur que nous lui attribuons.

Le P. Joseph BRUCKER nous donne un manuel historique de la *Compagnie de Jésus*, dont l'érudit ne pourra désormais se passer[3]. Sans diminuer en rien le mérite de l'ouvrage de Bœhmer, il faut reconnaître que seul un jésuite pouvait nous offrir cet exposé, aussi complet que possible, détaillé sans être encombré, de la vie de la Compagnie depuis sa création jusqu'à sa dissolution, avec la suite complète de ses généralats et de ses congrégations générales, avec sa répartition géographique en « provinces ». On sait que les provinces

1. P. 83, peut-on traduire *Steelyard* et *Stahlhof* par « Marché aux fers » ? P. 101, il est tout à fait inexact que « nul ne proteste » contre l'immigration des ouvriers huguenots, français ou flamands en Angleterre. C'est le contraire qui est vrai.

2. Les foires de Lyon n'étaient pas des « expositions internationales » comme il est dit p. 184. P. 204, aucune chronologie.

3. P. Joseph Brucker, *la Compagnie de Jésus, esquisse de son Institut et de son histoire (1521-1773)*. Paris, Gabriel Beauchesne, 1919, petit in-8°. VII-842 p., index.

Digitized by Google

de la Compagnie comprennent en dehors de l'Europe des pays aussi divers et aussi distants que le Japon et le Paraguay, Madagascar et le Canada. On ne peut se donner le spectacle de cette activité débordante — même si l'on fait la part des exagérations des missionnaires et du mirage trompeur des statistiques de catéchumènes — sans éprouver l'impression d'une véritable grandeur. Avant même la mort d'Ignace, la Compagnie est une puissance universelle ; au moment où elle va être frappée par Clément XIV, elle est une des grandes puissances du monde, travaillant non seulement à l'édification des âmes, mais à l'instruction des esprits et même au progrès des sciences positives.

Le P. Brucker donne de cette prodigieuse histoire un résumé relativement objectif. Rien, chez lui, qui rappelle la naïveté critique et les allures d'énergumène de tel historien d'une des provinces ou d'un groupe de provinces de la Société. Le P. Brucker s'est donné pour but d'être pris au sérieux même par les adversaires des Jésuites ou les simples incroyants. Cependant, il était difficile à un jésuite d'écrire autrement que dans le style des « lettres édifiantes », style aussi agaçant, en son genre, que celui de Chanaan. Ce qui est plus grave, c'est qu'en ce volume compact, les Jésuites ont toujours raison ; les très rares fautes individuelles qu'on veut bien reconnaître — et encore à titre d'hypothèse — n'engagent jamais la responsabilité de l'Institut. Corps purement religieux, la Compagnie, à en croire son historiographe, ne s'est jamais occupée des affaires du siècle. Elle n'est en rien, ou à peine, mêlée aux troubles de la Ligue ; elle se lave les mains du sang des victimes de la Saint-Barthélemy ; ni elle ni ses membres n'ont été compromis dans aucune tentative de régicide. C'est à son corps défendant qu'elle a fourni aux rois et aux grands des confesseurs, et ces confesseurs n'ont jamais cherché à influer sur la politique. On nous concède, il est vrai, que « ces confesseurs auraient manqué à leur propre devoir s'ils n'avaient pas fait connaître à leur pénitent princier à quoi l'obligeait, pour la répression de l'hérésie, son titre de fils de l'Église ». Mais l'on ajoute : « *ce n'était pas là matière politique...* »[1]. Distinction subtile, et qui permet toutes les interprétations, car la plupart des « matières » politiques étaient et sont des « matières mixtes ». Matières mixtes les terribles questions que le P. Caussin posait à la conscience inquiète de Louis XIII : exil de la reine mère, surveil-

1. On goûtera, p. 568, cette délicieuse formule : « Non seulement ce dernier (le Père de la Chaize), mais encore les autres confesseurs jésuites ont au moins autant contribué *à adoucir qu'à exciter* les rigueurs officielles contre les jansénistes. »

Digitized by Google

lance exercée sur Anne d'Autriche, « alliances immorales avec les protestants d'Allemagne, de Suède, de Hollande », et l'alliance plus immorale encore avec les Turcs. Matière mixte aussi le projet de renvoi du cardinal-ministre. Le P. de Rochemonteix ne nous a rien laissé ignorer de cette activité du P. Caussin, qui faillit changer le cours de l'histoire de France et de l'Europe, activité qui, parait-il, n'avait cependant rien de politique!

Les accusations lancées contre les Jésuites sont toujours des « calomnies », qu'elles viennent des protestants ou des jansénistes, — dont l'illustre porte-parole est représenté comme ayant menti sciemment — des Parlements[1] ou de l'Université. Les adversaires des Jésuites sont indignes de toute considération. Le grand shôgoun Hidéyoshi, parce qu'il a mis un terme — et encore avec une certaine mansuétude — à l'activité brouillonne des missionnaires, devient un affreux tyran, aussi noir que Pombal en personne. Même les ordres religieux qui se sont attaqués à l'impeccable Compagnie ne sont guère ménagés. Elle est toujours restée pure, et dans l'affaire des rites malabares, et dans celle des cérémonies chinoises.

Je laisse à penser comment sont traités les philosophes, Voltaire, qui mena « contre ce qu'il appelait l'*infâme* une guerre digne d'un satan incarné », et « ses seconds à peine moins pervers que lui ». — En vérité j'ai peut-être eu tort, tout à l'heure, de reconnaître au P. Brucker le mérite d'une relative objectivité. Qui veut trop prouver ne prouve rien.

XVIe SIÈCLE. — M. DE VRIES nous donne sur *Genève, pépinière du calvinisme hollandais*[2], moins un livre qu'un recueil de documents accompagnés d'*excursus* critiques et historiques. Dans le Livre du recteur, dans le *Livre des habitants*[3], dans les Registres de la Compagnie et dans ceux du Conseil, il a relevé soigneusement les mentions relatives à des étudiants néerlandais. Il y a même joint — son objet étant de mesurer l'action exercée par la pensée de Calvin et de Bèze sur les Pays-Bas — les personnages d'autres natio-

1. Pas une allusion à La Chalotais et à la campagne en faveur de l'éducation nationale. Pas un mot sur le rôle des Jésuites dans les intrigues ministérielles sous Louis XV.

2. Herman de Vries, *Genève, pépinière du calvinisme hollandais*, t. I. Fribourg (Suisse), Fragnière, in-8°, xv-329 p., index.

3. C'est par erreur (p. 40) que M. de Vries signale les années 1572-1574 et 1585-1587 du registre des habitants comme « les seules qui n'ont pas été brûlées lors de la Révolution ». Un premier registre, conservé également aux Archives d'État, contient les années 1549-1560. M. de Vries ne cite pas le *Livre des bourgeois* de Covelle.

Digitized by Google

nalités (des Français comme Lambert Daneau et du Jon[1]) dont la carrière ultérieure devait se passer en Néerlande. Les listes qu'il a dressées et enrichies de notes biographiques sont d'un réel intérêt. Il publie des lettres inédites de et à Théodore de Bèze. Il est regrettable que les circonstances (c'est-à-dire la guerre) ne lui aient pas permis de compléter les recherches qu'il avait faites à Genève par d'autres recherches dans les archives belges et néerlandaises.

Tel quel, son ouvrage apporte une contribution de plus à cette thèse, déjà exposée, après Michelet et Quinet, par M. Ch. Borgeaud : c'est la pensée de Théodore de Bèze, dans son *De jure magistratuum*, et celle de Hotman, c'est le germe révolutionnaire inclus dans le calvinisme à l'insu de Calvin qui a fermenté dans les Pays-Bas et fait des Provinces-Unies une nation.

M. Mariéjol avait une première fois étudié Catherine de Médicis dans l'*Histoire de France* de Lavisse. Séduit par cette inquiétante figure, il lui consacre tout un livre. Il a relu, ligne à ligne, toute la *Correspondance*; il l'a éclairée, commentée, au moyen d'une documentation abondante. Il a suivi son héroïne depuis son enfance (il utilise le livre de Reumont) jusqu'à sa mort. Il a essayé de nous donner un ouvrage qui ne fût « ni un plaidoyer, ni un réquisitoire..., mais une histoire aussi objective que possible de la vie et du gouvernement de Catherine de Médicis[2] ».

Y a-t-il complètement réussi? Il a bien montré que Catherine n'était pas le monstre que tantôt les huguenots, tantôt les catholiques se sont plu à vouer à l'exécration des Français. Il a vu en elle une femme, une assez faible femme, mise en face de responsabilités tragiques, qui s'efforce de sauver ce qui peut être sauvé, de louvoyer entre les obstacles. Il a rendu un juste hommage à son application, à sa capacité de travail, à l'action très réelle qu'elle exerça sur la politique de la France. Sur ce point, sa documentation aurait pu être plus complète encore : je pense, par exemple, à cette correspondance de Charles de Danzay, notre ambassadeur au Danemark et dans les pays baltiques, où toute lettre au roi se double d'une lettre, souvent plus explicite, à Catherine. Même la régence finie, il y eut bien un « gouvernement de Catherine de Médicis ». Mais voilà, précisément, qui ne permet guère de diminuer sa part de responsabilité dans les actes des derniers Valois.

M. Mariéjol veut nous faire accepter comme presque naturels les

1. Le *Forestanus* de la p. 44 (n° 15) ne serait-il pas un Forézien plutôt qu'un originaire de Forest, près Bruxelles?

2. Jean-H. Mariéjol, *Catherine de Médicis* (*1519-1589*). Paris, Hachette, 1920, in-8°, XI-431 p.

Digitized by Google

« revirements » de Catherine, « si prompts qu'ils n'ont pas l'air d'être forcés » : « l'aisance » avec laquelle elle prit « la direction du parti catholique... », quand ce n'était pas celle du parti adverse[2]. Il est bien difficile voir plus loin l'analyse du livre de M. Victor Martin de ne pas trouver sa main dans la Saint-Barthélemy, même en laissant le rôle de haine personnelle contre l'amiral. On a exagéré en faisant d'elle un Borgia en jupons. M. Mariéjol n'exagère-t-il point en la peignant comme une opportuniste aux abois? Ajoutons qu'il a cherché à dessiner, à côté du portrait de la reine, celui de la femme de la Renaissance, de la protectrice des arts[3]. Ici, il est pleinement vrai.

Depuis les grands gallicans de l'Ancien Régime, personne, même parmi les historiens de la contre-Réforme, n'avait étudié pour lui-même ce sujet : la réception en France du Concile de Trente. M. Victor Martin, grâce à un très méritoire dépouillement des archives Vaticanes spécialement de la *Nunziatura di Francia*, comble cette lacune[4]. Favorable à l'œuvre du Concile, il s'efforce de n'être pas injuste pour les parlementaires et aussi pour certains ecclésiastiques français qui, en s'opposant à la publication, croyaient vraiment défendre les lois fondamentales du royaume et l'indépendance de la couronne. Il a raison de montrer que des intérêts très temporels expliquent certaines attitudes des cours de justice et surtout des chapitres. Il ne fait pas la part assez large aux traditions nationales qui s'opposaient à tout empiétement de Rome sur les « libertés » gallicanes; ces traditions sont une des parties les plus résistantes de la trame de l'histoire de France.

La position de la royauté, prise entre l'obligation de respecter ces

1. P. 119.

2. Voir aussi la p. 121, très finement nuancée.

3. Menues critiques : P. 23, n. 4, sur l'interprétation de la *Nuit* de Michel-Ange, pourquoi ne pas renvoyer simplement à la page fameuse de Michelet, puisque l'on conclut comme lui? P. 181, une phrase bizarre, dans ce livre généralement écrit avec soin : « La fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn garda en son pouvoir cette suppliante, qui descendait comme elle d'Henri VII Tudor et que beaucoup de catholiques anglais, vu *son* hérésie et l'irrégularité de *sa* naissance, considéraient comme la légitime héritière des Tudors. » M. Mariéjol soutient (p. 173, n. 4) affirmer avec plus de force que d'Andelot n'a pas été blessé au combat des levées de Loire. La Noue, témoin et ami, l'eût dit, si cela était. Or, il nous montre ensuite d'Andelot à Pamprou, à Montreuil-Bellay, à Jarnac, sans jamais faire la moindre allusion à cette blessure.

4. Victor Martin, *le Gallicanisme et la Réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du Concile de Trente (1563-1615)*. Paris, Alb. Picard, 1919, in-8°, XXVII-415 p. La correction des épreuves a laissé subsister de nombreuses fautes de grammaire. Le participe passé du verbe *dissoudre* est constamment imprimé *dissout*.

Digitized by Google

traditions et les nécessités de sa politique intérieure et extérieure, n'était rien moins que facile. Ainsi s'explique cette extraordinaire histoire de cinquante ans, promesses toujours renouvelées et toujours éludées, aboutissant, en somme, à l'équivoque de 1615 : « Les adversaires du Concile de Trente persistèrent à le considérer comme non publié, tandis que Rome, au contraire, le tenait pour reçu. Les uns et les autres pensaient juste, du point de vue différent d'où ils voyaient la chose. » Équivoque qui ressemble fort à un escamotage.

Cette affaire du Concile a tenu une telle place dans notre histoire, la réception des décrets a si bien joué le rôle de monnaie d'échange dans les marchandages entre la France et Rome que le livre de M. Martin dépasse de beaucoup, en intérêt, le cadre restreint d'une étude d'histoire ecclésiastique. C'est toute la politique des derniers Valois qui est en jeu. Il est regrettable que M. Mariéjol n'ait pas eu connaissance des pages que M. Martin consacre à Catherine; peut-être eût-il jugé avec moins d'indulgence cette perpétuelle politique de bascule. Sur la Saint-Barthélemy, grâce à une étude qui n'avait pas encore été poussée aussi loin de la correspondance de Salviati[1], M. V. Martin apporte de sérieux arguments à la thèse de la préméditation : « Avant l'attentat du 22 août », écrit-il, « un grand coup avait été décidé, où de nombreuses victimes devaient périr. » Préméditation à Paris, mais où il semble que la cour de Rome n'eut pas de part directe. C'est à peu près la conclusion à laquelle arrivait, dès 1913, M. Romier (d'après les archives Médicéennes) dans un mémoire qu'il est étonnant que M. Martin n'ait pas connu[2]. Ce dernier établit que le projet d'assassinat du seul amiral remonte au moins au 5 août, le projet du massacre général au moins au 21.

Très sévère pour Catherine et pour Henri III, M. Martin est très indulgent pour Henri IV. Le charme personnel qui émanait du Béarnais, sa rondeur, ses perpétuelles protestations de bonne foi impressionnent à distance même les historiens. Les documents ici rassemblés me donnent plutôt l'impression d'un politique supérieurement habile, qui leurre perpétuellement le Saint-Siège, promet toujours sans tenir jamais, se sert de ses nouvelles promesses pour mieux faire oublier qu'il n'a pas tenu les anciennes, joue de cette

1. Il ajoute des parties inédites aux textes publiés incomplètement par Theiner. Je me permettrai de discuter certaines traductions. P. 105, n. 2 : « Più tosto disperai di buon fine che altrimente », ne me paraît pas vouloir dire (p. 106) : « Mon impression fut qu'il n'en sortirait pas grand'chose de bon », mais simplement ceci : l'entreprise que lui annoncent, dès le 21, le cardinal de Bourbon et de Montpensier est si « gagliarda » que le nonce redoute un échec. Il y a là une nuance.

2. *Revue du XVIe siècle*, 1913, p. 529 et suiv.

Digitized by Google

affaire du Concile pour obtenir l'absolution pontificale, pour faire avaler au Saint-Siège l'amère pilule de l'Édit de Nantes, pour négocier le mariage médicéen, pour se faire accorder des décimes. Il table à la fois sur les désirs de Rome et sur l'entêtement des parlementaires et lègue finalement à son successeur une situation si bien embrouillée que la papauté devra se contenter de la solution bâtarde de 1615.

Signalons aux historiens l'aimable livre de M. CHAMARD sur les *Origines de la poésie française de la Renaissance*[1]. Sans étalage d'érudition, l'auteur rappelle au public cultivé que la Renaissance n'a pas marqué une rupture dans la tradition nationale, mais qu'on y retrouve l'écho de notre moyen âge sous l'imitation de l'antiquité et de l'Italie. C'est une mise au point du travail de recherches dont Brunetière fut jadis l'un des plus ardents et des plus pénétrants directeurs.

XVIIe SIÈCLE. — Le tome IV de la nouvelle édition des *Mémoires de Richelieu* est relatif à l'année 1624[2]. Il s'ouvre (p. 1-22) par un morceau qui ne figurait dans aucune des éditions antérieures, mais qui a été découvert et publié par Ranke. Ce morceau, qui raconte la chute des Brûlarts, semble avoir été écrit peu de temps après les événements et présente des rapports étroits avec les pamphlets attribués à Fancan. De même, le récit de la chute de La Vieuville semble provenir d'un mémoire spécial. — Des appendices complètent et éclairent le volume.

La grande presse a récemment découvert et bruyamment annoncé au monde que les *Mémoires de Richelieu*... ne sont pas de Richelieu. Grâce aux savants éditeurs de cette publication, nous le savions depuis longtemps, mais la vérité qu'ils nous ont révélée comporte un peu plus de nuances.

Autour de la plume du cardinal de Richelieu : qu'elle fût maniée par lui-même ou par un des écrivains qui composaient son cabinet, cette plume redoutable a écrit trop de pages éloquentes, elle a trop violemment agi sur son temps pour qu'on s'étonne de voir M. Maximin DELOCHE lui consacrer tout un livre, comme il en

1. Henri Chamard, *les Origines de la poésie française de la Renaissance*. Paris, E. de Boccard, 1920, in-8°, 307 p. Ce livre est la mise en œuvre d'un cours public fait à la Sorbonne. Peut-être trouvera-t-on que M. Chamard a trop sacrifié, dans l'imprimé, aux partis pris qui s'imposent en présence d'un auditoire.

2. *Mémoires du cardinal de Richelieu*. T. IV, publié sous la direction de M. de Courcel par Robert Lavollée. Paris, Société de l'histoire de France, 1920, in-8°, 302 p., index.

Digitized by Google

avait consacré un à la maison du cardinal[1]. Celui-ci est presque une histoire de Richelieu, vue à travers les écrits dont il fut l'auteur ou l'inspirateur. M. Deloche, qui discute avec un soin passionné les questions d'attribution de ces écrits[2], s'occupe aussi de ceux qui ont été dirigés contre le cardinal et où s'est élaborée, du vivant même du héros, la sinistre légende de l'*homo ruber*. A force de vouloir protester contre cette légende et faire de Richelieu un homme au-dessus de l'humanité, l'auteur en arrive parfois à être injuste contre ceux qui ont eu le malheur de ne pas aimer le cardinal ou de n'être pas aimés de lui[3]. Peut-être aussi qu'à force de vouloir faire revivre son personnage, M. Deloche prête à l'exposé une allure quelque peu romanesque[4] et n'évite pas le reproche de subtilité[5].

Signalons une intéressante floraison d'études sur l'histoire religieuse du XVIIe siècle, et spécialement sur le jansénisme.

Louvain, Paris : ce sont les deux capitales du jansénisme. Et voilà comment M. Albert DE MEYER a eu l'idée de reprendre, dans une collection lovaniste, l'histoire de Jansénius et de Saint-Cyran et des premières luttes qui s'engagèrent en France autour de la nouvelle doctrine[6]. Même après Sainte-Beuve et tant d'autres, son

1. Maximin Deloche, *Autour de la plume du cardinal de Richelieu*. Paris, Lecène et Oudin, 1920, in-8°, VI-520 p.

2. Particulièrement intéressant sur le rôle de Fancan. M. Deloche, qui a naturellement utilisé les travaux de M. Fagniez, ne cite pas la publication de Wiens, cependant mentionnée par M. Fagniez. Je ne trouve rien sur la collaboration de Richelieu à la *Gazette*. Pour la rédaction des *Mémoires*, on nous renvoie surtout, comme il est raisonnable, à l'édition en cours.

3. La légende n'a pour ainsi dire rien ajouté aux terribles pages (citées p. 433) de Richelieu lui-même sur Fancan. Cette joie atroce à sacrifier un instrument qui a cessé d'être utile et qui peut devenir gênant, c'est tout « l'homme rouge ». Ne faisons pas de cette âpre figure une figurine. P. 405, colère un peu puérile contre Victor Hugo. Colère aussi contre les États-Généraux de 1614, dont l'opposition est surtout présentée comme un écho des rébellions huguenotes et dont le lamentable échec est célébré comme une victoire. Tous les historiens ne seront pas de cet avis, ni très disposés à opposer à l'antagonisme de la Noblesse et du Tiers « la sympathie secrète du menu peuple, traditionaliste par essence, pour le Clergé et la Noblesse authentique restée indépendante ». Vraiment secrète, en effet, cette sympathie du peuple pour la noblesse champêtre. M. de Vaissière lui-même n'irait pas si loin.

4. Richelieu s'inspirant des farandoles qu'il a vues en Avignon, etc. Un sujet comme celui-ci prête facilement à la conjecture, mais n'en abusons pas.

5. De ce que tel pamphlet est signé à la fois Ferrier et du Ferrier, il est un peu risqué d'en induire que Richelieu a délibérément voulu créer dans l'esprit du lecteur une confusion entre le ministre converti Jérémie Ferrier et l'ancien ambassadeur à Venise. — Une expression bizarre, p. 435 : « rayant en déférence ». Ailleurs, je crois : « rayant en audace ». C'est un provincialisme peu connu.

6. Albert de Meyer, *les Premières controverses jansénistes en France*

Digitized by Google

livre se rangera en bonne place dans nos bibliothèques. D'abord parce qu'il est fait avec le plus grand soin. L'auteur ne s'est pas contenté de lire les traités que les deux partis se jetaient à la tête; il a copieusement analysé, pour notre profit, les plus considérables d'entre eux, l'*Augustinus*, les *Apologies* d'Arnaud, les ripostes du théologal Habert et du P. Étienne Deschamps, la *Fréquente communion* et la *Tradition de l'Église*, le *Petrus Aurelius* et les dissertations du P. Petau[1]. De fructueuses recherches ont été faites à Rome.

A force de vouloir être complet et parcourir, par des avenues divergentes, toutes les parties de son vaste domaine, M. de Meyer n'est pas, il faut le reconnaître, sans déconcerter parfois son lecteur. On a du mal à reconstituer la suite chronologique des faits, en raison des répétitions fréquentes; à maintes reprises reviennent les mêmes événements, considérés chaque fois comme les points de départ d'une évolution différente : la mort de Richelieu, l'arrestation de Saint-Cyran, la mort du fougueux apôtre; deux fois l'affaire des PP. Knott et Floyd. Cela était peut-être inévitable.

M. de Meyer a fait un méritoire effort, et qui nous paraît couronné de succès, pour être impartial. Sans adopter le moins du monde les principes du jansénisme, il y voit une floraison naturelle de la contre-Réforme. Les luttes qu'il a provoquées sont « comme la rançon de la fidélité de la France à l'orthodoxie ». Dans son étude du jansénisme moral, il insiste sur l'élévation de cette conception, « conception très aristocratique » d'ailleurs, très individualiste tout au moins[2]. Il permet de prévoir Pascal lorsqu'il nous montre Saint-Cyran voulant « pour l'âme un tête-à-tête avec Dieu, aussi continuel et aussi intime que s'il n'y avait eu au monde que Dieu et cette

(*1640-1645*). Louvain (Université catholique. Dissertations doctorales..., IIe série, t. IX), Van Linthout, 1917, in-8°, XXIII-574 p. Après l'incendie de 1914, M. de Meyer a trouvé asile dans la bibliothèque du collège des Jésuites.

1. L'information reste un peu unilatérale. Un simple coup d'œil sur la *France protestante* (t. III, p. 60-67) eût empêché M. de Meyer de croire (p. 285) la Milletière « loyal et sincère ». Ce pasteur en travail de conversion, excommunié par le synode de Charenton, le 25 janvier 1645, apparaît comme un personnage assez méprisable, et probablement vénal.

2. Nous nous étonnons qu'après avoir relevé, entre autres, cette proposition du P. Hereau : « Une jeune fille trompée par ruse ou par violence peut, pour éviter le déshonneur, se débarrasser de son fruit avant qu'il ne soit animé », M. de Meyer puisse écrire, avec une certaine ironie : « Les requêtes adressées au Parlement et les « avertissements » destinés au public dénonçaient ces propositions avec des accents pathétiques qui nous font quelque peu sourire à notre époque. » Ces propositions ont eu un regain de faveur dans les premiers temps de l'invasion allemande. Elles n'ont rien qui appelle le sourire.

Digitized by Google

âme ». Nous croyons qu'il a vu très juste en disant que « cette sévère doctrine, qui n'avait pas d'égard pour la nature, tomba en France dans un terrain admirablement préparé. Le jansénisme y était comme attendu ». De là son succès, succès facilité d'ailleurs par « la supériorité intellectuelle des polémistes de Port-Royal, en particulier d'Arnauld », et par les maladresses de ses adversaires.

Quant à savoir si c'est le jansénisme qui a, « sans le vouloir, travaillé à l'ébranlement de la foi et à l'émancipation des esprits, en les détachant de l'autorité infaillible de l'Église enseignante », ou si plutôt ce n'est pas la polémique elle-même qui fut une leçon de critique et d'indifférence, la question est délicate et reste ouverte. De toutes façons, et quoique le jansénisme ait « exercé une influence considérable sur la ferveur religieuse que manifestaient, au XVIIe siècle, de nombreuses âmes d'élite », les controverses étudiées par M. de Meyer ont « déblayé le terrain pour les philosophies antireligieuses du XVIIIe siècle[1] ».

C'est encore du jansénisme qu'il est question dans le premier des deux volumes que vient de publier M. Henri Brémond[2]. Deux volumes sur la « conquête mystique »! Cela serait à faire frémir si l'on ne savait qu'on ne s'ennuie jamais dans la compagnie de M. Brémond. Il rend vivant tout ce qu'il touche, même ce qu'il n'aime pas. Fidèle à son point de départ, il veut démontrer que le jansénisme est une doctrine de peu d'originalité. « Saint-Cyran n'est en somme qu'un Bérulle malade et un peu brouillon », assez dépaysé dans une histoire *littéraire* du sentiment religieux, car « il écrivait mal sans le moindre effort ». La seule originalité que M. Brémond lui reconnaisse, par une conjecture au moins hardie (p. 72), c'est qu'au fond de son cœur il était, comme on disait alors, bien près de Charenton. En somme, c'est l'évêque d'Ypres qui est le seul et vrai père du jansénisme, encore que l'on puisse dire d'Arnauld : « Il a créé la secte janséniste, mais sans le vouloir, sans même y songer. » Doctoral et pédant, intellectuel pur, Arnauld, aux yeux de M. Brémond, appartient à l'histoire de la controverse, mais non pas à celle du sentiment religieux, et, dans cette famille qu'il étudie après et souvent

1. Appendices sur Zamet et les accusateurs de Saint-Cyran en 1638, les « petites écoles », les sources de la *Théologie morale des Jésuites*, le cardinal de Lugo.

2. Henri Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*. T. IV : *la Conquête mystique*. ** *L'École de Port-Royal*, et t. V : *la Conquête mystique*. *** *L'École du P. Lallemant et la tradition mystique dans la Compagnie de Jésus*. Paris, Bloud et Gay, 1920, 2 vol. in-8°, III-595 p., 8 pl., et 411 p., 1 pl. Le tome I a été analysé dans la *Revue* de 1918, t. CXXVII, p. 309-311. Les tomes II et III ne nous sont pas parvenus.

Digitized by Google

avec Sainte-Beuve, une seule figure lui paraît sympathique, celle de la mère Agnès.

A Pascal va toute son admirative affection. Son chapitre sur « la prière de Pascal » est une chose profondément émouvante. Mais quoi, ce génie vraiment mystique, ce cœur inondé d'amour et de joie divine, on ne saurait l'enfermer dans les bornes d'une secte; il s'en échappe à mesure qu'il avance; après avoir été le chevalier de Port-Royal, il meurt à peine janséniste. « Et c'est ainsi que, dans une âme vraiment vivante, la vie elle-même complète, corrige et déborde les formules étroites sur lesquelles on avait cru la régler. » Quant au bon Nicole, l'antimystique, c'est un « janséniste malgré lui ».

Le volume suivant doit nous donner une autre démonstration non seulement du peu de nouveauté, mais de l'inutilité du jansénisme, en nous montrant le travail religieux accompli sans lui, en dehors de lui, avant lui. C'est un voyage de découverte. M. Brémond nous révèle l'école du P. Lallemand, « plus une, plus originale, plus sublime vingt fois et vingt fois plus austère, plus dure que Port-Royal ». Et comme son fondateur est mort « sans avoir rien écrit », nous faisons connaissance avec « les disciples de ce grand homme ». Parmi eux brille le P. Surin, « d'une telle gloire » que nous sommes honteux de l'avoir jusqu'à ce jour ignorée. Que de gloires, grand Dieu! nous en sommes tout éberlués : Julien Maunoir et Jean Rigoleuc, Mme Hélyot et Jean Grasset, Louise du Néant et François Guilloré. Gloires quelquefois un peu troubles, car le P. Surin est mêlé d'assez fâcheuse façon à l'histoire des diables de Loudun, que M. Brémond nous conte d'ailleurs avec un grand effort critique, et sans cacher que la cellule du mystique est en certains cas l'antichambre de la maison de fous.

Il n'importe. On suit toujours l'auteur avec intérêt, parce qu'il est toujours savoureux. Les historiens goûteront surtout le chapitre sur les missions bretonnes, sur la « réévangélisation de la Bretagne au XVIIe siècle ». Il y a là, sur l'état intellectuel et moral d'une province au temps de Louis XIII, et aussi sur les procédés de pédagogie populaire employés pour éclairer ces pauvres cervelles, des documents de premier ordre.

On revient au jansénisme en relisant la lettre apologétique (du 20 novembre 1637) de Saint-Cyran à « Monsieur Vincent » dans la nouvelle édition de la *Correspondance* du saint donnée par M. Pierre Coste[1]. Cette édition, dont le premier volume va jusqu'en 1635,

1. *Saint Vincent de Paul. Correspondance, entretiens, documents.* I. *Cor-*

Digitized by Google

réalise un progrès sensible sur celles qui l'ont précédée. Elle a été établie avec critique et c'est ainsi (p. 2) que le nouvel éditeur a reproduit des passages « omis » par Abelly, omis parce qu'ils « lui semblaient peu dignes du saint ». Grâce à ses recherches, M. Coste a pu ajouter à l'édition de Pémartin (1880), qui contenait plus de 2,000 lettres, des centaines de lettres nouvelles et le résumé des lettres dont nous connaissons le contenu sans en posséder le texte. Elles sont publiées avec soin et correction[1], et assez bien annotées. Surtout le volume est enrichi des lettres adressées à Vincent par ses correspondants, Louise de Marillac surtout, la présidente Goussault, sainte Chantal, Olier, etc. C'est par là surtout que cette édition présente un intérêt pour l'histoire sociale du XVIIe siècle[2]. Comme avec M. Brémond, nous sommes ici dans la réalité concrète.

Le rôle de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois, du Poitou est essentiel dans l'histoire de la Fronde, à raison de la proximité de Bordeaux. Déjà la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis nous avait donné sur ce sujet les lettres de Samuel Robert. Elle y joint un paquet de 219 lettres, allant de 1645 à 1654, recueillies à la Bibliothèque nationale et aux Affaires étrangères par M. DELAVAUD, publiées par M. Ch. DANGIBEAUD[3]. Elles n'apportent rien de particulièrement nouveau. Cependant les lettres de Montausier, en particulier, nous renseignent sur l'état d'esprit de provinces où vivait le souvenir des troubles de 1644, causés par les droits sur les vins, provinces qui semblaient mûres pour la rébellion. Le succès du pétulant Marsillac devenait dès lors assez facile. A moins que Montausier n'ait un peu exagéré le mal pour mieux faire valoir

respondance. T. I : *1607-1609*, édition publiée et annotée par Pierre Coste. Paris, J. Gabalda, 1920, in-8°, XXXVIII-624 p., un fac-similé, préface de M. François Verdier. L'édition sera complétée par des entretiens et documents. Le premier volume contient 416 lettres de et à Vincent. En dehors de trois lettres de 1607-1610 (en particulier la célèbre lettre à M. de Comet sur la captivité à Tunis), la correspondance commence en 1616 et ne dévient régulière qu'en 1625. — Rappelons que Vincent signe uniformément *Depaul*. L'orthographe hagiographique courante n'a aucune raison d'être.

1. P. 133, l. 14 de la lettre 87, il faut lire « ains » et non « ainsi ».

2. Voir par exemple (p. 191, lettre 135) comment Mme Goussault raconte un de ses voyages de convertisseuse ou comment Olier (p. 338, lettre 226) décrit la fièvre religieuse qui saisit, lors d'une mission, la population des montagnes d'Auvergne. Détails intéressants, çà et là, sur la situation réelle du protestantisme sous Richelieu. P. 252 (le 25 juillet 1634), Vincent écrit à propos des Cévennes : « Il n'y a point de village où il n'y ait *quelques catholiques* parmi les huguenots, excepté cinq ou six. »

3. *Lettres relatives à la Fronde en Saintonge* (t. XLVI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*). Paris, Picard, et Saintes, G. Prévost, 1915, in-8°, LII-304 p., 4 pl., introduction de M. Dangibeaud et bibliographie.

Digitized by Google

son dévouement et obtenir de Mazarin le remboursement de ses frais. Ces lettres ajoutent également quelques traits au portrait de l'énigmatique du Dognon[1].

Claude Cochin, l'un des travailleurs que la guerre nous a enlevés, avait préparé un supplément à la *Correspondance* de Retz[2]. Les 169 lettres publiées sous son nom par M. Henry Cochin s'échelonnent de 1643, mais surtout de 1650 à 1675. Elles se rapportent particulièrement à la fuite du cardinal, à son long séjour en Italie et à ses dernières années. Ces lettres permettent d'établir que, durant les années 1657-1660, Retz n'a pas cessé, malgré ses voyages, de rester en correspondance avec les chefs de l'Église. Les appendices préparés par Cochin nous apportent des documents sur la profession de Mlle d'Épernon, sur le « chapeau » de Retz, sur les sentiments de Louis XIV à l'égard de l'ancien rebelle, sur Retz et Port-Royal, c'est-à-dire sur la façon peu élégante dont il abandonna Port-Royal après l'avoir soutenu, sur le projet qu'il eut, retiré en pénitent à Saint-Mihiel, de renoncer à la pourpre. Sur l'injonction du pape, il se décida, nous rapporte Mme de Sévigné, à « user ses vieilles calottes ».

Le tome IV de l'*Histoire de la marine française* de M. Ch. de La Roncière avait pour sous-titre : *En quête d'un empire colonial. Richelieu.* Le cinquième a aussi un double sous-titre : *la Guerre de Trente ans. Colbert*[3]. En fait, les cent premières pages du volume sont encore consacrées à Richelieu, au Richelieu en guerre ouverte contre la maison d'Autriche à partir de 1635. Puis vient l'histoire navale du ministère de Mazarin, moins vide qu'on ne le répète d'ordinaire, avec les coups de main en Catalogne, les tentatives contre les Deux-Siciles, et ce qu'on peut appeler la guerre de la Fronde maritime. C'est seulement après avoir déploré l'effondrement de l'empire colonial de Richelieu et narré tout d'une haleine la guerre de Candie que M. de La Roncière introduit Colbert.

1. P. 24, n. 2, la question des villes impériales d'Alsace est mal comprise. P. 41, l. 3, au lieu de « vostre », lire « y estre ». Le n° XL n'est pas adressé « au Parlement de Paris », mais probablement aux receveurs des traites du Poitou. Les résumés ne sont pas toujours exacts. Par exemple, n° CXXXVIII, c'est contre la nomination de de Launay que les Rochelois protestent, et non contre le retard apporté à la démolition des tours.

2. Cardinal de Retz, *Supplément à la Correspondance...* Paris, Hachette (*les Grands Écrivains*), 1920, in-8°, XII-328 p., deux fac-similés, préface de M. Henry Cochin. Le manuscrit a été revisé par M. Léon Lecestre. Un index. L'annotation est à la fois sobre et instructive.

3. Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française.* T. V : *la Guerre de Trente ans. Colbert.* Paris, Plon, 1920, in-8°, 748 p., une trentaine de fig. non numérotées.

Digitized by Google

Il étudie le ministre, son œuvre administrative et législative, ses efforts (le plus souvent impuissants) pour intéresser le maître aux choses de la mer, les compagnies qu'il a créées. Puis il fait l'histoire de la période même, les guerres de 1665 à 1668, l'essor de la Compagnie des Indes, la guerre de Hollande et ses suites, la lutte contre les Barbaresques. Le volume s'arrête en l'an 1683.

On y retrouvera les mêmes qualités que dans les précédents, la même richesse de documentation, la même abondance de détails. Il est écrit, aussi, avec la même verve, qu'il s'agisse de nous conter les apertises des écumeurs de la Méditerranée, les aventures prodigieuses des flibustiers ou les duels épiques d'Abraham du Quesne et de Ruyter. On se plaît toujours à lire M. de La Roncière. On est parfois un peu ébloui par les éclairs des bombardes et par le fracas des abordages[1]. On se demande aussi par instants comment il se fait qu'en ces belles histoires les Français aient toujours raison et leurs ennemis toujours tort[2]. C'est peut-être une vue un peu simple.

Henri HAUSER.

1. Comme dans les volumes antérieurs, que de curieux renseignements sur des inventions techniques qui paraissent avoir été négligées! P. 385, p. 4 : « torpilles et sous-marins ». Même page, dans le texte : « une machine capable de faire marcher un vaisseau sans vent, sans avirons et sans voiles ».

2. On aimerait, par endroits, certaines discussions critiques. P. 598, un document vénitien accuse Colbert d'avoir rêvé *la conquête de Naples et de la Sicile*. Cela vaudrait la peine d'être examiné. — M. de La Roncière attribue couramment à d'Elbée (et je crois bien qu'il a ses raisons) la *Relation de ce qui s'est passé dans les isles... par I. C. S. D. V.*, de 1671, faussement attribuée depuis Gomberville à Clodoré (voir Bourgeois et André, *Sources*, n° 570) et que, dans un article d'ailleurs médiocre de la *Revue des études historiques* (juillet-octobre 1920), M. Chassaigne revendique pour de La Barre. Nous souhaiterions que M. de La Roncière élucidât ce point.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Toutain. **Les cultes païens dans l'Empire romain.** 1re partie : Provinces latines. T. III : *les Cultes indigènes nationaux de l'Afrique, de l'Afrique du Nord, Péninsule ibérique et Gaule.* Paris, Leroux. 1920. 1 vol., 470 pages. Prix : 40 francs.

Les deux volumes précédemment parus ont déjà permis d'apprécier toute l'utilité du grand travail auquel M. Toutain a attaché son nom. Après l'étude des *Cultes officiels* et des *Cultes orientaux* dans les provinces latines du monde romain, voici celle des cultes indigènes dans les trois principales d'entre elles.

Dans chacune d'elles, l'enquête est conduite suivant un plan identique. Après quelques considérations générales sur la province elle-même et son histoire, M. Toutain commence par dénombrer les principales divinités. Il en trouve un nombre considérable : une quarantaine en Afrique, 150 environ en Espagne et plus de 180 dans la Gaule romaine, sans compter les deux provinces de Germanie. Tout ce personnel divin est enumeré par ordre alphabétique. Autant que faire se peut, la physionomie de chaque dieu, déesse ou génie, est déterminée. Chacun a eu à se débattre avec les innombrables appellations ou épithètes ou avec les représentations figurées des mythologies provinciales se rendra compte de l'immense service qu'est appelée à rendre une telle mise au point.

Après cette minutieuse l'etude détaillée des principaux sanctuaires connus, M. Toutain se garde prudemment des considérations générales. Il sait que les monuments épigraphiques ou archéologiques qui constituent à peu près sa seule source, ne permettent guère d'embrasser les imaginations religieuses du paganisme. Tout en s'en tenant strictement aux faits, il n'en est pas moins amené, de temps en temps à risquer une théorie. Parmi celles-ci, nous signalerons comme des plus interesssante la théorie de l'offrande-rachat, très ingénieusement déduite du texte de César relatif aux sacrifices humains. Les Gaulois croyaient que le seul moyen d'apaiser la divinité était de donner une vie d'homme pour une vie d'homme. Les offrandes : statuettes d'hommes ou d'animaux ou parties de ces figures étaient des substituts représentant l'être ou la partie de l'être qu'il s'agissait de racheter. Si juste que paraisse cette explication, nous hésiterons cependant à l'appliquer à l'un des principaux monuments à propos desquels Toutain fut amené à la formuler : le cheval de bronze de

Digitized by Google

Neuvy-en-Sullias. On connaît cette belle statue demi-grandeur, consacrée au dieu Rudiobus (Espérandieu, *Recueil*, n° 2978). Ce serait, pense M. Toutain, un simple ex-voto et non pas, comme l'expliquait M. S. Reinach, la statue de culte de Rudiobus lui-même, lequel aurait donc été un dieu-cheval. Cependant, l'hypothèse de M. S. Reinach s'attache, peut-on dire, assez solidement, à quatre anneaux fixés sur le socle et destinés à recevoir des brancards permettant de porter la statue dans des processions. Bien plus, l'inscription gravée sur le socle convient mieux à une statue de culte qu'à un ex-voto : le donateur précise qu'il a offert la statue de ses propres deniers, mention évidemment superflue s'il s'agissait de l'exécution d'un vœu, en outre deux personnages sont nommés pour avoir présidé à la confection de l'œuvre d'art : voilà bien de l'importance attribuée à un simple ex-voto ! De tels éléments d'appréciation ne permettent guère, sans doute, d'atteindre à la certitude. Nous n'avons insisté sur ces détails que pour donner une idée des difficultés qu'a rencontrées, à chaque pas, le travail de M. Toutain.

Après avoir étudié les dieux, leurs sanctuaires et leurs rites, M. Toutain cherche à préciser la diffusion géographique et sociale des cultes. Il procède par une suite savante de statistiques et de calculs proportionnels. Si légitime que paraisse une telle méthode, ne peut-on pas lui reprocher l'illusion d'une trop rigoureuse certitude? N'oublions pas, en effet, que la distribution de nos documents repose, en dernière analyse, sur le hasard des trouvailles. Aussi bien, M. Toutain prend-il soin de corriger par des atténuations ce que ses conclusions ont de trop absolu : « Ces inégalités dans la diffusion des cultes indigènes dans la Gaule romaine », déclare-t-il, « sont plus apparentes que réelles... » (p. 425); ailleurs, à plusieurs reprises (p. 429, 430, 432, etc.), il reconnaît que les raisons précises de la diffusion de tel ou tel culte échappent à toute explication. Ce ne sont donc que des solutions provisoires. C'est ainsi qu'il faut les accepter et, en ce sens, on ne peut que savoir gré à M. Toutain du soin apporté à établir le bilan de nos connaissances actuelles.

En Afrique, en Espagne, aussi bien qu'en Gaule, la durée des cultes indigènes semble s'être prolongée jusqu'à la fin de l'époque romaine et même au delà. M. Toutain fait, dans cette partie, un usage heureux des indications que fournissent les premiers auteurs chrétiens et le folklore. C'est là une source qui n'a encore été qu'insuffisamment exploitée. Des études comme l'article de feu Marcel Hébert sur les *Martyrs céphalophores* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1914) montrent notamment tout le parti que l'on pourrait tirer des légendes des saints pour la connaissance des cultes antiques.

A l'intérieur même de l'époque romaine, peut-être serait-il possible, en précisant la date des monuments épigraphiques et archéologiques, de retrouver, au moins approximativement, les vicissitudes de la rivalité pacifique entre cultes indigènes, officiels et orientaux. Le chapitre

Digitized by Google

consacré par M. Jullian à la religion gallo-romaine dans le tome VI de son *Histoire de la Gaule* apporte, à ce sujet, quelques précieuses indications. Mais il est évidemment difficile d'atteindre, en pareille matière, aux conclusions fermes que paraît affectionner M. Toutain.

Les spécialistes de l'histoire des religions n'apprécieront pas moins ce livre que les historiens de l'antiquité. Les uns et les autres y trouveront, distribuée en bel ordre, une abondante moisson de faits. En cette matière particulièrement confuse et compliquée des cultes indigènes, l'auteur apporte une netteté éminemment didactique qui, peut-être, paraîtra parfois un peu sèche, mais qui n'en a pas moins ses avantages. Il a voulu avant tout faire un livre utile et il y a parfaitement réussi.

A. GRENIER.

The Mesta. A study of spanish economic history, 1273-1836, by Julius KLEIN, Ph. D., assistant professor of latin american history and economics in Harvard University. Cambridge, Harvard University press, 1920. In-8°, XVI et 444 pages. (Harvard Economic Studies published under the direction of the Department of Economics, vol. XXI.)

Ce n'est pas la première fois que nous entendons parler des études de M. Julius Klein sur la fameuse *Mesta* : il avait déjà donné, au *Boletin de la R. Academia de la Historia* de Madrid (16 février 1914), un article sur les « privilegios de la Mesta » de 1273 et 1276, et un autre mémoire sur l' « Alcalde Entregador de la Mesta » dans le *Bulletin hispanique* d'avril-juin 1915. Mais ce n'étaient là que des essais et l'ouvrage entier, qui a mérité d'être publié dans les *Economic Studies* de Harvard, offre une importance vraiment considérable. Le livre, qui compte dix-sept chapitres et une conclusion, traite de l'organisation du pouvoir judiciaire, des péages et du pâturage, du nomadisme en Espagne. Il est pourvu de cinq illustrations : une charte de Charles-Quint, de 1525, à l' « honrrado concejo de la Mesta general destos Reynos de Castilla et de Leon et de Granada », qui contient le portrait de Charles-Quint et les armes de la Mesta : écartelé : au 1er de Castille; au 2e de Léon; au 3e un bélier passant contourné, la tête retournée; au 4e un taureau : l'écu supporté par une aigle; une carte montrant les routes, les points de péage et les pâturages de la Mesta; une urne, qui date du XVIe ou du XVIIe siècle (maintenant la propriété de l'Associacion general de Ganaderos), servant aux élections; un privilège de Ferdinand et Isabelle, de Saragosse, 26 janvier 1488, fixant les péages sur les troupeaux; un privilège de Jean II de Castille, du 10 mai 1443, confirmant un autre privilège de 1441, en vertu duquel tous les bergers du royaume doivent

Digitized by Google

être membres de la Mesta et sujets à ses ordonnances. L'auteur de ce privilège, dit M. Klein, doit être Alvaro de Luna, qui était alors très occupé par des plans pour l'exploitation de l'industrie pastorale.

Au sujet du mot *merino*, M. Klein est d'avis qu'il faut le rattacher à la tribu des Beni-Merines. « Il est certain que la race des *merinos* n'était pas connue en Espagne avant ce temps (la période des Almohad), car le fameux auteur classique mauresque sur la vie agraire dans la péninsule, Abu Zacaria Ben Ahmed, dans son « Livre d'agriculture », écrit peu de temps avant l'arrivée des Beni-Merines, ne fait aucune mention de mouton ressemblant au *merino*. Le fait que la plus grande partie des termes de la terminologie espagnole du moyen âge est arabe est un argument de plus », et il cite : *zagal*, rabadan, *rafala*, *morrueco*, *ganado*, *cabana*, et *mechta*, « qui est probablement en rapport avec *mesta* ». Mais les mots *ganado* (animal domestique) et *cabana* (troupeau, bergerie, cabane du berger) sont d'origine latine : *ganado* (en port. *gado*) vient du bas latin *ganatus* et signifie « fortune, biens », « troupeaux », et *cabana* vient du bas latin *capanna* (Fr. Dietz, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, Bonn, 1878, p. 453 et 485). Quant à *mesta*, l'étymologie latine donnée par Covarruvias est la bonne (*mixta*) et Fernando Cos-Gayon l'approuve : « sobre la etimologia de *Mesta* no hay tales dudas. Las leyes y los escritores del Honrado Consejo llaman constantemente *hacer mesta* à la mezcla y reunion, en periodos determinados, de todos los ganaderos y de todos los ganados, à fin de contar éstos, separar los de distintos dueños, conociendolos por las señales hechas con hierros o de otros modos, y dejar á los pastores, como propiedad suya, los que resultasen mostrencos » (*La Mesta. Revista de España*, t. IX, p. 337). *Rafala* est traduit par M. Klein une première fois (p. 4) : « a pen for strays », et une seconde fois : « assemblée » (p. 12). Dozy ne connaît que le second sens : « Comme le verbe *raphala* signifie *voyager*, on peut fort bien avoir donné le nom de *rehâla* à l'assemblage de cabanes que les bergers voyageurs dressaient pour y passer la nuit » (*Glossaire des mots espagnols* etc., 1869, p. 331).

Sur le *sueldo de pipiones*, dont M. Klein parle à la p. 172, je remarquerai que le mot figure dans Berceo, dans le *Libro de Alexandre*, et dans le *Libro de amor* de l'archiprêtre de Hita, et qu'il signifie une monnaie de peu de valeur; si l'origine de ce mot est aragonaise, cela démontrerait que le *Libro de Alexandre* est bien de cette région-là. Dans les extraits donnés des Ordonnances de la Mesta de Grenade (p. 364 à 367), il faut garder *sonsacar*, « tirer »; *alcarias* est, en effet, pour *alquerias* (les suffixes *ca* et *que* se mettent l'un pour l'autre); *ribediegos* est aussi à conserver, *r* se changeant volontiers en *d*. Je crois que le mot *dehesa* (= *defensa*) aurait dû être mis dans le glossaire des termes indiquant des taxes levées sur les moutons; cf. Dietz, qui compare le vieux français *defois*.

Digitized by Google

M. Klein, dans la liste qu'il a fournie de ses sources, a donné une description des archives de la Mesta. Ces archives, qui étaient déposées dans l'église de San Martin à Madrid, ont été récemment transférées dans une maison au coin de la rue de las Huertas et de la rue de Leon, « où elles sont restées sans emploi pendant près de deux cents ans », dit l'auteur; elles appartiennent maintenant à l'Asociacion general de Ganaderos del Reino. Il parle aussi des archives du duc d'Osuna, qui est depuis peu entre les mains d'un comité de créanciers, dont le président est le comte de Romanones; elles ont une importance de premier ordre pour la Mesta, car les familles alliées à la maison d'Osuna avaient leurs biens sur les routes de la Mesta, les Béjar, les Infantado, les Mendoza, les Santillana, etc.[1]. Il termine par le British Museum de Londres et les archives de Paris, notamment la collection Tiran des Archives nationales, et la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Ce livre de M. Julius Klein mérite les plus grands éloges, il est digne de l'Université de Harvard et fait honneur au département des sciences économiques qui l'a publié.

Alf. MOREL-FATIO.

E. RODOCANACHI. **La Réforme en Italie.** 1re partie. Paris, Aug. Picard, 1920. In-8°, 465 pages.

Beau sujet. Comment le mouvement intellectuel de la Renaissance a donné en Italie aux spéculations religieuses un essor illimité; comment, sur ce milieu, ont agi les influences du dehors, celles d'Allemagne, qui venaient par les passages orientaux des Alpes et par Venise, celles de France, qui s'infiltraient par la cour à demi française de Ferrare, par la Savoie et le Piémont, terres françaises de 1536 à 1559[2], peut-être même par la Florence des Médicis, et encore par les hommes d'Église assez suspects que le Roi Très-Chrétien employait comme ambassadeurs en Italie ou qui représentaient la France dans les conclaves, un du Bellay, un Pellicier et leur suite; sans parler des influences suisses, de celle de Zwingli en particulier, dont la pensée est si proche, par endroits, de celle des réformés italiens?

1. L'un des propriétaires d'une des plus importantes « cabañas » fit don à l'impératrice Joséphine d'un troupeau de mérinos : « El Conde de Campo de Alange, cuya cabaña, conocida con el nombre de Negrete, gozaba de gran nombradia, deseoso de tener propicia á la Emperatriz Josephina, le regaló un rebaño escogido compuesto de 1000 ovejas y de los correspondientes carneros » (*Historia de Carlos IV*, por D. A. Muriel, t. III, p. 67; *Memorial histórico*, t. XXXI).

2. M. Rodocanachi ne le rappelle même pas et ne fait pas même allusion aux Vaudois. Il est vrai qu'il annonce (sans doute pour le second volume, paru trop tard pour être mentionné ici) un chapitre sur la Savoie.

Digitized by Google

Pourquoi l'Italie n'a-t-elle connu ni une Réforme révolutionnaire comme celle de Luther et de Hutten, ni une Réforme militante et souffrante, une « école de martyrs » comme la première Réforme française? Pourquoi, sauf quelques exceptions éclatantes, les Italiens ont-ils préféré la fuite au bûcher? Pourquoi y eut-il des réformateurs italiens, non une réforme italienne? Voilà quelques-unes des questions que doit se poser l'historien.

Pour y répondre, il se dira qu'il faut d'abord voir ce qu'était l'Italie du début du XVIe siècle, avec ses principautés et républiques, et les dominations étrangères qui s'y disputaient la prééminence : Français, Espagnols. Il faut savoir ce qu'était au juste la papauté de ce temps-là, au temporel et au spirituel; savoir que les Italiens, contemplant de plus près et plus constamment qu'un Luther une Rome corrompue, avaient peut-être davantage émoussé en eux la faculté de s'indigner. Des langues irrévérencieuses disent aujourd'hui que Rome a deux industries : les antiquités et le pape. Cela était plus vrai encore de la Rome et de toute l'Italie du XVIe siècle, avec leurs églises et leurs couvents innombrables. Ne serait-ce point l'une des raisons pour lesquelles les Italiens savaient joindre à une très grande hardiesse de pensée une prudence avisée dans la pratique de la vie? La papauté était pour l'Italie du XVIe siècle une valeur économique de premier ordre. Ceux qui en vivaient pouvaient difficilement l'oublier. — Penser comme le petit nombre et parler comme le vulgaire, c'est le mot d'un réformateur transalpin.

On aurait aimé que M. Rodocanachi examinât ces problèmes. Il s'est contenté, après un exposé très général de ce qu'était l'état du pays, de nous donner quelques indications sur le mouvement des idées, sur les études helléniques et les études juives, sur la situation morale du clergé. Des fouilles heureuses dans les archives vaticanes, aux *Investigationes*, lui ont fourni sur ce dernier et scabreux sujet de savoureux détails. Mais ces choses comptaient en Italie moins qu'en deçà des monts.

Il étudie ensuite les controverses religieuses, pamphlets hérétiques et réfutations catholiques, puis la prédication. Procédant par la méthode monographique, il consacre un chapitre à chacun des principaux apôtres, l'Espagnol Valdès, Ochino, Vermigli, Vergerio, Carnesecchi, Caracciolo, Paleario, Curione, Vittoria Colonna, Olimpia Morata, etc. Il y a de tout dans cette liste, des réformés, des libres penseurs, de simples humanistes. A aucun moment on n'a le sentiment d'une évolution, d'un ensemble. C'est une suite de notices biographiques, ce n'est pas un tableau[1]. Est-ce la faute du sujet? Un peu, mais il faudrait le dire et expliquer pourquoi.

1. M. Rébelliau a consacré à ce même ouvrage un article très étudié, plein d'indications précieuses pour qui s'intéresse à la méthode de l'histoire religieuse (*Revue internationale de l'Enseignement*, janvier-février 1921). Sous la politesse académique des formules, on devine que M. Rébelliau souhaitait mieux.

Digitized by Google

En somme, livre assez surperficiel, qui n'ajoutera grand'chose ni à notre connaissance de l'Italie du XVIe siècle, ni à notre conception de la Réforme protestante. Dans les appendices, M. Rodocanachi a donné la traduction de quelques dialogues d'Ochino et de quelques extraits de Contarini, avec des notes bibliographiques[1] sur quelques-uns de ses personnages. Cela est bien. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait corriger ses épreuves? Pas une page où un nom, un titre — français, italien ou allemand — ne soit estropié; par exemple, avec une insistance agaçante, celui de Reuchlin, qui devient *Reuchelin*. Les coquilles, les fautes de grammaire même ne se comptent pas. Il serait cruel d'insister sur certaines citations allemandes ou même italiennes.

Henri HAUSER.

Michel LHÉRITIER. **Tourny (1695-1760)**. Paris, Félix Alcan, 1920. 2 vol. gr. in-8°, XVI-453 et 607 pages, 25 pl.[1]. Prix : 45 fr.

ID. **Les débuts de la Révolution à Bordeaux, d'après les Tablettes manuscrites de Pierre Bernadau**. Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Félix Alcan, 1919. In-8°, XXXII-115 pages.

De toutes les monographies d'intendants de l'ancien régime que l'on a jusqu'ici publiées, celle que M. Michel Lhéritier a consacrée à Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, intendant de Limoges de 1730 à 1743, et de Guyenne de 1743 à 1757, est certainement la plus copieuse. Le sujet était très ample; l'auteur a eu l'ambition d'en épuiser les sources. Les diverses séries des archives départementales de la Gironde, en particulier le fonds de l'intendance, lui fournissaient déjà une très riche moisson de documents. Il l'a complétée par des recherches dans les archives communales de Bordeaux, d'Agen, de Périgueux et des villes du Bordelais et de l'Agenais, dans les archives départementales du Lot-et-Garonne, de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Corrèze, de l'Eure, dans les archives communales de Limoges et de Brive, dans les fonds manuscrits des bibliothèques et dépôts de Bordeaux et de Périgueux. Les Archives et la Bibliothèque nationales, les archives de la Marine et des Affaires étrangères ont été aussi

Il laisse entendre que l'article de Long dans *l'Encyclopédie* Lichtenberger était plus riche, en somme, que le livre de M. Rodocanachi. Il demande pourquoi les Socin y sont omis.

1. Où l'on n'indique même pas les formats.

2. L'ouvrage, accru d'une bibliographie, réduit pour le livre I à une introduction et allégé des chapitres I, II, XV et XVI du livre IV, a aussi paru sous le titre : *Tourny intendant de Bordeaux*, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris (Paris, Félix Alcan, 1920, 1 vol. in-8° de LXIV-813 p.).

Digitized by Google

mises à contribution. Les circonstances seules n'ont pas permis à M. Lhéritier de pénétrer aux archives de la Guerre. Par contre, il a eu communication d'actes notariés et de papiers de famille conservés par M. le comte de Grancey, héritier de Tourny. L'enquête, on le voit, a été très vaste; il y a lieu de louer l'ardeur et la conscience avec lesquelles elle a été conduite. Cette documentation très abondante et très variée a permis à M. Lhéritier de renouveler complètement un sujet qui n'avait été, d'ailleurs, que très légèrement esquissé avant lui dans quelques éloges académiques et dont, seul, M. Benzacar avait tracé les grandes lignes dans son étude sur les *Règles économiques de l'administration d'Aubert de Tourny.*

C'est une biographie complète de Tourny que M. Lhéritier a écrite. Les origines et l'ascension sociale de la famille, petits gentilshommes originaires du Berry; les acquisitions territoriales, dues aux gains faits comme traitant par le père de l'intendant, créature de Pontchartrain; la gestion de ce riche patrimoine; les rapports de Tourny avec sa sœur, Mme de Grancey; ses chagrins de famille; la biographie de ses enfants; l'extinction de sa descendance; les héritiers actuels; l'iconographie de Tourny, il a étudié tout cela par le menu, et tout cela est neuf, ou à peu près[1], et intéressant.

La carrière administrative de Louis-Urbain fut celle de la plupart des intendants de l'ancien régime. Conseiller au Châtelet à dix-neuf ans, par dispense; membre du Grand Conseil et maître des requêtes avant vingt-cinq ans, toujours avec dispense, Tourny fait dans ces fonctions son apprentissage; il s'initie aux affaires dans les bureaux et se crée des relations utiles, de puissantes amitiés. Celle de Philibert Orry, nommé en 1730 contrôleur général, lui vaut d'être désigné pour l'intendance de Limoges, puis pour celle de Guyenne. Son administration ne diffère guère de celle de ses collègues du temps de Louis XV. Ce qui lui appartient en propre, c'est la façon dont il exerça sa fonction. Il apporta au service du roi un dévouement passionné, un désintéressement absolu, une activité admirable. Il voyait tout par lui-même, entrait dans le plus minutieux détail de toutes les affaires, dirigeait tout d'une main ferme et impérieuse. Peu aimé de ses administrés, qui se contentent de l'admirer, il fit leur bonheur malgré eux. Il eut à un degré éminent le sens de l'urbanisme et le goût de la bâtisse. Il transforma plus ou moins les villes de ses deux généralités; à l'incohérence médiévale il substitua l'ordre et la symétrie; à Bordeaux, il traça les grandes lignes de la ville moderne. Sa volonté vint à bout de toutes les résistances; il ne parvint pourtant pas à les briser et, le jour où l'appui du pouvoir central lui manqua, il tomba victime de son humeur impétueuse et de sa politique trop absolue. Tourny personnifie, en quelque manière, ce régime du despotisme éclairé qui,

1. L'iconographie de Tourny a fait l'objet d'un excellent travail de M. Meaudre de Lapouyade, publié dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1919, p. 205-220, et qu'a utilisé M. Lhéritier.

Digitized by Google

développant les principes posés par Colbert, donna à la France de Louis XV le bienfait d'une administration provinciale à beaucoup d'égards excellente, en stimulant la vie économique du pays, en transformant sa figure par l'ouverture de routes et le réveil de la vie urbaine, fondée, d'ailleurs, sur l'omnipotence d'une bureaucratie très intelligente et très active.

M. Lhéritier, conquis par la grandeur de ce qu'il appelle « un essai intéressant de régionalisme centralisé », a pour son héros une admiration sans mélange. Elle est justifiée, mais à la condition de ne pas l'exagérer. Tourny fut un administrateur de premier ordre, mais on est tenté parfois de le défendre contre son propre panégyriste. Ce n'est pas diminuer ce grand réalisateur que de reconnaître qu'il eut peu d'idées personnelles, qu'il eut surtout le mérite d'exécuter ce que d'autres avaient conçu. Par exemple, dans la question des embellissements de Bordeaux — la seule partie de son œuvre qui lui ait survécu — l'idée des « cours » substitués aux fossés n'est qu'une imitation de ce qui avait été fait à Paris, et les règles générales de l'aménagement des villes, Tourny les trouva dans « son » Delamare. Les allées de Tourny, que M. Lhéritier attribue à tort à d'Asfeld (t. II, p. 220), qui y fit précisément opposition, la porte du Chapeau-Rouge, la porte Dauphine, le déplacement de la porte de Tourny, l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, l'ouverture de la rue Royale appartiennent au grand architecte Jacques Gabriel, qui les proposa dès 1728 (les documents ont été publiés dans le t. XLVIII des *Archives historiques de la Gironde*). L'idée de la « façade » sur la rivière remonte au projet de l'architecte Michel Du Plessy, en 1680, repris en 1700 par le marquis de Durfort-Boissière, qui conçut le premier le projet de la place Royale. Ce n'est pas non plus diminuer beaucoup Tourny que d'avouer qu'il fut un courtisan habile à ménager le pouvoir central : par exemple, dans son conflit avec l'Académie de Bordeaux, lorsqu'il vit que la partie était perdue pour lui, à la suite de l'intervention de Montesquieu, il sut se dégager et laissa les jurats seuls en face de Trudaine[1]. La conclusion sur Tourny créateur du plus grand Bordeaux (t. II, p. 311-312), juste en gros, est excessive en ce qu'elle méconnaît le rôle de Dupré de Saint-Maur qui, en 1782, verra plus loin et plus haut que son prédécesseur. Avec M. Jullian et en dépit de M. Lhéritier (cf. t. II, p. 578), il est permis d'opposer à l'intendant de Louis XV celui de Louis XVI, qui eut des vues plus larges, plus pénétrantes et qui fut plus généreux, plus humain.

M. Lhéritier, un peu écrasé par la masse formidable de documents qu'il a réunie, n'a donc pas pris le temps de regarder en dehors des limites de son sujet. Sa préparation générale se trouve de ce fait par-

1. M. Lhéritier n'a pas suffisamment utilisé pour l'histoire de ce conflit les registres des délibérations de l'Académie; conservés d'abord à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, ils ont été récemment réintégrés aux archives de l'Académie.

Digitized by Google

fois insuffisante. Ce n'est pas dans l'estuaire du Peugue que tint, « aux temps anciens », tout le port de Bordeaux (t. II, p. 219), c'est dans celui de la Devèze ; l'« estey » du Peugue fut le port, non de l'emporium romain, mais de la ville médiévale. Les pouvoirs des jurats bordelais ne s'étendirent jamais sur les « villes filleules » (t. I, p. 205). Bazas n'était pas un évêché suffragant de Bordeaux (t. I, p. 203). Aux diocèses suffragants de Bordeaux, il eût fallu ajouter Angoulême, Saintes, Poitiers, La Rochelle et Luçon (*Ibid.*). Il y avait au parlement de Bordeaux *deux* chambres des enquêtes et non *une; une* chambre des requêtes et non *deux* (t. I, p. 207). Libourne était dans l'élection de Bordeaux, Sainte-Foy dans celle de Périgueux, Marmande dans celle d'Agen. M. Lhéritier paraît placer ces trois villes dans l'élection de Condom (t. I, p. 194). Issan n'était pas une paroisse, mais un chef-lieu de juridiction (t. II, p. 157). Une simple consultation de l'*Almanach de la province de Guienne* de 1760 eût permis d'éviter ces lapsus.

Le grand intérêt du travail de M. Lhéritier est dans l'étude minutieuse qu'il a faite de l'œuvre de Tourny. Organisation des bureaux de l'intendant, action de ses subdélégués, renforcement de ses pouvoirs judiciaires par la multiplication des évocations, assiette et recouvrement de l'impôt avec application de la taille tarifée, police des étrangers, des mœurs, des jeux, des livres, des corps de métiers, tutelle des communautés, surveillance des petites écoles, efforts — inutiles — pour créer à Libourne un collège de Jésuites, police des protestants, service de la milice, assistance publique, contrôle du travail, commerce des grains et des vins, collaboration avec la Chambre de commerce de Guyenne, mesures prises pour prévenir ou combattre les disettes, établissement d'une fabrique de tissus et d'une faïencerie à Limoges, de fabriques de papier à Angoulême, de verreries à Libourne, à Bordeaux et à Bergerac, efforts — inutiles — pour restreindre les plantations de vignes en Bordelais, création de pépinières, œuvre des routes et œuvre des villes, on trouvera dans ces deux volumes une masse de faits ignorés ou peu connus sur l'histoire administrative et économique du Sud-Ouest au milieu du XVIIIe siècle. Je n'y ai pourtant rien rencontré sur la condition des populations rurales, déjà étudiée par M. Marion, ni sur la multiplication des foires et marchés, qui est un fait caractéristique de cette époque. Il n'a pas été tiré suffisamment parti des liasses 1653-1655 de la série C des archives de la Gironde, signalées, d'ailleurs, dans les sources manuscrites.

M. Lhéritier a été parfois victime de la richesse même de sa documentation. Il semble qu'elle l'ait un peu grisé. Il fait honneur à Tourny de toutes ses démarches, sans se demander toujours si elles ont été suivies d'effet. Par exemple, à propos de la police des jeux à Agen (t. I, p. 279), les délibérations des consuls, qu'il a pourtant vues, prouvent qu'ils ne tinrent aucun compte des recommandations de l'intendant et qu'on continua à jouer plus que jamais à Agen, parce

Digitized by Google

qu'on n'osa pas sévir contre les délinquants, jeunes gens de bonne famille. Il eût fallu distinguer plus nettement des mesures qui aboutirent celles qui restèrent lettre morte. M. Lhéritier a été un peu dupe de la paperasse bureaucratique. Les circulaires du service de santé pendant la guerre ne sauraient donner une idée vraie de l'œuvre des Croix-Rouges. Son parti pris d'attribuer à Tourny tout ce qui s'est fait de bien l'emporte aussi parfois un peu loin. Par exemple, à propos de l'école de dessin créée à Bordeaux par les jurats en 1744, il écrit : « Aucun document émanant directement de Tourny ne permet d'établir d'une façon précise la part qu'il prit dans l'établissement de l'école en question. Tout porte à penser cependant que cette part fut grande » (t. I, p. 318). Les mémoires du directeur Bazemont, qu'il cite, ne permettent pas d'aller jusque-là : ils prouvent seulement que Tourny visita l'école et lui fit accorder des gratifications. L'initiative appartient à Bazemont, la décision aux jurats qui l'avaient appelé à Bordeaux dès 1742[1]. Ces exagérations révèlent un manque de mesure et de critique.

Dans le détail des faits, on relèverait aisément des omissions et des inexactitudes. Les promenades du Château-Trompette, à Bordeaux, ne commençaient pas « sur le quai à la porte du Chapeau-Rouge » (t. II, p. 253); elles faisaient retour de cette porte jusqu'à l'entrée du bastion de Navarre (voir la vue de Bazemont reproduite t. I, p. 251). Il n'est rien dit de la grille qui prolongea la porte du Chapeau-Rouge jusqu'au Château-Trompette : elle fut faite après 1750 (Tourny à d'Argenson, 19 juin 1750, C 1226). Il est possible de préciser la date de la construction de la nouvelle porte de Tourny (t. II, p. 255) : commencée en 1747, elle fut achevée en janvier 1748 (procès-verbal de réception du 14 janvier 1748, C 1167). Quant à la décoration de cette porte, elle ne « revint » pas à Francin; elle fut l'œuvre d'un sculpteur peu connu, nommé Bellet (C 1224). La porte n'avait pas « un fronton aux armes du roi ». La grille avait simplement deux L entrelacés; mais les deux guichets portaient au dedans de la ville les armes de Bordeaux, au dehors celles de Tourny lui-même. La porte Dauphine (t. II, p. 272), dont la démolition fut décidée par les jurats, en même temps que celle de la porte Dijeaux, le 14 septembre 1746, fut rebâtie de 1748 à 1750. Le marché avec le serrurier Fuet pour la grille est du 30 avril 1749 et en donne la description (C 1157). Le fronton de la porte Dijeaux (t. II, p. 273) est décoré de corselets et non de trophées. A propos de l'ouverture du cours d'Aquitaine (t. II, p. 277), il n'est pas dit clairement que Tourny, respectant sur ce point le préjugé médiéval de la ville close, rebâtit, en l'avançant, le mur de ville sur toute la façade du midi. Les « coûteuses réparations » faites à la porte

1. Cf. Marionneau, *Anciens artistes aquitains et peintres officiels du vieux Bordeaux* (*Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1886, p. 224-232); Ch. Braquehaye, *Les Peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux. Nicolas Le Roy de Bazemont* (*Ibid.*, 1900, p. 622-624).

Digitized by Google

Saint-Julien en 1745 consistèrent à démolir la barbacane et s'élevèrent à 4,988 livres (C 1169). Pour la porte d'Aquitaine, Portier fit trois projets et non deux, et c'est le troisième qui fut adopté. L'adjudication des travaux eut lieu le 6 mars 1754. Commencés le 19 août, ils furent achevés le 31 décembre 1756; la réception eut lieu le 12 novembre 1758. La dépense s'éleva, pour la maçonnerie, à 49,688 livres 12 sols, qui furent payés à l'entrepreneur Chevay (C 1168). En ce qui concerne la place Royale, la décoration de l'hôtel des Fermes n'est pas due à Verberckt (t. II, p. 236), qui n'en eut que l'entreprise; elle fut exécutée, sur les dessins de Gabriel, par Vandervoort (*Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 104-112). Il n'y a qu'une allusion vague (t. II, p. 226) aux travaux du sculpteur bordelais Pierre Vernet, exécutés en 1747. Le changement apporté par Tourny aux plans primitifs de la Bourse, dressés en 1739 par Jacques Gabriel — agrandissement de l'édifice et création d'une façade sur le Château-Trompette — n'est pas nettement indiqué. La date de l'achèvement de la Bourse (1755) n'est pas donnée, non plus que le compte de la dépense (C 1191, 3246). « Les documents, » lit-on t. II, p. 240, « manquent pour démontrer que l'intendant ouvrit le fond de la place. » La phrase signifie sans doute : pour démontrer qu'il en eut l'idée. En fait, le prédécesseur de Tourny, Boucher, s'en occupa dès 1738. Le cahier des charges fut établi par l'inventeur de l'idée, Jacques Gabriel, le 30 mars (C 1175). En 1743, Boucher démolit les échoppes adossées au mur de ville et fit construire un mur provisionnel (C 1173), mais, aussitôt après, il mettait en vente les emplacements (C 1175). Les fontaines monumentales, qui ne furent pas exécutées et dont il est fait honneur à Tourny (t. II, p. 245), avaient été prévues par Gabriel dès 1729 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 317). Quant à l'idée du pavillon central, elle fut conçue par le même Gabriel en 1731, et Tourny n'eut pas grand mal à « entrevoir la vraie solution du problème ». M. Lhéritier ne dit rien de la construction de ce pavillon, commencée en novembre 1749, achevée au début de 1755 (C 1175 et supplément), ni du pavage de la place, établi en 1754 (C 1174), ni de la grille entourant le piédestal de la statue équestre de Louis XV, exécutée en 1751 par le serrurier Prunier (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 428-434). Quant aux grilles fermant la place Royale (t. II, p. 245), le marché passé avec le serrurier Fuet est du 30 avril 1749 (C 1173) et rien ne prouve que le devis soit de Portier : le dessin conservé est de Fuet.

Ces sondages pratiqués dans trois chapitres suffisent à prouver que le travail de M. Lhéritier, si imposant et si méritoire qu'il soit, n'est pas toujours complet ni exact. La faute en est sans doute à l'ampleur du sujet trop hardiment embrassé. Il faut aussi, semble-t-il, l'attribuer à une certaine hâte dans la mise en œuvre. On la constate jusque dans le style, dont la rapidité n'est pas exempte de négligence. Tels quels, ces deux volumes très touffus donnent de la personne et de l'œuvre de Tourny une idée juste en gros, mais pas assez nuancée et

Digitized by Google

systématiquement déformée par l'absence de perspective et par un parti pris de louange excessive. Dans le détail, il conviendra de ne s'y pas fier aveuglément[1].

L'avocat bordelais Pierre Bernadau eut la fortune, ayant vécu quatre-vingt-dix ans, de 1762 à 1852, d'être témoin de nombreux et de grands événements. Ce fut un infatigable écrivassier. Ses livres — *Histoire de Bordeaux*, *Annales de Bordeaux*, *Viographe bordelais*, pour ne citer que les plus connus — sont franchement médiocres, « dénués souvent de sens critique et parfois d'honnêteté », a dit avec beaucoup de modération M. Jullian. Ses papiers, acquis en 1860 par la ville de Bordeaux et conservés dans sa bibliothèque municipale, forment une collection de 107 volumes, dont la partie la plus utile aujourd'hui est la série de 52 volumes appelée par l'auteur *Spicilège bordelais* et consistant, à quelques exceptions près, en imprimés — brochures, factums, arrêts, prospectus, feuilles volantes, fragments de journaux, poésies, cartes, gravures, affiches — patiemment recueillis au cours d'une existence presque séculaire.

Parmi les manuscrits de Bernadau qui composent les 55 autres volumes, ses *Tablettes* sont le plus fameux. C'est une suite de notes constituant un journal qui embrasse soixante-cinq années, de mars 1787 à décembre 1852. Ces notes, souvent utilisées par les chercheurs locaux, n'ont jamais été publiées. M. Lhéritier a eu l'idée d'en donner des extraits pour la période juin 1787-novembre 1789, qui correspond aux débuts de la Révolution à Bordeaux. Il les a fait précéder d'une introduction où il résume, en la complétant par quelques renvois aux documents de la série L des archives de la Gironde, la notice consacrée à Bernadau par Aurélien Vivie. La question capitale est de savoir comment ont été composées les *Tablettes*. On a dit que l'auteur en brûla l'original en 1793, au moment de son arrestation, et qu'il reconstitua plus tard, au petit bonheur, tout son récit d'avant cette date. M. Lhéritier ne le croit pas. Bien qu'il ne conclue pas nettement sur ce point essentiel, il incline à croire que nous possédons l'original de la rédaction et que ces notes ont été écrites au jour le jour.

Je n'en suis pas aussi convaincu que lui. Les *Tablettes* me paraissent avoir été « fabriquées » après coup, à l'aide de notes contemporaines des événements, mais aussi à l'aide de souvenirs souvent incertains.

1. T. I, p. 44, l. 32, et p. 64, l. 11, lire *amé* au lieu de *ami;* p. 54, l. 28, lire *subdélégués* au lieu de *délégués;* p. 99, n. 4, l. 8, lire *C. 37* au lieu de *L 37;* p. 220, l. 23, lire *apurer* au lieu de *épurer*. — T. II, p. 157, l. 21, lire *Goulé* au lieu de *Goubé* et *Neyron* au lieu de *Neyran;* p. 219, n. 3, lire *Pierrugues* au lieu de *Pierrugui;* de même, p. 269, n. 5, au lieu de *Pierruqui* et corriger à la table; p. 243, l. 23 et 25, p. 144, l. 11, lire *Monzoni* au lieu de *Manzoni* et corriger à la table; p. 281, l. 10, et 282, n. 4, lire *Montégut* au lieu de *Montaigu* et corriger à la table.

Digitized by Google

plus ou moins raffermis par les journaux du temps et par les innombrables opuscules qu'a colligés l'auteur. Les preuves de cette fabrication apparaissent dès qu'on confronte Bernadau avec les documents d'archives. Non seulement sa chronologie « manque de précision », mais elle est presque toujours fallacieuse. L'auteur a cherché à en imposer en donnant des dates; elles sont le plus souvent inexactes et son œuvre, à cet égard, est un monument de fausse précision. On ne saurait en être surpris quand on connaît la valeur morale du témoin. Bernadau est un vilain personnage. Ce n'est pas seulement un atrabilaire et un grincheux; c'est un pied plat, bouffi de vanité et gangrené d'envie, menteur jusqu'à l'effronterie, ayant au cœur la haine de toute supériorité, ramasseur de cancans et pornographe par goût. Ses contemporains l'ont tenu en piètre estime, avec raison. Sous la Révolution, il fut successivement de tous les partis; il faillit être victime de la Terreur, mais après avoir, par ses délations, envoyé d'honnêtes gens à la guillotine. Son témoignage est donc infiniment suspect. Quand on lui emprunte un renseignement, il faut souvent le prendre avec des pincettes et il ne convient de l'accepter qu'après l'avoir sévèrement contrôlé par les documents originaux.

C'est ce que ne semble pas avoir fait suffisamment son éditeur qui, s'il n'a pas, j'espère, d'illusions sur la moralité de son auteur, paraît en avoir sur sa véracité. Il l'a trop aisément admise. Il ne s'est même pas posé la question des sources des *Tablettes*. L'annotation dont il a accompagné le texte de ses extraits est un peu sommaire et trop rapide. Par exemple, la manifestation des cocardes tricolores arborées au spectacle par les patriotes ne se place pas, comme l'affirme Bernadau, le 18 juillet 1789. Ce jour-là, le parterre demanda simplement que l'on jouât *Guillaume Tell*, de Lemierre, en l'honneur de la prise de la Bastille, et Bernadau aurait pu aisément s'en souvenir, puisqu'il nous a conservé le discours imprimé que Feuilherade, l'un des quatre-vingt-dix électeurs, prononça, le 20, pour en dissuader les Bordelais. La manifestation des cocardes, invraisemblable à la date du 18 juillet, n'eut lieu que le 4 août, où l'on joua — c'est le précieux calendrier manuscrit de Lecouvreur, ignoré de M. Lhéritier, qui nous l'apprend — la *Partie de chasse* de Collé, pièce portée à tort par les *Tablettes* au programme du 18 juillet. Bernadau a tout brouillé. M. Lhéritier a annoncé son intention de publier intégralement, pour la Société de l'histoire de la Révolution, la première partie des *Tablettes*. L'entreprise en vaut-elle la peine? Il conviendra, en tout cas, d'établir une édition véritablement critique, et tout porte à croire que le prestige de Bernadau historien, qui a fait illusion à M. Lhéritier comme à bien d'autres avant lui, s'écroulera au contact des documents d'archives.

Si cette publication était faite, elle permettrait de combler des lacunes que l'on remarque avec surprise dans les extraits qui nous ont été donnés. Je n'y ai pas trouvé la mention, à la date (inexacte) du

Digitized by Google

23 septembre 1787, de la première représentation de la tragédie « républicaine » de *Guillaume Tell* (t. V, p. 83); la manifestation hostile, d'après Bernadau, dont le duc de Duras aurait été l'objet, le 26 mars 1788, au théâtre des Variétés (p. 191); celles qui eurent lieu, le 27 juillet, au Grand-Théâtre et aux Variétés contre les jurats imposés (p. 269); celles du 30 août et du 7 septembre, organisées par les patriotes à l'occasion du rappel de Necker (p. 302, 309-310); celles du 20 octobre (*corr.* : 21), où l'on joua au Grand-Théâtre une pièce de circonstance, *Henri IV aux Champs-Élysées*, et aux Variétés le *Retour désiré*, en l'honneur de la rentrée du Parlement (p. 365-366, 397); la première représentation à Bordeaux, le 1er mars 1789 (*corr.* : le 3), du *Mariage de Figaro*, interdit en 1785; l'analyse des *Courtisans démasqués* (5 octobre 1789), à-propos qui mettait en scène la duchesse de Polignac et le parti de la cour (p. 742-743).

Paul COURTEAULT.

Marcel BLANCHARD. **Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (1796-1815).** Essai d'étude historique sur un groupe de voies de communication. Grenoble, J. Allier, 1920. In-8°, XVIII-415 pages.

ID. **Bibliographie de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'État de Piémont-Savoie (XVIIe-XVIIIe siècles) et à l'époque napoléonienne (1796-1815).** Grenoble, J. Allier, 1920. In-8°, 118 pages.

On peut — et l'on doit — adresser à M. Blanchard plus d'un reproche. D'abord, il écrit d'un style lourd, abstrait, obscur, contourné, rocailleux; tout le contraire du style simple, clair, précis qui convient à l'histoire. Il n'a pas, dans sa façon de citer ou d'analyser les documents, ces habitudes de scrupuleuse exactitude qui, seules, donnent au lecteur le sentiment de l'absolue sécurité. Il ne s'astreint pas à ces méthodes rigoureuses que l'érudition moderne tient à bon droit pour indispensables : donner des références soigneusement contrôlées, copier fidèlement les titres des ouvrages, en indiquer le format et le nombre de pages, surtout en des matières où ces précisions donnent déjà un premier indice de l'importance du livre (par exemple les rapports des préfets).

Tout cela, je le répète, il faut le reprocher à M. Blanchard. Et les conditions — glorieuses et douloureuses, pénibles surtout — dans lesquelles il a courageusement repris et parachevé un travail commencé avant la guerre ne suffisent peut-être pas à l'innocenter. Mais tout cela n'empêche pas son livre d'être neuf, utile, et d'apporter une contribution importante à l'une des parties essentielles de l'histoire économique, l'histoire des routes.

M. Blanchard avait d'abord rêvé de nous donner plus qu'il ne nous

Digitized by Google

offre. Persuadé, par l'exemple de Vidal de La Blache, que peu d'études sont aussi fécondes que celle de l'évolution d'un système de voies de communication, il aurait voulu retracer l'histoire de l'utilisation économique des passages occidentaux des Alpes depuis la fin du XVIe siècle (depuis 1559) jusqu'à l'ère des chemins de fer. Il nous apporte un fragment de cette histoire relatif à une période capitale, parce que c'est une époque de guerre, de crise, de transformation, période pendant laquelle se prépare, s'élabore et s'applique le système continental. Comme il l'a dit à plusieurs reprises, la guerre, en concentrant la circulation sur un petit nombre de routes bien protégées, met en lumière le rôle économique normal de ces voies. Il se fait ainsi une série d'expériences dont il faut noter les résultats.

Quelle est la genèse des voies napoléoniennes entre France et Italie?

Quand la politique française en Italie se cherche, il y a concurrence entre les divers chemins des Alpes. L'État de Savoie-Piémont, menacé en 1756 par le renversement des alliances d'être coincé entre la France et le Milanais autrichien, a naturellement pris pour axe la voie savoisienne par excellence, le Cenis, la route sur laquelle Montaigne, *lugeur* inexpert, s'était fait *ramasser* par les *marrons*. Par l'établissement en Lombardie d'un État protégé de la France, la politique révolutionnaire reprenait à son bénéfice exclusif l'œuvre de 1756, ce qui donnait au Simplon, route de Milan, la première place dans les préoccupations françaises. C'est l'occupation du Piémont, en faisant de Turin comme de Chambéry une ville française, qui remet au premier plan le Cenis, considéré désormais comme une route *intérieure*, un lien entre deux parties de l'Empire.

Il y a concurrence d'ailleurs — dans cette partie des Alpes qui sépare les départements anciens et nouveaux — entre deux passages ou *monts*, le Cenis et le Genèvre, c'est-à-dire entre Grenoble et Chambéry, toutes deux soucieuses de contrôler les relations franco-italiennes. Mais les Dauphinois ne sont pas d'accord entre eux sur les voies d'accès au Genèvre; la bataille entre la route du Briançonnais et celle de l'Oisans favorise les adversaires du Genèvre. D'autre part, la route de la Maurienne avait cette supériorité d'être à elle-même sa propre voie d'accès : par le Cenis, on traversait les Alpes en une seule fois. Enfin, la route de Chambéry, c'était aussi la route de Lyon. Or, la politique consulaire et impériale tend de plus en plus à favoriser la grande ville, non seulement à lui fournir en abondance les cocons de la Brianza, mais à en faire le vestibule de l'Italie, à la fois de l'Italie annexée et du royaume.

C'est donc l'évolution des faits qui explique l'évolution de la politique napoléonienne. Les hommes, directeur des ponts, ingénieurs, préfets — Crétet, Dausse, Deschamps, etc. — jouent un rôle secondaire. M. Blanchard, qui a étudié à fond les dossiers administratifs, s'est complu à cette lecture, et il en vient à grossir démesurément

Digitized by Google

les personnages et les incidents. Il intitule un de ses chapitres : *le Secret de Crétet*. C'est un bien gros mot. Je ne vois là nul « secret », sinon le désir de plaire au maître ou de ne pas le mécontenter ouvertement, et cette pratique constante des administrateurs de tous les temps sous tous les régimes : laisser dormir le dossier de l'affaire qui paraît la moins urgente; on ne rejette pas un projet, on l'ajourne. De même, les préfets de l'Empire — les Fournier, les Menou, les Ladoucette — sont comme tous les préfets : ils trouvent que le meilleur projet est celui qui sert le mieux les intérêts de leurs administrés. En fait, c'est bien Crétet qui avait raison : la route du Cenis était la meilleure. Il fallait la faire vite, surtout depuis que, la maîtrise de la mer ayant été définitivement saisie par l'Angleterre, il importait d'assurer des relations régulières entre les deux versants des Alpes. Essayons, par la pensée, de nous représenter un temps où, du Léman à la Méditerranée, aucune voie carossable ne franchissait le massif. Même les ports de la rivière de Ponant n'étaient pas reliés entre eux. C'étaient autant de petites *marines* encadrées par la montagne ligure. Le cabotage n'étant plus sûr, il fallut les réunir par la route de la Corniche, d'autant plus nécessaire que le Cenis, au moins jusqu'à son achèvement, restait impraticable l'hiver.

Mais le Simplon aura son heure. Lorsque la domination française s'étendra sur l'Illyrie, la politique balkanique de Bonaparte réagira sur sa politique alpestre. L'évolution de sa politique genevoise[1] et surtout de sa politique valaisanne s'explique par la signification nouvelle prise par le Simplon, route de Salonique[2]. Il s'agit d'atteindre par terre — et autant que possible par des terres inféodées à l'Empire — ces marchés du Levant dont la thalassocratie anglaise nous interdit l'accès par mer. C'est peut-être sur ce rôle nouveau des routes des Alpes que M. Blanchard a écrit ses pages les plus fortes, les plus imprégnées du véritable esprit de l'histoire économique. Il a montré, en traits saisissants et pittoresques, comment ces routes des Alpes deviennent non plus seulement les routes de la soie, mais les routes du *coton*, de la matière première par excellence dont l'Angleterre voulait priver les usines impériales.

C'est avec un sens très profond de l'évolution économique des routes que M. Blanchard écrit, en un raccourci puissant : « Les routes des Alpes occidentales, de tout temps routes du sel, routes de la laine aux temps lointains du moyen âge, quand les produits des Flandres venaient se faire transformer à Florence en draperies de luxe, routes de la soie depuis la fortune de la fabrique lyonnaise, allaient, pour un temps et par une conséquence imprévue du blocus napoléonien, se transformer en routes du coton. » Et si le style de l'auteur est souvent

1. Il aurait fallu citer W. Rappard, *Révolution industrielle en Suisse*, p. 75.

2. M. Blanchard, très riche en détails sur la construction du Cenis, passe plus vite sur le Simplon, très bien étudié par Fr. Barbey.

Digitized by Google

critiquable, il a parfois des formules heureuses, comme celle-ci : « Les cotons ont véritablement réveillé le Simplon. »

Toute l'histoire de notre industrie pendant le blocus est en relation avec l'histoire des routes, spécialement avec celle des routes alpestres.

La politique des routes est donc une pièce maîtresse du système continental. Aussi l'ouvrage de M. Blanchard aidera-t-il à l'intelligence de ce système, qui n'était pas seulement une organisation de défense économique contre l'Angleterre, mais encore (p. 313) « une tentative d'exploitation commerciale du continent par la France ». M. Schmidt l'avait démontré pour certaines parties de la Confédération du Rhin, M. Blanchard le confirme pour l'Italie. En premier lieu, les intérêts de la partie annexée de l'Italie (et l'on sait que cette partie ira s'accroissant constamment) sont sacrifiés à l'intérêt français. S'il est exagéré de dire avec M. Blanchard que l'administration des départements à l'est des Alpes avait quelque chose de « colonial », il reste que ces nouveaux sujets de l'Empire étaient un peu traités comme des Français de deuxième zone, subordonnés à Lyon et aux villes du Nord. Mais l'égoïsme impérial apparaît plus à plein dans le traitement économique infligé au royaume d'Italie.

On a justement reproché à M. Blanchard (p. 312-313) d'avoir donné une analyse inexacte, à force d'être rapide, du traité de commerce franco-italien du 20 (et non 22) juin 1808. Il est certain que, *dans sa lettre*, ce traité est un traité de réciprocité douanière et semble établir entre les deux contractants une complète égalité. Mais pour qui est habitué à lire les textes de ce genre, pour qui sait ce qu'en peut tirer dans la pratique une administration des douanes, tout s'éclaire d'une autre lumière.

De même, l'auteur sera sans doute d'accord avec moi pour reconnaître qu'il a exagéré en écrivant (p. 313) que le décret du 10 octobre interdisait toute importation de manufactures étrangères dans le royaume tandis que ce décret ne parle que des produits textiles; mais c'est là un détail de peu d'importance puisqu'en fait le commerce était surtout constitué par ces articles.

La douane impériale est d'accord avec le Conseil général du commerce, organe du protectionnisme industriel français, pour admettre ce postulat que l'Italie (royaume) est un État purement agricole, fournisseur de matières premières, mais non de produits industriels. Peu importe qu'en fait le Milanais ait déjà été atteint par la révolution industrielle. Il lui est interdit de se transformer, il lui est ordonné de se considérer comme un fournisseur de matières pour l'industrie française, comme acheteur obligé de produits manufacturés français. Pour l'empêcher de lutter contre les usines françaises, même *dans les régions italiennes réunies à l'Empire*, on applique aux matières premières dont Milan pourrait se servir, par exemple aux laines romagnoles, un système que nous appellerions aujourd'hui, en langage fiscal, celui de la *péréquation* des prix de transport. Traditionnelle-

Digitized by Google

ment, ces laines, transformées en draps en Lombardie, servaient à vêtir les habitants des États de l'Église. Mais, dit Montalivet, « il importe de ne pas en priver nos manufactures... Si l'on admet l'exportation en Italie[1], il convient de la frapper [cette matière] *d'un droit équivalent aux frais de transport de la laine jusqu'aux parties les plus septentrionales de l'Empire*, soit 24 francs le quintal ». Les laines romagnoles[2] iront donc à Elbeuf, à Saint-Quentin, à Verviers, d'où elles retourneront, sous forme de draps, à Rome, à Ancône, à Ravenne. Mais Milan ne les recevra pas.

Voilà dans quel esprit fut exécuté le traité. Aussi le Conseil général du commerce pouvait-il dire : « La France a tout lieu d'être satisfaite... L'Italie seule nous reste et remplace pour nous toutes les branches d'exportation. Elle est notre unique ressource. »

M. Blanchard a supérieurement éclairci cette partie du problème. Cela ne l'empêche pas d'admirer l'œuvre de Bonaparte constructeur de routes. Bonaparte a trouvé les Alpes sans une seule route carrossable. Il laisse un Cenis presque complètement équipé et qui, après avoir repris en 1815 son rôle d'instrument aux mains du « portier des Alpes », deviendra la grande voie franco-italienne et l'une des grandes voies internationales Nord-Méditerranée. Le Genèvre est à peu près achevé. Le Simplon fut d'abord menacé de destruction par les Valaisans eux mêmes; en tout temps, les peuples qui vivent de la route s'opposent aux perfectionnements techniques qui portent atteinte à leur monopole. Mais Bonaparte ne s'était pas trompé en rêvant un grand avenir pour cette route, l'une des voies de l'Europe occidentale vers Trieste et les Balkans. Dans cinq cents ans, quand l'épopée napoléonienne et le despotisme napoléonien seront oubliés, il restera de Bonaparte le souvenir d'un ouvreur de routes, d'un *Bahnbrecher*, d'un émule des Héraklès et des Alexandre.

M. Blanchard, qui a reçu l'éducation géographique, a su dégager les éléments permanents qui gouvernent la circulation, en dépit de la mobilité des apparences historiques. Comment les voies carrossables préfigurent les voies ferrées, c'est ce que l'on aperçoit partout dans son livre. La route du Cenis, route des cocons, conçue d'abord comme éminemment lyonnaise, a étendu sa sphère d'action en repoussant vers le Nord son point d'attache au grand tronc Manche-Méditerranée. Après avoir été le monopole d'une Compagnie de roulage strictement lyonnaise, les Bonafous, la circulation s'y établit par la variante du Bugey, qui raccourcit la distance Paris-Turin : première ébauche de la voie ferrée Bourg-Ambérieu. Nous avons déjà vu comment le Simplon napoléonien, fils lui-même de la politique de Choiseul à Versoix, menait à des conceptions ferroviaires très modernes[3].

1. Lisez : de la Romagne, qui est France, vers le Royaume, qui est Italie.

2. M. Blanchard écrit abusivement « romains ».

3. Il est également curieux de constater que la rivalité Gap-Grenoble repa-

Digitized by Google

Les chemins de fer n'auraient pas eu, sous Louis-Philippe, le succès que l'on sait s'ils n'avaient pas trouvé un réseau de routes déjà très complet et sur lequel les grandes entreprises de roulage étaient parvenues à une régularité et à une rapidité remarquables dans le transport des marchandises. On en est donc, dans les années qui suivent l'Empire, à ce point précis où une nouvelle amélioration des conditions de transport peut constituer un avantage économique considérable. Dans l'histoire des chemins de fer comme dans celle des métiers mécaniques, c'est le besoin qui a créé l'organe. Et ce sont les progrès antérieurs qui avaient fait naître les besoins nouveaux, à qui ils donnaient une première satisfaction.

Sur ces grandes entreprises de transports — mères de nos Compagnies de chemins de fer — on consultera avec fruit les documents publiés par M. Blanchard dans sa bibliographie. Le rôle de certaines villes commerçantes y apparaît avec une singulière netteté, non seulement celui de Lyon, mais celui de Chalon, arrière-port de la Méditerranée, carrefour de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Lorraine, du Nord, de la région parisienne. Là encore, hier préfigure aujourd'hui — et peut-être demain.

De patientes recherches aux archives de Turin, à nos Archives nationales, aux archives de l'Ain, des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, de l'Isère, de la Savoie ont permis à M. Blanchard de mettre au jour un travail qui n'est pas sans défaut, mais qui enrichit grandement notre connaissance de l'histoire économique. Il est écrit par un historien, c'est-à-dire par un homme qui ne sépare jamais l'histoire économique de l'histoire générale, par un homme dont l'horizon intellectuel est étendu et qui ne perd jamais la notion de l'ensemble.

Aussi terminerons-nous par un souhait : que M. Blanchard pousse son travail jusqu'aux jours où, dans les Alpes occidentales, la voie ferrée viendra s'ajouter à la route carrossable. Les difficultés de documentation qu'il prévoit pour cette partie du sujet ne sont pas, je crois, insurmontables. Nul n'est plus qualifié que lui pour entreprendre cette tâche[1].

Henri HAUSER.

rait aujourd'hui, à peu près identique, dans la question des délimitations régionales. Gap tend à descendre vers le sud, à se rapprocher de Marseille.

1. Quelques expressions inexactes. P. 281 : le « trust » piémontais. Ce n'est pas un trust, mais un cartel. Quelques conjectures risquées, par exemple p. 105, à propos de la route de Versoix, menace à la fois pour les intérêts grenoblois et pour les intérêts chambériens; mais il n'est pas démontré que les deux villes ont conclu une entente. — *Bibliographie*, p. 108, au lieu de « Bourg[?]-Saint-Maurice en Valais », je pense qu'il faut lire « Bourg-Saint-Maurice en Tarentaise ».

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — Le 16e fascicule du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (4e édit. refondue sous la direction d'A. d'Alès; Paris, Beauchesne, 1920) contient plusieurs articles qui constituent de véritables mémoires pourvus d'une abondante bibliographie, par exemple sur les Mystères païens et saint Paul, par E. Jaquet (l'apôtre a connu certaines doctrines des religions de mystères; mais sa théologie est fondée « sur des conceptions absolument étrangères aux conceptions païennes »); la Révocation de l'Édit de Nantes, par Yves de La Brière (cet acte fut certainement l'expression de la volonté nationale, « ce qui, à nos yeux, ne suffit pas à le légitimer et à le rendre digne d'éloges »); les Religions du nord de l'Europe, par Henri Froidevaux; la Question des ordinations anglicanes, par Sidney F. Smith; l'Origénisme, par A. d'Alès; Paix et guerre, fondements du droit international chrétien et théorie catholique du droit de guerre, par Yves de La Brière.

— J. de Louter. *Le droit international public positif* (Oxford, University Press, 1920, 2 vol. in-8°, xi-576 et 509 p.). — Étude consciencieuse des principes et des sources du droit international, exposé critique de son histoire et de ses évolutions, examen et fixation des théories et des instruments positifs qui commandent les relations des peuples, telle nous apparaît l'œuvre du savant professeur de l'Université d'Utrecht.

M. de Louter définit d'abord le droit international et la science de ce droit, en discute et précise les éléments. Il donne ensuite un aperçu historique comprenant trois périodes : avant 1648, de 1648 à 1815, de 1815 à 1914. Après cette introduction particulièrement intéressante et documentée, il entreprend le fond même du droit international public actuel, qu'il considère tant au point de vue du *droit matériel* (sujets, objets, traités) qu'au point de vue du *droit formel* (organes, conflits, guerre, neutralité), sans oublier les dernières manifestations et les instruments sortis des deux conférences de la Paix de 1899 et 1907 et de la déclaration de Londres du 28 février 1909 (cour permanente d'arbitrage, cour internationale des prises). Si la première de ces deux juridictions a pu être organisée, l'établissement de la seconde a été arrêté par la guerre de 1914. La réalisation de l'une, aussi bien que le seul projet de création de l'autre, n'en constitue pas moins de nouvelles et indéfectibles bases de la marche ascendante et continue du droit international public. Voilà justifié le titre donné à l'ouvrage. Parti du droit

Digitized by Google

naturel et des principes élémentaires de philosophie et de morale, le droit international public aboutit à un droit réel et positif. Aux violations de ce droit positif et contractuel, quelles sont les sanctions? La dernière guerre a bouleversé tout ce qui, sur ce sujet, avait été laborieusement instauré ou projeté. De nouveaux instruments diplomatiques et des organes nouveaux de réalisation sont intervenus, dont nous attendons légitimement les effets utiles. Mais c'est toujours au service des mêmes principes du droit et de la justice entre les nations que sont apportées les nouvelles forces. Bien que son livre ait paru pour la première fois en 1910, l'édition en langue française que vient de nous en donner M. de Louter conserve donc tout son intérêt. Elle sera lue et appréciée comme le méritent la haute conscience et la valeur scientifique de son auteur. L. ADAM.

— L'Annuaire de la Fondation pour la paix internationale (*Carnegie Endowment for International peace year book 1919*, n° 8) contient les divers rapports présentés par les commissaires de la Fondation, dont la liste figure en tête de l'ouvrage. Les pages 105-135 contiennent des documents intéressants pour ceux qui s'occupent de droit international. Dans une brochure annexée au volume figurent les signatures, ratifications et adhésions aux conventions et aux déclarations de la première et de la seconde conférence de la paix de La Haye.

— Sir Geoffrey BUTLER. *Studies in statecraft* (Cambridge, University Press, 1920, in-8°, VI-138 p.). — Notes sur : Rodriguez Sanchez de Arevalo, évêque de Calahorra, conseiller de Paul II, auquel Sir Geoffrey Butler attribue un dialogue de la guerre et de la paix, où l'interlocuteur de l'évêque est Platina; l'influence du droit romain sur la conception française de la monarchie au XVIe siècle; Guillaume Postel; le *grand dessein;* Crucé. L'auteur donne comme neuves des choses fort connues, et il ne connait pas très bien les ouvrages français sur ces questions. Utiles bibliographies des ouvrages de Sanchez et de Postel. H. HAUSER.

— Ant. L. VALVERDE. *Compendio de historia del commercio* (Madrid, V. Suarez, 1915, in-8°, 507 p.). — La guerre est cause que nous n'avons pas signalé plus tôt ce manuel, destiné aux écoles de commerce. L'auteur est professeur à la Havane. Ce résumé (qui va des origines jusqu'en 1914) est clair et bien ordonné. En appendice, tableaux du commerce de Cuba de 1903-1904 à 1912-1913. Une petite bibliographie. — L'auteur annonce une histoire du commerce de Cuba de 1452 à 1914. H. HAUSER.

Belgique. — Charles DE WISSHER et François-L. GANSHOF. *Le différend des Wielingen* (Bruxelles, impr. Weissenbruch, 1920, in-8°, 35 p. Extrait de la « Revue de droit international et de législation comparée », 1920, n°s 3-4). — On sait qu'il existe un conflit entre

Digitized by Google

la Belgique et les Pays-Bas sur le point de savoir auquel de ces deux états appartient la souveraineté de la passe des Wielingen qui, des trois embouchures de l'Escaut dans la mer du Nord, est la plus importante et la plus fréquentée; elle longe la côte de la Flandre zélandaise. La conclusion de cette étude est que « ni au point de vue historique [présenté par M. Ganshof], ni au point de vue juridique [présenté par M. De Wissher], la thèse belge, fondée sur le droit commun de la mer territoriale, n'a pu être ébranlée ».

— Léon VAN DER ESSEN. *Les tribulations de l'Université de Louvain pendant le dernier quart du XVIe siècle* (Rome-Bruxelles-Paris. Extrait de *Rome et Belgique*, 2e vol., 1921, in-8°, 26 p.). — Nous devons à un heureux hasard la conservation du manuscrit (registre de lettres expédiées par l'Université ou reçues par elle de 1583 à 1602) qui a servi à composer cette brochure : M. van der Essen l'avait chez lui, en consultation, lors de la destruction de la bibliothèque. L'auteur retrace la dramatique histoire de l'Université et celle de la ville, successivement occupée, prise et reprise par les troupes et les bandes espagnoles ou orangistes. C'est seulement en 1585 que finit cet « horrible cauchemar ». Il fallut longtemps encore pour rendre à Louvain sa prospérité et à l'Université sa vie intellectuelle. Tout au moins n'avaient-elles été victimes que des excès, accompagnement inséparable de la guerre au XVIe siècle, « d'une soldatesque sauvage et indisciplinée ». Rien de comparable à la destruction systématique, ordonnée, *planmässig*, dont les ruines actuelles de Louvain portent encore l'irrécusable témoignage. Dans ces maisons et ces édifices nominativement désignés pour la destruction, soigneusement rasés à côté d'autres non moins soigneusement épargnés, il y a un spectacle que tout historien doit voir et noter avant que les travaux de reconstruction en aient effacé les traits.

H. HAUSER.

Danemark. — Knud FABRICIUS. *Kongeloven, dens tilblivelse og plads i samtidens natur-og arveretlige udvikling* (Copenhague, Hagerup, 1920, in-8°, XVI-407 p.). — M. Fabricius, dont on connaît les beaux travaux sur le XVIIe siècle danois, vient d'étudier les origines et la signification de la fameuse *Lex regia* (Kongelov) de Frédéric III. S'opposant vigoureusement aux historiens antérieurs, Friderica et Jörgensen en particulier, le savant professeur de Copenhague conteste — de façon sans doute trop absolue — que les doctrines de Hobbes aient influencé le moins du monde P. Schumacher (Griffenfeld), principal auteur ou plutôt rédacteur de ce document capital. Mais M. Fabricius montre bien que la *Lex regia* est sortie avant tout de ce mouvement d'idées qui, au milieu du XVIIe siècle, en Danemark comme dans le reste de l'Europe, poussait presque tous les esprits à faire l'apologie de la monarchie absolue; l'action personnelle de Frédéric III fut loin d'être prépondérante, même dans les mois décisifs

Digitized by Google

de l'automne 1660. Encore après l'acte essentiel du 10 janvier 1661, la cour de Danemark se préoccupa bien plus du mariage des princesses royales que de l'élaboration de la *Lex regia*. C'est seulement de 1665 à 1669 qu'utilisant le projet de Kornerup et Rasmus Vinding, Schumacher rédigera le texte fameux — monument presque aussi important pour l'histoire de la langue que pour celle des institutions danoises — qui, pendant près de deux siècles, devait demeurer la loi fondamentale du royaume.

A ce volume plein de faits et d'idées, il nous faut bien pourtant adresser un reproche. M. Fabricius consacre, à juste titre, deux chapitres à l'examen des théories sur le pouvoir royal aux XVIe et XVIIe siècles; mais pourquoi donc a-t-il négligé à peu près toutes les publications françaises se rapportant à ce sujet? Son ouvrage eût gagné à ne pas ignorer des livres comme la thèse déjà ancienne de M. G. Weill sur l'époque des guerres de religion, celle de M. Chauviré sur *Bodin*, l'*Éducation politique de Louis XIV* de M. Lacour-Gayet et aussi le dernier tome si remarquable de Paul Viollet.

A. GANEM.

France. — Frédéric LACHÈVRE. *Le libertinage au XVIIe siècle. Mélanges* (Paris, H. Champion, 1920, in-8°, 316 p., index, 1 planche). — M. Lachèvre poursuit ses intéressantes études sur le libertinage, entendu aux deux sens qu'avait le mot : libertinage des mœurs, libertinage de la pensée. Le morceau principal de ces « mélanges » est celui sur Geoffroy Vallée. Comme il a été brûlé en 1574, on ne peut le faire figurer dans un volume sur le XVIIe siècle qu'en lui donnant ce titre : *l'Ancêtre des libertins du XVIIe siècle* (le morceau a d'ailleurs paru également à part, H. Champion, 1920, in-8°, 59 p.). M. Lachèvre a particulièrement étudié la *Béatitude des chrestiens ou le Fléo* (sic) *de la Foy* de 1573; il a publié toutes les pièces du procès qui conduisit le malheureux Vallée au bûcher. Ce livre lui-même, qui est un exposé du déisme, est ici reproduit d'après un exemplaire peut-être unique, provenant de La Monnoye. Vallée n'y apparaît nullement comme un faible d'esprit, et il semble bien avoir été, dans une certaine mesure, victime de parents intéressés à se débarrasser de lui. C'est une figure très pure, qui s'oppose à celle de son petit-neveu des Barreaux, « l'illustre débauché ». C'est à ce genre de « libertinage » que se rapporte le sujet de la troisième étude, l'*Escole des filles* de Millot et L'Ange, la seconde portant sur le *Trésor inestimable* de Jean Fontanier, brûlé en 1621. Fontanier, qui était de Montpellier et d'origine réformée, avait fréquenté à Venise et à Constantinople les rabbins; aux Pays-Bas il fit la connaissance du célèbre Daniel de Montalte et sa doctrine semble avoir été un judaïsme rénové. C'est par suite de ses relations avec Louis de Montalte que l'on trouve dans son procès quelques détails sur la vie de Léonora Galigaï, dont Isaac, fils de Louis, était le médecin. — Pour le morceau sur Mlle de La Haye (Charlotte des Essarts) et son amant malheureux, Christophe de Beau-

Digitized by Google

mont, on ne voit pas très bien ce qu'il fait en ce volume. — On s'explique mieux la présence d'un article (non annoncé au sommaire) sur la religion de Montchrétien : les arguments donnés par M. Lachèvre pour prouver qu'il n'était pas huguenot ne me paraissent pas décisifs. — M. Lachèvre attribue à Angot de L'Éperonnière les *Exercices de ce temps* et à Claude Belurgey (n'est-ce pas Bélorgey?) les *Quatrains du déiste*. L'article sur *Une première attaque inconnue de Claude Garnier contre Théophile de Viau* complète les belles études que l'auteur a déjà consacrées au poète. Plus loin, des notes reviennent encore sur Théophile et sur son procès, non plus sur le procès de 1625, mais sur celui dont il fut l'occasion posthume devant la justice du second Empire, en 1859. Dans un autre article, à propos de Cramail, on voit passer la figure de Vanini, et dans le suivant celle de Cyrano. Lignières, récemment célébré par M. Magne (voir *infra*), a aussi sa place en cette galerie. H. HAUSER.

— MAGNE (Émile). *Un ami de Cyrano de Bergerac. Le chevalier de Lignières, plaisante histoire d'un poète libertin...* (Paris, E. Sansot, *Bibl. hist. des curiosités littéraires*, s. d., in-8°, 189 p.). — Suivant sa méthode ordinaire, M. Magne prend la vie d'un poète — d'un de ces poètes qui ont eu maille à partir avec Despréaux — et il donne de cette vie un récit romanesque et truculent. Duels et ruelles, ferrailleurs et précieuses, scènes de ripailles et scènes d'alcôves; le lecteur de ces sortes d'ouvrages doit se représenter le XVIIe siècle naissant comme une suite d'épisodes du *Capitaine Fracasse*. La vie était alors, comme en tout temps, à la fois plus simple et plus complexe. — Bibliographie des œuvres de Lignières et documents sur sa famille, la famille Payot, sortie de la finance : Charles Payot, trésorier général de la Maison du roi, et Isaac Payot, trésorier général à Soissons en 1603; en 1619, Isaac se fait adjuger la ferme générale des aides. Charles de Trouillart, correcteur en la Chambre des comptes, épousa Marie Payot, qui était pupille de Robert Miron, maître des comptes, fils et petit-fils des deux prévôts des marchands. Et voilà comme on fabriquait un « chevalier », maître d'un castel! Isaac Payot a pour beau-père Pierre de La Bruyère, « argentier » de la Maison du roi. D'après les tables de Jal et de Servois, ce Pierre n'est pas un ancêtre de l'auteur des *Caractères*, mais, comme le conjecture M. Magne, il pourrait être un parent. N'oublions pas que le farouche ennemi des traitants était fils de financiers et que lui-même fut pourvu d'un office. — H. HAUSER.

— Désiré JOUANY, docteur en droit. *La formation du département du Morbihan* (Vannes, Impr. ouvrière vannetaise, 1920, in-8°, 79 p.). — L'auteur a choisi le Morbihan pour étudier de plus près la formation des cinq départements qu'a fournis l'ancienne province de Bretagne, parce qu'il est seul limitrophe des quatre autres et qu'on peut mieux y noter les facteurs déterminants des mutations plus ou moins profondes que l'Assemblée nationale introduisit dans le pays, ainsi que

Digitized by Google

la coexistence momentanée des anciens et des nouveaux rouages administratifs. M. Jouany a consulté pour son étude les Archives nationales, les archives départementales du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, les archives municipales de Vannes, etc. Après avoir sommairement décrit, dans un premier chapitre, l'ancienne Bretagne et son état avant la Révolution, il consacre les chapitres suivants au récit de la création et du baptême du département, de sa division en districts et cantons, à l'élection des nouveaux corps administratifs (mai 1790), à leur activité pendant le second semestre de ladite année. Son exposé s'arrête avant que la crise religieuse se fasse sentir dans la région. C'est une monographie utile, comme on voudrait en posséder une pour chacun de nos départements. REUSS.

— Henri DE LAGUÉRENNE. *Une page d'histoire régionale. Pourquoi Montluçon n'est-il pas chef-lieu de département?* (Moulins, L. Grégoire, 1919, in-18, 109 p.). — L'auteur nous expose, d'après le registre des délibérations du Comité permanent de Montluçon et d'après d'autres papiers inédits, pour quels motifs cette ville ne fut pas désignée comme chef-lieu du département de l'Allier. Cas curieux d'une de ces rivalités locales qui, lors de la nouvelle division en départements par la Constituante, amenèrent la brouille entre rivales qui se disputaient l'honneur de posséder une administration centrale, une administration de district, un tribunal, etc. Montluçon, la ville la plus considérable du Bourbonnais, se croit, un moment, assurée de l'emporter sur Moulins; mais, en janvier 1790, l'Assemblée nationale inflige à ces espoirs « un échec définitif et irrévocable ». Les habitants réclament alors au moins comme dédommagement un « district fort étendu », une cour souveraine et un évêché. Ils n'obtinrent de tout cela qu'un tribunal de première instance et furent « plongés ainsi », dit M. de Laguérenne, « dans une période d'obscur repos, » dont ils n'ont commencé à sortir qu'au milieu du XIXe siècle. En 1900, Montluçon comptait, en effet, 31,000 habitants, Moulins 22,000 seulement; mais il est peu probable qu'on dépossède cette dernière ville de son préfet au profit de l'autre. REUSS.

— *Comité départemental de Seine-et-Oise pour la recherche de documents relatifs à la vie économique de la Révolution.* Bulletin de 1914-1915-1916 (Versailles, impr. « la Gutenberg », 1917, gr. in-8°, 94 p., photographies). — Ce fascicule comprend, outre les procès-verbaux des séances du Comité de juillet 1915 à mai 1918, des notices plus ou moins détaillées sur quatre de ses membres décédés durant cette période : M. le sénateur Ferdinand Dreyfus (par M. Lorin); M. U. Quesvin, ancien professeur d'histoire au lycée Hoche, et M. Eugène Grave, l'auteur de l'*Histoire de Mantes* (par M. Defresne); M. Maurice Tourneux, l'historien et le bibliographe bien connu (par M. Évrard). Les mémoires spéciaux lus dans les séances du Comité, au cours de ces années, paraîtront dans le prochain Bulletin. — REUSS.

Digitized by Google

— Maurice DUSSARP. *Roger Ducos et sa mission à Landrecies en l'an III, 1er germinal-10 fructidor* (Largentière, impr. Mazel, s. d., in-8°, 238 p., portrait). — Tour à tour modéré, puis radical, Roger Ducos, adversaire des Girondins à la Convention, président au Conseil des Anciens au 18 fructidor, se vit porté, par l'influence de Barras, au fauteuil directorial et prêta « le concours le plus actif » au coup d'État du 18 Brumaire; il devint, le lendemain, consul provisoire, figura plus tard, comme comte de l'Empire et grand officier de la Légion d'honneur, au Sénat, ce qui ne l'empêcha pas de voter la déchéance de l'empereur. Expulsé de France comme régicide, il mourut en Allemagne des suites d'un accident de voiture (1816). Ce personnage, peu sympathique au demeurant, était originaire de Dax, où ses papiers se trouvaient naguère encore entassés à la mairie quand ils furent « livrés au commerce » pour déblayer la maison commune. Le registre de la correspondance de Roger Ducos pendant une mission que la Convention lui donna à Landrecies (mars-septembre 1795) a seul échappé à cette destruction par un heureux hasard, et M. Dussarp s'en est servi (avec quelques autres pièces déjà publiées dans le grand recueil de M. Aulard) pour nous raconter les faits et gestes du conventionnel pendant cette mission, assez peu importante en somme (il s'agissait surtout de la réparation des dommages de guerre dans cette cité). Évidemment, il était tentant d'exposer en détail comment le gouvernement républicain d'alors avait voulu réparer les ravages causés par une invasion allemande; mais, tout en constatant que le travail renferme une série de renseignements intéressants, on ne peut s'empêcher de trouver que l'auteur aurait pu resserrer notablement les limites de son étude. REUSS.

— E. DE MARCÈRE. *La Prusse et la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle, 1794-1795*, d'après des documents inédits (Paris, Félix Alcan, 1918, in-18, 244 p.). — L'esquisse assez détaillée des tentatives de paix qui, dès 1792, précédèrent les négociations de Bâle entre la République française et le roi de Prusse semble avoir été écrite au cours de la dernière année de la guerre récente, pour montrer « avec quelle facilité la Prusse accepte l'établissement des Français sur la rive gauche » du Rhin. L'auteur l'invite en conséquence à en agir de même aujourd'hui. « Ce qu'elle fit à cette époque », écrit-il naivement, « presque sans se faire prier, en prenant même une sorte d'initiative, ne peut-elle donc le refaire pour assurer dans l'avenir la paix du monde? (p. 2). » L'auteur doit être revenu depuis de ses singulières illusions sur les dispositions de l'Allemagne à « envisager sans appréhension la cession de la rive gauche du Rhin à la France » (p. 21). — Pour ce qui est du récit lui-même, on ne voit pas que les recherches de M. de Marcère aux archives du ministère des Affaires étrangères aient fourni beaucoup de détails nouveaux; les éloges qu'il prodigue à Barthélemy montrent, en tout cas, qu'il n'a pas lu ses *Mémoires*, publiés il y a quelques années, et où Barthélemy s'est jugé (sans le vouloir) plus sévèrement encore que ne le fit le Comité de Salut public.

Digitized by Google

Le récit de M. de Marcère est défiguré par de très nombreuses cacographies quant aux noms de personnes et de lieux. Il faut lire, par exemple, Dohm pour *Doehn*, Knesebeck pour *Kneschbeck*, Ruchel pour *Rugel*, Weisskirchen pour *Wiesskirch*, Hochheim pour *Hocheim*, Eric pour *Erie*, landgraben pour *landgrahen*, Kœnigsberg pour *Koenisberg*, etc. REUSS.

— Henry MOREL-JOURNAL. *La politique de Bonaparte en pays occupé, d'après des documents recueillis à Vicence sur l'occupation française en 1796*, avec une lettre-préface du général Maistre (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1921, in-18, 66 p.). — Attaché à l'état-major du corps d'armée envoyé en Italie après le désastre de Caporetto, l'auteur a profité de quelques loisirs durant son séjour aux portes de Vicence pour explorer les archives de cette ville. Il y a recueilli plusieurs documents illustrant les procédés employés par le Directoire et ses représentants militaires (parmi lesquels le général Bonaparte fut le plus important, mais non le plus docile), au cours de la campagne de 1797, pour amener les populations vénitiennes de la *terra firma* à se « réunir » à la République cisalpine. En les utilisant dans sa plaquette, il a bien ajouté quelques détails intéressants pour l'histoire locale; mais, dans l'ensemble, on connaissait bien l'opposition d'une partie notable des populations, l'antipathie du clergé, les soulèvements ruraux, etc.; depuis longtemps on connaissait aussi les exactions commises par certains fonctionnaires civils et militaires, et que « nous n'étions pas en Italie les apôtres tout à fait désintéressés de la liberté » (p. 9). Je note ce détail curieux que, si l'on recrutait des bataillons italiens en Vénétie, c'était pour les employer au dehors et « pour avoir des otages », au cas que les troupes françaises dussent aller en Allemagne (p. 61). REUSS.

— Nous avons reçu de M. l'abbé F. UZUREAU toute une nouvelle série de brochures (tirages à part) relatives à l'histoire d'Angers ou de l'Anjou : 1° *La municipalité d'Angers en 1790* (Angers, Grassin, 1919, in-8°, 46 p.); 2° *Missions dans le diocèse d'Angers sous la Restauration* (Ibid., 1919, in-8°, 27 p.); 3° *L'hospice Saint-Charles d'Angers, 1714-1920* (Ibid., 1920, in-8°, 25 p.); 4° *M. l'abbé Bernier et ses paroissiens de Saint-Laud* (Ibid., 1920, in-8°, 26 p.). De ces quatre études, extraites des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, la dernière est la plus intéressante pour l'histoire générale, puisqu'elle nous donne du fameux curé de Saint-Laud, du négociateur occulte du Concordat, employé par Bonaparte après avoir été associé aux luttes vendéennes, un portrait assez différent de celui qu'en retracent d'ordinaire les historiens. Mgr Bernier devient, sous la plume de son dernier biographe, un représentant correct et bénin de la hiérarchie ecclésiastique. On peut se demander si c'est bien là sa véritable physionomie. — REUSS.

— Publiant un travail que M. Jean MARTIN, le regretté bibliothécaire-archiviste de Tournus (cf. *Rev. histor.*, novembre-décembre 1919,

Digitized by Google

t. CXXXII, p. 410), avait presque terminé, M. Jacques MEURGEY nous donne un *Armorial du pays de Tournus* (Champion, 1920, in-8°, 360 p.), précieux répertoire des familles nobles et bourgeoises dans une région dont le cadre enferme essentiellement les trente et une paroisses de l'ancien archiprêtré, les quarante-huit communes ou communautés de la subdélégation. Chaque notice comprend, en principe, trois paragraphes : description des armes, bref historique de la famille, indication des fiefs et des alliances. En dehors de son intérêt proprement héraldique et de la contribution qu'il fournit à l'histoire locale (les châteaux de Brancion, d'Uxelles, de Sennecey, de Cormatin, de Ruffey, de Cruzille, de Lugny ont abrité les meilleures familles féodales de Bourgogne), cet ouvrage intéresse l'histoire générale : on y saisira, par des exemples précis, comment la noblesse française fut, au cours des âges, renouvelée par l'accession de nombreuses familles bourgeoises. Le volume se termine par un index des fiefs et lieux dits avec le nom des familles qui y étaient possessionnées et par une bibliographie. Page 10, l. 23, lire « Mailot-Granges » ; p. 64, l. 4, lire « Arlay » ; p. 300, au mot *Arinthod*, placer Lons-le-Saunier dans le Jura et non dans le Doubs. L. VILLAT.

Autriche. — Pierre HAMP. *La peine des hommes. Les chercheurs d'or* (Paris, 1920, éditions de la *Nouvelle Revue française*, 1 vol. in-16, 192 p.). — C'est, dans la série où le vigoureux et probe écrivain produisit déjà *le Rail*, *Marée Fraîche*, *Vin de Champagne*, *le Travail invincible*, *les Métiers blessés* et *la Victoire mécanicienne* — tous livres qui honorent notre temps et que récompensa récemment le prix Lasserre — une nouvelle enquête, minutieuse et involontairement éloquente, sur l'afflux, dans Vienne meurtrie et déchue, de spéculateurs internationaux. Un roman? Non, une analyse objective, un témoignage de géographie et d'histoire, un acte. Sur la République d'Autriche au lendemain de la défaite, sur l'État hydrocéphale de six millions d'habitants, dont près de trois dans sa capitale ruinée, sur l'écroulement à cinq centimes de la couronne, sur le déboisement du Wiener-Wald, sur la famine d'un peuple coupable et pourtant pitoyable, rien de plus fort ni de plus direct. — R. LÉVY-GUENOT.

Grande-Bretagne. — J. E. LLOYD. *A brief bibliography of welsh history for the use of teachers* (« The historical Association, leaflet 49, mars 1921, in-8°, 8 p.). — Rapide bibliographie où sont mentionnés les plus importants des ouvrages antérieurs au milieu du XIXe siècle, les quelques livres d'histoire écrits en gallois ; les principaux manuels de l'histoire galloise en anglais ; les livres que l'on peut consulter avec le plus de fruit pour l'histoire politique, militaire et religieuse ; enfin, les trois périodiques qui s'occupent de l'histoire, de la langue et de la littérature de l'ancienne « Cambria ».

Inde. — E. B. HAVELL. *The history of Aryan rule in India from the earliest times to the death of Akbar* (London, G. Harrap.

Digitized by Google

1918, in-8°, XXXI-583 p., orné d'illustrations et de cartes; prix : 15 sh. net). — Akshoy Kumar MAZUMDAR. *The Hindu history B. C. 3000 to 1200 A. D.* (Dacca (Bengal), Nagendra Kumar Roy, 1920, in-12, 2e édit., VIII-871 p.; prix : pour l'Inde, 8 r.; pour l'étranger, 1 sh.). — L'histoire de l'Inde, que rendent si difficile à fixer l'incertitude chronologique et l'insuffisance de la documentation, toutes deux imputables à l'indifférence des Hindous envers les faits positifs et concrets, ne paraît avoir jamais sollicité autant d'esprits que depuis quelques années. Cambridge et Oxford se sont piquées au jeu : dans la première de ces Universités, Rapson a inauguré une vaste entreprise (*Cambridge History of India;* vol. I : *Ancient India*, 1914); dans la seconde, Vincent A. Smith a composé successivement plusieurs précis, et nous lui devons un manuel fort estimable (*Oxford History of India*, 1919). Historien de l'art indien, E. B. Havell a donné maintes preuves d'un enthousiasme fougueux pour l'originalité indienne, en faveur de laquelle il a rompu des lances, notamment contre Fergusson. Il apporte en son récent ouvrage — une histoire poussée jusqu'au temps d'Akbar — la même ardeur passionnée qui rend ses écrits très vivants, mais non moins intempérants que suggestifs. Nous l'approuvons volontiers quand nous l'entendons affirmer que le vieux fonds aryen imprima sa marque sur l'ensemble de l'évolution indienne; mais nous refusons de tenir pour négligeables les autres facteurs, et surtout de regarder comme conformes à cette inspiration aryenne les jougs mêmes que l'Inde a subis : ceux de l'Islam et de l'Angleterre. Toute hypothèse est la bienvenue, pourvu qu'elle se montre explicative : nous nous gardons de proscrire en principe l'idée maîtresse de ce volume, selon laquelle une certaine doctrine politique des Aryens — le communisme de village — constituerait la clef des institutions sociales, même des croyances religieuses indiennes; mais nous dénoncerons l'esprit de système et surtout le ton dogmatique avec lequel s'exprime cette thèse. Elle ne se justifie que par l'assignation au symbolisme d'un rôle considérable : expédient téméraire, car toute vérification paraît illusoire. Enfin, les transcriptions de termes sanscrits témoignent, semble-t-il, non pas de simples négligences, mais d'une complète impéritie philologique (l's et le ç non distingués; les longues et les brèves consignées de façon inexacte : par exemple vinâya [57, 101, 165] pour vinaya; devata [27, 41] pour devatâ; Arjùna [40] pour Arjuna; Chanâkya [66] pour Cânakya, etc.). Reconnaissons toutefois que, malgré ces imperfections, souvent même à cause de son originalité quelque peu simpliste, le livre est susceptible de répandre le goût des études indiennes.

L'ouvrage de M. Mazumdar a été conçu et exécuté à l'indienne, conformément à cette mentalité qui considère un sujet comme traité quand divers jugements ont été compilés sur plusieurs aspects de ce sujet. La seconde édition reproduit, dans l'ensemble, la première, qui date de 1917; l'auteur n'a donc pu tirer parti de l'ouvrage, ci-dessus

Digitized by Google

mentionné, de V. A. Smith. La critique est inexistante : on ne soupçonne aucune difficulté à admettre que la philosophie indienne ait agi sur Pythagore; bien plus, on ne craint pas de clore en 2500 avant notre ère l'âge védique et en 1200 av. J.-C. l'âge épique, comme si quelque précision pouvait être fournie sur des époques proprement préhistoriques et comme si les épopées pouvaient remonter à un temps aussi reculé. Par contre, le récit se fait de plus en plus sec à mesure qu'il atteint des époques plus accessibles à l'historien. Néanmoins, il ne saurait nous être indifférent de prendre contact avec la notion qu'un Hindou se fait du passé de sa race; à cet égard, un semblable ouvrage est instructif à proportion même de son opposition aux convictions de la critique européenne, auxquelles nous avons d'excellentes raisons d'adhérer, mais qui ne sont pas, elles non plus, exemptes de préjugés. P. MASSON-OURSEL.

— H. G. RAWLINSON. *British Beginnings in Western India, 1579-1657. An account of the early days of the British factory of Surat* (Oxford, Clarendon Press, 1920, in-8°, 158 p.; prix : 10 sh. 6 net). — N. L. HALLWARD. *William Bolts, a Dutch adventurer under John Company* (Cambridge, University Press, 1920, in-8°, VIII-210 p.; prix : 15 sh. net). — L'auteur de la première de ces deux monographies, consacrées à des épisodes de l'emprise anglaise sur les « Indes orientales », a largement puisé dans la documentation que conserve l'*India office* et dont l'importance nous est attestée par les publications de Sir George Birdwood, ainsi que de W. Foster et E. B. Sainsbury. Surate, dont l'importance n'est plus qu'un souvenir, fut le premier bastion de la Compagnie des Indes à une époque où tout l'intérêt d'un établissement sur la côte ouest consistait à fixer une étape dans le transport des épices originaires des Moluques. Ce fut une création de négociants puritains, aussi âpres au gain que farouches croyants. — L'épisode qui fait l'objet du second livre embrasse la seconde moitié du XVIIIe siècle. Fort pittoresque est la savante biographie de ce Hollandais anglicisé qui se livrait à mille intrigues, tout en s'instituant le dénonciateur des abus de la Compagnie et le défenseur tant des pouvoirs indigènes que des droits des sujets anglais. On s'étonne de ne point trouver en ce livre une analyse, même sommaire, de l'écrit principal de Bolts, ses *Considerations on Indian Affairs* (1772), qui fit assez de bruit pour mériter d'être traduit en français par Demeunnier (1775) et réédité encore dans notre langue en 1838.

P. MASSON-OURSEL.

Japon. — Katsuro HARA. *An Introduction to the History of Japan* (New-York, Putnam, 1920, in-8°, XVIII-411 p.; prix : 2 dol. 50). — « La plus grande malchance de notre pays, à l'heure actuelle, est que son histoire n'a été que très rarement écrite par des historiens européens ou américains de premier rang. » M. K. Hara n'a point tort de s'exprimer ainsi (p. 19). Florenz n'aborde l'histoire japonaise que par

Digitized by Google

un certain biais; et si un Chavannes, un Pelliot, un Péri ont, sur tel ou tel point, apporté la précision qui ne s'obtient que d'une critique avertie, aucun savant de leur trempe n'a maîtrisé l'ensemble de l'histoire japonaise. Katsuro Hara domine certes son sujet; il fait preuve des qualités requises pour « introduire » le lecteur à cette histoire; il ne se borne pas à fixer leur place aux faits, mais situe les questions selon leur importance relative et leur signification. C'est dire que l'ouvrage nous présente une philosophie de l'histoire japonaise plutôt qu'une histoire du Japon; comme il se conforme en cela au titre qu'il se donne, nous ne pouvons que rendre hommage à l'entreprise, sans être fondé à lui reprocher de ne point nous fournir ce que pourtant nous désirerions le plus : un progrès dans l'analyse critique des faits. Le livre offre une documentation aussi restreinte que possible; il dédaigne de mentionner les travaux, trop rares à son gré comme au nôtre, qui ont affronté telle ou telle partie de la tâche. Espérons que la société Yamato, sous les auspices de laquelle il a paru, suscitera non pas simplement des œuvres d'excellente vulgarisation, mais des études positives. P. MASSON-OURSEL.

Pays scandinaves. — *Norsk Historisk Videnskap i femti år 1869-1919*, utgitt av den norske historiske forening til deno femti-årsdag 21 desember 1919 (Kristiania, Grœndahl et Sœn, 1920, in-8°, IV-352 p.). — Pour célébrer le cinquantenaire de sa fondation, la Société historique norvégienne vient de réunir en volume une série d'articles sur le développement des sciences historiques en Norvège de 1869 à 1919. A chaque branche d'étude — l'histoire proprement dite et ses sources, l'archéologie, l'histoire de l'art, le folklore, l'histoire littéraire, la généalogie — est consacrée une monographie qui renseigne de façon précise et critique sur les travaux parus au cours du demi-siècle envisagé. Nous trouvons à la fois une bibliographie méthodique et une sorte de résumé succinct des questions, à la façon des manuels de la collection Ivan Müller. Les deux premiers chapitres, qui, en une sorte d'introduction, nous rappellent les tendances générales de l'école historique norvégienne et de ses principaux représentants, Birkeband, Sars, Y. Nielsen, auraient gagné sans doute à être fondus en un exposé unique, évitant ainsi certaines répétitions.

Le lecteur français relèvera avec un intérêt particulier tout ce qui nous est dit de l'influence que Guizot et Tocqueville, sans parler d'A. Comte, exercèrent sur un homme comme Sars, l'historien national de la Norvège. A. GANEM.

— Mary M. WILLIAMS. *Social Scandinavia in the Viking Age* (New-York, Macmillan Company, 1920, in-8°, XII-451 p.). — Dans ce volume, consacré à l'examen de la civilisation nordique à l'époque des Vikings, Miss M. Williams n'a pas entendu faire œuvre d'érudition; elle a souhaité seulement mettre à la disposition des étudiants et du public éclairé un ouvrage « lisible », résumant de

Digitized by Google

façon claire les derniers travaux des historiens et des archéologues scandinaves. Ce souci de clarté est assurément fort louable. Nous regretterons pourtant qu'il ait entraîné Miss Williams à esquiver l'étude des problèmes délicats, ces questions d'influence et d'évolution qu'il est pourtant néanmoins impossible de ne pas aborder. Du début du IXe à la fin du XIe siècle, la civilisation des différents pays du Nord n'est certes point demeurée immuable. Cependant, le tableau qui nous est ici présenté ne contient presque jamais de distinctions chronologiques. Ceci dit, le livre de Miss Williams enferme un exposé méthodique et commode des divers aspects — surtout matériels — de la vie scandinave primitive; il est de lecture facile, agréable même, et est, de plus, heureusement illustré. Il rendra donc des services, au moins dans les pays de langue anglaise et de change élevé : quelle bibliothèque française se risquerait à acheter aujourd'hui un volume de vulgarisation dont le prix atteint six dollars? A. GANEM.

Suisse. — Alfred RUFER. *Vier bündnerische Schulrepubliken aus der zweiten Haelfte des 18. Jahrhunderts* (Bern, Wyss, 1921, in-8°, 39 p.). — M. Alfred Rufer, qui vient d'être appelé à continuer aux archives de Berne la grande collection des *Actes de la Confédération helvétique* commencée par feu Strickler, a raconté dans cette intéressante étude l'histoire de quatre établissements scolaires créés dans les Grisons au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle pour réaliser les idées pédagogiques nouvelles mises en circulation surtout par Basedow en Allemagne, et organisés en véritables républiques scolaires. Il nous expose les principes d'après lesquels furent dirigés le *Séminaire* de Haldenstein (1761-1772), le *Philanthrope* de Marschlins (1772-1777), l'*École nationale* de Jenins (1786-1793) et le *Séminaire* de Reichenau (1793-1789); il nous parle des personnages qui en furent les créateurs ou les inspirateurs politiques; parmi ces derniers figurent deux hommes qui, dans des camps opposés, ont joué un rôle important dans l'histoire des Ligues grisonnes : Ulysse de Salis-Marschlins et Jean-Baptiste de Tscharner. Aucune de ces institutions pseudo-romaines, nées dans le cadre alpestre, ne survécut à la crise révolutionnaire; mais leur histoire méritait d'être racontée comme un épisode curieux du mouvement des idées pédagogiques de cette époque. REUSS.

LIVRES REÇUS PAR LA « REVUE HISTORIQUE »[1].

ANDRÉ-MICHEL (Robert). Avignon. Les fresques du palais des papes; le procès des Visconti. A. Colin, 1920. 210 p. Prix : 20 fr. — ANESAKI (Masaharu). Quelques pages de l'histoire religieuse du Japon. Edm. Bernard. 172 p. — ARTHUR (Sir George). Kitchener et la guerre, 1914-1916. Payot. XIX-319 p. Prix : 16 fr. — AUDE (A.-F.).

1. Sauf indication contraire, tous les livres indiqués sont édités à Paris en 1921, et en format in-8°.

Digitized by Google

Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon, ambassadeur de France, 1630-1693; et Généalogie de la famille de Béthoulat. Édouard Champion. 356 et 87 p. Planches. Prix : 40 fr. — AULARD (A.). Études et leçons sur la Révolution française. 8e série. Félix Alcan. In-12, 182 p. Prix : 6 fr. — BAUER (Hanns). Das Recht der ersten Bitte bei den deutschen Königen bis auf Karl IV. Stuttgart, Enke, 1919. XI-175 p. Prix : 18 m. — BELLESSORT (André). Études et figures. Variétés littéraires. Bloud et Gay. 284 p. — BENERJEE (Gauranga Natt). Hellenism in ancient India. 2e édit. Londres et Calcutta, Butterworth, 1920. V-344 p. — BERGER (Élie). Les registres d'Innocent IV; tome IV (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome). E. de Boccard. In-4°. — BLUME (Karl). Abbatia; ein Beitrag zur Geschichte der kirchlichen Rechtsprache. Stuttgart, Enke, 1914. XIV-118 p. Prix : 5 m. 40. — BORDEAUX (Henri). La bataille devant Souville. « La Renaissance du livre ». In-18, 241 p. Prix : 6 fr. — BOÜARD (A. DE). Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, 1252-1347. E. de Boccard, 1920. XXX-362 p. — BRENOT (Alice). Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution. Champion, 1920 (Bibliothèque de l'École des hautes études, n° 229). XXVII-52 p. Prix : 9 fr. 50. — BRYCE (James). Modern democracies. Londres, Macmillan. 2 vol., XXV-567 et X-757 p. Prix : 50 sh. — BUAT (général). Hindenburg. Chapelot. — CALONNE (vicomte A. DE). La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France. A. Picard, 1920. X-593 p. — CARNEGIE (Andrew). A manual of the public benefactions of Andrew Carnegie. Washington, 1919. 321 p. — BÉNARD (Charles). Un été chez les Samoyèdes; juillet-octobre 1914. Plon-Nourrit. In-16, 229 p. Gravures et cartes. Prix : 9 fr. — CHARLÉTY (S.). Histoire de France contemporaine. La Restauration. Hachette. In-4°, 397 p. Prix : 40 fr. — CHASSAIGNE (Marc). Le procès du chevalier de La Barre. Gabalda, 1920. XVI-272 p. Prix : 11 fr. — CHIAPPELLI (Alberto). Storia e costumanze delle antiche feste patronali di S. Jacopo in Pistoia. Pistoie, A. Paccinotti, 1920. 142 p. Prix : 5 l. — CHOISY (Louis-Frédéric). Sainte-Beuve; l'homme et le poète. Plon-Nourrit. In-16, IV-298 p. Prix : 7 fr. 50. — CHUQUET (A.). Études d'histoire. 8e série. E. de Boccard. 337 p. Prix : 5 fr. — ID. Quatre généraux de la Révolution : Hoche et Desaix, Kléber et Marceau. Tome IV. Ibid., 1914-1920. 418 p. — ID. Inédits napoléoniens. II. Ibid., 1914-1920. 538 p. Prix : 20 fr. — CICCOTTI (E.). Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico. Rome, Società editrice libraria. 210 p. — CLAPHAM (J. H.). Economic development of France and Germany, 1815-1914. Cambridge University Press, 1920. XI-420 p. Prix : 18 sh. — CLARK (Ruth). Anthony Hamilton; his life, his works and his family. Londres, John Lane. XII-362 p. Prix : 21 sh. — COHEN (Gustave). Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly. Champion, 1920. In-4°, CXLIX-134 p. — ID. Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle. Ibid. 756 p. — Compte-

Digitized by Google

rendu des travaux de la Chambre de commerce de Lyon. Année 1919. Lyon, impr. Rey. 1920, 623 p. — CORNET (Lucien). 1914-1915. Histoire de la guerre, tomes I-IV. Charles-Lavauzelle. 380, 360, 344 et 386 p. Prix : 7 fr. 50, 9 et 10 fr. — CORTI (E. C.). Alexander von Battenberg: sein Kampf mit den Zaren und Bismark. Vienne, Seidel, 1920. 351 p. Prix : 40 m. — Cours professé à la Faculté de droit de Paris aux étudiants américains, mai-juin 1919. I. G. MAY : Introduction à la science du droit. II. Ch. LEFEBVRE : La famille en France dans le droit et dans les mœurs. III. Ch. GIDE : De la transformation ou de l'abolition du salariat. Giard et Brière. v-457 p. Prix : 25 fr. — CROWELL (J. Franklin). Government war contracts. Oxford University Press. XIV-357 p. Prix : 1 dol. — DAUMET (Georges). Benoît XII, 1334-1342. Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France. Introduction et index. E. de Boccard, 1920. In-4°. — DELATTRE (Floris). La pensée de J. H. Newman. Payot, 1920. 306 p. Prix : 5 fr. — DELEHEYE (Hippolyte). Les passions des martyrs et les genres littéraires. Bruxelles, Société des Bollandistes. VIII-447 p. — DE PACHTÈRE (F.-G.). La table hypothécaire de Veleia; étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance. Champion, 1920 (Bibl. de l'École des hautes études, n° 228). XIX-117 p. — DRIAULT (Édouard). La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres. 8e édit. Félix Alcan. XV-479 p. Prix : 15 fr., plus major. 40 %. — DUBOIS (général A.). Deux ans de commandement sur le front de France, 1914-1916, tomes I et II. Charles-Lavauzelle, 280 et 292 p., cartes. — DUCHESNE (L.). Origines du culte chrétien. 5e édit. E. de Boccard, 1920. VIII-574 p. Prix : 15 fr. — DUNAN (Marcel). L'Autriche. F. Rieder. 124 p. Prix : 5 fr. — ENLART (Camille). Villes mortes du moyen âge. E. de Boccard, 1920. 167 p. — FERRAR (W. J.). The proof of the Gospel. Londres, Society for promoting christian Knowledge, 1920. 2 vol. XL-271 et 237 p. Prix : 30 sh. — FRIGNET-DESPRÉAUX (colonel). Le maréchal Mortier, duc de Trévise, tome III, 1804-1807. Berger-Levrault, 1920. 433 p. et 2 cartes. Prix : 30 fr., plus major. 50 %. — FUETER (Ed.). Weltgeschichte der letzten hundert Jahren, 1815-1920. Zurich, Schulthess. VII-674 p. Prix : 30 fr. — GAGNEUR (capitaine Maurice). Napoléon, d'après le Mémorial de Sainte-Hélène. Delagrave. In-18, VIII-300 p. Prix : 7 fr. — GAUVAIN (A.). L'Europe au jour le jour, tome IX. Bossard. X-519 p. Prix : 18 fr. — GÉNESTAL (R.). Le « Privilegium fori » en France, du décret de Gratien à la fin du XIVe siècle, tome I. E. Leroux. — GEOFFROY DE GRANDMAISON. Un caractère de soldat : le capitaine Pierre de Saint-Jouan, 1888-1915. Plon-Nourrit, 1920. In-16, XX-277 p. Prix : 7 fr. — GINISTY (Paul) et GAGNER (capitaine Maurice). Histoire de la guerre par les combattants, tomes I-III. Garnier, 1917-1920. 562-353 p. — GOLDZIHER (I.). Le dogme et la loi de l'Islam; trad. par Félix ARIN. Geuthner, 1920. VIII-315 p. Prix : 25 fr. — GOT (Ambroise). L'affaire Miss Cavell, d'après les documents inédits de la justice allemande. Plon-Nourrit. In-16, VI-177 p. Prix : 5 fr. — GRABMANN (Martin).

Digitized by Google

Saint Thomas d'Aquin ; trad. par E. VANSTEENBERGHE. Bloud et Gay, 1920. VIII-228 p. — GUIBAL-ROLAND. La vie polonaise. E. de Boccard, 1920. In-18, X-304 p. Prix : 7 fr. 50. — HARDY (Georges). La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854. Larose. XXXIII-376 p. — HOMO (Léon). La Rome antique. Histoire-guide des monuments de Rome depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares. Hachette. VIII-360 p. — IWASAKI (Uichi). The working of forces in Japanese politics, 1867-1920. New-York, Columbia University. 141 p. — LAURENT (J.). L'Arménie en Byzance et l'Islam, depuis la conquête de l'Islam jusqu'en 886. E. de Boccard, 1919. XII-398 p. — LAVAQUERY (abbé E.). Le cardinal de Boisgelin, 1732-1804. Plon-Nourrit. 2 vol., 410 et 411 p. — LEGER (Louis). Les anciennes civilisations slaves. Payot. 232 p. Prix : 4 fr. — LEGGE (F.). Philosophumena. Londres, Society for promoting christian Knowledge. VI-180 et 189 p. Prix : 30 sh. — LESLIE (Shane). Henry Edward Manning, his life and labours. Londres, Burns, Oates et Washbourne. XXIII-516 p. Prix : 25 sh. — LLOYD (John William). Cooperative and other organized methods of marketing California horticultural products. Urbana, Illinois. 142 p. Prix : 1 dol. 25 c. — LUKE (H. C.). Cyprus under the Turks, 1571-1878. Oxford, University Press. In-16, 281 p. Prix : 8 sh. 6 d. — MACKINNON (James). The social and industrial history of Scotland. Londres, Longmans. VIII-298 p. Prix : 16 sh. — MARTIN (Charles E.). The policy of the United States as regards intervention. New-York, Columbia University Press. 172 p. Prix : 2 dol. — MASSON (Frédéric). La vie et les conspirations du général Malet, 1754-1812. Ollendorff. In-12, 311 p. Prix : 12 fr. — MATHIEZ (Albert). Robespierre terroriste. « La Renaissance du livre ». In-18, 190 p. Prix : 4 fr. 50. — MELAS (Georges-M.). L'ex-roi Constantin ; souvenirs d'un ancien secrétaire. Payot. XV-277 p. Prix : 15 fr. — MERMEIX. Les négociations secrètes et les quatre armistices. Ollendorff. In-12, 355 p. Prix : 8 fr. — MINER (Clarence E.). The ratification of the federal constitution by the State of New York. New-York, Columbia University. Prix : 1 dol. 50 c. — MOLLAT (G.). Jean XXII, 1316-1334. Lettres communes. 18e fasc. E. de Boccard, 1920. In-4°, 192 p. — MOUSSET (Albert). Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne. Champion. Gr. in-4°, IV-539 p. — NIPPOLD (Ottfried). Le chauvinisme allemand. Payot. IX-651 p. Prix : 25 fr. — PALAT (général). La Grande Guerre sur le front occidental. Tome VI : la victoire de la Marne, 5-13 septembre. 1920. 495 et VII p. Prix : 15 fr. — PARK (Joseph H.). The english reform bill of 1867. New-York, Columbia University, 1920. 285 p. Prix : 3 dol. — POINCARÉ (Raymond). Messages, discours, allocutions, lettres et télégrammes, tome III. Bloud et Gay. 507 p. Prix : 10 fr. — ID. Les origines de la guerre. Plon-Nourrit. In-16. 282 p. Prix : 10 fr. — POUPARDIN (René). Recueil des actes des rois de Provence, 855-928. Klincksieck. In-4°, LVIII-155, p. Prix : 13 fr., plus major. 75 °/₀. — QUINTAVALLE (Ferruccio). Cronistoria della guerra mondiale. I. Milan, Hœpli. In-16. XXXIV-800 p. Prix : 24 l. — RAD-

Digitized by Google

HAKMUND MOOKERIJ. Local government in ancient India. 2e édit. Oxford, Clarendon Press, 1920. XXV-338 p. — R. (J.). Foch; essai de psychologie militaire. Payot. In-12, 211 p. Prix : 6 fr. — RÉAU (Louis). L'art russe. Henri Laurens. XI-387 p. et 104 pl. — RÉCALDE (I. DE). Écrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites, 1658-1659. « Éditions et librairie ». In-12, 403 p. Prix : 7 fr. — RENOUVIN (Pierre). Les assemblées provinciales de 1787. A. Picard et Gabalda. XXX-405 p. — REVOL (J.). L'effort militaire des Alliés sur le front de France. Payot. In-12, 91 p. Prix : 5 fr. — RIVETTA (Pietro Silvio). Storia del Giappone secundo le fonti indigene. Rome, Ausonia, 1920. XVI-159 p. Prix : 10 l. — RODOCANACHI (E.). La Réforme en Italie, 2e partie. Aug. Picard. 608 p. — RONARCH (vice-amiral). Souvenirs de la guerre 1914-1915. Payot. 336 p. Prix : 16 fr. — RUSSELL (C. H. St. L.). The tradition of the roman empire; a sketch of european history. Londres, Macmillan. VIII-280 p. Prix : 6 sh. — SAINT-ANDRÉ (Claude). Louis XV. Émile-Paul. 271 p. Prix : 10 fr. — SAINT-SIMON. Mémoires, t. XXXI. Hachette. 547 p. — SCHELTEMA (J. F.). The Lebanon in turmoil. Syria and the Powers in 1860. Yale University Press, New Haven, 1920. 203 p. — SCHELVEN (A. VAN). Kerkeraads-Protocollen der nederduitsche Vluchstelingen kerk to Londen, 1560-1563. Amsterdam, Müller. XIX-555 p. — SIMPSON (Kemper). The capitalization of Goodwill. Baltimore, J. Hopkins Press. 105 p. — SMITH (C. Henry). The Mennonites. Berne, Indiana, 1920. 340 p. Prix : 2 dol. 25 c. — SMITH (Miss L. M.). The early history of themon astery of Cluny. Oxford University Press, 1920. X-225 p. Prix : 16 sh. — SRBIK (Heinrich, RITTER VON). Wallenstein's Ende. Vienne, Seidel. XVI-408 p. Prix : 60 m. — STANTON (Vincent Henry). The Gospels as historical documents. III : the fourth Gospel. Cambridge University Press. X-293 p. Prix : 20 sh. — STEIN (Arthur). Rœmische Reichsbeamte der Provinz Thracia. Sarajevo, 1920. VI-137 p. — VATTEL (M. DE). Le droit des gens; texte de 1758. Washington, Carnegie Institute, 1916. 3 vol. in-4°, LIX-XXVI et 544, 375 et LIX-398p. — VEITH (Georg). Der Feldzug von Dyrrhachium zwischen Cæsar und Pompejus. Vienne, Seidel, 1920. XIX-267 p. et cartes. Prix : 80 m. — VESNITCH (Milenko R.). La Serbie à travers les âges. Bossard, XII-160 p. Prix : 9 fr. — VILLENEUVE-TRANS (R. DE). A l'ambassade de Washington, octobre 1917 à avril 1919. Ibid. 286 p. Prix : 9 fr. — WATKINS (Gordon S.). Labor problems and labor administration in the United States during the world war. Urbana, University of Illinois. 117 et 247 p. Prix : 1 dol. chaque vol. — WEIL (commandant M.-H.). D'Ulm à Iéna; correspondance inédite du chevalier de Gentz avec Francis James Jackson, ministre de la Grande-Bretagne à Berlin. Payot. 336 p. Prix : 18 fr. — WILSON (Woodrow). Histoire du peuple américain; trad. par Désiré ROUSTAN. Bossard. Tome I, 1918-1919. 644 p. Prix : 20 fr.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — Le Bibliographe moderne. Janvier-juin 1920-1921, nos 115-117. — Paul LE CACHEUX. Le fonds de l'abbaye de Savigny et la mission de Natalis de Wailly à Mortain (en 1839, N. de Wailly fit transporter aux Archives du royaume à Paris environ 1,700 documents sur cette abbaye qui se trouvaient à la sous-préfecture et à l'hôtel de ville de Mortain ; ceux qu'il dédaigna furent déposés en 1853 aux archives de la Manche à Saint-Lô, si bien que le fonds est coupé en deux). — Maurice ROUSSET. Supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lunéville (no 197 à 210). — H. STEIN. La succursale plantinienne de Paris (rue Saint-Jacques, près des Mathurins; de 1567 à 1608; les gérants de cette succursale : la famille Gilles Beys). — Chronique des archives. — Chronique des bibliothèques. = C.-rendus : *C. Couderc.* Bibliographie historique du Rouergue; t. I : A-K (excellent). — *Jacques Soyer.* Répertoire bibliographique sommaire de l'histoire du département du Loiret, 1er fascicule. Généralités (heureuse tentative). — *R. J. Odavitch.* Essai de bibliographie française sur les Serbes, Croates et Slovènes depuis le commencement de la guerre actuelle (essai intéressant auquel il faudra ajouter un supplément). — *P. Masson.* Éléments d'une bibliographie française sur la Syrie (M. Masson, guide érudit, aurait dû donner son opinion sur la valeur des ouvrages cités). — *M. Nijhoff.* L'art typographique dans les Pays-Bas, 1500-1540, fasc. I à XXI (reproductions en fac-similés). — *Id.* Nederlandsche Bibliographie von 1500 tot 1540 (indispensable accompagnement de l'album). — *C. P. Burger.* De Incunabelen en de Nederlandsche uitgaven tot 1540 in de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam (excellent; classés d'après les pays d'origine). — *Emm. de Bom* et *H. Pottmeyer.* De Incunabelen of Wiegedrukken van de Hoofdbibliotheek der Stad Antwerpen (dans l'ordre de classement du catalogue).

2. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1921, janvier-mars. — H. PATRY. La captivité de Bernard Palissy pendant la première guerre de religion, 1562-1563 (d'après un opuscule de lui récemment découvert par M. Édouard Rahir et deux arrêts du parlement de Bordeaux). — E. LE PARQUIER. Les sources de l'histoire du parlement de Normandie de Floquet de 1560 à 1562; suite (l'affaire du guet du 22 novembre 1560, les troubles de décembre

Digitized by Google

1560, l'application de l'édit de Saint-Germain, 1561). — N. Weiss. Les aventures de Guillaume Chenu de Chalezac, seigneur de Laujardière, au pays des Cafres, 1686-1689 (publie la relation de ce gentilhomme qui se trouve à la bibliothèque de Magdebourg). = C.-rendus : *M. Ver.* La cantilène huguenote (important). — *Étienne Giran.* Sébastien Castillon et la réforme calviniste, les deux réformes, avec préface de *F. Buisson* (émouvant). — *Camille Rabaud.* Paul Rabaud, apôtre du Désert (dans la collection : les Héros de la foi). — *Colin Graham Botha.* The french refugees at the Cape (ne laisse rien à désirer). — *Boulay de la Meurthe.* Histoire de la négociation du Concordat de 1801 (bon).

3. — Bulletin hispanique. 1921, janvier-mars. — G. Cirot. Fernán González dans la chronique léonaise; suite au n° suivant (discute la formation de la légende; à suivre). — A. Morel-Fatio. Catalogue des manuscrits de sa bibliothèque (ces manuscrits ont été donnés à la bibliothèque de Versailles; 93 numéros; à suivre). — J. Sarrailh. Quelques sources du Cádiz de Galdòs (il a consulté surtout l'histoire de Cadix de 1810 à 1812 par Adolfo de Castro, les souvenirs d'Alcalá Galiano et l'histoire du comte de Toreno). — G. Le Gentil. Le mouvement intellectuel en Portugal (histoire et travaux de l' « Academia das sciencias de Lisboa »). — G. Cirot. Cervantes et les frères Tharaud (une page de « Rabat ou les heures marocaines »). = C.-rendus : *César Morán Bardón.* Investigaciones acerca de arqueologia y prehistoria de la región salmantina (on signale les plus importantes de ses découvertes). — *D. Ricardo Vélasquez Bosco.* Medina Azzahra y Almariya (résultats des fouilles opérées dans deux palais près de Cordoue, le premier construit par l'émir Abd Er Rahmane, le second par le ministre El Mansour). — *Duque de Berwick y de Alba.* Contribución al estudio de la persona del III duque de Alba (discours de réception à l'Académie d'histoire; quelques traits nouveaux ajoutés à l'histoire du fameux gouverneur des Flandres). = Avril-juin. R. Costes. Pedro Maxia, chroniste de Charles-Quint; suite et fin (divers appendices). — J.-J.-A. Bertrand. Paul-Ferdinand Buchholz (l'auteur de la pseudo-biographie de Mariana). — A. Morel-Fatio. D. Juan Antonio Llorente (documents inédits sur ce personnage qui, réfugié en France, fit paraître chez Treuttel et Würtz, en 1817-1818, l'Histoire de l'inquisition en Espagne). — M. Bataillon. Les sources historiques de *Zaragoza*, dans les *Episodios nacionales* de Galdós (concordances avec les récits du comte de Toreno et d'Alcaide). — A. M.-F. J. H. Wiffen (le traducteur anglais de Garcilaso, en 1823). = C.-rendus : *R. de Orueta.* Berreguete y su obra (catalogue des œuvres du sculpteur castillan du XVIe siècle). — *Henry Thomas.* Spanish and Portuguese romances of chivalry (leçons faites à l'Université de Cambridge). — Analecta Montserratensia; t. I et II (description de soixante et onze manuscrits de cette célèbre bibliothèque; histoire de l'imprimerie de Montserrat; catalogue des incunables et des imprimés de 1518 à 1526).

Digitized by Google

4. — Journal des savants. 1920, septembre-octobre. — A. MERLIN. La civilisation carthaginoise (d'après le t. IV de Stéphane Gsell; l'apport des Phéniciens, des Libyens, des Grecs; rôle de Carthage dans la civilisation générale). — G. FAGNIEZ. La marine française au XVIIe siècle; II (d'après Ch. de La Roncière; l'œuvre de Colbert). — Louis LEGER. La vie académique des Yougo-Slaves (l'Académie sud-slave d'Agram et l'Académie des sciences de Belgrade). = C.-rendus : *R. Forrer.* Das römische Zabern (excellent). — *L. Bréhier.* L'art chrétien. Son développement iconographique (bien renseigné et sait dominer son sujet). — *P. Batiffol.* Études de liturgie et d'archéologie chrétienne. — *Id.* Leçons sur la messe (on peut avoir confiance en un tel guide). — *Ch. Diehl.* Histoire de l'empire byzantin (remarquable tableau en raccourci). — *W. Blommaert.* Les châtelains de Flandre (conclusions nouvelles). — *H. Waquet.* Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles (bon). — Ajuntament de Barcelona (renseigne sur les publications de Barcelone). — *J.-Roger Charbonel.* La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin (c'est un chantier de construction ; l'édifice n'est pas fait). — *William Henry Deale.* Spencer Fullerton Baird (1823-1876; l'un des fondateurs de la Smithsonian Institution). = Novembre-décembre. P. MONCEAUX. L'évolution intellectuelle de saint Augustin (d'après les thèses de P. Alfaric; « travaux importants, copieux et solides qui, sur bien des points, apportent du nouveau »). — C. HUART. Saadi, poète persan (d'après le volume de Henri Massé; Saadi vécut fin XIIe-début du XIIIe siècle : « Son œuvre est un miracle et le miracle est la preuve de la qualité du saint. ») — M. BESNIER. Le commerce romain dans la Méditerranée orientale (d'après la thèse de Jean Hatzfeld; expansion des trafiquants italiens; leur activité; leur rôle social et politique). = C.-rendus : *C. Jullian.* Histoire de la Gaule; t. V et VI (tout à fait remarquable). — *Carolus Clemen.* Fontes religionis persicae (recueil édité avec soin). — *J. Carcopino.* La loi de Hiéron et les Romains (contribution de premier ordre à l'histoire du gouvernement provincial de Rome). — *L. Pastor.* Die Stadt Rom zu Ende der Renaissance (fait revivre la Rome de l'époque de Sixte-Quint). = 1921, janvier-février. H. LEMONNIER. La création d'une ville seigneuriale : Chantilly, 1692-1740 (d'après le livre de G. Macon; comparaison de Chantilly avec deux autres cités créées au XVIIe siècle : Richelieu et Versailles). — Ed. CUQ. Les pierres de bornage babyloniennes du British Museum; suite au numéro suivant (d'après le catalogue de L. W. King; examine à ce propos la question de la propriété et ses modes de transmission). — A. REBELLIAU. Les nonces en France sous Louis XIII (d'après le recueil d'Auguste Leman; ce que nous apprend cette publication). — H. D. Les catalogues des collections de M. Pierpont Morgan. = C.-rendu : *Paul Marty.* L'émirat des Trarzas (situé le long des côtes de l'Atlantique, au nord de Saint-Louis et du Sénégal; curieux). = Mars-avril. E. BABELON. Le voyage archéologique des PP. Janssen et Savignac en Arabie (d'après les trois tomes où ils

Digitized by Google

ont raconté leur mission; moisson abondante de documents qu'ils ont rapportée). — L. MIROT. La pénétration des étrangers en France; I (d'après le livre de J. Mathorez; examine l'apport étranger jusqu'à la fin du XVe siècle). — M. PROU. Robert de Lasteyrie, article nécrologique. = C.-rendus : *Carl Maria Kaufmann.* Handbuch der altchristlichen Epigraphik (au courant, mais est-ce bien un manuel?). — *Homero Seris.* La colección cerventina de la Sociedad Hispánica de América (modèle d'exactitude). — *Ibn Muyassar.* Annales d'Égypte (sous la dynastie des Fatimides; édition par *Henri Massé* du texte arabe d'après l'unique manuscrit de la Bibliothèque nationale). — *Léo Verriest.* Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut, du XIe siècle à la Révolution (ouvrage un peu confus, mais de valeur).

5. — Nouvelle revue historique du droit français et étranger. 1919, octobre-décembre. — C. APPLETON. Contribution à l'histoire du prêt à intérêt à Rome. Le taux du « fenus unciarum » (ce taux était de 12 %; mais se payait-il par mois ou par an? L'auteur se prononce pour la première solution, en faisant observer que le taux de 12 % par mois pour des emprunts faits à court terme ne correspond en aucune façon à un taux de 100 % par an). — Georges BOULEN et Olivier MARTIN. « Des fiez à l'usage de France » (nouvelle édition d'un texte publié pour la première fois par G. Thaumas de la Thaumassière, en 1679, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu; il s'agit d'une œuvre privée, rédigée entre 1340 et 1388 et qui fournit d'importants renseignements sur le droit féodal. L'introduction est continuée dans le numéro suivant; classement des manuscrits). — Théodore REINACH. Un code fiscal de l'Égypte romaine : le gnomon de l'idiologue (document provenant d'un papyrus d'Égypte, dont le texte grec est reproduit par M. Reinach avec la traduction française en regard; dans le numéro suivant, on donne un commentaire détaillé des articles qu'il renferme. L'idiologue est le fonctionnaire chargé de rechercher les biens qui doivent échoir au fisc impérial; le gnomon est un règlement d'administration publique; le gnomon dont on a ici un abrégé a été adressé par l'idiologue en exercice à ses collaborateurs provinçiaux; le document se place entre les années 150 et 161 ap. J.-C.). — Paul FOURNIER. Notes complémentaires pour l'histoire des canonistes du XIVe siècle (il ne faut pas distinguer deux Stephanus Provincialis; il n'y en a eu qu'un, Étienne Bonnier; Stephanus Tro... est Étienne Troche, dit Martinenches; Petrus de Stagno est Pierre d'Estaing, successivement évêque de Saint-Flour, archevêque de Bourges, cardinal, mort en 1377). — H. LÉVY-BRÜHL. Observations critiques sur deux chapitres des établissements de saint Louis (livre I, ch. 59 et 143). — P.-F. FOURNIER. La première édition des notes de Cujas sur Ulpien (1554). = 1920, janvier-juin. Aug. DUMAS. Encore la question : « Fidèles ou vassaux? »; I (la distinction entre la foi et l'hommage est étrangère aux premiers siècles de la féodalité; elle ne devient nette qu'au XIIIe siècle; l'hommage, c'est

Digitized by Google

alors la cérémonie qui précède l'investiture d'un fief et par laquelle le vassal s'oblige à remplir les services du fief; la foi, c'est le lien, plus ou moins vague, unissant le sujet au seigneur qui exerce la puissance publique). — Paul FOURNIER. Notes sur quelques canonistes du XIVe siècle (Raymond de Salgues; sa biographie, ses œuvres). — P.-F. GIRARD. Deux nouvelles lettres de Cujas (2 juin 1571 et 29 janvier 1584). = C.-rendus : *Charles Porée*. Études historiques sur le Gévaudan (série de mémoires archéologiques ou relatifs à l'histoire des institutions). — *H. Prentout*. Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers ducs normands (remarquable). — *H. Carré*. La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle (tableau intéressant et bien documenté). — *H. Waquet*. Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles (beaucoup de faits; n'en a pas montré l'ensemble). — *Ed. Maugis*. Histoire du Parlement de Paris, t. II (des guerres de religion à la mort de Henri IV; ne traite que de l'histoire politique et ne veut connaître que les registres du Parlement).

6. — **Polybiblion.** 1921, janvier. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : l'Angleterre au feu. Dépêches de Sir *Douglas Haig*, décembre 1915-avril 1919, mises en français par le commandant *Gemeau* (rapports détaillés du plus haut intérêt); général *Mangin*. Comment finit la guerre (en réalité une histoire de toute la guerre). — Abbé *A. Anthiaume*. Évolution et enseignement de la science nautique en France et principalement chez les Normands (labeur considérable). — *Tourneur-Aumont*. Études de cartographie historique sur l'Alémanie (étayé sur des bases solides). — *Maurice Brillant*. Les mystères d'Éleusis (expose les résultats acquis). — *Giuseppe La Mantia*. Codice diplomatico dei re aragonesi di Sicilia, 1282-1355, t. I (publication importante). — Œuvres du cardinal *de Retz*, supplément à la correspondance par *Claude Cochin* (170 lettres, vingt appendices). — *Émile Magne*. Le grand Condé et le duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV, 1664-1667 (véritable chronique de la cour du grand Roi). — *P. Quentin-Bauchart*. La crise sociale de 1848. Les origines de la révolution de Février (remarquable). — Chanoine *Mangenot*. Sion, son sanctuaire, son pèlerinage (excellent; il s'agit de Sion-Vaudemont, sur « la colline inspirée »). — *A. Demangeon*. Le déclin de l'Europe (on lui oppose la puissance des pays neufs, États-Unis, Brésil, Japon). = Février-mars. Henri FROIDEVAUX. Géographie; voyages (comptes-rendus de dix-sept ouvrages, dont ceux de *Schrader*, *James Bryce*, *Pierre Denis*, *F. Gautier*, etc.). — G. MOLLAT. Hagiographie et biographie ecclésiastique (signale trente volumes). — Publications relatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : *Charles Benoist*. L'Europe en feu (publie ses chroniques de la « Revue des Deux Mondes »); *Alfred H. Fried*. Mein Kriegs-Tagebuch, t. III et IV (du 1er août 1916 au 30 juin 1919; très instruc-

Digitized by Google

tif); *Marcel Jay*. Le général Gouraud. De Fez à Strasbourg (émaillé d'anecdotes). — *J. Carcopino*. La loi de Hiéron et les Romains (très clair dans des discussions juridiques difficiles). — *G. Goyau*. Sainte Jeanne d'Arc (étude sur la renommée de Jeanne). — *C. Enlart* Villes mortes du moyen âge (Hesdin, Térouanne, Maguelone, Aleria en Corse, Wisby dans l'île de Gotland, Famagouste dans l'île de Chypre; description très pittoresque). — *Imbart de la Tour*. Histoire politique, des origines à 1515, dans l'Histoire de la nation française de *Hanotaux* (clair; intéressantes vues générales). — *Richard de Boysson*. L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Bas-Quercy (excellent). — *É. Sageret*. Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat, 4 vol. (enquête minutieuse et impartiale). — *Boulay de la Meurthe*. Histoire de la négociation du Concordat de 1801 (excellent). — *St. du Moriez*. La question polonaise vue d'Allemagne. L'organisation de l'est de l'Europe (la Pologne constitue un point d'appui contre la Prusse à la mentalité conquérante, et, en se servant de ce pays, on peut organiser l'est de l'Europe de manière à le soustraire à l'emprise germanique). = Avril. Louis MAISONNEUVE. Philosophie. — Publications rélatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : Général *Niox*. La Grande Guerre (récit vivant); vice-amiral *Ronarc'h*. Souvenirs de la guerre. I : Août 1914-septembre 1915 (récit de l'admirable défense de Dixmude); *von Hindenburg*. Aus meinem Leben, trad. française (bien des jugements erronés, mais œuvre de vérité et d'impartialité); Sir *George Arthur*. Kitchener et la guerre 1914-1916 (effort produit par la Grande-Bretagne). — Biographies de sainte Jeanne d'Arc par Mgr *Touchet*, *Albert Renaud*, Mgr *Henri Debout*. — *Étienne Dupont*. Les exilés de l'ordre du roi au Mont-Saint-Michel, 1685-1789 (réfute ce qu'il appelle « les légendes criminelles de l'histoire »). — *M. Giraud*. Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV (impartialité rigoureuse). — *Georges Pariset*. La Révolution. Le Consulat et l'Empire, 2 vol. de l'Histoire de France de *Lavisse* (ouvrage qui dénote de hautes et précieuses qualités; mais il y a des réserves à faire). — *Charles Dupuis*. Le ministère de Talleyrand en 1814 (de premier ordre). — *Louis Le Page*. L'impérialisme du pétrole (pose une importante question économique, sociale et politique).

7. — La Révolution de 1848. Décembre 1920-février 1921. — Capitaine BREILLOUT. La révolution de 1848 en Corrèze, février-mai (les huit députés élus le 29 avril; leur biographie). — G. VERGEZ-TRICOM. Les événements de décembre 1851 à Lyon (condamnations que prononce la commission mixte). — F. UZUREAU. Politique d'extrême droite sous la Restauration (extraits de lettres adressées de Paris au chevalier de Sapinaud du Bois, chef d'État-major des gardes nationales de la Sarthe, 1816-1821).

8. — Révolution française. 1921, janvier-mars. — Doctorat de

Digitized by Google

l'abbé *Giraud;* la thèse principale : Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV, est un excellent travail; la thèse complémentaire : Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793, est de même remarquable. Résumé des deux ouvrages par le candidat. — Doctorat du lieutenant-colonel *Tournès.* Thèse : La garde nationale dans le département de la Meurthe pendant la Révolution (résumé de la thèse faite par le candidat, reçu docteur, comme l'abbé Giraud, avec mention *très honorable*), — A. HOUTIN. Quelques notes sur l'histoire des Jésuites (quelques observations sur le t. III du P. J. Burnichon). — L. LÉVY-SCHNEIDER. Le système corporatif dans le Nivernais à la fin de l'Ancien régime (idées générales qui se dégagent de la thèse de M. Gueneau). — Éd. CLAVERY. Le général Narino, précurseur de l'indépendance colombienne († 1823; notes biographiques). = C.-rendus : *Frédéric-Christian Lankhard.* Souvenirs traduits par *W. Bauer* (intéressants sur l'histoire de la Révolution). — *G. Lenôtre.* Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple (M. Lenôtre « est un habile conteur dont la plume légère amuse toujours et instruit quelquefois »). — *Boulay de la Meurthe.* Histoire de la négociation du Concordat de 1801 (mise en œuvre des six volumes de documents publiés antérieurement). — *Marcel Blanchard.* Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne, 1796-1815 (intéressant; on critique le plan). — *G. Lacour-Gayet.* Napoléon, sa vie, son œuvre, son temps (surtout anecdotique). — *Daniel Halévy.* Le courrier de M. Thiers (nombreux documents). — *Albert Houtin.* Le Père Hyacinthe dans l'Église romaine (d'après le journal du P. Hyacinthe). — *Ludovic Naudeau.* Les dessous du chaos russe (connaît bien les êtres et choses de Russie).

9. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1920, 15 décembre. — Feld-maréchal *von Bülow.* Mon rapport sur la bataille de la Marne, trad. par *J. Netter* (relevé minutieux de tous les mouvements de troupes de la deuxième armée allemande jusqu'au 19 septembre 1914). — *Erich von Falkenhayn.* Die oberste Heeresleitung, 1914-1916 (mémoire qui a pour but de justifier les mesures essentielles ordonnées par le généralissime depuis le 14 septembre 1914, où Falkenhayn reçut la succession de Moltke, jusqu'au 29 août 1916). — *L. Thomas.* Les États-Unis inconnus (description des villes moyennes, dont l'essor est déjà considérable, et avec lesquelles nous aurions intérêt à nouer des rapports économiques). — *A. Orregon Luco.* La question du Pacifique, trad. par *E. Vaïsse* (depuis le traité d'Ancon, 1884, qui mit fin à la guerre entre le Chili et le Pérou). — *Ch. Clerc.* Les théories relatives au culte des images chez les auteurs grecs du IIe siècle ap. J.-C. (mérite d'être lu). — *A. Loisy.* Essai historique sur le sacrifice (œuvre magistrale). — *Ch. H. Cunningham.* The Audiencia in the Spanish colonies, as illustrated by the Audiencia of Manila, 1583-1800 (très intéressant). = 1921. Les livraisons du 1er janvier au 1er avril ont été analysées dans la *Rev. histor.*, t. CXXXVI,

Digitized by Google

p. 284-286. = 15 avril. *Carl Clemen.* Die griechischen und lateinischen Nachrichten über die Persische Religion (consciencieux). — Catalogue of the arabic and persian manuscripts in the Oriental public library at Bankipore, t. VI (important). — *H. Hauser.* Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (ce n'est pas un livre, mais un recueil d'articles à peine reliés par des idées générales; cependant, « livre plein et qui donne à penser »). — *Fr. Lachèvre.* Cyrano de Bergerac (on saura désormais que le fameux Gascon des Casteljaloux était d'origine sarde et qu'il naquit à Bergerac, fief situé au canton de Chevreuse, près de Paris; qu'enfin il mena une vie de bohème et qu'il fut poète à ses heures). — *Adrien Huguet.* Le marquis de Cavoye, 1640-1761 (bonne biographie, où le personnage est un peu accablé par le poids des documents). — *Ed. de Marcère.* La France et la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle, 1794-1795 (peu de nouveau, beaucoup de fautes d'impression, mais l'ensemble est instructif). — *Alfred de Curzon.* L'enseignement du droit français dans les Universités de France aux XVIIe et XVIIIe siècles (traite surtout de la manière dont l'enseignement du droit a été tardivement introduit dans les Universités). — *O. Karmin.* Le transfert de Chambéry à Fribourg de l'évêché de Genève, 1815-1819 (utile recueil de documents nouveaux). = 1er mai. Ch. RIST. Les finances de guerre de l'Allemagne (enquête menée avec un remarquable esprit d'impartialité scientifique). — G. GAILLARD. L'Allemagne et le Baltikum (important). — G. PARISET. Le Consulat et l'Empire (excellent). — Fréd. MASSON. La vie et les conspirations du général Malet (pénétrante étude de psychologie). — *H. M. King.* Les doctrines littéraires de la « Quotidienne », 1814-1830 (bon). — *C. H. Wright.* French classicism (fait bien comprendre la nature et l'importance du goût classique en France au XVIIe siècle). — *Marie L. Herking.* Charles Victor de Bonstetten, 1745-1832; sa vie, ses œuvres (bon). = 15 mai. *Labande.* Avignon au XVe siècle (remarquable travail sur l'histoire d'Avignon de 1464 à 1494; beaucoup de documents analysés dans le texte et publiés en appendice). — *E. Rodocanachi.* La Réforme en Italie; 1re partie (ouvrage de vulgarisation utile à consulter, mais qui va un peu à l'aventure sans un plan nettement arrêté; « recueil de matériaux classés de façon provisoire et empirique, en vue d'une enquête qui reste à entreprendre »). — *G. Schelle.* Œuvres de Turgot; t. III (excellent). — *H. Van Houtte.* Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien régime (bon). — *Augustin Cochin.* Les Sociétés de pensée et la démocratie; études d'histoire révolutionnaire (remarquable).

10. — Revue de l'histoire des religions. 1920, novembre-décembre. — A. VAN GENNEPP. Nouvelles recherches sur l'histoire en France de la méthode ethnographique : Claude Guichard, Richard Simon, Claude Fleury (le premier né à Saint-Rambert-en-Bugey au milieu du XVIe siècle, mort à Turin en 1607, dans son livre « Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, Grecs et autres

Digitized by Google

nations, tant anciennes que modernes », paru à Lyon en 1581; le second, 1638-1718, dans ses deux ouvrages, « les Ceremonies et coutumes qui s'observent aujourd'huy parmi les Juifs », 1674, et « Histoire critique de la Créance et des Coutumes des Nations du Levant », 1684; le troisième dans « Les Mœurs des Israélites », 1681). — P. MASSON-OURSEL. Bulletin des religions de l'Inde (articles nécrologiques sur A. Barth et E. Chavannes; de la méthode en histoire des religions; publications récentes : ouvrages de *L. J. Trotter*, *Vincent A. Smith*, *H. G. Rawlinson*, *Joseph Davey Cumingham*, etc.). — P. Hippolyte BOUSSAC. L'animal sacré de Set-Typhon (un chien domestiqué). = C.-rendus : *Edward Chiera*. Lists of sumerian personal names (bon). — Dr *G. Contenau*. Trente tablettes cappadociennes (prouvent l'existence à une haute époque, dans le voisinage du Taurus, d'une société sémitique organisée). — *L. Pareti*. Storia di Sparta arcaïca (des origines jusque vers le milieu du VIIe siècle). — *René Dussaud*. Le cantique des cantiques (hypothèse nouvelle : le livre renferme quatre poèmes; objections qu'elle soulève). — *H. A. Walter*. The Ahmadiya movement (à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Ahmad, fondateur de cette doctrine, est mort en 1908). — *Charles Renel*. Les amulettes malgaches (excellent). — *F. Mourret*. Le concile du Vatican d'après des documents inédits (ouvrage édifiant). = A la Société Ernest-Renan, M. MAYER-LAMBERT fait une communication intitulée : « Quelques observations sur le caractère littéraire des Prophètes. »

11. — **Revue des études anciennes**. 1921, janvier-mars. — A. CUNY. Questions gréco-orientales. XII. L'inscription lydo-araméenne de Sardes; suite (examine, après le texte araméen, le texte lydien). — P. CLOCHÉ. Le discours de Lysias contre Hippothersès (on y trouve quelques renseignements sur la restauration démocratique à Athènes en 403). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. LXXXIV. La question des « poypes » (on donne ce nom à des buttes artificielles en terre, à forme conique, d'ordinaire entourées de fossés; ce sont des tertres funéraires). — A. BLANCHET. Recherches sur les « grylles », à propos d'une pierre gravée trouvée en Alsace (au sud de Benfeld; on y a gravé une de ces figures grotesques connues sous le nom de grylles et qui servaient de talisman). — Ch. MARTEAUX. Note sur Chamerande (nom de lieu qui signifierait un chemin près d'une limite). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *Pericle Ducati*. L'arte classica (des origines à la mort de Théodoric, 526 ap. J.-C.; livre de vulgarisation bien conçu et parfaitement exécuté). — *Jean Lesquier*. L'armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien (œuvre magistrale). — *Eugène Albertini*. Sculptures antiques du Conventus Tarraconensis (excellent catalogue, imprimé avec un luxe « d'avant-guerre »). — *Marcellin Boule*. Les hommes fossiles, éléments de paléontologie humaine (livre d'une intelligence supérieure et d'une science absolue). = Avril-juin. P. PERDRIZET.

Digitized by Google

Copria (ce nom de famille se trouve souvent dans l'Égypte de l'époque impériale; il indique des enfants qui étaient exposés sur des terrains vagues de décharge, qui venaient ἐκ κοπρίας). — L. HAVET. La fable du loup et du chien (la fable de Phèdre est une fable à clef; le loup est Arminius, le vainqueur de Varus; le chien son frère Flavus, qui a longtemps touché des *stipendia* romains). — C. JULLIAN. Les tares de la « Notitia dignitatum » : le duché d'Armorique (les renseignements que nous donne à ce sujet la *Notitia* sont insuffisants et, sans doute, erronés). — J. LOTH. Le gaulois *Turno* dans les noms de lieux (le mot doit signifier éminence, hauteur). — E. DUPRAT. Notes sur Saint-Jean-de-Garguier (inscription, fragment de sculpture, monnaies, qui ont été trouvées dans ce domaine des environs de Marseille). — Adrien BLANCHET. Une inscription d'Antibes, composée sous François Ier (invitation faite au roi de visiter la ville). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *C. Autran.* Phéniciens (des parties brillantes, mais l'ensemble ne tient pas debout). — *J. G. Frazer.* Les origines magiques de la royauté, traduction *Loyson* (beaucoup de conjectures). — *Alice Brenot.* Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution (clair et bien conduit). — *Roy C. Flickinger.* The greek theater and its drama (excellent). — *Fr. Poulsen.* Delphi (bon). — *A. Reinach.* Recueil Milliet : textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne, t. I (véritable encyclopédie de la peinture antique). — *J.-E. Sandys.* Latin epigraphy (premier manuel épigraphique imprimé en Angleterre).

12. — Le Correspondant. 1921, 10 mai. — Pierre DE NOLHAC. Ronsard humaniste; suite et fin. - Frédéric OZANAM. Lettres inédites à Victor Cousin, 1839-1841 (huit lettres permettant de suivre les débuts d'Ozanam dans l'Université). — Maximo DEL CAMPO. La question du Pacifique et l'Amérique latine. — Louis DIMIER. Les rues et monuments de Paris et leur avenir. = 25 mai. *** France et Suisse. Petites zones et grands traités. — *** Les dernières manifestations du gouvernement des soviets. Les concessions aux étrangers et l'entente avec les paysans. — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps. II. Les dernières années de l'Empire; suite (les élections de 1869 et la formation du ministère Ollivier).

13. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 20 janvier. — Léonce DE GRANDMAISON. La vie religieuse au grand siècle. La tradition mystique dans la Compagnie de Jésus (d'après le livre de Henri Bremond : le P. Louis Lallemant, le P. Jean-Joseph Surin). — Stephen BROWN. La crise présente de l'Irlande par un Irlandais; suite les 5 et 20 février (articles très sympathiques à la cause de l'Irlande; toutefois, l'auteur, avec les évêques irlandais, condamne tout crime, de quelque côté qu'il soit commis). — Alexandre BROU. La soumission de Fénelon d'après la correspondance de Bos-

Digitized by Google

suet (t. XI). — Paul DUDON. Un centenaire. La découverte du détroit de Magellan (octobre-novembre 1520). = 5 février. *** La question rhénane; fin le 20 février (comment la question s'est posée de novembre 1918 à septembre 1919; comment elle se pose actuellement; croit à une révolte de la Rhénanie catholique contre les lois scolaires écartant le prêtre de l'école). — Guillaume DE JERPHANION. Choses d'Orient. Sur l'antique Byzance (d'après les travaux de Diehl, Bréhier, Mgr Batiffol, Laurent, Millet). = 20 février. Paul DUDON. Bulletin d'histoire religieuse chez les protestants (les questions internationales; en face de l'église catholique; l'organisation du protestantisme français). = 5-20 mars. Adhémar D'ALÈS. Le catholicisme de saint Augustin (d'après le livre de Mgr Batiffol). — F. P. Les épreuves des « Moines d'Occident » et de leur auteur (lettres inédites de Montalembert sur l'accueil fait à son ouvrage). — Jules LEBRETON. La Pologne à la veille du plébiscite de la Haute-Silésie (justifie les revendications polonaises). — P. TREILHARD DE CHARDIN. Les hommes fossiles (d'après le volume de M. Boule). = C.-rendus : le P. *Antoine Rabbath*. Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient, XVIe-XIXe siècles (le P. *Tournebize* vient de faire paraître le fascicule III du tome II; pièces du plus haut intérêt). — *Jean-H. Mariéjol*. Catherine de Médicis (remarquable). = 5 avril. *Jehan de Witte*. L'offre de paix séparée de l'Autriche et les négociations du prince Sixte (croit que la paix séparée aurait pu être conclue en juin 1917). — Joseph BOUBÉE. Deux œuvres catholiques et françaises à la Trinitad (l'orphelinat de Belmont, la léproserie de Cocorite, fondés par des Dominicaines françaises). = 20 avril. Paul DUDON. Sur le cercueil de Napoléon (impressions causées par sa mort). — Edward F. GARESCHÉ. Le cardinal Gibbons. — Adhémar D'ALÈS. A Byzance. Psellos et Cérulaire (à propos des deux thèses d'Émile Renauld). = 5 mai. François DATIN. L'anglicanisme et les problèmes du temps présent; fin le 20 mai (à propos de la sixième conférence de Lambeth, réunie le 5 juillet 1920. Les tentatives d'union entre les communautés protestantes chrétiennes aboutiront-elles? L'auteur rêve d'un retour au catholicisme). — Adhémar D'ALÈS. Saint Augustin en Sorbonne (il s'agit des deux thèses de Charles Boyer). = C.-rendus : *O. Braunsberger*. Petrus Canisius (d'une valeur exceptionnelle). — *C. Autran*. Phéniciens (voit des Phéniciens partout, sauf en Phénicie). — *D. Sebastian Puig y Puig*. Pedro de Luna, ultimo papa de Aviñon (avec 219 documents; ouvrage important). = 20 mai. A. DORE. Le « réveil égyptien » (le mouvement est dirigé contre tous les étrangers et tous les chrétiens). — L. ROURE. Une gloire du pays rhénan : Nicolas de Cues (d'après la thèse de Éd. Vansteenberghe). — J. BOUBÉE. Le mouvement religieux hors de France. République de Cuba : catholicisme et vie publique à La Havane. = C.-rendus : *É. Magne*. Lettres inédites du prince de Condé et du duc d'Enghien à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV, 1664-1667 (intéressant).

Digitized by Google

— *G. Pannenfant.* Les séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle (très précis, mais s'arrête un peu trop aux faits matériels). — *A. Astrain.* Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España, t. VI, 1652-1725 (remarquable). — *Éd. Lecompte.* Les Jésuites au Canada au XXe siècle, t. I, 1842-1872 (très documenté).

14. — Mercure de France. 1921, 1er mai. — Gabriel BRUNET. Napoléon et l'adaptation au malheur (commentaire de ce mot de l'empereur en 1816 : « Je crois que la nature m'avait calculé pour les grands revers; ils m'ont trouvé une âme de marbre, la foudre n'a pu mordre dessus, elle a dû glisser. » A Sainte-Hélène, il domine sa situation tragique en l'organisant). — H.-R. SAVARY. Les réparations et l'action des Alliés; la déconfiture du système de M. Keynes. — R. CHEVAILLIER. La captivité et la mort de Napoléon dans les mémoires d'outre-tombe (montre comment Chateaubriand a transformé les documents qu'il avait à sa disposition. Il en a tiré une véritable œuvre d'art, mais trop souvent aux dépens de la vérité. Il est curieux à cet égard de comparer le présent article à celui de G. Brunet). — Armand PRAVIEL. La légende de Clémence Isaure (amusante histoire de cette supercherie qui a pris naissance au milieu du XVIe siècle). = 15 mai. J. DIETERLEN. Autour d'un interdit : l'affaire de Marienthal (il s'agit des Carmélites de Marienthal, près de Strasbourg, dont la maison fut mise en interdit par l'autorité ecclésiastique en 1921. Pour quelle cause? Il y eut sans doute vengeance exercée par les religieux allemands contre les sœurs restées françaises de cœur; mais il y eut aussi sans doute un de ces conflits obscurs entre l'autorité souveraine de l'Église catholique et des religieuses obstinées dans leur parfait amour en Jésus seul). — Tony ROCHE. Paul-Louis Courier, soldat de Napoléon (vie anecdotique d'un canonnier à cheval hellenisant; ce qu'il devint quand il eut quitté l'armée après Wagram). — J.-G. PROD'HOMME. Napoléon, la musique et les musiciens.

15. — La Revue de France. 1921, 1er mai. — FOCH. La bataille de Laon, mars 1814 (commentaire par le lieutenant-colonel, aujourd'hui maréchal. Pourquoi Napoléon a-t-il été vaincu par Blücher? Parce qu'il avait, dans son ambition démesurée, détourné le cours inévitable de l'histoire. A Valmy, c'est le droit et la justice qui avaient vaincu. Laon, c'est « la défaite du génie par le droit révolté »). — E. DE LAS CASES. Las Cases et le « Mémorial de Sainte-Hélène » (ce qu'était Las Cases avant 1815; pourquoi, n'ayant rien reçu de Napoléon, maître du monde, alla-t-il le rejoindre dans l'exil; portrait qu'il trace de l'empereur. Il « reste aux côtés de Napoléon le symbole de la fidélité au malheur, celui qui a le mieux connu et rendu l'âme du grand homme »). — Paul ADAM. Ligny et Waterloo. I. Ligny, 13 juin 1815 (intelligent et brillant; mais l'auteur était un romancier avant de [illegible] fait un historien); fin le 15 mai. — R. RECOULY. Comment

Digitized by Google

faire payer l'Allemagne. — S. LALANDE. Les « Einwohnerwehren ». — CANUDO. Le centenaire de Dante. — Jacqueline BERTILLON. Une Université du Middle West (celle de Minnesota, « véritable petite ville au milieu de la grande ville de Minnéapolis »). = 15 mai. Philippe CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre. III (imbroglio balkanique après l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à la double monarchie; sous l'influence de l'Allemagne, le sentiment grandit chaque jour qu'une « vigoureuse opération de police » devait être exécutée sur l'autre rive du Danube. Passe d'armes diplomatique entre Ærenthal et Iswolsky; intransigeance des Serbes, dont les extrémistes attendaient tout d'une intervention armée de la Russie. Cette menace décide l'Autriche à faire de grands préparatifs militaires au moment même où le gouvernement russe annonçait à ses agents qu'il fallait « à tout prix » écarter l'éventualité d'une guerre; et bientôt à préparer un ultimatum menaçant contre la Serbie. La certitude donnée à l'empereur d'Autriche par l'ambassadeur de France qu'en aucun cas le gouvernement de la République n'abandonnerait son allié russe fit réfléchir Ærenthal et l'envoi de l'ultimatum fut suspendu. M. Crozier a oublié d'ajouter les dates; c'est une lacune grave). — Désiré ROUSTAN. Une nouvelle biographie de Descartes (par M. Gustave Cohen dans son beau livre : « Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle »). — Laurence HILLS. Les États-Unis et l'Europe. Les points cardinaux de la politique américaine.

16. — **La Revue de Paris**. 1921, 1er mai. — Henry BATAILLE. L'enfance éternelle (l'auteur, poète et auteur dramatique, est né à Castelnaudary le 4 avril 1872; détails sur sa famille et le midi toulousain, où il passa son enfance et sa jeunesse). — Général A. TANANT. Napoléon chef de guerre (met en relief les qualités maîtresses de celui qui fut vraiment le Dieu de la guerre). — HENRI-ROBERT. Napoléon et la justice (création du Code civil et organisation du Barreau). — Lieutenant-colonel René TOURNÈS. Le G. Q. G. de Napoléon Ier (son organisation; la « Maison » et l' « État-major »; à la « Maison » se rattache le « Cabinet » comprenant trois bureaux, dont le principal est le service des renseignements. La « Maison » reçoit son impulsion directement de l'empereur; l' « État-major » est placé sous les ordres de Berthier, major général). — Robert PINOT. L'organisation permanente du travail. = 15 mai. G. PARISET. Le système napoléonien de gouvernement (vigoureux tableau de cette organisation d'un caractère si nettement autocratique et individualiste à la fois, résistante, malgré les efforts tentés depuis un siècle pour la détruire). — Jacques LAMBRY. Les souvenirs d'un garde d'honneur de 1813 (journal ou « Itinéraire » tenu par Jean Lambry, brigadier dans cette garde, pendant la campagne de Saxe, du 14 mai au 26 décembre 1813). — *** Au 3e bureau du 3e G. Q. G., 1917-1918; suite (genèse de la directive n° 5 et de la contre-offensive française, mai-juillet 1918. Cette directive est celle que donna Pétain le 12 juillet : « Dès maintenant, les armées doivent

Digitized by Google

envisager la reprise de l'offensive... Les chefs à tous les échelons ont le devoir d'entretenir la foi dans le succès. »). — Jean POIRIER. Lycéens impériaux, 1814-1815 (la population des lycées resta ardemment bonapartiste, même après la double abdication de l'Empereur. Des efforts accomplis ensuite pour gagner les élèves à l'amour des Bourbons; malgré tout, l'esprit resta militariste, libéral, antireligieux, conspirateur).

17. — Revue des Deux Mondes. 1921, 1er mai. — Frédéric MASSON. La mort de l'Empereur. I. La maladie (les médecins de l'Empereur : O'Meara, Irlandais, qui n'était même pas médecin, mais qui avait été chirurgien militaire; le Dr Verling, aide-chirurgien de l'artillerie royale, qui ne fut même pas admis auprès de Napoléon; le Dr Stokoë, camarade d'O'Meara. Ces praticiens sont avant tout des espions chargés de surveiller l'Empereur et de dépister les maladies imaginaires qu'il aurait pu inventer pour obtenir un lieu de détention moins redoutable. Cependant, la maladie réelle empirait et, à la fin de 1819, le cancer est apparu). — Louis MADELIN. Napoléon à travers le siècle, 1821-1921. — René BAZIN. Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite du Sahara. II (voyage de découverte en 1883 et son livre : « Reconnaissance du Maroc »; second voyage en 1884-1885. Catholique non pratiquant, mais avide de croire pour posséder enfin la vérité, il se convertit, cédant à l'influence de l'abbé Huvelin). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. VI (du 24 avril au 6 septembre 1915 : bataille de Dounaïetz et défaite des Russes, évacuation de la Pologne et de la Lithuanie. Contre-coup produit par ces revers et les énormes pertes de l'armée sur l'âme populaire, qui réagit un moment, puis retombe dans son fatalisme apathique. Sourde rivalité entre Moscou, la vraie capitale, et Pétersbourg, création de Pierre le Grand et centre du gouvernement autocratique. Ces événements fournissent à Raspoutine l'occasion de reprendre son œuvre néfaste auprès des souverains; c'est lui qui fait décider le renvoi du grand-duc Nicolas, en insinuant qu'il cherchait à se créer dans les troupes et même dans le pays une popularité malsaine. Le 6 septembre, le tsar annonce qu'il va prendre lui-même le commandement de ses troupes). — Duc DE LA FORCE. Le grand Conti. II. A Chantilly (où il est exilé en 1686; il épouse en 1688 sa cousine, Mlle de Bourbon). = 15 mai. G. LACOUR-GAYET. Bonaparte et l'Institut (comment il fut élu membre de la « Section des arts mécaniques, classe des sciences physiques et mathématiques », le 25 décembre 1797; comment il fut admis, quelle part il prit aux séances; comment, en 1815, il fut omis dans l'Annuaire ou « État actuel de l'Institut »). — Frédéric MASSON. La mort de l'Empereur. II. L'agonie et la mort (le Dr Antommarchi proposé par le cardinal Fesch et Madame Mère, d'ailleurs médecin ignorant et convaincu que la maladie de Napoléon était une imagination ou une feinte. Les derniers moments, les testaments et la mort). — Maurice PALÉOLOGUE. La

Digitized by Google

Russie des tsars pendant la Grande Guerre. VII (la félonie bulgare et la tragédie serbe du 12 septembre au 31 décembre 1915; tentatives du gouvernement allemand pour détacher le tsar de ses alliés; elles sont vaines). — Raymond THAMIN. La réforme de l'enseignement secondaire. I (les « compagnons » et l'école unique). — Camille BELLAIGUE. Souvenirs de musique et de musiciens. — Victor GIRAUD. Jean-Jacques Rousseau prophète religieux (d'après le livre de Maurice Masson).

18. — **Académie des inscriptions et belles-lettres**. Comptes-rendus, 1920, mars-mai. — Paul MONCEAUX. Une invocation au « Christus medicus » sur une pierre de Timgad (probablement l'œuvre d'un donatiste du début du Ve siècle). — É. CHÂTELAIN. Rapport sur les travaux des écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant l'année 1918-1919. — P. PARIS. Le rocher de Perescrita, près de Cenicientos, province de Madrid (bas-relief avec une inscription illisible). — Jules BAILLET. Les graffiti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes d'Égypte (série de noms propres). — Paul MONCEAUX. Martyrs de Bourkika (au nord-est de Milianah, mentionnés sur un sarcophage du IVe siècle). — Ch.-V. LANGLOIS. Rapport sur le concours des antiquités de la France en 1920. — J. DE MORGAN. Note sur la succession des princes mazdéens de la Perside (de 220 av. J.-C. à 227 apr.). — L. POINSSOT. Deux inscriptions d'Aunobari (dans la région de Dougga; décrets sur des contestations de limite). — Adrien BLANCHET. Intailles représentant des génies de la secte des Ophites (amulettes gnostiques). — Lettre de M. VIGNAUD sur l'entreprise de Christophe Colomb en 1492. = Juin-août. A. THOMAS. Le nom de lieu Pertu, Creuse, et la légende du roi Artur (l'étymologie est *Podium Artus*). — Paul MONCEAUX. Note sur une croix de bronze trouvée à Lambèse (croix qui déterminait le point central où se croisaient les deux directions de l'*antica* et de la *postica*). — Le P. DELATTRE. La basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage (publie le texte de huit épitaphes). — Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre de 1920. — Charles DIEHL. A propos d'une inscription grecque dans la basilique d'Ererouk (l'inscription, mal lue par Strzygowski, reproduit un verset des Psaumes). — Ed. POTTIER. Un colosse « criophore » archaïque découvert à Thasos (provient sans doute du temple d'Apollon Pythien). — H. SOTTAS. Le papyrus démotique inédit de Lille n° 3 et la notation des jours épagomènes. — J. DE MORGAN. Sur un signe indéchiffré des monnaies sassanides et arabo-pehlvies (ce signe indique la puissance, le pouvoir temporel). — A. GABRIEL. Les fouilles de Foustat (capitale de l'Égypte avant la fondation du Caire; fouilles faites à partir de 1912 par Ali Bey Bahgat). — Le P. VILLECOURT. La date et l'origine des « homélies spirituelles » attribuées à Macaire (l'auteur doit être un Messalien vivant en Mésopotamie dans la seconde moitié du IVe siècle). — Dr CARTON. Découverte d'une fontaine antique à Carthage (plan du monument et

Digitized by Google

ses transformations). — Fr. CUMONT. Les enfers selon l'Axiochos (dialogue attribué à Platon). — Louis POINSSOT. La civitas Mizigitanorum et le pagus Assalitanus (signalés par deux inscriptions trouvées sur la route de Carthage à Theveste, près d'Aïn-Babouch). = Septembre-octobre. Paul MONCEAUX. Martyrs de Djemila (donne les noms de neuf martyrs locaux de l'ancien Cuicul). — Comte BEGOUEN. Un dessin relevé dans la caverne des Trois-Frères à Montesquieu-Avantès, Ariège (représente un homme masqué). — Comte DURRIEU. Deux miniatures à caractère historique de la bibliothèque de Vienne (portraits du roi d'Écosse, Jacques IV, et de sa femme Marguerite). — ALBERTINI. Tables de mesures de Djemila (d'un setier, d'un *capitum* et d'un muid). — Dr CARTON. Rapport sur les fouilles exécutées à Bulla Regia en 1919-1920, avec une note de M. CAGNAT sur une inscription de ce lieu en l'honneur d'une femme qui a fait construire les thermes. — Paul MONCEAUX. Deux victimes des Maures à Madaure (deuxième moitié du IVe siècle). — Éd. CUQ. La cité punique et le municipe de Volubilis (deux communes étaient juxtaposées). — H. CORDIER. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient, 1918-1920. — Louis POINSSOT. Datus, conductor praediorum regionis Thuggensis (signalé sur une inscription de l'époque d'Hadrien). — P. LACAU. Les travaux du service des antiquités d'Égypte, 1919-1920. — Ch. FRAIPONT. Essai de chronologie du néolithique en Belgique. — Dom WILMART. Un manuscrit de Tertullien retrouvé à la bibliothèque de Troyes).

19. — **Académie des sciences morales et politiques.** Compte-rendu des séances et travaux, 1920, février-mars. — G. LACOUR-GAYET. Son Éminence le cardinal Mercier, primat de Belgique, et le gouverneur général allemand von Bissing (d'après la correspondance du cardinal avec le gouverneur). — René WORMS. Les prises maritimes et la cinquième année de la guerre. — Paul MEURIOT. La constitution de 1875 et ses parrains : Prévost-Paradol et Victor de Broglie (les idées exprimées par ces deux écrivains dans « la France nouvelle » et « Vues sur le gouvernement de la France » ont trouvé plus ou moins leur expression dans les lois constitutionnelles dont l'ensemble forme la Constitution de 1875). — Paul FAUCHILLE. La guerre de l'avenir et les moyens de l'empêcher (demande que toute attaque brusquée ou toute violation d'une règle du droit des gens entraîne la responsabilité personnelle de ceux qui s'en rendront coupables). = Avril-mai. E. SEILLIÈRE. Le catholicisme de Sainte-Beuve (cette période catholique se place entre 1829 et 1835 et n'avait rien de sincère). — Albert RIVAUD. L'édition internationale des œuvres de Leibnitz (histoire de la collaboration avec les Allemands de 1903 à 1914; un seul volume, le second, se trouve prêt. Pourquoi ne pas le publier?). — Alfred MASSÉ. L'Allemagne et le traité de Versailles. La livraison du bétail. = Juin. E. SEILLIÈRE. Impressions parisiennes d'un jeune Suisse en 1752 (Isaac Iselin, de Bâle, âgé alors de vingt-

Digitized by Google

quatre ans). — Vicomte DE GUICHEN. La Pologne au point de vue diplomatique et économique dans le passé et le présent (la Pologne doit vivre, puisqu'elle est un des éléments essentiels de l'équilibre européen, et parce que sa disparition serait un déni de justice). — VARAGNAC. Un chapitre de la législation des cultes en France (sur la liberté ou l'interdiction des processions).

ÉTATS-UNIS.

20. — The american historical Review. 1921, avril. — Frédéric DUNCALF. La croisade des paysans (les gens du peuple qui partirent les premiers en 1096 pour la Croisade n'étaient pas de pauvres paysans, mais des gens de moyenne condition qui avaient pu réunir assez d'argent pour s'entretenir pendant les premiers mois de l'expédition ; c'est quand leurs ressources personnelles furent épuisées qu'ils se mirent à piller). — Frank A. GOLDER. La guerre civile d'Amérique vue par les yeux d'un diplomate russe (d'après les dépêches envoyées au ministère russe des Affaires étrangères par Édouard de Stœckel, qui habita à Washington de 1849 à 1868; elles sont toutes en français). — Ross H. MAC LEAN. Les mouvements de troupes sur les chemins de fer américains pendant la Grande Guerre. — Carl Russell FISH. L'indemnité imposée à l'Allemagne et les États du Sud (on oppose parfois la générosité des États du Nord envers ceux du Sud à la dureté avec laquelle l'Allemagne vaincue a été traitée par les Alliés. Cependant, à ne considérer que le côté économique de la question, il est certain que le Sud a dû payer un très lourd tribut à la guerre civile; il lui fallut un demi-siècle pour se relever de ses ruines). = C.-rendus : *William A. Mason.* A history of the art of writing (livre bien écrit, intéressant, très bien illustré). — *J. Hellmann.* Das Mittelalter bis zum Ausgange des Mittelalters (très bon exposé). — *Mary W. Williams.* Social Scandinavia in the Viking age (remarquable compilation). — *Charles W. David.* Robert Curthose, duke of Normandy (étude très consciencieuse). — *H. Cordier.* Ser Marco Polo; notes and addenda to Sir Henry Yule's edition (additions utiles, mais trop impersonnelles; plus de bibliographie que de critique). — *Henry O. Taylor.* Thought and expression in the sixteenth century (insuffisant malgré plusieurs bons chapitres). — *Julius West.* History of the chartist movement (ce livre n'est pas assez au courant de la science). — *Joseph H. Park.* The english reform bill of 1867 (contient beaucoup d'utiles informations). — *H. Plehn.* Bismarck's auswærtige Politik nach der Reichsgründung (ouvrage très consciencieux, mais que des documents récemment publiés permettraient de corriger ou de compléter sur plus d'un point). — *Hermann*, baron *d'Eckardstein.* Lebenserinnerungen und politische Denkwürdigkeiten (l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Londres critique vivement la politique extérieure de Guillaume II et de son principal conseiller Holstein. Important). —

Digitized by Google

O von Mohl. Fünfzig Jahre Reichsdienst. Lebenserinnerungen (très intéressant). — Comte *Louis Voinovitch.* Dalmatia and the jugoslav movement (important plaidoyer). — *Woodhouse.* Italy and the Jugoslavs (beaucoup de faits bien présentés par un habile avocat). — *R. M. Henry.* The evolution of Sinn Fein (excellent). — *H. W. V. Temperley.* A history of the peace conference; 3 vol. (confus en général; plusieurs bons chapitres, ainsi sur la politique étrangère du président Wilson). — *Katsuro Hura.* An introduction to the history of Japan (excellent résumé). — *H. E. Bolton* et *Thos. M. Marshall.* The colonization of North America, 1492-1783 (excellent manuel). — *Fred. J. Turner.* The frontier in american history (bon). — *Thomas G. Wright.* Literary culture in early New England, 1620-1730 (remarquable). — *W. Chauncey Ford.* A cycle of Adams letters, 1861-1865 (très intéressant au point de vue psychologique). — *Ernest L. Bogart* et *Charles M. Thompson.* The industrial state, 1870-1893 (importante étude sur le développement industriel de l'Illinois). — *Charles E. Merriam.* American political ideas, 1865-1917 (trop de bibliographie et pas assez de vues d'ensemble). — *Joseph B. Bishop.* Theodore Roosevelt and his time shown in his letters (important). — *John B. Mac Master.* The United States 1918-1920, tome XI (chronique de la guerre, d'après des témoignages confus et passionnés). — *Joseph B. Lockey.* Pan-Americanism; its beginning (bon). — *Harold J. Laski.* Political thought in England from Locke to Bentham (beaucoup de vues intéressantes, que déparent un trop grand nombre d'erreurs de détail).

ITALIE.

21. — Archivio storico italiano. Anno LXXVII, 1919 (paru en 1921 après les livraisons de 1920). — Roberto CESSI. Études sur les « Maone » au moyen âge (la « maona » est un navire de commerce; on étudie ici les affaires maritimes en participation ou, plus précisément, l'armement et la navigation avec un caractère collectif dans leurs rapports avec l'État; étude de droit commercial au XIVe et au XVe siècle). — Carlo FRATI. Luciano Scarabelli, Pietro Giordani et les « Paralipomeni di storia Piemontese » (les « Paralipomènes » sont en partie l'œuvre du marquis Felice di San Tommaso qui, après en avoir recueilli les matériaux, mourut en 1843, âgé seulement de trente-deux ans. La mère pria Giordani de compléter et de publier l'ouvrage de son fils. Giordani, qui n'avait aucune aptitude pour ce genre de travail, le fit attribuer à un jeune historien parmesan qu'il aimait et protégeait, L. Scarabelli. Puis des difficultés s'élevèrent entre l'historien et la marquise et l'ouvrage finit par paraître sans que le nom de San Tommaso figurât sur le titre du volume. On publie de nombreuses lettres touchant cette question). — Isidoro DEL LUNGO. Un petit-neveu de Gianni Schicchi et les Cavalcanti della Scimmia (notes biographiques sur un personnage que Dante a placé parmi les Faussaires). — Giuseppe STEFANINI. Les questions coloniales pendant la Grande

Digitized by Google

Guerre, au temps où l'Italie était encore neutre (revue des ouvrages très nombreux qui parurent en Italie sur ces questions en 1914-1915). — Giorgio FALCO. Publications émanant des comités chargés d'organiser l'assistance publique pendant la guerre. — Luigi PAGLIAI. Clemente Lupi (notice nécrologique sur cet historien né le 7 juillet 1840 et mort le 23 février 1918 étant directeur des archives de Pise). = C.-rendus : *L. Chiappelli.* Studî storici Pistoiesi ; vol. I (remarquable). — *D. Guerri.* La disputa di Dante Alighieri con Cecco d'Ascoli sulla nobiltà (curieux). — *L. Gommi.* Come Reggio venne in potestà di Bertrando Del Poggetto, 1306-1326 (bon). — *N. Mengozzi.* Il pontefice Paolo II ed i Sinesi (bon). — *Riciotti Bratti.* La fine della Serenissima (utilise surtout la correspondance d'Andrea di Francesco Vitturi, vice-podestat et capitaine de Feltre, 1796-1797). — *Maria Borghesini-Scarabellin.* La vita privata a Padova nel sec. XVII (travail soigné). — *Al. Luzio.* La congiura spagnola contro Venezia nel 1618 (d'après les archives de Gonzague). — *Giov. Sforza.* Silvio Pellico a Venezia, 1820-1822 (précieuse monographie). — *Jos. Schnitzer.* Der Nürnberger Humanist Hartmann Schedel und Savonarola (il s'agit de Michel Savonarola qui fut un célèbre médecin de l'Université de Padoue). — *Id.* Zur Wahl Alexanders VI (Schedel, dans sa chronique, parle de la bonne opinion qu'on avait du futur pape au moment de son élection. Il tenait ces faits d'un compatriote et ami, Laurent Behaim, qui avait été au service du cardinal Rodrigo Borgia). — *E. Lasinio.* Regesto delle pergamene del r. Archivio di stato in Massa (très utile). — *P. S. Leicht.* Le terre irredente nella storia d'Italia, (bon résumé). — *Antonio Panella.* Fra Paolo Sarpi e il dominio dell' Adriatico. — *D. Cambiaso.* L'anno ecclesiastico e le feste dei Santi in Genova nel loro svolgimento storico (compilation très méritoire).

22. — Archivio storico siciliano. Nouv. série, anno XXXVIII, 1913, fasc. 1-2. — Giuseppe PITRÈ. Le quatrième centenaire de la naissance de G.-F. Ingrassia. — S. SALOMONE-MARINO. Le cas de la baronne de Carini dans la légende et dans l'histoire (en 1563, la baronne de Carini s'appellait Laura Lanza de Gaetani ; elle était fille de César, baron della Trebia, et femme de Vincent La Grua, baron de Carini. La légende raconte qu'une de leurs filles, Caterina, devint la maîtresse d'un de ses cousins, Vernagallo, et qu'elle fut tuée par son père vengeant ainsi le déshonneur de la famille. Montre comment l'histoire et la légende se sont confondues dans cette banale aventure). — F.-M. MIRABELLA. Un poète inconnu du XVIe siècle : Marco Filippi. — L. GENUARDI. Les origines de Mezzojuso (à propos d'un ouvrage de l'archiprêtre O. Buccola intitulé : « Nuove ricerche sulla fondazione della colonia greco-albanese di Mezzojuso », 1912). — G.-B. FERRIGNO. L'entrée triomphale d'un prince à Castelvetrano au XVIIe siècle (il s'agit de don Juan d'Aragon, duc de Terranova et prince de Castelvetrano, qui fit son entrée le 1er septembre 1622). = C.-rendu : *P. Cardona.* La guerra fra Spagna ed Austria in Italia ; il blocco, l'assedio e la resa di Siracusa del 1735 (intéressant). = Fasc. 3-4.

Digitized by Google

N. NICEFORO, alias Emilio DEL CERRO. La Sicile et la constitution de 1812. — C.-A. GARUFI. Notes et documents sur l'histoire de l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles, d'après les archives espagnoles. — N. RATI. Le procès de Giovanna Bonanno, dite « la Vecchia di l'Acitu » (vieille mendiante qui, vers la fin de sa vie, se fit empoisonneuse par avarice; pour rendre service à certaines gens et remettre la paix dans des ménages désunis, elle fournissait un breuvage à base d'arsenic, puis elle priait pour le repos de l'âme de ses victimes. Elle exerça son sinistre métier de 1786 à 1788; arrêtée, elle fut jugée, condamnée à mort et exécutée le 30 juillet 1789). — V. RUFFO. La Monnaie royale de Messine, d'après des documents inédits. I. L'office du maître des essais. = C.-rendus : *H. Edwin Freshfield.* Cellae trichorae and other christian antiquities in byzantine provinces of Sicilia, with Calabria and North Africa, including Sardinia; vol. I (remarquable). — *C.-A. Garufi.* Per la storia dei secoli XI et XII. Miscellanea diplomatica. Le isole Eolie a proposito del « Constitutum » dell' abate Ambrogio del 1095 (brillante étude sur la politique de Roger Ier et sur les prétentions des papes sur les îles Ioniennes. Lipari avait eu un siège épiscopal jusqu'à la conquête des îles par les Arabes). — *Id.* « Memoratoria, chartae et instrumenta divisa » in Sicilia nei secoli XI-XV (bon). — *H. Niese.* Zur Geschichte des geistigen Lebens am Hofe Kaiser Friedrich II (excellent). — *Id.* Das Bistum Catania und die sizilischen Hohenstaufen (bon). — *Sartorius von Waltershausen.* Die sizilische Agrarverfassung und ihre Wandlungen, 1780-1912 (important). = Anno XXXIX, 1914, fasc. 1-2. G. PITRÈ. Les partisans de la *Cronica di Sicilia* et ses adversaires (leurs journaux et leur poésie de combat, 1812-1815). — G. GIANNONE. Le ms. de Fitalia; étude d'histoire diplomatique (description d'un ms. qui contient une *cronaca svevo-angioina* et qu'il vaut mieux désigner par le titre de ms. de Fitalia; liste des documents qu'il contient et qui vont de 1189 à 1339; dans le nombre, on compte cinquante-cinq documents de l'empereur Frédéric II. Ce n'est d'ailleurs qu'un formulaire, un traité « de arte dictandi » composé à l'usage d'une école de rhétorique, sans doute à Palerme). — V. EPIFANIO. Sur la guerre de Sicile au temps de Jeanne Ire, d'après les registres angevins des Archives de l'État à Naples, 1344-1347. — B. PACE. Notes sur les découvertes et les études qui intéressent la Sicile (II : les sculptures archaïques de Corfou; III : documents épigraphiques concernant les relations de la Sicile et de la Grèce dans l'antiquité; IV : la dédicace à Polyzalos). — I. SCATURRO. Où naquit Agathocle? (il naquit en 361 à Thermæ-Selinuntiæ, aujourd'hui Sciacca). — Fr. VENUTA. Une noble figure de la Révolution de 1848-1849 en Sicile (le prêtre Luigi Venuta, 1823-1872). = C.-rendus : *Ferruccio-Quintavalle.* Il risorgimento italiano, 1814-1871 (bon résumé). — *G. de Majo.* La crociera borbonica dinanzi a Marsala (publie des documents nouveaux sur la croisière entreprise par les Bourbons en 1860 pour empêcher le débarquement des émigrés et des volontaires). — *C.-R. Du Bocage.* Étude préliminaire sur

Digitized by Google

la prise de Ceuta par les Portugais le 21 août 1415 (bon). = Fasc. 3-4. Em. Del Cerro. La Sicile et la constitution de 1812; suite. — V. Ruffo. La galerie Ruffo à Messine au XVIIe siècle. — C.-A. Garufi. Pour servir à l'histoire de l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles; documents tirés des archives espagnoles (procès « super magariam » ou de sorcellerie, en 1555). — F.-G. Savagnone. Études sur les paroisses de Sicile (époque prénormande). — Pulci. Jean V, archevêque de Bari (épisode de l'histoire de la Sicile et de la Pouille au XVe siècle). — Pietro Bottalla. Sur un fragment d'un registre d'écrou du Saint-Office à Palerme, 1757-1760 (avec un fac-similé). — G. di Marzo. Quelques notes sur le peintre Guillaume Borremans (Borremans d'Anvers, qui vécut en Sicile de 1715 à 1744). — E. Mauceri. Un acte notarié concernant la fourniture de « gualdrappe » à Noto, 1495 (étoffes dont la trame était faite de laine « barbaresque » et la chaîne de laine sicilienne). = C.-rendus : *Guido de Majo.* Il mancato sbarco a Marsala della brigata Bonanno (11-16 mai 1860). — *V. Brunelli.* Storia della città di Zara, dai tempi più remoti sino al 1815; I (bon). — *S. Romano.* Istituti scolastici ed educatrici, mantenuti dalla Lega nazionale nel Trentino, nella Venezia Giulia e nella Dalmazia (bon). = Anno XL, 1915, fasc. 1-2. E. Gabrici. Parallèle entre les antiquités préhistoriques de la Sicile et celles de l'Italie méridionale. — N. Niceforo. La Sicile et la constitution de 1812; chap. II. — V. Ruffo. La Monnaie royale de Messine, d'après des documents inédits; suite (autres fonctionnaires de cet établissement; des locaux occupés par la Monnaie; du travail de la fabrication en général. Espèces d'or et d'argent frappées de 1462 à 1541). — Biagio Pace. Études récentes sur le « Trésor » des Syracusains à Delphes. — A. Cutrera. Un règlement de police du XVIIe siècle à Palerme (texte intéressant pour l'histoire du droit, octobre 1650). — G.-B. Ferrigno. Un contrat de paix passé entre donna Antonina Concessa d'Aragon et Terranova en 1516 (à la suite du soulèvement des barons contre le vice-roi Ugo Moncada, aussitôt après la mort de Ferdinand le Catholique. Copieux appendice de documents). — E. Mauceri. Documents inédits relatifs à la peinture syracusaine du XVe siècle. — U. de Maria. Figures et épisodes du « Risorgimento » dans la correspondance du marquis di Torrearsa. — C. Fara. Tommaso Natali d'après la correspondance de Giovanni Lami, 1758. = C.-rendus : *Giuseppe Bicchieri.* La guerra mondiale; suoi fattori geografici e storici (recueil de onze leçons admirables de clarté et de pénétration). — *T. Sillani.* Lembi di patria (important et illustré de cent dessins reproduisant les monuments les plus remarquables du Trentin, de l'Istrie et de la Dalmatie). — *F.-A. Termini.* Pietro Ransano, umanista palermitano del sec. XV (d'utiles recherches). = Fasc. 3-4. G.-A. Cesareo. La jeunesse de Giovanni Meli (le plus grand poète bucolique de la Sicile, 1740-1802). — E. Niceforo. La Sicile et la constitution de 1812; suite. — C.-A. Garufi. Notes et documents sur l'histoire de l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles, d'après

Digitized by Google

les archives espagnoles; suite. La « Réforme religieuse » en Sicile (beaucoup de documents. Important). — G. La Mantia. Les plus anciennes suppliques de la ville de Palerme des XIIIe-XIVe siècles et la condition de la ville elle-même pendant les années 1354-1392 (publie quatre documents des années 1346-1392). — G. Pitrè. Pour servir à l'histoire de la charité en Sicile (publie un document de l'année 1769). = C.-rendus : *Al. Dudan.* La monarchia degli Asburgo. Origini, grandezza e decadenza (deux gros volumes bourrés de faits). — *Michele Rosi.* Storia contemporanea d'Italia dalle origini del Risorgimento ai giorni nostri (tableau assez largement brossé). — *Giov. Roncagli.* Atti del X Congresso internazionale di geografia. — *A. d'Alia.* La Dalmazia, le regioni limitrofe e l'Adriatico (important). = Anno XLI (1916), fasc. 1-2. G.-A. Cesareo. Giuseppe Pitrè et la littérature populaire (résume en termes un peu grandiloquents l'œuvre de Pitrè dans ses ouvrages sur le folklore). — N. Giordano. Nouvelles études sur les rapports entre l'Église et l'État en Sicile au temps des Normands. — P. Sciajno-Invidiata. Une persistance de la féodalité dans certaines possessions de fonds de terre au pays de Geraci (il s'agit de terres plantées d'oliviers, qui étaient soumises à un droit particulier, le « jus nozzuli ». En appendice, quelques documents du XVIIe et du XVIIIe siècle). — F.-A. Termini. Reconstruction chronologique de la biographie de Pietro Ransano (humaniste palermitain du XVe siècle; suit la biographie du personnage de 1454 à 1490, date de sa mort. En appendice, des lettres, des vers et autres écrits de Ransano). — V. Ruffo. La Monnaie royale de Messine, d'après des documents inédits; fin (les comptes de cet atelier monétaire s'arrêtent en 1610; on continua cependant d'y travailler pendant tout le XVIIIe siècle. Nombreux documents en appendice). — G. Majorana. La seconde copie des chroniques inédites de Filippo Caruso (chroniqueur sicilien du XVIIe siècle; on connaît maintenant deux exemplaires complets de ses chroniques, dont l'original est perdu). = C.-rendu : Corpus nummorum italicorum; t. VII. = Nécrologie : Luigi Siciliano Villanueva (professeur d'histoire de droit italien à l'Université de Palerme, 1869-1915); Mgr Gioacchino Di Marzo (garde de la bibliothèque municipale de Palerme, 1839-1916); Salvatore Salomone-Marino (1847-1915). = Fasc. 3-4. S. Romano. Impressions et souvenirs d'histoire sicilienne recueillis dans un voyage de Tunis à Tripoli. — Emilio Del Cerro [N. Niceforo]. La Sicile et la constitution de 1812; chap. III. — N. Giordano. Le droit maritime de la Sicile depuis les origines jusqu'au XIVe siècle. — C.-A. Garufi. Documents tirés des archives espagnoles sur l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles. IV. Conflits de juridiction entre les inquisiteurs et les vice-rois. — Giuseppe La Mantia. La « Secrezia » ou douane de Tripoli et les articles de son administration approuvés et réformés par les vice-rois de Sicile de 1511 à 1521. — Ignazio Scaturro. Le diocèse de Triocala et Cronio (explique pourquoi ce diocèse, mentionné dans la « Dispositio » de Léon le Savant, est appelé, suivant les manus-

Digitized by Google

crits, Triocala = Caltabellotta, ou Cronio = S. Calogero, près de Sciacca. Ce sont en réalité deux diocèses différents qui furent détruits par les Sarrasins et englobés après la conquête normande dans le diocèse de Girgenti, 1093). = C.-rendus : Diverses brochures de propagande sur les prétentions italiennes en Dalmatie. — *P. Orsi.* Necropòli sicula a Pozzo di Gotto. — *Baranzini* et *Pottino.* Il beato cardinale Giuseppe Maria Tommasini nella vita e nelle opere (Tommasini est l'auteur d'ouvrages liturgiques loués par Mabillon). — *Giuseppe Paladino.* Lettere inedite del Crispi e del Regaldi ad Onofrio Abbate (publie trois lettres de Crispi, 1858, 1887 et 1894; biographie du Dr. med. O. Abbate). — *Andrea Figlioli.* Marsala nella epopea Garibaldina. — *M. Cagiati.* Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I di Angiò a Vittorio Emanuele II; fasc. 9. = Anno XLII, 1917, fasc. 1-2. A. SANSONE. Mazzini et la Sicile. — N. GIORDANO. Le droit maritime de la Sicile, depuis les origines jusqu'au XIVe siècle (chap. I : le vaisseau; chap. II : le personnel; avec une abondante documentation). — C.-A. GARUFI. Documents tirés des archives espagnoles sur l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles; suite. — G.-B. PALMA. Poésies siciliennes du XVe siècle. — G. MUSOTTO. Notes sur l'église du Saint-Esprit à Caltanisetta, d'après un ms. anonyme de 1779. = C.-rendus : *E. Bignone.* Empedocle (excellent). — *G. Sorge.* Mussomeli dall' origine all' abolizione della feudalità (important; beaucoup de documents inédits). — *M. Cagiati.* La zecca di Benevento (bon). = Fasc. 3-4. Giuseppe LA MANTIA. Les archives du secrétariat du vice-roi de Sicile et les « Istruzioni » données par le roi Philippe III en 1642. — G. BOVA. Un document nouveau sur Baldassare De Massa, 1er octobre 1565. = C.-rendus : *Cutrera.* L'archivio del senato di Trapani del secolo XIV al XVIII (inventaire sommaire de ces archives). — Archivum melitense (publié par la Société historique et scientifique de Malte). — *Silvio Pivano.* Annuario degli istituti scientifici italiani (excellent et très utile).

23. — Nuovo archivio veneto. Nouvelle série, 1918, janvier-juin, anno XVIII, t. XXXV. — Antonio BATTISTELLA. La domination dans l'Adriatique (fait l'histoire de la législation maritime appliquée par Venise dans l'Adriatique depuis les temps les plus reculés du moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle). — Roberto CESSI. Les premières conquêtes lombardes en Italie. — Giov. SFORZA. Renseignements nouveaux sur le général Giovanni Durando et la guerre dans le pays vénitien en 1848. — Giuseppe PALADINO. L'ingénieur Filippo Besseti de Vernida à la défense de Candie en 1651 (avec des documents inédits). — Giuseppe GEROLA. Les armes des comtes d'Annonia dans l'île d'Eubée (décrit les armes sculptées sur une plaque de marbre découverte dans l'île d'Eubée en 1914. Ce sont celles de Florent de Hainaut, qui succéda dans la souveraineté de l'île à son beau-père Guillaume II de Villehardouin en 1278 et mourut en 1297; de sa veuve Isabelle, qui avait ensuite épousé Philippe de Savoie, et de leur fille Mathilde). — Linda FELLINI. Les contributions fournies par la com-

Digitized by Google

mune d'Este à la République de Venise pendant la guerre de Candie (d'après les actes du conseil conservés dans les archives communales). — Riciotti BRATTI. Antonio Canova; sa vie privée et artistique, d'après une correspondance inédite; suite et fin. = C.-rendus : *Al. Lattes*. Trieste nella storia politica e giuridica d'Italia (leçon d'ouverture faite à l'Université de Genève le 3 novembre 1917). — *A. Tallone*. Ezzelino III da Romano nel « Memoriale » di Guglielmo Ventura (la critique de l'auteur paraît assez incertaine; il faut attendre l'édition qu'il annonce du « Memoriale »). — *N. Papadopoli*. I dogi omonimi di Venezia e le loro monete (intéressant). — *Id.* Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli (intéressant). = Juillet-décembre. Giannino FERRARI. La législation vénitienne sur les biens communaux, 1461-1683. — Antonio FAVARO. L'Université de Pavie d'après le Journal de Marino Sanuto (copieux extraits des « Diarii » de Sanuto de 1496 à 1533). — Carlo GRIMALDO. Deux inventaires dominicains du XIVe siècle tirés des archives de S. Nicolò de Trévise aux Archives de l'État vénitien (1° inventaire des livres et objets donnés par le P. Fallione, prieur du couvent de S. Nicolò O. P., 22 mai 1347; 2° donation faite par le P. Francesco de Belluno, professeur en théologie, des livres qu'il possédait au couvent de S. Nicolò, 13 août 1347. Ces deux documents sont en latin; ils énumèrent beaucoup de livres, que l'auteur s'est efforcé d'identifier dans les notes à la suite du texte). — Vittorio Cavazzocca MAZZANTI. Où se trouvait le village de San Daniele des empereurs? (cette localité, où campaient les empereurs quand ils entraient en Italie par la vallée de l'Adige, a disparu; le nom a été conservé dans celui de « riva di San Daniele » relevé sur plusieurs actes des archives communales de Lazise). — Dante OLIVIERI. La localité vénitienne de Lupia; étude de toponomastique (le nom n'est pas d'origine slave; il vient du latin « alluvies »). = 1919, janvier-juin. Roberto CESSI. Amédée d'Achaie et la revendication des seigneurs de Savoie en Orient (négociations ayant pour but de rétablir la domination des princes de Savoie en Morée; extraits des archives d'Achaïe de 1387-1392). — Pio PASCHINI. Un humaniste disgracié du XVIe siècle : Publio Francesco Spinola (c'était un humaniste milanais; ses poésies latines contiennent d'intéressantes indications sur lui et sur son cercle littéraire; partisan des doctrines luthériennes et peut-être anabaptiste, il dut quitter Milan en toute hâte pour échapper à une enquête judiciaire faite par le tribunal de l'archevêque, 1560; à Venise, où il avait trouvé asile, il fut arrêté en 1564 par le Conseil des Dix et condamné à mort en 1567 comme hérétique relaps. Il ne fut pas brûlé publiquement, ce qui eût fait scandale, mais noyé). — Romolo PUTELLI. Rapports du pays de Valle Camonica avec le gouvernement vénitien au XVIIe siècle. — Eugenio MUSATTI. Une Vénitienne du XVIIIe siècle (quelques notes biographiques sur Alba Querini, qui épousa Giorgio Morosini en 1766; elle donna, paraît-il, de sérieux motifs de jalousie à son mari, qui

Digitized by Google

finit par la faire enfermer dans un couvent en 1783). — Augusto SERENA. Sébastien de Trévise (le Trévisan Sebastiano de Federicis, professeur de droit à Rome, fut envoyé au bûcher par Léon X « pour avoir falsifié des suppliques et des bulles », 8 juillet 1519). = C.-rendus : *D. Bortolan* et *S. Rumor*. Guida di Vicenza (remarquable). — Corpus nummorum italicorum. Vol. VIII : Veneto. Venezia. 2e partie : Da Leonardo Donà alla chiusura della zecca (1606-1866). — *G. Soranzo*. Sigismondo Pandolfo Malatesta in Morea e le vicende del suo dominio (bonne histoire de l'expédition de Morée conduite par le seigneur de Rimini en qualité de capitaine général de la République de Venise, 1464-1466). = Juillet-décembre. Vittorio LAZZARINI. Anciennes lois vénitiennes concernant les propriétaires de la terre ferme (publie dix-sept décisions juridiques de 1256 à 1408). — Giuseppe PAPALEONI. Une commune du Trentin au début de la période moderne (le Val di Chiese, qui constitue la Pieve di Bono et la Pieve di Condino, dans les Giudicarie; son histoire et son organisation administrative au XVIe siècle). — Angela DE POLI. Recherches sur Antonio Pigafetta (généalogie et biographie de ce Pigafetta, qui accompagna Magellan dans son voyage de découverte). — Giuseppe PALADINO. Les Napolitains à Venise en 1848 (publie des documents inédits). — A. BATTISTELLA. Luigi Zanutto (notice nécrologique, 1856-1918). = T. XXXIX, janvier-juin 1920. Giovanni CHIUPPANI. Venise trahie et le congrès de Bassano en 1797 (trahie par ses propres sujets de terre ferme). — Angelo MAIN. Le cardinal de Monselice-Simone Paltanieri dans l'histoire du XIIIe siècle (copieuse biographie de ce cardinal, qui mourut à Viterbe en février 1277. Publie en appendice le texte de son testament. Il était cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin). — Dionisio TASSINI. La révolte du Frioul en 1511 pendant la guerre contre les Allemands (publie un récit en latin par un notaire d'Udine à la date du 12 mars 1511, v. st.). — Aldo RAVA. Le « Camerino delle antigaglie » de Gabriele Vendramin (ce Vendramin, mort en 1552, laissa par testament des biens immenses à ses neveux; dans le nombre se trouvait un cabinet d'antiquités plein d'objets précieux qui devait rester leur propriété indivise; mais l'un d'eux, apprenant que des médailles provenant de ce cabinet avaient été vendues, voulut qu'on en fît un inventaire détaillé. Cet inventaire prit plusieurs années, 1567-1569; on en donne ici le texte). — Giovanni SFORZA. La guerre en Vénétie de 1848 et le général Giovanni Durando. — Cesare MUSATTI. Une donation faite à Carlo Goldoni, 1732. — Antonio PILOT. Brève histoire d'une édition d'Ossian qui n'a pas été imprimée (publie sur ce sujet une note puisée dans le Journal de Cicogna à la date du 5 mars 1818).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — M. Henri VAST est décédé le 7 juin 1921 à l'âge de soixante-treize ans. Sa thèse pour le doctorat ès lettres, sur *Bessarion*, a été remarquée (1878). On lui doit en outre un utile recueil des *Grands traités du règne de Louis XIV* et un certain nombre de manuels d'histoire (en collaboration avec Jalliffier), qui ont été très favorablement accueillis dans nos lycées.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. Henri STEIN : *Charles de France, frère de Louis XI*, et le second à M. LABANDE : *Avignon au XVe siècle*. Elle a décerné le prix Bordin à M. Émile RENAULD pour ses ouvrages sur *Psellos;* en outre, sur les arrérages disponibles de la fondation, deux récompenses, de 1,000 fr. chacune, sont attribuées : à M. TAFRALI pour ses ouvrages sur *Thessalonique* et à M. VANSTEENSBERGHE pour son livre sur *le Cardinal Nicolas de Cues*.

Dans le concours des Antiquités de la France, la 1re médaille est décernée à M. Marcel AUBERT : *Notre-Dame de Paris; sa place dans l'architecture du XIIe au XIVe siècle;* la 2e à M. le chanoine URSEAU : *la Peinture décorative en Anjou, du XIIe siècle au XVIIIe;* la 3e à M. l'abbé ROUX : *la Basilique Saint-Front de Périgueux;* la 4e à M. Raoul BASQUET : *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*. — Cinq mentions ont été attribuées : 1° à M. Charles DURAND : *Fouilles de Vésone;* 2° Émile GINOT : *le Manuscrit de Sainte-Radegonde de Poitiers;* 3° Émile TROLLIET : *Histoire* (manuscrite) *de Veigny-Fonceux (Haute-Garonne);* 4° Alphonse MEILLON : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Servin-en-Lavedan;* 5° M. RITT : *le Bourg et le territoire de La Ciotat au XVe siècle*.

— Le second Congrès d'histoire de la médecine s'est tenu à Paris du 1er au 5 juillet 1921. Ont été mises à l'ordre du jour les questions suivantes : 1° Études historiques sur les hôpitaux et l'assistance publique en tous pays. 2° Documents permettant de calculer la ration alimentaire de l'homme dans l'antiquité et au moyen âge. 3° Étude et identification des grandes épidémies historiques. 4° Le rôle des pharmaciens dans le développement de la biologie. 5° Histoire des officines. 6° Documents sur les épizooties. 7° L'alimentation des animaux dans l'antiquité et au moyen âge.

— Du *Rapport* annuel présenté au ministre de l'Instruction publique *sur le service des Archives nationales*, rapport rédigé par

Digitized by Google

M. Ch.-V. LANGLOIS et qui a été inséré dans le *Journal officiel* du 18 mai 1921, nous extrayons les renseignements suivants. D'abord, en ce qui concerne les versements exercés en vertu des règlements, nous apprenons qu'ont été versés par le ministère de la Marine plus de 700 articles du Service hydrographique (journaux de bord d'avant et d'après 1789) et 96 portefeuilles du Service historique (cartes et plans relatifs à des voyages et campagnes hydrographiques de 1768 à 1869). La Chambre des députés a versé près de 300 registres et plus de 3,000 liasses ou cartons. La série C (*Sessions*) présente un intérêt exceptionnel pour l'histoire parlementaire de la Restauration et de la monarchie de Juillet; un inventaire sommaire des 500 cartons dont elle se compose sera terminé avant la fin de la présente année. La série B (*Pétitions*) est arrivée aux Archives avec des répertoires qui peuvent être considérés comme une clé suffisante pour le moment. Quelques dons et acquisitions (concernant par exemple l'ordre moderne du Temple) sont venus ajouter quelques numéros à ces importantes additions. Dans la série des inventaires ont été mis à la disposition du public : ceux de la série S, tome IV : Corporations religieuses d'hommes du département de la Seine (S. 3632-3871), de la série O[1] : Maison du roi (cartons 279-290, 350-361 et 587-809); ceux des Actes du Parlement de Paris, 2e série; ceux de la série G[8] : Agence générale du Clergé; enfin de la série F, dont la sous-série F[19] : Cultes, avait été livrée dans un désordre incroyable. Le fascicule 3 de l'*État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères* est sous presse; il contiendra l'inventaire des sous-séries F[2] et F[3].

Le Rapport de M. Langlois énumère à la fin plusieurs « récupérations » de documents obtenues en conséquence du traité de paix avec l'Allemagne, notamment plusieurs fonds de l'ancienne principauté de Montbéliard. Quant au « statut » des archivistes départementaux, dont l'importance est si grande pour l'avenir d'un personnel instruit, zélé, mais jusqu'ici fort mal traité, M. Langlois expose tout au long l'état de la question dans le passé (depuis 1838, année où l'État commença de s'intéresser à ces fonctionnaires) jusqu'au moment actuel, où le statut est à la veille d'être enfin établi par une loi bienfaisante autant qu'impatiemment attendue.

Nous ne quitterons pas le service des Archives sans annoncer la suite des *Actes du Parlement de Paris*. Il avait été décidé en 1902 que l'on continuerait le travail de Boutaric (*Actes du Parlement de Paris*, 1re série, 1254-1328. 2 vol. in-4°, publ. 1863-1867), mais en donnant d'abord seulement l'analyse des *Jugés*. Pour les années 1328-1350, l'inventaire devait comprendre deux volumes; le tome I était en voie d'impression au moment où la guerre éclata. Le travail fut continué néanmoins; mais les frais d'impression ont, depuis, augmenté dans de telles proportions qu'on a dû prendre la décision, regrettable mais nécessaire, de s'arrêter avec le tome I; le tome II, qui devait terminer la série des *Jugés*, est remplacé provisoirement par une copie manuscrite mise

Digitized by Google

à la disposition des lecteurs dans la salle du public. Le volume imprimé a pour titre : *Inventaires et documents publiés par la direction des Archives : Actes du Parlement de Paris, 2e série, de l'an 1328 à l'an 1350. Jugés, tome I, 1328-1342*, par Henri FURGEOT (Paris, Plon-Nourrit, 1920. In-4°, IV-465 pages à 2 colonnes; prix : 60 fr.). Rappelons que ce volume vient s'ajouter à la série des vingt-huit volumes constituant la belle collection des « Inventaires et documents ».

— La librairie Chapelot fait paraître, depuis le 1er juillet 1921, une *Revue militaire française*, publiée avec le concours de l'État-major de l'armée; dans cette Revue sont fondus le *Journal des sciences militaires*, la *Revue militaire des armées étrangères* et la *Revue d'histoire*. Elle paraît, tous les mois, en une livraison de 128 pages, avec cartes et croquis. Prix du numéro : 4 fr. 50; prix de l'abonnement : France et colonies, un an : 50 fr.; six mois : 26 fr. Étranger, un an : 60 fr.; six mois : 32 fr.

Allemagne. — Une librairie de Berlin entreprend d'éditer une *Zeitschrift für experimentelle Politik und die wissenschaftliche Vorhersage der politischen Zukunft*, fondée par Hermann SCHULTE-VAERTING. Le premier numéro paru porte la date : juni-juli, 1921.

Belgique. — Un Congrès international du travail intellectuel a été organisé par l'Union des associations internationales. Il doit se tenir à Bruxelles les 20-22 août 1921. Il traitera de six questions : 1° Examen des conditions faites à l'intelligence et aux travailleurs intellectuels dans la société nouvelle. 2° Protection des intérêts professionnels, corporatifs et privés, dans l'ordre des travaux de l'esprit. 3° Problème des imprimés et de la presse. 4° Établissement d'un plan d'action. 5° Étude du problème de la Société des Nations. 6° Place à faire dans la Société des Nations à l'intellectualité comme elle en a fait une déjà au travail manuel et à la finance.

Les délibérations du Congrès sur ces six points seront préparées par des enquêtes et des rapports seront distribués avant sa réunion.

La cotisation de membre du Congrès est fixée à vingt francs. Les congressistes sont priés de se mettre en relation, sans tarder, avec le secrétariat du Congrès pour toutes les communications qu'ils auraient l'intention de faire. (Adresse : Palais mondial, parc du Cinquantenaire, Bruxelles.)

Grande-Bretagne. — Sous les auspices de la « Royal United service Institution » s'est fondée à Londres, au début du mois de juin 1921, une société d'histoire militaire qui publiera, trimestriellement, une revue sous le nom d'*Army historical research*.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

LES

PRIVILÈGES ADMINISTRATIFS DU SÉNAT ROMAIN

SOUS L'EMPIRE ET LEUR DISPARITION GRADUELLE AU COURS DU IIIe SIÈCLE

Le système administratif d'Auguste, qui reposait sur une large collaboration du Sénat, n'a pas survécu au IIIe siècle ap. J.-C. Sur ce point, aucun doute n'est possible. Mais quand et comment est-il tombé? L'opinion courante veut que ce travail de démolition soit tout entier l'œuvre de Dioclétien : cet empereur aurait abattu d'un seul coup le vieil édifice administratif impérial pour le remplacer radicalement par un autre, celui du Bas-Empire. La théorie, si commode et simpliste qu'elle soit, n'en est pas pour cela plus fondée. Cet effondrement, en réalité, est de date plus ancienne; il est antérieur à l'avènement de Dioclétien et se place au cours des cinquante années qui l'ont précédé. Tel est le fait que, dans les pages qui vont suivre, nous voudrions essayer de démontrer.

La difficulté du problème tient essentiellement à deux causes : la nature des sources, en premier lieu, et, d'autre part, la complexité des rapports entre les pouvoirs en présence. — 1° Nature des sources. — Les documents à notre disposition sont entachés d'un triple défaut : *a)* ils sont rares; *b)* ils sont médiocres; *c)* ils sont en partie suspects. — *a)* Les principales sources sont les suivantes : sources latines : Biographies de l'Histoire Auguste de 235 à 285 (Vies de Maximin, Maxime et Balbin, des Gordiens, de Gallien, des Trente Tyrans, de Claude, d'Aurélien, de Tacite, de Probus, des Quatre Tyrans, de Carus, Carin et Numé-

Digitized by Google

rien). Il y a, dans ce recueil, une lacune de seize ans (244-260) qui porte sur les règnes de Philippe, Decius, Gallus, Aemilianus et Valérien (sauf quelques fragments conservés de cette dernière vie). — Aurelius Victor, *Césars*, §§ 25-38; *Epitome* anonyme, §§ 25-38; Eutrope, *Breviarium*, IX, 1-20; Ammien Marcellin (particulièrement XXX, 8, 8). — Sources grecques: Hérodien, VII-VIII; Zosime, I, 13-71; Zonaras, XII, 16-30; Syncelle, I, p. 680-725 (éd. Bonn); Cedrenus, I, p. 450-464 (Id.); Fragments de Dexippe (*Fragmenta Historicorum Graecorum* de Müller, III, fr. 10-24); d'Eunape (*Id.*, IV, fr. 1-4); de Pierre le Patrice (*Id.*, IV, fr. 9-12), du Continuateur anonyme de Dion (*Id.*, IV, fr. 1-12), de Jean d'Antioche (*Id.*, IV, fr. 142-163). — Inscriptions grecques et latines, nos meilleures sources, malheureusement trop peu nombreuses. — Monnaies alexandrines et latines. — *b)* Les sources littéraires sont de qualité inférieure, surtout les sources latines. Les indications relatives aux institutions y sont rares et souvent imprécises. — *c)* L'Histoire Auguste, la plus détaillée de nos sources, a été la plus attaquée. Certains critiques y ont même vu une vaste falsification de la fin du IVe ou du début du Ve siècle. Non. Il s'agit bien d'un recueil authentique de biographies rédigé sous la dynastie dioclétiano-constantinienne et, par conséquent, l'historien du IIIe siècle n'a pas le droit de la rejeter systématiquement[1]. Mais deux réserves capitales sont nécessaires. Tout d'abord, l'Histoire Auguste abonde en anachronismes, dus à l'information médiocre et au manque d'esprit critique de ses auteurs. Deuxièmement, les prétendues pièces d'archives qu'elle contient sont des faux composés en règle générale par les auteurs des biographies eux-mêmes. Ils ne doivent donc pas être utilisés comme des documents authentiques, mais les faits précis qu'ils avancent ne sont pas nécessairement faux, puisque le faussaire peut les avoir empruntés aux sources authentiques qu'il avait à sa disposition. Quant à la nomenclature officielle qui y est donnée, elle ne vaut ni plus ni moins que celle du texte proprement dit, c'est-à-dire que les erreurs et les anachronismes s'y rencontrent à chaque ligne. En résumé, on n'a le droit ni d'accepter les yeux fermés, ni de rejeter à priori les données de l'Histoire Auguste, mais le premier

1. Voir, sur la question, L. Homo, *la Grande crise de l'an 238 ap. J.-C. et le problème de l'Histoire Auguste*, *Rev. histor.*, t. CXXXII, 1919, p. 37-38.

Digitized by Google

devoir de l'historien est de les retenir, au moins provisoirement, pour les soumettre à une critique impartiale et rigoureuse.

2° Complexité des rapports entre les pouvoirs en présence. — Il est impossible de déterminer l'évolution administrative au IIIe siècle, si l'on ne tient pas un compte exact des rapports généraux entre l'empereur et le Sénat pendant cette période. Or, au cours des cinquante années qui séparent la mort de Sévère Alexandre de l'avènement de Dioclétien, le caractère de ces relations a subi de fréquentes variations; il a oscillé de la guerre déclarée à l'entente complète en passant par tous les degrés et toutes les nuances intermédiaires. Bornons-nous ici, pour la clarté de l'exposition, à fixer les principales étapes de cette histoire : *a)* Règne de Maximin (235-238). Hostilité irréductible de l'empereur et du Sénat qui dégénère en guerre à mort entre les deux pouvoirs. *b)* Les deux premiers Gordiens. Maxime et Balbin (238). Restauration sénatoriale. *c)* Gordien III (première partie de son règne : 238-240). Relations aigres-douces sans rupture ouverte toutefois. *d)* Gordien III (seconde partie de son règne, depuis l'avènement aux affaires de Timésithée, en 241) et ses successeurs jusqu'à la captivité de Valérien : 260. Période de collaboration loyale et d'union. *e)* Gallien seul empereur (260-268). Rupture complète de l'entente. Antagonisme constant et violent des deux pouvoirs. *f)* Claude (268-270). Même politique, mais situation moins tendue. Quelques concessions faites par l'empereur. *g)* Aurélien (270-275). Nouvelle tension dans les rapports des deux pouvoirs. Reprise d'hostilités. *h)* Tacite (275-276). Restauration sénatoriale. *i)* Probus (276-282). Politique d'entente et de collaboration. Conclusion d'un compromis équitable. *j)* Carus et ses fils Carin et Numérien (282-285). Renonciation au système de Probus. Retour à la politique de Gallien. Le Sénat de nouveau écarté des affaires.

Ces quelques jalons indispensables ainsi posés, nous pouvons, sans crainte de trop nous égarer, entrer en matière.

La participation du Sénat à l'administration générale de l'Empire, telle qu'elle avait été réglée par Auguste et complétée sous ses successeurs immédiats, s'exerçait essentiellement sur un quadruple domaine : justice, administration du territoire, armée, finances. Voyons à quelle époque et dans quelles conditions chacun de ces privilèges sénatoriaux a définitivement disparu.

Digitized by Google

I. *Privilège judiciaire.* — Le privilège judiciaire du Sénat, au Ier siècle de l'Empire, comprenait trois éléments : 1° Le Sénat exerçait la juridiction d'appel concurremment avec l'empereur. 2° En première instance, pour l'Italie, il jugeait au criminel dans les cas particulièrement graves. 3° Il possédait, également au criminel, une juridiction particulière sur ses propres membres. Ces diverses prérogatives furent très vite battues en brèche. Le droit d'appel au Sénat disparut de bonne heure devant le droit d'appel à l'empereur, représenté en l'espèce par son préfet du prétoire. La compétence criminelle de première instance, relative à l'Italie, prit fin avec le règne de Septime Sévère pour passer aux deux grands fonctionnaires judiciaires impériaux, le préfet de la ville, dans la limite des cent milles autour de Rome, et le préfet du prétoire, pour le reste de la péninsule[1]. Restait la juridiction au criminel sur ses propres membres. Septime Sévère, en 193, fit encore voter un sénatus-consulte par lequel il s'interdisait formellement de mettre à mort un membre du Sénat sans en avoir délibéré avec ce corps[2]. Mais cette disposition resta purement théorique. En 197, après sa victoire sur Albinus, Septime Sévère lui-même n'hésita pas à la violer et à mettre à mort sans jugement vingt-neuf membres du Sénat[3]. En réalité, dès la fin du IIe siècle, le Sénat a perdu l'ensemble de ses pouvoirs judiciaires. Jusqu'à la restauration sénatoriale de 275, il n'en sera plus question.

II. *Privilège relatif à l'administration du territoire.* — Ce second privilège sénatorial s'applique simultanément à l'Italie et aux provinces, mais dans des conditions différentes. *a)* En Italie, participation à l'administration générale de la péninsule. *b)* Dans les provinces, il faut distinguer entre provinces sénatoriales et provinces impériales. Provinces sénatoriales : administration directe par le Sénat. Provinces impériales : les légats d'ordre consulaire ou prétorien sont recrutés dans l'aristocratie sénatoriale.

Le privilège administratif du Sénat en Italie avait été, au cours du IIe et au début du IIIe siècle, directement frappé par trois séries de mesures : 1° Intervention impériale dans l'administration municipale des cités italiennes, par la création et la généralisa-

1. *Digeste*, I, 12, 1.
2. *Vita Severi*, 7, 5; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 2.
3. *Vita Severi*, 13, 1-8.

Digitized by Google

tion des curateurs, sous les Antonins. 2° Développement des pouvoirs des grands fonctionnaires impériaux, le préfet du prétoire et le préfet de la ville, qui s'achève sous le règne de Septime Sévère. 3° Création de nouveaux fonctionnaires impériaux en Italie, les uns réguliers et permanents — consulaires sous Hadrien, « juridici » sous Marc-Aurèle — les autres exceptionnels et temporaires, les correcteurs depuis le règne de Caracalla. Aurélien compléta plus tard cette organisation en faisant de la correcture une fonction permanente[1]. Cette dernière mesure scelle définitivement pour le Sénat la perte de son privilège administratif italien.

Passons aux provinces. Il faut distinguer, nous l'avons vu, en ce qui concerne la nature du privilège, entre provinces sénatoriales et provinces impériales. Mais, avant d'aborder directement la question, il est nécessaire de déblayer le terrain d'une théorie préjudicielle, qui a prétendu expliquer l'évolution administrative du IIIe siècle et n'a fait, en réalité, que la rendre totalement inintelligible. C'est la théorie célèbre de Borghesi[2] sur la séparation des pouvoirs civil et militaire, qui a joui d'une grande vogue en son temps et a généralement été adoptée avec ferveur par les historiens modernes.

Cette théorie peut se résumer de la manière suivante : vers le second tiers du IIIe siècle, avec l'empereur Sévère Alexandre (222-235), apparaît dans l'administration provinciale un principe nouveau, la séparation des deux pouvoirs civil et militaire; le premier est confié à des « Praesides », le deuxième à des fonctionnaires militaires spéciaux, les « Duces ». Inaugurée par Sévère Alexandre, la réforme se généralise sous ses successeurs; elle est entièrement réalisée dans le système administratif du Bas-Empire, tel qu'il est sorti des mains de Dioclétien et de Constantin. Voilà la théorie. Sur quels documents s'appuie-t-elle? Les points d'appui en sont au nombre de deux. Ce sont deux textes de la Biographie de Sévère Alexandre : l'un concerne les « Praesides » (§ 24, 1), l'autre est relatif aux « Duces limitanei » (§ 58, 4-5). — *a)* § 24, 1 : « Provincias legatorias praesidiales plurimas fecit; proconsulares ex senatus voluntate ordinavit ». Il (Sévère Alexandre) transforma de nombreuses provinces à légats,

1. J'ai traité la question en détail dans mon *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, p. 144-145; il est inutile d'y revenir ici.
2. *Œuvres*, t. V, p. 397.

Digitized by Google

« legatoriae », en provinces à « praesides », « praesidiales ». Ces « Praesides », selon Borghesi, auraient été des fonctionnaires purement civils. *b)* § 58, 4-5 : « Sola quae de hostibus capta sunt limitaneis ducibus aut militibus donavit, ita ut eorum ita essent si heredes illorum militarent, nec unquam ad privatos pertinerent, dicens attentius eos esse militaturos, si etiam rura sua defenderent. Addidit sane his et animalia et servos ut possent colere quae acceperant, ne per inopiam hominum vel senectutem possidentum desererentur rura vicina barbariae quod turpissimum ille ducebat ». De ce texte on a conclu : les « Duces limitanei », qui sont les « Duces limitum » du IVe siècle, existent dès l'époque de Sévère Alexandre, et par conséquent la séparation des pouvoirs civil et militaire dans les provinces, le premier confié à des « Praesides », le second à des « Duces limitum », est dès ce règne chose accomplie ou du moins en voie d'accomplissement.

L'histoire des institutions administratives au IIIe siècle vérifie-t-elle cette théorie? Étudions-en à ce point de vue les deux bases fondamentales et posons-nous successivement les deux questions suivantes : 1° Est-il vrai que, dès l'époque de Sévère Alexandre, les gouverneurs, « Praesides », soient purement civils? 2° Est-il vrai que, dès la même époque, on trouve dans les provinces des « Duces limitum » régionaux?

1° Le texte de la Vie de Sévère Alexandre nous dit que cet empereur a remplacé dans de nombreuses provinces les gouverneurs légats, « Legati pro praetore », par des « Praesides ». Les premiers étaient des fonctionnaires à pouvoirs mixtes, militaire et civil à la fois; les « Praesides », qui les ont remplacés, n'auraient eu qu'une compétence strictement civile[1]. Cette vue est-elle exacte? Il importe avant tout de définir le terme de « Praeses ». Au début du IIIe siècle, le mot a deux sens bien différents; au sens large, il désigne tous les gouverneurs, sans exception[2]. Il est bien évident que le mot « Praeses », dans notre texte, n'est pas pris dans cette acception. Autrement, dire que les « Legati pro praetore » ont fait place à des « Praesides » ne signifierait rien du tout. Au sens étroit, il s'applique aux gouverneurs des provinces équestres, à l'exclusion des autres (gouverneurs des provinces sénatoriales ou « Proconsules »; gou-

1. Borghesi, *loc. cit.*
2. *Digeste*, I, 18, 1.

Digitized by Google

verneurs des provinces impériales à légats ou « Legati pro praetore »). Ce sont précisément ces trois catégories que nous retrouvons dans notre texte de la Vie de Sévère Alexandre : « provinciae proconsulares », c'est-à-dire provinces sénatoriales; « provinciae legatoriae » ou provinces impériales à légats; « provinciae praesidiales », qui sont nécessairement la seule catégorie non encore mentionnée, les provinces impériales à gouverneurs équestres.

Cette déduction est confirmée de la manière la plus formelle par un autre texte de la même biographie[1] : « Praesides, proconsules et legatos nunquam fecit ad beneficium, sed ad judicium vel suum vel senatus. » Nous y retrouvons les trois mêmes catégories : provinces sénatoriales, « proconsules »; provinces impériales à légats, « legati »; provinces impériales équestres, « praesides ». S'il fallait encore une preuve complémentaire, nous la trouverions dans un passage de la Vie de Probus[2] relatif aux réformes administratives de cet empereur : « Permisit patribus ut ... proconsules crearent, legatos ex consulibus darent, jus praetorium praesidibus darent », qui présente encore la même triple classification et où « praesides » — à côté des gouverneurs de provinces sénatoriales, « proconsules », et des gouverneurs légats des provinces impériales, « legati » — désigne, sans aucun doute possible, les gouverneurs impériaux équestres. Par conséquent, de cet ensemble de textes se dégage une conclusion très nette. Dans le langage de l'Histoire Auguste, le terme de « Praesides » représente exclusivement les gouverneurs impériaux d'ordre équestre; la multiplicité même des textes où la classification se retrouve avec une rigueur absolue montre bien qu'il ne s'agit dans la circonstance ni d'erreur ni d'impropriété d'expression. Le texte de la Vie de Sévère Alexandre considéré signifie donc que cet empereur a remplacé dans certaines provinces impériales comme gouverneurs les légats d'ordre sénatorial par des gouverneurs d'ordre équestre. Rien de plus, rien de moins.

Est-ce tout? Y a-t-il eu dans ces provinces simple changement de personnel sans modification d'attributions — les nouveaux gouverneurs équestres cumulant, comme leurs prédécesseurs sénatoriaux, les pouvoirs civil ou militaire — ou, au contraire,

1. 46, 5.
2. 13, 1.

Digitized by Google

y a-t-il eu chez les nouveaux titulaires restriction d'attributions par démembrement des pouvoirs des « legati », les nouveaux « praesides » équestres n'ayant plus que le pouvoir civil? Pour le règne de Sévère Alexandre, nous ne pouvons rien dire, rien dans nos autres sources, notamment dans les documents épigraphiques, ne venant appuyer l'indication du biographe. Il peut fort bien ne s'agir que d'une mesure temporaire, qui, comme tant d'autres au IIIe siècle, aura peu duré et n'aura pas laissé de traces. L'essentiel de la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si, comme le veut la théorie en question, il y eut une innovation capitale — la séparation des pouvoirs civil et militaire — qui s'est perpétuée et généralisée dans le courant du IIIe siècle.

Or les inscriptions, notre meilleure source en l'espèce, continuent à nous montrer après Sévère Alexandre les provinces impériales à légats toujours administrées selon la règle traditionnelle. Voici quelques exemples précis : Mésie inférieure[1], sous Maximin, Fl. Lucillianus « legatus pro praetore »; Cappadoce[2], sous Gordien III, Cuspidius Flaminius Celerinus; Mésie inférieure[3], sous Gordien III, un légat dont le nom a disparu, mais dont le titre subsiste; Dalmatie[4], sous Philippe, Claudius Herennianus « legatus pro praetore »; Mésie inférieure[5], sous Decius, Post[uminus?]; Cappadoce[6], sous Gallus, A. Vergilius Maximus. — D'autres inscriptions, plus importantes encore, prouvent que les gouverneurs impériaux, après Sévère Alexandre, continuent à détenir le pouvoir militaire suprême dans leurs provinces respectives. Citons particulièrement, pour le règne de Gordien III, la Bretagne sous ses deux légats Maecilius Fuscus[7] et Egnatius Lucilianus[8]; pour le règne de Valérien et Gallien (253-260), la même province sous le légat Desticius Juba[9] et l'Arabie sous le gouvernement du légat Aelius Aurelius Theo[10].

Par conséquent, la réforme en vertu de laquelle Sévère

1. *C. I. L.*, III, 7605.
2. *Ibid.*, 6913, 6934-6936, 6953.
3. *Ibid.*, 7606-7607.
4. *Ibid.*, 10174.
5. *Ibid.*, 12515.
6. *Ibid.*, 6919, 12196.
7. *Ibid.*, VII, 446.
8. *Ibid.*, 445, 1030.
9. *Ibid.*, 107.
10. *Ibid.*, III, 89, 90.

Digitized by Google

Alexandre aurait enlevé aux gouverneurs des provinces impériales leurs pouvoirs militaires pour en faire des fonctionnaires purement civils n'a jamais existé. La mesure prise par cet empereur est bien plus modeste et beaucoup moins révolutionnaire. Il a simplement remplacé dans certaines provinces impériales les légats sénatoriaux par des gouverneurs équestres, sans rien changer au caractère mixte de la fonction. Le procédé qui consistait à faire passer une province d'une catégorie dans une autre n'était pas nouveau à Rome. Il avait déjà été employé à plusieurs reprises, notamment par Marc-Aurèle, au cours de ses grandes guerres danubiennes. Le biographe de cet empereur nous dit en effet[1] : « Provincias ex proconsularibus consulares aut ex consularibus proconsulares aut praetorias pro belli necessitate fecit. » « Pro belli necessitate », l'expression est aussi significative que possible. Il s'agit de mesures transitoires déterminées par la crise danubienne. Sévère Alexandre, placé en présence de circonstances analogues, n'a pas fait autre chose. Rien n'a été changé à la nature même des pouvoirs réunis entre les mains des gouverneurs.

2° Outre le texte fondamental de la Vie de Sévère Alexandre, § 58, relatif aux « duces limitanei », la théorie de la séparation des pouvoirs s'appuie sur ce fait que, pour la période comprise entre la mort de Sévère Alexandre et l'avènement de Dioclétien, les textes mentionnent toute une série de « Duces limitum » régionaux. L'Histoire Auguste est particulièrement riche à cet égard. Voici, avec leurs dates, les « Duces limitum » qu'elle nous fait connaître. — Sous Valérien[2], un « Dux totius Illyrici » qui n'est autre que Claude, le futur empereur : « Dux factus est et dux totius Illyrici. Habet in potestatem Thracios, Moesos, Dalmatas, Pannonios, Dacos exercitus ». Idem, en 258, au conseil de Byzance tenu par l'empereur[3] figurent un « Dux Scythici limitis », un « Dux Orientalis limitis », un « Dux Illyriciani limitis et Thracici », un « Dux Rhetici limitis ». Idem, même date[4], un « Dux Transrhenani limitis », qui est Postumus, le futur empereur. — Sous Gallien, en 261, un « Dux limitis Libyci[5] ». — Sous

1. *Vita M. Antonini*, 22, 9.
2. *Vita Claudii*, 15, 2.
3. *Vita Aureliani*, 13, 1-2.
4. *Vitae XXX Tyrann.*, 3, 9.
5. *Ibid.*, 29, 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

...ronismes abondent. En 258, le biographe d'Aurélien[1] men...nne au conseil de guerre de Byzance la présence de Quintus ...carius, « praeses Orientis », une fonction qui n'a et ne peut pas ...oir jamais existé. A la même date, Postumus est appelé « prae...s Galliae[2] », titre tout aussi absurde. Des erreurs aussi mani...stes relatives à certains titres nous obligent, en bonne critique, ...etre extrêmement défiants vis-à-vis de tous, en général, et des ...eudo « duces limitum » en particulier. Quant aux textes de ...naras et de Syncelle mentionnés ci-dessus, nous y revien...ons plus loin. Remarquons pourtant dès maintenant qu'aucun ...eux ne parle de « Duces limitum », mais qu'ils emploient des ...pressions beaucoup plus générales : Στρατηγὸς τῆς Ἑῴας ou ...σης Ἀνατολῆς, pour Odaenath; Δοὺξ Μυσίας, pour Dioclétien.

Les éléments fondamentaux pour la solution du problème ...oivent être empruntés aux seuls documents dont le témoi...nage, en l'espèce, soit au-dessus de tout soupçon : inscrip...ons, papyrus et monnaies. Or, un fait est certain : ces docu...ents ne mentionnent avant le règne de Dioclétien aucun « Dux ...mitis ». La première apparition de ces « Duces » se trouve, à la ...ate de 289, dans le discours d'Eumène « Pro restaurandis scho...s[3] » : « Qui justitiam vestram judices aemulentur, qui virtutis ...estrae gloriam duces servent. » A cette date, les provinces ont ...leur tête deux sortes de fonctionnaires : le « judex », gou...erneur purement civil, et le « dux » régional, chef exclusive...ent militaire. La séparation des pouvoirs est donc, sans aucun ...oute possible, réalisée. A la fin du règne de Dioclétien appar...ient le premier « Dux limitis » épigraphiquement attesté : ...Aurelius Firminianus, vir perfectissimus, dux limitis provinciae ...Scythiae[4] ». Puis vient une inscription de Brigetio, en Pannonie ...supérieure[5], datée du 15 juillet 303, mentionnant « Aurelius ...Januarius Batavus, vir perfectissimus, dux Pannoniae Secundae ...Saviae », et enfin, à la date de 310, une inscription du Norique, ...qui nomme Aurelius Senecio « dux » [de Norique et de Pannonie ...supérieure[6]]. Il serait au moins singulier, si l'institution avait

1. *Vita Aureliani*, 13, 1.
2. *Vitae XXX Tyrann.*, 3, 9.
3. II, 3.
4. *C. I. L.*, III, 764.
5. *Ibid.*, 10981.
6. *Ibid.*, 5565.

Digitized by Google

réellement existé dans les cinquante années qui séparent le règne de Sévère Alexandre de celui de Dioclétien, que nous n'en possédions absolument aucune mention indiscutable. Cette lacune serait d'autant plus inexplicable que nous avons de source certaine, pour la même période, des mentions de « Duces », mais sous une forme et avec un sens fort différents.

Le « Dux », au sens primitif du mot, est le commandant d'un corps de troupes en campagne; c'est avec cette acception qu'on trouve les « Duces » à la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe. Tiberius Claudius Candidus est nommé, sous Septime Sévère, « Dux exercitus Illyrici expeditione Asiana, item Parthica, item Gallica[1] ». A la même époque, Marius Maximus est « Dux exerciti Mysiaci apud Byzantium et apud Lugudunum[2] », et L. Fabius Cilo, « Dux vexillationum[3] ». Un autre, dont le nom a disparu, porte le titre de « Dux legionum Daciae[4] ». Le rang de ces « Duces » est fort variable et le recrutement très irrégulier, puisqu'il peut s'agir, selon l'importance des effectifs à commander, de consulaires, de prétoriens (Tib. Claudius Candidus, Marius Maximus, L. Fabius Cilo) ou même d'un simple centurion (l'anonyme cité en dernier lieu). En tout cas, quel que soit leur rang, les uns et les autres sont des commandants d'armées en campagne et non pas des chefs de circonscriptions territoriales, comme le seront plus tard les « Duces limitum » du Bas-Empire.

Or, ces « Duces » nous les retrouvons sans changement dans la période comprise entre la mort de Sévère Alexandre et l'avènement de Dioclétien. Inscriptions, papyrus et monnaies, inattaquables à la fois dans leur libellé et dans leur authenticité, nous le montrent sous une forme péremptoire. Une inscription de 265[5], sous le règne de Gallien, relative à la reconstruction de l'enceinte de Vérone, nous apprend que les travaux ont été dirigés par « Aurelius Marcellinus, vir perfectissimus, dux ducenarius ». Ce personnage n'est pas un « dux limitis », mais un chef de corps, « dux », délégué à cette tâche particulière. Une autre inscription[6], de Trajana Augusta en Thrace, nous donne

1. *Ibid.*, II, 4114.
2. *Ibid.*, VI, 1450.
3. *Ibid.*, 1408-1409.
4. *Ibid.*, 1645.
5. *Ibid.*, V, 3329.
6. *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, éd. Cagnat, I, n° 1495

Digitized by Google

la carrière d'un certain Mucianus, qui s'étend du milieu du IIIe siècle au règne de Dioclétien. Sorti du rang, Mucianus est arrivé aux hauts commandements; il a été « Dux » et, en cette qualité, il a rempli des emplois importants et variés, mais toujours au sens traditionnel du mot, comme commandant de troupes actives, jamais comme « Dux » chef d'un « limes ». Nous le retrouverons gouverneur de Rhétie sous Dioclétien[1].

Arrivons à un autre cas, plus intéressant encore, celui du roi de Palmyre, Odaenath. En 261, après le désastre de Valérien, Gallien, pour sauvegarder au moins théoriquement la souveraineté romaine en Orient, constitue Odaenath son mandataire et il lui confère un titre officiel, celui de « Dux ». Sous quelle forme et dans quelles conditions? Zonaras et Syncelle, nous l'avons vu plus haut, donnent le libellé « Στρατηγὸς τῆς Ἑῴας »; Zonaras, dans un second passage, celui de « Στρατηγὸς πασῆς Ἀνατολῆς », traduction grecque qui suppose la forme latine officielle « Dux Orientis ». Par hasard — une fois n'est pas coutume dans ce IIIe siècle si mal connu — nous pouvons faire la preuve que la formule des deux auteurs byzantins n'est pas exacte. En 270, quelques années après la mort d'Odaenath, l'empereur Aurélien, par une convention expresse, reconnaît au fils d'Odaenath, Waballath, les titres officiels qu'avait portés son père, et ces titres nous avons l'heureuse fortune de les connaître sous une double forme : in extenso sur les papyrus, en abrégé sur les monnaies alexandrines et latines. Le libellé complet donné par les papyrus est le suivant : « Λαμπρότατος Βασιλεὺς Αὐτοκράτωρ Στρατηγὸς Ῥωμαίων », traduction grecque d'une nomenclature latine qu'il est facile de rétablir : « Clarissimus Rex Imperator Dux Romanorum ». La série de ces titres, sous forme abrégée, est donnée simultanément par les monnaies alexandrines et latines. Sur les premières on lit : Ϛ. Α. Σ. Ρ. [Ϛ(πατικὸς) Α(ὐτοκράτωρ) Σ(τρατηγὸς) Ρ(ωμαίων)]; sur les secondes : V. C. R. IM. D. R. [« V(ir) C(larissimus ou Consularis) Im(perator) D(ux) R(omanorum) ».] Il y a quelques variantes dans le libellé de certains titres, mais peu nous importe ici. L'essentiel est que les trois catégories de documents — papyrus, monnaies alexandrines, monnaies latines — sont unanimes sur le texte du dernier : « Dux Romanorum », en latin; Στρατηγὸς Ῥωμαίων, en grec. Odaenath n'a donc pas été un « Dux Orientis » ou un

1. *C. I. L.*, III, 5785.

Digitized by Google

omme le donneraient à supposer
« Dux » tout court, au sens tra-
commandant en chef d'une armée
« Dux » *en* Orient, mais nulle-
ifférence est capitale. Cette sorte de
siècle, qui ont servi de sources à
histoire du IIIe siècle, ne la con-
seuls « Duces » qu'ils eussent sous
» à commandement territorial, les

manière, s'expliquent les ana-
riste. Les pseudo « Duces », qu'elle
quatre biographies ou groupes de
Tyrans, de Claude, d'Aurélien et
les Trente Tyrans et de Claude, qui
conservé sous le nom de Trébellius
Dioclétien entre 298 et 303; les
Tyrans, qui font partie du groupe
307. Les auteurs de ces biographies
règne de Dioclétien. Ils ont travaillé
exte et la confection de leurs pseudo-
sources de l'époque immédiatement
Dioclétien ou tout au plus conten-
nées de cet empereur. Or, s'ils ont
fussaires, les écrivains de l'Histoire
pauvres esprits et de piètres historiens.
critique et leur critique à peu près inexis-
taire avec sûreté le départ entre les
celles qu'ils voient fonctionner autour
ignorance et ce défaut de méthode qu'il
souvent la cause de leurs erreurs et de
Aussi, lorsqu'il s'agit de les utiliser sur
nous-nous constamment nous poser une
ont-ils trouvé dans leurs sources? com-
présentaient-elles de leur temps? Ce qu'ils
sources, c'étaient, en matière d'admi-
les gouverneurs concentrant entre leurs
pouvoirs civil et militaire; c'étaient, dans
militaire, des « Duces » chefs d'armées

Digitized by Google

d'opérations. Au contraire, ce qu'ils voyaient sous leurs yeux c'étaient des gouverneurs de compétence exclusivement civile et des « Duces » chefs de circonscriptions territoriales. Les institutions du passé leur étaient devenues parfaitement étrangères, à eux et à la masse de leurs contemporains. Qu'ont-ils fait? Par ignorance et par légèreté, ils ont traduit, peut-on dire, en langage d'institutions contemporaines, les renseignements que leur fournissaient leurs sources pour l'histoire du passé. Dans ces conditions, il est fatal que les anachronismes abondent, le contraire seul serait surprenant; mais aussi il est d'une mauvaise méthode de les traiter par le dédain et de les rejeter purement et simplement du pied. Le devoir de l'historien est, au contraire, de les retenir et de rechercher, sous l'enveloppe erronée de la forme, les vérités historiques qui peuvent s'y cacher.

Ces bases posées, que représentent, historiquement parlant, les « Duces limitum » de l'Histoire Auguste? Ces « Duces », nous l'avons vu, ne peuvent avoir été des chefs de circonscriptions territoriales du type créé par Dioclétien. D'autre part, rien ne nous autorise à y voir de pures inventions de nos pauvres biographes. Il leur est simplement arrivé la même mésaventure qu'à Odaenath, dans les récits de Zonaras et de Syncelle; leur titre réel a été défiguré et leurs fonctions ont été travesties à l'image des institutions du IVe siècle. Qu'ont donc été en réalité ces pseudo « Duces limitum »? Ils peuvent d'abord — et c'est le cas le plus général — avoir été des « Duces » ancienne manière, c'est-à-dire des commandants de troupes actives d'opérations. De ces troupes, au cours de la crise du IIIe siècle, il y en avait un peu partout, notamment dans les provinces frontières. Rien de surprenant, par conséquent, à ce que la Vie de Claude signale sous Valérien un « Dux » en Illyricum; la Vie d'Aurélien, en 258, un « Dux » dans la province de Scythie, d'autres en Illyricum, en Orient; les Vies des Trente Tyrans, à la même date, un « Dux » sur le Rhin; la Vie de Gallien, en 264, un « Dux » près de la frontière de Libye; les Vies des Quatre Tyrans, entre 273 et 275, un « Dux » en Orient et, vers la même époque ou un peu plus tard, un « Dux » en Rhétie. L'erreur des biographes a donc porté, dans ce cas, non sur le titre de « Dux », qui est exact, non pas même sur l'indication de la région où se trouvaient réunies les troupes dont

Digitized by Google

il s'agit, mais uniquement sur l'adjonction du mot « Limitis », qui est née d'un simple anachronisme et suffit à transformer du tout au tout le sens de l'institution.

Il faut d'ailleurs, pour être équitable, dire, à la décharge des historiens de l'Histoire Auguste, que la titulature des « Duces » du type ancien pouvait souvent prêter à confusion: Sur l'inscription de Tib. Claudius Candidus citée plus haut, ce personnage est dit, à l'époque de Septime Sévère : « Dux exercitus Illyrici expeditione Asiana, item Parthica, item Gallica », ce qui signifie qu'il a commandé un corps de troupes tiré des garnisons de l'Illyricum et employé successivement dans les guerres d'Asie, de Parthie et de Gaule. Or, que trouvons-nous dans la Vie de Claude de l'Histoire Auguste? Le biographe[1] rapporte une pseudo-lettre de Valérien au préfet du prétoire, Ablavius Murena, où l'empereur s'exprime de la manière suivante : « Desine conqueri quod adhuc Claudius est tribunus, nec exercitus ducendos accepit, unde etiam senatum et populum conqueri jactabas. Dux factus est et dux totius Illyrici. Habet in potestatem Thracios, Moesos, Dalmatas, Pannonios, Dacos exercitus ». La fonction de « Dux totius Illyrici » n'a jamais existé, même dans l'organisation du Bas-Empire et, d'ailleurs, la réunion sous l'autorité de Claude, qui était alors presque un débutant, de la totalité du territoire danubien est parfaitement inadmissible. Mais Claude a fort bien pu recevoir effectivement le commandement d'une armée d'opérations formée de troupes de marche et tirée des différents corps de l'Illyricum. En tout cas, il faut avouer que des expressions comme « Dux exercitus Illyrici », appliquées au commandement de troupes en campagne, pouvaient pécher au moins par l'ambiguïté, et il convient de reconnaître aux écrivains de l'Histoire Auguste, lorsqu'ils s'y sont trompés, tout au moins le bénéfice des circonstances atténuantes.

Mais les pseudo « Duces limitum » de l'Histoire Auguste peuvent encore avoir été autre chose. Avant Dioclétien, les gouverneurs des provinces impériales, qu'ils soient d'ordre sénatorial ou d'ordre équestre, détiennent le pouvoir militaire aussi bien que le pouvoir civil; par suite, les sources perdues de l'histoire du IIIe siècle étaient fréquemment amenées à parler d'eux comme de chefs militaires. Qu'ont fait dans ce cas les

1. 15, 1-4.

Digitized by Google

écrivains de l'Histoire Auguste? A leur époque, les gouverneurs provinciaux étaient strictement et exclusivement civils, tandis que les seuls chefs militaires qu'ils connussent étaient les « Duces ». Parler de gouverneurs comme de chefs militaires était donc une anomalie qu'ils ne comprenaient pas; ils l'ont interprétée à leur manière en transformant les gouverneurs, eux aussi, en « Duces ». Parmi les « Duces limitum » de l'Histoire Auguste, quelques-uns, certainement, sont des gouverneurs de provinces défigurés. Nous ne pouvons, malheureusement, faute d'éléments de contrôle, les découvrir à coup sûr; mais il y en a un cependant pour lequel on peut arriver, semble-t-il, à un résultat précis, c'est Saturninus, le futur usurpateur du temps de Probus, dont les Vies des Quatre Tyrans[1] font un « Dux limitis Orientalis ». Or, en dehors de l'Histoire Auguste, nous possédons sur son compte deux textes intéressants de Zosime et de la Chronique d'Eusèbe, ce dernier conservé en double exemplaire par Syncelle et la Chronique de saint Jérôme. Zosime[2] nous apprend que Probus lui a confié le gouvernement de la Syrie, « Τὴν Συρίας ἀρχὴν ἐπιτετραμμένος »; Syncelle[3] nous le montre commençant dans la province la construction d'une nouvelle ville à Antioche, « Σατορνῖνος ... τὴν καινὴν Ἀντιόχειαν ἤρξατο κτίζειν », et la Chronique de saint Jérôme[4] confirme ce témoignage : « Saturninus ... novam civitatem Antiochiae orsus condere. » Or, la fondation d'une ville rentre évidemment dans les attributions d'un gouverneur civil. Saturninus a donc été, non pas « Dux limitis », mais gouverneur de Syrie. A quel titre? Était-il un gouverneur d'ordre sénatorial ou d'ordre équestre? Les textes ne nous le disent pas expressément, mais on peut le déduire d'une indication de sa Biographie.

Aurélien, nous dit l'auteur des Vies des Quatre Tyrans[5], avait interdit à Saturninus d'aller en Égypte : « Aurelianus limitis Orientalis ducatum dedit, sapienter praecipiens ne unquam Aegyptum videret. » Pourquoi cette interdiction? Le malheureux biographe se bat les flancs pour en trouver la raison : « Cogitabat enim, quantum videmus, vir prudentissimus

1. 7, 2.
2. II, 66.
3. I, p. 723.
4. Éd. Schöne, II, p. 185.
5. 7, 2.

Digitized by Google

Gallorum naturam (Saturninus en effet était Gaulois) et verebaturne, si perturbidam civitatem vidisset, quo eum natura ducebat, eo societate quoque hominum duceretur. Sunt enim Aegyptii, viri ventosi, furibundi, jactantes, injuriosi atque adeo vani, liberi, novarum rerum usque ad cantilenas publicas cupientes, versificatores, etc., etc. ». Il n'est pas nécessaire de chercher si loin. Depuis Auguste, il était strictement interdit aux membres de l'ordre sénatorial de mettre le pied en Égypte. Une anecdote, rapportée par le biographe des Trente Tyrans[1], montre que cette stipulation séculaire existait encore à la fin du IIIe siècle. Saturninus a été soumis à une défense de cet ordre parce qu'il appartenait à la classe sénatoriale. Il a donc été, sous Probus, gouverneur de Syrie en qualité de légat propréteur. A ce titre, il a bien eu à garder et à défendre le « limes » de l'Euphrate, c'est-à-dire la plus grande partie du « limes » d'Orient. L'erreur de l'Histoire Auguste porte donc, non sur le fait, qui est indéniable, mais uniquement sur la nature de la fonction.

Un autre « Dux limitis » doit vraisemblablement donner lieu à une interprétation analogue. La Vie des Quatre Tyrans[2] nous parle d'un certain Firmus qui a été, vers 272, « Dux limitis Africani idemque proconsule ». L'attribution à un proconsul d'Afrique de fonctions militaires serait une erreur manifeste; depuis le milieu du Ier siècle, en effet, ce fonctionnaire n'avait plus rien à voir avec la défense de la frontière africaine, confiée tout d'abord au légat propréteur de Numidie et, depuis la création de la province de Tripolitaine, probablement sous Gallien, partagée entre les gouverneurs de ces deux provinces. Mais le fait à retenir est que Firmus est appelé à la fois « Dux » et proconsul, c'est-à-dire qu'il a été un gouverneur d'Afrique à pouvoirs militaires. Comme dans le cas de Saturninus, l'indication peut parfaitement être fondée, et l'anachronisme concerne uniquement les titres que le biographe donne au personnage. Nous aurons d'ailleurs à revenir plus loin sur la question, à propos de l'administration des provinces sénatoriales.

Enfin, lorsque Zonaras[3] nous dit que Dioclétien, antérieurement à son avènement, a été « Dux » de Mésie (Δοὺξ Μυσίας), je croirais volontiers qu'il faut traduire gouverneur d'une des pro-

1. 22, 9-11.
2. 3, 1.
3. XII, 31.

Digitized by Google

vinces de Mésie. Dioclétien n'a jamais été un foudre de guerre et les qualités éminentes qui l'ont toujours caractérisé étaient, avant tout, celles d'un administrateur, celles précisément qui guidaient les empereurs dans le choix de leurs gouverneurs. Or de tels hommes étaient rares à la fin du IIIe siècle. Constance-Chlore, qui était un esprit du même genre, a exercé sous Carus les fonctions de gouverneur de Dalmatie. Il serait parfaitement normal que Dioclétien, à la même époque, eût été pour l'une des provinces voisines de Mésie l'objet d'une mesure analogue.

D'autres erreurs du même genre sont parfaitement possibles. Le « dux limitis Scythici » de la Vie d'Aurélien[1] peut fort bien avoir été un gouverneur de Mésie inférieure; le « dux limitis Illyriciani[2] », un gouverneur de Pannonie supérieure ou de Pannonie inférieure; le « dux limitis Rhetici[3] », un gouverneur de Rhétie; le « dux limitis Libyci[4] », un gouverneur soit de Numidie, soit de Tripolitaine. On ne saurait affirmer davantage.

Que devient, dans ces conditions, le texte de la Vie de Sévère Alexandre[5], sur lequel s'appuie la théorie de Borghesi? Voyons ce texte de plus près. La phrase essentielle est la suivante : « Sola... *limit*aneis ducibus aut militibus donavit, ita ut eorum essent. » « Eorum » se rapporte simultanément à « militibus » et à « duci*bus* » : il s'agit de fixer au sol un certain nombre de soldats des frontières, « milites », et de leurs chefs, « duces ». Cette remarque suffit à prouver que ces « duces » n'ont rien de commun avec les « duces limitum », tels qu'on les trouve sous Dioclétien, grands chefs militaires, qu'il ne pouvait être question de fixer au sol, qui, comme tous les fonctionnaires impériaux, étaient sujets à de fréquentes permutations et qui, enfin, poursuivaient régulièrement leur carrière par l'obtention successive de grades plus élevés, soit dans d'autres provinces, soit à la cour. Les « duces limitanei » de la Vie de Sévère Alexandre sont simplement des officiers de l'armée des frontières pourvus de petits commandements autonomes, chefs sédentaires d'effectifs eux-mêmes fixés au sol.

1. 13, 1.
2. *Ibid.*
3. Ibid., 13, 2.
4. *Vitae XXX Tyrann.*, 29, 1.
5. 58, 4-5.

Digitized by Google

En résumé, et pour en finir avec cette question préalable, il n'y a pas eu de « duces limitum » régionaux avant Dioclétien, et les plus anciens dont l'existence soit historiquement prouvée apparaissent précisément avec le règne de cet empereur. La théorie de Borghesi tombe donc tout entière. Le terrain ainsi déblayé, nous pouvons maintenant aborder l'histoire administrative des provinces au IIIe siècle, les provinces sénatoriales d'abord, les provinces impériales ensuite.

PROVINCES SÉNATORIALES. — Au début du IIIe siècle, les provinces sénatoriales sont au nombre de dix : Sicile, Narbonaise, Bétique, Macédoine, Achaïe, Asie, Lycie et Pamphylie, Chypre, Crète et Cyrénaïque, Afrique. Ces provinces sont administrées par des gouverneurs d'ordre sénatorial, représentants du Sénat; deux d'entre elles — l'Asie et l'Afrique — sont dites consulaires et gouvernées par d'anciens consuls; les huit autres sont prétoriennes et administrées par d'anciens préteurs. Dans l'organisation primitive d'Auguste, deux listes, l'une des anciens consuls, l'autre des anciens préteurs — à condition qu'ils fussent sortis de charge depuis un minimum de cinq années — étaient dressées et constamment tenues à jour. Les inscrits de chaque liste tiraient au sort annuellement les provinces appartenant à leur catégorie. Théoriquement au moins, l'empereur n'avait rien à voir dans le recrutement des gouverneurs chargés d'administrer les provinces sénatoriales. Or, ces provinces sénatoriales, qui existent encore avec leur administration autonome au commencement du IIIe siècle, ont disparu comme telles au temps de Dioclétien. Le fait est certain. Quand et comment ce changement capital s'est-il produit? Au milieu de la profonde nuit qui recouvre le IIIe siècle pouvons-nous réunir à cet égard quelques indications précises?

Sous le règne de Sévère Alexandre, à l'époque où Dion Cassius rédige son histoire, le système avait déjà subi une modification importante : « Plus tard », nous dit cet historien[1], « comme quelques-uns d'entre eux (les gouverneurs sénatoriaux) gouvernaient mal, leurs provinces furent ajoutées à celles de l'empereur, et, de cette façon, c'est en quelque sorte lui qui leur donne leurs gouvernements, car il admet à tirer au sort un nombre de magistrats égal à celui des provinces et ceux qu'il veut. » L'em-

1. Dion Cassius, LIII, 14.

Digitized by Google

pereur dresse donc chaque année une liste de dix anciens magistrats — deux consuls, huit préteurs — dont le total correspond exactement au nombre des provinces sénatoriales disponibles; il procède ainsi à une véritable désignation collective. Les deux consulaires d'une part, les huit prétoriens de l'autre n'ont plus ensuite qu'à tirer leurs provinces au sort.

Une dernière étape a consisté dans le passage de la désignation collective à la nomination individuelle par l'empereur, d'après le système employé depuis Auguste pour les provinces impériales. Quand ce dernier pas a-t-il été franchi et quand a été réalisée, par conséquent, l'assimilation des deux catégories de provinces?

On a voulu faire de cette transformation le corollaire logique d'une réforme plus complète, la séparation dans le domaine administratif des pouvoirs civil et militaire. La différence fondamentale entre les gouverneurs des provinces impériales et les gouverneurs des provinces sénatoriales, a-t-on dit, tenait à ce fait que les premiers concentraient entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs militaire et civil, tandis que les seconds n'avaient que des attributions d'ordre strictement civil. Le jour où les gouverneurs des provinces impériales perdent leur pouvoir militaire, tous les gouverneurs de provinces, sans exception, se trouvent au point de vue des attributions placés sur le même plan. Dès lors, il n'y a plus aucune raison de maintenir la distinction traditionnelle entre provinces impériales et provinces sénatoriales; l'unification se fait et naturellement, comme dans les autres branches de l'administration, au bénéfice de l'autorité impériale. La conclusion en ce qui concerne la disparition des provinces sénatoriales est donc double : au point de vue de la modalité, c'est une conséquence de la séparation nouvelle des pouvoirs civil et militaire; au point de vue de la date, la transformation commence dès le règne de Sévère Alexandre pour s'achever peu après lui.

Que faut-il penser de cette manière de voir? La base de la théorie est la séparation des pouvoirs telle qu'elle aurait été réalisée par Sévère Alexandre. Or, nous venons de voir que cette pseudo-réforme n'avait jamais existé que dans l'imagination des historiens modernes. Les conséquences qu'on a voulu en tirer pour la disparition des provinces sénatoriales tombent

Digitized by Google

[illegible] est jugée; il n'y a pas à s'y attar-
[illegible]
[illegible] se trouve dans la Vie de Sévère
[illegible] proconsules et legatos nunquam
[illegible] judicium vel suum vel senatus. » Ce
[illegible] double interprétation, en ce qui
[illegible] auxquels s'applique le « vel suum,
[illegible] s'applique aux diverses catégo-
[illegible] tant impériaux que sénatoriaux,
[illegible] aurait joué un rôle dans la désignation
[illegible] ou bien « vel suum, vel senatus »
[illegible] deux classes de gouverneurs, impé-
[illegible] « vel suum » aux premiers, le « vel
[illegible] Le texte signifie, sans aucun doute pos-
[illegible] dre, pour le choix des gouverneurs
[illegible] « judicium » du Sénat. Cette interpré-
[illegible] firmée par un autre texte de la même
[illegible] nsulares (provincias) ex senatus voluntate
[illegible] qu'on peut le désirer. Constitution-
[illegible] dans cette conduite aucune innovation.
[illegible] privilège sénatorial avait été violé bien
[illegible] la mort de Marc-Aurèle, et le simple
[illegible] pour les sénateurs un avantage fort appré-

[illegible] dre, par conséquent, les provinces séna-
[illegible] et, dans ce domaine — les textes de la
[illegible] dre le prouvent — l'empereur respecte
[illegible] traditionnelles du Sénat. D'autre part,
[illegible] que la nomination individuelle des gou-
[illegible] par le pouvoir impérial n'était pas encore
[illegible] époque. A la fin du IIIe siècle, au contraire,
[illegible] est changé. Toutes les provinces, sans
[illegible] l'empereur et tous les gouverneurs sont
[illegible] par lui. Le changement s'est donc opéré
[illegible] les années qui suivent la mort de Sévère
[illegible] sous le règne de Dioclétien, au plus tard.
[illegible] ser davantage. Le « terminus ante quem »
[illegible] notablement ramené en arrière. En 275,

Digitized by Google

lors de la grande restauration sénatoriale, sous Tacite, le Sénat recouvre le droit proconsulaire[1], ce qui prouve qu'il ne le possédait plus à l'avènement de cet empereur, et cette première indication est pleinement confirmée par une seconde; en 276, Probus, comme don de joyeux avènement, confère au Sénat un certain nombre de privilèges et notamment le droit de désigner les proconsuls[1]. La disparition des provinces sénatoriales — le fait résulte nettement de ces deux textes — est donc antérieure, non seulement au règne de Dioclétien, mais même à l'avènement de Tacite. Nous sommes donc amenés à la placer dans la période de quarante années (235-275) qui a séparé la mort de Sévère Alexandre de celle d'Aurélien.

Le « terminus post quem », d'autre part, peut être avancé de quelques années. Le successeur de Sévère Alexandre, Maximin, dont on connaît la politique hostile au Sénat, n'a guère dû respecter, au moins en pratique, le privilège du Sénat relatif à l'administration des provinces sénatoriales; mais en ce cas la réaction sénatoriale avec Maxime et Balbin (238) n'a pas manqué de rétablir l'état antérieur et, s'il y a eu alors suppression, il est certain qu'elle n'a été que temporaire. La période qui s'étend de l'avènement de Gordien III à la captivité de Valérien (238-260) est une époque d'union contre le péril extérieur, où l'entente avec le Sénat est un des articles fondamentaux du programme impérial, notamment dans la dernière partie du règne de Gordien III, sous Philippe, Decius et Valérien. Une mesure aussi terrible pour le Sénat que l'a été la disparition des provinces sénatoriales ne saurait évidemment y trouver place. La politique générale des empereurs à cette époque en exclut jusqu'à l'hypothèse.

Il reste donc, pour notre réforme, une courte période de quinze ans (automne 260-milieu 275). C'est à un des trois empereurs qui ont régné alors, Gallien, Claude, Aurélien, que la mesure doit nécessairement être rapportée. Claude doit être exclu en raison de son attitude conciliante vis-à-vis du Sénat. Il n'y a donc à retenir que deux noms, ceux de Gallien et d'Aurélien, qui tous deux, nous le savons, ont été, pendant la durée de leur règne, en lutte plus ou moins ouverte avec le Sénat.

1. *Vita Taciti*, 18-19.
2. *Vita Probi*, 13, 1.

Digitized by Google

...eurs qu'il faut choisir. En avons-nous

...n la circonstance devraient être four-
...Voyons donc ce que les inscriptions de
...prendre sur la question. Nos documents
...une inscription relative à la province
...d'Achaïe, une à la province d'Afrique,
...Bétique, au total cinq gouverneurs de
...Notre bilan est vite fait.

...ion *C. I. L.*, VI, 3832, mentionne un
...Julius Adurius Ovinius Paternus, qui a
...s'est récusé et par conséquent n'a jamais
...consuli provinciae Asiae sorte facto excu-
...est connu en outre par les Fastes consu-
...les préfets de la ville du Chronographe de
...ordinaire sous Claude en 269, consul ordi-
...fois sous Probus en 279, et préfet de la
...empereur en 281. Le tirage au sort de la pro-
...place entre les deux consulats (269-279). On
...tage. Le consulat et le gouvernement d'une
...devaient réglementairement être séparés
...minimum de cinq ans. En fait, étant donné le
...teurs consulaires à pourvoir très supérieur à
...ces sénatoriales (deux) annuellement dispo-
...minimum était largement dépassé et porté fréquem-
...C. Julius Adurius Ovinius Paternus étant
...pour la seconde fois en 279, le tirage au sort en
...fut peu antérieur à cette date. Il est contempo-
...ration sénatoriale inaugurée en 275 et se place
...années du règne de Probus.

— Plusieurs inscriptions grecques, *C. I. A.*, III,
..., Δελτίον ἀρχαιολογικόν, 1889, p. 133, n° 14, nous
...le nom d'un gouverneur, Claudius Illyrius, qui a
...important dans la reconstruction des murs d'Athènes
... Le personnage a donc été proconsul d'Achaïe au
...règne de Valérien.

— L'inscription *C. I. L.*, VIII, 1018, concerne
...eur dont le nom est mutilé. Le texte donne L. Mes...,

...*Minora*, éd. Mommsen, t. I, p. 65.

Digitized by Google

qu'il faut peut-être compléter en L. Mes[sius]. Le document offre deux éléments de datation. Tout d'abord, Gallien y est désigné comme consul pour la troisième fois; ce troisième consulat est de 252, le quatrième de 261. L'inscription se place donc nécessairement entre 252 et le 1er janvier 261. En outre, Valérien ne figure pas à côté de son fils. Au moment où l'inscription fut dédiée, il avait cessé d'être considéré comme empereur. Sa captivité est de septembre-octobre 260; la nouvelle du désastre a été connue en Afrique dans le courant d'octobre ou au commencement de novembre. L'inscription a été dédiée postérieurement à cette date et antérieurement au quatrième consulat de Gallien, qui commence le 1er janvier 261, donc en novembre-décembre 260.

d) Bétique. — Enfin, sur deux inscriptions, *C. I. L.*, II, 1115-1116, datées du règne éphémère de Florien (276) et du début de celui de Probus, figure un gouverneur de Bétique, Aurelius Julius, avec les titres de « Vir perfectissimus vices agens praesidis ». Ce personnage n'est pas connu d'autre part, mais les inscriptions qui le concernent nous donnent deux indications capitales; il n'est pas, comme l'aurait voulu la tradition, d'ordre sénatorial, mais il appartient à l'ordre équestre, comme le prouve son titre de « Vir perfectissimus ». D'autre part, il n'exerce ses fonctions, officiellement au moins, qu'en qualité de « vices agens praesidis », c'est-à-dire sous la forme de la suppléance[1].

1. Quatre autre inscriptions se rapportent vraisemblablement à notre période, mais, faute de date précise ne peuvent être mentionnées que sous forme hypothétique. Deux concernent la province d'Asie, une l'Achaïe et une l'Afrique :

1° *Asie.* — *a)* K. Buresch et O. Ribbeck, *Aus Lydien.* Epigraphische-Geographische Reisefrüchte, p. 92-93. — Il s'agit d'un certain ... us Maximillianus, qui a été gouverneur d'Asie. L'inscription semble appartenir au règne de Valérien et Gallien (253-268).

b) Kaibel, *I. G. I.*, 283. — L'inscription nomme [C. Asinni?]us Nicomachus Julianus, peut-être gouverneur d'Asie vers la même époque.

2° *Achaïe.* — I. G., VII, 90. — Il est question d'un gouverneur d'Achaïe, M. Aemilius Saturninus, peut-être identique au Saturninus consul sous Gallien en 264. La fonction de proconsul d'Achaïe étant d'ordre prétorien, par conséquent antérieure au consulat, se placerait vers la fin du règne de Valérien. Mais l'identification des deux personnages restant douteuse, on ne peut rien conclure avec certitude.

3° *Afrique.* — L'inscription *C. I. L.*, VIII, 1437 (= Suppl. 15254), mentionne un gouverneur de la province sénatoriale d'Afrique, Sex. Cocceius Anicius

Digitized by Google

Les renseignements fournis sur la question par l'épigraphie peuvent se résumer de la manière suivante : 1° Sous Valérien, les gouverneurs d'Afrique sont encore recrutés, selon la règle traditionnelle, dans l'ordre sénatorial. 2° En novembre-décembre 260, la province d'Afrique a encore un gouverneur du même ordre. Même cas pour la province d'Asie entre 275 et 279, mais il faut faire remarque nécessaire que nous sommes ici dans la période de restauration sénatoriale, qui se prolongera jusqu'à l'avènement de Probus en 282. 4° Enfin, sous Florien et au début du règne de Probus, la Bétique est administrée par un gouverneur de rang équestre et sous la forme intérimaire.

De ces conclusions se dégagent deux faits fondamentaux : 1° Aucun gouverneur de province sénatoriale n'est connu, par l'épigraphie, pour la période 260-275, c'est-à-dire pour les règnes de Gallien et d'Aurélien. 2° En 276, nous retrouvons un gouverneur de province sénatoriale, en Bétique, mais cette fois c'est un chevalier et non plus un sénateur.

L'épigraphie confirme donc pleinement les résultats auxquels, par voie de déduction, nous étions parvenus précédemment, mais elle ne les complète pas et la question de savoir si la réforme remonte de Gallien ou d'Aurélien reste entière.

Continuons donc notre enquête par d'autres moyens. En faveur de Gallien, il existe tout d'abord une présomption très forte : c'est sa réforme administrative des provinces impériales, dont il sera question plus loin, et la substitution réalisée par lui dans ces provinces des gouverneurs équestres aux gouverneurs sénatoriaux. Puisqu'il n'hésitait pas à déposséder le Sénat de son privilège administratif dans les provinces impériales, il était naturel, et même logique, qu'il procédât de même à l'égard des provinces sénatoriales. L'autonomie de ces dernières n'était plus depuis bien longtemps, qu'une fiction, et ce second coup, en supprimant froidement la réalité des choses, devait être beaucoup moins préjudiciable au Sénat que le premier. Ce n'est là, il faut le répéter, qu'une présomption ; mais elle a son importance, et nous allons, à la lumière des faits, lui voir prendre corps par degrés.

Revenons quelques instants en arrière et cherchons si, par hasard, l'histoire passée des provinces sénatoriales ne nous four-

Asinius Paulinus. Il a exercé ses fonctions au IIIe siècle et, semble-t-il, vers l'époque de Gallien. La preuve manque.

Digitized by Google

nirait pas quelques indications susceptibles d'éclairer notre religion. Le caractère fondamental de ces provinces, dès leur origine même, leur raison d'être, peut-on dire, c'est qu'elles sont provinces « inermes », provinces dépourvues de forces militaires. Dion Cassius[1] est sur ce point aussi formel que possible : « Auguste remit au Sénat les provinces les plus faibles comme étant pacifiées et exemptes de guerres — εἰρηνᾶια καὶ ἀπόλεμα. — Quant aux plus fortes, il les retint comme présentant des périls et des dangers, soit parce qu'elles étaient voisines des ennemis, soit parce qu'elles étaient capables encore par elles-mêmes de causer quelque agitation. C'était en réalité pour que sous ce prétexte les autres fussent sans armes et sans forces — ἄοπλοι καὶ ἄμαχοι — tandis que lui seul aurait des armées à sa disposition et entretiendrait des soldats. » La liste des provinces sénatoriales, telle qu'elle fut fixée lors du partage de l'année 27 av. J.-C.[2] — Sicile, Sardaigne, Bétique, Dalmatie ou Illyricum, Macédoine, Achaïe, Asie, Bithynie, Crète et Cyrénaïque, Afrique — montre qu'en effet cette condition essentielle s'y trouvait pleinement réalisée. Les provinces sénatoriales étant « inermes » et pacifiées par définition même, le gouverneur n'en pouvait être, et n'en était, qu'un fonctionnaire strictement civil.

Dans la pensée de l'empereur, cette liste n'était pas définitive. Il se réservait toujours la possibilité de prendre à sa charge, le cas échéant, telle ou telle de ces provinces. Le fait se vérifia dès le début. La Dalmatie devient province impériale en 11 av. J.-C.; la Sardaigne, en 6 ap. J.-C., puis une seconde fois, temporairement encore, sous Vespasien, et définitivement sous Commode; la Macédoine, temporairement de Tibère à Claude; l'Achaïe, de 15 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.; la Bithynie, en 135; la Bétique, sous Marc-Aurèle. En compensation, le Sénat reçoit en 22 av. J.-C. la Narbonaise et Chypre, et, en 135, la province de Lycie et Pamphylie. Il était donc parfaitement admis, dès le début de l'Empire, que l'empereur en cas de nécessité — et dans l'espèce il était seul juge — pouvait enlever au Sénat, à titre temporaire ou définitif, l'administration de telle ou telle des provinces sénatoriales.

Quelle était la raison qui pouvait motiver ce transfert? Les faits et les textes vont nous répondre. La Dalmatie est province

1. Dion Cassius, LIII, 12.
2. Ibid.

Digitized by Google

sénatoriale de 27 à 11 av. J.-C.; en 11, l'empereur prend en mains l'administration de la province[1]. C'est qu'alors commencent les grandes campagnes qui ont eu pour résultat la conquête de la rive droite du Danube. La Dalmatie cesse d'être une province pacifiée; il est logique, conformément au principe qui a présidé à la répartition des provinces entre l'empereur et le Sénat en 27, qu'elle passe dans le lot de l'empereur. La Sardaigne, province sénatoriale depuis 27, devient province impériale en 6 ap. J.-C. et reçoit comme gouverneur un procurateur d'ordre équestre. Pourquoi? Dion Cassius[2] va nous le dire : « Il y eut aussi à cette époque beaucoup de guerres. Des brigands tirent de si fréquentes incursions que durant trois années la Sardaigne, au lieu d'être gouvernée par un sénateur, fut confiée à des soldats et à des généraux pris dans l'ordre équestre — ὥστε τὴν Σαρδὼ μηδ' ἄρχοντα βουλευτὴν ἔτεσι τρίσι σχεῖν, ἀλλὰ στρατιώταις τε καὶ στρατιάρχαις ἱππεῦσιν ἐπιτραπῆναι. » La Sardaigne est donc infestée par des brigands; elle cesse d'être par conséquent une province pacifiée. Elle reçoit une garnison, un commandant militaire et devient province impériale. Autre exemple : sous Marc-Aurèle, les Maures d'Afrique passent en Espagne et envahissent la Bétique. L'empereur enlève immédiatement au Sénat l'administration de la province et la conserve jusqu'à ce qu'elle soit de nouveau pacifiée[3]. Marc-Aurèle procède de façon identique pour d'autres provinces encore, ainsi que nous l'apprend son biographe[4] : « Provincias ex proconsularibus consulares aut ex consularibus proconsulares aut praetorias pro belli necessitate fecit. »

Inversement, et en vertu du même principe, une province définitivement pacifiée, et dès lors « inermis », devient sénatoriale. C'est le cas, en 22 av. J.-C., pour la Narbonaise et Chypre, qui avaient été d'abord assignées à l'empereur : « A cette même époque », nous dit Dion Cassius[5], « Auguste rendit au peuple Chypre et la Narbonaise, parce qu'elles n'avaient plus besoin de ses armes — ὡς μηδὲν τῶν ὅπλων αὐτοῦ δεόμενας — et par suite des proconsuls commencèrent à être envoyés dans ces pro-

1. Dion Cassius, LIV, 34.
2. Ibid., LV, 28.
3. *Vita M. Antonini*, 21, 1; *Vita Severi*, 2, 4.
4. *Vita M. Antonini*, 22, 9.
5. Dion Cassius, LIV, 4.

Digitized by Google

vinces. » De même la Bétique, le danger de l'invasion maure dissipé, redevient sénatoriale sous Commode. Sans doute l'empereur peut aussi prendre en mains une province sénatoriale pour des motifs purement administratifs, ainsi la Bithynie sous Trajan[1], mais c'est là un cas exceptionnel. La raison constante de la mainmise de l'empereur sur les provinces sénatoriales ou inversement, de la restitution au Sénat, c'est le caractère « inermis » ou non de la province.

Il y a donc eu à cet égard sous l'Empire une tradition administrative constante. Le procédé ne supposait nullement, par définition même, une mauvaise volonté quelconque de l'empereur vis-à-vis du Sénat. La preuve en est que Marc-Aurèle, un des empereurs les plus favorables à la politique sénatoriale qui aient existé, enlève temporairement au Sénat la Bétique et certaines autres provinces, tandis que Commode, l'ennemi féroce de ce corps, lui restitue précisément la Bétique. La tradition impériale en la matière est nettement définie par le texte de la Vie de Marc-Aurèle cité plus haut : « Pro belli necessitate ». L'expression montre bien qu'il ne s'agit pas d'une question de politique intérieure, mais avant tout d'une question de défense nationale.

Ce point nettement fixé, voyons un peu ce que vont devenir les provinces sénatoriales dans la grande tourmente du IIIe siècle. Les provinces sénatoriales devaient à leur situation même leur caractère de provinces désarmées; elles se trouvaient à l'intérieur de l'Empire, étaient éloignées de la périphérie et couvertes par les grandes armées des frontières. Or, que se passe-t-il au milieu du IIIe siècle, précisément pendant la crise terrible qui s'ouvre à la fin de 260 par le désastre de Valérien et dont Gallien, resté seul empereur, va avoir à supporter tout le poids? A l'occident, la barrière rhénane est forcée; en 258, les Germains, particulièrement les Francs, envahissent la Gaule, l'Espagne et vont jusqu'en Afrique. Au printemps de 261, l'invasion se renouvelle dans le secteur du Rhin supérieur; les Alamans pénètrent sur le territoire romain par la vallée de l'Aar, gagnent la vallée du Rhône d'où ils passent en Italie. Rome est un instant mise en danger par ces bandes de pillards que Gallien va

1. Correspondance de Pline et Trajan, lettre 32 : « Meminerinus idcirco te in istam provinciam missum, quoniam multa in ea emendanda apparuerint. » Cf. lettres 18 et 117.

Digitized by Google

bientôt écraser à la bataille de Milan. Sur la frontière danubienne, les Goths, forçant le cours inférieur du fleuve, inondent en 267 la péninsule des Balkans. Gallien les en expulsera, mais ils reviendront en 269 et Claude les anéantira à Naïssus. Plus à l'est, les Boranes et autres barbares de la Russie méridionale, après la destruction du royaume Bosporan, mettent systématiquement au pillage les villes du bassin oriental de la Méditerranée : en 256-258, ils dévastent le littoral asiatique de la mer Noire, passent les détroits et, débouchant dans la Méditerranée, viennent rançonner les villes maritimes de l'Asie Mineure occidentale. Nouvelle invasion en 267, où ils pillent les côtes de Thrace, de Grèce, d'Asie Mineure, les îles de Crète et de Chypre. En Asie, ce sont les Perses qui, à la suite du grand désastre de Valérien, mettent à feu et à sang toute l'Asie Mineure. Aux invasions étrangères, il faut ajouter les troubles intérieurs; de 258 à 260, soulèvement des peuplades indigènes dans l'Afrique du Nord; en 261, grande révolte d'esclaves en Sicile.

Dès lors, ce ne sont plus seulement les frontières de l'Empire et les provinces impériales de la périphérie qui sont atteintes, mais aussi toutes les provinces de l'intérieur et du même coup les provinces sénatoriales. La Narbonaise, tout d'abord. La grande invasion franque de 258 passe à l'est du Massif central et va franchir les Pyrénées. Elle traverse donc au moins la partie occidentale de la Narbonaise. L'invasion des Alamans en 259-260 porte, au contraire, sur la partie orientale. Ce n'est pas tout. De 258 à 267, la guerre est constante entre Gallien d'une part, les usurpateurs gallo-romains Postumus, Victorinus, Laelianus de l'autre, et la Narbonaise sert précisément à l'armée romaine de base d'opérations. La présence d'un corps de troupes y est expressément attestée, pour le début du règne de Claude, par une inscription de 269[1]. — Bétique : en 259-260, les Francs, venus de Gaule, pillent la ville de Tarragone et poussent jusqu'en Afrique. La Bétique ne dut pas rester à l'abri de cette invasion. En 261, l'Espagne est perdue pour Gallien; cette sécession ne se fit évidemment pas sans une série de troubles intérieurs qui ne durent pas épargner notre province.

Macédoine : en 261, la péninsule des Balkans est envahie par l'armée de l'usurpateur Macrianus, qui succombe bientôt sous les coups du général de Gallien, Aureolus. En 267, les

1. *C. I. L.*, XII, 2228.

Digitized by Google

Goths, après avoir pillé les îles de Scyros, de Lemnos et les villes d'Achaïe, remontent vers le nord en dévastant toute la Macédoine. Gallien les bat sur le fleuve Nestos, aux confins mêmes de cette province et de la Thrace, puis les rejette sur le Rhodope. Ils n'en reparaissent pas moins deux ans plus tard en Macédoine, où ils font le siège de Thessalonique (269). — Achaïe : en 267, les Goths, venus de l'Archipel, enlèvent Athènes, Éleusis, Corinthe, Sparte, Argos. Toute l'Achaïe est dévastée. L'armée romaine, sous les ordres de Marcianus, les rencontre et les défait dans le nord de la province. — Asie : probablement touchée déjà par la grande invasion perse de 260-261, consécutive à la prise de Valérien, la province est en proie, pendant les années suivantes, aux incursions maritimes des barbares. En 263, les Goths dévastent la Troade, ruinent Éphèse avec son célèbre sanctuaire d'Artémis. L'invasion se renouvelle sous la même forme en 264 et en 267. — Lycie Pamphylie : le sort de cette province est analogue à celui de la province voisine d'Asie. En 268, les Goths y attaquent la ville de Sidé, dont le siège nous est longuement décrit par un fragment conservé de Dexippe[1]. — Chypre : l'île est dévastée par les Goths en 270. — Crète : invasion semblable à la même époque. — Sicile : la Sicile semble être, au cours de la crise, grâce à la protection des flottes italiennes, restée à l'abri des invasions étrangères. Mais elle n'en fut pas pour cela plus tranquille. Une grave révolte d'esclaves y éclata en 261 : « Denique quasi conjuratione totius mundi », écrit la Vie de Gallien[2], « concussis orbis partibus, etiam in Siciliam quasi quoddam servile bellum extitit latronibus evagantibus », et l'auteur ajoute une indication intéressante, « qui vix oppressi sunt ». Le soulèvement n'a donc été réprimé que par l'intervention d'effectifs considérables. — Enfin, Afrique : de 258 à 260, les indigènes Bavari et Quingentanei s'insurgent aux portes mêmes de la province. La gravité de la menace contraignit évidemment les autorités militaires à prendre toutes les précautions d'ordre militaire nécessaires. En 261, la province est troublée par l'usurpation de Celsus. Mais la ville de Sicca reste fidèle à la cause de Gallien et l'usurpateur est renversé[3].

1. Fragment 23.
2. *Vita Gallieni*, 4, 9.
3. *Vitae XXX Tyrann.*, 29, 1-4.

Digitized by Google

[illegible] dans la grande crise de l'Empire, qui atteint son [illegible] avec le règne de Gallien (260-268), il n'est aucune [illegible] provinces sénatoriales — remarquons-le bien, aucune — [illegible] conservé son caractère traditionnel de province « inerme » [illegible]. Le fait est indiscutable. La logique veut que, [illegible] conformément aux règles séculaires de l'administration romaine, [illegible] en ce moment de danger suprême, les ait enlevées [illegible] pour en assurer lui-même le gouvernement et la défense. [illegible] si on se rappelle les précédents, absolument rien [illegible] extraordinaire. Ce qui était nouveau, ce n'était pas le pro[illegible] mais les modalités qui présidèrent à son application. [illegible] n'était plus l'extension; il ne s'agit plus, comme par le passé, [illegible] d'une province sénatoriale isolée, mais de toutes les provinces [illegible] réservées à l'administration du Sénat. En second lieu, [illegible] ne s'est fait sans compensation. L'usage voulait que l'empereur, lorsqu'il enlevait au Sénat une de ses provinces, lui en [illegible] une autre en échange. En 67, Néron proclame l'indépendance de l'Achaïe; il dédommage le Sénat par la cession de la [illegible]. En 135, Hadrien assume le gouvernement de la province sénatoriale de Bithynie; il donne au Sénat la Lycie [illegible], jusque-là province impériale. Sous Marc-Aurèle, [illegible] la Bétique, prise par l'empereur, est remplacée dans le lot sénatorial par la Sardaigne.

[illegible] temps de Gallien, il n'en est plus de même. Pourquoi? [illegible] de mauvaise volonté de l'empereur? Nullement. Si l'empereur dépouille le Sénat sans rien lui rendre en échange, sa conduite s'explique par une raison péremptoire. En raison de la crise exceptionnelle qui sévit sur le monde romain, toutes les [illegible] de l'Empire passent, selon une expression moderne, dans la zone des armées. Dès lors, aucun échange n'était plus [illegible] et, dans ces conditions, la mainmise impériale sur les [illegible] du Sénat devait nécessairement rester sans compensation.

[illegible] — troisième nouveauté — ces prises de possession [illegible] avaient généralement été jusque-là temporaires et [illegible] à la durée que la situation rendait strictement nécessaire. Cette fois-ci, il ne peut plus en être de même, non pas, [illegible]-le encore, par hostilité systématique de l'empereur, [illegible] tout simplement parce que la crise dont souffre l'Empire [illegible] exceptionnellement longue et, malgré quelques accalmies

Digitized by Google

temporaires, se prolongera somme toute jusqu'au règne de Dioclétien.

Qu'allait devenir, au point de vue administratif, la situation de ces provinces sénatoriales dont l'empereur se trouvait ainsi contraint d'assumer la charge? Le problème comportait deux solutions possibles : ou bien placer à la tête de ces provinces des légats propréteurs, recrutés selon la tradition, dans l'ordre sénatorial, ou bien leur donner des gouverneurs équestres. Mais, au moment où avait lieu le transfert, la question n'était plus entière. Gallien venait précisément de promulguer l'édit qui excluait les sénateurs des commandements militaires dans les provinces impériales et à l'armée. Il ne pouvait donc confier aux sénateurs dans les anciennes provinces sénatoriales ce même pouvoir militaire qu'il leur enlevait dans les provinces impériales. Dès lors, la solution s'imposait : donner aux provinces sénatoriales l'organisation même que l'édit de Gallien venait d'introduire dans les provinces impériales, c'est-à-dire les faire administrer par des gouverneurs de rang équestre, qui réuniraient l'ensemble des attributions civiles et militaires. D'ailleurs, l'application de l'édit aux deux catégories de provinces était parfaitement logique et apparaissait comme une nécessité inéluctable de la situation générale. Les membres de l'ordre sénatorial, à quelques rares exceptions près, ne faisaient que de piètres chefs d'armée. Dans la crise épouvantable où se débattait l'Empire, ce qu'il fallait à la tête des provinces — provinces de l'intérieur aussi bien que provinces frontières — c'étaient des chefs capables et éprouvés. Ces chefs, l'empereur ne pouvait les trouver que dans l'ordre équestre.

Que ces conclusions correspondent à la réalité des faits, l'Histoire Auguste nous en donne indubitablement la preuve. Voici ce que nous raconte l'auteur du recueil des Trente Tyrans, aux paragraphes 19 et 21 : « Valens... exerçait à la même époque le proconsulat d'Achaïe, qui lui avait été donné par Gallien. Macrianus, qui le redoutait extrêmement, ou parce qu'il connaissait tout son mérite ou parce qu'il le croyait jaloux du sien et qu'il le supposait son ennemi, chargea Pison, d'une des plus nobles maisons de Rome et d'une famille de consulaires, de lui ôter la vie. Valens, prudent et perspicace, pensa qu'il n'avait d'autre moyen d'échapper à la mort que de prendre l'Empire. Mais il fut tué peu après par les soldats... Pison, que

Digitized by Google

Macrianus avait envoyé pour tuer Valens, voyant que celui-ci avait su le prévenir et s'était fait proclamer empereur, se retira en Thessalie. Là, aidé d'un petit nombre de ses partisans, il prit lui-même l'Empire, se fit appeler Thessalique et périt bientôt après. C'était un homme d'une grande vertu et on l'appelait de son temps Frugi. Il passait pour un descendant de cette ancienne famille des Pisons à laquelle Cicéron s'allia pour anoblir la sienne... J'insérerai ici, pour montrer de quelle estime il jouissait, un sénatus-consulte rendu après sa mort. Le septième jour des calendes de juillet, la nouvelle étant arrivée que Pison avait péri sous les coups de Valens et que celui-ci avait été à son tour tué par ses soldats, Arellius Fuscus, consulaire qui avait succédé à Valérien dans le droit de parler le premier, dit : « Consul, prends les avis », et, quand on lui demanda le sien : « Pères conscrits », dit-il, « je décerne à Pison les honneurs « divins..., car il n'y eut jamais d'homme meilleur ou plus « ferme à la fois. » Le reste de l'assemblée fut d'avis que l'on mît sa statue parmi celles des triomphateurs et qu'on lui votât un char attelé de quatre chevaux. La statue existe encore: quant au quadrige qui lui fut décerné . . . . . on le plaça à l'endroit où furent construits plus tard les Thermes de Dioclétien. »

Dans ce récit, il y a plusieurs particularités qui doivent retenir notre attention :

1° Valens y est qualifié de « Vir militaris[1] ». Le mot « militaris » dans la langue des historiens du IVe siècle a un sens très précis. Ce sens, nous le trouvons notamment dans deux passages d'Aurelius Victor (Caesares) et de l'*Epitome*, relatifs à l'avènement de l'empereur Maximin en 235 : « G. Julius Maximinus... primus e militaribus... potentiam cepit suffragiis legionum[2] », « Julius Maximinus Thrax, ex militaribus[3] ». Il désigne un soldat de carrière[4]. Valens « Vir militaris » est lui aussi un soldat de carrière et un chef à pouvoir militaire. L'hypothèse d'un anachronisme commis par l'Histoire Auguste doit être nécessairement exclue. A l'époque où il écrivait sa courte biographie de

1. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 1.
2. Aurelius Victor, *Caesares*, 25, 1.
3. *Epitome*, 25, 1.
4. Cf. Aurelius Victor, *Caesares*, 37, 7, où l'auteur blâme l'égoïsme des sénateurs, qui « munivere *militaribus* et paene barbaris viam in se ac posteros dominandi ».

Digitized by Google

l'usurpateur Valens — entre 298 et 303 — le biographe n'avait plus sous les yeux que des gouverneurs civils : c'était le cas en particulier du proconsul d'Achaïe. L'idée d'un proconsul d'Achaïe à pouvoir militaire ne pouvait lui venir spontanément à l'esprit. Il y a plus. Le texte de la biographie montre nettement que le biographe a été surpris par ce gouverneur militaire d'Achaïe. Il cherche une explication à ce fait qui lui paraît anormal et, dans son ignorance, il n'en trouve d'autre que celle-ci : « Simul etiam civilium virtutum gloria pollens », qu'il répète une seconde fois, plus loin : « Quem Macrianus vehementer reformidans, simul quod omni genere vitae satis clarum norat. » Il ne peut donc avoir inventé la mention relative à Valens. Il l'a trouvée dans quelqu'une de ses sources et l'a reproduite sans bien la comprendre. Le témoignage n'en prend que plus de valeur. Le caractère militaire du gouverneur Valens est confirmé par cet autre fait qu'il a des troupes sous ses ordres : « Sumpsit imperium et brevi a militibus interemptus est[1] », et que Pison est tué précisément par les soldats de Valens : « Missis a Valente militibus compluribus interfectus est[2]. » Or, ce gouverneur à caractère militaire est proconsul d'Achaïe, province sénatoriale et par définition même « inermis ».

2° Valens a été, nous dit notre texte, nommé proconsul d'Achaïe par Gallien : « Proconsulatum Achaiae dato a Gallieno tunc honore gubernabat[3]. » Or, l'Achaïe étant province sénatoriale, ses gouverneurs étaient tirés au sort et non désignés individuellement par l'empereur. L'indication est donc extrêmement précieuse et, selon toute vraisemblance, l'auteur l'a donnée intentionnellement.

3° La personnalité du rival de Valens, Calpurnius Pison, est particulièrement intéressante. Ce Pison, que Macrianus envoie comme gouverneur en Grèce, est un sénateur de noble race et de famille consulaire : « Misso Pisonem unum ex nobilibus et principibus Senatus[4] »; « Misso Pisone nobilissimae tunc et consularis familiae viro[5] »; « Vir summae sanctitatis et temporibus suis Frugi dictus et qui ex illa Pisonum familia ducere ori-

1. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 3.
2. *Vita Galliéni*, 2, 3-4.
3. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 1.
4. *Vita Gallieni*, 2, 2.
5. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 2-3.

Digitized by Google

ginem diceretur cui se Cicero nobilitandi causa sociaverat[1] »; « Pisonem... virum cujus similem Romana res publica non haberet[2] ». Le Sénat, à la nouvelle de sa mort, lui décerne des honneurs extraordinaires[3]. Tous ces faits sont très caractéristiques et trouvent leur explication dans la politique de Macrianus. Pour se concilier les bonnes grâces du Sénat dans sa lutte imminente contre Gallien, Macrianus envoie en Achaïe, comme gouverneur, un membre de l'aristocratie sénatoriale. Valens, le chef militaire nommé par Gallien; Pison, le gouverneur sénatorial envoyé par Macrianus, ce ne sont pas seulement deux hommes, mais deux politiques en présence. Enfin, que le Sénat ait pris un vif intérêt au choix de Pison résulte directement des honneurs exceptionnels qu'il rend à sa mémoire.

Quant à la date de ces événements, elle peut être fixée dans des limites suffisamment étroites. L'année est donnée par la Vie de Gallien[4], « Gallieno et Volusiano consulibus », donc 261. L'usurpation de Valens[5] a précédé de peu la défaite de Macrianus, laquelle se place à la fin de l'année, et sa nomination par Gallien comme gouverneur a été faite au plus tard dans le courant de l'automne. Par conséquent, en automne 261, Gallien choisit un gouverneur d'Achaïe qui n'appartient plus comme l'aurait voulu la tradition administrative impériale, à l'ordre sénatorial, et ce gouverneur, il le nomme directement. C'est donc la mainmise complète de l'empereur sur une province du Sénat et, réalisée dans un cas concret, l'abolition du privilège sénatorial.

Un autre texte de l'Histoire Auguste, déjà cité plus haut à propos des « Duces » et relatif à la province d'Afrique, vient directement à l'appui des conclusions précédentes. La Vie de Firmus, dans le recueil des Quatre Tyrans, nous raconte : « Eo tempore » — vers 272-273 — « tres fuisse Firmos, quorum... alter dux limitis Africani idemque pro consule[6]... » Le libellé des fonctions, sous cette forme, est une pure absurdité, mais ce qu'il faut en retenir c'est le cumul aux mains d'un même per-

1. *Ibid.*, 21, 1-2.
2. *Ibid.*, 21, 2.
3. *Ibid.*, 21, 5-7.
4. *Vita Gallieni*, 1, 2.
5. *Ibid.*, 2, 2-3.
6. *Vitae IV Tyrann.*, 3, 1.

Digitized by Google

sonnage, gouverneur d'Afrique, des pouvoirs civil et militaire. Ici non plus il ne peut être question d'anachronisme : à l'époque à laquelle vivait le biographe, il n'y avait pas de proconsuls qui fussent en même temps « duces », les attributions civiles et militaires étant désormais nettement séparées. La mention de ce cumul, il faut donc qu'il l'ait trouvée quelque part dans ses sources. Le fait apparaît plus intéressant encore si on le rapproche d'une autre indication donnée par le même recueil des Quatre Tyrans : « Afri quoque auctore Vibio Passieno, proconsule Africae et Fabio Pomponiano duce limitis Libyci, Celsum imperatorem appellaverunt[1]. » Cette fois, il s'agit d'un gouverneur d'Afrique qui est purement civil, puisqu'il s'entend pour proclamer un usurpateur avec le chef militaire d'une circonscription voisine. Cet événement a eu lieu en 261. Par conséquent, entre ces deux dates — usurpation de Celsus en 261 et gouvernement de Firmus vers 272-273 — il s'est produit un changement dans la condition du gouverneur d'Afrique. En 261, la province a encore un gouverneur civil; vers 272-273, elle possède un gouverneur à la fois civil et militaire. L'exemple de Firmus confirme celui de Valens; ce sont deux applications d'une même idée gouvernementale, deux expressions d'une même méthode administrative.

Les résultats auxquels nous aboutissons ainsi pour les provinces sénatoriales sont d'autant plus importants qu'ils ne sont pas isolés. Cette date de 261 est également, nous le verrons plus loin, celle du fameux édit de Gallien, qui a inauguré une réforme décisive dans l'administration des provinces impériales. Par cet édit, Gallien interdit aux sénateurs toutes les fonctions militaires; il les exclut par conséquent du gouvernement des provinces impériales et des grades d'officiers. A ce moment même, la crise atteint son maximum d'acuité dans toute l'étendue de l'Empire; les provinces sénatoriales les unes après les autres entrent dans la zone des armées. Que faire ? Gallien applique aux provinces sénatoriales le même régime qu'aux provinces impériales, c'est-à-dire qu'il remplace les gouverneurs sénatoriaux par des gouverneurs non sénatoriaux, revêtus de pouvoirs militaires aussi bien que civils. Les deux séries de mesures, qui ont transformé radicalement l'administration des

1. *Vitae XXX Tyrann.*, 29, 1.

Digitized by Google

[illegible] catégories de provinces, se révèlent ainsi à nous [illegible] rement connexes et étroitement apparentées.

[illegible] détails de l'organisation nouvelle introduite par Gal[illegible] les provinces sénatoriales, nous sommes fort mal ren[illegible] Mais nous connaissons mieux ce qui s'est passé dans [illegible] impériales. Nous verrons bientôt que, dans ces [illegible] réforme a comporté trois changements fonda[illegible] 1° Les gouverneurs d'ordre sénatorial — consulaires [illegible] — sont remplacés par des gouverneurs d'ordre [illegible] 2° Ces gouverneurs équestres n'exercent tout d'abord [illegible] que sous la forme de la suppléance, c'est-à-dire [illegible] de vice-gouverneurs. 3° Ils portent le titre de « Viri [illegible] ». Nous avons le droit de nous demander, à titre [illegible] hypothèse, si le système suivi dans les provinces séna[illegible] n'aurait pas été analogue. Or, la confirmation de cette [illegible] est donnée de la manière la plus nette par les deux [illegible] de Bétique[1], mentionnées ci-dessus. Elles nous [illegible], à la date de 276, la province de Bétique gouvernée [illegible] Julius, « vir perfectissimus », « vices agens prae[illegible] ». Ces deux inscriptions, seuls témoins épigraphiques con[illegible] de la réforme des provinces sénatoriales sous Gallien, [illegible] Nous y constatons, à quinze ans de distance, [illegible] de ces mêmes principes que nous trouvons réa[illegible] par Gallien dans l'administration des provinces impériales : [illegible] du gouverneur sénatorial remplacé par un gouver[illegible] équestre, système de la suppléance, rang de « perfectis[illegible] ». — Nous aimerions à connaître l'origine et la carrière de [illegible] nouveaux gouverneurs. Malheureusement, nous ne savons [illegible] sur le passé d'Aurelius Julius. Mais nous avons vu que [illegible] gouverneur d'Achaïe en 261, était un militaire de [illegible]. Le nom d'Aurelius porté par Aurelius Julius semble [illegible] une origine danubienne, car cette appellation était [illegible] répandue — nous aurons à revenir sur ce point [illegible] les habitants de l'Illyricum. Enfin, les nécessités [illegible] défense étant exactement les mêmes dans les provinces

[illegible] II, 1115, 1116. — Nous verrons plus loin, à propos des provinces [illegible] les antécédents du système. Remarquons ici que la suppléance [illegible] du gouverneur par le procurateur impérial de la province se ren[illegible] aussi, avant Gallien, pour les provinces sénatoriales : par exemple, [illegible] V, 875 (sous Domitien), et XIII, 1807 (sous Maximin).

Digitized by Google

sénatoriales que dans les autres, il est logique d'admettre que le personnel de gouverneurs, chargé désormais d'y faire face, a été le même dans les deux cas.

Une dernière question se pose. La transformation dans l'administration des provinces sénatoriales s'est-elle opérée simultanément pour toutes ou seulement par étapes? On ne peut directement déterminer qu'une date, celle de 261 pour l'Achaïe, mais il faut considérer que les raisons qui ont amené la réforme ne sont pas particulières à cette province. En 261, la crise est générale dans l'ensemble des provinces sénatoriales, aussi bien que dans le reste de l'Empire. En Narbonaise, grande invasion des Alamans (260-261); guerre de Gallien contre Postumus, qui prend un acharnement particulier à la suite de la convention signée entre Gallien et Aureolus (fin 261). En Bétique, la province est perdue pour Gallien et se rattache à l'empire gallo-romain de Postumus. En Sicile, grande révolte servile de 261. En Macédoine, intervention armée de Macrianus et usurpation d'Aureolus (automne 261). En Asie, invasion perse à la suite de la captivité de Valérien (fin 260-début 261). En Lycie et Pamphylie, même invasion. En Afrique, usurpation de Celsus. Comme, d'autre part, cette date de 261 est celle de l'édit de Gallien, qui réorganise le gouvernement des provinces impériales et le recrutement des officiers, il semble très vraisemblable d'admettre que la transformation dans l'administration des provinces sénatoriales a été une réforme d'ensemble et qu'elle se place précisément cette année-là.

La crise, qui avait rendu nécessaire les réformes de Gallien dans le domaine de l'administration provinciale, se maintint, sous une forme permanente, jusqu'à la mort de cet empereur. La Narbonaise, en raison de la lutte de Gallien contre Postumus et ses successeurs, reste dans la zone des opérations. La situation est analogue pour les trois provinces de Macédoine, d'Achaïe et d'Asie que les Goths viennent encore dévaster en 267. Dans ces conditions, il ne pouvait être question d'un retour à l'organisation administrative traditionnelle, et les réformes administratives de Gallien durent rester nécessairement en vigueur jusqu'à la fin de son règne (268).

L'avènement de Claude, en 268, marque la prise de possession directe du pouvoir par l'armée danubienne. En raison de la haine dont il avait poursuivi Gallien jusqu'à son dernier jour,

Digitized by Google

le Sénat accueillit son successeur, sinon avec un enthousiasme délirant, du moins sans défaveur. Claude, de son côté, par caractère autant que par patriotisme, était disposé à se montrer accommodant et même, le cas échéant, à faire quelques concessions. Apporta-t-il quelques modifications sérieuses au nouveau régime introduit dans les provinces sénatoriales par Gallien? Il nous est impossible de répondre avec précision à cette question, car pour les deux années du règne de Claude nous ne connaissons le nom d'aucun gouverneur des anciennes provinces sénatoriales. Mais du moins nous savons une chose, et une chose importante : les nécessités de salut public qui avaient dicté la conduite de Gallien continuent à agir. La Narbonaise est occupée par des troupes romaines chargées de la défendre, ainsi que l'Italie, contre une offensive toujours possible des empereurs gallo-romains[1]. La Macédoine, en 269, est de nouveau envahie par les Goths. Venus par mer, ils débarquent près de Thessalonique, assiègent la ville et, remontant vers le nord, dévastent toute la province. Claude arrive enfin, leur coupe la retraite et les écrase à la bataille décisive de Naïssus. En Lycie et Pamphylie, les Goths dévastent le littoral et attaquent la ville de Sidé. Même situation et à la même époque dans la province d'Asie, à Chypre et en Crète. Dans ces conditions, Claude, malgré la meilleure volonté du monde, ne pouvait de nouveau proclamer « inermes » des provinces livrées aux incursions des barbares et où la présence d'un gouvernement militaire se révélait comme une nécessité inéluctable. Rien ne dut donc être changé, en ce qui concerne les provinces sénatoriales, au règlement de Gallien.

Avec Aurélien que se passe-t-il? Considérons tout d'abord, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les éléments généraux de la situation. Sous le règne de cet empereur, deux points essentiels sont à relever. Tout d'abord, l'attitude d'Aurélien vis-à-vis du Sénat. Aurélien est le soldat de métier, l'homme de l'armée danubienne par excellence. Son caractère, de plus, est tout d'une pièce et insoucieux des nuances; ce n'est pas chez lui qu'on risque de trouver un excès de condescendance vis-à-vis du Sénat, et, de fait, sa politique a toujours été nettement, souvent même brutalement, antisénatoriale. Il n'aime pas les sénateurs et ceux-ci le lui rendent bien. Après la courte période de

1. *C. I. L.*, XII, 2228.

Digitized by Google

détente marquée par le règne de Claude, les mauvais jours du règne de Gallien semblent revenus pour le Sénat. Second point : la situation générale de l'Empire. L'unité romaine se reconstitue en 272-273, par la double reconquête de l'Orient et de l'Occident. La grande crise semble terminée. Dès lors, les mesures prises par Gallien dans le domaine de l'administration provinciale pouvaient, semble-t-il, être remises en question et, sinon abolies, du moins sérieusement atténuées. Le fait s'est-il produit? Deux textes de l'Histoire Auguste doivent à cet égard retenir notre attention.

La Vie d'Aurélien[1], à propos de l'interrègne qui suivit la mort de cet empereur, s'exprime de la manière suivante : « Ita ut per sex menses imperatorem Romanus orbis non habuerit, omnesque judices ii permanerent quos aut senatus aut Aurelianus elegerat, nisi quod pro consule Asiae Falconius Probus in locum Arelli Fusci delectus est. » Il résulterait de ce passage que le Sénat, sous Aurélien, avait choisi des « judices », qui ne peuvent être que des gouverneurs de provinces sénatoriales. Le texte ne s'en tient pas à cette indication générale. Il cite un exemple particulier, celui de la province d'Asie, dont le gouverneur sortant, Arellius Fuscus, aurait été remplacé au cours de l'interrègne par Falconius Probus. Si ces faits sont exacts, Falconius Probus a pris possession du proconsulat d'Asie au début de 276. Son prédécesseur, Arellius Fuscus, aurait donc exercé cette charge pendant l'année 275, et ainsi il serait prouvé qu'il y a eu, sous Aurélien, au moins un gouverneur d'ordre sénatorial dans une province du Sénat. Nous avons déjà rencontré ce nom d'Arellius Fuscus à propos des honneurs rendus en 261 à la mémoire de Calpurnius Piso[2] : « Arellius Fuscus, consularis primae sententiae, qui in locum Valeriani successerat » ; il aurait donc reçu cette dignité en 253, lorsque Valérien fut élevé à l'Empire. Serait-ce ce même Arellius Fuscus que la Vie d'Aurélien nous montre, en 275, proconsul d'Asie? Est-ce son fils ou quelque autre membre de la famille? Nous n'en savons absolument rien. Comme, d'autre part, le nom ne se rencontre pas en dehors de l'Histoire Auguste, nous n'avons aucun moyen de résoudre le problème, et l'existence même du personnage doit,

1. *Vita Aureliani*, 40, 4.
2. *Vitae XXX Tyrann.*, 21, 3.

Digitized by Google

par suite, être considérée comme fort suspecte. Mais ce doute sur la personne n'implique nullement que le double témoignage du biographe, relatif aux provinces en général et à l'Asie en particulier, soit à rejeter sans autre forme de procès.

Le second de nos deux textes se trouve dans la Biographie de Tacite[1] : « Nos recepimus jus proconsulare », écrit un sénateur dans une pseudo-lettre adressée à son père : « Nous avons recouvré le droit proconsulaire », par conséquent le privilège de nommer les gouverneurs de provinces sénatoriales. Si le Sénat recouvre cette prérogative au lendemain de la mort d'Aurélien, c'est donc, semble-t-il logiquement, que sous cet empereur il ne la possédait plus.

Les deux textes paraissent contradictoires. En réalité, ils ne le sont pas et leur libellé, à l'étudier de près, nous permet de préciser la politique impériale d'Aurélien en la matière. Du premier, il résulterait qu'il y a eu « des » gouverneurs sénatoriaux sous cet empereur; mais ce fait n'implique nullement que le Sénat ait recouvré son privilège administratif pour « toutes » ses anciennes provinces. Dans le second, c'est le principe même, le privilège de choisir les gouverneurs sénatoriaux qui reparaît : « Recepimus jus proconsulare. » La situation aurait donc été la suivante : pour le règne d'Aurélien, tolérance portant sur quelques gouvernements de provinces sénatoriales; sous Tacite, rétablissement complet et par principe du privilège du Sénat dans les provinces sénatoriales traditionnelles.

Ce point de vue n'est ni arbitraire ni purement hypothétique. Il trouve sa conformation dans un texte important de la Vie de Probus[2], sur lequel nous aurons à revenir par la suite. Le biographe de cet empereur nous dit qu'à son avènement « permisit patribus ut... ipsi... proconsules crearent ». Le mot « permisit » est aussi significatif que possible : le rapprochement de cette expression et du « recepimus jus proconsulare » de la Vie de Tacite montre bien toute la différence qui existe entre la politique d'un Danubien, même bien intentionné vis-à-vis du Sénat, comme l'était Probus, et celle d'un représentant de la classe sénatoriale, ce qui était le cas de Tacite. Permission d'un côté, recouvrement d'un droit de l'autre; il y a un abîme entre les deux formules.

1. *Vita Taciti*, 19, 2.
2. *Vita Probi*, 13, 1.

Digitized by Google

Nous pouvons donc admettre que, sous Aurélien, il y a eu « des » proconsuls choisis par le Sénat avec la permission expresse de l'empereur. Le fait se serait réalisé, en particulier, pour la province sénatoriale d'Asie, toutes réserves faites d'ailleurs, sur le nom du sénateur qui en aurait été le bénéficiaire. Mais il s'agit d'une concession impériale toujours révocable et, d'autre part, le texte de la Vie d'Aurélien n'implique nullement qu'elle ait porté sur « toutes » les anciennes provinces sénatoriales. L'empereur reste le seul juge en l'espèce. Nous verrons plus loin — et le rapprochement est capital — que la situation est la même pour les provinces impériales, où l'empereur, tout en maintenant le système de Gallien, peut, par exception, nommer comme gouverneurs des membres de l'aristocratie sénatoriale.

Lorsque meurt Aurélien, en 275, les dispositions de Gallien relatives au gouvernement des provinces sénatoriales restent toujours, théoriquement au moins, en vigueur, et il faudra la restauration sénatoriale de 275-276 pour que le Sénat recouvre temporairement en cette matière son privilège traditionnel.

Léon Homo.

(Sera continué.)

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE « MARIAGE SPIRITUEL »

DANS L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

Un roman moderne peut donner quelque lointaine idée de ce que fut, dans les premiers siècles chrétiens, le « mariage spirituel » : c'est le *Désespéré* de Léon Bloy.

Marchenoir a recueilli chez lui Véronique Cheminot, « célèbre naguère au quartier latin sous le pseudonyme expressif de la *Ventouse*, splendide goujate que dix années au moins de prostitution sur vingt-cinq n'avaient pu flétrir ». Marchenoir, fermé croyant, inspire à Véronique une admiration, une confiance sans limites. Elle vient le supplier de la prendre avec lui, de l'aider à devenir une bonne chrétienne comme lui. « Tous les dangers qui peuvent résulter pour un catholique exact d'une si prochaine occasion habituelle de manquer de continence, il les accepta avec la certitude résignée de compromettre et de surcharger abominablement sa vie. » Alors commence entre Marchenoir et Véronique une chaste cohabitation. Marchenoir goûte l'émerveillement de voir cette « Marie l'Égyptienne » se consumer d'amour mystique, se transmuer peu à peu en un lis de pureté. Il en arrive à croire que « l'amitié est une chose espérable entre un homme et une femme qui n'ont pas au moins deux cents ans et qui vivent tous les jours ensemble ». Mais cette illusion ne tarde pas à se dissiper. Il sent monter en lui la sourde protestation de « cette misérable chair que nul mysticisme ne peut supprimer ». Au cours d'une retraite qu'il fait loin de Véronique, il se décide à lui écrire pour l'avertir qu'il est en péril de mort à cause d'elle et qu'il faut qu'elle trouve un moyen de le sauver. La pauvre fille n'en imagine point d'autre que de se défigurer pour le dégoûter d'elle. Elle coupe sa magnifique chevelure rousse, « où quarante amants s'étaient baignés comme dans un fleuve de flamme où renaissaient leurs désirs ». Elle se fait arracher *toutes* les dents,

Digitized by Google

telle une « furie de miséricorde et de prières » ; et, dans la ferveur de son épouvantable sacrifice, elle change en un blême rictus « l'arc terrible qui avait vidé tant de carquois » !

I.

Le « mariage spirituel » fut-il pratiqué couramment, parmi les premières générations chrétiennes, sous le regard bienveillant des autorités ecclésiastiques? H. Achelis[1] et Jülicher[2] sont de cet avis. Ils en parlent l'un et l'autre avec une sorte de componction attendrie et s'enchantent de l'image idyllique qu'ils s'en sont formée : « Qui pourrait dire », s'écrie Achelis[3], le « dévouement, l'esprit d'abnégation, la tendre charité que pratiquaient ces épouses du Christ et leurs patrons spirituels ; quelle force et quelles consolations les uns et les autres puisaient dans leur vie commune que ne flétrissait point la souillure du mariage, alors si vivement ressentie! » Cette coutume serait née, selon ces critiques, de la nécessité de pourvoir à la protection et à l'entretien des vierges et des veuves qui, renonçant au mariage du type normal, avaient pourtant besoin d'un soutien dans une société si impitoyable aux faibles. Puis, quelle meilleure occasion de montrer aux non-chrétiens, asservis pour la plupart à la domination des sens, de quels renoncements étaient capables les âmes en qui agissait la vertu purificatrice de l'Esprit? Tout en désapprouvant l'illusion mystique de ces « unis », Jülicher[4] ne se défend point, lui non plus, d'admirer l'énergie morale qu'elle révèle chez eux.

Ni Achelis, ni Jülicher ne veulent admettre que les « cas » de cette sorte aient été assez exceptionnels ou qu'ils aient pu paraître d'emblée suspects au bon sens de l'Église. Ce serait beaucoup plus tard, après une série d'expériences instructives, que l'Église aurait déconseillé ou même proscrit ce genre d'unions. Comment s'y serait-elle opposée dès le début sans ébranler les principes mêmes sur lesquels elle se déclarait fondée? Jésus n'avait-il pas dit : « Les fils de ce siècle se marient et sont donnés en mariage. Mais ceux qui seront trouvés dignes du siècle à venir et de la résurrection des morts ne se marieront point et n'épouseront point de femmes[5]? » A son

1. *Virgines subintroductae : Ein Beitrag zu 1. Kor. VII.* Leipzig, Hinrichs, 1902.
2. *Archiv für Religionswissenschaft*, VII (1904), p. 373-386.
3. *Op. cit.*, p. 72.
4. P. 386.
5. Luc, xx, 35.

Digitized by Google

tour saint Paul n'avait-il pas célébré une sorte d'abolition des sexes quand il s'était écrié : « Il n'y a plus n'y Juif, ni Grec ; plus d'esclave ni de libre ; *plus d'homme ni de femme*. Car vous n'êtes tous qu'une seule chose dans le Christ Jésus[1]. » Et encore : « Mes frères, le temps est court ; il faut que ceux même qui ont des femmes *soient comme n'en ayant point*... et ceux qui usent de ce monde comme s'ils n'en usaient pas : car elle passe, la figure de ce monde[2] ? »

Bien mieux, la première épître de l'Apôtre aux Corinthiens[3] a fourni à Achelis et Jülicher deux versets qu'ils jugent décisifs et qui auraient été, à leur gré, la véritable chartre du mariage spirituel. « Si quelqu'un », écrit saint Paul, « pense manquer aux bienséances à l'égard de sa vierge (ἀσχημονεῖν ἐπὶ τὴν παρθένον αὐτοῦ), si elle a dépassé la pleine floraison (ἐὰν ᾖ ὑπεράκμος) et qu'ainsi cela doit arriver, qu'il exécute ce qu'il veut. Il ne pèche pas : qu'ils se marient ! — Quant à celui qui, en pleine stabilité de cœur, sans qu'aucune nécessité s'impose à lui, avec toute la liberté de son propre vouloir, décide dans son cœur de garder sa vierge, il fera bien. En sorte que celui qui donne sa vierge en mariage fait bien (ὁ γαμίζων τὴν ἑαυτοῦ παρθένον καλῶς ποιεῖ), et celui qui ne la donne pas fera mieux. »

Avouons-le sans ambages : ce texte est obscur et l'interprétation en est délicate. Dans tout ce chapitre de sa lettre aux Corinthiens, Paul répond à des questions que les Corinthiens lui avaient posées par écrit[4] ; il tranche des difficultés d'ordre pratique. Ne sachant pas au juste comment ses correspondants avaient formulé leurs consultations, nous éprouvons quelque peine à suivre l'Apôtre dans tous les détails de sa casuistique.

Ce qui est sûr, c'est que l'exégèse à laquelle s'arrête Achelis éveille une impression assez comique. Voici l'histoire qu'il imagine. Il suppose qu'il s'agit d'un mariage « spirituel ». Un homme et une jeune fille ont réalisé leur vœu de vivre ensemble dans une loyale chasteté. Mais, au bout de quelque temps, l'homme s'aperçoit qu'il a trop présumé de ses forces : la chair se révolte en lui (c'est ainsi qu'Achelis interprète assez arbitrairement l'adjectif ὑπεράκμος, où il voit un masculin). Il craint de faillir. En ce cas, lui conseille l'apôtre, point d'hésitation : qu'il donne « sa vierge » en mariage à un autre chrétien. Au contraire, s'il se sent sûr de soi, il peut librement la garder. Paul autorise donc formellement le mariage spirituel.

1. *Gal.*, III, 28.
2. *I Cor.*, VII, 29-31. Cf. *I Cor.*, IX, 5.
3. VII, 36-38.
4. I, VII, 1.

Digitized by Google

sur lequel, sans aucun doute, les Corinthiens perplexes avaient sollicité son avis.

On aperçoit tout de suite les invraisemblances morales de ce petit roman. La jeune fille en question a fait vœu de virginité : pourquoi donc faudrait-il qu'elle y manquât en acceptant un mari de la main même de celui qui lui avait promis de l'aider à soutenir cet engagement? Si son conjoint sent qu'il va faillir, ne serait-il pas plus naturel qu'il se déliât d'elle et la confiât à quelque autre « spirituel » de tempérament moins instable ou à une famille qui lui offrirait un abri sûr? Le sacrifice serait moins exorbitant que cette façon de la marier, en dépit qu'elle en ait, sous prétexte de la sauver de désirs indiscrets dont elle n'est pas responsable.

Jülicher lui-même n'a pu se tenir de déclarer l'explication d'Achelis un peu ridicule; et on ne saurait le contredire là-dessus. Il suppose, pour sa part, qu'il s'agit d'un couple qui s'est marié avec le ferme propos d'observer la continence. L'homme a des tentations; la femme, passive de caractère, ne saura pas les éluder. Saint Paul, qui n'est nullement l'ennemi du mariage, encore qu'il le place au-dessous de la virginité, lève le scrupule du mari et lui apprend qu'il lui est licite de faire de cette épouse nominale sa femme véritable et de mettre ainsi le point final à un louable essai qui n'a pas réussi.

Le commentaire est ingénieux : mais il s'aheurte à une grosse difficulté d'ordre philologique : c'est le mot γαμίζειν, du verset 38. Γαμίζειν ne signifiait pas « épouser », mais « donner en mariage »[1]. Comment saint Paul aurait-il détourné le terme de son acception normale dans une consultation aussi épineuse[2]?

Au surplus, si nous consultons les exégètes les plus qualifiés, un saint Jean Chrysostome[3], un saint Basile[4], un Épiphane de Salamis[5], un saint Augustin[6], nous constatons que, tous, ils ont entendu le passage dans un même sens. Il s'agit d'un père ou d'un tuteur que travaillent des inquiétudes sur la licéité du mariage et qui se demande ce qu'il doit faire de sa fille, celle-ci ayant déjà dépassé l'âge de la pleine efflorescence juvénile[7]. S'il a de justes raisons de penser qu'il y ait des inconvénients à ne point la marier — incon-

1. Cf. Mt., XXIV, 38; XXII, 30; Mc., XII, 25; Luc, XVII, 27; XX, 35.
2. Jülicher (p. 384) suppose que Paul a voulu « varier l'expression »!
3. *De Virg.*, LXXVIII (Migne, XLVIII, 590).
4. *De Virg.*, LVI (Migne, XXX, 784).
5. *Panarion*, LXI, 4 (Dindorf, II, 568).
6. *Quaest. in Hept.*, IV, 57 (*Corp. scr. eccl. lat.*, 28, 361). On rencontre aussi une interprétation mystique où « vierge » est entendu au sens de « chair-vierge » : v. g. saint Jérôme, *Adu. Jouin.*, I, 13 (Migne, XXIII, 242).
7. Platon plaçait l'ἀκμή à vingt ans (Rep. 460 E). Le grec profane disait

Digitized by Google

• vénients d'ordre moral pour lui-même ou péril de séduction pour sa fille[1] — il est libre de le faire. Sinon, qu'il la garde vierge, la virginité étant en soi préférable. La solution se rattache aux principes fondamentaux de saint Paul dans la question sexuelle[2].

Elle semble attribuer au père une autorité despotique qui ferait abstraction des préférences personnelles de la jeune fille. A dire vrai, les jeunes filles n'étaient guère consultées dans l'antiquité gréco-romaine! Mais qu'on y regarde de plus près. Saint Paul est trop fin connaisseur des âmes pour outrager la liberté intime du choix virginal. Au verset 36, il dit « qu'*ils* se marient ». Qui donc, *ils*? Évidemment, la jeune fille, et le jeune homme qu'elle rêve pour époux. Le père suspendait son consentement à ce jeune amour. Paul l'invite à l'octroyer, du moment que des motifs sérieux l'y engagent, et parmi ces motifs le désir de la jeune fille n'est pas oublié.

On voit combien peu sûre est la thèse d'Achelis et de Jülicher, en tant qu'elle rattache à l'enseignement de saint Paul les premières manifestations et légitimations du « mariage spirituel ». Il est fort vraisemblable que saint Paul ne vise nullement un fait de cette sorte et qu'il règle l'exercice de l'autorité paternelle en un cas que la conscience timorée de quelque père de famille corinthien avait jugé litigieux.

Qu'il y ait eu, de bonne heure, des exemples isolés d'unions spirituelles; qu'un certain goût d'ascétisme, une recherche de mortification plus raffinée aient pu favoriser ces expériences périlleuses, je ne voudrais pas le nier, encore que les preuves explicites fassent défaut. Ce que je conteste, c'est que l'Église ait jamais encouragé, réglementé cette forme bizarre d'héroïsme, acceptant que les fidèles s'exposassent à une tentation quotidiennement renouvelée pour la gloire incertaine d'en triompher quotidiennement.

Je dirai avec quelle rudesse les initiatives similaires furent prohibées dès le IIIe siècle par les plus qualifiés de ses porte-parole, sans qu'un seul mot laisse entendre au cours de ces polémiques qu'ils veuillent couper court à un usage longtemps reçu, consacré, et dont l'expérience ait enfin décelé les inconvénients.

Mais il faut d'abord examiner quelques documents où l'on a voulu voir des vestiges de cette pratique et du crédit dont elle aurait joui au sein des églises avant que se marquât l'inévitable réaction.

παρακμάζειν (Xénophon, *Memor.*, IV, IV, 23), παρακμαστικός (Galien, VI, 123) pour exprimer l'idée rendue ici par ὑπέρακμος.

1. Ἀσχημονεῖν comporte ce double sens.

2. Cf. P. de Labriolle, *la Crise montaniste*. Paris, 1913, p. 374.

Digitized by Google

II.

Nous rencontrons dans le *Pasteur d'Hermas*, vers le milieu du second siècle, un passage où Ernest Renan subodorait, non sans raison, « un parfum de chasteté un peu maladive ». Ce texte se trouve dans la partie du livre intitulée les *Similitudes* (IX, x et suiv.).

L'Ange de la Pénitence, le Pasteur, a transporté Hermas en Arcadie, sur le sommet d'une montagne d'où il découvre une large plaine limitée par douze autres montagnes d'aspect divers. Au centre de la plaine se dresse un grand rocher blanc, de forme quadrangulaire, « assez vaste pour contenir le monde entier ». Les flancs de ce rocher sont creusés d'une porte auprès de laquelle se tiennent douze vierges d'une grande beauté, habillées d'une tunique de lin serrée par une ceinture, et « pleines de gaieté et d'entrain ». Ces vierges aident six hommes, sous lesquels travaillent une multitude d'ouvriers, à construire une tour au sommet du rocher. Les pierres qui n'ont point passé par leurs mains virginales dérangent l'ordonnance de la tour et elles en sont retirées sur l'ordre des six hommes qui dirigent la construction. La tâche est interrompue momentanément et la tour, encore inachevée, reste sous la garde des vierges. Quelques jours plus tard, un homme de taille colossale arrive, accompagné d'une troupe nombreuse. Il examine l'édifice et en rectifie certains détails.

Hermas supplie le Pasteur de lui expliquer le sens de tous ces gestes mystérieux. Le Pasteur lui promet de déférer à son désir : provisoirement, il le laisse, en le recommandant aux vierges. Hermas dépeint celles-ci, pleines d'aimable empressement à son égard. Comme il songe à partir vers le soir, elles l'en dissuadent gracieusement : *Tu dormiras avec nous comme un frère, non comme un époux*, me répondirent-elles. *Tu es, en effet, notre frère : désormais nous habiterons avec toi, car nous t'aimons très fort.* Hermas rougit à cette idée. Mais celle qui paraît commander à ses compagnes le prend dans ses bras, lui donne des baisers. Les autres font de même. Plein de joie, tout rajeuni, Hermas partage leurs jeux et leurs danses. La nuit tombée, elles étendent à terre leurs tuniques, font reposer Hermas au milieu d'elles et les heures s'écoulent ainsi jusqu'à l'aube naissante.

Il n'est point aisé de tirer de ce morceau singulier des conclusions fermes au point de vue historique. Le genre « apocalyptyque » auquel le Pasteur se rattache comportait ou même requé-

Digitized by Google

rait une imprécision dont les critiques avides de données exactes s'évertuent à percer le nuage. Le style imagé et mou du bon Hermas, avec ses allégories et ses symboles, se prête moins qu'aucun autre à l'analyse. Ce qui est sûr, c'est qu'Hermas s'attarde à rêver un peu langoureusement autour de cette cohabitation qui n'exclut pas une gaieté douce ni même de tendres familiarités, mais qui se préserve par la prière de tout ce qui en altérerait l'innocence. Cette demi-complaisance d'imagination dissimule-t-elle une tentative apologétique au bénéfice du mariage spirituel? Je ne le pense pas. Comment comparer à une alliance durable la bonne fortune mystique à laquelle Hermas hésite, de son aveu même, à s'abandonner et dont la chaste douceur n'aura pas de lendemain? Promouvoir les pécheurs vers la rénovation dont ils ont besoin, clamer le devoir de la pénitence, lequel s'impose d'une façon d'autant plus impérieuse que l'univers n'en a plus pour longtemps, c'est là tout le dessein du Pasteur, et avec ce dessein ne cadre guère la recommandation d'une vie à deux, même épurée de tout vil commerce.

Quelques rares allusions, qui remontent également au IIe siècle, décèlent les premières défiances de l'Église à l'égard des couples ainsi associés. Saint Irénée, là où il s'attache à stigmatiser l'immoralité des « Gnostiques », remarque que des scandales publics ont discrédité ces essais dangereux : « D'autres », écrit-il, « ayant fait semblant, d'une façon tout à fait sérieuse au début, d'habiter avec des sœurs (ὡς μετὰ ἀδελφῶν προσποιούμενοι συνοικεῖν), ont été pris en faute à la longue, la « sœur » étant devenue enceinte des œuvres du « frère »[1].

De Tertullien devenu montaniste, on attendrait plus d'indulgence si l'on songe au rôle que les femmes jouaient dans la secte, à l'ardeur que Priscilla et Maximilla, les acolytes de Montan, avaient dépensée pour répandre les oracles du « Paraclet ». Il n'y condescend guère, si l'on en juge par un trait qu'Achelis n'a pas relevé. Cette allusion, d'une rare insolence, est bien dans le ton du *de Ieiunio*[2], où le vieux jouteur s'attarde à représenter les catholiques rétifs aux jeûnes montanistes comme des goinfres chez qui la gourmandise se mue inévitablement en lasciveté :

Tu t'es fait de ton ventre un dieu, de tes viscères un temple, de ta panse un autel. Ton prêtre, c'est ton cuisinier; ton Saint-Esprit, c'est la fumée des plats; tes charismes, ce sont tes ragoûts, et ta prophétie,

1. *Adv. Haer.*, I, VI, 3 (Migne, *P. G.*, VII, 507).
2. *De ieiunio*, XVII (Reiffercheid, p. 296).

Digitized by Google

ce sont tes hoquets d'homme repu. Ton agape[1] bouillonne dans la marmite; ta foi chauffe dans tes cuisines, ton espérance réside au fond des plats. Et ce qui donne encore plus d'attrait à cette agape, *c'est qu'elle fournit à tes jeunes gens l'occasion de coucher avec leurs sœurs*. Eh! sans doute! La débauche et la luxure ne sont-elles pas les suites naturelles de l'intempérance?

Adulescentes tui cum sororibus dormiunt. Ce mot *soror* ferait penser d'abord que Tertullien vise à ridiculiser certaines unions que les catholiques auraient été disposés à croire innocentes. Mais il est possible aussi qu'oublieux du tableau si émouvant de tendre pureté qu'il avait tracé de l'agape chrétienne dans son *Apologeticus* (§ 39), il tire simplement parti de quelque esclandre récent auquel ces repas fraternels avaient donné lieu, tout de même que dans le *De Monogamia* il n'hésite pas à rappeler une triste affaire de mœurs à laquelle avait été mêlé, paraît-il, l'évêque d'Uthina, une colonie romaine d'Afrique.

En tous cas, son montanisme ne l'a induit à aucune complaisance pour l'union spirituelle, que la secte ne préconisait nullement[2]. Achelis a eu la naïveté de prendre au sens propre une de ses métaphores dans le *De Exhortatione Castitatis*[3]. S'adressant à un veuf pour le dissuader de se remarier, Tertullien lui démontre que les soins du ménage ne sont point d'une telle importance qu'il ne puisse s'en tirer à soi seul. La tâche lui paraît-elle trop lourde, alors, lui conseille-t-il, « *prends une épouse spirituelle*. Parmi les veuves, choisis-en une qui soit belle de sa foi, riche de sa pauvreté et que l'âge ait marquée déjà. Voilà un bon mariage! Des épouses comme celles-là, *on peut en avoir même plusieurs* sans déplaire à Dieu[4]. » Cela revient à dire : prends une ménagère d'âge canonique, prends-en deux, trois, si tu veux; les difficultés de la vie quotidienne seront ainsi résolues pour toi et ne pourront plus te servir à masquer les raisons sournoisement voluptueuses qui t'aiguillonnent à te remarier.

Quoi de commun entre ces gouvernantes préposées à l'administration de la maison et de véritables épouses, fussent-elles « spirituelles »?

1. Il joue sur le mot *agape*, qui désignait à la fois la charité et l'agape au sens chrétien.

2. Mgr Ladeuze paraît s'être mépris sur ce point (*Rev. d'hist. eccl.*, 1905, p. 61). Voir aussi ce que Tertullien dit d'Apelle, *De Praescr. Haer.*, 30 (Œhler, II, 27).

3. § 12 (Œhler, I, 753).

4. Expressions analogues dans le *De Monogamia*, XVI (Œhler, I, 786).

Digitized by Google

III.

En somme, les traces de l'union mystique sont très fugitives durant les deux premiers siècles; et il paraît impossible de démontrer que l'Église l'ait envisagée avec sympathie.

Dès le IIIe siècle, elle se répand dans toutes les parties du monde chrétien, en dépit des admonestations de l'autorité ecclésiastique, auxquelles bientôt feront écho les canons des conciles.

C'est surtout dans les cercles ascétiques qu'elle est en honneur : des couples se forment entre « frères » et « sœurs », qui ont fait profession de virginité sans abandonner d'ailleurs la vie séculière (le monachisme n'est pas encore né). On habite la même maison; on partage la même chambre; on se rend tous les services que requiert la vie en commun; et il est entendu que cette intimité presque complète respectera les limites fixées conventionnellement au début.

Achelis a réuni une longue série de documents qui signalent pareil abus en Espagne comme en Syrie, en Perse comme en Gaule, à Carthage comme à Constantinople. Sans doute faut-il passer au crible toute cette érudition. Ainsi Achelis fait état du cas d'Origène qui, d'après une donnée de l'*Histoire Lausiaque* (§ 64), aurait trouvé abri durant une persécution chez une vierge chrétienne nommée Juliana, à Césarée de Cappadoce : « L'honorable M. Achelis, qui a été étudiant », objecte spirituellement Mgr P. Batiffol[1], « a peut-être demeuré chez quelque respectable vieille demoiselle, sans mériter d'être soupçonné de mariage blanc ou de libertinage! » Aussi peu significative est l'histoire de saint Athanase, habitant durant six ans sous le toit d'une vierge pour se dérober aux sévices de ses ennemis.

Le reliquat des textes pertinents est considérable et il serait aisé de le grossir[2]. On y voit l'ampleur du scandale et la sévérité avec laquelle il fut jugé.

Un des premiers témoignages de cette rigueur, c'est chez saint Cyprien que nous le relevons. Dans la lettre IV, l'évêque de Carthage administre une consultation fort délicate à un certain Pomponius (peut-être l'évêque de Dionysiana, en Byzacène). Il s'agissait de vierges peu sages qui, quoique s'étant obligées à demeurer en leur

1. *Revue biblique*, 1903, p. 317.

2. Achelis a omis : saint Ambroise, *Ep.* v, 20 (*P. L.*, XVI, 936); Amphilochius *contra Ps.-Ascetas*, p. 69 (Ficker, *Amphilochiana*, Leipzig, 1906); Ps.-Basile, *Hom. de contubern.* (*P. G.*, XXX, 811); Ps.-Chrysostome, *Quod ascetae facetiis uti non debent* (*P. G.*, XLVIII, 1055 et suiv.). Voir aussi p. 225.

Digitized by Google

état, avaient vécu dans la plus étroite familiarité avec des chrétiens (parmi lesquels un diacre) et soutenaient qu'il ne leur était rien arrivé de fâcheux.

Il n'est pas commode de suivre Cyprien dans tous les détails de son admonestation. C'est un fait que l'hostilité des polémistes chrétiens primitifs contre l'immoralité sous toutes ses formes, loin de leur imposer une particulière réserve de langage, les incitait, au contraire, aux évocations les plus directes, comme pour arracher les derniers voiles aux turpitudes qu'ils voulaient faire haïr. L'ombrageuse pudeur de la foi évangélique a longtemps traduit sans pruderie aucune ses indignations et ses dégoûts. Cette intempérance verbale n'est plus dans nos habitudes. Elle s'est adoucie toujours davantage à mesure que s'affinait au cours des siècles la vie de société. De là l'étonnement et quelquefois l'embarras du lecteur moderne en face de la rude franchise des premiers écrits chrétiens.

Cyprien pose en principe que les clercs et laïcs doivent s'opposer absolument à ce que les vierges cohabitent avec des hommes, *non dico simul dormire, sed nec simul vivere*[1]. Il en a vu avec douleur un très grand nombre se perdre par ces liaisons illicites. Si elles ne peuvent persévérer dans le don d'elles-mêmes qu'elles ont fait au Christ, mieux vaut encore qu'elles se marient que de troubler la foi de leurs frères. Cyprien réfute ensuite leurs vaines excuses avec une précision, une crudité toutes médicales; et il note qu'à soi seule la *coniacentium duorum turpis et foeda dormitio* est une honte, un crime, dont le Christ ne peut que s'indigner. Il applaudit donc à la sage énergie avec laquelle Pomponius a retranché de la communion le diacre et les laïcs coupables. Quant aux vierges, si l'examen des matrones expertes les révèle intactes, elles pourront rentrer dans l'Église, après une semonce sérieuse et changement complet de vie. Dans le cas contraire, elles devront passer par le cycle de la pénitence. Les obstinés, qui refuseront de se séparer de leur conjoint, seront avertis que plus jamais ils ne pourront être admis dans l'Église.

La lettre XIII[2] déplore l'attitude de certains « confesseurs » qui gâtent la gloire qu'ils se sont acquise par leur courage, en faisant preuve d'un fâcheux esprit d'orgueil et d'acrimonie. Et même, ajoute Cyprien, « nous avons appris non sans une profonde douleur qu'il n'en manque point qui souillent le temple de Dieu et des membres sanctifiés, illustrés du fait de la confession, *par un concubinage honteux et infâme, en partageant leur lit avec des*

1. Éd. Hartel, p. 472, l. 22.
2. § 5 (Hartel, p. 507). Comp. *Ep.* XIV, 3 (Hartel, p. 512, l. 8).

Digitized by Google

rait une imprécision dont les critiques avides de données exactes s'évertuent à percer le nuage. Le style imagé et mou du bon Hermas, avec ses allégories et ses symboles, se prête moins qu'aucun autre à l'analyse. Ce qui est sûr, c'est qu'Hermas s'attarde à rêver un peu langoureusement autour de cette cohabitation qui n'exclut pas une gaieté douce ni même de tendres familiarités, mais qui se préserve par la prière de tout ce qui en altérerait l'innocence. Cette demi-complaisance d'imagination dissimule-t-elle une tentative apologétique au bénéfice du mariage spirituel? Je ne le pense pas. Comment comparer à une alliance durable la bonne fortune mystique à laquelle Hermas hésite, de son aveu même, à s'abandonner et dont la chaste douceur n'aura pas de lendemain? Promouvoir les pécheurs vers la rénovation dont ils ont besoin, clamer le devoir de la pénitence, lequel s'impose d'une façon d'autant plus impérieuse que l'univers n'en a plus pour longtemps, c'est là tout le dessein du Pasteur, et avec ce dessein ne cadre guère la recommandation d'une vie à deux, même épurée de tout vil commerce.

Quelques rares allusions, qui remontent également au IIe siècle, décèlent les premières défiances de l'Église à l'égard des couples ainsi associés. Saint Irénée, là où il s'attache à stigmatiser l'immoralité des « Gnostiques », remarque que des scandales publics ont discrédité ces essais dangereux : « D'autres », écrit-il, « ayant fait semblant, d'une façon tout à fait sérieuse au début, d'habiter avec des sœurs (ὡς μετὰ ἀδελφῶν προσποιούμενοι συνοικεῖν), ont été pris en faute à la longue, la « sœur » étant devenue enceinte des œuvres du « frère »[1].

De Tertullien devenu montaniste, on attendrait plus d'indulgence si l'on songe au rôle que les femmes jouaient dans la secte, à l'ardeur que Priscilla et Maximilla, les acolytes de Montan, avaient dépensée pour répandre les oracles du « Paraclet ». Il n'y condescend guère, si l'on en juge par un trait qu'Achelis n'a pas relevé. Cette allusion, d'une rare insolence, est bien dans le ton du *de Ieiunio*[2], où le vieux jouteur s'attarde à représenter les catholiques rétifs aux jeûnes montanistes comme des goinfres chez qui la gourmandise se mue inévitablement en lasciveté :

Tu t'es fait de ton ventre un dieu, de tes viscères un temple, de ta panse un autel. Ton prêtre, c'est ton cuisinier; ton Saint-Esprit, c'est la fumée des plats; tes charismes, ce sont tes ragoûts, et ta prophétie,

1. *Adv. Haer.*, I, VI, 3 (Migne, *P. G.*, VII, 507).
2. *De ieiunio*, XVII (Reiffercheid, p. 296).

Digitized by Google

ce sont tes hoquets d'homme repu. Ton agape[1] bouillonne dans la marmite; ta foi chauffe dans tes cuisines, ton espérance réside au fond des plats. Et ce qui donne encore plus d'attrait à cette agape, *c'est qu'elle fournit à tes jeunes gens l'occasion de coucher avec leurs sœurs*. Eh! sans doute! La débauche et la luxure ne sont-elles pas les suites naturelles de l'intempérance?

Adulescentes tui cum sororibus dormiunt. Ce mot *soror* ferait penser d'abord que Tertullien vise à ridiculiser certaines unions que les catholiques auraient été disposés à croire innocentes. Mais il est possible aussi qu'oublieux du tableau si émouvant de tendre pureté qu'il avait tracé de l'agape chrétienne dans son *Apologeticus* (§ 39), il tire simplement parti de quelque esclandre récent auquel ces repas fraternels avaient donné lieu, tout de même que dans le *De Monogamia* il n'hésite pas à rappeler une triste affaire de mœurs à laquelle avait été mêlé, paraît-il, l'évêque d'Uthina, une colonie romaine d'Afrique.

En tous cas, son montanisme ne l'a induit à aucune complaisance pour l'union spirituelle, que la secte ne préconisait nullement[2]. Achelis a eu la naïveté de prendre au sens propre une de ses métaphores dans le *De Exhortatione Castitatis*[3]. S'adressant à un veuf pour le dissuader de se remarier, Tertullien lui démontre que les soins du ménage ne sont point d'une telle importance qu'il ne puisse s'en tirer à soi seul. La tâche lui paraît-elle trop lourde, alors, lui conseille-t-il, « *prends une épouse spirituelle.* Parmi les veuves, choisis-en une qui soit belle de sa foi, riche de sa pauvreté et que l'âge ait marquée déjà. Voilà un bon mariage! Des épouses comme celles-là, *on peut en avoir même plusieurs* sans déplaire à Dieu[4]. » Cela revient à dire : prends une ménagère d'âge canonique, prends-en deux, trois, si tu veux; les difficultés de la vie quotidienne seront ainsi résolues pour toi et ne pourront plus te servir à masquer les raisons sournoisement voluptueuses qui t'aiguillonnent à te remarier.

Quoi de commun entre ces gouvernantes préposées à l'administration de la maison et de véritables épouses, fussent-elles « spirituelles »?

1. Il joue sur le mot *agape*, qui désignait à la fois la charité et l'agape au sens chrétien.

2. Mgr Ladeuze paraît s'être mépris sur ce point (*Rev. d'hist. eccl.*, 1905, p. 61). Voir aussi ce que Tertullien dit d'Apelle, *De Praescr. Haer.*, 30 (Œhler, II, 27).

3. § 12 (Œhler, I, 753).

4. Expressions analogues dans le *De Monogamia*, XVI (Œhler. I, 786).

Digitized by Google

femmes. Leur conscience restât-elle pure du stupre, ce serait déjà un crime que de préparer par un tel scandale la ruine de son prochain. »

C'est vers 250 que saint Cyprien rédigeait ces mercuriales impitoyables, dont l'inflexibilité même s'expliquerait mal — j'insiste sur ce point — s'il ne s'agissait que de survivances d'un ancien usage longtemps agréé.

Quelques années plus tard, en 267-268, un des griefs formulés contre Paul de Samosate par les évêques orientaux, dans leur lettre collective à Denys de Rome et Maxime d'Alexandrie[1], était celui-ci : Paul s'était ôté tout droit de réprimer les écarts de son clergé en donnant lui-même de détestables exemples :

> Comment, en effet, pourrait-il reprendre autrui ou l'avertir de ne pas en venir à cohabiter désormais avec une femme et de se garder ainsi de tomber selon qu'il est écrit, lui qui en a bien renvoyé une, mais qui en a avec lui deux autres dans la fleur de l'âge et d'un aspect séduisant?..

Cette même lettre nous apprend que les habitants d'Antioche appelaient ces compagnes irrégulières les γυναῖκες συνεισακτοι[2]. L'expression devint courante dans la langue grecque ultérieure; le troisième concile de Nicée devait lui donner en 325 une consécration quasi officielle. Les Latins la transportèrent plus tard sous la forme *subintroductae*. Achelis déclare que ce mot apparaît pour la première fois dans la traduction des canons de Nicée par Denys le Petit[3]. En fait, on le rencontre déjà au début du ve siècle, en 419, dans la traduction de ces mêmes canons par Atticus de Constantinople[4].

La préoccupation que causait alors aux églises et aux âmes soucieuses de sévère discipline morale la diffusion de ces désordres se trahit dans un opuscule syriaque faussement attribué à Clément de Rome et qui dut être composé au IIIe siècle, en Palestine ou en Syrie. L'auteur, qui n'est pas un évêque, mais une personnalité de quelque relief, s'adresse à un cercle d'ascètes. Il relève les mauvais bruits qui courent sur certains imprudents « qui sub pietatis prae-

1. *Ap.* Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, XXX, 14 (trad. Grapin, II, 393).

2. § 12 (de συνεισάγειν, introduire. L'infinitif est employé au § 14). On rencontre aussi ἐπεισακτος dans des lois impériales (*Nouvelle* 123, c. 29, Photius).

3. Migne, *Patr. lat.*, LXVII, 147 D.

4. Migne, *P. L.*, LXXXIV, 221 A; Mansi, IV, 409 E; Turner, *Eccl. occid. monumenta iuris antiquissima*, fasc. I, pars 2, Oxford, 1904. Saint Jérôme (*Ép.* XXII, 24) emploie un autre sobriquet, *agapetae*, « les chéries », calqué sur le grec ἀγαπηταί (cf. *Patr. gr.*, XXVIII, 1640 B, etc.).

Digitized by Google

textu cum virginibus in eadem domo habitant[1]... ». Il les avertit que cette façon d'agir « Christianos et viros religiosos prorsus dedecet ». D'autres encore assistent avec les vierges consacrées à des festins fort licencieux; ou bien ils les visitent, sous couleur de les exorciser, de leur lire l'Écriture, de les instruire. Le Christ a condamné ces dangereux *otiosi*[2]. Le premier article d'une conduite bien réglée, c'est de ne point habiter avec les vierges, de ne manger, ni de boire, ni de se coucher là où elles couchent, boivent et mangent. Pour nous, ajoute-t-il, *omnino non dormimus ubi somnum capit puella innupta aut Deo sacrata; et ne pernoctamus quidem ibidem, si haec sit sola, quanquam in alio loco.* Le conseil revient d'un bout à l'autre de la lettre[3] : on sent que l'auteur en est obsédé.

Quand saint Jérôme entra en lice à son tour, ce fut avec son parfait dédain des circonlocutions et sa vigueur grondeuse digne de Juvénal. On notera que c'est à une jeune fille de dix-huit ans que ces propos s'adressent[4]. La discrétion dans le langage est, je l'ai dit, une précaution de date fort récente, dont les Pères se sont, en général, fort peu souciés.

Je rougis d'aborder ce sujet. O sacrilège! cela est déplorable, mais cela est vrai. D'où s'est introduit dans les églises ce fléau des *agapètes*. D'où viennent, sans qu'il y ait mariage, ces époux d'un nouveau genre? Ou plutôt d'où vient cette nouvelle espèce de concubines? Disons mieux : d'où viennent ces courtisanes qui se réservent à un seul? La même maison, la même chambre, souvent le même lit les reçoit, et l'on nous traite de mauvaises langues si cela nous donne à penser. Le frère abandonne sa sœur vierge; la vierge dédaigne son frère qui vit dans le célibat, et, feignant l'un et l'autre d'embrasser un même genre de vie, ils cherchent une consolation spirituelle chez autrui, pour se ménager à domicile le commerce charnel. Ce sont ceux-là que Dieu condamne dans les *Proverbes* de Salomon, quand il dit : « Quelqu'un peut-il cacher le feu dans son sein sans que ses vêtements s'enflamment? Marche-t-on sur des charbons ardents sans se brûler les pieds?..

Dans la lettre CXVII[5], il inflige une semonce bien sentie à une mère gauloise et à sa fille qui se sont séparées l'une de l'autre et

1. *De Virginitate*, I, x (Funk-Diekamp, II, p. 17).
2. II, I, 2 (Funk-D., II, p. 29).
3. II, 3; 5; III, 2; IV, 3; V, 1; VII, 2; IX, 2; X, 3; XIV, 1; XV, 4.
4. *Ep.* XXII, 14, ad Eustochium (Hilberg, *Corp. scr. eccl. lat.*, LIV, [1910,] p. 161).
5. *P. L.*, XXII, 956; Hilberg, *Corp. scr. eccl. lat.*, LV, 422.

Digitized by Google

qui, soit pour égayer leur solitude, soit pour mieux gérer leur fortune, se sont adjoint des clercs comme *praesules*. C'est surtout à la fille qu'il s'en prend. Pourquoi s'est-elle ainsi attachée à un homme? Si elle n'est plus vierge, que ne se marie-t-elle[1]? — Mais c'est un si saint personnage! — Alors, pourquoi la tient-il séparée de sa mère veuve, de son frère moine? *Non superat amorem matris et fratris, nisi solus uxoris affectus.* Pourquoi accepte-t-elle d'un clerc tant de services risibles[2]? Le seul parti raisonnable, c'est de se séparer de lui, *ne maledici homines sub uno tectulo vos manentes lectulum quoque criminentur habere communem.*

IV.

Il serait oiseux d'énumérer tous les polémistes chrétiens qui ont traité la question des *subintroductae* ou de passer en revue les faits particuliers dont ils se prévalent. Ce qui peut, en revanche, offrir un réel intérêt, de l'ordre historique et psychologique, c'est de connaître les arguments par lesquels essayaient de se justifier les pseudo-époux de ce γάμος ἄγαμος — comme disait saint Grégoire de Nazianze, fin lettré, expert aux réminiscences classiques[3] — ainsi que les rétorquations de leurs adversaires.

Je choisis d'une part le *De Singularitate clericorum*, d'autre part les deux opuscules de saint Jean Chrysostome Πρὸς τοὺς ἔχοντας παρθένους συνεισάκτους et Περὶ τοῦ τὰς κανονικὰς μὴ συνοικεῖν ἀνδράσι.

Ces ouvrages sont de valeur bien différente. Ceux de saint Jean Chrysostome respirent la délicatesse d'une âme fine et vraiment religieuse qui, sans humilier ceux qu'elle voit errer, ne cherche qu'à les remettre, avec compassion, mais aussi avec fermeté, dans la droite voie. Le *De Singularitate clericorum*[4] est d'une rhétorique assez banale. On n'en connaît pas l'auteur. C'est certainement un évêque[5], et, semble-t-il, un évêque préposé à une communauté schismatique[6]. Sa lettre s'adresse spécialement aux clercs (tandis que Chrysostome vise des hommes qui font simplement profession d'ascétisme et des vierges qui se sont liées par des vœux). Les femmes avec qui vivent ces clercs ne sont pas des servantes, comme le prétend Harnack[7] : elles ont pris, elles aussi, des enga-

1. Hilberg, p. 425, l. 13.
2. P. 430, 22 et suiv.
3. Cf. Sophocle, *Œdipe roi*, 1214; Euripide, *Hélène*, 690.
4. Ce titre signifie : « Du devoir qu'ont les clercs de vivre seuls. »
5. *Opera Cypriani*, éd. Hartel, p. 173, 5-10; 174, 4-12; 219, 6.
6. Cf. § 1 (Hartel, p. 174, 7) et § 34 (p. 210, 6).
7. *Texte u. Untersuchungen*, N. F., IX, 35.

Digitized by Google

gements vis-à-vis de Dieu[1] et leurs associés parlent d'elles avec respect[2]. Volontiers placerais-je dans la seconde moitié du IIIe siècle[3] cette instruction pastorale, où abondent les indications précieuses pour le présent débat.

La plus valable excuse des couples incriminés était tirée des nécessités de la vie pratique : besoin pour l'homme de la présence d'une femme, qui tienne la maison, la surveille quand il est absent, règle les détails du ménage[4]; besoin pour la femme de la présence d'un homme sur qui sa faiblesse puisse s'appuyer[5]. L'apôtre Paul n'avait-il pas dit : « Portez-vous vos fardeaux les uns des autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la loi du Christ[6]. »

Mais ce « fardeau » pour lequel l'apôtre avait recommandé de s'aider réciproquement n'était-il pas aussi celui des âmes, le faix intime qui pèse sur chaque créature dans le secret d'elle-même et qu'il est si bon de pouvoir partager avec un cœur ami? On voit que les « unis » faisaient appel à cette *caritas*, à cette *dilectio* dont saint Paul avait tant de fois vanté la vertu merveilleuse[7].

Que le voisinage constant d'une femme exposât son conjoint à des tentations, quelques-uns n'osaient le contester, mais de ce péril même ils prétendaient tirer de plus méritoires occasions de lutter contre soi et de refréner leur propre concupiscence dans un *cotidianus triumphus pro castitate*[8]. On eût dit que leur virtuosité d'ascète n'était pas contente à moins : *Habere volo quod vincam*, disaient-ils... *Captivum teneo adversarium meum cui semper insultem*[9].

D'autres, soit qu'ils voulussent s'épargner l'aveu de leurs luttes clandestines, soit que cette prétention d'affronter les pièges démoniaques leur parût d'une crânerie trop paradoxale, remarquaient non sans aigreur que, s'il y avait si grand péril à mettre ensemble des hommes et des femmes, on devrait aller jusqu'à interdire les réunions du culte, puisque les sexes y sont mêlés[10].

1. § 16 (Hartel, 191, l. 20).
2. §§ 32 et 44.
3. La façon dont l'auteur parle du martyre et dont il suppose qu'en parlent les clercs qu'il endoctrine ne permet pas d'en reculer la date de composition jusqu'au IVe siècle, comme le veut Harnack (cf. § 34; Hartel, p. 210; le § 4 [p. 177, 27] est moins probant).
4. Πρὸς τούς..., § IX.
5. Περὶ τοῦ..., § IV : ἀσθενής εἰμι, φησί, καὶ γυνή, καὶ οὐχ ἱκανὴ μόνη ταῖς χρείαις ἀρκέσαι ταῖς ἐμαυτῆς.
6. *Gal.*, VI, 2.
7. *De Singul.*, XXIX-XXXII (Hartel, p. 205).
8. P. 183, l. 24.
9. *De Singul.*, § XVIII.
10. *De Singul.*, XIII.

Digitized by Google

On s'autorisait aussi d'exemples scripturaires. Hélie n'avait-il pas logé chez une veuve? Les apôtres ne se laissaient-ils pas accompagner par des « sœurs[1] »? Saint Jean n'avait-il pas reçu de Jésus expirant la mission de protéger Marie? Jésus lui-même n'acceptait-il pas d'être nourri par de pieuses femmes? N'avait-il pas souffert que Marthe le servît, qu'une pécheresse lui essuyât les pieds de ses cheveux dénoués? Pourquoi tant de méfiance, là où les grands ancêtres de la foi, où le Seigneur lui-même, avaient montré tant de franche et libre largeur d'âme[2]? — Que si quelques timides prenaient ombrage de ces intimités innocentes, fallait-il donc condescendre à leurs pusillanimités au lieu de se hausser aux saintes hardiesses recommandées par saint Paul? Qu'importait l'opinion d'autrui? *Si hominibus placere vellem*, avait déclaré l'Apôtre[3], *Christi servus non essem.* Ces calomniateurs feraient mieux de méditer aussi cette autre parole de l'épître aux Romains : *Tu quis es ut de servo alieno iudices*[4]?

Telles étaient les allégations, les *sanctitatis argumenta* — arguments de spécieuse sainteté, selon l'estimation du rigoureux auteur du *De Singularitate clericorum*[5] — par où les délinquants essayaient de pallier leur désir passionné de conserver à tout prix la compagne dont la présence leur était un si cher besoin. L'angoisse d'âme — de chair peut-être chez quelques-uns — qui perce sous cette dialectique maladroite, le besoin de féminité qui s'y trahit, a quelque chose de si poignant que nous nous sentons tout prêts à nous attendrir sur la détresse de ces ascètes fourvoyés.

A dire vrai, les ripostes de leurs adversaires — j'ai choisi, je l'ai dit, les deux polémistes qui m'ont paru les plus représentatifs — ne laissent rien paraître de ce genre d'apitoiement. Plus âpres chez l'évêque schismatique, plus modérées de ton chez l'illustre orateur catholique, elles réfutent inexorablement ces sophismes enfantins et ne veulent point prendre au sérieux ces indignations anxieuses. Elles ne leur permettent pas, comme eût dit Salluste, de changer le véritable nom des choses.

« Votre entêtement », leur objectent en substance saint Jean Chrysostome et l'anonyme du *De Singularitate*, « éveille les suspicions les plus légitimes; et voici pourquoi. Les exemples d'ascétisme authentique sont assez fréquents de nos jours pour qu'on puisse se rendre compte du prix qu'il faut mettre quand on tient à persévérer

1. Cf. *I Cor.*, IX, 5.
2. *De Singul.*, § XX.
3. *Gal.*, I, 10. Cf. *De Singul.*, § VIII et XII (p. 187).
4. *Rom.*, XIV, 4. *Ibid.*, § XXXVI (p. 211, l. 26).
5. § XIX (p. 194, l. 15).

Digitized by Google

…s
…ur
…ent
…r au
…ns les
… misé-
…ssissent
…nt s'en-
…bout leur

… strictement
…asions mal-
…cères avouent
…s produire sur
…e glace auprès
…, qui cause, rit,
…jour et la nuit[4]?
…leurre. Ce qui le
…er vos compagnes,
…nageable à l'homme
…u'elle lui fait, par les
…ais l'homme n'accep-
… la femme d'une force
…. C'est l'ἔρως, c'est le
…ent l'homme si patient.
…s n'échappez pas. Vous y
…que les ménages réguliers.
…de, est plus vive dans vos
…ême. Entre gens mariés, le
…me il veut, s'émousse assez
…fatigues de la grossesse et de
…lat de la jeunesse; aux pre-
…e paisible amitié. Mais vos
…s les inquiétudes des mères
…mps en sa fleur l'agrément de
…urel n'est donc point amorti
…est plus clémente[6].

… ἀγάλματα καὶ λίθους ἔπαθόν τι.
…, § VIII.
… αὐτῇ συνοικῆσαι καθαρεύων ἐπιθυμίας.

Digitized by Google

... restiez insensibles à toutes ces sug-
... voit accepter le ridicule dont votre
... absurdes à travers les boutiques de
... parfums et d'étoffes, vous affublent aux
... avoué de celles à qui vous rendez ces
... dérision des juifs, des païens, le déshonneur
... persuaderez-vous que quelques avantages
... suffisent à vous faire supporter tout
... simple, ne pouvant vous suffire à vous-
... vous un frère au lieu d'une sœur (et réci-
... [4].

... commerce, sous prétexte d'aide mutuelle et
... [5], se dissimule un attrait qui n'a rien de
... que célébrait l'apôtre. Cette *continen-*
... *tia sanctimonia infamis* est pire, en un sens,
... même[6]. C'est une gageure sournoise que vous
... que vous êtes sûrs de perdre[7]; un supplice
... lui-même prendrait goût, soupçonnant
... ne restera pas toujours inaccessible à son étreinte[8].
... cynique de la fille qui attire, satisfait, puis
... que cette pureté perverse où l'âme se salit. Que
... mariés? Le mariage, ni Dieu ne le condamne.
... blâment. Mais cette vie de tentations à moitié
... demi-défaites, de chutes plus ou moins profondes,
... pitoyables, est la honte de la pseudo-virginité qui en
... vit[9]. »

... histoire! Saint Jean Chrysostome lui-même, tout
... il est personnellement disposé à croire à l'innocence
... de leurs protecteurs, répète qu'il lui paraît impos-
... alléger à autrui cette disposition bienveillante, tant
... sont contre eux[10]. Son grand grief, c'est qu'ils
... seulement le respect dû aux âmes, le devoir de ne pas

... Πρὸς τούς..., § IX.
... Πρὸς τούς, § XI.
... § XII. Cf. *De Singul.*, VIII; XXXIV (pro unius feminae amore Ecclesiam [patitur]).
... XX. Πρὸς τούς..., § VI; Περὶ τοῦ..., § IV.
... *De Singul.*, XIX (p. 194, 12).
... p. 180, 26).

... § II.
... Cf. Περὶ τοῦ..., § III et IX.
... ..., § V.

Digitized by Google

prêter le flanc à la critique, fût-elle injuste, si cette critique lèse les intérêts majeurs de la foi. « Dieu veut que nous soyons une lumière, un ferment. Avec tout le prestige d'une vie irréprochable, nous avons déjà bien de la peine à convertir les pécheurs. Que sera-ce si, par nos défaillances de conduite, nous donnons prise à leurs blâmes? Ne serons-nous pas responsables de leur chute[1]? »

Une défiance profonde à l'égard de la nature humaine, à qui l'on ne permet aucune illusion sur son irrémédiable faiblesse, voilà le sentiment sous-jacent à ces réprimandes. Ajoutons : une peur extrême de la femme. Ah! certes, on peut reprocher aux écrivains d'Église des rudesses quelquefois mortifiantes à l'égard de la femme; mais non pas d'avoir diminué la force de la fascination qu'elle exerce! *Aculeus peccati facta est forma feminea... Sodalitas mulierum gluten est delictorum et viscum toxicatum quo diabolus aucupatur*[2]. Quel charme ils lui prêtent et quel hommage involontaire ils lui rendent, par les précautions mêmes dont ils veulent qu'on s'arme contre elle!

V.

L'état d'esprit qui respire dans les écrits que je viens de résumer trouva de bonne heure une sorte de systématisation officielle dans les décisions conciliaires, bientôt renforcées de dispositions impériales, où furent déterminées, spécialement à l'égard des clercs, les cohabitations légitimes. Déjà l'évêque à qui l'on doit le *De Singularitate clericorum* avait formulé à la fin de sa longue instruction, au § XLIV[3], une règle précise, plus rigide encore que celle dont se contenteront la plupart des conciles ultérieurs[4].

Tout clerc, déclarait-il, qui a une mère, une fille, une sœur, une épouse ou une proche parente, n'a besoin ni de servante ni d'étrangère. Autrement on dirait qu'il ne les garde que pour se procurer, sous leur couvert, des femmes du dehors. Si elles ne peuvent se passer de l'aide des domestiques ou de la consolation d'amies, mieux vaut qu'elles aillent demeurer ailleurs que de lui faire garder des

1. Πρὸς τούς, § VII; § IX et XIII. Περὶ τοῦ..., § VI. *De Singul.*, VIII.
2. *Ibid.*, IV.
3. Hartel, p. 219, l. 9.
4. Voir cependant les *Decretales Gregorii IX*, lib. III, titre II (éd. Richter-Friedberg, Lipsiae, 1881, t. II, p. 454). « Inhibendum est et modis omnibus interminandum, ut nullus sacerdos feminas, sicut et in canone insertum continetur, de quibus suspicio potest esse, in domo sua retineat, *sed neque illas, quas canones concedunt*, scilicet matrem, amitam et sororem, quia instigante diabolo et in illis scelus frequenter perpetratum reperitur, aut etiam in pedissequis earundem. »

Digitized by Google

[illegible] insignifiante, même [illegible] pour le service de la [illegible] chance qu'on ne [illegible] rien de mépri- [illegible] ses fictions à rendre [illegible]

[illegible] commencent de défendre [illegible] prendre avec eux des [illegible] les personnes autori- [illegible] sœur[4], fille[5], mère[6], [illegible] parente[10], ou même toute [illegible] sont plus d'une [illegible] ont la ténacité se devine aux [illegible] coercitives.

[illegible] Hefele-Leclercq, I, [illegible] 199); 2° Concile [illegible] Concile d'Ancyre, 314, can. 19 [illegible] I, [illegible] 536); 5° Concile [illegible] les mots *sub praetextu cari-* [illegible] Hefele-Leclercq, II, I, [illegible] II, 883); 8° 4° Concile de [illegible] I, [illegible] 9° Synode perse, [illegible] 10° Concile d'Arles, [illegible] Synode d'Acacius, 486 (Chabot, [illegible] Hefele-Leclercq, II, II, 985); [illegible] Hefele-Leclercq, II, [illegible] II, [illegible] 1066); 15° Concile [illegible] Concile d'Orléans, 538, can. 4 (II, [illegible] 18° Concile de Tolède, [illegible] Concile de Séville, [illegible] can. 3 (III, I, 234); [illegible] 21° Synode de 605 [illegible] Hefele-Leclercq, III, I, 272); [illegible] 24° Concile de Nicée, 787, [illegible] Distinctio XXXII, surtout le [illegible] Lipsiae, 1879) et Distinc- [illegible]

[illegible]

[illegible] les enfants se sont mariés après l'ordination.

[illegible]

[illegible] — Les empereurs Honorius et Théodose s'appro- [illegible] les décisions du Concile de Nicée (*Cod. Theod.*, XVI,

Sous la sécheresse de certaines anecdotes, on devine d'étranges drames d'âme, des désespoirs sentimentaux qui ne reculaient devant aucune extrémité pour ne pas être frustrés de l'objet de leur attachement. Un des accusateurs de saint Athanase, Léontius, soupçonné d'avoir eu des rapports avec une jeune femme nommée Εὐστόλιος et ayant reçu défense de la garder auprès de lui, n'hésita pas à pratiquer sur lui-même, pour pouvoir rester avec elle (διατρίβειν μετ' αὐτῆς), la même opération qu'une interprétation trop stricte du verset de saint Matthieu (XIX, 12) avait jadis conseillée à Origène[1]. Il n'en fut pas moins destitué de sa charge presbytérale.

En regard de ces complications « passionnelles », il faut placer la rigidité des plus authentiques exemplaires de la pensée chétienne, et je ne parle pas seulement des ascètes qui avaient renoncé à toutes les délectations de la vie civilisée. Possidius, le biographe de saint Augustin, raconte[2] qu'aucune femme ne séjournait jamais dans la maison de l'évêque d'Hippone, pas même sa propre sœur, ni ses nièces, qui en eussent inévitablement attiré d'autres. Augustin redoutait à ce point l'ombre même d'un scandale que, quand une femme venait le voir, toujours il gardait un clerc auprès de lui. Saint Martin, au témoignage de Sulpice-Sévère, n'était pas moins précautionneux pour soi et pour l'opinion[3]. Écoutons encore saint Jérôme[4] : « Que jamais ou que rarement un pied de femme ne foule le seuil de ta modeste demeure », conseillait-il au clerc Nepotianus; « que toutes les jeunes filles et les vierges du Christ te soient également inconnues ou également chères. N'habite pas avec elles sous le même toit et ne te fie pas à ta chasteté passée. Tu ne peux être ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon. N'oublie jamais que, si le premier homme fut chassé du paradis terrestre, une femme en fut la cause... » Et il le mettait en garde contre diverses conjonctures fâcheuses, où son inexpérience aurait pu s'aheurter.

VI.

Il serait peut-être intéressant de suivre aussi loin que possible l'histoire du « mariage spirituel » que H. Achelis arrête à tort au

2, 44). Justinien prescrivit la déposition des clercs et des évêques récalcitrants (*Novelle*, 123, c. 29; 137, c. 1).

1. Cette histoire est racontée par saint Athanase, *Apol. de Fuga sua*, XXVII (Migne, *P. G.*, XXV, 677 B); cf. *Hist. ar. ad Mon.*, XVIII (XXV, 725 A).

2. *Vita Aug.*, XXVI (Migne, XXXII, 55).

3. *Dial.*, II, VII (Migne, XX, 206).

4. *Ep.* LII, 5 (Hilberg, dans *Corp. scr. eccl. lat.*, t. LIV, 423).

Digitized by Google

personnes qui lui nuisent. Une femme
vieille, ne doit pas être employée spéci
maison. Car plus prompt est le péché,
s'en doute pas; et pour la passion il n'e
sable, rien de vil, du moment que le dia
prestigieuses des créatures de laideur

En général, les décisions synoda
aux clercs, quelquefois même aux
étrangères, et elles énumèrent limi
sées à vivre dans la maison clérica
grand'mère[7], tante[8], belle-fille[9],
femme « échappant au soupçon
fois prévues[12] contre les délinqu
renouvellements si fréquents de

que cet usage s'est
Église irlandaise. Il a
x copies ont conservé[2].
syneisakté qui, après
ne chaste union, revient
ajours.
inédites le christianisme a
omme ces premiers siècles
riches de substance morale
eule nature, les Mimnerme et
paraient de vers charmants
ualité sans remords!
posé, d'aboutir à quelques con-

volué dans la question des *sub*
ace l'ait amenée à condamner ce
d'abord. Il ne permet pas aux
ver de ces demi-épouses, demi-
des choses de la morale, comme
sprit historique; que bon nombre
ni ne se considèrent pas comme
théâtre, d'éluder les modes, de
eussent accepté de l'être au temps
hrysostome.
ette observation : je dis une part
nt Jean Chrysostome ou Tertullien
arthage du IIIe siècle comme dans
étaient fort partagés sur plus d'un
ir, c'est que le rigorisme dominait:
Achelis. Encore moins admettrons-
hrétiennes, si surveillées sur le point
la volonté humaine est prompte aux

1. 1° Concile d'Antioche, vers 267-
d'Elvire, vers 300, can. 27 (*ibid.*, I
(*ibid.*, I, 1, 321); 4° Concile de Nic
de Carthage, 348, can. 3 (Mansi, II
tatis et dilectionis]; 6° Concile d'
87); 7° 3° Concile de Carthage, 3
Carthage, date douteuse, can. 4
410 (J.-B. Chabot, *Synod. Orien.*
443, can. 3 (Hefele-Leclercq, II
p. 303-306); 12° Concile d'Agd
13° Concile de Girone, en Esp
II, 1029); 14° Concile de Leri
de Tolède, 531, can. 3 (II, II,
II, 4); 17° Concile de Tours
581, can. 5 (III, 1, 225);
20° Synode nestorien de
(*ibid.*); 22° 4° Concile de
23° Synode de Braga, 675
can. 18 (III, II, 788); 25°
chap. XVI (éd. Richter-F
tio LXXXI (p. 287 et suiv.

2. Voir à la note préc
3. N° 10 (sous réserv
4. N°s 2, 4, 7, 9, 12,
5. N°s 2, 10, 12, 17,
6. N°s 4, 7, 9, 10, 12,
7. N°s 7, 3, 10.
8. N°s 4, 7, 9, 22.
9. N° 7 (si les enfan
10. N° 7, 15.
11. N°s 4, 9.
12. N°s 5, 14, 18,
prièrent, le 8 mai

deux textes curieux, dont l'un a échappé
LII de son *Commentaire* sur les saints
et J.-P.-N. Land, dans les *Verhandelin-*
Letterkunde, XVIII (1889). C'est Jülicher
Le second est une lettre des évêques Lic-
rètres bretons Lovocatus et Catihernus. J'ai
un apparat critique dans mes *Sources d*
p. 226.
18, n°s XVIII-XIX, p. 362-374. J'ai analys
logie (*Revue des revues*) de 1919.
et des Franciscains, à Dublin, et le manu-
Trinity College, de la même ville.

Digitized by Google

viter les « occasions », tant
er, aient jamais vu d'un bon
invraisemblance est criante et,
s preuves péremptoires que ni
produire. On a vu combien
qu'ils proposent des fameux ver-
orinthiens : or, si cette base est
fondé dessus apparaît ruineux.
mellement recommandée que dans
r exemple chez les « Abéloïtes », à
, la double obligation de vivre avec
continence : ces ménages étranges
et une fille qui leur succédaient plus
— Au sein de l'Église, elle ne paraît
qu'une sorte de correctif et de rançon
que l'histoire se construit, non pas avec
s documents, on ne voit point qu'elle ait
l'autorité compétente.

propos, de mettre au point une réflexion
son beau livre sur le *Christianisme et ses*
ardeur lucrétienne de délivrer les âmes de
faisait flèche de tout bois, même parfois du
si qu'après avoir décrit l'organisation sociale
dans sa *République* et en avoir souligné cer-
u cyniques, il ajoute : « Les choses qui se pas-
mière et avec une solennité bizarre dans l'utopie
ne se sont-elles pas passées plus d'une fois au
clandestinement et dans l'ombre? *Elle s'y résu-*
u'elle obtînt ce grand résultat politique, etc... » Je
storien du moyen âge accepterait comme véridique
l'éminent humaniste. Pour la période que j'ai étu-
ouve inexacte. Non seulement l'Église ne s'est pas
es abus, mais elle les a pourchassés avec une rigueur,
minutie inquisitoriale, qui feraient volontiers crier
nes un peu romanesques que la sensibilité moderne
faciles amnisties.

Pierre DE LABRIOLLE.

., LXXXVII (Œhler, *Corp. Haereseol.*, I, 254) : c'est la reproduc-
te de saint Augustin. Achelis ne semble pas avoir connu non plus

239.

Digitized by Google

[illegible]LETIN HISTORIQUE

[illegible] AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE.

[illegible] DIPLOMATIQUE. BIBLIOGRAPHIE. DIVERS.

(1912-1920.)

[illegible] Bulletin, interrompu par la guerre, nous nous [illegible] d'une matière extrêmement vaste, malgré le [illegible] production scientifique. Il est donc nécessaire [illegible] du plan adopté; je me bornerai à signaler, [illegible] principales rubriques ci-dessus, les ouvrages ou [illegible] importants, et je grouperai à la fin, quelques [illegible] sur la toponomastique, la sphragistique, l'hé[illegible] numismatique.

[illegible] — L'ouvrage le plus considérable paru en ces [illegible] dans le champ des études paléographiques, est [illegible] qu'a publié en 1915 M. W. M. Lindsay sous [illegible], *an account of abbreviation in latin* [illegible] *the early minuscule period* (c. 700-850)[1]. Sept [illegible] l'auteur avait préludé à ces recherches dans ses *Con*[illegible] *latin minuscule manuscripts*[2], où il avait [illegible] les abréviations usitées par les scribes du [illegible] ses monographies sur les écritures nationales, [illegible][3]. Les célèbres travaux de Traube avaient montré [illegible] enquêtes plus minutieuses pour fixer la date et le lieu [illegible] groupes de manuscrits. Les *Nomina sacra*, sur [illegible] usitées dans les manuscrits en capitales, devaient [illegible] volume d'une Histoire des abréviations latines [illegible] le jour. Le livre de M. Lindsay est venu combler en [illegible]. Son enquête a porté sur la plupart des manus[illegible] du VIIIe siècle et de la première moitié du IXe.

[1] [illegible] at the University Press, 1915, in-8°, XXIV-500 p.
[2] [illegible]
[3] [illegible] *minuscule script* et *Early welsh script*. Oxford, 1910 et 1912.

Digitized by Google

Ses statistiques d'abréviations permettront de rectifier certaines pages de Traube.

En Belgique, M. Hubert Nelis a édité, dans la Collection créée pour l'avancement des sciences. des lettres et des arts, un répertoire bibliographique sur l'*Écriture et les scribes*[1], dont l'utilité se faisait véritablement sentir. C'est un complément à la première partie de la Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique de P. Namur, parue à Liége en 1838, et au résumé de M. Prou, *Paléographie et diplomatique* (1888-1897), publié dans le *Congrès bibliographique* de 1898. Plus de 1 500 livres, brochures et articles y ont été classés méthodiquement. Une œuvre de ce genre devait nécessairement présenter quelques légères omissions que les éditions postérieures ne manqueront pas de réparer[2].

En France, la municipalité de Beauvais a publié un *Album historique et paléographique beauvaisien*[3] qui renferme onze fac-similés phototypiques de documents, avec transcription : les uns, tirés des Archives nationales, concernent le siège de 1472 ; les autres, tirés des archives municipales, ont trait à la commune et au collège de Beauvais (de 1182 à 1545). — Pour une tout autre région, le projet que nous annoncions dans notre dernier Bulletin a été mis à exécution : MM. Galabert et Lassalle ont fait paraître un *Album de paléographie et de diplomatique*, renfermant des fac-similés phototypiques de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse, publication faite avec le concours d'un groupe d'archivistes[4]. Enfin un *Recueil de fac-similés de chartes normandes* a été publié, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Société de l'Histoire de Normandie, par J.-J. Vernier[5], comprenant des actes de 984 à 1425, tirés des archives de la Seine-Inférieure ou des Archives nationales.

Pour l'Angleterre, M. R. James a donné, sous le titre *Wanderings and homes of manuscripts*, un résumé substantiel de nos connaissances en fait d'anciens manuscrits[6]. M. Wells a publié un supplément à son *Manual of writings in Middle English*

1. Bruxelles, Van Oest, 1918, in-8°, XII-159 p. Prix : 10 fr.
2. C'est par erreur qu'un compte-rendu (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIX, p. 208) lui reproche l'oubli de la *New palæographical Society*. Les publications de cette Société figurent, en effet, sous le n° 152.
3. Beauvais et Paris, 1913, in-4°, 21 p. et 11 pl. en phototypie.
4. Paris, Champion, 1912 et 1913, in-fol., 48 p. et pl.
5. Rouen, Lestringant, 1919, in-4°, 34 p. et 32 pl.
6. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIII, p. 336.

Digitized by Google

[illegible] jusqu'en 1918[1]. M. JENKINSON a écrit deux [illegible] sur la « court hand », ou cursive diploma- [illegible] au XVIe siècle[2], et, sous le titre *Roman cur-* [illegible] HOESEN a présenté à la Faculté de Princeton [illegible] nombreux fac-similés[3].

[illegible] paléographique de Londres, sous la direction [illegible] Gilson et Herbert, a édité vingt planches [illegible] XVe siècle, depuis un papyrus d'Homère jus- [illegible] daté de 1468[4].

[illegible][3] les fac-similés des manuscrits et chartes [illegible] appartenant à la cathédrale de Worcester (*Early* [illegible] *pts*, etc.), à MM. GASELEE et PÆTOW ceux [illegible] de Paris de Pétrone (*Codex Traguriensis*[6] et [illegible] *Bataille des sept arts*)[7]. Dom Ant. STAERK [illegible] *de reproductions phototypiques, textes* [illegible] le tome Ier comprend les chartes des XIIe et [illegible] de Bulfestra ou Buckfast (Devonshire. [illegible] normande de Savigny[8].

[illegible] M. E. A. LOEW, qui est un disciple de Traube. [illegible] l'histoire de l'écriture bénéventaine une importante [illegible] *The Benevantan script, a history of the south* [illegible][9]. Cette écriture, très caractéristique, qu'on a [illegible] du terme trop général de lombardique, est [illegible] sur plusieurs centaines de manuscrits, exécutés dans les [illegible] lombardes de Capoue et de Bénévent. M. Loew [illegible] les origines et le développement, notamment au Mont- [illegible] XIIe siècle et même au XIIIe. Il rejette l'hypothèse [illegible] espagnole, soutenue par Rodolico à cause de certaines [illegible] écriture wisigothique. Il prépare, d'ailleurs, un album [illegible] La connaissance des particularités qu'il signale aurait [illegible] Bruno Krusch certaines erreurs de classement de [illegible]

[illegible] sous les auspices de la « Connecticut Academy of arts and sciences ». [illegible], Yale Univ., 1919, in-8°, p. 947-1037.

[illegible] Putnam, 1915, in-4°, x-38 p. et illustr.; Londres, Humphrey [illegible], in-8°, texte de 298 p. et 44 pl. in-fol.

[illegible] 1915, University Press, VIII-268 p., pl.

[illegible] 2e série. Londres, 1918, in-fol.

[illegible] Clarendon Press, 1916, in-fol., LXXI-32 p., pl.

[illegible] Putnam, 1915, in-8°.

[illegible] of California press, Berkeley. 1914, in-4°, 60 p. et 10 pl. Cf [illegible], t. CXXIV, p. 333.

[illegible]-Tournai, 1914, gr. in-4°, XX-35 p. et 25 pl.

[illegible] Clarendon press, 1914, in-8°, XX-384 p., 9 pl.

Digitized by Google

Tout récemment, M. le Dr Novak, d'Agram ou Zagreb (Yougo-Slavie), a complété ce travail en publiant une très suggestive étude paléographique intitulée *Scriptura Beneventana*[1]. Il y montre le développement de cette écriture en Dalmatie, où elle fut apportée par les moines bénédictins des IXe et Xe siècles, et où elle lutta longtemps contre la caroline, jusqu'au moment où elle fut remplacée par l'écriture cyrillique et la glagolitique angulaire croate.

Le savant liturgiste anglais Marriott Bannister a édité en deux beaux volumes les *Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina*[2], recueil qui est appelé à rendre de réels services aux paléographes. Suivant la remarque très juste de l'auteur, la notation musicale offre des éléments beaucoup plus sûrs que l'écriture elle-même pour dater les manuscrits, car les mélodies sont toujours transcrites suivant l'usage le plus récent et le système des neumes change plus vite que l'écriture. Le même a écrit une étude paléographique en tête de son édition du « *Missale gothicum* », *a gallican sacramentary, ms. Vatican. Regin. lat. 317*[3], célèbre manuscrit en onciale mérovingienne, publié jadis par Mabillon et décrit par L. Delisle.

Le regretté Ernest Monaci a fait paraître des *Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze*[4] qui ne font pas double emploi avec les fac-similés déjà édités par lui pour les écoles de philologie romane. Le choix des planches se recommande par sa variété : la série commence par des tablettes de plomb du Musée Kircher, pour se terminer sur le Roland de Venise et les cantiques d'Alphonse le Sage.

Dans son précieux *Archivio paleografico italiano* (fasc. 40-44)[5], il a publié, avec ses collaborateurs, des documents d'archives (depuis le VIIIe siècle) tirés du Mont-Cassin, de Sienne, Florence, Parme, Modène, Plaisance, Milan, Ravenne, Vérone, Brescia, Bénévent, Naples, Gaëte, Sorrente, Amalfi et Capoue.

En un article paru dans l'*Annuario del R. Archivio di Stato in Milano*[6], le professeur G. Vittani a signalé l'activité des écoles paléographiques annexées à la plupart des archives d'État italiennes, dont il suit l'origine et le développement. Il s'efforce de montrer que

1. Zagreb et Vienne, Angrera et Göschla, in-4°, VII-88 p., 18 fac-similés.
2. Leipzig, Harrassowitz, 1913, 2 vol. gr. in-fol., LXI-280 p. et X-132 pl. (*Codices e Vaticanis selecti, phototypice expressi...*, vol. XII).
3. T. I. Londres, 1917, in-8°, LXXI-145 p. et 6 pl. (« Henry Bradshaw Society », vol. LII).
4. Rome, Anderson, 1910 et 1913, in-8°, 2 fasc., 115 pl.
5. Rome, Anderson, 1913-1915, in-fol.
6. Milan, 1916, in-8°.

Digitized by Google

l'enseignement paléographique, donné dans les archives, est mieux orienté vers les besoins des futurs archivistes que celui des Universités, et que les chaires de sciences auxiliaires, qui existent dans les Universités italiennes, feraient mieux de se tourner davantage vers l'étude des manuscrits, de manière à compléter l'enseignement technique des archives.

L. Schiaparelli a publié des notes paléographiques sur l'origine et les divers caractères de l'écriture irlandaise[1] et il a aussi étudié le système abréviatif des signes tachygraphiques des *Notae juris* au moyen âge[2].

En Espagne, M. Millares-Carlo a étudié les documents pontificaux sur papyrus des archives catalanes au point de vue paléographique et diplomatique[3], et la *Palæographia iberica* de J. Burnam, que nous annoncions dans notre dernier Bulletin, a commencé à paraître. Elle comprend des fac-similés de manuscrits espagnols et portugais du IXe au XIe siècle, avec notices et transcriptions[4].

En Allemagne, les livraisons 12 à 23 du grand recueil des *Monumenta palæographica* du moyen âge (2e série) du Dr Chroust ont paru de 1913 à 1917.

Dans les *Tabulæ in usum scholarum* de Lietzmann, M. Mentz a donné un choix de bons spécimens d'écritures personnelles du temps de la Réforme[5]. On y trouvera des autographes d'Érasme, de Luther, de Calvin, de Zwingli, etc. Dans la même collection, M. Hülshof a édité des fac-similés de manuscrits allemands et latins des Pays-Bas, de 1350 à 1650[6]. Les manuscrits de Cicéron de Leyde et de Tibulle de Wolfenbüttel ont été reproduits avec préfaces par Plasberg et Léo, ainsi que le Vieux Testament de l'Alexandrinus de Londres, dans la série des *Codices graeci et latini photographice depicti* de Leyde[7]. Enfin Steffens a publié des *Proben aus griechischen Handschriften und Urkunden*[8].

Le *Spicilegium palimpsestorum arte photographica paratum* des moines bénédictins de l'abbaye de Beuron[9] offre un excel-

1. *Note paleografiche*, etc. Florence, tip. Galileiana, 1917, in-8°, 126 p. (*Archivio storico italiano*).
2. *Archivio storico italiano*, 1915.
3. *Documentos pontificios en papiro*, etc. Madrid, Fortanet, et impr. Helénica, 1918, in-8°, 274 p.
4. Paris, Champion, fasc. II, 1920, in-fol., 20 pl. et p. 81-155.
5. Bonn, Marcus et Weber, 1912, gr. in-8°, XXXVIII p. et 50 pl.
6. Ibid., 1918.
7. Leyde, Sijthoff, 1914, in-fol., XVI p., 83 pl.; 1915, in-fol., XIV-120 ff.
8. Trèves, Schaar et Dathe, 1912, in-4°, 8 p. et 24 pl.
9. Vol. I : *Codex Sangallensis 193 continens fragmenta plurium prophe-*

Digitized by Google

lent spécimen des résultats tout à fait satisfaisants qu'on peut obtenir pour la lecture et la reproduction des palimpsestes, grâce aux procédés photographiques perfectionnés par Dom Raphael Kögel. Le manuscrit reproduit est un palimpseste du VIIIe-IXe siècle conservé à Saint-Gall (saint Césaire et saint Augustin) écrit sur un saint Jérôme en semi-onciale du VIe-VIIe siècle. Une étude paléographique détaillée, par D. Anselme MANSER, lui sert de préface.

Notons enfin l'apparition du tome second des *Exempla* de manuscrits grecs en minuscule et onciale, publiés par CERETELI et SOBOLEVSKI[1], et l'album de fac-similés de manuscrits yougo-slaves par le même Sobolevski, avec la collaboration de Lavrof et Kalitchiatski, à Pétrograd en 1913 et 1916[2].

Pour les nombreux livres et articles relatifs aux manuscrits à peintures, on pourra consulter notre *Bibliographie des publications relatives aux manuscrits à peintures* (1913 à 1920) dans le *Bulletin de la Société française de reproductions des manuscrits à peintures*.

DIPLOMATIQUE. — Nous devons remonter à 1912, pour mentionner un ouvrage d'ensemble arrivé trop tard pour notre dernier Bulletin : *la Grande chancellerie en France des origines à 1328*, par M. L. PERRICHET[3], résumé consciencieux de l'état de nos connaissances générales.

En Allemagne, nous indiquerons seulement la nouvelle édition du manuel d'Harry Bresslau[4], *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, qui, d'ailleurs, ne présente que peu de différences avec la précédente.

Recueils ou Catalogues d'actes. — La collection des « Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France », publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'est accrue de trois importants volumes : le tome I du *Recueil des actes de Philippe-Auguste* (1179-

larum secundum translationem S. Hieronymi. Beuron et Leipzig, Harrassowitz, 1913, in-fol., 15 p. et 152 pl.

1. *Exempla codicum graecorum litteris minusculis scriptorum annorumque notis instructorum*. Volumen alterum : Codices Petropolitani. Moscou, 1913, 19 p. et 58 pl. en phototypie. — Id., *Exempla codicum graecorum litteris uncialibus scriptorum*. Saint-Pétersbourg, 1913, in-fol., 10 p. et 17 pl. en phototypie.

2. *Album de fac-similés de mss. yougo-slaves en écriture bulgare et serbe et de mss. cyrilliques d'origine roumaine*. Pétrograd, 1916, 130 planches [1° mss. yougo-slaves, par P.-A. Lavrof, pl. 1-97; 2° mss. cyrilliques, par E Kalitchiatski et A. Sobolevski, pl. 98-130] (*Enciclopedia slavianskoi filologii* de Jagić).

3. Paris, Larose et Tenin, 1912, in-8°, 575 p.

4. 1re partie du tome II. Leipzig, Veit, 1915, in-8°, x-392 p.

Digitized by Google

1194) publié par M. H.-F. DELABORDE[1]; le tome I du *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France*, œuvre posthume de Léopold Delisle, revue et publiée par M. Élie BERGER[2], et le *Recueil des actes des rois de Provence*, par M. R. POUPARDIN[3]. Nous nous bornerons à les mentionner ici en insistant sur la valeur de ces recueils, dont les introductions sont des études approfondies de la diplomatique française et anglaise et qui constituent, avec leurs tables, des ouvrages destinés à devenir classiques pour les études médiévales. Rappelons que le *Recueil des actes de Louis IV (936-954)*, par moi-même, a paru antérieurement[4], avec une préface de M. Maurice PROU qui explique la genèse de la collection.

Les *Regesta chartarum Italiæ*[5] ont atteint, en 1914, leurs 12e et 13e volumes avec le *Regesto Mantovano* et le tome III du *Regesto di Camaldoli* dus à MM. TORELLI, SCHIAPARELLI et BADDASSERONI. La collaboration de l'Institut historique italien avec l'Institut historique prussien de Rome a été interrompue par la guerre; mais il est à prévoir que l'œuvre des éditeurs italiens ne s'arrêtera pas pour cela. MM. Schiaparelli et Federici ont déjà apporté le concours de leur féconde activité. Ils réussiront, nous n'en doutons pas, à continuer la précieuse série, sans assistance étrangère, avec la collaboration de leurs élèves et des érudits locaux.

Comme régestes ou catalogues d'actes, il y a lieu de signaler l'*Itinéraire de Philippe de Valois*, par J. VIARD[6], et le *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, par E. DUVERNOY[7], qui complète celui des actes de Mathieu Ier de Lorraine (1139-1176) qu'il avait donné en 1904, et celui de Mathieu II (1220-1251), dû à Le Mercier de Morière (1893); en sorte que nous possédons actuellement un régeste complet pour la période s'étendant du milieu du XIe siècle au milieu du XIIIe.

En Allemagne, W. PEITZ a publié diverses recherches sur les chartes fausses de Hambourg[8].

1. Paris, Klincksieck, 1916, in-4°, XL-575 p.
2. Ibid., 1916, in-4°, VII-587 p.
3. Ibid., 1920, in-4°, LVIII-157 p., 3 pl.
4. Ibid., 1914, in-4°, LXXVI-153 p.
5. Rome, Loescher, 1907-1914, 13 vol. in-8°.
6. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1913, in-8°, 150 p. (extr. de la *Bibl. de l'École des chartes*).
7. Nancy, Crépin-Leblond, 1915, in-8°, II-264 p. (extr. des *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, t. LXII et LXIV). Cf. *Rev. histor.*, t. CXX, p. 390.
8. *Untersuchungen zu Urkundenfälschungen des Mittelalters*, 1 Teil. *Die*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE. — La plupart des ouvrages généraux nous viennent des États-Unis[1]. M. COTTON-DANA a consacré un livre d'ensemble aux Bibliothèques[2]; FEIPEL, quelques pages à des *Elements of bibliography*[3]; Duff BROWN, diverses brochures à la bibliothéconomie, principalement aux questions de classification[4] (*Library classification* et *Subject classification*); Jennie Dorcas FELLOWS a fait paraitre des règles pour cataloguer (*Cataloging rules*)[5]; SAVAGE, un *Manual of descriptive annotation for library catalogues*[6]; PHILLIPS, le Catalogue des cartes de la bibliothèque du Congrès[7], et SAYERS, une étude sur les méthodes de classification qui y sont adoptées (*Canons of classification*, etc.), notamment la décimale[8]. Un *Manual del bibliotecario (Reglas elementales para la organización de bibliotecas)*, par AMARAL, a paru en 1916[9], en même temps qu'une troisième édition du Manuel de bibliographie d'OTTINO et FUMAGALLI[10].

En France, le 4e fascicule du tome VI de la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par R. DE LASTEYRIE et A. VIDIER[11], achève l'ensemble de l'ouvrage commencé en 1885. Les dépouillements sont ainsi conduits jusqu'en 1900, année où ils ont été complétés successivement par neuf suppléments jusqu'en 1910. Les tomes VIII et IX du *Bulletin* de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris renferment un répertoire des travaux publiés par les Sociétés d'histoire de Paris, depuis leur fondation jusqu'au 31 décembre 1914[12].

Le *Catalogue général* des livres imprimés de la Bibliothèque

Hamburger Falschungen (3e fasc. de *Stimmen der Zeit*, Erg. Heft. II, 3). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1919, in-8°, XXVIII-319 p.

1. Signalons, cependant, les conférences sur les bibliothèques et la bibliographie, faites à l'École des Hautes-Études sociales, et publiées par l'Association des bibliothécaires français, sous le titre : *Bibliothèques, livres et librairies*. Paris, Rivière, 1912-1914, 3 vol. in-8°.

2. White plains. New-York, Wilson, 1916, in-8°, XI-299 p.

3. Chicago, University, 1916, in-8°, 37 p.

4. New-York, Wilson, 1917, in-8°, 262 et 406 p.

5. New-York, University, 1915, in-8°, 181 p. (Library school Bull.).

6. New-York, Wilson, 1917, in-16, 155 p.

7. *U. S. Library of Congress. Division of Maps... Notes on the cataloging...* Washington, Gov. printing office, 1915, in-12, 20 p.

8. White plains. New-York, Wilson, 1916, in-12, 173 p.

9. La Plata, Benavides, 1916, in-8°, 102 p.

10. Milan, Hoepli, 1916, in-24, XX-340 p. et fig.

11. Paris, Leroux, in-4°, XII p. et p. 601-816. Les fasc. 1-2 du t. VII (400 p.) ont paru en 1914.

12. Paris, Impr. nationale, 1914, in-8°, VII-358 p.

Digitized by Google

nationale (auteurs) s'est accru des tomes LVIII (Gaulthier de Rumilly-Genthe) à LXXIII (Holman-Houzet)[1]. Mentionnons le Catalogue des thèses et écrits académiques pour les années 1915 à 1918[2] et le Catalogue des écrits académiques suisses de 1914 à 1915[3]. Le regretté É. PICOT a publié, avec la collaboration de P. LACOMBE, les tomes IV et V (table) du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*[4], et M. l'abbé LANGLOIS a donné sur la bibliothèque de l'Institut catholique de Paris des *Renseignements préliminaires*[5].

Nous devons à Dom BESSE le tome VIII des *Abbayes et prieurés de l'ancienne France, recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France par Dom Beaunier*, qui concerne la province ecclésiastique de Tours[6]. On sait les précieuses indications topographiques, documentaires et bibliographiques que renferme cette excellente publication.

Dans le *Bibliographe moderne*, M. DUFAY a publié une Bibliographie de la Sologne[7]. M. J. RÉGNÉ, sous le titre *les Synthèses d'histoire provinciale à la veille de la guerre (1905-1915)*, a passé en revue un certain nombre de travaux consacrés aux provinces de la vallée du Rhône. M. le chanoine SABARTHÈS a publié dans le *Bulletin archéologique* de Narbonne une Bibliographie de l'Aude[8], département dont il a déjà, comme l'on sait, donné le Dictionnaire topographique, et une *Bibliographie historique du Rouergue*, par M. C. COUDERC, est en cours[9]. On doit enfin à M. PERROD un *Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois antérieurs à 1790*[10].

En Angleterre, HUMPHREYS a édité un Manuel de bibliographie des comtés et villes d'Angleterre et d'Irlande (*A Handbook to county bibliography*)[11]. En Amérique, J. VAN NESS INGRAM a relevé les journaux du XVIIIe siecle, conservés à la bibliothèque du Congrès[12]. Au Danemark, ERICHSEN et KRARUP ont édité le tome III

1. Paris, Impr. nationale, 1914-1920, 16 vol. in-8°.
2. Paris, Leroux, 1917 et 1919, in-8° à 2 col., p. 146 à 251 et 254 à 410.
3. Bâle, Schweighausen, 1915, in-8°, IV-98 p.
4. Paris, Rahir, 1912 et 1920, 2 vol. in-8°, fig. et pl.
5. Paris [1912], in-8°.
6. Paris, Picard, 1920, in-8°, 369 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIII, p. 336.
7. *Bibliographe moderne*, 1914-1915, p. 65-188.
8. Narbonne, Caillard, 1914, in-8°, 611 p.
9. I (A-K). Paris, Champion, 1918-1920, in-8° à 2 col., 168 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXII, p. 163.
10. Paris, Champion, 1912, in-8°, 382 p.
11. Londres, Humphrey Milford, 1917, in-4°, X-503 p.
12. Washington, 1912, gr. in-8°, 186 p.

Digitized by Google

de leur savante *Bibliographie historique*[1], et Lauritz NIELSEN a dressé une *Bibliographie danoise* des années 1482 à 1500[2]. Pour l'Espagne, HAEBLER a écrit une *Bibliografia iberica del siglo XV*[3]. M. KONT a publié une *Bibliographie française de la Hongrie* (1521-1910), avec un inventaire sommaire des documents manuscrits[4]. En Italie, sous le titre *le Biblioteche milanesi*, a paru un manuel à l'usage des travailleurs, suivi d'une liste de périodiques[5]. Une liste analogue pour les bibliothèques de Rome a été dressée par GABRIELI et SILVAGNI[6], et MAZZIOTTA est l'auteur d'une brochure intitulée *le Biblioteche di Messina*[7]. Pour la Russie, KERNER a jeté les bases d'une bibliographie slave : *The foundations of slavic bibliography*[8]. En Suisse, ROESLI a publié le *Verzeichnis der öffentlichen schweizerischen Bibliotheken*[9].

Comme bibliographies spéciales, c'est-à-dire relatives à un sujet déterminé, nous mentionnerons en premier lieu celles qui concernent l'histoire et la littérature de la France.

Il faut faire une place toute spéciale à l'excellent répertoire de H. HAUSER, *les Sources de l'histoire de France au XVIe siècle* (1494-1610)[10], qui fait suite au manuel classique que Molinier a consacré au moyen âge et comble la lacune qui existait entre ce dernier et les *Sources de l'histoire de France au XVIIe siècle* (1610-1715) de MM. Émile BOURGEOIS et Louis ANDRÉ (I, Géographie et histoire générale ; II, Mémoires et lettres), paru en 1913[11]. La valeur bibliographique et documentaire de cet ensemble n'a pas besoin d'être mise en relief. Le plan inauguré avec tant de succès par Molinier, pour le début, a été heureusement continué autant qu'il était possible, malgré la diversité des matières. Cette méthode, suivie avec rigueur et critique, fait de cet ensemble un des plus utiles instruments de travail dont on ait doté les études historiques.

M. P. CARON a publié un *Manuel pratique pour l'histoire de la Révolution française*[12], et, avec la collaboration de MM. ERIÈRE

1. Copenhague, Gad, 1917, in-8°.
2. Ibid., Gyldendal, 1919, in-8°, 254 p.
3. T. II. Leipzig, Hiersemann, 1917, in-8°, IX-208 p.
4. Paris, Leroux, 1913, in-8°, XVI-323 p. (*Travaux de la Conférence d'études hongroises à la Sorbonne*).
5. Milan, Cogliati, 1914, in-8°, XII-583 p.
6. Rome, Istituto biblico, 1914, in-8°, XVI-406 p. (*Subsidia bibliographica*, I).
7. Messine, D'Amico, 1917, in-8°, 144 p.
8. Cambridge, University press, 1916, in-8°, 42 p.
9. Berne, 1916, in-8°, XIII-168 p.
10. Paris, Picard, 1916, in-8°, XIX-230 p.
11. Ibid., 1913, in-8°, XVIII-329 p. et XII-412 p.
12. Ibid., 1912, in-8°, XV-294 p.

Digitized by Google

[illegible]

1. Paris, Rieder, 1914-1916, in-8°, xx-413 p.
2. Paris, Champion, 1914, in-8°, 319 p.
3. Paris, 1914, in-4°, 96[illegible] p.
4. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1914, in-4°, xvi-326 p.
5. Rennes, 1916, in-8°, 215 p., 2 cartes.
6. Paris, Leroux, 1916, in-4°, xxxii-575 p.
7. Paris, Rieder, 1916, in-8°, xii-276 p.
8. Paris, Champion, 1919, in-8°, xvii-60 p. (extr. de la *Revue des Bibliothèques*).

Digitized by Google

Pour les sources littéraires, SPENCE a édité un Dictionnaire des romans du moyen âge et des auteurs de romans[1]. M. A. LÅNGFORS a établi, à l'aide des notes de M. Paul Meyer, un instrument de travail fort précieux : *les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*[2], et il nous promet un second volume pour la poésie française du XVe siècle, avec des tables se référant à l'ensemble. De son côté, M. JEANROY nous a apporté une *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux* (manuscrits et éditions)[3] dans la Collection des classiques français du moyen âge dirigée par M. Mario Roques. Elle vient à son heure remplacer le travail analogue de Bartsch, qui remonte à plus de quarante ans.

A l'étranger, M. PAETOW a publié un Guide des études d'histoire médiévale à l'usage des étudiants des Universités américaines[4], où l'on trouve l'indication d'ouvrages récents qui ne figurent pas dans les répertoires de Monod et Dahlmann-Waitz, principalement sur l'histoire de la civilisation, des sciences et des arts. Rappelons aussi l'apparition d'une deuxième édition, avec additions, de l'excellent livre de Ch. GROSS sur *les Sources et la littérature de l'histoire d'Angleterre, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1485 environ*[5]. Enfin M. Hubert HALL a édité avec ses élèves une *Bibliographie choisie de textes et d'ouvrages sur l'histoire économique*, excellent complément des bibliographies de Gross et de Morris-Jordan[6]; et MEADOWS a publié un livre des sources de l'histoire de Londres, des origines à 1800 (*A source book of London history*, etc.[7]).

En Allemagne, une huitième édition du Dahlmann-Waitz (*Quellenkunde der deutschen Geschichte*) a paru par les soins de Paul HERRE. JANSEN et SCHMITZ-KALLENBERG ont édité une Historiographie de l'histoire d'Allemagne jusqu'en 1500[8], et en Autriche Aug. VON JACKSCH un supplément aux sources de l'histoire de Carinthie du IXe au XIIIe siècle (*Die Kärnter Geschichtsquellen*)[9].

Ester PASTORELLO est l'auteur des *Indici per nome d'autore e per materie delle pubblicazioni sulla storia medioevale ita-*

1. New-York, Dutton, 1914, in-8°, VI-396 p.
2. Paris, Champion [1917], in-8°, VII-444 p.
3. Paris, Champion, 1916, in-8°, VIII-86 p.
4. University of California press, 1917, in-8°, XVI-552 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 334.
5. Londres, Longmans, 1915, in-8°. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIX, p. 113.
6. Londres, King, 1916, in-16. Cf. *Rev. histor.*, t. CXVI, p. 386.
7. Londres, Bell, 1914, in-8°, 204 p.
8. Leipzig, Teubner, 1914, in-8°, IV-130 p.
9. Klagenfurt, F. von Kleinmayr, 1915.

Digitized by Google

... *raccolte e recensite da Carlo Cipolla*[1]. Enfin ... *Bibliographie de l'histoire suisse* compre... jusqu'en 1912[2]. Comme bibliographies ... l'appeler l'attention sur le Catalogue des livres ... [illegible] donnés par Willard Fiske à l'Université Cor... par Miss FOWLER[3].

... [illegible] le P. Girolamo GOLUBOVICH a terminé ... *bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente* ... bibliographie des missions franciscaines en ... LEMEN et EISSFELDT ont fait paraître une bibliogra... les religions pour les années 1914 et 1915[5].

... parmi les instruments de travail, le *Roma... sches Wörterbuch* de MEYER-LÜBKE[6], les ... du lexique vieux-français de Tobler par Lor... *deutsches Namenbuch* de Förstemann par JEL... le dictionnaire étymologique des surnoms anglais ... PELLING[8].

... — La *Gallia typographica*, le précieux réper... et chronologique des imprimeurs de France, des ... Révolution, par G. LEPREUX, continue à paraître. ... relatif à la province de Bretagne[10]. Aussitôt après, il ... une place à part à un article sur les *Premiers ... imprimerie en métal résistant*, d'après un acte d'as... conservé dans les archives notariales, retrouvé par ... qui touche à l'une des questions les plus intéres... des origines de l'imprimerie, celle de la fabrication des carac...[11].

... subjective de l'écriture, le papier, a fait l'objet d'une ... en anglais, par MADDOX[12], tandis que le spécialiste bien

... C. Ferrari, 1916, in-8°, 616 p.
... 1914 et 1917, 3 vol. gr. in-8°.
... *of the Petrarch Collection bequeathed to the Cornell Univer...* Humphrey Milford, 1917, in-4°, 570 p.
... F. Saracchi. 1913, in-8°, VIII-641 p.
... *geschichtliche Bibliographie*. Leipzig, Teubner, 1917, in-8°.
... Winter, 1916, in-8°, p. 641-800.
... Weidmann, 1915-1917, gr. in-8°, LXX-592 p.
... 2e partie. Bonn, Hanstein, 1916, in-4°, VI-942 p.
... *of United Kingdom*. Londres, Morland press, 1918, in-8°, 16 ...
... Champion, in-8°, IV-302 et II-199 p.
... *bibliographe moderne*, 1919, p. 163-173.
... Pitman, 1917, in-8°, 156 p.

Digitized by Google

connu BRIQUET étudiait le symbolisme des filigranes dans un article du *Bibliographe moderne*[1], et que DE WITTE essayait d'établir *Comment il faut classer et cataloguer les filigranes*[2].

Les recherches de VECCHIONI, sur le passage de l'écriture à l'imprimerie, complètent celles d'Olschki sur les incunables illustrés imitant les manuscrits, et celles de Zedler sur les lettres d'indulgence[3].

A l'occasion de l'exposition du livre à Leipzig, divers travaux ont vu le jour en Italie, pays qui y avait largement participé pour la partie historique. D'abord le *Catalogo della mostra storica dell' arte di stampa in Italia dalla metà del sec. XV a tutto il XVIII*, avec une préface de Fr. NOVATI[4]. On y trouvera décrits cent-vingt-huit livres ou brochures rares, dont trente-neuf du XVe siècle et cinquante-deux du XVIe prêtés par la bibliothèque Brera ou des particuliers. En même temps COSENTINI a publié *Gli incunabuli ed i tipografi Piemontesi del secolo XV, indici bibliografici, Museo nazionale del libro*[5], et OLSCHKI le *Livre en Italie à travers les siècles*, où il examine le rôle joué par l'Italie dans le développement de l'art de l'imprimerie et de l'illustration du livre du XVe au XIXe siècle, d'après les collections figurant à l'exposition susmentionnée[6]. Ce dernier a encore décrit, sous le titre *Incunabula typographica*, une nouvelle série de mille incunables où figure sa propre collection[7].

CARBONELLI a publié une *Bibliographia medica typographica* du Piémont (XVe-XVIe siècle)[8]. De son côté, M. L. FRATI a fait connaître les incunables rarissimes de la bibliothèque de Grenoble[9].

En Angleterre, les inventaires du Musée britannique se sont accrus de la quatrième partie du *Catalogue des livres imprimés du XVe siècle*, concernant l'Italie, Subiaco et Rome[10]. M. PERRINS a publié : *Italian book illustrations and early printing*[11].

1. Années 1914-1915, p. 302-325.
2. Bruxelles, 1912, in-8°, 17 p. (extr. du *Bull. de l'Institut international de bibliographie*, n° 121).
3. Aquila, Vecchioni, 1915, in-8°, 145 p.; Florence, Olschki, 1914, in-4°, 27 p.; Mayence, *Gutenberg-Gesellschaft*, 1913, gr. in-8°, VI-116 p., 16 pl. in-fol.
4. Milan, 1914, in-8°, XVII-51 p. avec fig.
5. Turin, Scuola tipogr., 1914, in-8°, VI-130 p.
6. Florence, Juntine, 1914, in-8°, XV-51 p. et facsim.
7. Florence, 1915, in-8°, VII-638 et 16 p., 3 pl. et fig. (extr. de la *Bibliofilia*).
8. Rome, Centenari, 1914-1919, in-4°, 434 p. et fig.
9. Florence, Olschki, 1916, in-4°, 10 p. (extr. de la *Bibliofilia*).
10. Londres, Humphrey Milford, 1916, in-4°, 146 et 10 p., 13 pl.
11. Londres, Quaritch, 1914, in-4°, 268 p.

Digitized by Google

M. LEIGHTON a donné la troisième partie de son excellente bibliographie *Early printed books arranged by presses*, qui concerne précisément Paris et Lyon[1], tandis qu'en France M. P. LE VERDIER consacrait une étude à l'*Atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais (histoire et bibliographie)*[2], MM. OMONT et AMWEG aux débuts de l'imprimerie à Évreux[3] et à Porrentruy[4].

En Allemagne, E. VOULLIÈME a continué la publication des *Monumenta Germaniæ et Italiæ typographica*[5], où il a écrit un mémoire sur les imprimeurs allemands du XVe siècle ; et il a dressé l'inventaire des incunables récemment acquis par les bibliothèques de Berlin[6].

Pour l'Angleterre, M. PLOMER a écrit une courte histoire de l'imprimerie en Angleterre (*A short history of english printing* de 1476 à 1900[7].

Aux États-Unis, Fr. W. ASHLEY a dressé le Catalogue de la collection d'incunables de John Boyd Thacher, conservés actuellement à la bibliothèque du Congrès à Washington[8], et M. PEDDIE un catalogue de livres imprimés au XVe siècle, avec un guide pour leur identification[9].

En Espagne, SERRANO Y SANZ est l'auteur d'un mémoire tendant à prouver, documents à l'appui, que l'imprimerie de Saragosse est la plus ancienne de l'Espagne (*la Imprenta de Zaragoza es la más antigua de España, prueba documental*[10]). Aux Pays-Bas, KRONENBERG a publié le Catalogue des incunables de la bibliothèque de Deventer[11] ; en Russie, KISSELEW celui des incunables de la collection Norow à Moscou[12], et en Suisse REICHLING des *Appendices ad Hainii Copingeri Repertorium*, concernant principalement les bibliothèques suisses, avec un index des villes et des typographes[13].

1. Londres, Leighton, 1917, in-4°, 216 p.
2. Paris, 1916, in-4°, 179 p. et 77 pl. et fig.
3. *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux scientifiques, 1917, p. 84-117 et pl.
4. Porrentruy, 1917, in-8°, IV-127 p.
5. X-XI. Leipzig, Harrassowitz, 1913 et 1916, in-fol., 50 et XVI-123 p.
6. Ibid., 1914, in-8°, IV-120 p.
7. New-York, Dutton, 1916, in-8°, XII-276 p.
8. Washington, Gov^t^ printing office, 1915, in-8°, 329 p. et fig.
9. *Fifteenth century books*, etc. New-York, Wilson, 1917, in-8°, 310 p. ; in-12, 89 p.
10. Zaragoza, Mañero, 1915, in-4°, 22 p.
11. Deventer, Kluwer, 1917, in-8°, XXIV-148 p., 1 pl.
12. Francfort, Baer, 1913, gr. in-8°, XVI-56 p.
13. Munster, Theissing, 1914, gr. in-8°, 189-CXXXV p.

Digitized by Google

SIGILLOGRAPHIE. — Le *Manuel de sigillographie française*, qui est l'œuvre de M. J. ROMAN[1], n'est pas seulement une classification, mais encore une étude technique des sceaux et matrices.

En Allemagne, dans le *Händbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte*, publié par von Below et Meinecke, a paru un ouvrage sur les sceaux : *Siegelkunde*, par W. EWALD[2]. M. Aug. COULON a écrit sur le service sigillographique et les collections d'empreintes des sceaux des Archives nationales[3], une notice fort utile à tous ceux qui auront à consulter ce précieux dépôt. Rappelons qu'on doit au même auteur un *Inventaires des sceaux de la Bourgogne*, recueillis dans les dépôts d'archives, dans les musées et même dans les collections particulières[4].

A signaler les *Collections sigillographiques* de MM. Gustave SCHLUMBERGER et Adrien BLANCHET[5], publiées par leurs propriétaires. Elles comprennent 690 sceaux-matrices et bagues, dont les plus anciens remontent aux temps barbares et les plus récents au XVIIe siècle, le tout classé par pays ou provenance : France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Orient grec et latin, sceaux juifs, etc. Ce très beau catalogue met à la disposition des chercheurs une précieuse série de monuments jusqu'ici inaccessibles au public.

Enfin le Dr Pol GOSSET a décrit la collection de sceaux-matrices, cachets et timbres de la bibliothèque de Reims[6], et M. LABANDE les sceaux du *Trésor des chartes du comté de Réthel*[7].

HÉRALDIQUE. — Comme publications héraldiques, citons la *Wappenkunde* de F. HAUPTMANN dans la collection Below-Meinecke[8]. En France, M. PRINET a fait une étude sur les *Usages héraldiques au XIVe siècle, d'après les Chroniques de Froissart*, où il montre que Froissart décrit fort exactement les blasons des seigneurs de son temps, et il a publié un *Armorial de France de l'époque de Philippe le Bel*, retrouvé par lui dans les papiers de Jules Chifflet à la bibliothèque de Besançon, et qu'il considère comme le plus ancien armorial connu[9]. M. Jacques MEURGEY a publié deux pla-

1. Paris, Picard, 1912, in-8°, VII-401 p., 30 pl., 45 fig.
2. Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1914, in-8°, XIV-244 p., 40 pl.
3. *Le Service sigillographique et les collections d'empreintes des sceaux des Archives nationales*. Paris, Champion, 1916, in-16, 156 p. et 8 pl.
4. Paris, Leroux, 1912, in-4°, XLVII-369 p. et 60 pl.
5. Paris, Picard, 1914, in-8°, IX-228 p., 12 fig. et 28 pl.
6. Reims, Monce, 1913, in-8°, XI-56 p., fig., pl.
7. Paris, Picard, 1914, in-4°, 304 p. et 63 pl.
8. Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1914, in-8°, VIII-61 p., 4 pl.
9. Paris, Laurens, 1917, in-8°, 16 p. (extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la*

Digitized by Google

quettes intitulées : *les Anciens symboles héraldiques des villes de France : Verdun et Paris*[1], ainsi que les *Armoiries du pays basque*, étude historique et critique sur les différents écus qui ont formé le blason de ce pays[2]; enfin une *Étude sur les armoiries de l'abbaye de Tournus* et un *Armorial du pays de Tournus*[3]. HOPE a composé une grammaire héraldique (*Grammar of english heraldry*)[4]. En Italie, M. DE FERRARI a compilé un recueil des armoiries de familles d'Alexandrie[5]. MM. Paul BREDO, GRANDJEAN et Hans TOLL sont les auteurs d'études sur l'héraldique danoise[6] et suédoise[7].

TOPONOMASTIQUE. — La toponomastique, si nécessaire aux médiévistes pour leurs identifications, vient de s'enrichir du 1er fascicule des *Noms de lieu de France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, par Auguste LONGNON[8], cours professé en 1912 à l'École des Hautes-Études, publié par les soins de MM. MARICHAL et MIROT. Ce fascicule concerne les noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine. Le fascicule II, sous presse, comprendra les noms barbares. L'ouvrage entier comptera avec la table quatre fascicules. Il suffit de rappeler la valeur de l'enseignement créé par Longnon, pour comprendre l'intérêt toujours actuel de cette publication, comme base d'études et de recherches.

Parmi les travaux de détail, quelques-uns méritent une mention particulière. Dans le *Congrès du millénaire normand*, a paru le mémoire de M. Charles JORET intitulé : *les Noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie*[9]. D'un examen systématique de tous les noms, il conclut que la plupart sont danois, ce qui justifie l'appellation de *Dani* attribuée aux Normands par la plupart de nos vieilles chroniques. Dans le même recueil et dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Normandie[10] MM. PRENTOUT et SAUVAGE ont

Société de l'histoire de France, 1916), et Champion, 1920, in-8°, 58 p. (extr. du *Moyen Age*).

1. Paris, Champion, 1918 et 1920, in-8°, 51 p. et grav., 16 p. et grav. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIX, p. 350.
2. Ibid., 1918, in-8°, 78 p. et fig. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 143.
3. Paris, Champion, 1918 et 1920, 2 vol., 31 et 360 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 143, et *supra*, p. 124.
4. Cambridge Univ. press, 1913, in-16, 142 p. (*Cambridge manuals*).
5. Alexandrie, tip. di G. Chiaretto, 1919, in-8°, 56 p.
6. Copenhague, Schultz, 1919, in-8°, 310 p.
7. Stockholm, Norstedt, 1919, in-8°, 30 p.
8. Paris, Champion, 1920, in-8°, 177 p.
9. Paris, Picard, 1913, in-8°.
10. T. XXIX, 1913, p. 33-43.

Digitized by Google

étudié l'origine de l'*Otlinga Saxonia* sur le littoral du Bessin, et M. H. Göken les noms de lieu dans la chronique d'Orderic Vital[1]. Rappelons enfin les travaux de MM. T. Perrenot, J. Soyer et Marichal sur les toponymies franc-comtoise, blésoise ou orléanaise et lorraine.

On sait tout le parti qu'on peut tirer des anciens *Pouillés* pour l'identification des noms de lieu et la valeur, toute spéciale à ce point de vue, de la publication entreprise par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous les auspices de feu Auguste Longnon. Le tome V, consacré à la province de Trèves, a été terminé par M. l'abbé Victor Carrière, sous la direction de M. Maurice Prou[2]. Le texte n'avait été établi par Longnon que pour les Trois-Évêchés. C'est à M. l'abbé Carrière qu'est dû l'achèvement de toute la partie relative au diocèse de Trèves et la confection des précieuses tables. En Italie, Trauzzi a publié la deuxième partie de son étude *Attraverso l'onomastica del medio evo in Italia*[3].

Numismatique. — Le *Manuel de numismatique française* de MM. Blanchet et Dieudonné[4], qui comprend les monnaies royales françaises depuis les origines jusqu'à la Révolution, est moins une classification des monnaies qu'une étude des relations qui rattachent l'histoire de la monnaie à l'histoire politique, administrative et économique de la monarchie française. Le tome II, qui commence avec Hugues Capet, est divisé en trois livres. Dans le premier, sont exposés les caractères généraux de la monnaie royale : organisation monétaire, procédés de fabrication, valeur. Dans le second, est retracée l'histoire politique, économique et artistique de la monnaie. Dans le troisième, sont décrites les différentes espèces frappées par les rois capétiens. Cet ouvrage est appelé à rendre les plus grands services aux historiens et économistes.

Ph. Lauer.

1. *Normannische Orstnamen bei Ordericus Vitalis*. Lingen (Ems), Acken, 1913, in-8°, 64 p.

2. Paris, Klincksieck, 1915, in-4°, LXVIII-600 p. (*Recueil des historiens de la France. Pouillés*, t. V).

3. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1915, in-8°, 124 p.

4. Paris, Auguste Picard, 1912-1916, 2 vol. in-8°, VII-431 p., 3 pl., 248 fig., et X-468 p., 238 fig. et 9 pl.

Digitized by Google

[illegible] RENDUS CRITIQUES.

[illegible] KROMAYER. **Römische Geschichte.** (*Welt-* [illegible] *verständlicher Darstellung*, Dritter [illegible] Perthes, 1919. Gr. in-8°, x-384 pages et [illegible]

[illegible] une *Histoire universelle* destinée au grand [illegible] *romaine*, il comprend cependant en outre, [illegible] des matières, l'histoire de l'Italie, de [illegible] jusqu'en 753 après J.-C. C'est un [illegible] clair et précis, mais sans références, [illegible] sans aucune qualité spéciale ni de forme [illegible] et la critique des sources y sont plus que [illegible] encore plus misérable, offre ce trait carac- [illegible] que des ouvrages allemands; on y relève [illegible] étrangers, Pais, Modestov, Gibbon, Duruy, [illegible] Bury, Rostovzev. Pour la deuxième par- [illegible] qu'un auteur à lire : Mommsen! M. Hartmann [illegible] l'*Histoire romaine primitive*, en quatre [illegible] préhistorique jusqu'à la fin de la conquête [illegible] contre Pyrrhus. Tantôt conservateur, tantôt radi- [illegible] histoire des rois jusqu'aux Tarquins, seuls histo- [illegible] consulat avant le milieu du ve siècle, la pre- [illegible] plèbe; il accepte la date traditionnelle de la loi [illegible] recule jusqu'en 348 le premier traité de Rome [illegible] deuxième partie, due à M. Kromayer, continue en [illegible] histoire de la République jusqu'à sa chute. Rele- [illegible] quelques opinions intéressantes : la concurrence du [illegible] pour rien dans la décadence économique de l'Ita- [illegible] de Sylla continuent l'œuvre des Gracques; Pom- [illegible] d'Auguste. La troisième partie, écrite aussi par [illegible] quatre chapitres l'histoire du principat, d'Auguste [illegible] quatrième partie, écrite par M. Hartmann, a pour [illegible] *monde ancien*. Les deux premiers chapitres étu- [illegible] économiques et politiques de la société, l'esclavage, la [illegible] le colonat, les castes et les corporations, les classes, [illegible] les régimes militaire, fiscal et municipal. Le troisième [illegible] consacré à l'histoire des empereurs jusqu'à Valens et [illegible] L'histoire religieuse fait l'objet du quatrième chapitre et

Digitized by Google

celle des Germains et de leurs invasions l'objet du cinquième. Le manuel devrait logiquement se terminer avec le sixième chapitre, consacré à la fondation des royaumes barbares et à la disparition de l'Empire d'Occident. L'auteur a cependant jugé bon d'y ajouter quatre chapitres sur l'Empire d'Orient au ve siècle et les Ostrogoths; sur l'œuvre de Justinien et la lutte des Byzantins contre les Perses jusqu'à Héraclius; sur la naissance et l'expansion de l'Islamisme en Orient et en Occident jusqu'au VIIIe siècle; sur la séparation définitive de l'Italie et de l'Orient, et l'État des Lombards jusqu'en 753, enfin un tableau chronologique de 753 avant J.-C. jusqu'à 753 après J.-C.

CH. LÉCRIVAIN.

Georg VEITH, Oberstleutnant. **Der Feldzug von Dyrrachium zwischen Caesar und Pompejus.** Vienne, Seidel et fils, 1920. In-8°, XIX-267 pages, avec 9 cartes et plans et 21 vues photographiques.

Auteur de l'*Histoire des campagnes de Jules César*, collaborateur de Kromayer pour ses *Champs de bataille de l'antiquité*, explorateur de l'Albanie sous le prince de Wied en 1914, officier de l'armée autrichienne durant la campagne de 1917 dans cette même région, M. Veith était particulièrement compétent pour écrire *la Campagne de Dyrrachium entre César et Pompée*. Son livre, qui repose à la fois sur les textes et sur l'étude minutieuse du terrain, est excellent; il adopte les solutions les plus vraisemblables, rectifie et complète souvent les travaux de Stoffel et d'Heuzey; il intéressera le militaire, l'historien, l'archéologue et le géographe. Après la bibliographie très complète et l'examen des sources, surtout du récit de César, sorte de *Bulletin*, M. Veith décrit l'état actuel du terrain des opérations : la plaine marécageuse de la Muzakja; la partie montagneuse; les rivières comprises entre Oricum et Dyrrachium, la Vojusa (*Aous*), le Semeni (*Apsus*), formé par le Devoli et l'Osum (*Ason*), le Skumbi (*Genusus*), le Darci, le Gesnike; le climat, avec une saison sèche et une saison des pluies; la malaria, endémique; les difficultés des communications; la population de race illyrienne; les cultures (céréales, oliviers) et l'élevage, dont le produit suffit à peine au pays; en somme un champ d'opérations très défavorable. Il examine ensuite la topographie ancienne; les changements souvent considérables qu'a subis le cours des rivières depuis César; la population illyrienne, surtout les Parthini, dont la ville était probablement Clodiana; les villes grecques : Oricum (Palaeo-Kastro), Apollonia, Dyrrachium (l'ancienne Epidamnos, auj. Durazzo), Lissus (Alessio), Nymphaeum (Saint-Jean de Medua), Byllis (Gradica), Amantia (plutôt Kljos que Pljoca); les villages, dont Asparagium, près de Clodiana;

Digitized by Google

les voies romaines postérieures à César, surtout la *via Egnatia*, avec ses deux branches, de Clodiana à Dyrrachium et à Apollonia; toutes les difficultés de cette région marécageuse, sans routes, sans ponts, sans ressources alimentaires, probablement déjà ravagée par la malaria, aussi impropre par conséquent alors qu'aujourd'hui aux opérations militaires. Deux chapitres reconstituent les manœuvres de César et de Pompée avant la bataille de Dyrrachium, fixent en particulier le débarquement de César à Palaeste (*Strada bianca*), celui d'Antoine à Nymphaeum, les positions sur l'Apsus à Kuci, la réunion de César et d'Antoine vers Elbasan, le camp de Pompée sur la rive droite, celui de César sur la rive gauche du Skumbi. Les trois chapitres suivants, consacrés à la bataille de Dyrrachium et à ses conséquences, décrivent avec une précision remarquable les retranchements des deux adversaires, les camps principaux, celui de César au nord du Sumbil, celui de Pompée à Pétra (*Sasso bianco*), la double ligne enveloppante de César, la percée de Pompée, la contre-attaque, le désastre et la retraite de César, la concentration de la flotte pompéienne pour bloquer le golfe de Valona. M. Veith étudie ensuite différents points : l'armée de Pompée, forte d'environ 115 à 120 cohortes de grosse infanterie de 360 à 400 hommes chacune, de 4,000 hommes d'infanterie légère, de 7,000 cavaliers; sa flotte de 320 bateaux; l'armée de César, forte de onze légions et de 700 cavaliers, sa flotte extrêmement faible; il dresse la liste de ses légats. Il fixe le sens du mot *justum iter* qui représente non pas la soi-disant marche normale de douze kilomètres, mais l'étape normale d'un camp à un autre, et montre que, sauf dans des circonstances spéciales, la capacité normale de marche du légionnaire était à peu près la même que celle de nos troupes modernes. Il signale les analogies singulières qui rapprochent la grande guerre de 1914-1918 et la campagne de Dyrrachium, avec sa guerre de positions, l'encerclement de Pompée par César, l'extension réciproque des deux ailes jusqu'à la mer, la percée de Pompée. Il montre quelle importance a eue la question du ravitaillement. Pompée avait eu le temps de le préparer; c'est au contraire le manque de vivres qui explique beaucoup d'imprudences et d'actes de César, l'envoi intempestif de détachements vers l'Est, la tentative d'envelopper un ennemi supérieur en force, la retraite en Macédoine. Les soldats de César durent remplacer en partie leur aliment essentiel, le blé (mangé sous la forme soit de pain et de biscuits, soit de bouillie à la graisse), par de l'orge, des légumes, de la viande, de la *chara*, une sorte d'*arum* indigène. Le livre aboutit à la conclusion suivante : l'idée directrice de César avait été d'enlever rapidement Dyrrachium et la côte pour couper Pompée de sa flotte; mais la résistance de la ville et l'arrivée de Pompée avec des forces supérieures l'obligèrent à des manœuvres téméraires qui devaient presque fatalement, malgré les fautes de Pompée, aboutir à un échec. M. Veith compare la marche sur Dyrrachium à la marche sur Calais.

Ch. LÉCRIVAIN.

Digitized by Google

Gustave COHEN. **Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly**, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire. Paris, Champion, 1920. In-4°, CLIX-140 pages, 3 pl. Prix : 30 fr.

Le manuscrit 617 de Chantilly contient deux Mystères de la Nativité et trois Moralités de date et de provenance incertaines. M. Cohen, connaisseur émérite des choses et des œuvres du théâtre médiéval, les a étudiés et publiés de façon excellente. L'examen attentif des particularités linguistiques des deux Nativités; l'étude approfondie des rimes et des assonances; celle des allusions même, dans une certaine mesure, le conduisent d'abord à affirmer que nous sommes en présence de textes d'origine wallonne et plus précisément liégoise. Cette thèse se trouve confirmée de la façon la plus amusante et la plus topique par l'identification de deux noms qui figurent sur le manuscrit : celui d'une sœur Catherine Bourlet, qui le copia au milieu du XVe siècle, celui d'une sœur Élys de Potiers, qui le posséda au début du XVIIe, toutes deux du couvent des Dames blanches de Huy, dans la région même que, par avance, désignait la langue des Nativités.

Copiées et sans doute représentées à Huy vers 1466, ces deux pièces sont évidemment antérieures à cette date. La première notamment et la plus intéressante, d'une saveur naïve et prime-sautière, entretient d'étroits rapports avec le drame liturgique en latin : M. Cohen la rapproche notamment d'un drame de la Nativité de Bilsen en Limbourg, proche de Liège et de Huy. Pour des raisons distinctes des siennes, nous sommes, nous aussi, enclin à croire fort ancienne cette pièce sobre et expressive. Elle est, si l'on peut dire, tout à fait « royaliste ». De tous les noms qu'on peut donner à l'Enfant-Dieu, c'est celui de roi que l'auteur retient et reprend avec le plus d'insistance. « Hey Dieu, s'exclame Balthazar (v. 453 et suiv.), où est vostre sale royale et vostre couche impériale? »

> Où sont votre chevalier et vos chambrier,
> Qui doiient estre apresté por vos servir?

Très significatives, les paroles des trois chevaliers s'indignant contre l'annonce d'un nouveau roi (v. 323-24 et suiv.), la plainte d'Hérode à son peuple et l'affirmation de fidélité de celui-ci :

> Car nos vous tenrons loyalté,
> Et jamais en nostre terre
> N'arons aultre roy ne maistre!

Archaïque aussi, l'épithète de « noble homme » adressée par Balthazar à saint Joseph; elle irait déjà fort mal au saint Joseph enluminé de Melchior Brœderlam, qui boit si gaillardement et si populairement un coup de sa gourde pendant la fuite en Égypte. Par ailleurs,

Digitized by Google

les voies ro… …ent pas dans la Nativité de Chan-
ses deux h… …r pudeur de couvent; mais c'est un
les difficul… …mmes disparaissent au XIIIe siècle des
sans ress… …tivité pour reparaître beaucoup plus
ria, aus… …Dijon, dans l'exquise Nativité du
tions n… …ues ces remarques vont dans le même
et de l… …s agit évidemment d'un texte ancien,
débat… …me par là et l'importance. Quant à ses
Nym… …rte du texte aurait peut-être pu conduire
d'A… …ressantes. Dans tous les drames litur-
de … …ions, les offrandes sont présentées par
co… …ndique le texte de Mathieu : *Aurum*,
av… …tivité de Chantilly, l'ordre est inverse :
… …myrrhe; Melchior porte ensuite l'encens
… …u lieu de signaler et d'étudier cette ano-
… …rer de l'ordre des offrandes et de la pré-
… …ement faible et, semble-t-il, erroné en

… …, cette fort ancienne Nativité, l'une des
… …« vulgaire » que nous possédions, offre un
… …marquer. S'il s'agit, et il s'agit d'un texte de
… …cette région de Liége dont Pirenne nous dit
… …époque qui nous occupe, par des influences
… …Nativité de Chantilly nous permet de préci-
… …té et dans quels domaines s'exercèrent ces
… …ontre qu'elles n'entamèrent en rien le vieux
… …et des sentiments wallons, qui était, cultu-
… …nds français. Il ne s'agit pas de supposer ici,
… …influence française » imaginaire, mais de con-
… …adis à propos de l'art mosan médiéval, « à des
… …empéraments, dans le caractère comme dans la
… …e de M. Cohen, intéressante pour le romaniste et
… …littérature, ne l'est pas moins pour l'historien

Lucien FEBVRE.

… **Ireland in the european system.** Tome I : *1500-*
… Longmans, Green et Cie, 1920. 1 vol. in-8°,
… : 12 sh. 6 d.

…lande, au XVIe siècle, est-elle entrée dans le grand
…olitique internationale? Telle est la question qu'étudie
… très intéressant ouvrage, pour lequel il a fait de
…reuses recherches dans les grands recueils de documents
… qui ont été publiés, et sans entreprendre lui-même de

Digitized by Google

nouvelles explorations dans les dépôts d'archives. Mais il semble qu'il ait vu tout l'essentiel.

Les Irlandais, pour lutter contre l'Angleterre, cherchent des alliés sur le continent et s'efforcent surtout d'obtenir l'appui de la France. Les relations diplomatiques ont été préparées par des relations commerciales très actives, par des relations intellectuelles, car de jeunes Irlandais, en assez grand nombre, viennent faire leurs études en France, et aussi par des relations militaires, car, au XVe et au XVIe siècle, bien des Irlandais servent dans l'armée française et viennent grossir les contingents écossais.

M. Hogan montre que c'est sous le règne de Henri VIII que les Irlandais ont commencé à nouer, d'une façon suivie, des intelligences avec l'étranger; ils y sont contraints par la politique même de Henri VIII et de Wolsey, qui veulent réduire l'Irlande par la force. Aussi, dès 1523, le comte de Desmond et Kildare concluent-ils un traité avec François Ier; celui-ci s'engage à envoyer en Irlande un corps expéditionnaire; les chefs irlandais fourniront, de leur côté, 15,000 hommes et 400 chevaux. Le but, c'est de chasser les Anglais d'Irlande et de placer sur le trône d'Angleterre le duc de Suffolk. La campagne commence non en Irlande, mais en Écosse : c'est l'expédition, commandée par le duc d'Albany, qui échoue, et bientôt la défaite de Pavie réduit à néant tous les espoirs des Irlandais. Desmond se rapproche alors de Charles-Quint et entame des négociations avec ce prince en 1527. M. Hogan met en relief le rôle de Desmond, qui, le premier, a pris une conscience nette des aspirations nationales de l'Irlande.

A partir de 1540, la politique de la France se précise. Sous l'influence d'hommes comme Léo Strozzi et Jean de Monluc, évêque de Valence, on comprend que la question religieuse commande l'alliance de la France et de l'Irlande, catholiques, contre l'Angleterre, protestante, et que, pour combattre l'Angleterre, le moyen le plus sûr c'est d'envahir l'Irlande. La politique française est encouragée par la papauté et par Reginald Pole. C'est ce dernier qui emmène en Italie le dernier survivant de la famille Kildare, le jeune Fitzgerald, qui a d'abord trouvé un asile en France, à la cour de François Ier, puis à Liége. L'appui donné par la France au jeune chef irlandais irrite au plus haut point Henri VIII, et la guerre éclate entre les deux pays en 1543. Aussitôt, on prépare à Brest une expédition en Irlande, et des négociations très actives sont entamées avec les chefs irlandais, qu'irrite de plus en plus la politique religieuse de Henri VIII. Le gouvernement anglais considère le danger comme très sérieux, ainsi que le montrent les lettres des agents de Henri VIII. Mais François Ier déçoit une fois de plus les Irlandais, car il renonce à l'expédition d'Irlande pour celle d'Écosse, en 1545. C'est un nouvel échec, puis survient la paix, en 1546. Cependant François Ier rêve toujours une union de la France, de l'Écosse et de l'Irlande et il projette le mariage de Fitz-

Digitized by Google

gerald avec Marie Stuart, lorsque sa mort, en 1547, remet tout en question.

Cependant, sous le règne de Henri II, l'Irlande doit jouer un rôle plus considérable encore, car c'est le moment où la Contre-Réforme s'organise dans toute l'Europe. En 1549, des négociations sont menées en France, où viennent Wauchop et Sir George Paris, et en Irlande, où se rend l'ambassadeur français en Écosse, Jean de Monluc. L'expédition française est soigneusement préparée, mais la tempête empêche le débarquement en Irlande (1550), et bientôt la lutte contre Charles-Quint oblige Henri II à faire la paix avec l'Angleterre. Cependant, on sent que ce n'est qu'une trêve. Les intrigues reprennent de plus belle en Irlande, grâce à l'influence de Marie de Lorraine, du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. Henri II hésite cependant à faire la guerre, en 1550 et 1551, et finalement il abandonne les Irlandais qui, comptant sur l'appui de la France, se sont révoltés. Le gouvernement anglais, averti par la diplomatie autrichienne, ne cesse cependant de redouter les intrigues françaises et écossaises. A l'avènement de Marie Tudor, en 1553, le danger paraît plus redoutable encore, car Henri II a traité avec le prétendant Northumberland, et, en Irlande, les O'Connor ont fait éclater encore une fois la révolte; l'arrestation de Northumberland sauve la reine. Cependant, la diplomatie française ne renonce pas à ses intrigues en Irlande, qui semblent avoir été actives, au moment où se négociait le mariage de Marie avec Philippe II.

M. Hogan a donc raison de conclure que le rôle joué par l'Irlande dans la première moitié du XVIe siècle a contribué à fortifier en ce pays la conscience nationale. Il s'est proposé seulement d'étudier les relations extérieures de l'Irlande. On peut regretter qu'il ne nous ait pas exposé, brièvement tout au moins, l'histoire intérieure de ce pays, son organisation politique et sociale. Dans son récit, on voit apparaître quelques chefs, Desmond, Kildare, les O'Neill, les O'Connor. Mais on aimerait à savoir en quoi consistait le peuple irlandais. Il nous parle du commerce très actif qui se faisait entre l'Irlande et les ports français et il déclare que, sans l'oppression de l'Angleterre, ce pays aurait pu jouer un rôle de premier plan dans l'histoire maritime et coloniale du monde. Quelles étaient donc les forces productives de l'Irlande, ses ressources économiques? C'est ce dont on désirerait avoir une idée au moins sommaire, qui nous aiderait à mieux comprendre les relations internationales, que M. Hogan expose avec tant de conscience[1].

Henri SÉE.

1. A signaler quelques fautes d'impression : *Marilloc* pour Marillac; *Cimbier et Danjou*, pour Cimber et Danjou.

Digitized by Google

G. LACOUR-GAYET. **Napoléon**. Paris, Hachette, 1921. 1 vol. in-4°, 587 pages, avec 524 illustrations et 24 planches hors texte en couleurs. Prix : 100 fr.

Celui qui ouvre ce magnifique volume commence par regarder et admirer les planches; vingt-quatre sont en couleurs; la plupart reproduisent les tableaux que nos visites au Musée du Louvre ou au Musée de Versailles ont gravés dans notre mémoire : œuvres de Gros, de Gérard, de David, de Couder, de Bouchot; d'autres sont empruntés à des collections fermées, ainsi le portrait du roi Murat par Gros, le portrait de Madame Mère par Gérard à celle du prince Murat, le portrait du roi de Rome de Lawrence à celle de Mme la duchesse de Bassano. Nous aurions souhaité, s'il avait été possible, de retrouver ici le fameux portrait de Napoléon Ier, vaincu à Waterloo, par David, qui se trouve au château de la Punta, construit, au-dessus d'Ajaccio, par les Pozzo di Borgo avec les ruines des Tuileries; il eût fait contraste avec celui de Bonaparte à Arcole qui ouvre le volume : entre les deux se déroule la fortune prestigieuse qui fit du général de l'armée d'Italie un consul, un empereur et le maître d'une partie de l'Europe. A côté des grandes planches hors texte, plus de 500 illustrations ont été données dans le texte même : nombreux portraits des généraux, des ministres, des artistes; palais impériaux; mobiliers et costumes de l'époque; caricatures françaises et étrangères, estampes de diverses sortes, cartes des champs de bataille, fac-similés de documents, signatures ou paraphes de Napoléon aux diverses périodes de sa vie, etc., etc. Les originaux sont conservés au cabinet d'estampes de la Bibliothèque nationale, au Musée de l'armée, au musée Carnavalet; mais d'autres appartiennent à des collections particulières, comme celles du prince Roland Bonaparte, du comte Primoli, du comte A. de Hunolstein, de M. Frédéric Masson à qui revenait de droit la dédicace du volume. Nulle part, on ne trouvera réunie sur Napoléon et son époque une iconographie aussi variée et aussi riche. La provenance de chaque pièce est toujours indiquée avec soin : quelquefois on aimerait à être fixé sur la date de chacune d'elles; à côté de documents contemporains de l'empereur, pris sur le vif, on a placé souvent des œuvres postérieures, des œuvres d'interprétation, ainsi le *1814* de Meissonnier, ou des lithographies du temps de la Restauration et du gouvernement de Louis-Philippe.

Dans un tel ouvrage, l'auteur est naturellement un peu esclave des images qu'il doit présenter. Ainsi on avait réuni un très grand nombre de portraits de Maria Letizia Ramolino, la mère de Bonaparte. Pour les mettre en valeur, M. Lacour-Gayet a dû consacrer à Madame Mère un long chapitre, d'ailleurs fort intéressant, de son volume. Ce chapitre est placé après le récit de la campagne de Prusse et de Pologne, de 1806-1807. Nous revenons ainsi en arrière; on raconte la naissance

Digitized by Google

de Napoléon, on nous présente son acte de baptême; on expose la mort du père, Charles Bonaparte, en 1785, les troubles de Corse sous la Révolution, la fuite éperdue de la famille et son arrivée à Toulon le [illegible] 1793. Et nous suivons les destinées de la mère jusqu'à sa fin qui arriva à Rome le 2 février 1836, quinze ans après que son fils eut succombé à Sainte-Hélène. Suivent alors, pour une raison analogue, trois chapitres intitulés : les frères de Napoléon, les sœurs de Napoléon, Napoléon et Joséphine, avec une illustration très abondante, de nombreuses anecdotes, et qu'on lit avec un plaisir véritable.

Est-il nécessaire de dire que M. Lacour-Gayet connaît à fond son sujet, qu'il a vu les documents de près, qu'il a mis à profit les nombreux historiens de l'époque napoléonienne, depuis ceux qui, comme Chuquet, racontent la jeunesse de Bonaparte et énumèrent ses camarades à l'école de Brienne, jusqu'à ceux qui, comme Henry Houssaye, exposent la chute de 1814 rendue plus profonde par le retour de 1815. Visiblement aussi, en beaucoup de ses pages, il s'est inspiré des écrivains étrangers. Mais, écrivant pour le grand public, il laisse de côté les références et, loin d'étaler son érudition, il la dissimule. Pour le même motif, il ne fait point sur Napoléon de théorie nouvelle; il ne montre point en lui exclusivement ou le Corse ou le jacobin; il ne le dépeint point comme ami de la paix et entraîné, malgré lui, dans les guerres; il ne tente point de faire une analyse de son génie militaire et de formuler les principes qui l'ont mené à la victoire, ces principes qui, au dire du maréchal Joffre dans la préface mise en tête du volume, « sont éternellement vrais et dont l'application vient encore de nous conduire au triomphe ». Il raconte simplement la vie de Bonaparte, montre comment les événements agissent sur lui jusqu'au jour où il se trouve en quelque sorte maître d'eux et les mène à sa guise. En son livre une place importante est faite aux campagnes, sans qu'on puisse dire que son histoire soit, comme celle de Thiers, une histoire militaire. Il trace de façon sommaire, mais nette, les plans des batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, les péripéties de la campagne de France. Pourtant, il n'a garde d'oublier l'histoire des institutions; il caractérise fort bien l'œuvre du premier consul « qui fut moins une création qu'une restauration; mieux encore, ce fut une raison », la création de l'Université impériale : « De même que l'État est l'unique marchand de tabac, il doit être l'unique marchand d'instruction publique. » Il signale l'importance des questions économiques, consacre quelques lignes aux progrès de l'industrie et aux inventions. (Il n'a pu profiter des chapitres substantiels que M. Georges Pariset consacre à ces sujets, les deux volumes ayant paru à peu près en même temps.)

M. Lacour-Gayet porte sur Napoléon un jugement modéré et équitable; il admire son grand génie militaire et son génie d'organisation. Le Napoléon de la guerre et celui de la paix; il ne s'indigne pas contre le coup d'État du 18 brumaire et répète avec Sorel : « Ce n'est pas

Digitized by Google

parce que deux tambours et quelques grenadiers pénétrèrent dans l'Orangerie de Saint-Cloud que le Directoire croula : la cause, ce fut l'état général des esprits », et il rappelle que le 18 fructidor avait atteint mortellement la constitution de l'an III. Mais il sait blâmer aussi l'ambition du souverain qui voulait absorber en lui-même toute la France et imposer sa volonté à l'Europe; que de sang il a fait couler et en définitive il a laissé la France beaucoup plus petite qu'il ne l'avait trouvée en 1799! « Cet empire gigantesque, écrit M. Lacour-Gayet, ne pouvait durer : cette œuvre colossale avait contre elle le bon sens, la tradition, la géographie. » Ces réserves n'ont pas toujours été faites dans les diverses cérémonies qui ont marqué le centenaire; il faut savoir gré à l'auteur de ce beau livre sur Napoléon de les avoir formulées.

Chr. PFISTER.

Paul HAAKE. **Johann Peter Ancillon und Kronprinz Friedrich Wilhem IV von Preussen.** München u. Berlin, Oldenbourg, 1921. In-8°, IV-180 pages.

ID. **Der preussische Verfassungskampf vor hundert Jahren.** Ibid., 1921. In-8°, VIII-126 pages.

Ces deux études de M. Paul Haake, « privat dozent » à l'Université de Berlin, se font suite; elles peuvent être analysées et appréciées dans un même compte-rendu. L'auteur s'y occupe en première ligne d'un personnage, passablement oublié de nos jours, mais qui joua un rôle assez marquant dans la politique intérieure de la Prusse, au cours des trente premières années du XIXe siècle. Membre de la colonie française de Berlin, prédicateur fort goûté de l'église du Refuge, auteur d'un *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis le XVe siècle* (1803) et d'autres écrits politiques, plus apprécié encore comme « philosophe des salons » à la cour de Potsdam, Jean-Pierre Ancillon fut choisi en 1808 comme précepteur du prince héréditaire Frédéric-Guillaume, celui qui, né en 1795, fils aîné de Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise, régna de 1840 à 1861 sous le nom de Frédéric-Guillaume IV. C'est de l'éducation du jeune prince et de ses vicissitudes que M. Haake nous entretient tout d'abord, d'après les correspondances intimes du maître et de l'élève, conservées aux Archives royales secrètes de Prusse. Elles sont intéressantes surtout pour la période décennale qui suivit les « guerres d'indépendance ». A ce moment, les libéraux allemands les plus modérés réclamaient la réalisation des promesses faites par Frédéric-Guillaume III pour entraîner ses sujets à combattre l'*Erbfeind* Napoléon. Ancillon, d'un libéralisme très modéré, mais pourtant assez éclairé pour comprendre la nécessité de réformes constitutionnelles au sein de la bureaucratie prussienne, se prononçait alors en

Digitized by Google

faveur de ces réformes et le prince lui-même les appuyait auprès de son père, qui, pris de scrupules, hésitait de plus en plus à tenir sa parole, bien que le prince de Hardenberg, son grand chancelier, essayât de l'amener à résipiscence. Après la mort de Hardenberg (1822) et sous l'influence de la réaction générale en Europe, ces tentatives furent abandonnées par leurs promoteurs intimidés; Ancillon et le *Kronprinz* devinrent tous deux, sous l'influence du milieu, de plus en plus réactionnaires; quand l'ancien prédicateur et précepteur fut nommé, sur le tard, ministre des Affaires étrangères (1832), il ne se souvenait plus guère d'avoir été libéral. Quand il mourut, en 1837, on a pu résumer sa carrière politique en disant de lui que « la lutte contre la Révolution avait été le but de son existence ».

Le second mémoire de M. Haake reprend l'exposé de la crise constitutionnelle prussienne en remontant plus haut, jusqu'aux précurseurs des aspirations libérales de 1813, jusqu'à Kant, à Fichte, à Schiller, au baron de Stein; il nous montre le monarque et son premier ministre promettant, dès 1810, des assemblées provinciales et une représentation nationale. Après la victoire, l'édit du 22 mai 1815 semblait annoncer la réalisation prochaine de ces promesses. Mais l'influence de Metternich, de Schmalz, etc., l'emporta sur les sages conseils de Hardenberg et de Guillaume de Humboldt; le clan féodal et la vieille bureaucratie s'emparèrent de l'esprit timoré du roi et les espoirs des patriotes avortèrent misérablement. Les suites de cette attitude sont connues. Pour empêcher la Révolution de 1848, il importait de tenir la parole engagée en 1815; « mais, dit l'auteur en terminant, il aurait fallu pour cela d'autres souverains que Frédéric-Guillaume III et Frédéric-Guillaume IV; ils n'étaient pas à la hauteur de leur tâche, et ils ont suivi de mauvais conseillers ».

Rod. Reuss.

Jacques Ancel. **Les travaux et les jours de l'armée d'Orient (1915-1918)**. Paris, Bossard, 1921. 1 vol. in-8°, avec 2 cartes, 16 photographies et 233 pages. Prix : 7 fr. 50

L'armée d'Orient, dont la nécessité, la direction, le rôle avaient soulevé pendant la guerre des discussions sans nombre, n'avait pas, depuis la paix, trouvé en France un historien[1]. Récemment, elle inspira des romans dont la verve truculente lui fit, du reste, plus de mal que de bien, en paraissant grossir, contre le gré de leurs auteurs, la part, en réalité infime ou inexistante, qu'auraient eue dans sa vie les intrigues mercantiles et les joies de bastringue de certains milieux saloniciens. Elle a alimenté des souvenirs savoureux et pittoresques, mais anecdotiques et

1. Voir, sur le livre du colonel Feyler, publié à Genève en 1920, la *Revue historique*, t. CXXXVI, p. 124.

Digitized by Google

personnels, comme ceux de J.-J. Frappa. Elle a provoqué des reportages alertes, intelligents et avertis, mais forcément inégaux et un peu superficiels, comme l'ouvrage de M. E. Helsey. Elle a suscité, soit des récits restreints à l'œuvre d'un seul et par là même injustes, comme les pages brillantes où M. Constantin Photiadès a célébré *la victoire des Alliés en Orient (15 septembre-13 novembre 1918)*; soit de franches apologies, comme celle qu'a écrite en traits de feu le général Sarrail et qui, si elle devance, sur la plupart des points, par les preuves qu'elle apporte à foison et l'évidence qu'elle révèle à chaque pas, le jugement de l'histoire, n'en a, assurément, ni la largeur de composition ni la sérénité. Mais elle n'avait pas, jusqu'à présent, fait l'objet d'une étude synthétique et désintéressée. M. Jacques Ancel a souffert de cette lacune; il a voulu réparer cette injustice envers une armée à laquelle il a eu l'honneur d'appartenir pendant deux ans et demi, et dont il a pu, des divers postes d'observation où l'ont placé les hasards du service, suivre mieux que personne le long et admirable effort. Il faut avouer qu'il est bien près d'y avoir pleinement réussi; sous le titre renouvelé de l'ancienne poésie grecque qu'il a choisi, comme pour voiler d'une réminiscence classique l'émotion toujours présente qu'il éprouvait devant le grand labeur, persévérant et douloureux, de l'armée d'Orient, il vient de nous donner un précis accompli d'histoire contemporaine, objectif, substantiel et méthodique.

La méthode s'affirme tout de suite dans la présentation même de ce volume élégant. Au bas des pages, l'auteur a cité, toutes les fois que le commandait l'importance ou la nouveauté de ses assertions, les sources dont elles jaillissent et qui les fondent en vérité. Afin de mieux marquer l'enchaînement des faits, il a jalonné son récit des courtes et parlantes « manchettes » auxquelles recourent aujourd'hui nos meilleurs manuels. Il l'a, en outre, illustré de photographies qui sont toujours une parure, et, quelquefois (p. 66 : à Corfou, la fosse commune des typhiques serbes; — p. 76 : les marais du Bas-Vardar; une piste durant l'hiver 1915-1916; — p. 162 : la boucle de la Cerna; — p. 188 : le Dobropolié), un enseignement direct et pathétique. De plus, il l'a muni d'un *index* où les noms de personnes sont distingués des noms de lieux, et les renvois aux pages des références aux notes, en sorte que son livre sera aussi facile à consulter qu'il est agréable à lire. Enfin, il l'a pourvu d'une carte d'ensemble, claire et détaillée, grâce à laquelle le lecteur, même peu familiarisé avec la toponymie hétéroclite de la Macédoine et la complexité d'un terrain où les chaînes neigeuses alternent avec les marécages et les plaines sans écoulement, pourra retrouver les péripéties d'une action que nul encore de ceux qui ont cherché à la décrire ne s'était avisé de situer avec une égale exactitude.

Pareillement, la documentation est de premier ordre, souvent de première main. Attaché à l'État-major de l'armée française, puis à celui de deux divisions du front de Monastir, finalement appelé par le

Digitized by Google

général Guillaumat à la tête de la section politique du quartier général des armées alliées, M. Ancel a beaucoup vu par lui-même, et tout retenu. Par surcroît, il a pu consulter soit les archives de la section historique, soit, et la chose, pour nous, revient au même, les officiers chargés de leur classement (p. 12). Il ne s'est pas fait faute de compléter ses dossiers par les pièces imprimées en France (comités secrets; annexes du livre du général Sarrail) et à l'étranger (livre blanc grec; révélations de Demetra Vaka, etc.), et ses lectures par des conversations avec les premiers auteurs du drame et, notamment, avec M. Venizelos. Maintes fois il lui arrive, par l'utilisation adroite d'une confidence inédite ou le rapprochement imprévu de témoignages qui s'ignoraient entre eux, ici de rectifier une erreur, là de mettre au point une question mal élucidée ou de clore une controverse qui menaçait de s'éterniser. Par exemple, p. 134-135, il relate la protestation qu'a toujours opposée Venizelos au reproche d'avoir provoqué le rappel du général Sarrail, et il ajoute que ses « renseignements personnels, dont [il doit] taire la source[1], [lui] permettent d'affirmer que « c'est sur l'intervention des Anglais et de Lloyd George que Sarrail dut d'être relevé ». P. 21, il essaye de résoudre le problème des origines de l'expédition de Salonique. Les compétitions créées par le succès ont rendu fort laborieuse la recherche de cette paternité; mais, si M. Ancel ne se flatte pas de l'avoir découverte, du moins verse-t-il une pièce intéressante au débat en nous apprenant que, dès novembre 1914, le général Franchet d'Esperey avait fait tenir au président de la République un projet d'opérations rédigé par le colonel de Lardemelle, revu et approuvé par lui, et tendant à refaire « à l'échelle de la vapeur et de l'électricité », de Salonique comme base, et par la vallée du Vardar comme route, la marche sur Vienne que visait, en Italie, la campagne de 1796 : la justice immanente aurait donc accordé au promoteur de l'idée d'en achever triomphalement la réalisation...

Mais ce ne sont là, pour M. Ancel, que des *à côté* : les détails ne valent à ses yeux que dans l'ensemble, et c'est de l'ensemble qu'il s'efforce à tracer une esquisse intelligible et véridique. En 1915, l'armée d'Orient a sauvé l'armée serbe de la destruction totale; en 1916, elle a délivré la Macédoine et « accouché » la révolution hellénique; en 1917, elle a opéré sa jonction avec les Italiens d'Albanie et l'Adriatique, et écarté le péril constantinien; pendant les premiers mois de 1918, elle a consolidé ses positions, élargi ses bases, perfectionné ses services, amélioré ses ravitaillements; dans le second semestre de 1918, renforcée par l'appoint de la Grèce venizeliste, elle a rompu les lignes ennemies, et jeté bas, du même coup de massue, le Bulgare, le Turc et l'Autrichien. M. Ancel a nettement marqué les phases décisives de la lutte; il en a saisi les rapports et la liaison; et c'est en pleine lumière que, de chapitre en chapitre, il nous achemine, par la

1. J'imagine que les « renseignements » et la « protestation » ne doivent pas sortir de sources très éloignées l'une de l'autre.

Digitized by Google

voie âpre et détournée qu'ont suivie les événements, jusqu'aux cimes radieuses où se posa la victoire finale. Des descriptions brèves et compréhensives d'un pays accablant et meurtrier rendent sensibles les difficultés de l'énorme tâche. De sobres et saisissants portraits des chefs qui la dirigèrent se détachent de la masse anonyme des soldats qui l'accomplirent (voir p. 35 celui du général Sarrail; p. 184, celui du général Franchet d'Esperey). Je n'adresserai à l'exposé de M. Ancel que deux critiques : on ne voit pas assez, en l'étudiant, que l'année 1917 a été une des plus dures pour l'armée d'Orient. L'émerveillement qu'inspire à l'auteur « la campagne contre la fièvre et la famine », menée dès cette année-là avec une extraordinaire énergie, lui a masqué la vigueur de celle que, concurremment, le général Sarrail a conduite contre le Bulgare, d'abord avec la tentative de dégagement de Monastir par une avance entre les lacs d'Ochrida et de Presba (février 1917), puis avec la tentative de dégagement direct en direction de Krklina (mars 1917), enfin et surtout avec la tentative de rupture dans la boucle de la Cerna (9 mai 1917). Sauf la seconde, qui a partiellement atteint ses objectifs par la prise de la cote 1248, ces tentatives n'ont pas réussi. Elles n'en représentent pas moins un sérieux effort du commandement pour répondre à l'appel de l'État-major interallié du front occidental et d'héroïques sacrifices de la part des troupes; et l'on eût aimé voir M. Ancel rendre hommage au courage malheureux, en même temps que discerner les causes que j'imagine à ces échecs immérités : en février, l'alerte qui, probablement donnée à l'ennemi par l'espionnage albanais, nous a empêchés d'obtenir l'effet de foudroyante surprise que nous avions escompté; en mai, la puissance encore redoutable des Allemands qui avaient pu concentrer dans la boucle de la Cerna, avec de nombreuses batteries d'artillerie lourde, un corps d'armée et demi de leurs meilleures troupes, encadrant les bataillons bulgares et galvanisant leur lassitude. Le second reproche que j'exprimerai à M. Ancel est d'avoir trop annihilé les actions individuelles. Dans son avant-propos, il se défend « d'avoir méconnu le rôle des chefs ». Il me semble, cependant, qu'il l'a réduit plus que de raison, et qu'il n'aurait dû ni raconter la retraite de Serbie sans faire une allusion à l'admirable activité du général Leblois qui commandait alors la 57e D. I., ni exalter le sauvetage de l'armée serbe sans nommer l'amiral Lacaze qui, au témoignage des Serbes eux-mêmes, l'a personnellement organisé. De même, on regrette de ne point retrouver, sous sa plume, le souvenir des exploits dont certaines unités, exceptionnellement valeureuses, s'étaient illustrées : le 2e *bis* de zouaves de feu le lieutenant-colonel Déchizelle, le 176e que commandait, sous Florina, le colonel Salle, le groupe léger, les 371e et 372e régiments de réserve auxquels le général Sarrail attribua la fourragère. On comprend d'autant moins le silence de l'auteur sur les hauts faits de ces corps d'élite qu'au moins en ce qui concerne les trois derniers il les avait vus à l'œuvre, sous le feu, tandis qu'en compagnie du géné-

Digitized by Google

ral Jacquemot il parcourait leurs tranchées ou se glissait à leurs observatoires. Mais c'est à peine si l'on pourrait soupçonner ailleurs qu'il a séjourné à Monastir et qu'il y a rempli des fonctions « dans la salle d'interrogatoire, quand le 105 [trouait] la cour voisine » (p. 102). La raison se devine pourquoi aux « jours » de l'armée d'Orient M. Ancel n'a pas ajouté quelques « journées » : la modestie du lieutenant a fait tort à l'historien.

Il est, par contre, un mérite qui distingue son livre entre tous et dont on ne saurait trop le féliciter : c'est l'impartialité. M. Ancel l'a pratiquée, non peut-être sans regret[1], mais résolument. Il n'a point cherché le succès facile que donne la critique insinuante ou suraiguë. Il n'a certes point caché les fautes quand il en a rencontré sur son chemin (voir ce qu'il dit des puérilités des débuts de notre occupation à Korica, p. 142). Mais il ne s'est pas fait un plaisir de les poursuivre et de les analyser. Il s'est donné, au contraire, celui, très noble et salutaire, d'admirer. Pour lui, « les polémiques ne comptent point qui ont tenté de rogner le lot de l'un ou de l'autre » (p. 10); la besogne est vaine et vilaine qui consisterait à ne grandir un vainqueur qu'au détriment des autres. En des conjonctures diverses, avec des tempéraments différents, Sarrail, Guillaumat, Franchet d'Esperey se sont montrés dignes de la confiance que la patrie avait mise en eux. Le maréchal Franchet d'Esperey a été le plus heureux : avec cette volonté irrésistible et lucide qui a frappé tous ceux qui l'approchèrent, il a triomphé en cinq mois, et, comme César, il pourrait dire : *Veni, vidi, vici*. Sans lui chicaner cet impérissable honneur, on ne pourra qu'associer à sa gloire les devanciers dont il a couronné splendidement l'œuvre grandiose. Dans le semestre de son propre commandement, le général Guillaumat n'a eu le temps de déployer que ses éminentes facultés d'administrateur; mais, rentré en France, il s'est fait, dans les conseils interalliés de l'été 1918, hostiles ou sceptiques, l'apôtre de l'offensive générale dont son coup d'œil avait discerné l'opportunité et dont son enthousiasme entraîna la résolution, et cela avec une abnégation émouvante, puisqu'il savait, tout en persuadant ses interlocuteurs, qu'un autre conduirait à sa place l'opération qu'il préconisait et selon un plan qui différait du sien (p. 176). Quant au général Sarrail, le commandant en chef de 1915, 1916 et 1917, des jours incertains et des situations tragiques, s'il n'a pas vu la victoire, il n'a jamais cessé ni de l'espérer, même aux heures les plus critiques de la campagne, ni de la préparer avec une profondeur de vues et une décision étonnantes. Politique et diplomate, il a manœuvré parlement et gouvernement pour en obtenir les effectifs et le matériel sans lesquels toute action sérieuse et de quelque envergure était condamnée d'avance; il a réalisé, avec une ténacité et une souplesse dont tous nos alliés ne lui ont pas su gré, et bien au delà

1. On sent la griffe rentrée, p. 30, 82, 113, etc.

Digitized by Google

des pauvres satisfactions verbales que lui apportaient les formules délibérées à Chantilly, Paris, Londres ou ailleurs, ce commandement unique sans lequel, pas plus en Orient que sur le front occidental, le succès n'eût été possible. Diplomate et soldat, il a dénoncé, isolé, crevé l'abcès grec, ce qui a fourni aux Alliés, en 1918, avec les 80,000 fusils du contingent hellénique, l'effectif indispensable à leur ultime manœuvre de percée. Grand chef, il a réussi, d'abord en jetant en avant, avec une tranquille audace, à mesure de leurs débarquements, les régiments serbes et français qui lui furent envoyés à partir de mai 1916, ensuite en les maintenant contre toutes les suggestions de repli sur cette ligne rationnelle qu'il avait arc-boutée à la Strouma vers l'est, aux lacs vers l'ouest, à établir du premier coup, puis à assurer inébranlablement ce front continu d'où notre attaque générale s'est, deux ans plus tard, élancée à la victoire ; mieux encore, il a, dès le printemps de 1917, et dans les instructions qu'il donna au général Grossetti, commandant alors les troupes françaises, ébauché le schéma stratégique qu'elle a suivi au glorieux automne de 1918 (p. 177). *Suum cuique* : M. Ancel, en faisant œuvre de vérité, a fait aussi œuvre de justice, et il n'a pas à craindre que les histoires à venir brisent le cadre solide ou modifient sensiblement les conclusions durables de son excellent petit livre.

Jérôme CARCOPINO.

Wladimir WOYTINSKI. **La démocratie géorgienne.** Paris, Félix Alcan, 1921. 1 vol. in-8°, VII-304 pages. Prix : 16 fr.

Ce consciencieux ouvrage vient heureusement compléter les renseignements qui nous ont été fournis par le livre de M. La Chesnais, dont il a été récemment rendu compte dans la *Rev. histor.*, t. CXXXVI, p. 113. M. Woytinski insiste beaucoup plus que ce dernier ne pouvait le faire sur le passé de la Géorgie, sur sa condition économique et sa constitution sociale.

On nous montre, tout d'abord, comment la Géorgie chrétienne, au milieu des puissances musulmanes qui ne cessaient de la menacer, s'est tournée forcément vers Moscou et a recherché la protection des tsars. Elle est devenue d'abord un État vassal, puis, en 1801, elle a été incorporée à la Russie ; le gouvernement russe a employé d'ailleurs, au delà du Caucase, la politique de russification à outrance dont il a usé à l'égard de tous les *allogènes*.

M. Woytinski insiste sur l'unité ethnique de ce peuple de trois millions d'habitants, dont toutes les fractions appartiennent à la même race, malgré la nomenclature de nombreuses tribus, qui ne se distinguent les unes des autres que par des variétés dialectales et par certaines coutumes particulières ; seuls, les montagnards se différencient du reste de la nation par une physionomie tranchée. Les Géorgiens

Digitized by Google

sont essentiellement un peuple de paysans, très démocratique, car beaucoup de cultivateurs sont propriétaires et les nobles n'ont que des propriétés peu étendues. Les intellectuels eux-mêmes sortent du peuple et n'oublient pas leurs origines. Enfin, la propriété collective et le *mir* russe n'ont jamais existé en ce pays.

Il est assez curieux de constater que cette contrée agricole ait donné naissance à un puissant parti socialiste, qui s'est organisé, en 1885, sous l'influence de quelques hommes remarquables, comme Noë Jordania, et qui s'est d'abord employé surtout à lutter contre la bureaucratie tsariste. Mais on comprend que ce soit la tendance *possibiliste* ou *menchevik* qui ait prédominé en Géorgie; les maximalistes ou *bolcheviks* n'y ont jamais eu que très peu de partisans. M. Woytinski montre le rôle considérable qu'ont joué à la Douma, et surtout à la deuxième Douma, les députés géorgiens, dont le plus éloquent et le plus actif fut Tseretelli.

La révolution, qui a chassé le tsarisme au printemps de 1917, fut accueillie avec enthousiasme en Géorgie. Mais le coup d'État bolcheviste (novembre de la même année) fut la source de grosses difficultés. Par la cessation des hostilités, le front du Caucase fut brusquement dégarni : on eut à redouter, à la fois, les incursions des Turcs et les violences des soldats démobilisés. Pour parer à ce double danger, la démocratie géorgienne organisa une *garde populaire*, qui eut pour principal office de désarmer les soldats revenant du front, qui assura, en même temps, la défense extérieure du pays et empêcha les luttes entre Arméniens et Tatars, qui ensanglantaient la Transcaucasie orientale.

Comme M. La Chesnais, mais avec moins de netteté, M. Woytinski montre que la politique bolcheviste obligea la Géorgie à se séparer de la Russie et à proclamer son indépendance (mai 1918), et que, pour se préserver de l'invasion russe, on dut demander la protection des Allemands.

Depuis l'armistice, la Géorgie, libérée de l'emprise allemande, a pu s'organiser comme État indépendant. C'est un régime purement démocratique qui s'y est établi. Les *soviets* ont abandonné leur pouvoir à une Constituante, qui, en février 1919, a été élue au suffrage universel direct (les femmes ont le droit de vote). Les élections ont donné une immense majorité au parti social-démocrate. Une constitution très démocratique a été établie, avec *referendum* et droit d'initiative; le chef de l'État n'est autre que le chef du cabinet des ministres, de sorte que le Parlement dispose d'un énorme pouvoir. D'ailleurs, on a créé un *self-government* local ayant de larges attributions, et les *soviets* ouvriers ont été conservés. Le peuple exerce donc une influence réelle et très directe sur le gouvernement.

On trouvera dans le livre de M. Woytinski les renseignements les plus précis sur la réforme agraire qui a été accomplie en Géorgie, et qui marque une révolution sociale très profonde. Elle s'opéra très rapidement et très facilement pour ceux des paysans qui étaient métayers

Digitized by Google

et qui s'affranchirent de la part due aux propriétaires, sans d'ailleurs qu'il y ait eu de violences. La Constituante, pour doter les paysans dénués de propriété, ordonna la confiscation des terres, laissant aux anciens propriétaires quatorze déciatines (environ quinze hectares) de terre arable. Avec ces terres confisquées, et aussi avec les domaines de la couronne et des princes, on constitua un fonds agraire d'environ quatre millions d'hectares ; on décida de vendre aux paysans les terres arables et aux communes, sous forme collective, les pâturages. Puis on commença de grands travaux de défrichement, afin de caser les paysans qui n'avaient pu encore se procurer de terre. Ainsi la réforme agraire a consisté à affranchir ou à créer la propriété paysanne, mais sous forme individuelle. Le socialisme géorgien s'est refusé à organiser le communisme.

En matière industrielle, on a suivi le même principe. On a conservé les entreprises privées, mais en protégeant fortement les ouvriers et en soumettant au contrôle de l'État tout emploi de la main-d'œuvre. Un décret réglemente minutieusement tout ce qui concerne le contrat de travail, l'embauchage; les salaires sont soumis aussi au contrôle de l'État, grâce à une *Chambre des tarifs;* enfin, dans les grandes entreprises, des commissions spéciales, élues par les ouvriers, surveillent tout l'ordre intérieur de l'usine. L'État s'est préoccupé d'ailleurs d'étendre les monopoles publics; il a organisé sous cette forme l'exportation du tabac, de la soie, du manganèse.

L'État géorgien a manifesté une très grande activité en matière économique. Il s'est efforcé de développer les forces productives du pays, dont le gouvernement tsariste avait singulièrement négligé l'exploitation. La productivité des mines s'est beaucoup accrue et un vaste programme de travaux a été dressé. Mais c'est l'agriculture qui a le plus gagné à la révolution : en 1920, la superficie ensemencée s'était accrue de 20 à 30 °/₀ et on récolta trente-sept millions de pouds de céréales, chiffre supérieur à celui des meilleures années antérieures.

En ce qui concerne la culture intellectuelle, on a tracé aussi un grand programme de réformes, dont la réalisation n'est encore qu'ébauchée; cependant, 2,000 écoles primaires fonctionnaient déjà en 1920; on avait créé 156 écoles primaires supérieures, amélioré l'enseignement secondaire, réorganisé l'Université de Tiflis, fondé des cours d'adultes, établi la gratuité à tous les degrés de l'enseignement.

Dans un dernier chapitre, l'auteur insiste sur les difficultés de la politique étrangère que doit suivre l'État géorgien. Il a dû se garder à la fois des attaques des Turcs et des entreprises de la Russie soviétique. En dépit du traité conclu avec celle-ci, on sait que le gouvernement bolcheviste est parvenu tout récemment à mettre la main sur la Géorgie. La Société des Nations n'a-t-elle pas commis une grande faute en se refusant à admettre comme membre ce vaillant petit pays, qui méritait de conserver son indépendance?

Henri SÉE.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — *Institut américain de droit international.* Procès-verbaux de la première session tenue à Washington, du 29 décembre 1915 au 8 janvier 1916 (New-York, 1916, 1 vol. in-8°, 155 p.). — Fondé le 12 octobre 1912, l'Institut américain de droit international a été inauguré à Washington le 29 décembre 1915. Deux citations préciseront le but poursuivi par les créateurs du nouvel Institut : « L'intention était, non d'enseigner un droit des gens exclusivement américain, mais de défendre le droit des gens au point de vue américain et d'ajouter ainsi à la matière du droit positif naissant une somme de précieuses et nouvelles données[1]. » « Que l'Institut américain, composé d'un nombre égal de publicistes représentant chacune des Sociétés nationales créées dans chacune des vingt et une républiques américaines, fasse comprendre au monde qu'une Société des Nations existe, qu'il y a une solidarité entre ses membres, qu'un droit est nécessaire pour régler la conduite de chaque nation vis-à-vis des autres membres de la Société et qu'il doit y avoir un instrument pour développer et créer le droit, ainsi qu'un instrument pour le déterminer et l'appliquer aux litiges toutes les fois qu'il s'en élève entre les nations. » Tel est l'espoir formulé par M. James Brown Scott, président de l'Institut, en terminant son discours d'inauguration (p. 51). Les premiers travaux ont, en conformité de ces sentiments, abouti à l'adoption des statuts de l'Institut américain de droit international et d'une *Déclaration des droits et devoirs des nations.*

Léon ADAM.

— Samuel RACHEL, Jurisconsult and Professor of Law in the illustrious University of Holstein, *De jure naturae et gentium dissertationes duae*, edited by Ludwig VON BAR, professor of Criminal Law and Procedure and of International Law in the University of Göttingen (Washington, 1916, 2 vol. gr. in-8°; fait partie des « Classics of international law », publiés sous la direction de James Brown Scott). — Le droit international primitif a offert le caractère d'une doctrine morale ou philosophique plutôt que celui d'une véritable science juridique. La théorie précéda naturellement la pratique. Mais, à mesure que la personnalité et la souveraineté des États se précisèrent et s'affermirent, le droit des gens entra dans une voie de réalisation plus positive. Cette évolution peut être considérée comme coïncidant avec

1. J. de Lauter, *le Droit international public positif*, t. I, p. 157.

Digitized by Google

la paix de Westphalie de 1648, qui resta jusqu'à la Révolution française la charte principale des rapports internationaux entre peuples européens.

Antérieurement à 1648, le savant hollandais Grotius avait recherché et posé les bases du droit international dans des écrits fort curieux. Il distinguait le *droit naturel*, « éternel et immuable, indépendant de la volonté humaine et même divine, possédant une force directement obligatoire pour les hommes et les peuples, et le *jus voluntarium*, établi par la volonté divine ou humaine ». Grotius montre une préférence évidente pour le droit naturel. Quelques esprits plus positifs estimèrent qu'il ne fallait point attendre trop de bien des mirages du droit naturel et cherchèrent des bases plus solides. De ce nombre fut Samuel Rachel (1628-1691), Allemand du Holstein, qui devint en 1665 professeur à Kiel et fit paraître en 1676 ses *De jure naturae et gentium dissertationes duae*. Il reconnaît les exigences de la nécessité et des relations naturelles, source véritable du droit des gens. « Le droit spécial s'appuierait sur l'accord exprès, c'est-à-dire que ce droit n'existerait qu'entre contractants; le droit général ou droit des gens véritable s'appuierait sur un accord tacite reconnu par les coutumes et obligatoire pour tous[1]. » La « coutume » du droit des gens est depuis longtemps remplacée par la Convention internationale.

Au point de vue historique, la publication de M. L. von Bar, qui contient dans le tome I le texte de l'édition originale et dans le tome II une traduction en anglais par M. John Pawley Bate, présente aujourd'hui un réel intérêt. Il est singulièrement instructif et édifiant de rapprocher des idées exprimées par le professeur allemand de 1676 la mentalité allemande actuelle, qui, dans la dernière guerre, a systématiquement foulé aux pieds les principes les plus élémentaires du droit naturel et du droit positif des traités. Léon ADAM.

— Les historiens qu'intéresse l'aspect juridique des questions économiques accueilleront avec une grande faveur le livre clair et substantiel que M. Julien BONNECASE, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, consacre au *Particularisme du droit commercial maritime* (Bordeaux, Delmas, 1921, in-8°, 146 p.). Procédant à une rigoureuse analyse et appuyant ses raisonnements sur une série de constatations concrètes, M. Julien Bonnecase montre que la notion de particularisme se résout en fin de compte dans l'état inorganique et dans le caractère essentiellement anarchique de ce droit. L'abdication progressive du législateur devant les corporations maritimes a fait perdre de vue le caractère véritable du droit maritime, partie intégrante du droit commercial et, par suite, du droit privé; mais cette dépendance demeure manifeste dans certaines institutions (avarie commune, assurance mutuelle) qui s'expliquent organiquement et rationnellement par des notions inhérentes au droit privé général.

1. J. de Lauter, *le Droit international public positif*, t. I, p. 112.

Digitized by Google

Aussi bien le jurisconsulte a-t-il moins en ces matières à recourir aux textes qu'à dégager des faits et des intérêts la part qui revient à la pure notion du droit; telle est la vérité profonde qui apparaît dans ces appels à l' « ordre public » et à l' « équité » que les procès maritimes reproduisent si souvent. On voit toute la portée de cette remarquable étude qui amorce, par la conception qu'elle exprime, un traité de droit maritime en préparation. L. VILLAT.

— D. P. HEATLEY. *Diplomacy and the study of international relations* (Oxford, Clarendon Press, 1919, in-8°, 292 p.). — Suite de dissertations vagues sur l'art de la diplomatie, sans ordre ni plan bien apparent. Notes successives, entrecoupées de réflexions générales, sur un certain nombre d'ouvrages ayant des rapports plus ou moins lointains avec l'histoire diplomatique, tels que le manuel de Langlois et Stein (les *Archives de l'Histoire de France*) analysé en deux pages, ou l'*Atlas historique* de Droysen... A l'appendice, des morceaux choisis d'ouvrages anciens concernant les qualités que doit posséder le parfait diplomate. Le tout aussi décousu et aussi lâche que possible. On ne voit pas bien à quel public peut s'adresser un tel livre, ni quels services il peut rendre. L. FEBVRE.

— Alexandre DE OLAZABAL. *Vers l'émancipation économique* (Paris, Giard et Cie, 1921, in-16, XIV-87 p.). — Dans cette « Lettre ouverte au Président de la nation argentine », l'auteur établit un plan pour résoudre la crise sociale moderne. Écrite dans une langue fleurie de métaphores redondantes et étonnamment imprécise, elle oppose d'abord le type de civilisation française aux types allemand et anglais, puis détermine les principaux moments de l'évolution économique argentine et les tendances politiques et sociales des grands partis argentins : socialiste, radical, démocrate. D'après M. de Olazabal, ces partis peuvent s'associer pour opérer la nation du « cancer capitaliste »; par le groupement des associations corporatives en socialisant le capital, par l'organisation des forces productives au moyen d'un parlement économique, par la simplification des organismes politiques dans le cadre de la patrie et de la propriété, M. de Olazabal espère résoudre la crise qu'il a d'abord définie; ces modestes solutions valaient-elles de s'envelopper dans un langage si chatoyant et si hermétique? G. BOURGIN.

— Dans une publication officielle du Bureau international du travail (*Statut international des marins. Communication adressée aux gouvernements par le Bureau international du travail*. Genève, 1921, in-8°, 135 p.), on trouvera, pages 126-134, une intéressante « Notice historique sur les premiers codes maritimes ». Ces codes sont les lois de Rhodes, les ordonnances de Trani, les rôles d'Oléron, les lois de Wisby, celles de Damne et le Consolato del Mare; il faut y ajouter la procédure des juridictions spéciales aux armateurs et marins, les coutumes spéciales à telles ou telles régions

Digitized by Google

ou mers. Au XVIIe siècle, on commença à codifier le droit maritime sur une base nationale, telle « l'Ordonnance de marine » de 1681, et c'est par un retour curieux de l'évolution économique et juridique que la question est actuellement posée d'un « Statut international des marins ». G. B.

— Le lieutenant-colonel d'État-major U. SPIGO étudie, dans la très technique *Rivista Marittima* de mars 1921, pages 589-640, « la Guerre et les lois du déterminisme économique »; il y fournit une importante contribution à la méthodologie historique. M. Spigo montre, par de multiples exemples, comment l'unification nationale et l'expansion économique qui en résulte préparent fatalement des conflits entre les États parvenus à peu près au même stade de développement intérieur. Les moteurs puissants du matérialisme économique peuvent bien être recouverts par la phraséologie poétique, juridique, historique ou sentimentale; ce sont eux en dernière analyse auxquels obéissent les hommes et ce sont les lois économiques qui règlent finalement l'issue des guerres. Le récent grand conflit mondial et ses suites fournissent à M. Spigo un grand nombre de faits qu'il interprète à la lumière de sa théorie, mais dont le choix et l'interprétation portent la marque de son origine nationale, ce qui fait que l'auteur apporte lui-même, inconsciemment, une espèce de correction à ce que son système a de trop mécanique et de trop rigide. G. B.

— M. E. W. HUME, dans un intéressant article publié par la revue technique *The Engineer* (12 novembre 1920, p. 482-484), a dressé une bibliographie choisie de l'histoire de la mécanique depuis les origines de l'humanité jusqu'en 1640. G. B.

Histoire de l'antiquité. — J. K. FOTHERINGHAM. *A solution*[1] *of ancient eclipses of the Sun* (extrait des « Monthly notices of the Royal astronomical Society », vol. LXXXI, 2, in-8°, 24 p.). — M. Fotheringham, bien connu par ses savantes recherches astronomico-historiques, passe ici en revue un certain nombre d'éclipses de soleil, la plupart totales, mentionnées par des documents historiques qui s'échelonnent entre 1062 av. J.-C. et 364 ap. J.-C. Il cherche à en préciser la date et l'heure exactes, la dimension, la zone de visibilité, puis, par de savants calculs où nous ne pouvons pas le suivre, il en déduit certaines conséquences pour la détermination des accélérations séculaires du soleil et de la lune qu'il estime à 10 secondes 8/10 pour la lune et à 1 seconde 5/10 pour le soleil. L'historien sera surtout intéressé par la discussion des textes relatifs aux éclipses observées par les Babyloniens ou les Grecs; l'auteur paraît parfaitement au courant de la « littérature » très abstruse de ces questions; sa critique est pénétrante et son jugement sensé. Toutefois, il ne devait pas mettre en doute l'affirmation de Thucydide que pendant l'éclipse de

1. Le sens du mot *solution* m'échappe.

Digitized by Google

430, quoique incomplète, « quelques » étoiles devinrent visibles; les Anciens avaient de meilleurs yeux que nous et le ciel de l'Attique est d'une pureté incomparable. D'autre part, il a dû se glisser une coquille ou une erreur dans la discussion (p. 112) de la fameuse éclipse de Phlégon, qu'on a voulu identifier à l'obscurcissement du ciel pendant la crucifixion. Fotheringham la fixe au 29 novembre 24, *which fell in the first, not the fourth year, of Olymp. 202.* Mais le mois de novembre 24 tombe dans Ol. 200,4 et non pas 202,1; la date de 202,1 correspondrait à 29/30 ap. J.-C. Ou Fotheringham (c'est-à-dire ici Kepler) s'est trompé, ou le texte de Phlégon a été altéré à la fois quant à l'olympiade et quant à l'année. Th. REINACH.

— Alice BRENOT. *Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution* (Paris, Champion, 1920, in-8°. XXVII-52 p.; « Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, section des sciences historiques et philologiques », fasc. CCXXIX). — C'est un bien beau sujet qui a valu à Mlle Alice Brenot le titre d'élève diplômée de l'École des Hautes-Études. En l'élargissant et en donnant plus de profondeur à ses recherches, elle pourrait en tirer une intéressante thèse de doctorat. Tel qu'il est, le travail qu'elle présente au public donne l'état de la question. G. GLOTZ.

— E. CICCOTTI. *Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico* (Milano, Società editrice libraria, 1921, in-8°, 216 p.). — M. Ciccotti, auteur de travaux distingués sur l'économie politique des Grecs et des Romains, notamment sur l'esclavage, a publié dans le tome V de la *Biblioteca di storia economica* (*Bibliothèque d'histoire économique*) les *Grandes lignes de l'évolution des impôts dans le monde ancien.* Il passe en revue chronologiquement les principales catégories d'impôts et de revenus dans les monarchies orientales, la Grèce classique, les monarchies hellénistiques, dans l'Égypte ptolémaïque, à Rome sous la République et sous l'Empire. Cette étude, forcément rapide et sommaire, suppose des lectures, des connaissances étendues et fournit les renseignements essentiels, puisés aux travaux les plus importants. Mais ce n'est, ni pour la forme ni pour le fond, la synthèse claire, méthodique, serrée, substantielle et originale qu'on pouvait espérer. L'auteur ne domine jamais son sujet. Sa compilation, souvent obscure, indigeste, tantôt incomplète, tantôt prolixe et surchargée de discussions et de digressions inutiles, montre trop rarement l'indépendance d'un travail personnel. Sur les impôts fonciers, par exemple, il ne sait pas se dégager des vieilles théories de Savigny, de Mathias, de Rodbertus. Malgré quelques réserves, il accepte trop aisément des opinions très discutables, par exemple celles de Meyer, de Cavaignac sur l'histoire financière d'Athènes, de Schulten à propos du cadastre d'Orange, de Savigny, de Zachariæ sur le *caput* et le *jugum*, sur l'impôt de la Gaule. Il ne nous dit pas que, sans la détermination de la valeur du denier, toutes les discussions sur les

Digitized by Google

prix de l'édit de Dioclétien sont stériles. Pourquoi toucher à des questions immenses telles que le régime monétaire du Bas-Empire, le colonat, les grands domaines? C'est trop ou trop peu. Pourquoi traduire le préambule de l'édit de Dioclétien, des pages entières de Lactance et de Salvien? Combien d'autres travaux M. Ciccotti aurait-il pu utiliser, par exemple la *Table hypothécaire de Veleia* de De Pachtere, la *Loi de Hiéron et les Romains* de Carcopino, les articles de Pais sur les mines de l'Italie, de Mispoulet, de Cuq et de Flach sur les mines de l'Espagne, de Monnier sur l'*épibolè*, de Maspero sur les grands domaines de l'Égypte byzantine, les nouveaux textes sur les emprunts de Milet, le livre d'Andréadès sur les finances et l'économie politique de la Grèce! Malgré ces défauts, le travail de M. Ciccotti rendra tout de même des services au grand public pour lequel il a été écrit. Ch. LÉCRIVAIN.

— Lucien GUENOUN. *La Cessio Bonorum* (Paris, Geuthner, 1920, in-8°, 106 p.). — Sous les auspices et avec les conseils de M. P.-F. Girard, M. L. Guenoun a écrit sur la *cessio bonorum*, sur le bénéfice de la cession de biens en droit romain, depuis l'origine jusqu'au Bas-Empire, une monographie excellente, précise, qui ne pouvait évidemment guère donner de résultats nouveaux, mais qui réunit, critique, discute tous les textes classiques et les papyrus, toutes les hypothèses avec une complète et solide érudition. Il accepte généralement les solutions les plus probables, par exemple sur la création de l'institution, attribuée à Auguste plutôt qu'à César, sur le sens toujours discuté de la formule *jurare bonam copiam*. Au sujet du maintien au Bas-Empire de l'exécution sur la personne, il aurait pu citer beaucoup d'autres textes, en particulier de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, qui s'élèvent en outre contre la vente des enfants des débiteurs. Ch. L.

— Tenney FRANK. *An economic history of Rome to the end of the Republic* (Baltimore, Johns Hopkins University press, 1920, in-8°, IX-310 p.). — Avec la prédilection et la perspicacité particulières qu'apportent les Américains à ce genre de recherches, M. T. Frank, auteur de travaux distingués sur la politique étrangère de la République romaine, a écrit sur l'*Histoire économique de Rome jusqu'à la fin de la République* un livre intéressant qui, sans apporter de résultats nouveaux, a le mérite de condenser, d'éclairer, d'interpréter d'une façon originale les connaissances acquises. En treize chapitres, il expose chronologiquement les conditions de l'agriculture et du commerce à l'époque primitive dans le Latium et l'Étrurie et le rôle des Étrusques et des Grecs; la formation et la situation économique et juridique de la classe des petits propriétaires et de la plèbe ouvrière de Rome; les premières lois agraires et les colonies; la formation et la culture des grands domaines après la conquête de l'Italie; l'extension de l'esclavage et la décadence de la

Digitized by Google

population civique; les finances et le système monétaire; le développement relativement médiocre du commerce et de l'industrie par suite de l'indifférence de l'aristocratie sénatoriale; la révolution des Gracques; l'industrie à la fin de la République caractérisée par les traits suivants que fournit surtout Pompeï : concentration et spécialisation de quelques industries, poterie, briqueterie, foulage de la laine, tannerie, verrerie, métallurgie, mais en général résistance victorieuse du travail des esclaves domestiques à la grande industrie; le capital et ses principaux emplois dans la banque et le prêt, le commerce de la terre, le fermage des travaux publics et des impôts; le commerce et la part respective qu'y ont les Romains et les étrangers; les travailleurs, composés surtout d'esclaves et d'affranchis, les salaires, les loyers, les corporations; les vicissitudes de la propriété foncière et la classe des fermiers libres en Italie, la grande propriété en Afrique. M. T. Frank a laissé de côté dans sa bibliographie des ouvrages essentiels, tels que la *Table hypothécaire de Veleia* et la *Loi de Hiéron et les Romains* citées plus haut, l'*Afrique romaine* de Gsell, la *République romaine* de Bloch. Ch. L.

— Arthur STEIN. *Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia* (Sarajevo, Zemaljska Stamparija, 1920, in-8°, 139 p.). — M. Stein, auteur de travaux importants sur l'histoire ancienne de la Bulgarie et des régions voisines, a écrit un livre de tout point excellent, un véritable modèle de monographie sur les fonctionnaires romains de la province de Thrace jusqu'à l'époque de Dioclétien. Après avoir fixé la date probable de la création de la province, plutôt 45 que 46 ap. J.-C., il dresse la liste des gouverneurs connus, d'abord procurateurs, deux, indépendants et non pas soumis, comme on le répète à tort, aux gouverneurs de la Mésie; puis, au plus tard sous Trajan, légats impériaux, de rang prétorien, quarante-sept. Il examine ensuite : les procurateurs financiers; la situation spéciale, sous deux procurateurs distincts, de la Chersonèse de Thrace, longtemps simple groupe de domaines impériaux, transformé en province probablement par Hadrien, et de l'Hellespont (sur la rive asiatique du détroit); le rang, la situation, l'origine, la carrière des gouverneurs, la plupart prétoriens, mais de haut rang et souvent consuls désignés pendant leurs fonctions, quelques-uns par exception consulaires; les principales villes, Philippopolis, métropole, siège de l'assemblée provinciale créée sans doute à l'époque d'Hadrien; Périnthe, deux fois néocore, résidence du gouverneur; Apri et Deultum, colonies, la seconde pourvue avec Coela du *jus italicum;* les principaux jeux tenus à Périnthe et à Philippopolis; les garnisons, élevées de deux cohortes à un chiffre supérieur inconnu; les contingents fournis par la Thrace aux armées romaines, au moins dix ailes de cavalerie et plus de vingt cohortes, sans compter les soldats isolés; l'hellénisation de la province, visible surtout depuis Hadrien et attestée principalement par l'emploi presque

Digitized by Google

exclusif de la langue grecque et le peu d'importance de la langue latine, sauf pour l'usage officiel des magistrats et de l'armée. — Ch. L.

Allemagne. — Dr O. NIPPOLD. *Le chauvinisme allemand.* Traduction française. Préface d'A. MILHAUD (Paris, Payot, in-8°, 661 p.). — M. Nippold, ancien professeur de droit international à Copenhague, publia ce volume en 1913, sous les auspices du *Verband für internationale Verständigung*, atténuant autant que possible le chauvinisme allemand, le mettant dans l'ordre hiérarchique d'influence et d'intensité non à sa vraie place, mais « sur le pied d'égalité avec les autres », pour « ne pas offenser », dira-t-il plus tard, « mes amis allemands ». Dans sa réédition de 1917 (augmentée d'une seconde partie : articles d'août 1913-août 1914), dont celle-ci n'est que la traduction française, il proteste contre quiconque voudrait voir là « un acte inamical à l'égard de la nation allemande », dont il se dit au contraire le véritable ami, puisque c'est « lui rendre un grand service » que de lui montrer « une fois encore une face de son propre visage et de mettre devant ses yeux les dangers qui existaient avant la guerre et ont fini par la provoquer ». Ce livre d'un neutre professant pour l'Allemagne le contraire de sentiments hostiles, où sont simplement réunis les articles des principaux journaux et revues allemands depuis janvier 1913, est un témoignage irrécusable contre les organisations allemandes d'avant guerre (presse, ligues) et certains leaders pangermanistes qui, par tous les moyens et surtout la « calomnie », développèrent « systématiquement les sentiments belliqueux du peuple allemand », lui enfonçant dans le cerveau, à force d'articles répétés, que « la guerre européenne n'est pas seulement une éventualité contre laquelle il faut se prémunir, mais une nécessité dont, dans l'intérêt même du peuple allemand, il faut se réjouir » (p. 153), qu' « elle doit être préventive » pour qui ne la veut perdre. A la fin de 1913, M. Nippold constate que « le peuple français est en général pacifique », que les chauvins « y sont une minorité » négligeable, sans influence sur le gouvernement, et qui n'existerait même pas sans les provocations périodiques de l'Allemagne durant les dernières années (p. 4); il s'effraye au contraire de voir croître chaque jour, dans toutes les classes de la société allemande, depuis les historiens de la jeune école, les gens cultivés jusqu'aux piliers de brasseries, le nombre des « contaminés », de ceux « qu'infecte le chauvinisme allemand »; il dénonce « un danger politique contre lequel on ne saurait trop tôt ni trop énergiquement mettre le public en garde » (p. 164); il montre à l'Allemagne qu'elle peut satisfaire ses aspirations politiques et économiques, « sans qu'il y ait pour cela besoin d'une guerre universelle » (p. 169); et il l'avertit amicalement que s'abandonner à la vague de chauvinisme qui semble l'emporter c'est « préparer la voie à la guerre ». Quatre ans plus tard, il écrira (p. 9) : « Les événements ne m'ont donné malheureusement que trop raison. Je n'ai rien à retirer

Digitized by Google

de ce que j'ai écrit en 1913. Tout s'est passé comme je l'avais prévu. En Allemagne, on a tranquillement laissé les chauvins poursuivre leur jeu... Aujourd'hui, c'est le monde entier qui doit expier ce péché d'omission. »

Ces paroles d'un neutre, désirant le bien de l'Allemagne, sont la conclusion d'un volumineux recueil de pièces à conviction qui restera pour l'historien une preuve évidente de la responsabilité pangermaniste dans la catastrophe européenne de 1914-1918. G. C.

— La suite des Mémoires de BISMARCK, dont la publication a été interdite en Allemagne, vient de paraître à Londres chez Hodder et Stoughton : *The forbidden book; New chapters of Bismarck's autobiography*, traduits par Bernard MIALL (prix : 12 sh. 6 d.).

— Robert PIMIENTA. *L'ancienne colonie allemande du sud-ouest africain* (Paris, A. Challamel, 1920, in-8°, 85 p.). — En octobre 1918, le chasseur alpin Robert Pimienta ramassa dans les tranchées de l'Aisne, que nos troupes venaient d'enlever aux Allemands, un exemplaire de l'ouvrage de Carl Peters : *Afrikanische Köpfe. Charakterskizzen aus der neueren Geschichte Afrikas*, et trouva dans la musette d'un soldat ennemi quelques réclames où étaient vantées les beautés de la colonie du sud-ouest africain; c'est ce qui lui donna l'idée d'écrire cette brochure, qui contient une histoire de la colonie allemande, une étude de géographie physique, humaine et économique, une bibliographie comprenant trente et un numéros et une série d'illustrations empruntées au travail de Carl Peters.

C. PFISTER.

Espagne. — J. PUIG Y CADAFALCH, Antoni DE FALGUERA et J. GODAY Y CASALS. *L'arquitectura románica a Catalunya* (Barcelona, Institut d'Estudis Catalans, et Paris, Champion, 1909-1918, in-4°, 3 vol. en 4 tomes, XVIII-471 p. et 470 grav., 640 p. et 509 grav., 974 p. et 1261 grav.; prix : 80 pesetas). — Ce remarquable travail de trois archéologues barcelonais mériterait mieux qu'une simple notice. Fervents disciples de l'école de Quicherat, les trois auteurs affirment l'origine romaine des constructions catalanes. Ils nient tout contact artistique de la Catalogne avec l'Islam. Les deux races, disent-ils, se rencontraient sans se mêler, « comme l'huile et l'eau ». Par contre, l'influence lombarde est indéniable. Un chapitre entier de l'ouvrage est consacré au rayonnement de l'école toulousaine de sculpture en Catalogne. Mais, tout compte fait, l'architecture catalane s'apparente plus étroitement à la Provence qu'au Languedoc, ce qui s'explique peut-être par l'antique domination des comtes de Barcelone sur la marche de Provence. En somme, il n'existe pas d'école romane catalane. Les architectes de ce pays affectionnent certains procédés de construction et d'ornementation qui ne leur sont pas propres. Lombardes par la décoration, les églises catalanes ressemblent par la structure aux églises de la France méditerranéenne. Elles en diffèrent

Digitized by Google

cependant par quelques traits d'ensemble, qui frappent l'observateur le moins averti. Massive et trapue, la construction catalane se fait remarquer par sa robustesse et sa solidité à toute épreuve. MM. Puig, de Falguera et Goday ont élevé, eux aussi, à la gloire de leur petite patrie un monument solidement bâti et capable de traverser les siècles. J. RÉGNÉ.

— Fidel DE MORAGAS I RODES. *L'antigua Universitat de Valls* (Valls, Estampa de Eduard Castells, 1914, in-4°, 50 p.). — L'auteur étudie l'organisation de l'ancienne communauté de Valls d'après les archives municipales de cette ville. Il passe tour à tour en revue les finances, la juridiction, l'hôpital, les fortifications, le serment de l'archevêque de Tarragone, seigneur de Valls, les foires et marchés, les corporations et confréries, la vie industrielle, le patrimoine communal, les armes de la ville. J. R.

— Enrique ESPERABÉ ARTEAGA. *Historia pragmática e interna de la Universidad de Salamanca* (Salamanca, impr. de Fr. Nuñez Izquierdo, 1914-1917, 2 vol. in-4°, 1124 p. et 935 p.; prix : 60 pesetas). — Les deux premiers volumes parus de l'histoire de la célèbre Université témoignent de la riche documentation recueillie par son auteur. Il n'est pas possible d'assigner une date certaine à la fondation de l'Université de Salamanque. On sait seulement qu'à la fin du XIIIe siècle Alphonse IX de Léon établit dans cette ville une école capitulaire. Dans le premier volume, don Enrique publie plusieurs centaines d'actes émanés des rois de Castille. Le tome II présente à la fois un caractère historique et biographique; l'auteur y a consigné les événements universitaires les plus notables; des notices détaillées rappellent le rôle et la carrière des maîtres et des élèves les plus remarquables. Trois livres restent encore à paraître : l'Université de Salamanque et les collections du cloître; l'Université et les papes; les rentes et les collèges de l'Université. Dans l'ensemble, l'ouvrage du savant professeur est moins une histoire qu'un recueil documentaire. Par ses vastes proportions, il rappelle le livre bien connu publié sous le titre de *Cartulaire de l'Université de Paris* par le P. Denifle et M. Châtelain. J. R.

— Vicente CASTAÑEDA Y ALCOVER. *Ascendencia, enlaces y servicios de los barones de Dos Aguas cuyo solar es en el reino de Valencia* (Madrid, tip. de la « Revista de Archivos, bibliotecas y museos », 1914, in-4°, 15 p.). — DU MÊME. *La catedra de instituciones teológicas de la universidad Valenciana y la orden de San Agustin. Estudio biobibliográfico* (Madrid, tip. de la « Revista... », 1914, in-4°, 20 p.). — DU MÊME. *Relación del auto de fe en el que se condenó a don Pablo de Olavide, natural de Lima, caballero del habito de Santiago* (Madrid, tip. de la « Revista... », 1916, in-4°, 21 p.). — DU MÊME. *El primer libro impreso sobre aviación es español?* (Madrid, tip. de la « Revista... », 1916, in-4°,

Digitized by Google

13 p.). — La première de ces quatre brochures élucide la généalogie de la famille Rabasa, issue de Torson, comte de Toulouse, à qui Charlemagne confia la garde de la province d'Aquitaine. La seconde souligne le rôle joué à l'Université de Valence par les religieux augustins du XVe au XVIIIe siècle. Dans la troisième se trouve publiée la relation de l'autodafé du 24 novembre 1778, dont fut victime le docteur Pablo de Olavide, né à Lima en 1725. Enfin, d'après M. Castañeda, le premier auteur qui traite du « vol artificiel » de l'homme est le capucin espagnol Antonio de Fuente la Peña, dans son livre *El ente dilucidado*, imprimé à Madrid en 1677. J. R.

— R. GAY DE MONTELLÁ. *Diez años de politica internacional en el Mediterráneo, 1904-1914. Ensayo de historia politica moderna* (Madrid, Fr. Beltrán, [1914], in-8°, 242 p.). — Le livre de M. Gay est un exposé d'histoire générale depuis l'affaire de Fachoda (automne 1898) jusqu'à la veille de la conflagration européenne. L'auteur met en pleine lumière les motifs qui ont déterminé l'Angleterre à sortir de son splendide isolement et à se rapprocher de la France. La lutte pour l'hégémonie méditerranéenne fait ressortir non seulement les visées latines et anglo-saxonnes, mais aussi les ambitions germaniques, panislamiques et panslaves. J. R.

— G. CIROT. *Biographie du Cid, par Gil de Zamora* (Bordeaux, Feret, et Paris, Picard, 1914, in-8°, 8 p.; extrait du « Bulletin hispanique », t. XVI, n° 1). — DU MÊME. *Florian de Ocampo, chroniste de Charles-Quint* (Bordeaux et Paris, 1914, in-8°, 32 p.; extrait du « Bulletin hispanique », t. XVI, n° 3). — DU MÊME. *Quelques lettres de Mariana et nouveaux documents sur son procès* (Bordeaux et Paris, 1917, in-8°, 25 p.; extrait du « Bulletin hispanique », t. XIX, n° 1). — Juan Gil de Zamora a écrit au moins deux fois la Vie du Cid. M. Cirot publie ces deux versions qui se complètent l'une l'autre. Le chroniqueur officiel Florian d'Ocampo, s'il n'a pas fait grand'chose lui-même pour débrouiller ses matériaux, a du moins su faire travailler ses correspondants. La dernière des trois brochures de l'érudit professeur de l'Université de Bordeaux peut être considérée comme un appendice à son livre sur *Mariana historien*. J. R.

— A. HUICI. *Estudio sobre la campaña de las Navas de Tolosa* (Valencia, impr. Hijos de Fr. Vives Mora, 1916, in-8°, 196 p.; prix : 5 ptas; « Anales del Instituto general y técnico de Valencia »). — L'auteur a suivi pas à pas, sur le terrain, les évolutions de l'armée musulmane et des troupes chrétiennes. De nombreux croquis et des reproductions photographiques accompagnent la narration de la bataille (16 juillet 1212), qui fut une grande victoire pour les rois chrétiens de la péninsule. Des étrangers assistèrent aux opérations, parmi lesquels l'évêque de Nantes, l'archevêque de Bordeaux et le célèbre Arnaud Amalric, archevêque de Narbonne. Des fragments de lances et de flèches ont été recueillis sur l'emplacement du champ de

Digitized by Google

bataille de las Navas. Les sources chrétiennes sont beaucoup plus riches et plus précises que les sources arabes. Près de cent pages de la monographie de M. Huici sont consacrées à la publication des chroniques musulmanes et chrétiennes qui rapportent l'événement, ainsi qu'à celle des lettres et des bulles relatives à la campagne. Le document le plus curieux est la lettre par laquelle l'archevêque de Narbonne annonce aux abbés des monastères cisterciens réunis en chapitre général la déroute de Miramolin, roi du Maroc. Il convient de souligner le mérite particulier de cette étude que ne désavouerait pas un technicien de l'état-major de l'armée. J. R.

— Cristóbal PELLEGERO-SOTERAS. *Delincuencia en Castilla desde Fernando III el Santo hasta don Juan II. Tipos delincuentes. Factores del delito. Ensayo sobre ideas ético-jurídicas medioevales* (Zaragoza, tip. Heraldo [1916], in-12, 142 p.). — Utilisant les sources monastiques, les collections de chartes, les textes législatifs, les « fueros », les chroniques royales et même les œuvres littéraires, l'auteur a tenté d'esquisser l'état moral de la société castillane au XIIIe et au XIVe siècle : délits commis par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions; délits contre les personnes, injures, calomnies; délits contre la propriété, vols, dommages; délits commis par la collectivité. J. R.

— Fidel DE MORAGAS I RODES. *Catalec dels llibres, pergamins i documents antics de l'arxiu municipal de la ciutat de Valls* (Valls, impr. de Eduard Castells, 1916, in-4°, XIV-221 p.). — Après avoir classé les archives de sa ville natale, M. Moragas en a rédigé l'inventaire sommaire. Il distingue trois sections : les registres, les pièces sur parchemin et les actes sur papier. Les plus anciens documents remontent au XIIe siècle. A signaler de précieux livres de comptes (à partir de 1371) et d'intéressants livres d'estimes (à partir de 1397). Le conseil municipal de Valls a été bien inspiré en votant l'impression de l'excellent répertoire de M. Moragas. J. R.

— *Bibliographie hispanique* (New-York, G. P. Putnam's Sons, 1916 et 1917, 2 vol. in-12, 122-191, 106-208-IV p.; prix : 2 dollars 50 cents le vol.). — Tandis que, dans la première partie de chacun de ces deux volumes, M. FOULCHÉ-DELBOSC donne, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, la liste complète des études espagnoles; dans la deuxième, M. Émile LEGRAND poursuit et termine sa bibliographie hispano-grecque (1561-1800). Un index alphabétique clôt cette utile publication; l'auteur de la seconde partie, l'helléniste Legrand, est mort le 28 novembre 1903. J. R.

— La Société hispanique d'Amérique a entrepris une série d'études sur la littérature espagnole, dont les deux premiers ouvrages ont paru en 1921 : *Frais Luis de Leon* et *El Inca de Garcilasso de la Vega*, qui ont pour auteurs M. James FITMAURICE-KELLY et (je suppose) la

Digitized by Google

femme ou la fille de ce professeur. Le volume sur Luis de Leon (XIV-261 pages) renseigne suffisamment sur la vie et les déboires du célèbre théologien, et le volume sur Garcilasso (VI-99 pages) nous offre une étude bien faite de cet historien péruvien; mais je n'ai pas vu que Mlle Julia Fitzmaurice-Kelly ait connu la polémique de Manuel Gonzalez de la Rosa, parue dans la *Revista Histórica, órgano del Instituto Histórico del Peru*, t. IV, p. 301 à 365 (Lima, 1912). Alf. M.-F.

États-Unis. — Nous avons reçu de M. Karl YOUNG, professeur d'anglais à l'Université de Wisconsin, tout un lot de brochures érudites sur les origines liturgiques du drame médiéval : les Tortures de l'Enfer dans le drame liturgique (*The Harrowing of the Hell*; extrait du tome XVI, 1re partie, des « Transactions of the Wisconsin Academy of sciences, arts and letters », septembre 1909); une Étude sur les développements dramatiques dans la liturgie de Noël (*Officium pastorum; a study of the dramatic developments within the liturgy of Christmas*; ibid., octobre 1912); Observations sur l'origine du mystère de la Passion (*Observations on the origin of the mediaeval Passion-play*; extrait des « Publications of the modern language association of America », XXV, 2, 1910); Philippe de Mézières et l'office pour la présentation au Temple (*Philippe de Mézières dramatic office for the presentation of the Virgin*; ibid., XXVI, 1, 1911). Joseph et ses frères au théâtre (*A liturgical play of Joseph and his brethren*; ibid.): l'Origine du mystère de Pâques (*The origin of the Easter play*; ibid., XXIX, 1, 1914); Onulphus et le « Poema biblicum » (*The « Poema biblicum » of Onulphus*; ibid., XXX, 1, 1915. Texte de ce poème « de Generis humani reparatione »); une Nouvelle version du *Peregrinus* (*A new version of Peregrinus*; ibid., XXXIV, 1, 1919, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid); le Massacre des Innocents (*Ordo Rachelis*; « University of Wisconsin studies in language and literature », n° 4, 1919, 65 p.); le Saint-Sépulcre de Pâques (*The dramatic associations of the Easter sepulchre*; ibid., n° 10. Texte des récitatifs et du scénario qui accompagnaient la représentation de ce mystère en ses trois actes principaux : la *dispositio*, l'*elevatio* et la *visitatio*, 130 p.). — Ch. B.

— Les milieux navals américains s'intéressent très vivement aux événements maritimes de la Grande Guerre, d'où ils s'efforcent de tirer des expériences pour le présent et pour l'avenir. Le capitaine C. C. MARSH, de la Section historique de l'Amirauté, a consacré une importante monographie, avec cartes et graphiques, au *German submarine activities on the Atlantic coast of the United States and Canada* (Government Printing office, in-8°, 135 p.), où il a fait l'historique des croisières de six sous-marins allemands et présenté le tableau des mesures de défense organisées dans l'Amérique du Nord contre les tentatives navales des Allemands. — Le commandant

Digitized by Google

Charles C. GILLA fait porter ses études sur la guerre dans les eaux européennes : son livre *What happened at Jutland, the tactics of the battle* (New-York, Doran), repose sur une documentation abondante et aboutit à des conclusions intéressantes sur l'attitude offensive en matière navale. — Le capitaine Thomas G. FROTHINGHAM étudie la même question dans un opuscule intitulé : *A true account of the battle of Jutland* (Cambridge, Mass., Bacon Brown). — Enfin, M. MARSH a, pour la Section historique, publié deux monographies groupées dans un seul opuscule et intitulées : l'une *The Northern Barrage and other mining activities*, l'autre *The Northern Barrage (Taking up the Mines)*; on en trouvera une analyse dans *Army and Navy Journal*, du 9 avril 1921. G. BN.

— Une étude du lieutenant-commandant G. B. VROOM est consacrée à *The place of naval officers in international affairs* dans les *United states naval institute proceedings* de mai 1921 (p. 681-700); Paul Jones et la guerre de l'Indépendance, Bainbridge et la Turquie, Perry et le Japon sont les principaux types de négociateurs navals examinés par M. Vroom. Les autres pays fourniraient des contingents aussi intéressants si l'auteur se préoccupait, ultérieurement, d'une étude d'ensemble sur la question abordée. G. BN.

France. — Édouard SCHURÉ. *L'âme celtique et le génie de la France à travers les âges* (Paris, Perrin et Cie, 1921, in-12, XVI-236 p.; prix : 7 fr.). — M. Schuré est l'un des représentants les plus éminents du « celtisme ». Son celtisme est une aspiration à la fois morale, esthétique, religieuse et philosophique. Par le celtisme, il veut expliquer toutes les grandes manifestations de la pensée française, la Renaissance, le romantisme, tout notre passé, les croisades, Jeanne d'Arc, la Révolution. Des trois éléments qui ont formé notre nation, la race franque prend la place du corps vigoureux : c'est l'ossature; le génie latin joue le rôle de l'intellect et de la raison régulatrice; le génie celtique assume celui de l'âme profonde, de l'âme inspiratrice et créatrice. M. Schuré, qui hante les sommets purs, explique ainsi, en un chapitre vigoureux, toute l'histoire de France. Ce chapitre est encadré d'un « conte préhistorique », *les Avatars de la druidesse*, et d'une étude sur Jeanne d'Arc, conférence donnée jadis à Strasbourg, le 29 octobre 1909, où il se montra un peu sévère aux deux volumes d'Anatole France et où il exalta, devant les Alsaciens vivant sous un joug détesté, celle qui fut l'incarnation la plus pure du patriotisme français. C. PF.

— André HALLAYS. *Essai sur le XVIIe siècle. Mme de Sévigné* (Paris, Perrin et Cie, 1921, in-12, 254 p., 7 gravures; prix : 12 fr.). — M. André Hallays reproduit dans ce volume les six leçons du cours qu'il a donné à la Société des conférences. L'esprit de Mme de Sévigné, comment elle aimait ses amis, comment elle aimait ses enfants, tel est le titre des trois premières qui nous font bien « entrer dans le

Digitized by Google

charme et la facilité » de la marquise, pour reprendre des expressions qu'elle applique elle-même à La Fontaine. Puis, dans les lettres de Mme de Sévigné, les historiens du XVIIe siècle trouvent beaucoup à glaner. A l'aide de la correspondance, M. Hallays retrace, dans les deux leçons suivantes, un tableau de la cour et décrit la vie de la province sous Louis XIV, au moins de deux provinces, la Bretagne, où Mme de Sévigné a souvent résidé à son château des Rochers, près de Vitré, la Provence, dont son gendre M. de Grignan était gouverneur. Faut-il s'étonner que l'auteur du « Pèlerinage de Port-Royal » ait, dans une dernière leçon, montré en Mme de Sévigné une « amie » du couvent janséniste, recherché les raisons, les limites et les suites de cette amitié? Il a été de la sorte conduit à se demander comment elle comprit et pratiqua sa religion. C'était achever le portrait, finement nuancé et tout charmant, qu'il a tracé de l'incomparable écrivain.

C. Pf.

— Dom A. M. P. Ingold. *Général et trappiste : le P. Marie-Joseph, baron de Géramb* (Paris, P. Téqui, 1921, 1 vol. in-12, 333 p.; prix : 7 fr.). — Carrière très mouvementée. François-Ferdinand de Géramb naquit à Lyon le 14 janvier 1779 d'un père autrichien, qui avait fondé en cette ville une importante maison de commerce, et d'une mère lyonnaise; en 1790, la famille quitte la France et, après un voyage en Italie, Géramb entre à l'Académie militaire de Vienne. Il devient officier autrichien, se marie, sert les Bourbons de Naples et ceux d'Espagne, est nommé général par la junte de Cadix, veut recruter pour elle des auxiliaires en Angleterre et est expulsé de ce pays, comme l'a raconté jadis M. Lenôtre dans *Vieux papiers, vieilles maisons*. Napoléon le fait arrêter en 1812 près de Hambourg et il est enfermé à Vincennes, d'où la victoire des alliés le délivre en 1814. Puis changement à vue : le général renonce au monde, s'enferme le 5 janvier 1816 à la Trappe du Port-du-Salut, au sud de Laval, et remplit avec zèle les devoirs les plus humbles de sa charge. En 1824, il trouve un asile en Alsace au monastère d'Oelenberg; il fait, en 1832-1833, un pèlerinage en Terre-Sainte, qu'il raconte en trois volumes in-8°; plus tard, il est appelé à Rome par le pape Grégoire XVI comme procureur général de la Trappe et c'est à Rome qu'il meurt, au début du pontificat de Pie IX, le 15 mars 1849. Dom Ingold nous raconte cette biographie, en se servant d'un manuscrit d'un religieux du Port-du-Salut, le P. Irénée, des Archives nationales, des ouvrages du P. de Géramb lui-même et d'autres documents recueillis de tous côtés. Il a voulu plutôt, comme il le déclare, édifier le lecteur que l'instruire; mais, si le volume a souvent les allures d'une hagiographie, l'historien pourra en tirer quelques renseignements intéressants sur l'époque de Napoléon Ier, puis sur le rétablissement en France des maisons de la Trappe au début de la Restauration et sur leur destinée jusqu'en 1848 : les trois congrégations qui existaient en 1848 ont été réunies en 1892 sous le nom d'ordre des Cisterciens

Digitized by Google

réformés de la stricte observance. Les historiens d'Alsace feront leur profit des détails donnés sur le monastère d'Oelenberg qui, pendant la dernière guerre, se trouvait sur la ligne de feu et dont les bâtiments sont en voie de reconstruction. C. Pf.

— Victor Malrieu. *Documents historiques sur Bourret (Tarn-et-Garonne)* (Paris, É. Champion; Montauban, P. Masson, 1920, petit in-8°, 125 p. Société des Études locales dans l'enseignement public, groupe Tarn-et-Garonne). — Le groupe de la Société des Études locales, fondé en 1912 dans le Tarn-et-Garonne, a publié avant la guerre deux petits volumes, dont l'un est consacré à Saint-Antonin et dont l'autre est un élégant recueil de contes populaires dû à M. A. Perbosc. Grâce à un membre actif de ce groupe, M. Malrieu, la collection commencée avant la guerre a pu s'enrichir en 1920 d'un nouveau fascicule. L'histoire de Bourret, à laquelle est consacrée l'étude de M. Malrieu, ne se recommande pas par des faits extraordinaires; mais son obscurité même fait son intérêt. A force de recherches patientes dans les archives municipales, dans celles du département et dans des chartriers privés, l'auteur a restitué le passé de sa commune; comme il a eu l'idée d'adopter un plan méthodique et non chronologique, nous apprenons successivement comment cette petite communauté d'habitants, qui appartenait au pays de Rivière-Verdun, était administrée et jugée, comment l'enseignement y était distribué, quelles charges militaires et financières pesaient sur les habitants, comment le culte y était exercé. Plusieurs pièces justificatives terminent l'ouvrage; l'une des plus intéressantes est sans doute le tableau démographique.

La forme du livre est simple. L'auteur s'est borné à exposer les faits sans apparat. On peut seulement lui reprocher quelques incursions, du reste peu nombreuses, dans l'histoire ancienne. A la page 71, il est question des « Garites », peuplade gauloise dont la capitale était Gariès. Cette allégation, atténuée, il est vrai, par un point d'interrogation, est contestable. — P. 95, la date de 245, qui est assignée à l'évangélisation du Toulousain par saint Saturnin, est douteuse. Ces digressions doivent être bannies des monographies d'histoire locale.

L'annotation substantielle dont M. Malrieu a garni son étude est excellente. L'indication des sources est d'une précision qu'on ne rencontre guère que dans les œuvres des spécialistes.

En résumé, ce petit volume peut servir d'exemple aux travailleurs locaux qui sont désireux d'écrire l'histoire de leur petite patrie. A ce titre, il est très digne de figurer dans une bibliothèque de vulgarisation.

R. Latouche.

— Paul Gaultier. *Les maîtres de la pensée française* (Paris, Payot et Cie, 1921, in-12, 271 p.; prix : 7 fr. 50). — On trouvera dans le volume sur Paul Hervieu, Émile Boutroux, Henri Bergson et Maurice Barrès des études très fouillées, très pénétrantes, écrites en un beau style qui sait rendre les nuances les plus fines et s'élever aux

Digitized by Google

sommets de la philosophie. Elles doivent être connues et méditées par tout historien qui veut comprendre la pensée et la philosophie françaises contemporaines. C. Pf.

Orient latin. — Annie Herzog. *Die Frau auf den Fürstenthronen der Kreuzfahrerstaaten* (Berlin, Ebering, 1919, in-8°, xi-419 p.). — Après une dissertation qui n'apporte rien de nouveau sur la succession féminine dans le droit féodal, l'auteur cherche à montrer que, dans les principautés franques de Syrie, cette situation juridique de la femme s'est encore améliorée par la reconnaissance de ses droits de succession en ligne collatérale. Le rôle important que les femmes ont tenu dans les États de Terre-Sainte est mis en lumière par les biographies caractéristiques de Mélisende, veuve de Baudouin II de Jérusalem, de sa sœur Alice d'Antioche, de la fille de celle-ci Constance, surtout de Sibylle, fille du roi Amaury, et des reines de Chypre Alice de Champagne et Plaisance d'Antioche. On remarque d'ailleurs qu'elles ne peuvent conserver leurs droits qu'en choisissant un époux et qu'en se remariant, si elles sont veuves. Il n'est peut-être pas très exact d'affirmer que c'est du mariage de Mélisende avec Foulque d'Anjou en 1129 que date la prédominance de la chevalerie française en Palestine, ainsi que le règne des femmes. L'ouvrage se termine par une étude intéressante sur Philippe de Novare et son hostilité contre l'instruction des femmes. On en a rapproché avec raison les plans d'instituts féminins rêvés par Pierre Dubois et le rôle que les femmes devaient jouer selon lui dans le recouvrement de la Terre-Sainte. L. Bréhier.

— H. C. Luke et D. J. Jardine. *The Handbook of Cyprus* (Londres, Macmillan, 1920, in-12, 300 p.). — On trouvera dans cet élégant manuel un exposé de toutes les questions qui intéressent l'île de Chypre : géographie, histoire, ethnographie, religion, notices sur les localités les plus intéressantes, renseignements à l'usage des touristes, histoire naturelle, etc... Bien que sommaire, l'exposé historique est exact. Un chapitre est consacré aux antiquités de Chypre et aux principaux monuments. On peut regretter l'absence d'une bibliographie. L. B.

— H. C. Luke. *Cyprus under the Turks 1591-1878* (Oxford University Press, 1921, in-12, 281 p.; prix : 8 sh. 6 d.). — L'histoire de Chypre, si brillante sous la maison de Lusignan, est pauvre et terne pendant les trois siècles de la domination turque. La seule source est la chronique de l'archimandrite Cyprien (1788), à laquelle il faut ajouter des récits de voyageurs, mais le consulat britannique, fondé en 1626, possède des archives qui vont de 1710 à 1878, et c'est d'après ces documents inédits que M. Luke a pu tracer un tableau intéressant de l'histoire de Chypre sous la domination turque. Il y a joint une notice sur la Compagnie anglaise du Levant (1626-1825) et une analyse des archives du Consulat. L. B.

Digitized by Google

Pays-Bas. — *Verslag van de algemeene Vergadering der Leden van het Historisch Genootschap* (Amsterdam, J. Müller, 1920, in-8°, 42 p.). — L'assemblée générale de la Société historique d'Utrecht, tenue le 25 mai 1920, a eu une importance et un éclat singuliers parce que la Société fêtait trois quarts de siècle d'existence. En l'absence du président Müller, indisposé, l'éminent professeur P.-J. Blok a prononcé le discours inaugural, retraçant la vie de la Société depuis sa fondation en 1845, racontant ses débuts difficiles, ses expériences parfois malheureuses, enfin résumant tout ce qu'elle a fait pour répandre et développer la connaissance de l'histoire nationale. Les publications de la Société ont aujourd'hui une valeur considérable : la série des *Werken*, en particulier, forme un précieux recueil de sources, tandis que les *Bijdragen en mededeelingen*, substitués à la *Chronique*, tiennent depuis 1878 le public au courant du travail fécond de chaque année.

Après ce rapport intéressant, le professeur Colenbrander, une autre sommité du monde universitaire aux Pays-Bas, a discuté la question, toujours à l'ordre du jour et jamais résolue, peut-être insoluble, de savoir jusqu'à quel point l'histoire est un art et une science, car il est généralement admis qu'elle est l'un et l'autre. Un passage d'un livre récent du vicomte Haldane, intitulé *Before the war* et publié à Londres en 1920, servait de thème à cette étude où ont été rappelées les vues successives des écoles historiques : de l'ancienne école d'abord, éprise du rôle moral de l'histoire et dont Schiller a résumé l'opinion dans le vers célèbre :

Die Weltgeschichte ist das Weltgericht;

puis de l'école du milieu du XIXe siècle, cherchant avec Ranke et Augustin Thierry à ramener l'histoire à la connaissance objective du passé, sans lui refuser absolument la haute mission définie par Auguste Comte : « voir, savoir, prévoir » ; enfin de l'école moderne qui, avec Fruin et Nietzsche (M. Colenbrander semble ignorer les Renan, les Taine, les Sorel, les Monod), a voulu concilier la recherche impartiale et critique avec les éléments de psychologie et d'art que contient forcément toute science morale. Il n'apparaît pas que M. Haldane ait apporté au débat des faits nouveaux, ni même un point de vue vraiment nouveau; la discussion qui a suivi la conférence de M. Colenbrander l'a prouvé, et nous devons, après comme avant, en rester à une opinion moyenne.

Certes, par certains côtés, l'histoire est une science, et l'école française du XIXe siècle a particulièrement contribué à lui donner ce caractère; mais elle demeurera toujours une science analogue aux sciences naturelles, avec un rôle plus étendu des éléments psychologiques : travaillant sur des données en partie subjectives et dont l'appréciation n'est pas nécessairement invariable, elle continuera à être, plus que toute autre science, une œuvre personnelle, partant une

Digitized by Google

[illegible] pour cela, qu'elle soit irrémédiablement [illegible] faille aimer un homme et ses idées, un [illegible] pour les apprécier sainement, pas plus qu'il [illegible] professer une religion pour en écrire impartia- [illegible] d'autre part, qu'il importe de repousser [illegible] aussi la thèse du vicomte Haldane, thèse de [illegible] l'homme de science, et qui nous porterait à nous [illegible] nous-mêmes; je crois qu'il y a des faits dont la [illegible] manifestement à la raison et que ces faits [illegible] une sentence de la postérité, ce verdict du monde [illegible] Schiller a si fortement proclamé identique à l'his- [illegible] Ces faits incontestable sont, à mon avis, les données [illegible] guerre mondiale de 1914 à 1918, données suffi- [illegible] actuellement pour qu'on puisse dire qu'elles ne per- [illegible] comme le suppose M. Haldane, je ne dis pas d'ex- [illegible] justifier la politique allemande, voire l'attitude du [illegible] entier. L'homme d'État anglais, qui désirait [illegible] rapprochement de son pays et de l'Allemagne, a peut- [illegible] des raisons d'appréciation que la raison ne connaît

Albert WADDINGTON.

[illegible] VAN SCHELVEN. *Kerkeraads-Protocollen der nederduytsche vluchtelingen-Kerk te Londen, 1560-1563* (Amsterdam, [illegible], XIX-555 p.). — M. van Schelven a déjà fait [illegible] sur les églises néerlandaises du Refuge au XVIe siècle. [illegible] compléter les publications de documents déjà dues au [illegible] à M. Moens et à la *Huguenot Society;* il nous donne [illegible] procès-verbaux pour les années 1560-1563 du consis- [illegible] église réformée, fondée à Londres en 1550 par des réfugiés [illegible] dont le plus connu est Jean Utenhove. Obligés de fuir [illegible] Marie Tudor et de chercher un asile en Danemark, puis [illegible] proscrits purent revenir en Angleterre en 1559; leur [illegible] subsiste jusqu'à nos jours à Londres, a cessé toutefois [illegible] une église du Refuge depuis qu'en 1578 ses membres [illegible] rentrer aux Pays-Bas ou rester à l'étranger.

[illegible] publiés ici n'ont qu'un intérêt excessivement res- [illegible] ments qu'ils signalent presque chaque jour (profes- [illegible] sciences, amendes honorables, discussions théolo- [illegible] méritent guère d'attirer l'attention de l'historien, non [illegible] personnages mis en scène, même les chefs de la com- [illegible] Delenus ou Nicolas Carineus. A. W.

[illegible] — Dr V. BUGIEL. *La Pologne et les Polonais*, avec une [illegible] Bossard, 1 vol. in-16; prix : 9 fr.). — Maurice PER- [illegible] *la Pologne* (Paris, Plon-Nourrit, 1921; prix : 7 fr. 50). [illegible] un volume de 383 pages la géographie et l'ethnogra- [illegible], son histoire politique et littéraire, l'exposé de sa

Digitized by Google

littérature, de sa vie artistique, musicale, sociale, économique, était une entreprise périlleuse : s'étonnera-t-on que le docteur Bugiel ne l'ait pas menée complètement à bonne fin? Il a voulu tout dire; on lui reprochera bien des lacunes. La géographie et l'ethnographie sont à peine esquissées. A l'histoire de la Pologne, suffisamment connue, il n'a pas imprimé sa marque personnelle. Tout l'intérêt du livre est concentré dans les pages 130-202, qui exposent l'histoire de la Pologne depuis le début de la guerre jusqu'à l'année 1920 inclusivement. Cette partie attirera l'attention des historiens; le récit est clair et précis. L'histoire de la littérature polonaise (p. 203-295) éveillera, sans la satisfaire, la curiosité des lecteurs pour qui cette littérature est nouvelle; l'auteur, dans sa hâte, se borne trop souvent à dresser une liste de noms. Les écrivains sur lesquels il s'arrête sont faiblement caractérisés; des formules enthousiastes ne peuvent tenir lieu des jugements précis que requiert le sujet. Les cinquante pages consacrées aux beaux-arts et à la musique sont rapides et superficielles. La vie sociale et économique est presque complètement sacrifiée, bien à tort, car c'est là un sujet qui intéresse vivement les amis de la Pologne; or, ce livre ne leur offre, sur ce point, que des réponses bien insuffisantes. Il serait discourtois de signaler quelques incorrections ou quelques bizarreries chez un étranger qui, en général, manie fort bien notre langue. Nous nous contenterons de relever quelques fautes d'impression : p. 77, *Vassilli* pour Vasili; p. 235, *Pierre Villy* pour Pierre Villey; p. 293, *Gaguin* pour Gauguin; p. 315, *Réaux* pour L. Réau. Nous ne pouvons nous expliquer deux transcriptions étranges : ne faut-il pas lire (p. 168) *Apfelbaum* et (p. 170) *Macha Dombrovskaïa?*

Le livre de M. Maurice Pernot, publié d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, a produit une vive impression; sous sa nouvelle forme, il rencontrera le même succès. Dans sa consciencieuse enquête, l'auteur a frappé à toutes les portes : il nous donne, dit-il, « des observations et des témoignages », nous transmet « des choses vues et des propos recueillis » (p. 8). A qui veut se rendre compte des multiples et pressants problèmes qui se posent pour la Pologne, qu'il s'agisse des rapports de l'État polonais avec l'Europe ou de la politique intérieure, de l'organisation économique ou des questions sociales, de la question juive, des conflits entre le nationalisme et la religion, de la vie intellectuelle des Universités, l'auteur donne satisfaction. Il n'a pas voulu écrire un exposé historique, mais il en trace les grandes lignes avec une aisance parfaite; dans les limites où il s'est volontairement enfermé, il échappe à toute critique. Nous regrettons que M. Pernot ne se soit pas affranchi de la fameuse transcription allemande des noms russes et qu'il n'ait pas écrit Savinkov, Roditchev (p. 31); *Merjkowski* (ibid.) est une faute d'impression, il faut lire Merejkovskii.

E. DUCHESNE.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — Nouvelle revue historique du droit français et étranger. 1920, juillet-décembre. — G. BOULEN et O. MARTIN. « Des fiez à l'usage de France » (publication du texte; appendices, entre autres un texte curieux provenant d'un manuscrit de Saint-Martin-des-Champs : « Haec sunt jura feodalia spectantia ad feodorum dominos in vicecomitatu Parisiensi »). — A. DUMAS. Encore la question : « Fidèles ou vassaux? » (combat la thèse de M. Flach; « les institutions dites féodales ne sont que les institutions carolingiennes mises à la portée du dernier des seigneurs »). — L. DEBRAY. Recherches sur l'édit du préteur (sur une « praescriptio » en matière d' « actio judicati » dans l'édit du préteur urbain antérieur à Julien). — Ed. MEYNIAL. Études sur l'histoire financière du XVIe siècle (l'organisation fiscale au début du XVIe siècle; création du trésor de l'épargne; suppression du Conseil de Messieurs des finances et son remplacement par le Conseil privé ou Conseil des finances; à suivre; importante étude pour l'histoire des institutions). — Paul FOURNIER. Notes complémentaires pour l'histoire des canonistes au XIVe siècle. Gaillard de Durfort (professeur à Toulouse; quelques-unes de ses leçons nous ont été conservées dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims). — Roger GRAND. Les notions de coutume et de loi dans la « lex salica » et dans les capitulaires additionnels (discute la thèse récente de M. Pétrau-Gay et y fait de sérieuses objections). — E. MAUGIS. Note sur la réforme de l'administration de la question dans le ressort du Parlement de Paris au XVIIIe siècle (d'après une enquête faite en 1729 par le procureur général Joly de Fleury). — IDEM. Une enquête faite par le Parlement de Paris au XVIIIe siècle sur l'application des règlements d'état civil (après la déclaration du 9 avril 1736 concernant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages et sépultures). = C.-rendus : *Jules Viard.* Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois; *Idem.* Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel (ce que nous apprennent ces deux volumes). — *T.-F. Tout.* Chapters in the administrative history of mediaeval England (sur l'histoire de la garde-robe, de la chambre et des petits sceaux; œuvre de grande importance). — *F.-G. de Pachtere.* La table hypothécaire de Velea (les domaines hypothéqués appartenaient aux mauvaises terres et l'opération eut des résultats médiocres). — *Pocquet du Haut-*

Digitized by Google

Jussé. Les statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc, 1421 (petit code méthodique). — *Jules Mathorez*. Les étrangers en France sous l'Ancien régime; t. I (important).

2. — La Révolution de 1848. 1921, mars-mai. — René HOUSSET. Les procès-verbaux inédits de la commission extra-parlementaire chargée de préparer la loi Falloux (M. Housset, né en octobre 1818, ancien secrétaire de la Conférence des avocats, fut nommé secrétaire de ladite commission et en rédigea les procès-verbaux; il mourut le 31 mai 1910. Son descendant se propose de publier intégralement ces procès-verbaux, jusqu'ici inédits et souvent mal analysés). — Élie PEYRON. Le rôle de l'impératrice Eugénie en septembre et octobre 1870 (elle songeait à la restauration impériale; « par trois fois, pendant ces deux mois, il n'a tenu qu'à Bazaine de rétablir l'Empire; par trois fois, il s'est dérobé »). — Paul RAPHAËL. A propos d'une lettre de Baraguey d'Hilliers au ministre de la Guerre (Besançon, 16 mars 1848; il demande un commandement en chef). — Gabriel VAUTHIER. Un procès de presse en 1837 (le général Donnadieu fut poursuivi pour attaques au gouvernement dans un livre : « De la vieille Europe », et condamné à deux ans de prison). — Capitaine BREILLOUT La Révolution de 1848 en Corrèze; suite (de mai 1848 aux élections du 13 mai 1849; cinq représentants à la Constituante sur huit furent réélus; députés nouveaux, Sage et Chamiot-Aventurier; triomphe du parti républicain). — G. DE BOËR. Aperçu des publications récentes sur l'histoire moderne parues en Hollande.

3. — Revue archéologique. 1919, mai-juin. — Jean EBERSOLT. Manuscrits à miniatures de Saint-Gall (manuscrits grecs des IXe, X^e^ et XIe siècles avec des miniatures influencées par l'art grec de l'Orient). — Léon MAÎTRE. Géographie industrielle de la Basse-Loire : les forges et les ateliers fortifiés (vestiges de forges romaines que signalent les scories; les mines de fer et d'étain; les « chatelliers »). — Léon DE VESLY. Lampe mérovingienne de Notre-Dame du Vaudreuil (Normandie). — Dr L. CARTON. Questions de topographie carthaginoise (la cité primitive : le port et la ville; la grande Carthage : l'enceinte, le faubourg de Mégara). — G.-H. LUQUET. La « roue à oiseaux » villanovienne (c'est la représentation géométrique d'une voiture attelée de deux chevaux; il n'y a pas lieu d'y voir un symbole du soleil). — E. POTTIER. Le musée du Louvre pendant la guerre de 1914-1918. — S. REINACH. Antoine Héron de Villefosse, avec bibliographie. — Bibliographie. = Juillet-octobre. J. SIX. La maîtresse pierre du coin (servant de pivot à une porte. Voir psaumes CXVIII, v. 22). — Th. REINACH. Nouveaux fragments de musique grecque (sur un feuillet de papyrus du musée de Berlin). — M. BESNIER. Interdiction du travail des mines sous la République (connue par un texte de Pline l'Ancien; place cette interdiction au temps des Gracques). — Jules MAURICE. Attribution à Constantin II du buste dit de Marcellus au

Digitized by Google

musée lapidaire d'Arles (daterait de 319-320). — D. SIDERSKY. La stèle de Mésa. Index bibliographique (262 numéros). — Victor BÉRARD. Instruments et bâtisses homériques (corrections d'une série de mots : à suivre). — Georges SEURE. Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus. 2e série, nos 158-166 ; suite au no suivant, 167-184, et en janvier 1921, no 185 (discussion sur une statuette verseuse d'épices provenant d'un trésor découvert en 1909 dans le district de Plevna). — Salomon REINACH. Quelques enseignements des mystères d'Eleusis (sur la légende sacrée et mystérieuse relative à la grenade). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. = Novembre-décembre. Franz CUMONT. Une statue praxitélienne d'Acarnanie (statue d'une jeune grecque trouvée près du village de Zaberda, apportée à Bruxelles en 1913). — M. VALOTAIRE. Bronzes figurés au musée de Saumur (divinités, têtes, animaux). — Mme ROBLOT-DELONDRE. Les sujets antiques dans la tapisserie ; suite (histoire grecque et orientale, histoire romaine, histoire des Juifs, nos 94-178). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. — R. CAGNAT et M. BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine. Année 1919 (quatre-vingt-seize inscriptions nouvelles). = 1920, janvier-juin. Th. HOMOLLE. Sur trois bas-reliefs de Phalère (nouvel et ingénieux essai d'interprétation). — L.-H. VINCENT. Le plan tréflé dans l'architecture byzantine (recherche les origines de ce plan). — W. DÉONNA. Le trésor des fins d'Annecy (trouvé en 1912 ; énumération des objets ; explication des sujets représentés sur une patère portant au centre la tête d'Octave : cette patère célèbre les victoires d'Auguste, principalement celle d'Actium). — Sal. REINACH. Pégase, l'hippogriffe et les poètes (ce n'est qu'au milieu du XVIe siècle que Pégase apparaît comme la monture des poètes). — F. PRÉCHAC. Ampeliana (le passage sur les sept merveilles du monde ne doit pas être écarté ; renseignements sur l'Artémision d'Éphèse, le Mausolée et la statue du Nil). — Salvatore MIRONE. L'Odéon de Catane (article en italien). — F. DE MELY. Nos vieilles cathédrales et leurs maîtres d'œuvre ; fin en janvier 1921 (renseignements qui nous sont fournis sur les fondateurs ou les architectes des grandes églises médiévales ; à la fin un index alphabétique. L'épitaphe d'un des maîtres de la cathédrale de Strasbourg, Erwin, de sa femme Husa et de son fils Jean, reproduite au no de janvier 1921, planche II, est exacte ; mais sur aucun document authentique on ne donne à Erwin le titre : de Steinbach). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. = Juillet-octobre. M. ROSTOVZEV. L'âge du cuivre dans le Caucase septentrional et les civilisations de Soumer et de l'Égypte protodynastique (rapports entre ces pays à l'époque de l'âge du cuivre, d'après les sépultures de Maïkop et de Staromychastovskaïa). — Jean COLIN. Étude sur une inscription de Murgantia (Mommsen l'a crue fausse à tort). — Pierre PARIS. Promenades archéologiques en Espagne (à Sagonte : histoire de la ville ; de toutes les anciennes cités d'Espagne, c'est la plus délaissée et la plus triste, la plus morte). — Nouvelles

Digitized by Google

archéologiques. — Bibliographie. = Novembre-décembre. Frédéric POULSEN. Deux reliefs italiques à la glyptothèque Ny-Carlsberg (le relief d'Égisthe; le second semble représenter une course de mulets). — Th. REINACH. La stèle de Chélidon (trouvée à Tekké près Zéla; corrections à l'inscription). — A. BLANCHET. Recherches sur les tuiles et briques des constructions de la Gaule romaine (relevés des dimensions). — M. BESNIER. Le commerce du plomb à l'époque romaine; suite au n° suivant (d'après les lingots estampillés trouvés en Sardaigne, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Gaule; à suivre). — Sal. REINACH. Une grande vente à Rome (la vente des biens particuliers de Commode sous son successeur Helvius Pertinax). — André JOUBIN. Quelques aspects archéologiques du Languedoc méditerranéen (les grottes du canon inférieur du Gardon; les hypogées de la montagne de Cordes et du Castellet, Montlaurès; la colonisation hellénique dans le golfe du Lion; à suivre). — Ét. MICHON. Le cheval de bronze de Saint-Germain-en-Laye en 1625 (il fut exécuté en Italie par Daniel de Volterra en vue d'une statue équestre de Henri II; amené en France en 1622, il reçut comme cavalier Louis XIII sur la place Royale et fut détruit en 1792). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. — R. CAGNAT et M. BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine. Année 1920 (signale 130 inscriptions nouvelles). = 1921, janvier-mars. Jean EBERSOLT. Miniatures irlandaises à sujets iconographiques (dans des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Gall). — Abbé H. BREUIL. Les bas-reliefs de Marquinez (Alava, dans une grotte; ces bas-reliefs très grossiers remontent en réalité au moyen âge). — Henry COROT. A propos de l'exploitation du minerai de fer à l'époque gallo-romaine (signale un haut fourneau romain près de Nuits-sous-Ravières). — Nouvelles archéologiques. — Bib iographie.

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1921, 1er juin. — *C. Autran.* Phéniciens; essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée (les Phéniciens sont un peuple d'Asie Mineure nettement distinct des Sémites cananéens; leur patrie primitive est la Carie et la côte orientale de la mer Égée. C'est plus tard seulement qu'ils ont pénétré en Syrie et en Palestine. Il y a une grande différence de culture entre la grande Phénicie égéenne et la Phénicie sémitique qui lui est nettement postérieure. Thèse remarquable et dont il faudra tenir grand compte). — *M. Bloch.* Rois et serfs (instructif). — *G. Cohen.* Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle (remarquable). — *Jean Cordey.* Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine; t. II (octobre 1676-janvier 1678. Importante introduction). — *E. Seillière.* Mme Guyon et Fénelon précurseurs de Rousseau (Fénelon, oui; mais Mme Guyon n'est qu'une folle). — Mlle *Ingersoll-Smouse.* La sculpture funéraire en France au XVIIIe siècle (bon). — *S. Charléty.* La Restauration (remarquable). — *Ch. Rivet.* Les Tchécoslovaques

Digitized by Google

(éloquent plaidoyer en leur faveur). — *H. Chardon.* L'organisation d'une démocratie; les deux forces : le nombre et l'élite (remarquable; à méditer). = 15 juin. *Marc Slonim.* Le bolchévisme vu par un Russe (« le bolchévisme est une entreprise à la fois sotte et criminelle, qui tend à la destruction complète de la civilisation en Russie »). — *A. van Gennep.* L'état actuel du problème totémique (érudit et instructif; recherches personnelles d'un auteur très compétent en matière d'ethnographie). — *A. Hollard.* L'apothéose de Jésus (bon résumé, simple, clair, un peu sec). — *W. H. Holmes.* Handbook of aboriginal american antiquities. I : the lithic industries (important). — *P. Imbart de La Tour.* Histoire politique, des origines à 1515 (remarquable). — Général *von Lettow-Vorbeck.* Meine Erinnerungen aus Ostafrika (très intéressant).

5. — Revue de l'histoire des colonies françaises. 1920, 1er trimestre. — A. MARTINEAU. Dupleix; fin au n° suivant (donne les quatre premiers chapitres de son beau volume dont nous publierons un compte-rendu spécial). — Pierre DE JOINVILLE. Les armateurs de Bordeaux et l'Indo-Chine sous la Restauration; fin au n° suivant (relations de la France et de la Cochinchine jusqu'en 1816; les premières expéditions bordelaises en ce pays; la « Paix » et le « Henry »; rôle de Balguerie-Stuttenberg; après sa mort, en 1825, le mouvement est arrêté; seuls, des missionnaires parcourent le pays, et de rares navires s'arrêtent à Saïgon ou à Tourane). — Paul MARTY. Le suicide d'un gouverneur du Sénégal (Ollivier se tua le 20 mars 1846 par crainte des responsabilités). — A. MARTINEAU. Benoist Dumas (notes biographiques sur le prédécesseur de Dupleix à Pondichéry). = C.-rendus : Les origines de la colonisation française aux Antilles; la Compagnie des Indes occidentales (beaucoup de renseignements nouveaux). — *Charles E. Chapman.* Catalogue of materials in the Archivo general de Indias for the history of the pacific Coast and the American Southwest (on relève dans cet excellent catalogue le nom des Français qui ont navigué sur les côtes occidentales des États-Unis au XVIIIe siècle). = 2e trimestre. F.-P. RENAUT. L'odyssée d'un colonial sous l'Ancien régime : Philippe-Rose Roume de Saint-Laurent, 1776-1796 (il était né en l'île de la Grenade en 1743, devint anglais après le traité de Paris de 1763, visita l'île de la Trinité, en reconnut les ressources et contribua à la prospérité de cette colonie espagnole). = C.-rendus : *V. Demontès.* La colonisation militaire sous Bugeaud (travail considérable et important). = 3e trimestre. Claude FAURE. La garnison européenne du Sénégal et le recrutement des premières troupes noires (la garnison du Sénégal de 1779 à 1809; la garnison européenne de 1816 à 1839, après l'occupation anglaise; le recrutement des premiers soldats noirs, 1817-1827; recrutements pour Madagascar et la Guyane; la compagnie indigène du Sénégal de 1840 à 1857; le bataillon des tirailleurs sénégalais formé grâce à Faidherbe en 1857). — M. DE PRADEL DE LAMASE. Un officier colon en Loui-

Digitized by Google

siane : le chevalier de Pradel (né à Uzerche en 1692, mort en 1764, d'après sa correspondance conservée dans la famille). = C.-rendus : *Ch. de La Roncière*. Histoire de la marine française, t. V. La guerre de Trente ans, Colbert (récit exact, précis, neuf à beaucoup d'égards). — *A. Martineau*. Dupleix et l'Inde française (remarquable). = 4e trimestre. R. RISTELHUEBER. Louis XIV et l'église des Maronites à Alep (les Maronites réclamèrent l'agrandissement de leur église et demandèrent l'appui de Louis XIV; mais celui-ci ne parvint pas à leur faire donner satisfaction). — Dr BAUDENS. Relation de l'expédition de Médéa (il s'agit de la seconde expédition faite en 1831 et conduite par le général Berthezène; récit du chirurgien aide-major qui fit partie de l'expédition; le récit est publié et annoté par V. DEMONTÈS). = C.-rendu : *Christian Schefer*. D'une guerre à l'autre. Essai sur la politique extérieure de la troisième République, 1871-1914 (ce que l'ouvrage nous apprend sur la politique coloniale). = 1921. 1er trimestre. Fr.-P. RENAUT. Études sur le pacte de famille et la politique coloniale française, 1760-1762 (comment fut conclue l'alliance entre la France et l'Espagne; les clauses coloniales du traité de Paris). — Paul MARTY. Un centenaire colonial. La découverte des sources de la Gambie et du Sénégal (par Gaspard-François Mollien; récit de ses voyages en 1818 et 1819). — René DE KERALLAIN. Dupleix et Clive (d'après le livre de Henry Dodwell; montre combien les historiens, Dodwell y compris, se sont trompés sur les dimensions du Trou Noir de Calcutta). = C.-rendus : *Charles-B. Maybon*. Histoire moderne du pays d'Annam (l'étude d'ensemble la plus complète, la plus sérieuse et la meilleure que nous possédions sur le sujet). — Notes historiques d'*Isaac Louverture* (publiées par la « Revue de l'Agenais »; importance et critiques de ces notes).

6. — Revue de l'histoire des religions. 1921, janvier-avril. — P. SAINTYVES. L'origine de Barbe-Bleue (Barbe-Bleue n'est pas le maréchal Gilles de Rais ni une représentation du Soleil; les divers incidents du conte se rattachent à des croyances très anciennes et montrent les divers aspects de la tentation initiatique). — W. DÉONNA. La légende d'Octave-Auguste, dieu-sauveur et maître du monde (à propos d'une phiale trouvée à Annecy; montre comment un thème historique se superpose à un thème mythique; à suivre). — Th. REINACH. Minucius Félix et Tertullien (apporte un argument pour prouver que l'*Octavius* du premier est antérieur à l'*Apologétique* du second). — J. HERBER. Tatouages marocains (la proscription des tatouages, efficace chez les Juifs, est demeurée inopérante chez les Arabo-Berbères du Maroc). = C.-rendus : Les Psaumes. Extrait de la Bible du centenaire (remarquable). — *Oscar Holtzmann*. Der Tosephtatraktat Berakot; *Idem*. Berakot (Gebete), Text, Uebersetztung und Erklärung; *Georg Beer*. Pesachim (Ostern), Text (les deux derniers textes ont paru dans la grande édition de la Michna; le premier dans les *Beihefte zur Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*). — The

Digitized by Google

coptic version of the new Testament; t. IV et V (consacrés aux épîtres de saint Paul en sahidique). — Dr *George-Samné*. La Syne (remarquable). — *Marcel Granet*. Fêtes et chansons anciennes de la Chine (cet ouvrage, qui s'annonce comme une esquisse de folklore, est une œuvre maîtresse d'histoire religieuse). — *Idem*. La polygynie sororale et le sororat dans la Chine féodale (explique l'usage qui permet à un homme de s'unir en mariage avec deux ou plusieurs sœurs). — Conférence à la Société Ernest Renan de M. TOUTAIN. Sur quelques textes relatifs à la signification du sacrifice chez les peuples de l'antiquité.

7. — Revue des études historiques. 1920, janvier-mars. — François ROUSSEAU. La Visitation du faubourg Saint-Jacques de Paris, 1626-1792 (les diverses supérieures; les religieuses appartenant à la famille Lamoignon). — André AUZOUX. Alfred de Vigny et l'amiral Collingwood (Vigny s'est inspiré dans la « Canne de jonc » de la vie et correspondance de l'amiral anglais, ouvrage paru à Londres en 1829). — G. TRUC. Calvin et les cinq prisonniers de Lyon (cinq étudiants français, partis de Lausanne, fin avril 1552, pour aller propager la nouvelle foi dans leurs villes natales, furent arrêtés à l'arrivée à Lyon, et, après une procédure très compliquée, brûlés vifs le 16 mai 1553 sur la place des Terreaux; lettres adressées par Calvin aux prisonniers). — G. VAUTHIER. Le tabac au XVIIIe siècle (monopole de la ferme; la culture du tabac était prohibée en France, excepté en Alsace et en Flandre). — L. DAVILLÉ. Le rôle du Poitou dans l'histoire de France (d'après le volume de Boissonnade). = C.-rendus : *C.-G. Picavet*. Les dernières années de Turenne (long et richement documenté). — *G.-G. Ramon*. Frédéric de Dietrich (bon exposé de la carrière du premier maire de Strasbourg). — *A. Mendelstam*. Le sort de l'empire ottoman (très sévère pour la Turquie). = Avril-juin. Comte MARESCHAL DE BIÈVRE. Histoire de la garde constitutionnelle de Louis XVI (créée le 24 août 1791 et comprenant 150 officiers et 1,600 hommes de troupes, elle fut licenciée le 30 mai 1792). — R. VILLATTE DES PRUGNES. La bataille de la Malmaison (ou bataille du chemin des Dames, 23 octobre 1917). — B. COMBES DE PATRIS. Un prélat d'ancien régime : Jean-Marie Champion de Cicé, évêque de Rodez, 1770-1781 (d'après sa correspondance conservée au château de Combret). — S. CHABERT. Un appel à la France victorieuse, « soldat de l'idéal » (commente une lettre de l'humaniste François Filelfe à Charles VII, du 17 février 1451, et appelant le roi de France à la croisade). = C.-rendus : *G. Glotz*. Le travail dans la Grèce antique (clair et précis). — *Ch. de La Roncière*. Histoire de la marine française. T. V. La guerre de Trente ans. Colbert (œuvre maîtresse). — *René Doumic*. Saint-Simon. La France de Louis XIV (œuvre incisive et pénétrante). — *H. Bordeaux*. Sur le Rhin (impressions de deux voyages en 1905 et 1918). = Juillet-octobre. M. CHASSAIGNE. Un maître des requêtes lieutenant général des armées du roi : M. de La

Digitized by Google

Barre aux Antilles (nommé en 1663 lieutenant général de S. M. sur toutes les terres de l'Amérique méridionale depuis la rivière des Amazones jusqu'à celle de l'Orénoque; lutte dans les Antilles entre Français et Anglais de 1665 à 1668; rappel au début de 1669 de La Barre, qui, en 1682, sera nommé gouverneur du Canada). — H. MATROD. Dante et le blason (beaucoup d'images du poète sont empruntées au blason). — J. GAILLARD. Essai sur quelques pamphlets contre la Ligue; suite dans le n° suivant (analyse d'abord les pamphlets antérieurs aux États généraux de 1588; puis les pamphlets postérieurs à l'assassinat de Henri III jusqu'au moment où parait la satire Ménippée; ces pamphlets l'emportent sur ceux des ligueurs par le style, la finesse de l'ironie et la composition). — G. VAUTHIER. Les missions religieuses sous la Restauration (il s'agit des missions dans l'intérieur de la France; elles eurent lieu chaque année à partir de 1817 et furent un grand embarras pour Louis XVIII, une cause d'ébranlement pour le trône de Charles X). = C.-rendus : *J. d'Ivray.* La Lombardie au temps de Bonaparte (intéressant, quelques menues erreurs). — *P. Quentin-Bauchart.* La crise sociale de 1848 (remarquable). — *R. Johannet.* Rhin et France (l'auteur est disciple fidèle du nationalisme intégral). — *Pierre Lhande.* Notre sœur latine l'Espagne (montre les divers partis en Espagne). — *G. Lecarpentier.* L'Égypte moderne (compendium rapide, mais complet). — *L. Cahen* et *A. Mathiez.* Les lois françaises de 1815 à nos jours (recueil utile). = Novembre-décembre. Ph. SELK. La femme dans la société il y a 5,000 ans (chez les Sumériens et les Akkadiens, avant Hammurabi). — L. RIBALLIER. Un adversaire des encyclopédistes : la querelle de « Bélisaire » (cet adversaire est l'abbé Ambroise Riballier, grand maître du collège Mazarin et syndic de la Faculté de théologie de Paris). — Léo MOUTON. Mme de Nerha et Mirabeau (le vrai nom est Van Ahren; publie la relation que fit cette dame de sa liaison avec Mirabeau, qui dura de 1784 à 1788). — P. RAIN. La victoire et la faillite (d'après le livre de Jacques Bainville). = C.-rendus : *P. Monceaux.* Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne. T. V. Saint Optat et les premiers écrivains donatistes (érudition loyale et bien française). — *Jean-H. Mariéjol.* Catherine de Médicis (remarquable). — *Georges Goyau.* Une ville-église, Genève, 1535-1907 (clair et vivant). — *Émile Collas.* La belle-fille de Louis XIV (aurait dû insister davantage sur la politique du roi vis-à-vis de la Bavière). — *Michel Lhéritier.* Tourny (très complet). — *René Pétiet.* Gustave IV et la Révolution française (montre son hostilité contre la France). — *Ed. Chapuisat.* Figures et choses d'autrefois (le principal article est consacré à Clavière). — Colonel *E. Bourdeau.* Campagnes modernes. T. II. L'épopée impériale, 1804-1814 (exposé large et complet).

8. — **Revue des sciences politiques.** 1919, 15 octobre. — G. LECARPENTIER. Paul Leroy-Beaulieu économiste. — G. LAGNY.

Digitized by Google

L'Angleterre et la France et les stipulations financières du traité du 20 novembre 1815; fin au n° suivant (sur l'indemnité de 700 millions, 125 devaient revenir à l'Angleterre, 70 millions étaient donnés à des particuliers; l'exécution de ces charges, le règlement définitif). — Paul VAUCHER. La réforme constitutionnelle et l'avènement des partis démocratiques en Suède (durant la dernière guerre). — O. FESTY. Le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont et la condition des ouvriers français aux environs de 1830; fin. — F.-P. RENAUT. La situation politique en Caucasie, 1917-1919. = C.-rendu : *O. Reclus*. L'Atlantide : Algérie, Maroc, Tunisie (œuvre de foi passionnée). = 15 décembre. V. DE MARCÉ. Vue d'ensemble sur la Cour des comptes en Allemagne, en Autriche et en Italie. — L. ROULLEAU DE LA ROUSSIÈRE. Louis XVIII pendant les Cent-Jours. La politique de la cour de Gand (la cour de Gand prépara la seconde restauration par ses bonnes relations avec l'Angleterre, ses efforts pour se concilier la Russie et l'Autriche; cette restauration ne doit pas être attribuée au seul Fouché). — H. FROIDEVAUX. Formation territoriale de l'Afrique orientale allemande (colonie merveilleusement riche et pleine de promesses). — A. ISAMBERT. Les provinces du Rhin pendant l'armistice (le mouvement séparatiste, l'administration judiciaire). = C.-rendus : *André Hallays*. L'opinion allemande pendant la guerre 1914-1918 (instructif et profitable). — *A. Beaunier*. La jeunesse de Joubert (véritable régal). = 1920, 15 février. R. PINON. La nouvelle Europe (leçon d'ouverture du cours à l'École des sciences politiques). — Comte DE CALAN. Les élections de 1919 et leurs précédents historiques (examine les diverses régions de la France). — A. ALVAREZ. L'organisation internationale d'après le traité de Versailles (étudie les conséquences du traité pour le droit public européen et le droit public américain). — L. R. Notes sur le bolchévisme. Impressions d'un témoin. = C.-rendu : *J. Jusserand*. En Amérique jadis et maintenant (a bien mis en lumière les vieilles relations d'amitié entre l'Amérique et la France). = 15 avril. Lord BRYCE. Réflexions sur l'histoire universelle (communication faite à la British Academy, œuvre d'unification faite par la religion et la science). — Paul MATTER. Les tentatives de colonisation allemande en Alsace-Lorraine (tentatives avant la guerre; la société *Westmarck*, créée pendant la guerre; très intéressant). — F. BALDENSPERGER. Les universités américaines et leur orientation dominante (souligne les différences entre les universités françaises et américaines). — ***. Ce qu'on apprend à l'Université d'Oxford. — DOBRO. L'intrigue allemande en Ukraine (publie une circulaire que le chargé d'affaires en Ukraine, le comte Berckheim, adressa le 3 décembre 1918 aux consuls allemands; elle montre que l'Allemagne rêvait de compensations en Russie). — A. GÉRARD. A propos du traité de Versailles du 28 juin 1919 (analyse du livre de G. Hanotaux). — P. CAUBOUE. L'expansion économique italienne en Europe occidentale (en Bulgarie, Grèce, Pologne, Roumanie, Russie

Digitized by Google

méridionale, Tchécoslovaquie, Turquie). = C.-rendu : *A. Leman.* Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635 (très savant, mais mal composé). = 15 juin. J. ROVÈRE. L'opinion et la vie politique en Bavière de 1871 à 1914 (les divers rois et ministres; les partis libéral, conservateur et socialiste). — A. D. L'armée allemande de 1871 à 1918 (d'après le livre de Camena d'Alméida). — P. BODEREAU. Gambetta (d'après le livre de Paul Deschanel). — G. GIDEL. Le ministère de Talleyrand en 1814 (d'après le livre de Ch. Dupuis). = C.-rendus : *Ch. Rist.* La doctrine sociale de Lénine (pénétrant). — *G. Goyau.* L'Église libre dans l'Europe libre (analyse les idées de M. Goyau : l'Église associée à la victoire).

9. — **Revue d'histoire de l'Église de France.** 1921, avril-juin. — Baron J. DE TERLINE. Une signature suspecte de Jeanne d'Arc (la signature tracée au bas de la lettre du 16 mars 1430, possédée par le comte de Maleissye, diffère nettement de celle du 9 novembre 1429, qui s'est conservée aux archives de Riom; n'a-t-on pas le droit de la tenir pour suspecte?). — A. CLERVAL. Strasbourg et la Réforme française, octobre 1525-décembre 1526 (Lefèvre d'Étaples et ses amis, pour échapper aux poursuites dirigées contre eux par la Sorbonne et le Parlement de Paris, se réfugient à Strasbourg en septembre 1525; ils y travaillent à l'œuvre de la réforme, qu'ils veulent propager en France. Au retour de sa prison, François Ier, sur l'intercession de sa sœur, s'empressa de rappeler les exilés « avec honneur », mais se garda bien de s'associer à leur entreprise; d'ailleurs, le zèle de Lefèvre lui-même se refroidit et Farel, qui n'avait pu rentrer en France, émigra en Suisse). — Bulletin critique (sur la « Gallia christiana novissima », t. V et VI; *J. Depoin.* Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs; *E. Sainte-Marie Perrin.* La belle vie de sainte Colette de Corbie, 1381-1447; *R. Chauviré.* Jean Bodin; *Georges Goyau.* Une ville-église, Genève, 1535-1907; *E. Jovy.* Fénelon inédit; *J. Gass.* Strassburger Theologen im Aufklærungszeitalter, 1766-1790; abbé *J. Charonnot.* Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution). — Notes bibliographiques. — Chronique d'histoire régionale : Ile-de-France, Maine, Touraine, Anjou, Normandie, Bretagne, Orléanais, Poitou, Angoumois, Aunis et Saintonge. — Revue des périodiques.

10. — **Revue générale du droit.** 1920, mars-avril. — A. ISORÉ. Recherches d'un régime matrimonial de droit commun; fin. — Ch. KUHLMANN. Le pacificisme et la Révolution française; suite dans les trois nos suivants et à suivre (étude qui a paru en juillet 1915 dans la *Mid. West Quarterly*, publiée par l'Université de Lincoln, Nébraska, et qui est traduite ici, avec de nouveaux développements ajoutés par l'auteur; le pacificisme des Jacobins; rôle du « cercle social » créé à Paris en octobre 1790). — J. CROUZEL. Études sur la responsabilité; suite, continuées et finies dans les deux nos suivants

Digitized by Google

(des obligations de voisinage). — ALESSANDRI. Le droit international public, son fondement et sa sanction; suite au n° suivant (définitions; à suivre). = C.-rendu : *Eug. Cavaignac.* Histoire de l'antiquité : Javan, l'Orient et les Grecs (bon). = Mai-juillet. J. BONNECASE. La philosophie du code Napoléon appliquée au droit de famille; suite dans les deux n°s suivants. = C.-rendu : *J.-L. de Lanessan.* Les relations de la France et de l'Angleterre depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours (plaidoyer en faveur de l'entente; les deux nations ont besoin l'une de l'autre et se complètent l'une l'autre). = Août-octobre. Ch. APPLETON. L'hypercritique; fin au n° suivant (erreurs où sont tombés de grands savants pour avoir dédaigné le témoignage des anciens. Exemple : la question du taux de l'intérêt à Rome). — J. PÉRITCH. Le droit de rébellion en droit pénal serbe et français; fin au n° suivant. = C.-rendus : *G. Schelle.* Œuvres de Turgot; t. III (ce tome montre le rôle de Turgot comme intendant du Limousin, 1768-1774). — *D'Estournelle de Constant.* Les États-Unis d'Amérique (réédition d'un ouvrage paru avant la guerre). = Novembre-décembre. C.-rendu : *Joseph Barthélemy.* Le gouvernement de la France (plan judicieux, très net).

11. — **Revue Mabillon.** N° 39, juillet 1920. — Léon MAÎTRE. Les abbayes de Déols et de Saint-Martial de Limoges et leurs sépultures insignes (les tombeaux de Léocade et de son fils saint Ludre à Déols, celui de saint Ursin à Bourges). — Dom Léon GUILLOREAU. Les funérailles de Catherine d'Aragon à Peterborough, 29 janvier 1536 (d'après la relation faite par Eustache Chapuis à Charles-Quint dont il était l'agent à Londres; la relation est aux archives de Vienne). — M. LANGLOIS. Gaignières au pays chartrain (en 1695, 1696 et 1699; il y fit provision d'un certain nombre de pièces originales). — F. UZUREAU. L'abbaye du Ronceray d'Angers au début du XVIIIe siècle (notice due à Joseph Grandet, empruntée à son ouvrage manuscrit « Notre-Dame angevine » composé en 1704). — Dom J.-M. BESSE. Chronique bibliographique. = N° 40, novembre 1920. D. P. MONSABERT. Dom Besse, † 26 juillet 1920. — Léon MAÎTRE. L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. La crypte et le château (difficulté de déterminer la place du tombeau de saint Martial). — R. DELAMARE. Quelques notes sur la liturgie dans les abbayes normandes (au moyen âge). — Dom Léon GUILLOREAU. Visite des monastères de la ville d'Angers par les commissaires du légat Stefano Nardini (août-octobre 1467, d'après les procès-verbaux conservés aux archives de Maine-et-Loire). — Dom P. MONSABERT. L'abbaye Sainte-Croix de Poitiers et la troisième guerre de religion; fin au n° 42-43 (liste des dégâts commis à l'abbaye, constatés par une visite de 1569-1570, et autres documents sur les pillages). — Dom G. CHARVIN. Notes bibliographiques (par régions). = N° 41, janvier 1921. Dom Léon GUILLOREAU. Analyses des « Norman Rolls » de Henri V d'Angleterre, relatives aux établissements religieux de Normandie; fin dans le n° suivant (6 septembre

Digitized by Google

1417-24 août 1422). — G. V. Le cartulaire de Montier-en-l'Ile et le fonds de ce prieuré aux archives de l'Aube (le cartulaire, liste des documents de 878 à 1380; publie les documents inédits; à suivre). — J.-B. MARTIN. Bibliographie liturgique de l'ordre de saint Benoît; suite au n° suivant (147 ouvrages cités; d'abord ceux qui ne sont pas datés, puis les ouvrages datés de 1480 à 1576; à suivre). — Dom G. CHARVIN. Chronique bibliographique. = N° 42-43, avril-juillet 1921. Dom A. WILMART. Le couvent et la bibliothèque de Cluny vers le milieu du XIe siècle (bref des livres à lire en carême et liste des lecteurs; on identifie les livres indiqués dans le bref, qui remonte à l'année 1042). — Dom VAN DEN BOREN. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur originaires des territoires formant aujourd'hui le diocèse de Versailles (religieux de chœur et frères convers). — Dom G. CHARVIN. Chronique bibliographique.

12. — **Le Correspondant.** 1921, 10 juin. — LA COUR-GRANDMAISON. A propos du programme naval. Quelques enseignements de la guerre sur mer. — R.-P. LACORDAIRE. Lettres à deux jeunes Alsaciens-Lorrains (ces deux personnes sont Paul Rencker, de Strasbourg, qui fut ordonné prêtre en 1851 et mourut à Strasbourg en 1865, et Jules Guipon, de Briey, mort en 1875 médecin à Laon. Tous deux assistèrent en 1846 aux sermons prêchés par le P. Lacordaire à la cathédrale de Strasbourg; ils lui furent présentés, eurent la joie de converser avec lui et, désormais, restèrent en correspondance avec celui qu'ils considéraient comme leur directeur spirituel. C'est de cette correspondance que le P. Janvier publie des extraits, de 1846 à 1861). — Jean POZZI. Les roses de Konopitschte (caractère et idées de l'archiduc François-Ferdinand; quelle fut l'importance de l'entrevue de l'héritier présomptif de l'empire dualiste avec Guillaume II en 1914? Rien ne permet encore d'affirmer que l'exécution militaire contre la Serbie et, moins encore, la guerre mondiale, furent décidées à Konopitschte. La visite de l'empereur d'Allemagne, bien qu'escorté de Tirpitz, paraît n'avoir été qu'un acte de courtoisie). — G. SAINT-YVES. L'occupation française du bassin de la Ruhr, 1806-1815 (le grand-duché de Berg et l'administration française sous Agar et Beugnot). = 25 juin. P. DECIZE et J. DERPUY. Une nouvelle question des Pays-Bas. La nation rhénane (la géographie et l'histoire du bassin du Rhin de la Suisse à la mer ont fait des peuples habitant cette région une nation que le Rhin ne saurait séparer en deux moitiés. Il faut faire en sorte que cette nation se joigne volontairement à la France). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Quarante ans d'épiscopat sous l'Ancien régime, la Révolution et le Consulat : le cardinal de Boisgelin (d'après la thèse de l'abbé Lavaquery). — ***. Les zones et les traités (régime des traités passés depuis le XVIe siècle entre la France et Genève; en 1860, Napoléon III, pour calmer les susceptibilités de l'Angleterre et répondre aux vœux de la population genevoise, résolut de faire de la Savoie du Nord une zone franche; quel intérêt la France aurait-elle

Digitized by Google

aujourd'hui à détruire cette œuvre boiteuse peut-être, mais bienfaisante, puisqu'elle crée la paix?). — Ernest DIMNET. M. Lansing et le président Wilson (puissant intérêt du livre de M. Lansing : « The peace negociations »; il met à nu froidement, lourdement, les erreurs du président Wilson, les fautes de la politique française, mais aussi les préjugés tenaces des Américains contre la France; ce qui peut le plus nous nuire est de dire et de répéter cette erreur que c'est à Paris qu'ont été élaborées les compromissions louches et injustes du traité de paix). — Guy DE VALAUS. Revues d'Italie (traduction de certains passages de revues italiennes sur le fascisme, les récentes élections, l' « italianité » de la Dalmatie).

13. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 5-20 juin. — Adhémar D'ALÈS. Saint Éphrem le Syrien et l'église grecque (né au début du IVe siècle à Nisibe, mort en juin 373, saint Éphrem vient d'être proclamé par Benoît XV docteur de l'Église universelle). — François BERTRAND. Choses de l'Inde : la situation politique en février 1921 (les partis : les nationalistes, les modérés, les non-brahmes; l'œuvre des missionnaires catholiques). — Louis JALABERT. Six mois d'histoire grecque (la surprise des élections du 14 novembre 1920 et la restauration de Constantin; la conférence de Londres; la Grèce continuera-t-elle la guerre?). = C.-rendus : *Charles Rivet.* Chez les Slaves libérés (beaucoup d'illusions sur les Tchécoslovaques). — *A. Bellessort.* Études et figures (on insiste sur l'article consacré à Veuillot).

14. — La Revue de Paris. 1921, 1er juin. — ***. La conférence de Londres (« il faut que l'opinion sache à quelles préoccupations sont en proie les négociateurs britanniques; lorsqu'elle le saura, elle aura peut-être moins tendance à dénoncer les intrigues machiavéliques du Foreign Office ». La conférence de Londres n'a pas laissé d'apporter à la France d'appréciables avantages). — Émile MÂLE. Études sur l'art de l'époque romane. I. Le monde et la nature dans l'art du XIIe siècle (l'art du moyen âge s'est proposé d'illustrer l'Évangile ou la Vie des saints; mais aussi il s'est appliqué parfois à expliquer le vaste univers. Montre ce que le XIIe siècle avait conservé des notions acquises sur le monde par l'antiquité et ce qu'en traduisent les imagiers, instruits par le « Physiologus » et par le Bestiaire qui en provient). — Pierre DE NOHLAC. Ronsard et l'Université de Paris. — L. BLUM. La maladie chronique de l'enseignement secondaire. — Henri HAUVETTE. Dante et la pensée moderne (en quoi Dante, si profondément imbu de l'idée scolastique, intéresse cependant les modernes : l'idée de l'unité italienne, l'amour de la science. « Homme du moyen âge, il l'est assurément, mais avec des échappées lumineuses de pensée et de sentiments modernes »). — ***. Au 3e bureau du 3e G. Q. G., 1917-1918. III (vivant exposé de la victorieuse contre-offensive de juillet-octobre 1918. Faute commise par Hindenburg en retardant la

Digitized by Google

retraite de ses armées; il courait ainsi à un désastre que lui a épargné l'armistice, signé sans condition, du 11 novembre). = 15 juin. Duc DE LEUCHTENBERG. La débâcle de l'armée russe en 1917 (ex-commandant d'une brigade de chasseurs du Turkestan, ancien aide de camp de Nicolas II, l'auteur a pu suivre de près et il nous montre les progrès de la démoralisation dans l'armée russe avant la révolution où elle s'effondra). — Émile MÂLE. Études sur l'art de l'époque romane. Le monde et la nature dans l'art du XIIe siècle; suite (la connaissance plus profonde que nous avons de l'art décoratif en Orient prouve clairement que, presque toujours, l'étrange forme des chapiteaux et des portails reproduit les magnifiqnes animaux des tissus orientaux. Il n'y faut pas voir une influence du symbolisme : « Nos sculpteurs ne pensaient pas toujours à instruire; la plupart du temps ils ne songeaient qu'à décorer »). — Prince DE CONDÉ. Journal d'émigration (arrivé à Bruxelles avec son fils et l'un de ses petit-fils, le prince de Condé rédigea un journal dont le comte de Ribes entreprend la publication. Il commence au 15 juillet 1789, jour où le prince quitta Chantilly pour un voyage qui devait être un long exil. Séjour à Bruxelles, puis départ pour Aix-la-Chapelle, Cologne, Mayence, où l'on arrive le 9 août). — Amiral DEGOUY. Les armistices; préliminaires de paix (à la différence des armistices conclus par Bonaparte, par Napoléon Ier, par Napoléon III, par les Anglais en 1807 et à Moudros en octobre 1918, l'armistice du 11 novembre 1918 n'a pas été conçu comme fixant les préliminaires d'une paix. Foch avait sans doute les pleins pouvoirs pour imposer ses conditions; mais il n'était pas libre et, d'ailleurs, il ignorait la situation vraie de l'Allemagne. Il eût fallu dire que des négociations pour la paix auraient lieu à telle date entre les puissances alliées et « les États allemands » et, en outre, que l'occupation d'une partie du territoire allemand serait « administrative » en même temps que militaire. On laissa passer l'occasion de rendre aux « États allemands » ce que la Prusse leur avait enlevé depuis 1815, et on permit à Berlin de reconquérir la suprématie qu'il avait failli perdre sur « les Allemagnes »). = 1er juillet. LYAUTEY. Lettres du Tonkin et de Madagascar, 1895-1899 (intéressant pour le caractère de l'homme, qui est un moraliste et un organisateur en même temps qu'un soldat; la force n'est pour lui qu'un moyen pour faire triompher une civilisation supérieure chez des peuples enfants). — Maurice BOMPARD. L'entrée en guerre de la Turquie. I (très instructif; l'auteur apporte d'importantes rectifications aux mémoires de Morgenthau. Il montre comment les Jeunes Turcs en vinrent à cette conviction que l'empire turc n'aurait de salut que dans une alliance avec la plus grande puissance militaire du monde, l'invincible Allemagne). — A. LE CHATELIER. Pour nos livres (ce qu'il faut faire pour avoir enfin du papier, à la fois bon et d'un prix raisonnable. L'avenir de la production intellectuelle de la France dépend de quelques industriels et des mesures qu'ils

Digitized by Google

prendront ou qu'il faudra leur imposer. L'auteur ne dit pas que, pour éditer un livre, il faut encore autre chose que du papier). — Prince DE CONDÉ. Journal d'émigration. II (du 10 août à l'arrivée en Suisse, à Schaffouse, le 21, puis à Lucerne, le 5 septembre. Beaucoup de détails d'un caractère très banal. Ce qui frappe surtout, c'est la nullité du prince). — J. DESSAINT. Le centenaire de Joseph de Maistre. — Joseph VASSAL. Dans les pays rhénans (rapports de la population avec les Français dans les pays occupés. Corrects, sans plus; l'influence française ne paraît pas pouvoir de si tôt contrebalancer l'influence allemande).

15. — Revue des Deux Mondes. 1921, 1er juin. — E. WETTERLÉ. La « langue maternelle » en Alsace et en Lorraine (ce n'est pas l'allemand, mais le patois, qui est un dialecte allemand sans doute, mais non une langue littéraire. Sous le régime allemand, on forçait les enfants des écoles à apprendre l'allemand; ils devront apprendre le français sous le régime français. Personne ne songe à leur interdire l'usage de leur langue maternelle). — René BAZIN. Charles de Foucauld. III. L'appel du désert (Charles de Foucauld entra à la Trappe le 16 janvier 1890. Son noviciat terminé à Notre-Dame-des-Neiges, il est envoyé, sur sa demande, au monastère de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, dans les montagnes de la Syrie septentrionale; puis il demande à mener la vie d'ermite dans le désert algérien et part pour Beni-Abbès en 1901. Il se propose de servir d'aumônier aux soldats français et surtout de conquérir les Mahométans au christianisme). — Jérôme et Jean THARAUD. Bolchévistes de Hongrie. III. La Jérusalem nouvelle (splendeur et misère de Bela Kun et consorts. Violente animosité contre les Israélites qui, traqués de toute part, conservent néanmoins une surprenante force de vie et l'espoir d'un brillant retour de fortune). — Duc DE LA FORCE. Le grand Conti (à l'armée, 1688-1693, où il se fait un solide renom de courage et de science militaire, mais sans réussir à obtenir du roi le commandement des armées. L'affaire de Pologne s'offre à lui en 1697 comme une occasion de prendre sa revanche sur la mauvaise fortune). = 15 juin. SAINT-DENIS, dit ALI. Souvenirs du second mameluk de l'empereur (Louis-Étienne Saint-Denis est né à Versailles le 22 septembre 1788; fils d'un professeur d'équitation, il fut d'abord clerc de notaire; la protection du duc de Vicence le fit entrer dans la maison de l'empereur, où il devint sous-piqueur, puis mameluk; il prit alors le nom d'Ali. Il accompagna Napoléon dans la campagne de Russie, à l'île d'Elbe, à Sainte-Hélène, où il se maria et où il obtint de retourner lors du « retour des cendres » en 1840. Retiré finalement à Sens, il se mit à écrire ses souvenirs, dont l'original autographe est conservé dans sa famille. Souvenirs tardifs, comme on voit, mais Saint-Denis, modeste et sincère, paraît avoir été doué d'une bonne mémoire; il resta fidèlement attaché à son empereur. Il mourut le 9 mai 1856. Dans ce premier article, Ali explique en quoi consistait son service auprès de S. M. en 181?

Digitized by Google

à Paris ou à Saint-Cloud; puis il raconte l'incendie de Moscou, la retraite de Russie, la tentative de suicide de l'empereur à Fontainebleau). — René BAZIN. Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara. IV (soulèvement des Berâbers en 1903; le « Père Charles » obtient l'autorisation de rejoindre le poste de Taghit, qui était en danger et où il n'y avait personne pour porter les secours de la religion). — Raymond THAMIN. La réforme de l'enseignement secondaire. II. Le recrutement de l'élite. — Duc DE LA FORCE. Le grand Conti. IV (élection de Conti comme roi de Pologne, en juin 1697; malgré la répugnance qu'il éprouve à prendre une couronne qui ne lui est pas offerte par un vœu unanime, il part, échappe à la surveillance des Anglais et arrive à Danzig le 26 septembre. Là, il constate que ses partisans sont aussi tièdes que ses ennemis sont actifs, et il se rembarque le 9 novembre. Procès intenté au prince par la duchesse de Nemours pour lui disputer la succession de Longueville. Sa mort, 22 février 1709). — Jacques CHEVALIER. Comment s'est faite la France (d'après le volume de P. Imbart de La Tour dans l' « Histoire de la nation française » de Hanotaux). = 1er juillet. SAINT-DENIS, dit ALI. Souvenirs du second mameluk de l'empereur. II (la maison de l'empereur à l'île d'Elbe et retour de Napoléon; ce dernier chapitre, vraiment très intéressant, appartient à la grande histoire). — André HALLAYS. Jean de La Fontaine. — Edmond PILON. Autour de La Fontaine. Maucroix et la marquise de Brosses. — Raymond THAMIN. La réforme de l'enseignement secondaire. III. La querelle des programmes. — ***. Lettres de Pétrograd; esquisses de la vie soviétique (extraits de lettres écrites par un Russe qui réussit à pénétrer secrètement à Pétrograd et à y demeurer en janvier-mars 1921. L'aspect extérieur de la ville est fantastique et lamentable; c'est la désolation; dans l'intérieur des maisons, c'est la misère pour tout le monde, bourgeois et autres, tous étant soumis au même niveau de la faim, du froid et de la saleté).

16. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus des séances et travaux. 1920, juillet-août. — G. LACOUR-GAYET. Le traité hollando-belge du 10 avril 1839 (d'après l'ouvrage d'Alfred de Ridder). — Geoffroy DE GRANDMAISON. Les aumôniers militaires catholiques pendant la guerre. — Christian SCHEFER. Un colonial d'autrefois : le chevalier Mesnager, gouverneur de Gorée (il reçut ce titre en 1764 et fut rappelé en 1767; affaires qu'il eut à traiter). — Dr CABANÈS. La méthode scientifique appliquée à l'histoire. Taine, historien physiologiste (sa théorie de la race, du milieu et du moment; ses tentatives de psychologie appliquée). = Septembre-octobre. G. LACOUR-GAYET. Guillaume II et la marine allemande (chap. XVIII du volume « Guillaume II le Vaincu », paru chez Hachette). — Jean BOURDEAU. La guerre et la paix d'après les prévisions des sociologues (il faut se défier des thèses des sociologues; avant 1914, ils concluaient à l'impossibilité d'une guerre). — É. CHARTIER. La vitalité

Digitized by Google

française au Canada (le recensement de 1911 comptait 3,254,890 Français, et ils pensent, parlent et vivent en Français). — H. BUFFENOIR. Napoléon et J.-J. Rousseau (influence du second sur le premier). = Novembre-décembre. E. SEILLIÈRE. Joseph de Maistre et Rousseau (sociologie mystique de Joseph de Maistre; il croit que Dieu marque au front les rois, qu'il dicte les constitutions durables, que chaque peuple a sa mission; il est mystique comme Jean-Jacques, mais son mysticisme est aristocrato-monarchique, celui de Rousseau est démagogique). — Jean BOURDEAU. Un nouveau Tolstoï (d'après les conversations que Gorski eut avec lui en 1901). — Ch. PFISTER. Les voyages de Louis XIV en Alsace. I (celui d'août-septembre 1673). — Arthur RAFFALOVICH. Le problème monétaire aux Indes (au début de 1920). — Jacques BARDOUX. La crise révolutionnaire en Angleterre (depuis 1906; ses origines religieuses; la campagne de R. Blatchford contre le puritanisme biblique). = 1921, janvier-février. Ch. LYON-CAEN. Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Liard, 1846-1917 (lue à la séance publique du 18 décembre 1920). — E. SEILLIÈRE. Bonald et Rousseau (Bonald juge très sévèrement Rousseau; il réfute sa doctrine de la bonté naturelle; il trouve la thèse de l'*Émile* funeste; il classe l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* parmi les hommes à imagination; néanmoins, sa doctrine propre décèle un rousseauisme latent). — E. DESCAMPS. Le génie de la langue française et son rayonnement international (hommage rendu à la langue française par l'éminent ministre d'État de la Belgique). — Georges TESSIER. Les voies de recours contre les actes de la puissance publique (à propos du livre de M. Pierre Dareste). — Dr CABANÈS. Les historiens physiologiques; suite (la méthode pseudo-scientifique de Michelet).

17. — L'Anjou historique. 1920, mars-décembre. — Mlle Rousseau, fondatrice de la Croix et de la Providence à Angers (d'après Pocquet de Livonnière). — Louis XIV en Anjou (il passa près d'Angers le 30 août 1661, se rendant à Nantes). — L'abbé Ménage et sa famille (mémoire que l'abbé rédigea en 1691 sur la noblesse de sa famille). — Les Angevins contre le jansénisme (l'évêque d'Angers avait refusé de signer le formulaire du 15 février 1665; émoi que ce refus suscita à Angers). — La ville d'Angers au XVIIIe siècle (article du « Mercure de France »). — Le marquis de Ferrières, député de la sénéchaussée de Saumur (aux États généraux; biographie). — Les Ursulines d'Angers pendant et après la Révolution (insermentées et assermentées; leurs destinées ultérieures). — Les représentants du peuple en mission dans l'ouest, 1793-1795 (liste alphabétique). — Mlles de Régnon, détenues au Calvaire d'Angers (interrogatoires qu'elles subissent le 25 janvier 1794). — Le préfet de Maine-et-Loire et les fêtes supprimées, 1806-1808 (en 1782, dix-huit fêtes étaient chômées à Angers; après le concordat, quatre furent conservées, quatre transférées au dimanche, dix supprimées; le gouvernement interdit de chanter des messes les jours de fêtes non conservées). = 1921, jan-

Digitized by Google

vier. L'Anjou et le Vendômois (rapports entre ces deux pays du Xe au XVIIIe siècle). — La paroisse de Lesvières-lès-Angers au XVIIIe siècle (l'une des dix-sept paroisses d'Angers). — La Fidélité de Trèves et de Saumur (couvent de femmes, fondé à Trèves en 1618, transféré à Saumur en 1626). — M. Le Noir de La Cochetière, vicaire général d'Angers, 1755-1828. — Les derniers jours de l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers (1791, sort des religieux). — L'amnistie accordée aux Vendéens par la Convention (2 décembre 1794; les Vendéens repoussèrent cette amnistie). — Les élections législatives de Maine-et-Loire, 1807 (liste des candidats présentés par le collège du département et les collèges des cinq arrondissements). — La duchesse de Berry au petit séminaire de Beaupréau (7 juillet 1828 ; diverses lettres sur cette visite). — La Révolution de 1830 et les Angevins (départ du préfet Frotier de Bagneux ; la nouvelle municipalité). — Incendie du cloître de la cathédrale d'Angers (4 août 1831).

18. — Annales de Bretagne. T. XXXIV, n° 2, 1920. — Henri SÉE. L'agriculture dans les Côtes-du-Nord en 1844 (d'après le volume publié en cette année par les inspecteurs de l'agriculture). — E. GALMICHE. La vie militaire à Saint-Brieuc sous l'Ancien régime et au début de la Révolution (régiments en garnison avec la liste des officiers). — E. DÉPREZ. Un pays de bocage du massif armoricain : le Bas-Maine (d'après la thèse de M. R. Musset). — L. DUBREUIL. Le conventionnel Pierre Guyomar ; fin au n° suivant (né à Guingamp en 1757, mort en 1826 ; ni girondin, ni jacobin, un « crapaud du marais »). — F. DUINE. Bibliographie ménaisienne ; suite, fin au n° suivant (bibliographie de 1900 à 1920). = C.-rendus : *R. Musset.* L'élevage du cheval en France (travail tout à fait neuf). — *A. Aulard.* La Révolution française et le régime féodal (très intéressant). — Abbé *F. Robidou.* Les derniers corsaires malouins. La course sous la République et l'Empire (montre la décadence de l'institution). — *B. Pocquet du Haut-Jussé.* La Compagnie de Saint-Yves-des-Bretons à Rome (jusqu'au moment où elle fut réunie à Saint-Louis-des-Français en 1582). — *E. Sageret.* Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat ; t. III et IV (très consciencieux, mais gâté par la haine que l'auteur a vouée à la Révolution). = N° 3, 1920. F. UZUREAU. Les prêtres insermentés du Finistère (d'après des notes envoyées en 1793 par le chanoine Cossoul, de Quimper, à l'abbé Barruel, qui préparait une histoire du clergé sous la Révolution). — L. GOUGAUD. Mentions anglaises des saints bretons et de leurs reliques (texte sur onze de ces saints). = C.-rendus : *Désiré Jouany.* La formation du département du Morbihan (superficiel). — Dom *Anger.* Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (recueil abondant d'anecdotes). — *Léon Dubreuil.* L'idée régionaliste sous la Révolution (abonde en vues intéressantes).

19. — Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. 1919, juillet-septembre.

Digitized by Google

— H. NOËL. Le port de la côte d'Ivoire (propose la solution Vridy-Abidjan). — Dr MÉO. Études sur le Rio-Nunez; fin au n° suivant (étude sur les deux populations qui l'habitent, les Nalous et les Bagas). = Octobre-décembre. MODAT. Les populations primitives de l'Adrar mauritanien (préhistoire, traditions locales, arrivée au XIXe siècle des Lemtounas). — P. HUMBLOT. Du nom propre et des appellations chez les Malinké; fin. = 1920, janvier-mars. Dr JOUENNE. Les roches gravées du Sénégal (roches à bassins, sillons, etc.; voit dans ces lignes une sorte de calendrier solaire). = Avril-juin. J. MONTEILHET. Le duc de Lauzun gouverneur du Sénégal, janvier-mars 1779 (d'après ses papiers saisis lorsqu'il fut envoyé devant le tribunal révolutionnaire; en annexe : les instructions pour M. de Lauzun et, dans le n° d'octobre-décembre, le journal du duc de Lauzun et un mémoire de lui sur le commerce et les possessions du roi en Afrique; très intéressant). = C.-rendu : *R. C. F. Maugham.* The republic of Liberia (excellent). = Juillet-septembre. M'HAMMED OULD AHMED YOURA. « L'histoire des puits », traduit de l'arabe par Paul MARTY (le texte arabe rédigé en 1900 a été publié par René Basset; intéressant pour l'histoire et les noms des puits de la région). = Octobre-décembre. Fr. DE COUTOULY. Notes sur les migrations Krou contemporaines (de l'ouest à l'est, de la côte libérienne et la côte d'Ivoire sur la côte d'Or). = 1921, janvier-mars. Fr. DE COUTOULY. Cérémonies et épreuves rituelles dans le Bas-Cavally (colonie de la côte d'Ivoire). — Cl. FAURE. Le Libéria en 1833 (renseignements transmis par le gouverneur de Sénégal au comte de Rigny, ministre de la Marine et des Colonies). — Tableau historique de CHEIKK-SIDIA, traduit par Paul MARTY (sur la Mauritanie du XIVe à la fin du XIXe siècle). — Georges HARDY. L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854 (bibliographie; le problème tel qu'il se présentait en 1817; organisation de l'enseignement mutuel, 1819-1829; la crise de cet enseignement, 1829-1841, l'installation des frères de Ploermel en 1841; la fondation du collège de Saint-Louis en 1843; à suivre). = C.-rendus : *Angoulvant.* Le problème des voies de communication et des débouchés maritimes de l'Afrique occidentale française (liste des travaux à réaliser). — *Id.* Le Togo (résultats acquis, perspectives d'avenir. Il serait souhaitable que la question du mandat français fût bientôt réglée).

20. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. T. XXI, 1917-1920, n° 3. — Henri GUERLIN. A propos d'un manuscrit de l'école tourangelle (psautier à la bibliothèque d'Avignon; il date des environs de 1450). — L. BOSSEBŒUF. L'ancienne église de Saint-André à Neuvy-le-Roi (remonte à l'époque mérovingienne). — A. CHAUVIGNÉ. Les peuples ligériens (Namnetes, Pictones, Andecavi; à suivre). = N° 2. A. CHAUVIGNÉ. Les peuples ligériens; suite et fin (Turones, Carnutes, Bituriges, Aedui, Arverni, Segusiavi, Vellavii, Helvii). — Ch. DE BEAUMONT. L'ancienne église de Beaumont-la-Ronce, notes et documents (au canton Neuillé-Pont-Pierre,

Digitized by Google

Indre-et-Loire, avec la liste des curés, vicaires et prêtres habitués de la paroisse de 1476 à 1915).

21. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse. Année 1919. — Al. MOUZIN. La collection du maître ferronnier Noël Biret au musée d'Avignon. — Dr COLOMBE. Au palais des papes. La salle « de Jésus ». — G. MARCHAL. Le premier conclave d'Avignon. — Marc DE VISSAC. Une vendetta en Avignon (1606-1614). — Adrien MARCEL. Aubert d'Avignon, joaillier du roi et garde des diamants de la couronne (1736-1785). — J. SAUTEL. Les statues impériales du musée de Vaison (Tibère, Hadrien, Sabine, statues non identifiées avec photographies). — Dr PANSIER. Les débuts de l'imprimerie à Avignon (contre la thèse de H. Requin; ce qu'il faut entendre par l'*ars scribendi artificialiter* de Procope Waldfoghel; le Luciani Palinurus de 1497 imprimé par Michel Rohault, Michel du Riczeau et Bernard le Gentilhomme, les imprimeurs jusqu'en 1550). — Dr COLOMBE. Au palais des papes. Une « note » de Prosper Mérimée (Mérimée a eu raison de dire que le palais renfermait des prisons et qu'il contenait un local réservé à la torture). = 1920. M. BARBER. La vie et l'œuvre de M. le chanoine Requin. — Dr COLOMBE. Au palais des papes. La place des Cancels (un plan montre cette place et les abords du palais de Benoît XII). — Adrien MARCEL. L'Académie de Vaucluse chez le peintre Palasse (l'Académie vient de recevoir donation d'un immeuble qui appartenait au peintre François Palasse, 1717-1790; biographie et œuvre de cet élève de Parrocel; description de la demeure).

22. — Mémoires de la Société éduenne. T. XLIV, 1er fascicule, 1920. — A. DE CHARMASSE. Nouvelle note sur la légende de saint Émiland (martyrologes qui mentionnent ce saint). — P. MONTARLOT. Les émigrés de Saône-et-Loire (individus inscrits par le département de Saône-et-Loire; suite, par ordre alphabétique, de « Des Jours » à « Fussey »).

23. — Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. 8e livraison, t. XIX, 1919-1920. — Dr VINCENT. Les Graffiti militaires des remparts de Brouage (XVIIe et XVIIIe siècles; bateaux, chaussures, bonshommes, etc.). — Paul ÉNARD. L'île d'Oléron; suite (vieilles maisons).

24. — Revue africaine. 1920, 1er et 2e trimestres. — E. LÉVI-PROVENÇAL. Deux nouvelles inscriptions de Timgad (l'une de l'an 125, l'autre de l'époque chrétienne). — J. DENY. Les registres de solde des janissaires conservés à la Bibliothèque nationale d'Alger; suite au n° suivant et à suivre (ces registres remontent au XVIIIe siècle). — G. MARÇAIS. Les faïences de Fez d'après un livre récent (celui d'Alfred Bel). — L. VOINOT. La menace des Oulad Sidi Cheikh contre le Tell algérien et les dangers de leurs intrigues au Maroc (1870-1873; nombreux documents officiels). = C.-rendus : *J. Carcopino.* Virgile

Digitized by Google

et les origines d'Ostie (thèse aussi neuve qu'ingénieuse). — *Soualah Mohammed.* Ibrahim ibn Sahl, poète musulman d'Espagne; *Id.* Une élégie andalouse sur la guerre de Grenade, texte arabe (thèses soutenues devant la Faculté des lettres d'Alger). — *Henri Massé.* Essai sur le poète Saadi (autre thèse d'Alger; excellent). = 2e et 4e trimestres. G. YVER. Les Maronites et l'Algérie (projets faits de 1840 à 1860 pour attirer et installer en Algérie des émigrants maronites). — J. DESPARMET. Ethnographie de la Mettidja; suite (le calendrier folklorique : le mardi). — H. PAMART. Étude sur le Madracen et le Kebeur Roumia (deux tombeaux; le premier dans le département de Constantine, le second dans celui d'Alger; ils doivent remonter l'un et l'autre à l'époque romaine). — A. BALLU. Rapports sur les travaux de fouilles et de restauration exécutés en Algérie en 1919. = C.-rendus : *Paul Monceaux.* Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, t. V. Saint Optat et les premiers écrivains donatistes (contribution précieuse et originale à l'histoire de l'Afrique ancienne). — *Ibn Muyassar.* Annales d'Égypte, texte arabe publié par *Henri Massé* (de 972 à 1158 de notre ère). — *Henri Basset.* Le culte des grottes en Égypte (modèle d'enquête ethnographique). — *Id.* Essai sur la littérature des Berbères (excellent; ces deux ouvrages sont des thèses). = 1921, 1er et 2e trimestres. R. BASSET. Le folklore dans le *Journal asiatique.* 1822-1920 (bibliographie par pays : Chine, Indo-Chine, Inde, Égypte, langues africaines, etc.). — E.-F. GAUTIER. Les premiers résultats de la mission Frobenius (mission scientifique allemande, qui a parcouru l'Algérie au début de 1914; elle s'est occupée surtout de la question de l'Atlantide). — A. ROBERT. Jeux et divertissements des indigènes d'Algérie (dans la région de Bordj-bou-Arrérédy). — A. COUR. Recherches sur l'état des confréries religieuses musulmanes (dans le sud-est de la province de Constantine; tableaux statistiques très précis; à suivre). — P. MARTINO. Le centenaire de Fromentin (s'occupe surtout des écrits du peintre). — BENCHENEB. Essai de répertoire chronologique des éditions de Fez (éditions datées de 1125 H. à 1309; à suivre). = C.-rendus : *M.-L. Ortega.* Los Hebreos en Marruecos (médiocre). — *A. Cour.* Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaidoun (XIe siècle; sa vie, ses œuvres, édition partielle; on souhaite une édition complète). — *Id.* La dynastie marocaine des Beni Wattas, 1420-1554 (efforts sérieux). — *Pierre Granchamp.* La France en Tunisie à la fin du XVIe siècle (série de documents de 1582-1600; ils auraient dû être annotés).

25. — Revue de l'Anjou. 1920, septembre-octobre. — Ch. BERJOLI. Eugène Brunclair (peintre né à Angers le 15 mai 1832, mort le 10 mars 1918). — V. DAUPHIN. Archives Ponts-de-Céaises; fin (l'administration cantonale, 1795-1800; les présidents; les commissaires du pouvoir exécutif; les agents et adjoints des Ponts-libres). = Novembre-décembre. M. SACHÉ. La dotation des établissements hospitaliers; sa nature et son importance au point de vue juridique. Hôpitaux de

Digitized by Google

Doué-la-Fontaine et d'Angers (l'aumônerie de Doué a été fondée en 1229 par dame Eustachie ; la Maison-Dieu d'Angers vers 1170 ; destinées de ces deux établissements). — QUERUAU-LAMERIE. Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution ; suite (leur arrestation, leur interrogatoire). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (1er-9 juin 1917).

26. — Revue de Saintonge et d'Aunis. XXXIXe volume. Année 1920-1921, 6 livraisons. — H. STEIN. Comptes des recettes et dépenses de Saintonge et du gouvernement de La Rochelle (1469-1470 ; la Saintonge faisait partie du fief de Guyenne, concédé à Charles, frère de Louis XI). — Dr SOTTAS. Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin (1653-1661 ; à suivre). — J. GUÉRIN. Un procès devant le juge de paix du canton de Saintes (21 mars 1792). — Ch. DANGIBEAUD. Les grottes rustiques de Bernard Palissy (au château d'Écouen et au château des Tuileries). — J. DEPOIN. Introduction à l'histoire des évêques de Saintes jusqu'au règne de saint Louis (ancien passionnaire de Saintes ; mission de saint Séverin en Gascogne, l'évangélisation de la Gaule centrale et occidentale, l'hymnologie d'Eutrope ; à suivre). — PACAUD. Monographie de Rioux (prix des terres et population à diverses dates, maires et adjoints, le château). — F. UZUREAU. Le clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne (publie une relation de Pichon de La Sablière, curé de Saujon, à l'abbé Barruel, mai 1795 ; à suivre). — Ch. DANGIBEAUD. L'inscription de Jehan Lebas aux Jacobins de Saintes (en 1446, ce Lebas a donné au couvent 12 marcs d'argent pour fondation de messes).

GRÈCE.

27. — Neoshellenomnemon, édité par Lambros, Athènes, XIV, 31 mai 1920. — Le Grand Chronographe de Constantinople (un manuscrit grec de Stockholm copié en 1573 à Madrid par le scribe Darmarios, d'Épidaure, contient la Chronique pascale avec la fin, endommagée dans le manuscrit de Paris (P) qu'a reproduit l'édition de Bonn. En outre, à partir du fol. 797, on trouve un appendice composé de deux extraits, dont l'un, emprunté Ἐκ τοῦ μεγάλου χρονογράφου. Les événements qu'il mentionne, tremblements de terre sous Zénon et Léon III, sont connus par d'autres chroniques, mais formulés autrement). — Canons en l'honneur de Manuel Paléologue (manuscrit de la bibliothèque patriarcale du Caire. D'après le titre, ces canons furent composés après que Manuel, « ayant revêtu le divin et angélique habit, changea son nom en celui du moine Mathieu » en 1423, vraisemblablement même après la mort de Manuel en 1425. L'auteur insiste sur le savoir théologique de ce « pilier de la foi », peut-être par opposition à son héritier Jean VIII qui, dès 1438, négocie un rapprochement avec Rome. Ces pièces montrent la persistance de la tradition des mélodes jusqu'au xve siècle). — Lettres de Grégoire de Bulgarie, métropolite

Digitized by Google

d'Achrida, mort vers 1332 (Vienne, Cod. Theolog., CCIII, XIVe siècle). La seconde lettre est adressée sûrement au grand logothète Théodore Metochitès sous Andronic II, 1282-1328; la troisième probablement au savant de Trébizonde André Livadenos qui a laissé le récit de son voyage en Égypte et en Palestine). — Texte de l'acte de fondation d'une compagnie pour la filature du coton à Ampelaki en 1780.

ITALIE.

28. — Nuova Rivista storica. Anno IV, 1920, fasc. 6, novembre-décembre. — Général FILARETI. Danton et Robespierre; essai de psychologie sociale; suite (on ne peut douter de la vénalité de Danton; d'ailleurs un régime terroriste est inconciliable avec l'honnêteté et la vertu). — C. BARBAGALLO et O. MASNOVO. L'histoire et l'historiographie d'après Benedetto Croce. — Ernesto PONTIERI. Les débuts de la féodalité en Calabre. — Valentino PICCOLI. De quelques ouvrages récents sur la philosophie politique. — C. B. et G. MALIANDI. Études italiennes et étrangères d'histoire religieuse (parle de *A. Rostagni* : Giuliano l'Apostata; *E. Carpenter* : Il posto del Cristianesimo tra le religioni, trad. en italien par *G. Conte;* et *Al. Chiappelli* : Virgilio nel Nuovo Testamento). = C.-rendus : *R. Mondolfo.* Sulle orme di Marx; studî di marxismo e di socialismo (nouvelle édition; bon). — *C. Scalia.* Il materialismo storico e il socialismo (bonne critique des doctrines économiques de Marx et de Loria; la bibliographie est très incomplète). — *R. Maiocchi.* Galileo e la sua condanna (habile plaidoyer qui a pour objet de prouver que l'Église eut raison de condamner Galilée; mais rien de nouveau). — *G. Pasquali.* Socialisti tedeschi (vivant exposé de leurs doctrines, avec une très abondante bibliographie).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — L'Académie française a décerné les récompenses suivantes : prix Thérouanne : abbé DEDIEU, *le Rôle politique des protestants français;* M. BLANCHARD, *les Routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne* (1796-1815); M. GIRAUD, *Essai sur l'Histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV;* M. CROQUEZ, *Louis XIV en Flandre;* M. DELOCHE, *Autour de la plume du cardinal de Richelieu.* — Prix Bordin : M. DE LABRIOLLE, *Histoire de la littérature latine chrétienne;* M. CHOISY, *Sainte-Beuve.* — Prix Marcellin Guérin : Mme SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Madame de Maintenon;* M. LABORDE-MILAA, *Un essayiste, Émile Montégut* (1825-1890); M. ARBELET, *la Jeunesse de Stendhal,* 2 vol.; M. A. DE PONCHEVILLE, *Cahiers de l'amitié de France et de Flandre;* M. RIVET, *les Alliés de demain; les Théco-Slovaques; en Yougo-Slavie,* 2 vol.; M. HEUZÉ, *les Camions de la victoire.* — Prix Weiss : M. Gustave MICHAUD, *Histoire de la comédie romaine, Plaute,* 2 vol. — Prix Montyon : abbé Charbonnier, *la Poésie française et les guerres de religion* (1560-1574); M. LECHARTIER, *Intrigues et diplomatie à Washington;* M. Ludovic NAUDEAU, *En prison sous la terreur russe;* M. SAINTE-MARIE PERRIN, *la Belle vie de sainte Colette de Corbie;* général CANONGE, *Récit succinct de la grande guerre;* M. FOUGERAY DU COUDREY, *Granville et ses environs pendant la Révolution;* M. MOTTE, *les Vingt mille de Radinghem;* M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, *le Capitaine Pierre de Saint-Jouan* (1888-1915); Mgr PICCARD, *l'Université chablaisienne ou la sainte maison de Thonon.* — Prix Davaine : M. Louis DUCROS, *Jean-Jacques Rousseau,* 3 vol. — Prix Charles Blanc : M. SCHNEIDER, *Claudio Monteverdi;* M. J. CALMETTE, *François Rude;* M. GIELLY, *l'Ame siennoise;* M. MAUCLAIR, *Watteau;* M. BOISSONNOT, *Histoire et description de la cathédrale de Tours.* — Prix Jules Favre : Mme Valentine POIZAT, *la Véritable princesse de Clèves.* — Prix Sobrier-Arnould : M. RECOULY, *la Bataille de Foch.* — Prix Juteau-Duvigneau : M. BRICOUT, *Mgr d'Hulst, apologiste;* M. FLICHE, *Saint Grégoire VII;* M. HALLÉ, *la Guerre française et chrétienne.* — Prix Fabien : M. QUENTIN-BAUCHART, *la Crise sociale de 1848;* M. C.-G. Picavet, *Une démocratie historique : la Suisse.* — Prix Narcisse Michaut : général BUAT, *Ludendorff.* — Prix Broquette-Gonin : M. Gustave COHEN, *Écrivains français dans la première moitié du XVIIe siècle.*

Digitized by Google

— Le *Journal officiel* du 8 juillet 1921 contient le texte de l'*Arrêté portant règlement général des archives départementales*, qui a été pris par le ministre de l'Instruction publique à la date du 1er juillet. Le règlement, tel qu'il est sorti des délibérations longues et approfondies de la Commission supérieure des Archives, comprend cent articles répartis en treize divisions : composition des archives départementales; local, personnel; prise en charge du dépôt par l'archiviste; rapport annuel qu'il doit adresser au préfet « sur la situation des archives départementales et de celles des sous-préfectures, des communes et des hospices »; mesures de sûreté; versements; suppressions; classement; répertoires et inventaires : répertoires numériques et inventaires sommaires; communications; expéditions; bibliothèques historique et administrative. Quant aux suppressions, les articles 52 et 53 s'expliquent comme suit : « Sont à conserver indéfiniment, en principe : tous les dossiers et registres clos antérieurement à 1830; toutes les pièces qui peuvent servir à établir un droit au profit d'une administration ou d'un particulier; tous les documents qui présentent ou peuvent acquérir un intérêt historique. — Peuvent être supprimés en principe : les documents dont les données essentielles se retrouvent dans un autre document récapitulatif, surtout si ce document récapitulatif a été imprimé; les papiers qui ne présentent qu'un intérêt temporaire, lorsque le temps pendant lequel ils pouvaient être utiles est écoulé ».

— La librairie F. de Nobele, à Paris, a mis en vente *le Grand Armorial de la Toison d'Or*, reproduction facsimile en couleurs du manuscrit d'Anthoine DE BEAULAINCOURT, que le héraut Toison d'Or exécuta sur l'ordre qui lui en fut donné par l'empereur Charles-Quint au chapitre de 1549; édition de grand luxe qui est mise en vente au prix de 1,000 fr.

États-Unis. — Du rapport annuel présenté par le directeur du « Department of historical research » institué auprès de la « Carnegie Institution » à Washington, pour l'exercice 1919-1920, nous extrayons les détails suivants : M. John S. Bassett, de Smith College, a été chargé de préparer l'édition des papiers et de la correspondance du président André Jackson; elle comprendra plusieurs volumes et présentera un grand intérêt pour les années qui s'étendent de la guerre de 1812 à la mort du général. La préparation du « Guide pour les sources de l'histoire d'Amérique aux archives de Paris » a fait de grands progrès, grâce au zèle déployé par M. Abel Doysié dans ses recherches aux archives de la Marine et au dépôt des cartes et plans de la Marine. Madame Surrey a continué son inventaire des documents conservés à Paris sur l'histoire de la vallée du Mississipi; elle a déjà établi plus de 20,000 fiches prêtes pour l'impression. On a commencé des recherches aux archives de Bermude, qui sont fort anciennes, et qui nous sont parvenues dans un état de conservation inconnu dans les autres îles des Indes occidentales. Un Atlas de géographie historique des États-

Digitized by Google

Unis est en préparation sous la direction du Dr. Charles O. Paullin. M. David Matteson a été chargé de relever dans les catalogues imprimés de manuscrits des bibliothèques d'Europe toutes les mentions relatives à l'histoire d'Amérique ; son répertoire, dressé d'après l'ordre alphabétique de noms de ville, en est arrivé à la lettre M. On sait d'autre part que les manuscrits américains existant dans les bibliothèques de Londres, Oxford et Cambridge ont été catalogués dans le *Guide* de MM. Andrews et Davenport ; ceux des archives romaines et italiennes et des bibliothèques de Rome, dans le *Guide* de M. Fish ; les nombreux volumes des bibliothèques de Paris figureront dans le tome I du *Guide* de M. Leland. Parmi les publications de textes mentionnons enfin la suite des « Traités européens » qui se rapportent à l'histoire des États-Unis, par Miss Davenport (1667-1670) ; les « Lettres de membres du Congrès » jusqu'en 1782, par M. Burnett, qui comprendront quatre volumes ; les « Débats du parlement anglais concernant l'Amérique du Nord », par le Dr. Stock, qui en est arrivé à l'année 1645 ; les récits et documents pour l'histoire de la traite des nègres recueillis par Miss Donnan.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bar (*Ludwig von*). Voir *Rachel* (*Samuel*).
Bonnecase (*Julien*). Le particularisme du droit commercial maritime, 263.
Butler (Sir *Geoffrey*). Studies in statecraft, 117.
Carnegie endowment for international peace. Year book 1919, 117.
Gay de Montellà (*R.*). Diez años de politica internacional en el Mediterráneo, 1904-1914, 272.
Headley (*D. P.*). Diplomacy and the study of international relations, 264.
Institut américain de droit international. Session 1915-1916, 262.
Louter (*J. de*). Le droit international public positif, 116.
Olazabal (*Alexandre de*). Vers l'émancipation économique, 264.
Rachel (*Samuel*). De jure naturae et gentium dissertationes duae; publ. par *Ludwig von Bar*, 262.
Renard (*G.*) et *Weulersse* (*G.*). Le travail dans l'Europe moderne, 80.
Spigo (*U.*). La guerre et les lois du déterminisme économique, 265.
Valverde (*Ant. L.*). Compendio de historia del commercio, 117.
Vroom (*G. B.*). The place of naval officers in international affairs, 275.
Young (*Karl*). Origines liturgiques du drame médiéval, 274.
Weulersse (*G.*). Voir *Renard* (*G.*).

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Brenot (*Alice*). Recherches sur l'éphébie attique, 266.
Ciccotti (*E.*). Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico, 266.
Fotheringham (*J. K.*). A solution of ancient eclipses of the sun, 265.
Frank (*Tenney*). An economic history of Rome to the end of the Republic, 267.
Guenoun (*Lucien*). La « cessio bonorum », 267.
Hartmann (*L. M.*) et *Kromayer* (*J.*). Römische Geschichte, Bd. III, 244.
Kromayer (*J.*). Voir *Hartmann* (*L. M.*).
Stein (*Arthur*). Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia, 268.
Toutain (*J.*). Les cultes païens dans l'Empire romain, t. III, 96.
Veith (*Georg*). Der Feldzug von Dyrrachium zwischen Caesar und Pompejus, 245.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Ancel (*Jacques*). Les travaux et les jours de l'armée d'Orient, 1915-1918, 254.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

Brucker (*Joseph*). La Compagnie de Jésus, esquisse de son institut et de son histoire, 1521-1773, 82.
Dictionnaire apologétique de la foi catholique, fasc. 16, 116.
Martin (*Victor*). Le gallicanisme et la Réforme catholique, 1563-1615, 88.
Meyer (*Albert de*). Les premières controverses jansénistes en France, 1640-1645, 89.
Rodocanachi (*E.*). La Réforme en Italie, t. I, 100.

HISTOIRE D'AFRIQUE.

Castries (comte *de*). Sources inédites de l'histoire du Maroc. 1re série, t. I, 236.
Pimienta (*Robert*). L'ancienne colonie allemande du sud-ouest africain, 270.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Bismarck. The forbidden book; new chapters of Bismarck's autobiography, 270.
Haake (*Paul*). Johann Peter Ancillon und Kronprinz Friedrich-Wilhelm IV von Preussen, 253.
— Der Preussische Verfassungskampf vor hundert Jahren, 253.
Marcère (*E. de*). La Prusse et la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle, 1794-1795, 122.
Milhaud (*A.*). Voir *Nippold* (Dr *O.*).
Nippold (Dr *O.*). Le chauvinisme allemand; préface d'*A. Milhaud*, 269.

Digitized by Google

HISTOIRE D'AUTRICHE.

Hamp (*Pierre*). Les chercheurs d'or, 124.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

De Wissher (*Charles*) et *Ganshof* (*François-L.*). Le différend des Wielingen, 117.
Ganshof (*François-L.*). Voir *De Wissher* (*Charles*).
Van der Essen (*Léon*). Les tribulations de l'Université de Louvain pendant le dernier quart du XVIe s., 118.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Bibliographie hispanique, 273.
Castañeda y Alcover (*Vicente*). Ascendencia, enlaces y servicios de los barones de Dos Aguas, 271.
— La catedra de instituciones teológicas de la Universidad Valenciana, 271.
— Relación del auto de fe en el que se condenó a don Pablo de Olavide, 271.
— El primer libro impreso sobre aviación es español, 271.
Cirot (*G.*). Biographie du Cid par Gil de Zamora, 272.
— Florian de Ocampo, chroniste de Charles-Quint, 272.
— Quelques lettres de Mariana et nouveaux documents sur son procès, 271.
Esperabé Arteaga (*Enrique*). Historia pragmática e interna de la universidad de Salamanca, 271.
Falguera (*Antoni de*). Voir *Puig y Cadafalch* (*J.*).
Filzmaurice-Kelly (*James*). Frais Luis de Léon, 273.
Filzmaurice (*Julia*). El Inca de Garcilasso de la Vega, 273.
Goday y Casals (*J.*). Voir *Puig y Cadafalch* (*J.*).
Huici (*A.*). Estudio sobre la campaña de Las Navas de Tolosa, 272.
Klein (*Julius*). The mesta, 98.
Moragas y Rodes (*Fidel de*). L'antigua universidad de Valls, 273.
— Catalec del llibres, pergamins i documents antics de l'arxiu municipal de la ciutat de Valls, 273.
Pellegero-Soteras (*Cristóbal*). Delincuencia en Castilla desde Fernando III el Santo hasta don Juan II, 273.
Puig y Cadafalch (*J.*), *Falguera* (*Antoni de*), *Goday y Casals* (*J.*). L'arquitectura romana a Catalunya, 271.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Frothingham (*Thomas G.*). A true account of the battle of Jutland, 275.
Gilla (*Charles C.*). What happened of Jutland, 275.
Marsh (capitaine *C. C.*). German submarine activities on the Atlantic coast of the United States and Canada, 274.
— The Northern Barrage, 275.

HISTOIRE DE FRANCE.

Beaunier (dom). Abbayes et prieurés de l'ancienne France, t. VIII; publ. par dom *Besse*, 234.
Berger (*Élie*). Voir *Delisle* (*Léopold*).
Besse (dom). Voir *Beaunier* (dom).
Blanchard (*Marcel*). Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne, 1796-1815, 110.
— Bibliographie de l'histoire des routes des Alpes occidentales, 110.
Blanchet (*Adrien*). Voir *Schlumberger* (*Gustave*).
Brémond (*Henri*). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion, t. IV et V, 91.
Chamard (*Henri*). Les origines de la poésie française de la Renaissance, 88.
Cochin (*Henry*). Voir *Retz* (cardinal *de*).
Cohen (*Gustave*). Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly, 247.
Comité départemental de Seine-et-Oise pour la recherche de documents relatifs à la vie économique de la Révolution, 121.
Coste (*Pierre*). Voir *Vincent de Paul*.
Dangibeaud (*Charles*). Voir *Delaraud*.
Delaraud et *Dangibeaud* (*Charles*). Lettres relatives à la Fronde en Saintonge, 93.
Deloche (*Maximin*). Autour de la plume du cardinal de Richelieu, 89.
Dussarp (*Maurice*). Roger Ducos et sa mission à Landrecies en l'an III, 122.
Furgeot (*Henri*). Actes du Parlement de Paris. 2e série : 1328-1350. Jugés, t. I, 160.
Gaultier (*Paul*). Les maîtres de la pensée française, 277.
Griselle (*Eugène*). Formulaire de lettres de François Ier à Louis XIV et État de la France dressé en 1642, 80.
Hallays (*André*). Essai sur le XVIIe s. : Mme de Sévigné, 275.
Ingold (dom *A.-M.-P.*). Le P. Marie-Joseph, baron de Géramb, 276.
Jouany (*Désiré*). La formation du département du Morbihan, 120.

Digitized by Google

Lachèvre (*Frédéric*). Le libertinage au XVIIe siècle, 119.
Lacour-Gayet (*G.*). Napoléon, 251.
Laguérenne (*Henri de*). Pourquoi Montluçon n'est-il pas chef-lieu de département? 121.
La Roncière (*Charles-de*). Histoire de la marine française, t. V, 94.
Lavollée (*Robert*). Voir *Richelieu*.
Lhéritier (*Michel*). Tourny, 1695-1760, 102.
— Les débuts de la Révolution à Bordeaux, d'après les Tablettes manuscrites de Pierre Bernadau, 108.
Magne (*Émile*). Un ami de Cyrano de Bergerac : le chevalier de Lignières, 120.
Malrieu (*Victor*). Documents historiques sur Bourret, Tarn-et-Garonne, 277.
Mariéjol (*Jean-H.*). Catherine de Médicis, 1519-1589, 85.
Morel-Journal (*Henry*). La politique de Bonaparte en pays occupé, 123.
Perrichet (*L.*). La grande chancellerie de France, des origines à 1328, 231.
Retz (cardinal *de*). Supplément à la Correspondance; publ. par *Henry Cochin*, 94.
Richelieu. Mémoires, t. IV; publ. par *Robert Lavollée*, 88.
Schuré (*Édouard*). L'âme celtique et le génie de la France à travers les âges, 275.
Uzureau (abbé *F.*). L'abbé Bernier et ses paroissiens de Saint-Laud, 123.
— L'hospice Saint-Charles d'Angers, 123.
— Missions dans le diocèse d'Angers sous la Restauration, 123.
— La municipalité d'Angers en 1790, 123.
Vincent de Paul (saint). Correspondance, t. I; publ. par *Pierre Coste*, 92.

HISTOIRE DE GÉORGIE.

Woytinski (*Wladimir*). La démocratie géorgienne, 259.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Hogan (*James*). Ireland in the european system. I : 1500-1557, 248.

HISTOIRE DE L'INDE ANGLAISE.

Havell (*E. B.*). The history of Aryan rule in India, 124.
Mazumdar (*Akshoy Kumar*). The Hindu history B. C. 3000 to 1200 A. D., 125.
Rawlinson (*H. G.*). British beginnings in Western India, 1579-1657, 126.

HISTOIRE DU JAPON.

Hara (*Katsuro*). An introduction to the history of Japan, 126.

HISTOIRE DE L'ORIENT CHRÉTIEN.

Abbeloos (*J.-B.*). Voir Gregorii Bar Hebræi chronicon.
Auctoris anonymi chronicon ad annum Christi 1234 pertinens; publ. par *J.-B. Chabot*, 79.
Brooks. Voir *Elias Nisibenus*, *Jacques d'Edesse*.
Chabot (*J.-B.*). Auctoris anonymi chronicon ad annum Christi 1234 pertinens, 79.
— Chronique de Michel le Syrien, 78.
—, *Hyvernat* (*H.*), *Guidi* (*J.*), *Forget* (*I.*). Corpus scriptorum christianorum orientalium, 74.
Chronicon anonymum ad annum 846 pertinens, 76.
Chronicon anonymum de ultimis regibus Persarum, 76.
Chronicon Edessenum, 75.
Chronicon Jacobi Edesseni, 76.
Chronicon Maroniticum, 76.
Chronicon miscellanum, 76.
Chronique anonyme de l'an 819, 77.
Denys de Tellmahré. Chronique, 77.
Elias Nisibenus. Opus chronologicum; publ. par *Brooks*, 77.
Forget (*I.*). Voir *Chabot* (*J.-B.*).
Fragmenta chronici anonymi 754-813, 76.
Gregorii Bar Hebræi chronicon ecclesiasticum; publ. par *J.-B. Abbeloos* et *Th. Lamy*, 80.
Guidi (*J.*). Voir *Chabot* (*J.-B.*).
Herzog (*Annie*). Die Frau auf den Fürstenthronen der Kreuzfahrerstaaten, 278.
Hyvernat (*H.*). Voir *Chabot* (*J.-B.*).
Jacques d'Édesse. Chronique; publ. par *Brooks*, 77.
Jardine (*D. J.*). Voir *Luke* (*H. C.*).
Jean d'Asie. Histoire ecclésiastique, 75.
Lamy (*Th.*). Voir Gregorii Bar Hebræi chronicon.
Luke (*H. C.*). Cyprus under the Turks, 1291-1878, 278.
— et *Jardine* (*D. J.*). The handbook of Cyprus, 278.
Michel le Syrien. Chronique; publ. par *J.-B. Chabot*, 78.
Zacharie le Rhéteur. Histoire ecclésiastique, 76.

HISTOIRE DE POLOGNE.

Bugiel (Dr *V.*). La Pologne et les Polonais, 280.
Pernot (*Maurice*). L'épreuve de la Pologne, 280.

Digitized by Google

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Hallward (*N. L.*). William Bolts, a dutch adventurer under John Company, 126.
Schelven (Dr *A. Van*). Kerkeraads-Protocollen der nederduitsche Vluchtelingen-Kerk te Londen, 1560-1563, 280.
Verslag van de algemeene Vergadering der Leden van het historish Genootschap, 279.

HISTOIRE DES PAYS SCANDINAVES.

Fabricius (*Knud*). Kongeloven, 118.
Norsk historisk videnskap i femti ar 1869-1919, 127.
Williams (*Mary M.*). Social Scandinavia in the Viking age, 127.

HISTOIRE DE SUISSE.

Rufer (*Alfred*). Vier bündnerische Schulrepubliken aus der zweiten Hælfte des 18 Jahrhunderts, 128.
Vries (*Herman de*). Genève, pépinière du calvinisme hollandais, 84.

SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE.

Album historique et paléographique beauvaisien, 227.
Amaral. Manual del bibliotecario, 233.
André (*Louis*). Voir *Bourgeois* (*Émile*).
Bannister (*Marriott*). Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina, 229.
Barth. Bibliographie de l'histoire suisse, 238.
Biblioteche milanesi, 235.
Blanchet (*Adrien*) et *Dieudonné*. Manuel de numismatique française, 243.
Blanchet (*Adrien*). Voir *Schlumberger* (*Gustave*).
Bourgeois (*Émile*) et *André* (*Louis*). Les sources de l'histoire de France au XVIIe siècle, 235.
Bresslau (*Harry*). Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien, 231.
Brown (*Duff*). Library classification, 233.
Burnam (*J.*). Palæographia iberica, 230.
Carbonelli. Bibliographia medica typographica del Piemonte, 239.
Caron (*P.*). Manuel pratique pour l'histoire de la Révolution française, 235.
—, *Brière* et *Lépine*. Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, t. VII, 236.
Carrière (abbé *Victor*). Pouillés de la France. T. V : province de Trèves, 243.
Catalogo della mostra storica dell' arte di stampa in Italia, 239.
Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, t. LVIII-LXXIII, 233.
Ceretelli et *Sobolevski*. Exempla codicum graecorum litteris minusculis scriptorum, 231.
Chroust. Monumenta palæographica medii aevi, liv. 12-23, 230.
Clemen et *Eissfeldt*. Religionsgeschichtliche Bibliographie, 238.
Codex Sangallensis 193, continens fragmenta plurium prophetarum secundum translationem s. Hieronymi, 230.
Codices græeci et latini photographice depicti, 230.
Cosentini. Gli incunabili ed i tipografi Piemontesi del sec. XV, 239.
Couderc (*C.*). Bibliographie historique du Rouergue, 234.
Coulon (*Aug.*). Inventaire des sceaux de la Bourgogne, 241.
— Le service sigillographique et les collections d'empreintes de sceaux des Archives nationales, 241.
Dahlmann-Waitz. Quellenkunde der deutschen Geschichte, 8e édit., 237.
Delaborde (*H.-Fr.*). Recueil des actes de Philippe-Auguste, t. I, 231.
Delisle (*Léopold*) et *Berger* (*Élie*). Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 232.
De Witte. Comment il faut classer et cataloguer les filigranes, 239.
Dieudonné. Voir *Blanchet* (*Adrien*).
Doré (*Robert*). État des inventaires et répertoires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières à la date du 1er décembre 1919, 236.
Dufay. Bibliographie de la Sologne, 234.
Duine (*F.*). Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne, 1re partie, 236.
Duvernoy (*É.*). Catalogue des actes des ducs de Lorraine, 1048-1220, 232.
Erichsen et *Krarup*. Bibliographie historique, t. III, 235.
Eissfeldt. Voir *Clemen*.
Ewald (*W.*). Siegelkunde, 241.
Feipel. Elements of bibliography, 233.
Fellows (*Jennie Dorcas*). Cataloging rules, 233.
Förstemann. Altdeutsches Namenbuch; nouv. édit. par *Jellinghaus*, 238.

Digitized by Google

Fowler (Miss). Catalogue of the Petrarch collection bequeathed to the Cornell University, 238.
Fumagalli. Voir *Ottino*.
Galabert et *Lassalle*. Album de paléographie et de diplomatique, 227.
Gaselee. Codex Traguriensis, 228.
Göken (*H.*). Normannische Ortsnamen bei Ordericus Vitalis, 243.
Golubovich (*Girolamo*). Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell' Oriente francescano, 238.
Gosset (Dr *Pol*). Collection de sceaux, matrices, cachets et timbres de la bibliothèque de Reims, 242.
Hæbler. Bibliografia iberica del siglo xv, 235.
Harrison et *Pulling*. Surnames of United Kingdom, 238.
Hauptmann (*F.*). Wappenkunde, 241.
Hauser (*H.*). Les sources de l'histoire de France au xvie siècle, 235.
Hervé du Halgouet. Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789, conservés dans les dépôts publics de Paris, t. I, 236.
Hope. Grammar of english heraldy, 242.
Hume (*E. W.*). Bibliographie choisie de l'histoire de la mécanique, 265.
Humphreys. A handbook to county bibliography, 234.
Jacksch (*Aug. von*). Die Kærnter Geschichtsquellen, 237.
James (*R.*). Wanderings and homes of manuscripts, 227.
Jeanroy. Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux, 237.
Jellinghaus. Voir *Förstemann*.
Joret (*Charles*). Les noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie, 242.
Kalitchiatski. Voir *Sobolevski*.
Kerner. The foundations of slavic bibliography, 235.
Kont (*J.*). Bibliographie française de la Hongrie, 1521-1910, 235.
Krarup. Voir *Erichsen*.
Labande. Le Trésor des chartes du comté de Rethel, 241.
Långfors (*A.*). Les Incipit des poèmes français antérieurs au xvie s., 237.
Lassalle. Voir *Galabert*.
Lasteyrie (*R. de*) et *Vidier* (*A.*). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 233.
Lauer (*Ph.*). Bibliographie des publications relatives aux mss. à peintures, 1913-1920, 231.
— Recueil des actes de Louis IV, 936-954, 232.
Lavrof. Voir *Sobolevski*.
Le Grand (*Léon*). Sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales, 236.
Leighton. Early printed books arranged by presses, 240.
Lepreux (*G.*). Gallia typographica, t. IV, 238.
Le Verdier (*P.*). L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais, 240.
Lloyd (*J. E.*). A brief bibliography of welsh history for the use of teachers, 124.
Lindsay (*W. M.*). Notae latinae: an account of abbreviation in latin mss. 700-850, 226.
Loew (*E. A.*). The Beneventan script, 228.
Longnon (*Auguste*). Les noms de lieu de France; publ. par *Marichal* et *Mirot*, 242.
Marichal. Voir *Longnon*.
Martin (*Jean*). Armorial du pays de Tournus; publ. par *Jacques Meurgey*, 124, 242.
Mazziotta. Le biblioteche di Messina, 235.
Meadows. A source book of London history, 237.
Meurgey (*Jacques*). Les anciens symboles héraldiques des villes de France : Verdun et Paris, 242.
— Armoiries du pays basque, 242.
— Études sur les armoiries de l'abbaye de Tournus, 242.
— Voir *Martin* (*Jean*).
Mentz. Tabulae in usum scholarum, 230.
Meyer-Lübke. Romanisches etymologisches Wörterbuch, 238.
Millares-Carlo. Documentos pontificios en papiro, 230.
Mirot. Voir *Longnon*.
Monaci (*Ernest*). Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letteratura romanze, 229.
— Archivio paleografico italiano, 229.
Nelis (*Hubert*). L'écriture et les scribes, 227.
Nielsen (*Lauritz*). Bibliographie danoise, 1482-1500, 235.
Novak. Scriptura Beneventana, 229.
Olschki. Le livre en Italie à travers les siècles, 239.
— Incunabula typographica, 239.
Ottino et *Fumagalli*. Manuale di bibliografia, 233.
Paetow. La bataille des sept arts, 228.
Pastorello (*Ester*). Indici per nome d'autore e per materie delle pubblicazioni sulla storia medioevale italiana, 1899-1910, 237.
Peddie. Fifteenth century books, 240.

Digitized by Google

Peitz. Untersuchungen zu Urkundenfælschungen des Mittelalters, 232.
Perrins. Italian book illustrations and early printing, 239.
Perrod. Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois antérieurs à 1790, 234.
Phillips. United States library of Congress. Division of maps; notes on the cataloging, 237.
Picot (*É.*) et *Lacombe* (*P.*). Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild, t. IV et V, 234.
Plomer. A short history of english printing, 240.
Poupardin (*René*). Recueil des actes des rois de Provence, 232.
Prinet. Armorial de France de l'époque de Philippe le Bel, 241.
— Les usages héraldiques au XIVe siècle, 241.
Pulling. Voir *Harrison*.
Regesta chartarum Italiae, t. XII et XIII, 232.
Régné (*Jean*). Synthèses d'histoire provinciale, 1905-1915, 234.
Reichling. Appendices ad Hainii Copingeri repertorium, 240.
Renaudet. Sources de l'histoire de France aux Archives d'État de Florence, 1494-1789, 236.
Roesli. Verzeichnis der öffentlichen Schweizerischen Bibliotheken, 235.
Roman (*J.*). Manuel de sigillographie française, 241.
Roy (*Maurice*). Les premiers caractères d'imprimerie en métal résistant, 238.
Sabarthès (chanoine). Bibliographie de l'Aude, 234.
Savage. Manual of descriptive annotation for library catalogues, 233.
Sayers. Canons of classification, 233.
Schlumberger (*Gustave*) et *Blanchet* (*Adrien*). Collections sigillographiques, 241.
Schiaparelli (*L.*). Note paleografiche, 230.
— Notae juris, 230.
Serrano y Sanz. La imprenta de Zaragoza es la más antigua de España, 240.
Sobolevski, *Lavrof* et *Kalitchiatski*. Album de fac-similés de mss. yougo-slaves en écriture bulgare et serbe et de mss. cyrilliques d'origine roumaine, 231.
Staerk (dom *Ant.*). Collection de reproductions phototypiques, textes et miniatures, t. I, 228.
Steffens. Proben aus griechischen Handschriften und Urkunden, 230.
Trauzzi. Attraverso l'onomastica del medio evo in Italia, 243.
Tuetey. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t. XI, 236.
Turner. Early Worcester manuscripts, 228.
Van Hoesen. Roman cursive writing, 228.
Vernier (*J.-J.*). Recueil de fac-similés de chartes normandes, 227.
Viard (*J.*). Itinéraire de Philippe de Valois, 232.
Vidier (*A.*). Voir *Lasteyrie* (*A. de*).
Voullième (*E.*). Monumenta Germaniae et Italiae typographica, 240.
Wells. Manual of writings in middle english, 1050-1400, 227.

Digitized by Google

[illegible]LE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

[illegible] « Prophètes » du Languedoc en 1701 [illegible] prédicant-prophète Jean Astruc, dit [illegible] *et fin* 1

[illegible] administratifs du Sénat romain [illegible] leur disparition graduelle au cours [illegible] *1er article* 161

[illegible]LANGES ET DOCUMENTS.

[illegible] Charles Desmarets, corsaire dieppois. [illegible] inédits de 1445 32

[illegible] Le « mariage spirituel » dans l'an[illegible] 204

[illegible] insurrection polonaise de 1863 et l'impé[illegible] 66

[illegible] Henri). Un précédent de l'affaire Mor[illegible] 49

BULLETIN HISTORIQUE.

[illegible] : Époque moderne jusqu'en 1660, par [illegible] 80

[illegible] **historique des Syriens**, par l'abbé J.-B. [illegible] de l'Institut 74

[illegible] **de l'histoire** (1912-1920), par Ph. [illegible] 226

[illegible]MPTES-RENDUS CRITIQUES.

[illegible] Les travaux et les jours de l'armée [illegible] 1915-1918 (**J. Carcopino**). 254

[illegible] Les routes des Alpes occidentales à [illegible] napoléonienne (**H. Hauser**) 110

[illegible] histoire des routes des Alpes occiden[illegible] l'État de Piémont-Savoie (1796-1815) [illegible] 110

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 1921.]

Digitized by Google

Pages

COHEN (Gustave). Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly (**Lucien Febvre**) 247

HAAKE (Paul). Johann Peter Ancillon und Kronprinz Friedrich Wilhelm IV von Preussen (**Rod. Reuss**). . 253

— Der Preussische Verfassungskampf vor hundert Jahren (**Id.**) 254

HARTMANN (L.-M.) et KROMAYER (J.). Römische Geschichte. Bd. III (**Ch. Lécrivain**) 244

HOGAN (James). Ireland in the european system. T. I : 1500-1557 (**Henri Sée**) 248

KLEIN (Julius). The Mesta. A study of spanish economic history, 1273-1836 (**Alfred Morel-Fatio**). . . . 98

LACOUR-GAYET (G.). Napoléon (**Chr. Pfister**) 251

LHÉRITIER (Michel). Tourny, 1695-1760 (**Paul Courteault**). 102

— Les débuts de la Révolution à Bordeaux, d'après les Tablettes manuscrites de Pierre Bernadau (**Id.**) . 108

RODOCANACHI (E.). La Réforme en Italie; *1re partie* (**Henri Hauser**) 100

TOUTAIN (J.). Les cultes païens dans l'Empire romain, t. III (**A. Grenier**) 96

VEITH (Georg). Der Feldzug von Dyrrhachium zwischen Caesar und Pompejus (**Ch. Lécrivain**) 245

WOYTINSKI (Wladimir). La démocratie géorgienne (**Henri Sée**) 259

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Allemagne (p. 269), Autriche (p. 124), Belgique (p. 117), Danemark (p. 118), Espagne (p. 270), États-Unis (p. 274), France (p. 119, 275), Grande-Bretagne (p. 124), Inde anglaise (p. 124), Japon (p. 126), Orient latin (p. 278), Pays-Bas (p. 279), Pays scandinaves (p. 127), Pologne (p. 280), Suisse (p. 128). Histoire de l'antiquité (p. 265), Histoire générale (p. 116, 262).

Livres reçus par la *Revue historique*. 128

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ÉTATS-UNIS.

The American historical review (p. 149).

FRANCE.

Académie des inscriptions et belles-lettres (p. 147); Académie des sciences morales et politiques (p. 148, 297); Anjou (l') historique (p. 298); Annales de Bretagne (p. 299); le Biblio-

Digitized by Google

graphe moderne (p. 133); Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (p. 132); Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (p. 299); Bulletin hispanique (p. 134); Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine (p. 300); le Correspondant (p. 142, 293); Études; revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus (p. 142, 294); Journal des savants (p. 135); Mémoires de l'Académie de Vaucluse (p. 301); Mémoires de la Société éduenne (p. 301); Mercure de France (p. 144); Nouvelle revue historique de droit français et étranger (p. 136, 282); Polybiblion (p. 137); Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente Inférieure (p. 301); la Révolution de 1848 (p. 138, 283); la Révolution française (p. 138); Revue africaine (p. 301); Revue archéologique (p. 283); Revue critique d'histoire et de littérature (p. 139, 285); la Revue de France (p. 144); Revue de l'Anjou (p. 302); Revue de l'histoire des colonies françaises (p. 286); Revue de l'histoire des religions (p. 140, 287); Revue d'histoire des Églises de France (p. 291); Revue de Paris (p. 145, 294); Revue de Saintonge et d'Aunis (p. 303); Revue des Deux Mondes (p. 146, 296); Revue des études anciennes (p. 141); Revue des études historiques (p. 288); Revue des sciences politiques (p. 289); Revue générale du droit (p. 291); Revue Mabillon (p. 292).

GRÈCE.

Neoshellenomnemon (p. 303).

ITALIE.

Archivio storico italiano (p. 150); Archivio storico siciliano (p. 151); Nuovo archivio veneto (p. 155); NuovaRivista storica (p. 304).

CHRONIQUE : Allemagne (p. 160), Belgique (p. 160), États-Unis (p. 306), France (p. 158, 305), Grande-Bretagne (p. 160).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 308

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

on

Digitized by Google

Stanford University Libraries
3 6105 013 098 335

NON-CIRCULATING

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

NON-CIRCULATING

LIBRARY JUL 12 1984

Digitized by Google

Digitized by Google